



Asset  
Management

Prospectus

## Goldman Sachs Funds, plc

(Société d'investissement à capital variable et responsabilité limitée, constituée en Irlande sous le numéro d'immatriculation 252159 et établie sous la forme d'un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments en vertu de la Réglementation des Communautés Européennes (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) de 2011 (telle que modifiée))



Les Administrateurs de Goldman Sachs Funds, plc (la « Société ») dont les noms figurent à la section « Noms et adresses des Administrateurs et autres intervenants » du présent Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues aux présentes. Les Administrateurs certifient qu'à leur connaissance et selon leurs convictions (après avoir pris toutes les mesures requises pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Prospectus sont conformes à la réalité et rien n'a été omis qui puisse altérer la portée de ces informations. Les Administrateurs en assument la responsabilité en conséquence.

13 avril  
2018

## Informations importantes

**En cas de doute quant au contenu du présent Prospectus, veuillez consulter votre courtier, banquier, avocat, comptable ou autre conseiller financier.**

**À propos du présent Prospectus** – Le Prospectus contient des informations sur la Société et les Fonds, ainsi que des informations dont les investisseurs potentiels doivent avoir connaissance avant d'investir dans la Société, et doit par conséquent être conservé aux fins de référence ultérieure. Il est demandé aux futurs investisseurs, au titre de l'Accord Initial de Compte, de confirmer qu'ils ont lu et compris le Prospectus. Des exemplaires supplémentaires du Prospectus peuvent être obtenus auprès de la Société ou de la Société de gestion, à leurs adresses respectives indiquées à la section « Noms et adresses des Administrateurs et autres intervenants ». Des exemplaires du dernier rapport annuel et de tout rapport semestriel ultérieur de la Société, le cas échéant, sont disponibles sans frais, sur simple demande.

La Société offre les Actions de ses Fonds sur la base des informations contenues dans le présent Prospectus et dans les documents qui y sont visés. Personne n'a été autorisé à donner des informations ou à faire des déclarations autres que celles contenues dans le présent Prospectus et dans le cas où de telles informations ou déclarations auraient été faites ou données, il convient de ne pas s'y fier car elles n'ont pas été autorisées. Le présent Prospectus ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat d'Actions autres que celles auxquelles il se rapporte ; il ne constitue pas, non plus ni une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de ces Actions par toute personne dans toute circonstance où une telle offre ou sollicitation serait illégale. Ni la remise du présent Prospectus ni aucune vente effectuée en vertu des présentes n'impliquent, en aucune circonstance, que les affaires de la Société n'aient pas changé depuis la date des présentes ou que les informations qui y sont contenues demeurent exactes à tout moment, après cette date.

Les Administrateurs ont pris des mesures raisonnables pour s'assurer que les faits énoncés aux présentes sont exacts et fidèles à tous égards importants et qu'aucun fait important n'a été omis, qui rendrait trompeuse toute déclaration figurant dans les présentes. Les Administrateurs en assument la responsabilité en conséquence. Le Prospectus peut être traduit dans d'autres langues à condition que ladite traduction soit une traduction directe du texte anglais et dans le cas d'un conflit, la version anglaise prévaudra. Tous les litiges afférents aux termes du document seront régis et interprétés en conformité avec les lois et réglementations d'Irlande.

**À propos de la Société** – La Société est un « fonds à compartiments multiples » à responsabilité séparée entre les compartiments qui permet aux investisseurs de choisir entre un ou plusieurs objectifs d'investissement en investissant dans un ou plusieurs Fonds distincts proposés par la Société. La Société est structurée sous la forme d'un « fonds à compartiments multiples » en vertu de la loi irlandaise sur les sociétés de 2014 et il est prévu que chaque Fonds ait une responsabilité séparée à l'égard des autres Fonds et que la Société dans son ensemble ne soit pas responsable à l'égard de tiers concernant les engagements de chacun des Fonds. Toutefois, les investisseurs doivent prendre en considération le facteur de risque « Contamination d'un Fonds à un autre » décrit ci-après à la section « Risques ». A la date du présent Prospectus, la Société propose des Actions des Fonds décrits dans les derniers Suppléments en vigueur à cette date. Les Administrateurs de la Société peuvent ponctuellement décider d'offrir, avec l'accord préalable de la Banque Centrale, des Fonds d'investissement supplémentaires distincts et, sous réserve d'un préavis à ladite Banque Centrale et de l'obtention de son visa, des catégories supplémentaires d'Actions dans des Fonds existants. Dans ce cas, le présent Prospectus sera mis à jour et modifié de manière à inclure des informations détaillées sur les nouveaux Fonds et/ou catégories, et/ou un Supplément ou un Addendum distinct afférent à ces Fonds et/ou catégories sera préparé et distribué. Le présent Prospectus mis à jour et modifié ou ce nouveau Supplément ou Addendum distinct ne sera pas distribué aux Actionnaires existants autrement que dans le cadre de la souscription d'Actions de ces Fonds par ces derniers.

**Droits de l'Actionnaire** – Les investisseurs peuvent, sous réserve de la législation applicable, investir dans tout Fonds offert par la Société. Ils doivent choisir le Fonds qui correspond le mieux à leurs attentes spécifiques en matière de risque et de rendement, ainsi qu'à leurs besoins de diversification. Il leur est recommandé de solliciter un avis indépendant à cet égard. Un portefeuille distinct d'actifs sera prévu pour chaque Fonds, lequel sera investi conformément à la politique d'investissement applicable au Fonds concerné dans l'optique de la réalisation de son objectif d'investissement. La valeur liquidative et la performance des Actions devraient différer d'un Fonds et d'une Catégorie à l'autre. **Il convient de garder à l'esprit que le prix des Actions et le revenu (le cas échéant) qu'elles génèrent peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et que rien ne garantit que l'objectif d'investissement déclaré d'un Fonds soit réalisé. Ils doivent savoir par ailleurs qu'une perte partielle ou totale des capitaux investis est possible.**

La Société attire l'attention des investisseurs sur le fait qu'un investisseur ne sera en mesure d'exercer pleinement ses droits d'investisseur directement à l'encontre de la Société que si l'investisseur en question est lui-même enregistré, en son propre nom, dans le registre des Actionnaires. Dans les cas où un investisseur investit dans la Société par le biais d'un intermédiaire investissant dans la Société en nom propre mais pour le compte de

l'investisseur, il n'est pas toujours possible pour l'investisseur d'exercer certains droits d'Actionnaire directement à l'encontre de la Société. Nous invitons les investisseurs à se renseigner sur leurs droits.

**Restrictions de vente** – La distribution du Prospectus et l'offre d'Actions font l'objet de restrictions dans certains pays. Le Prospectus ne constitue ni une offre ni une sollicitation dans un territoire où cela serait illégal ou dans lequel la personne qui présenterait l'offre ou la sollicitation ne serait pas habilitée à le faire ou que la personne qui recevrait une telle offre ou sollicitation ne pourrait pas légalement la recevoir. Il incombe à toute personne en possession du Prospectus et à toute personne désireuse d'acquérir des Actions de s'informer de toutes les lois et réglementations qui lui sont applicables dans les juridictions concernées et de les respecter. Il est recommandé aux investisseurs de s'informer et de prendre les conseils appropriés sur les obligations légales en matière de fiscalité, restrictions de change et/ou dispositions potentielles relatives au contrôle des changes qui peuvent s'appliquer dans le cadre de la législation de leurs pays de citoyenneté, de résidence ou de domiciliation et qui sont susceptibles d'être applicables à la souscription, l'achat, la détention, l'échange, le rachat ou la cession d'Actions d'un Fonds.

**Irlande – La Société a été reconnue par la Banque Centrale en tant qu'« Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières » (« OPCVM ») en vertu de la Réglementation européenne (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) de 2011, telle que modifiée (« Réglementation OPCVM »). L'agrément de la Société par la Banque Centrale ne constitue pas une garantie quant aux résultats de la Société et la Banque Centrale n'est pas responsable des résultats ou des manquements de la Société. La Banque Centrale n'est pas responsable du contenu du présent Prospectus et l'agrément de la Société ne constitue en aucun cas une recommandation ou une garantie de la Société de la part de la Banque Centrale.**

**Union européenne** – La Société est agréée en tant qu'OPCVM et elle a postulé pour être reconnue au titre de la Directive 2009/65/CE, telle que modifiée, aux fins de commercialisation auprès du public dans certains États membres de l'UE et certains pays de l'Espace économique européen (EEE). Des informations plus détaillées sur cette demande sont disponibles auprès du Distributeur dont l'adresse figure à la section « Noms et adresses des Administrateurs et autres intervenants » du présent Prospectus.

### Suisse

La présente communication a été préparée dans le cadre de la commercialisation de la Société en Suisse auprès d'Investisseurs qualifiés uniquement effectuée par des personnes agissant pour le compte de la Société de gestion.

La Société de gestion et/ou ses sociétés affiliées peuvent payer des rétrocessions en rémunération de l'activité de distribution des Actions en ou depuis la Suisse. Cette rémunération peut être considérée comme un paiement au titre des services suivants, notamment :

- la distribution de la Société à des Actionnaires potentiels en et depuis la Suisse ;
- l'établissement de processus de souscription, de détention et de garde des Actions ;
- la fourniture, sur demande, des documents marketing et juridiques existants ;
- la fourniture d'un accès à des publications et d'autres documents légalement requis ;
- les mesures de diligence raisonnable dans des domaines tels que le blanchiment d'argent, les objectifs d'investissement du client et les restrictions de distribution ;
- l'exploitation et la maintenance d'une plateforme de distribution et/ou d'information électronique ;
- la fourniture de précisions et de réponses aux questions spécifiques des Actionnaires quant au Fonds ou à la Société de gestion ;
- la rédaction des documents de recherche du Fonds ;
- la gestion des relations avec les investisseurs ;
- la souscription d'Actions pour plusieurs investisseurs en tant que « mandataire » ; et
- la désignation et le contrôle de nouveaux distributeurs.

Les rétrocessions ne sont pas considérées comme des rabais même si elles sont au final intégralement ou partiellement reversées aux Actionnaires.

Les bénéficiaires de rétrocessions doivent assurer une communication transparente et informer les Actionnaires, de manière spontanée et gratuite, concernant les niveaux de rémunération qu'ils peuvent percevoir au titre des activités de distribution.

Sur demande, les bénéficiaires de rétrocessions doivent communiquer les montants effectivement perçus pour la distribution de la Société aux Actionnaires concernés.

En cas d'activité de distribution en ou depuis la Suisse, la Société de gestion et/ou ses sociétés affiliées peuvent, sur demande, payer les rabais directement aux Actionnaires. Les rabais ont pour but de réduire les frais ou coûts encourus par l'Actionnaire concerné. Les rabais sont autorisés sous réserve que :

- ils soient versés sur les commissions reçues par la Société de gestion et/ou ses sociétés affiliées et ne représentent par conséquent pas une charge supplémentaire sur les actifs de la Société ;
- ils soient octroyés sur la base de critères objectifs ; et
- tous les Actionnaires qui satisfont à ces critères objectifs et demandent des rabais se voient également octroyer des rabais durant la même période et dans la même mesure.

Les critères objectifs d'octroi des rabais par la Société de gestion, et/ou ses sociétés affiliées sont les suivants :

- le montant des Actions souscrites par les Actionnaires ou le volume total que ces Actionnaires détiennent dans la Société ou dans les portefeuilles/fonds et autres fonds gérés par la Société de gestion et/ou ses sociétés affiliées, selon le cas ;
- la volonté des Actionnaires de soutenir le lancement ou les premières années et/ou le ou les montants de l'investissement apporté par cet Actionnaire sur une base ponctuelle ou dans le cadre de l'engagement continu envers la participation au lancement ou aux premières années de la Société ;
- des accords alternatifs sur les commissions qui peuvent exister entre un Actionnaire et la Société de gestion ou ses sociétés affiliées ;
- la relation globale entre l'Actionnaire et la Société de gestion ou ses sociétés affiliées ; et
- la capacité d'investissement globale de la Société susceptible d'avoir une incidence sur la décision de proposer un rabais tout au long du cycle de vie de la Société.

Sur demande d'un Actionnaire, la Société de gestion ou ses sociétés affiliées doivent communiquer à l'Actionnaire, sans frais, la fourchette des montants de rabais applicable aux catégories d'actions souscrites par celui-ci.

**États-Unis** – Les Actions proposées ici n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre de la Loi de 1933 que ce soit pour l'offre ou pour la vente dans le cadre de leur distribution et la Société n'a pas été et ne sera pas enregistrée au titre de la Loi de 1940. Sous réserve de la décision finale du Conseil d'Administration, les Actions ne pourront donc pas être offertes ni vendues au profit d'une Personne américaine, selon la définition qui est donnée de ce terme dans les présentes. Les Statuts prévoient le rachat forcé par la Société de toute action transférée ou faisant l'objet d'une tentative de transfert à, ou au bénéfice de, toute Personne américaine. Les investisseurs peuvent être tenus de certifier à la Société que, entre autres, les Actions ne sont pas acquises et ne seront à aucun moment, directement ou indirectement, détenues pour le compte ou au bénéfice d'une Personne américaine sauf autorisation contraire du Conseil d'Administration tel que stipulé dans la Section 16 « Transfert d'Actions » (sous l'intitulé « Souscriptions par et Transferts à des Personnes américaines ») du Prospectus. Il relève de la responsabilité individuelle des Actionnaires de vérifier qu'ils ne sont pas des Personnes américaines concernées par l'interdiction de posséder des Actions. L'offre et la vente des Actions à des personnes qui ne sont pas américaines seront dispensées d'enregistrement dans le cadre du Règlement S promulgué en vertu de la Loi de 1933. Sur autorisation des Administrateurs, tout acheteur d'Actions qui est une Personne américaine doit répondre du statut d'« acheteur qualifié » tel que défini dans la Loi de 1940 susvisée et dans les règlements y afférents ainsi que d'« investisseur accrédité » tel que défini dans le Règlement D en vertu de la Loi de 1933.

Bien que le Gestionnaire de portefeuille soit, et que certaines de ses sociétés affiliées en matière de conseil puissent être, immatriculés au titre de l'Advisers Act du fait de la présence d'entités d'investissements non américaines dans les Fonds, les investisseurs des Fonds ne pourront pas bénéficier des dispositions importantes du droit américain, y compris de l'Advisers Act, sauf dans la mesure où le Gestionnaire de portefeuille a délégué certaines de ses obligations à l'égard de la Société à une Société affiliée située aux États-Unis qui est immatriculée au titre de l'Advisers Act.

Nonobstant toute indication contraire figurant dans ce qui précède ou ailleurs dans le présent Prospectus, sauf si celle-ci est raisonnablement nécessaire afin de se conformer aux lois applicables en matière de titres, chaque investisseur potentiel (et tout salarié, représentant ou autre agent de ces derniers) peut divulguer à quiconque, sans limitations d'aucune sorte, le traitement fiscal et la structure fiscale de l'offre, de la détention d'Actions, et de toutes transactions potentielles décrites dans les présentes ainsi que les documents de toute sorte (y compris les

avis et autres analyses fiscales) qui sont fournis à l'investisseur potentiel au sujet dudit traitement fiscal et de ladite structure fiscale. À cette fin, « structure fiscale » désigne tous faits pertinents pour le traitement de l'impôt sur le revenu fédéral et étatique aux États-Unis de l'offre, de la propriété des Actions et de toutes transactions potentielles décrites dans les présentes, et ne comprend pas les informations relatives à l'identité de l'émetteur ou de ses Sociétés affiliées.

**CONFORMÉMENT À LA CIRCULAIRE 230 DU DÉPARTEMENT DU TRÉSOR AMÉRICAIN, LE FONDS INFORME LES INVESTISSEURS POTENTIELS QUE (A) TOUTE DIVULGATION DE NATURE FISCALE FIGURANT DANS LES PRÉSENTES N'EST PAS DESTINÉE À ET N'A PAS ÉTÉ ÉCRITE DANS LE BUT D'ÊTRE UTILISÉE, ET NE PEUT ÊTRE UTILISÉE, PAR UN CONTRIBUABLE DANS LE BUT D'ÉVITER DES PÉNALITÉS AUX TERMES DES LOIS FISCALES FÉDÉRALES AMÉRICAINES QUI PEUVENT S'IMPOSER À LUI, (B) LES DIVULGATIONS DE NATURE FISCALE FIGURANT DANS LES PRÉSENTES ONT ÉTÉ ÉCRITES DANS LE CADRE DE LA PROMOTION OU DE LA COMMERCIALISATION PAR LE FONDS ET LES AGENTS DE PLACEMENT DES ACTIONS, ET (C) CHAQUE CONTRIBUABLE DEVRA DEMANDER CONSEIL SUR LA BASE DE SA SITUATION PERSONNELLE AUPRÈS D'UN CONSEILLER FISCAL INDÉPENDANT.**

**Hong Kong** – Le présent Prospectus n'a pas été déposé à des fins d'enregistrement auprès du Registre des Sociétés de Hong Kong, et son contenu n'a été examiné par aucune autorité de régulation de Hong Kong. En conséquence, à moins que les lois hongkongaises relatives aux valeurs mobilières ne le permettent, (i) personne ne peut publier ou faire publier le présent Prospectus à Hong Kong, sauf à l'intention de personnes qui sont des « investisseurs professionnels » au sens de la Securities and Futures Ordinance (Ordonnance sur les Titres et les Contrats à terme standardisés) (Chapitre 571 des Lois de Hong Kong) et de toutes règles prises en application de ce texte ou dans des circonstances qui ne constituent pas une offre ou une vente d'actions de la Société au public à Hong Kong pour les besoins des exigences en matière de prospectus de la Companies Ordinance (Ordonnance sur les Sociétés) (Chapitre 32 des Lois de Hong Kong) ; et (ii) personne ne peut émettre ou avoir en sa possession à des fins d'émission le présent Prospectus, ou toute publicité, invitation ou document concernant les actions de la Société, à Hong Kong ou ailleurs, qui soit destiné(e) au public à Hong Kong ou dont le contenu peut être consulté par celui-ci, sauf pour les actions de la Société qui sont destinées à être cédées uniquement à des personnes en dehors de Hong Kong ou uniquement à des « investisseurs professionnels » au sens de la Securities and Futures Ordinance (Chapitre 571 des Lois de Hong Kong) et de toutes règles prises en application de ce texte.

# Table des matières

Informations importantes.....	ii
Annuaire.....	viii
Définitions .....	1
1 Catégories d'Actions .....	10
2 La Société .....	14
3 Objectifs et Politiques d'Investissement .....	16
4 Évaluation des risques .....	22
5 Gestion et administration.....	47
6 Société de gestion.....	49
7 Gestionnaire de portefeuille .....	51
8 L'Expert en valorisations .....	53
9 Dépositaire .....	54
10 Agent administratif.....	56
11 Agent de tenue des registres et de transfert .....	57
12 Distributeur .....	58
13 Commissaires aux comptes .....	59
14 Achat d'Actions .....	60
15 Rachat des Actions .....	64
16 Transferts d'Actions.....	67
17 Échange d'Actions.....	69
18 Détermination de la Valeur liquidative .....	70
19 Politique de distribution de dividendes .....	74
20 Frais et commissions.....	75
21 Informations sur la Société.....	76
22 Assemblées et rapports aux Actionnaires .....	79
23 Fiscalité .....	82

Annexe A : Restrictions d'investissement OPCVM .....	93
Annexe B : Conflits d'intérêts potentiels .....	97
Annexe C : Prise en compte des règles ERISA .....	107
Annexe D : Définitions d'une Personne américaine et d'une Personne non américaine .....	112
Annexe E : Liste des dépositaires délégués .....	115

## Annuaire

**Goldman Sachs Funds, plc****Administrateurs de la Société :**

Frank Ennis  
 Grainne Alexander  
 Katherine Uniacke  
 Karl Wiancki  
 Glenn Thorpe

**Gestionnaire de portefeuille :**

Goldman Sachs Asset Management International  
 Peterborough Court  
 133 Fleet Street  
 Londres EC4A 2BB  
 Royaume-Uni

**Gestionnaires de portefeuille par délégation :**

Goldman Sachs Asset Management, L.P.  
 200 West Street  
 New York, NY 10013  
 États-Unis

-et-

Goldman Sachs Asset Management Co., Ltd.  
 Roppongi Hills Mori Tower  
 10-1, Roppongi 6-chome  
 Minato-Ku, Tokyo, 106-6144, Japon

**Agent administratif :**

BNY Mellon Fund Services (Ireland) DAC  
 One Dockland Central  
 Guild Street  
 IFSC  
 Dublin 1  
 Irlande

**Conseiller juridique de la Société :**

Matheson  
 70 Sir John Rogerson's Quay  
 Dublin 2  
 Irlande

**Secrétariat et Siège social :**

Matsack Trust Limited  
 70 Sir John Rogerson's Quay  
 Dublin 2  
 Irlande

**Société de gestion :**

Goldman Sachs Asset Management Global Services Limited  
 Peterborough Court  
 133 Fleet Street  
 Londres EC4A 2BB  
 Royaume-Uni

**Administrateurs de la Société de gestion :**

Stephen Davies  
 Michael Holmes  
 Glenn Thorpe  
 Barbara Healy  
 Sheila Patel

**Distributeur :**

Goldman Sachs International  
 Peterborough Court  
 133 Fleet Street  
 Londres EC4A 2BB  
 Royaume-Uni

**Réviseurs d'entreprises :**

PricewaterhouseCoopers  
 Chartered Accountants  
 One Spencer Dock  
 North Wall Quay  
 Dublin 1  
 Irlande

**Dépositaire :**

BNY Mellon Trust Company (Ireland) Limited  
 One Dockland Central  
 Guild Street  
 IFSC  
 Dublin 1  
 Irlande

**Agent de tenue des registres et de transfert :**

RBC Investor Services Ireland Limited  
 4th Floor  
 One George's Quay Plaza,  
 George's Quay  
 Dublin 2  
 Irlande

**Expert en valorisations :**

Goldman, Sachs & Co  
 200 West Street  
 New York, NY 10282  
 États-Unis

**Agent d'introduction en Bourse :**

Matheson  
 70 Sir John Rogerson's Quay  
 Dublin 2  
 Irlande

## Définitions

Dans le Prospectus, les termes et expressions qui suivent ont la signification indiquée ci-dessous. En cas de conflit entre le Prospectus et un Supplément concernant ces termes et expressions, le sens attribué à chaque mot ou phrase dans le Supplément prévaudra.

« <b>Accord de valorisation</b> »	désigne le contrat conclu entre la Société de gestion et l'Expert en valorisations, au titre duquel ce dernier est désigné par la Société en tant que délégué en vue de fournir certains services de valorisation relatifs aux actifs du Fonds et de ses filiales ;
« <b>Accord Initial d'Achat</b> »	désigne l'accord de souscription initial à remplir et à signer par un Actionnaire potentiel selon la forme prescrite par la Société ;
« <b>Acte constitutif</b> »	désigne l'Acte constitutif de la Société ;
« <b>Action</b> » ou « <b>Actions</b> »	désigne une ou des Actions de la Société permettant à leurs détenteurs de participer aux bénéfices de la Société comme décrit dans le présent Prospectus. Les termes « Action » et « Actions » peuvent être utilisés dans un Supplément pour désigner spécifiquement les Actions de la Catégorie à laquelle le Supplément se réfère ;
« <b>Actionnaire</b> » ou « <b>Actionnaires</b> »	désigne un ou des détenteurs dûment enregistrés d'Actions ;
« <b>Actions de souscripteurs</b> »	désigne le capital initial de 30 000 Actions de la Société sans valeur nominale, souscrites pour l'équivalent de 38 092,14 EUR ;
« <b>Addendum</b> »	désigne un ou plusieurs documents représentant toute mise à jour ou modification du Prospectus et/ou de Supplément(s) ;
« <b>Administrateurs</b> »	désigne les actuels administrateurs de la Société et de tout comité dûment constitué au sein du Conseil d'administration de la Société ;
« <b>Advisers Act</b> »	désigne la loi intitulée United States Investment Advisers Act de 1940, telle que modifiée ;
« <b>Agent d'introduction en Bourse</b> »	désigne Matheson ou tout autre agent désigné pour l'introduction des Actions sur un marché boursier ;
« <b>Agent de tenue des registres et de transfert</b> »	désigne RBC Investor Services Ireland Limited ou toute autre société pouvant, le cas échéant, être désignée en tant qu'Agent de transfert et de tenue des registres pour le compte de la Société ou d'un Fonds en particulier, conformément aux exigences de la Banque Centrale ;
« <b>Autorités fiscales irlandaises</b> »	les autorités irlandaises chargées des questions fiscales (Irish Revenue Commissioners)
« <b>Banque Centrale</b> »	Désigne la Banque Centrale d'Irlande ;
« <b>Catégorie</b> » ou « <b>Catégories</b> »	désigne une ou plusieurs catégories distinctes d'Actions constituées par la Société au sein de l'un des Fonds et à la(aux)quelle(s) correspondent différents frais de souscription ou de rachat, dispositions en matière de commissions, montants minimums de souscription et de détention d'Actions ou dispositions afférentes en matière de distribution ;

<b>« Catégories de capitalisation (T) »</b>	désigne la Catégorie Administration Capitalisation (T), la Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T), la Catégorie Privilégiée Capitalisation (T), la Catégorie Classique Capitalisation (T), la Catégorie X Capitalisation (T), la Catégorie Capital Capitalisation (T), la Catégorie M+ Capitalisation (T), la Catégorie Super Administration Capitalisation (T), la Catégorie Valeur Capitalisation (T), la Catégorie Première Capitalisation (T), la Catégorie Sélection Capitalisation (T), la Catégorie R Capitalisation (T), la Catégorie F Capitalisation (T), la Catégorie Premium Capitalisation (T), la Catégorie Privilège Capitalisation (T) et la Catégorie Deluxe Capitalisation (T) ;
<b>« Catégories de capitalisation »</b>	désigne la Catégorie Administration Capitalisation, la Catégorie Institutionnelle Capitalisation, la Catégorie Privilégiée Capitalisation, la Catégorie Classique Capitalisation, la Catégorie X Capitalisation, la Catégorie Capital Capitalisation, la Catégorie M+ Capitalisation, la Catégorie Super Administration Capitalisation, la Catégorie Valeur Capitalisation, la Catégorie Première Capitalisation, la Catégorie Sélection Capitalisation, la Catégorie R Capitalisation, la Catégorie F Capitalisation, la Catégorie Premium Capitalisation, la Catégorie Privilège Capitalisation et la Catégorie Deluxe Capitalisation ;
<b>« Catégories de distribution »</b>	désigne la Catégorie Administration, la Catégorie Super Administration, la Catégorie Institutionnelle, la Catégorie Privilégiée, la Catégorie Valeur, la Catégorie Capital, la Catégorie M+, la Catégorie X, la Catégorie Classique, la Catégorie Première, la Catégorie Sélection, la Catégorie R, la Catégorie F, la Catégorie Premium, la Catégorie Privilège et la Catégorie Deluxe ;
<b>« Commissaire aux comptes »</b>	désigne PricewaterhouseCoopers, Experts-comptables agréés, ou tout autre commissaire aux comptes en Irlande désigné par la Société pour leur succéder, conformément aux exigences applicables ;
<b>« Commodity Exchange Act »</b>	désigne la loi intitulée United States Commodity Exchange Act, telle que modifiée ;
<b>« Conseil d'Administration »</b>	désigne l'actuel conseil d'administration de la Société et tout comité dûment constitué au sein dudit conseil d'administration ;
<b>« Contrat de Société de gestion »</b>	désigne le contrat conclu entre la Société et la Société de gestion, au titre duquel la Société de gestion est désignée en tant que société de gestion de la Société ;
<b>« Déclaration »</b>	désigne une déclaration valable selon la forme imposée par les autorités fiscales irlandaises (Irish Revenue Commissioners) aux fins de la Section 739D TCA 1997 (et de ses modifications éventuelles) ;
<b>« Dépositaire »</b>	désigne BNY Mellon Trust Company (Ireland) Limited ou toute autre société irlandaise désignée, pour l'heure, pour lui succéder en tant que dépositaire des actifs de la Société, conformément aux exigences de la Banque Centrale ;
<b>« DICI »</b>	désigne le Document d'Information Clé pour l'Investisseur ;
<b>« Distributeur »</b>	désigne Goldman Sachs International ou toute autre entité susceptible d'être engagée par la Société de gestion en vue d'agir en tant que distributeur de la Société ;

<b>« Dollar », « USD » ou « US\$ »</b>	désigne le dollar américain, la monnaie officielle des États-Unis d'Amérique.
<b>« État membre de l'UE »</b>	désigne un État membre de l'UE ;
<b>« États-Unis »</b>	désigne les États-Unis d'Amérique (c.-à-d. les États et le District de Columbia), ses territoires, ses possessions et l'ensemble des autres zones relevant de sa compétence ;
<b>« EUR » ou « Euro » ou « € »</b>	désigne la monnaie unique des États membres participant à l'Union Économique et Monétaire Européenne, instaurée le 1 <sup>er</sup> janvier 1999 ;
<b>« Euronext Dublin »</b>	désigne l'Irish Stock Exchange plc, négociant en tant qu'Euronext Dublin ;
<b>« Expert en valorisations »</b>	désigne Goldman, Sachs & Co. ou toute autre entité susceptible d'être désignée, pour l'heure, par la Société de gestion en qualité de délégué afin de fournir des services en matière de valorisations en ce qui concerne les actifs de la Société ;
<b>« Fonds Euros »</b>	désigne le Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund, le Goldman Sachs Euro Government Liquid Reserves Fund et le Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund ;
<b>« Fonds monétaires à court terme »</b>	désigne le Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund, le Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund, le Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund, le Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund, le Goldman Sachs Euro Government Liquid Reserves Fund, le Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund, le Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund, le Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund ou le Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund selon le contexte ;
<b>« Fonds monétaires standard »</b>	désigne le Euro Liquid Reserves Plus Fund, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund et le US\$ Liquid Reserves Plus Fund ;
<b>« Fonds Sterling »</b>	désigne le Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund, le Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund et le Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund ;
<b>« Fonds US\$ »</b>	désigne le Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund, le Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund, le Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund, le Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund et le Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund ;
<b>« Fonds Yens »</b>	désigne le Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund ;
<b>« Fonds »</b>	désigne tout portefeuille d'actifs de la Société établi par les Administrateurs moyennant l'accord préalable de la Banque Centrale, représenté par une série distincte d'Actions et investi conformément aux objectifs et à la politique d'investissement applicables à ce Fonds, tels que décrits dans le Prospectus et/ou le Supplément publié par la Société en rapport avec ce Fonds ;

<b>« Gestionnaire administratif »</b>	désigne BNY Mellon Fund Services (Ireland) Designated Activity Company ou toute autre société irlandaise désignée, pour l'heure, pour lui succéder par la Société de gestion, conformément aux exigences de la Banque Centrale ;
<b>« Gestionnaire de portefeuille par délégation »</b>	désigne Goldman Sachs Asset Management, L.P., Goldman Sachs Asset Management Co., Ltd. et toute autre société pouvant être désignée, le cas échéant, par le Gestionnaire de portefeuille en vue d'agir en tant que gestionnaire de portefeuille par délégation de la Société ou d'un Fonds en particulier, conformément aux exigences de la Banque Centrale ;
<b>« Gestionnaire de portefeuille »</b>	désigne Goldman Sachs Asset Management International ou toute autre société pouvant, le cas échéant, être désignée par la Société de gestion en tant que gestionnaire de portefeuille pour le compte de la Société ou d'un Fonds en particulier, conformément aux exigences de la Banque Centrale, et inclut, le cas échéant, tout Gestionnaire de portefeuille par délégation ;
<b>« Goldman Sachs Funds, plc »</b>	désigne Goldman Sachs Funds, Public Limited Company ;
<b>« Goldman Sachs »</b>	désigne collectivement Goldman, Sachs & Co. et l'ensemble de ses filiales ;
<b>« GSAM »</b>	désigne Goldman Sachs Asset Management, L.P., société en commandite du Delaware et filiale à 100 % de The Goldman Sachs Group, Inc ;
<b>« GSAMC »</b>	Désigne Goldman Sachs Asset Management Co., Ltd, filiale à 100 % de The Goldman Sachs Group, Inc ;
<b>« GSAMGS »</b>	désigne Goldman Sachs Asset Management Global Services Limited, qui est une filiale indirecte de The Goldman Sachs Group, Inc. ;
<b>« GSAMI »</b>	désigne Goldman Sachs Asset Management International, qui est une filiale indirecte de The Goldman Sachs Group, Inc. ;
<b>« GSI »</b>	désigne Goldman Sachs International, qui est une filiale indirecte de The Goldman Sachs Group, Inc. ;
<b>« Intermédiaire »</b>	désigne une personne qui exerce une activité qui consiste en, ou comprend, la réception de paiements d'un organisme de placement pour le compte d'autres personnes ou qui détient des actions d'un organisme de placement pour le compte d'autres personnes ;
<b>« Instrument financier dérivé » ou « IFD »</b>	désigne un instrument financier dérivé (y compris un instrument financier dérivé de gré à gré) autorisé par la Règlementation OPCVM ;
<b>« Investisseur exonéré »</b>	désigne chacune des catégories énumérées à la Section 739D(6) du TCA, (résumée sous l'intitulé « Fiscalité ») et pour lequel la Société détient une Déclaration ;
<b>« Jour de Bourse »</b>	a le sens qui lui est attribué dans les Suppléments, pour autant qu'il y ait au minimum deux Jours de Bourse par mois ;
<b>« Livre sterling » ou « GBP » ou « £ »</b>	désigne la livre sterling britannique, la monnaie officielle du Royaume-Uni ;

- « **Loi de 1933** » désigne la loi intitulée United States Securities Act de 1933, dans sa version modifiée ; et
- « **Loi de 1940** » désigne la loi intitulée United States Investment Company Act de 1940, dans sa version modifiée.
- « **Monnaie de Base** » désigne la monnaie de base d'un Fonds, à savoir le dollar américain dans le cas des Fonds portant la mention US\$, l'euro dans le cas des Fonds portant la mention Euro et la livre sterling dans le cas des Fonds portant la mention Sterling ;
- « **OCDE** » désigne l'Organisation de coopération et de développement économiques dont les membres sont actuellement les États membres de l'UE, l'Australie, le Canada, le Chili, l'Islande, Israël, le Japon, la Corée, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Suisse, la Turquie et les États-Unis ;
- « **ONSR** » désigne les Organismes de Notation Statistique Reconnus qui sont reconnus par la SEC, tels que, par exemple, Standard & Poor's Ratings Group (« S&P »), Moody's Investor Services Inc (« Moody's ») et Fitch IBCA, Inc.
- « **Personne américaine imposable** » désigne, selon le Code général des impôts américains de 1986, tel que modifié, (le « Code ») et la Réglementation du Trésor promulguée à cet égard :
- Une personne physique qui est citoyen américain ou un « résident étranger » aux États-Unis. Actuellement, le terme de « résident étranger » est généralement défini de manière à couvrir une personne physique (i) titulaire d'une Carte de résident (une « carte verte ») délivrée par les Services américains de la citoyenneté et de l'immigration (US Citizenship and Immigration Services) ou (ii) qui satisfait au test de « présence suffisante ». Les conditions du test de « présence suffisante » sont généralement remplies pour toute année civile en cours si (i) une personne (physique) est présente aux États-Unis pendant 31 jours au moins au cours de l'année en question et (ii) le total du nombre de jours de présence de cette personne aux États-Unis pendant l'année en cours, le 1/3 du nombre de jours de présence de l'année précédente, et 1/6 du nombre de jours de présence de l'année d'avant, équivaut au moins à 183 jours ;
- Une entreprise ou une société de personnes (partnership) créée et constituée aux États-Unis ou selon le droit des États-Unis ou de tout état ;
- Un trust si (i) un tribunal américain est en mesure d'exercer une compétence juridictionnelle à titre principal sur le trust et (ii) une ou plusieurs personnes américaines disposent du pouvoir nécessaire au contrôle de toutes les décisions importantes du trust ; et
- Une succession assujettie à l'impôt américain sur son revenu mondial provenant de l'ensemble des sources.
- « **Personne américaine** » désigne la définition de ce terme donnée en Annexe D – « Définitions des Personne américaine et Personne non américaine » du présent Prospectus ;

<b>« Personnes associées »</b>	désigne, s'agissant d'une société : (a) toute personne ou société détenant effectivement, directement ou indirectement, au moins 20 % (vingt pour cent) du capital social en actions ordinaires de cette société ou en mesure d'exercer, directement ou indirectement, au moins 20 % (vingt pour cent) du total des votes afférents à cette société ; ou (b) toute personne ou société contrôlée par une personne qui correspond à l'une ou aux deux descriptions énoncées en (a) ; ou (c) tout membre du groupe dont fait partie cette société ; ou (d) tout administrateur ou dirigeant de cette société, ou de l'une de ses personnes associées telles que définies en (a), (b) ou (c) ;
<b>« Prospectus »</b>	désigne le présent document et tout supplément destiné à être lu et interprété conjointement à ce document et dans le contexte de ce document, ainsi que le rapport et les comptes annuels les plus récents de la Société ou son rapport et ses comptes semestriels si ceux-ci sont plus récents ;
<b>« Réglementation OPCVM de la Banque Centrale »</b>	désigne le Règlement 2015 de la Banque Centrale en vertu du Central Bank (Supervision and Enforcement) Act 2013 (Section 48(1)) (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières), tel que modifié occasionnellement, et toute directive émise par la Banque Centrale dans le cadre dudit Règlement ou y afférente ;
<b>« Réglementation OPCVM »</b>	désigne la Réglementation des Communautés européennes (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) de 2011 dans sa version modifiée, complétée ou remise en vigueur, ainsi que les conditions ou dérogations susceptibles, le cas échéant, d'être imposées ou accordées par la Banque Centrale dans le cadre de cette Réglementation, par le biais d'un avis ou autrement ;
<b>« Résident irlandais »</b>	toute société résidente, ou toute autre personne résidente ou ordinairement résidente, de la République d'Irlande aux fins de la fiscalité irlandaise. Veuillez vous reporter à la section « Fiscalité » ci-après pour une brève description des concepts de résidence et de résidence ordinaire, telle que fournie par les autorités fiscales irlandaises ;
<b>« Résolution ordinaire »</b>	désigne une résolution adoptée à la majorité simple des votes exprimés par les Actionnaires en droit d'assister et de voter aux assemblées générales de la Société ou sur des questions affectant la série d'Actions concernée, selon le cas ;
<b>« SEC »</b>	désigne la United States Securities and Exchange Commission ;
<b>« Section 739B »</b>	désigne la Section 739B de la Loi TCA ;
<b>« Société affiliée »</b>	désigne, par rapport à une personne, toute autre personne qui, directement ou indirectement, au travers d'un ou plusieurs intermédiaires, contrôle, est contrôlée par ou est placée sous contrôle commun avec cette personne et l'adjectif « affilié » sera interprété de la même manière ;
<b>« Société de gestion »</b>	désigne GSAMGS ou toute autre entité pouvant être engagée par la Société en vue d'agir en tant que sa société de gestion désignée, le cas échéant ;

« <b>Société</b> »	désigne Goldman Sachs Funds, plc, société d'investissement à capital variable constituée en Irlande conformément aux Companies Acts et agréée par la Banque Centrale en tant qu'OPCVM en vertu de la a Réglementation OPCVM ;
« <b>Statuts</b> »	désigne les Statuts de la Société, lesquels peuvent, le cas échéant, faire l'objet de modifications ;
« <b>Supplément</b> »	désigne un document contenant des informations spécifiques en supplément du présent document, concernant un Fonds ou une Catégorie en particulier ;
« <b>TARGET</b> »	désigne le Trans-European Automated Real-Time Gross Settlement Express Transfer System ;
« <b>TCA 1997</b> »	désigne la loi intitulée Irish Taxes Consolidation Act 1997 ;
« <b>UE</b> »	désigne l'Union européenne ;
« <b>Valeur liquidative par Action</b> »	désigne, en référence à une série ou Catégorie d'Actions, la Valeur liquidative par Action d'un Fonds, calculée comme indiqué à la section « Détermination de la Valeur liquidative » du présent Prospectus ;
« <b>Valeur liquidative</b> »	désigne la Valeur liquidative d'un Fonds, calculée comme indiqué à la section « Détermination de la Valeur liquidative » du présent Prospectus ;
« <b>Marché reconnu</b> »	désigne : <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) Toute Bourse de tout État membre de l'UE ou de tout pays membre de l'OCDE identifié ci-dessous : Australie, Canada, Japon, Nouvelle-Zélande, Norvège, Suisse et États-Unis.</li> <li>(ii) Toute Bourse figurant dans la liste ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Argentine Buenos Aires Stock Exchange Cordoba Stock Exchange La Plata Stock Exchange Mendoza Stock Exchange Rosario Stock Exchange</li> <li>- Brésil Bahia-Sergipe-Alagoas Stock Exchange Brasilia Stock Exchange Extremo Sul Porto Alegre Stock Exchange Minas Esperito Santo Stock Exchange Parana Curitiba Stock Exchange Pernambuco e Bahia Recife Stock Exchange Regional Fortaleza Stock Exchange Rio de Janeiro Stock Exchange Santos Stock Exchange Sao Paulo Stock Exchange</li> <li>- Chine Shanghai Securities Exchange Shenzhen Stock Exchange</li> <li>- Égypte Cairo Stock Exchange Alexandria Stock Exchange</li> <li>- Hong Kong Hong Kong Stock Exchange</li> <li>- Inde Bombay Stock Exchange Madras Stock Exchange Delhi Stock Exchange Ahmedabad Stock Exchange</li> </ul> </li> </ul>

		Bangalore Stock Exchange
		Cochin Stock Exchange
		Gauhati Stock Exchange
		Magadh Stock Exchange
		Pune Stock Exchange
		Hyderabad Stock Exchange
		Ludhiana Stock Exchange
		Uttar Pradesh Stock Exchange
		Calcutta Stock Exchange
-	Indonésie	Jakarta Stock Exchange
		Surabaya Stock Exchange
-	Israël	Tel Aviv Stock Exchange
-	Malaisie	Kuala Lumpur Stock Exchange
		Bumiputra Stock Exchange
-	Ile Maurice	Stock Exchange of Mauritius
-	Mexique	Mexico Stock Exchange
-	Maroc	Casablanca Stock Exchange
-	Philippines	Philippines Stock Exchange
-	Singapour	Singapore Stock Exchange
		SESDAQ
-	Afrique du Sud	Johannesburg Stock Exchange
-	Corée du Sud	Korea Stock Exchange
-	Taiwan	Taiwan Stock Exchange
-	Thaïlande	Thailand Stock Exchange
-	Turquie	Istanbul Stock Exchange

## (iii) Les marchés suivants :

- les marchés tenus par les membres de l'Association internationale des marchés de capitaux (International Capital Market Association) ;
- les marchés tenus par les institutions de marché monétaire (listed money market institutions) décrites dans une publication de la Banque d'Angleterre intitulée « The Regulations of the Wholesale Cash and OTC Derivatives Markets in Sterling, Foreign Exchange and Bullion », datée d'avril 1988 (telle qu'amendée occasionnellement) ;
- (a) le NASDAQ aux États-Unis, (b) les marchés de Titres d'État américains (market in U.S. government securities) tenus par les courtiers de premier rang réglementés par la Réserve fédérale de New York, et (c) le marché de gré à gré aux États-Unis tenu par des courtiers de premier et second rangs réglementé par la SEC ainsi que par l'Association nationale des opérateurs de valeurs mobilières (National Association of Securities Dealers) et par les institutions bancaires réglementées par le US Comptroller of Currency, le Système de la réserve fédérale ou la Société fédérale d'assurance des dépôts (Federal Deposit Insurance Corporation) ;
- Les marchés de gré à gré au Japon réglementés par l'Association des courtiers du Japon (Securities Dealers Association of Japan) ;
- S'agissant d'un des contrats d'opérations à terme et d'option, toute Bourse de valeurs mobilières ou tout marché organisé sur lequel de tels contrats d'opérations à terme ou d'options sont régulièrement négociés ;
- AIM (Alternative Investment Market), le marché d'investissement alternatif du Royaume-Uni, réglementé et tenu par le London Stock Exchange ;

- Le Marché français des titres de créance négociables (marché de gré à gré des instruments négociables) ;
- NASDAQ (Europe) ;
- Le marché de gré à gré des obligations émises par le gouvernement canadien, réglementé par l'Association des opérateurs d'investissement du Canada (Investment Dealers Association of Canada) ;

#### Instruments financiers dérivés

Dans le cas d'un investissement en instruments financiers dérivés, sur tout marché dérivé approuvé d'un État membre de l'Espace économique européen et les Bourses ou marchés suivants : American Stock Exchange, CME Group Inc., Chicago Board of Options Exchange, Kansas City Board of Trade, Mid-American Commodity Exchange, Minneapolis Grain Exchange, New York Board of Trade et New York Mercantile Exchange.

Les Bourses et marchés ci-dessus sont énumérés ou visés conformément aux critères réglementaires fixés dans la Réglementation OPCVM de la Banque Centrale. La Banque Centrale n'émet pas de liste des marchés approuvés. À l'exception des investissements autorisés dans des titres non cotés ou des parts d'organismes de placement collectif de type ouvert, l'investissement sera limité aux Bourses et marchés précités.

## 1 Catégories d'Actions

Les Administrateurs peuvent, conformément aux exigences de la Banque Centrale, lancer de nouvelles Catégories d'Actions selon les modalités qu'ils peuvent de temps à autre fixer pour un Compartiment. Les différentes Catégories au sein des Fonds peuvent être soumises à des commissions différentes. Les commissions applicables à chaque Catégorie sont détaillées dans le Supplément correspondant à chaque Catégorie. Les informations relatives aux commissions applicables à toutes les Catégories sont disponibles sur demande auprès du Distributeur. Ces écarts de commissions s'expliquent essentiellement par les différents niveaux de services fournis par les distributeurs de la Société. Il est recommandé aux investisseurs potentiels d'étudier la Catégorie d'Actions qu'ils souhaitent acquérir avec leur conseiller commercial pour s'assurer qu'elle correspond bien à leur situation particulière.

Les autres détails concernant les commissions et les frais, ainsi que toutes les dépenses dues en relation avec les Actions, sont repris dans le Supplément correspondant publié par la Société et relatif à la Catégorie en question.

À la date du présent Prospectus, la Société avait créé les 48 Catégories d'Actions suivantes :

Catégorie Administration	Catégorie Administration Capitalisation
Catégorie Administration Capitalisation (T)	Catégorie Capital
Catégorie Capital Capitalisation	Catégorie Capital Capitalisation (T)
Catégorie Classique	Catégorie Classique Capitalisation
Catégorie Classique Capitalisation (T)	Catégorie Institutionnelle
Catégorie Institutionnelle Capitalisation	Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T)
Catégorie M+	Catégorie M+ Capitalisation
Catégorie M+ Capitalisation (T)	Catégorie Privilégiée
Catégorie Privilégiée Capitalisation	Catégorie Privilégiée Capitalisation (T)
Catégorie Super Administration	Catégorie Super Administration Capitalisation
Catégorie Super Administration Capitalisation (T)	Catégorie Valeur
Catégorie Valeur Capitalisation	Catégorie Valeur Capitalisation (T)
Catégorie X	Catégorie X Capitalisation
Catégorie X Capitalisation (T)	Catégorie Première
Catégorie Première Capitalisation	Catégorie Première Capitalisation (T)
Catégorie Sélection	Catégorie Sélection Capitalisation
Catégorie Sélection Capitalisation (T)	Catégorie R
Catégorie R Capitalisation	Catégorie R Capitalisation (T)
Catégorie F	Catégorie F Capitalisation
Catégorie F Capitalisation (T)	Catégorie Premium
Catégorie Premium Capitalisation	Catégorie Premium Capitalisation (T)
Catégorie Privilège	Catégorie Privilège Capitalisation
Catégorie Privilège Capitalisation (T)	Catégorie Deluxe
Catégorie Deluxe Capitalisation	Catégorie Deluxe Capitalisation (T)

Le tableau sur les pages suivantes répertorie les différents Fonds en indiquant les Catégories disponibles au sein de chacun d'entre eux.

Catégorie d'Actions	Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund	Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund	Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund	Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund	Goldman Sachs Euro Government Liquid Reserves Fund	Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund	Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund	Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund	Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund	Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund	Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund	Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund
Catégorie Administration	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Administration Capitalisation	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Administration Capitalisation (T)	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✓
Catégorie Capital	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Capital Capitalisation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Capital Capitalisation (T)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✓
Catégorie Classique	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Classique Capitalisation	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Classique Capitalisation (T)	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✓
Catégorie Institutionnelle	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Institutionnelle Capitalisation	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T)	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✓
Catégorie M+	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie M+ Capitalisation	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie M+ Capitalisation (T)	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✓
Catégorie Privilégiée	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Privilégiée Capitalisation	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Privilégiée Capitalisation (T)	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✓

Catégorie d'Actions	Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund	Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund	Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund	Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund	Goldman Sachs Euro Government Liquid Reserves Fund	Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund	Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund	Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund	Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund	Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund	Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund	Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund
Catégorie Super Administration	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Super Administration Capitalisation	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Super Administration Capitalisation (T)	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✓
Catégorie Valeur	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Valeur Capitalisation	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Valeur Capitalisation (T)	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✓
Catégorie X*	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie X Capitalisation*	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie X Capitalisation (T)*	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✓
Catégorie Première	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Première Capitalisation	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Première Capitalisation (T)	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✓
Catégorie Sélection	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Sélection Capitalisation	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Sélection Capitalisation (T)	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✓
Catégorie R	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie R Capitalisation	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie R Capitalisation (T)	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✓
Catégorie F	✗	✗	✗	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Catégorie F Capitalisation	✗	✗	✗	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗

Catégorie d'Actions	Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund	Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund	Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund	Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund	Goldman Sachs Euro Government Liquid Reserves Fund	Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund	Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund	Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund	Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund	Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund	Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund	Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund
Catégorie F Capitalisation (T)	x	x	x	✓	x	x	x	x	x	x	x	x
Catégorie Premium	✓	✓	✓	✓	x	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Premium Capitalisation	✓	✓	✓	✓	x	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Premium Capitalisation (T)	✓	✓	✓	✓	x	✓	✓	✓	x	x	x	✓
Catégorie Privilège	✓	✓	✓	✓	x	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Privilège Capitalisation	✓	✓	✓	✓	x	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Privilège Capitalisation (T)	✓	✓	✓	✓	x	✓	✓	✓	x	x	x	✓
Catégorie Deluxe	✓	✓	✓	✓	x	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Deluxe Capitalisation	✓	✓	✓	✓	x	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Deluxe Capitalisation (T)	✓	✓	✓	✓	x	✓	✓	✓	x	x	x	✓

\* Les investisseurs sont invités à noter qu'en raison de la structure de commissions de la Catégorie X, de la Catégorie X Capitalisation et de la Catégorie X Capitalisation (T), il est actuellement prévu que l'offre de ces Actions soit en principe limitée à certains investisseurs, lesquels seront des fonds de fonds (feeder funds) et d'autres entités que les Administrateurs peuvent juger appropriées.

À la date du présent Prospectus, certaines Catégories des Fonds ont été admises à la Cote officielle et à la négociation sur le Global Exchange Market de l'Euronext Dublin. Une demande d'admission à la Cote officielle et à la négociation sur le Global Exchange Market de l'Euronext Dublin peut être effectuée pour toutes les autres Catégories de tous les Fonds. Ni l'admission des Actions à la Cote officielle et à leur négociation sur le Global Exchange Market, ni l'approbation des caractéristiques de cotation conformément aux conditions d'admission à la Cote de l'Euronext Dublin des valeurs mobilières ne constituent une garantie ou une attestation de l'Euronext Dublin des valeurs mobilières quant à la compétence des prestataires de service ou de toute autre partie liée à la Société, ni de la pertinence des informations contenues aux présentes ou de l'aptitude de la Société en matière d'investissement. Les Administrateurs ne prévoient pas le développement d'un marché secondaire actif en ce qui concerne les Actions.

## 2 La Société

La Société est une société d'investissement à capital variable et à responsabilité séparée entre ses compartiments, constituée en Irlande le 25 juillet 1996 en tant que société à responsabilité limitée faisant appel public à l'épargne sous le numéro d'immatriculation 252159 et agréée par la Banque Centrale en tant qu'OPCVM le 31 juillet 1996. Elle a nommé GSAMGS en tant que sa société de gestion désignée. Elle a pour objet, comme stipulé à l'Article 2 de ses statuts, le placement collectif en valeurs mobilières et autres actifs financiers liquides dont le capital est collecté auprès du public ; elle opère selon le principe de la répartition des risques conformément à la Réglementation OPCVM.

À ce jour, la Société a créé les Fonds suivants :

Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund  
 Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund  
 Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund  
 Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund  
 Goldman Sachs Euro Government Liquid Reserves Fund  
 Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund  
 Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund  
 Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund  
 Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund  
 Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund  
 Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund  
 Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund

Conformément aux Statuts, les Administrateurs sont tenus de tenir des livres de comptes séparés pour chaque Fonds de la manière suivante :

- (i) le produit de l'émission de chaque Action sera affecté au Fonds établi pour cette Action, et les éléments d'actif et de passif ainsi que les produits et charges qui s'y rapportent seront affectés à ce même Fonds ;
- (ii) tout actif dérivé d'un autre actif contenu dans un Fonds sera affecté au même Fonds que l'actif dont il dérive, et toute augmentation ou diminution de la valeur d'un tel actif sera affectée au Fonds en question ;
- (iii) dans le cas d'actifs dont les Administrateurs jugent qu'ils ne sont pas directement imputables à un (des) Fonds en particulier, les Administrateurs pourront, à leur discrétion, déterminer la base sur laquelle les actifs en question seront attribués à tel ou tel Fonds ; les Administrateurs seront en outre habilités, à tout moment et de temps à autre, à modifier cette base ;
- (iv) tout engagement sera attribué au(x) Fonds au(x)quel(s), de l'avis des Administrateurs, il se rapporte ou, si un tel engagement n'est pas directement attribuable à un Fonds en particulier, les Administrateurs pourront, à leur discrétion, déterminer la base sur laquelle l'engagement en question sera imputé à tel ou tel Fonds ; les Administrateurs seront en outre habilités, à tout moment et de temps à autre, à modifier cette base ;
- (v) si, à la suite d'une action d'un créancier à l'encontre de certains actifs de la Société ou dans d'autres cas, un engagement, des frais, coûts, charges ou réserves devaient être imputés d'une manière différente de celle selon laquelle ils ont été imputés en vertu des dispositions du paragraphe (iv) ci-dessus ou dans des circonstances similaires, les Administrateurs, agissant sur autorisation du Dépositaire, peuvent transférer dans les livres et registres de la Société tout actif vers des Fonds ou à partir de ceux-ci ;
- (vi) dès lors que des actifs de la Société attribuables aux Actions de souscripteurs produisent un bénéfice net, les Administrateurs peuvent allouer les actifs représentant ce bénéfice net au(x) Fonds qu'ils jugent approprié(s) ; et

- (vii) Sous réserve de toute autre disposition des Statuts, les actifs détenus au sein de chaque Fonds ne peuvent être utilisés qu'aux fins des Actions de la Série à laquelle le Fonds se rapporte et appartiennent de manière exclusive au Fonds en question. De même, ils ne doivent pas servir à libérer, directement ou indirectement, les engagements de, ou créances à l'encontre de, tout autre Fonds et ne doivent pas être tenus à disposition à cette fin.

En vertu de la loi irlandaise sur les sociétés de 2014, il est prévu que chaque Fonds ait une responsabilité séparée à l'égard des autres Fonds et que la Société dans son ensemble ne soit pas responsable à l'égard de tiers concernant les engagements de chacun des Fonds. Toutefois, les investisseurs doivent prendre en considération le facteur de risque « Contamination d'un Fonds à un autre » décrit ci-après à la section « Risques ».

### **Fonctionnement du compte de recouvrement des souscriptions et rachats**

La Société a mis en place un compte de recouvrement au nom de la Société au niveau de la structure à compartiments multiples (le « **Compte de recouvrement de la structure à compartiments multiples** ») et n'a pas établi ce type de compte au niveau des compartiments. L'ensemble des souscriptions à un Fonds et les rachats et distributions à devoir par les Fonds seront payés sur le Compte de recouvrement de la structure à compartiments multiples. Les fonds déposés sur le Compte de recouvrement de la structure à compartiments multiples, y compris ceux reçus par anticipation d'une souscription au titre d'un Fonds, ne relèvent pas des protections octroyées par le Règlement 2015 de la Banque Centrale (Investor Money Regulations) en vertu du Central Bank (Supervision and Enforcement) Act 2013 (Section 48(1)) au bénéfice des prestataires de services de fonds.

Dans l'attente de l'émission des Actions et/ou du paiement des produits de souscription sur un compte au nom du Fonds concerné et dans l'attente du paiement des produits de rachat ou des distributions, les montants déposés sur le Compte de recouvrement de la structure à compartiments multiples sont des actifs des Fonds auxquels ils sont attribuables et l'investisseur concerné est un créancier non garanti du Fonds par rapport aux montants payés par le Fonds ou qui lui sont dus.

Toutes les souscriptions (y compris les souscriptions préalables à l'émission des Actions) attribuables à un Fonds, et tous les rachats, dividendes ou distributions en numéraire à payer par un Fonds, transiteront et seront gérés via le Compte de recouvrement de la structure à compartiments multiples. Les montants de souscription versés sur le Compte de recouvrement de la structure à compartiments multiples seront payés sur un compte au nom de la Société de gestion / du Dépositaire pour le compte du Fonds concerné. Les rachats et distributions, y compris les rachats ou distributions bloqués, seront conservés sur le Compte de recouvrement de la structure à compartiments multiples jusqu'à la date d'échéance du paiement (ou toute date ultérieure jusqu'à laquelle les paiements bloqués peuvent être payés) et seront ensuite payés à l'Actionnaire concerné.

Le Dépositaire sera responsable de la conservation et de la supervision des sommes déposées sur le Compte de recouvrement de la structure à compartiments multiples et de la bonne imputation des montants aux fonds auxquels ils sont attribuables.

La Société et le Dépositaire ont convenu d'une procédure opérationnelle concernant le Compte de recouvrement de la structure à compartiments multiples qui identifie les compartiments de la Société qui en font partie, les procédures et protocoles à suivre en vue de transférer des fonds depuis le Compte de recouvrement de la structure à compartiments multiples, les procédures de rapprochement journalier et les procédures à suivre en cas de manque à gagner du fait d'un retard de paiement des souscriptions et/ou de transferts à un Fonds de montants attribuables à un autre Fonds du fait des décalages temporels.

Les montants de souscription reçus sur le Compte de recouvrement de la structure à compartiments multiples sans élément d'identification suffisant de l'investisseur ou du Fonds concerné seront retournés à l'investisseur en question. L'absence de présentation d'un dossier complet des pièces nécessaires est au risque de l'investisseur.

### 3 Objectifs et Politiques d'Investissement

La Société compte actuellement un certain nombre de Fonds, identifiés plus haut et décrits plus en détail dans un ou plusieurs Suppléments.

Rien ne permet d'assurer ou de garantir que les investissements d'un Fonds seront rentables ni que son objectif d'investissement sera réalisé. Veuillez vous reporter aux sections « Risque » du présent Prospectus et du Supplément dans lesquelles sont présentés les facteurs à prendre en considération s'agissant de tout investissement dans ce Fonds. Veuillez noter plus particulièrement Fonds dont l'objectif est d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable réaliseront cet objectif et une perte du capital est susceptible de se produire (y compris pour les Fonds dotés d'un mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative).

L'objectif et la politique d'investissement de chaque Fonds sont récapitulés ci-dessous et décrits dans le ou les Suppléments correspondant à ce Fonds.

En outre, l'objectif d'investissement d'un Fonds ne sera pas modifié sans une Résolution ordinaire. Toute modification importante de sa politique d'investissement ne pourra être adoptée qu'avec la sanction d'une Résolution ordinaire à laquelle se rapportent les modifications, étant entendu que, si la Réglementation OPCVM modifie les restrictions d'investissement applicables aux Fonds, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement des Fonds en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. En cas de modification de l'objectif d'investissement et/ou de la politique d'investissement d'un Fonds, un préavis raisonnable sera donné par la Société aux Actionnaires, accompagné d'un dispositif permettant à ces derniers de demander le rachat de leurs Actions avant la mise en œuvre de ces modifications.

Les Fonds peuvent détenir ou conserver des liquidités accessoires tels que, et sans limitation, des dépôts à terme, des billets à demande prioritaire et des accords de financement à court terme. Ils peuvent par ailleurs utiliser les techniques et instruments mentionnés dans le ou les Suppléments publiés par la Société relativement à un Fonds.

#### 3.1 Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement de chaque Fonds est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité, en investissant dans un portefeuille diversifié et de grande qualité de valeurs du marché monétaire (comme décrit plus en détails dans le(s) Supplément(s) concerné(s)).

**Profil de l'investisseur type :** Chacun des Fonds convient aux investisseurs qui souhaitent optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité, en investissant dans un portefeuille diversifié de titres du marché monétaire, de qualité supérieure.

Les valeurs dans lesquelles les Fonds peuvent investir sont décrites dans le ou les Suppléments concerné(s) et peuvent comprendre des obligations (qui sont des titres de créance) et des titres comportant une composante à vue (c'est-à-dire, la possibilité d'en demander le paiement).

**Afin de lever toute ambiguïté, les Fonds monétaires à court terme n'effectueront pas de transactions sur des instruments financiers dérivés dans le cadre de leur politique d'investissement générale ou à des fins de couverture.**

#### 3.2 Techniques de gestion de portefeuille

Les investisseurs doivent noter qu'en utilisant des techniques de gestion de portefeuille, la Société devra se conformer aux conditions et aux limites posées occasionnellement par la Banque Centrale au titre de la Réglementation OPCVM et énoncées ci-dessous. Les dispositions ci-dessous s'appliquent sous réserve de toutes autres lignes directrices émises occasionnellement par l'Autorité européenne des marchés financiers et/ou toute directive supplémentaire émise occasionnellement par la Banque Centrale dans le cadre de ce qui suit.

L'ensemble des revenus découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille, nets des coûts et frais opérationnels directs et indirects, doivent être retournés à la Société. La Société peut payer de tels frais et coûts aux agents ou autres intermédiaires pour les services relatifs aux techniques de gestion efficace de portefeuille. Lesdites personnes peuvent être affiliées ou non à la Société, à la Société de gestion, au Gestionnaire de portefeuille ou au Dépositaire, tel que cela est autorisé par la réglementation bancaire et financière applicable. L'identité desdites personnes sera divulguée dans les états financiers audités de la Société.

Une évaluation de crédit sera entreprise pour chaque contrepartie aux techniques de gestion efficace de portefeuille. Ces contreparties seront des entités dotées de personnalité juridique généralement basées dans des

pays de l'OCDE. Lorsque la contrepartie fait l'objet d'une notation de crédit par une agence enregistrée et supervisée par l'AEMF, la notation est prise en compte dans l'évaluation de crédit. Lorsque la notation de la contrepartie est abaissée à une notation à court terme de A-2 ou moins (ou une notation comparable) par l'une de ces agences de notation, une nouvelle évaluation de crédit de la contrepartie est immédiatement effectuée.

### **Contrats de prise en pension de titres (Reverse Repurchase agreements)**

Lorsque sa politique d'investissement l'autorise (tel que prévu dans le Supplément concerné), un Fonds peut acheter (emprunter) des titres par le biais de contrats de prise en pension. Un contrat de prise en pension de titres est un contrat en vertu duquel un fonds acquiert des titres et le vendeur (par exemple, une banque ou un courtier en titres) s'engage à racheter les titres à un prix spécifié, dans un délai déterminé (pas plus de sept jours après la date d'acquisition). Le prix de revente reflète le prix d'acquisition, majoré d'un taux d'intérêt convenu, sans rapport avec le taux du coupon ni l'échéance du titre acquis. La valeur des titres achetés, y compris l'intérêt couru, est à tout moment égale ou supérieure à la valeur de la pension livrée de titres. Tous les revenus supplémentaires générés par ces transactions reviendront au(x) Fonds concerné(s). En cas de faillite du vendeur ou si celui-ci ne rachète pas les titres conformément au contrat, un Fonds peut encourir des pertes, notamment des pertes en intérêts ou en principal sur les titres, ainsi que des frais inhérents au retard dans l'exécution de la pension livrée de titres. Dans l'évaluation de l'opportunité de conclure un contrat de prise en pension de titres, le Gestionnaire de portefeuille examine avec attention la solvabilité du vendeur. Les contrats de prise en pension de titres sont soumis aux limites et conditions fixées dans la Réglementation OPCVM de la Banque Centrale, le présent Prospectus et le(s) Supplément(s) concerné(s).

Lorsque l'utilisation de contrats de mise en pension est autorisée par la politique d'investissement d'un Fonds (tel que prévu dans le Supplément concerné), l'utilisation en question devrait être comprise entre 0 % et 50 % de sa Valeur liquidative, 100 % de la Valeur liquidative étant le niveau maximum autorisé des actifs d'un Fonds ouvert à ce type de transactions. Les Fonds doivent être à tout moment en mesure d'honorer leurs obligations de rachat. Les titres qui font l'objet d'une « pension livrée de titres » ne peuvent être vendus ou donnés en garantie avant l'échéance de la pension livrée de titres.

Un Fonds qui conclut un contrat de prise en pension de titres doit s'assurer qu'il aura la possibilité de mettre fin au contrat de prise en pension de titres à tout moment, le cas échéant, ou de récupérer l'intégralité des liquidités selon les modalités du contrat de prise en pension de titres, à moins que le contrat soit conclu pour une durée fixe ne dépassant pas sept jours.

### **IFD – Gestion efficace de portefeuille**

Lorsque cela est autorisé par sa politique d'investissement (tel que stipulé dans le Supplément concerné), un Fonds (autre qu'un Fonds du marché monétaire à court terme) peut employer des instruments financiers dérivés et certaines stratégies sur devises, à des fins de couverture, de gestion du risque ou de gestion efficace de portefeuille (dans le but de réduire le risque et les coûts mais aussi d'accroître le rendement du capital ou des revenus pour le Fonds concerné pourvu que lesdites transactions ne soient pas spéculatives par nature). Le Gestionnaire de portefeuille peut utiliser des swaps, des options, contrats à terme normalisés et des contrats à terme de gré à gré (tels que décrits ci-après) afin de gérer ou de couvrir le risque de taux d'intérêt, l'exposition à la courbe de rendement et les expositions aux devises. Pour les instruments financiers dérivés, les restrictions d'investissement telles que stipulées à l'Annexe A – « Restrictions d'investissement OPCVM » s'appliqueront. Un Fonds peut investir dans des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré pourvu que les contreparties soient des établissements assujettis à la supervision prudentielle.

#### *Swaps*

Les contrats de swap sont des produits dérivés négociés de gré à gré à titre particulier dans lesquels deux parties acceptent d'échanger des flux de paiement susceptibles d'être calculés eu égard à un taux, à un indice ou à un instrument, ou certains titres et un « montant notionnel » particulier.

#### *Options*

Une option d'achat désigne une option par laquelle l'acquéreur possède le droit d'acheter les titres sous-jacents à l'option au prix d'exercice spécifié à tout moment pendant toute la durée de l'option. Une option de vente donne à l'acquéreur le droit de vendre les titres sous-jacents au prix d'exercice spécifié à tout moment pendant toute la durée de l'option.

### *Contrats à terme standardisés*

La vente d'un contrat à terme standardisé crée une obligation pour le vendeur de fournir le type d'instrument financier demandé dans le contrat lors d'un mois de fourniture spécifié à un prix stipulé. L'achat d'un contrat à terme standardisé crée une obligation pour l'acquéreur de payer et de réceptionner le type d'instrument financier demandé dans le contrat lors d'un mois de fourniture spécifié à un prix stipulé.

### *Contrats à terme de gré à gré*

Un contrat à terme de gré à gré est un contrat personnalisé entre les deux parties visant à acquérir ou vendre un actif au prix spécifié à une date ultérieure.

Le Gestionnaire de portefeuille emploie un processus de gestion du risque à l'égard des Fonds conformément aux exigences de la Banque centrale pour lui permettre de surveiller, de mesurer et de gérer avec précision l'exposition internationale des instruments financiers dérivés (l'« exposition internationale ») à laquelle s'expose chaque Fonds concerné. Le Gestionnaire de portefeuille utilise une méthodologie dénommée approche par les engagements afin de mesurer l'exposition internationale des Fonds concernés et de gérer les pertes potentielles afférentes liées au risque de marché. L'approche par les engagements est une méthodologie qui cumule les valeurs du marché sous-jacent ou les valeurs notionnelles des instruments financiers dérivés afin de déterminer le degré d'exposition internationale d'un Fonds à l'égard des instruments financiers dérivés. Conformément aux exigences de la Banque centrale, dans l'éventualité où un Fonds utilise l'effet de levier à l'avenir, l'exposition internationale pour ledit Fonds ne doit dépasser 100 % de sa Valeur liquidative.

La Société fournira, sur demande, des informations complémentaires aux Actionnaires concernant les méthodes de gestion du risque employées, y compris les limites quantitatives qui s'appliquent et tous les récents développements relatifs aux caractéristiques de risque et de rendement des principales catégories d'investissement.

### **Types de garanties autorisées**

L'exposition d'une contrepartie à des techniques de gestion de portefeuille prendra en compte la garantie apportée par la contrepartie sous forme d'actifs admissibles à titre de garantie en vertu des lois et règlements applicables, comme cela est résumé dans la présente section.

La garantie reçue par la Société peut être utilisée afin de réduire son exposition au risque de contrepartie si elle remplit les critères fixés par les lois, règlements et lignes directrices applicables émis ponctuellement par la Banque Centrale, notamment en termes de liquidité, de valorisation, de solvabilité de l'émetteur, de corrélation, de risques liés à la gestion de garanties et d'exécution. En particulier, les garanties doivent respecter les conditions suivantes :

- (i) toute garantie reçue autrement que sous forme de liquidités doit être de haute qualité, très liquide et négociée sur un marché réglementé ou sur une plateforme de négociation multilatérale avec une fixation des prix transparente afin de pouvoir être vendue rapidement à un prix proche de la valorisation effectuée préalablement à la vente. La garantie doit également se conformer aux dispositions de la Réglementation 74 du Règlement ;
- (ii) Elle doit être valorisée au moins chaque jour et les actifs présentant une volatilité élevée en termes de prix ne doivent pas être acceptés à titre de garantie, à moins que des décotes prudentes et adaptées soient appliquées ;
- (iii) Elle doit être émise par une entité indépendante de la contrepartie et ne doit pas présenter une corrélation élevée avec la performance de la contrepartie ;
- (iv) Elle doit être suffisamment diversifiée en termes de pays, de marchés et d'émetteurs. Toutefois, un Fonds peut, conformément aux exigences de la Banque Centrale et de la section (ii) (k) de l'Annexe A, être entièrement garanti par des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'UE, une ou plusieurs de ses autorités locales, un pays tiers ou un organisme public international auquel un ou plusieurs Etats membres de l'UE appartiennent ;
- (v) Elle doit pouvoir être entièrement exécutée par la Société à tout moment, sans en référer à la contrepartie ou sans qu'il soit nécessaire d'obtenir son consentement.

Conformément aux critères susmentionnés, il est proposé que les Fonds acceptent les types de garanties suivants en ce qui concerne les techniques de gestion de portefeuille :

- (i) liquidités;
- (ii) titres d'État ou autres titres publics ;
- (iii) certificats de dépôt émis par un établissement de crédit de l'UE, une banque agréée dans les États membres restants de l'Espace économique européen (EEE) (la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein), une banque agréée par un état signataire, autre qu'un État membre de l'UE ou un État membre de l'EEE, de l'Accord de Bâle de juillet 1988 sur la convergence des capitaux (Suisse, Canada, Japon, États-Unis) ou encore un établissement de crédit agréé à Jersey, Guernesey, l'île de Man, en Australie ou Nouvelle-Zélande (des « Établissements compétents ») ;
- (iv) obligations/effets de commerce émis par des Établissements compétents ou par des émetteurs non-bancaires ; et
- (v) lettres de crédit dont la durée résiduelle jusqu'à l'échéance ne dépasse pas trois mois, qui sont inconditionnelles, irrévocables et émises par des Établissements compétents.

La garantie sera valorisée chaque jour au moyen des cours de marché disponibles et en prenant en compte des décotes appropriées qui seront déterminées par la Société pour chaque catégorie d'actifs selon sa politique en matière de décotes. La politique prend en compte notamment la solvabilité de l'émetteur de la garantie, la volatilité des cours et le résultat des tests de liquidité sous contraintes effectués par la Société dans des conditions de liquidité normales et exceptionnelles. La politique prend également en compte divers facteurs en fonction de la nature de la garantie reçue, tels que la volatilité des cours, la solvabilité de l'émetteur de la garantie, l'échéance ou la devise des actifs ou les résultats des tests sous contraintes.

En cas de transfert de propriété, la garantie reçue sera détenue par le Dépositaire (ou un sous-dépositaire de celui-ci) pour le compte du Fonds concerné. Pour d'autres types d'accords de garanties, la garantie peut être détenue par un dépositaire tiers soumis à une supervision prudentielle et sans aucun lien avec le fournisseur de la garantie.

### Réinvestissement de la Garantie

La garantie reçue sous forme de liquidités peut uniquement être :

- mise en dépôt auprès d'un Établissement compétent, ou investie dans des certificats de dépôt émis par un tel établissement ;
- investie dans des obligations d'État de haute qualité ;
- utilisée pour les besoins d'opérations de prise en pension de titres (lorsqu'autorisées par la politique d'investissement du Fonds, telle qu'établie dans le Supplément concerné), sous réserve que les opérations soient réalisées avec des établissements de crédit soumis à une supervision prudentielle et que la Société puisse récupérer à tout moment l'intégralité du montant des liquidités cumulées ; ou
- investie dans des fonds monétaires à court terme éligibles.

Les garanties sous forme de liquidités réinvesties doivent être diversifiées selon les exigences de diversification applicables aux garanties ne prenant pas la forme de liquidités. Les garanties en numéraire investies ne peuvent pas être placées en dépôt auprès de la contrepartie, ni investies en titres émis par celle-ci. Les pensions livrées de titres ne constituent pas des emprunts ou des prêts pour les besoins de la Réglementation OPCVM.

Les garanties reçues sous une forme autre que des liquidités ne peuvent être vendues, réinvesties ou mises en gage.

### Risques

Les activités de gestion de portefeuille et la gestion de garanties en ce qui concerne ces activités comportent certains risques, y compris les risques relatifs au réinvestissement des garanties sous forme de liquidités.

Le risque principal lors de la réalisation d'opérations de prise en pension de titres est le risque de défaillance d'une contrepartie devenue insolvable ou incapable ou refusant d'honorer ses obligations de restitution des titres ou des liquidités à la Société, selon les termes de l'opération. Le risque de contrepartie est atténué par le transfert ou le nantissement de la garantie au profit de la Société. Toutefois, les opérations de prise en pension de titres ne peuvent pas être intégralement garanties. Les commissions et les revenus dus à la Société au titre des opérations de prise en pension de titres ne peuvent pas faire l'objet de garanties. En outre, la valeur de la garantie peut

baisser entre deux dates de rééquilibrage de la garantie ou être déterminée ou contrôlée de manière erronée. Dans ce cas, si une contrepartie se retrouve en situation de défaillance, la Société peut avoir besoin de vendre des garanties ne prenant pas la forme de liquidités reçues aux taux du marché en vigueur, entraînant ainsi une perte pour la Société.

Un Fonds peut également subir une perte en réinvestissant une garantie reçue sous forme de liquidités. Une telle perte peut survenir du fait d'une baisse de la valeur des investissements réalisés. Une baisse de valeur de ces investissements réduirait le montant de la garantie disponible que la Société devra restituer à la contrepartie comme requis par les termes de l'opération. La Société aura l'obligation de couvrir la différence de valeur entre la garantie initialement reçue et le montant disponible à restituer à la contrepartie, entraînant ainsi une perte pour la Société.

Les opérations de mise ou de prise en pension de titres comportent également des risques opérationnels tels que les risques de non-règlement ou de retard dans le règlement des instructions, et les risques d'ordre juridique liés aux documents utilisés pour ces opérations.

Un Fonds peut conclure des opérations de prise en pension de titres avec d'autres sociétés du même groupe de sociétés que le Gestionnaire de portefeuille. Les éventuelles contreparties affiliées exécuteront leurs obligations au titre de toute opération de prise en pension conclue avec un Fonds de manière raisonnable sur le plan commercial. En outre, le Gestionnaire de portefeuille choisira des contreparties et conclura des opérations conformément aux exigences en matière de meilleure exécution et, à tout moment, dans l'intérêt du Fonds et de ses Actionnaires. Toutefois, les Actionnaires doivent être conscients que le Gestionnaire de portefeuille peut se retrouver dans des situations de conflits d'intérêts entre son rôle et leurs propres intérêts ou ceux des contreparties affiliées.

Veillez également vous reporter à la section du présent Prospectus intitulée « Risques ».

### **Titres négociés avant émission et engagements à terme**

Sous réserve des restrictions d'investissement, la Société peut acheter des titres pour le compte des Fonds sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme. On parle de transaction « avant émission » lorsqu'un Fonds achète des titres et que le paiement et la livraison ont lieu dans le futur de manière à garantir un prix et un rendement jugés avantageux pour le Fonds au moment de la conclusion de la transaction. Dans une opération d'engagement à terme, le Fonds s'engage à acquérir ou à vendre des titres à un prix déterminé, à une date ultérieure située au-delà du délai de règlement habituel. Le Fonds peut également conclure des contrats de compensation pour la vente à terme d'autres titres qu'il détient. Les titres achetés ou vendus sur la base d'une transaction avant émission ou d'un engagement à terme comportent un risque de perte si la valeur du titre à acheter diminue avant la date du règlement ou si la valeur du titre à vendre augmente avant la date du règlement. Bien que le Fonds achète généralement des titres sur la base d'une transaction avant émission ou d'un engagement à terme dans la perspective d'ajouter des titres à son portefeuille, le Fonds peut se défaire de tels titres préalablement au règlement si le Gestionnaire de portefeuille estime opportun de procéder de la sorte.

Afin de lever toute ambiguïté, les Fonds n'investiront pas dans des actions ou dans des titres assimilables à des actions.

### **3.3 Restrictions d'investissement applicables à tous les Fonds**

La Société investit des actifs pour le compte de chaque Fonds conformément aux restrictions d'investissement et d'emprunt contenues dans la Réglementation OPCVM et décrites à l'Annexe A du présent Prospectus et, le cas échéant, sous réserve des restrictions supplémentaires établies par les Administrateurs relativement à un Fonds et décrites dans le présent Prospectus ou dans tout Supplément publié par la Société relativement au Fonds en question.

Les restrictions d'investissement décrites à l'Annexe A du présent Prospectus s'appliquent au moment de l'achat des investissements. En cas de dépassement de ces limites pour des raisons sur lesquelles les Administrateurs n'ont aucun contrôle, la Société adoptera comme objectif prioritaire, dans le cadre de ses transactions de vente, le rétablissement de cette situation, en tenant compte comme il se doit des intérêts des Actionnaires. Les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent, avec l'accord de la Banque Centrale, autoriser un Fonds à déroger à ses restrictions d'investissement pour une période de six mois au maximum à compter de la date de l'autorisation, pour autant que le Fonds respecte les principes de diversification des risques. Chaque Fonds se conformera aux restrictions de l'Euronext Dublin des valeurs mobilières aussi longtemps que les Actions y seront cotées.

### 3.4 Investissements croisés

Lorsque ses objectifs et politiques d'investissement le justifient, un Fonds peut également investir dans d'autres Fonds conformément aux obligations de la Réglementation OPCVM de la Banque Centrale. Un Fonds (le « **Fonds investisseur** ») peut uniquement investir dans un autre Fonds (le « **Fonds investi** ») si ce dernier ne détient pas lui-même des Actions d'un autre Fonds. Un Fonds n'investit pas dans ses propres Actions. Toute commission reçue par la Société de gestion ou le Gestionnaire de Portefeuille au titre d'un tel investissement sera versée aux actifs du Fonds investisseur. Lorsque le Fonds investisseur investit dans le Fonds investi, le taux de la commission de gestion annuelle et/ou de la commission de gestion des investissements que les investisseurs du Fonds investisseur supportent au titre de la partie des actifs du Fonds investisseur investie dans le Fonds investi (lorsque la commission en question est directement payée au niveau du Fonds investisseur, indirectement au niveau du Fonds investi et/ou aux deux à la fois) ne dépasse pas le taux maximum de la commission de gestion annuelle et/ou de la commission de gestion des investissements que les investisseurs du Fonds investisseur peuvent supporter au titre du solde des actifs du Fonds investisseur, de manière à empêcher toute imposition double de la commission de gestion annuelle et/ou de la commission de gestion des investissements au Fonds investisseur par suite de ses investissements dans le Fonds investi. Par ailleurs, la Société de gestion ne facturera pas de frais de souscription, de conversion ou de rachat sur tout investissement croisé d'un Fonds.

## 4 Évaluation des risques

### 4.1 Généralités

La réalisation de ses objectifs d'investissement par un Fonds ne peut être garantie. Il n'est pas déclaré ni garanti que le programme d'investissement d'un Fonds sera une réussite, et les résultats de l'investissement du Fonds peuvent varier de manière importante au fil du temps. Il existe une possibilité de perte totale ou partielle des capitaux et les investisseurs potentiels ne devraient souscrire des Actions que s'ils peuvent supporter les conséquences d'une telle perte.

L'investissement en Actions d'un Fonds ne constitue pas un programme d'investissement complet. Il est recommandé aux investisseurs de compléter leur investissement dans un Fonds par d'autres types d'investissements. Les investisseurs doivent être conscients que la valeur des Actions peut évoluer à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas le montant initialement investi et les revenus éventuels peuvent varier. La valeur des investissements dans un fonds peut être affectée par divers facteurs, notamment les événements économiques et politiques, les taux d'intérêt et les taux de change, ainsi que des événements propres à l'émetteur.

Alors que certains risques concernent plus particulièrement certains Fonds, les investisseurs doivent s'assurer de comprendre tous les risques indiqués dans le Prospectus et dans le Supplément correspondants dans la mesure où ils peuvent concerner ce Fonds.

L'évaluation des risques suivante détaille particulièrement les risques associés à un investissement dans la Société, ce dont les investisseurs sont invités à discuter avec leurs conseillers professionnels. Ceci ne prétend pas être un résumé exhaustif de tous les risques associés à un investissement dans la Société.

### 4.2 Risques liés à l'investissement

#### 4.2.1. Risque de règlement

Les différents marchés ont des procédures de liquidation et de règlement différentes. Du fait de retards de règlement, une partie des actifs d'un Fonds peut, sur une durée provisoire, ne pas être investie et ne générer aucun rendement ou encore le Fonds peut ainsi manquer des opportunités d'investissement attrayantes. L'incapacité de céder les titres d'un Fonds du fait de problèmes de règlement pourrait entraîner soit des pertes sur le Fonds du fait des baisses ultérieures de la valeur des titres du portefeuille ou, si le Fonds a conclu un contrat de vente de titres, pourrait engager la responsabilité à l'égard de l'acheteur. Certains marchés peuvent imposer le paiement des titres avant livraison, ce qui soumet le Fonds concerné au risque de crédit correspondant.

#### 4.2.2. Risque de marché

Un Fonds peut être affecté de manière négative par la dégradation des marchés financiers et de la situation économique dans le monde, qui peut amplifier les risques décrits dans le présent Prospectus ou avoir d'autres effets négatifs. Les gouvernements interviennent ponctuellement, directement et par le biais de réglementations, sur certains marchés. Ces interventions ont souvent pour but d'influencer directement les prix et peuvent, de concert avec d'autres facteurs, conduire une partie de ces marchés ou l'ensemble de ceux-ci à évoluer rapidement dans la même direction.

La dégradation des conditions de marché ou l'incertitude quant aux marchés économiques peut généralement donner lieu à une baisse de la valeur de marché des investissements réels ou potentiels ou augmenter l'illiquidité des investissements. Une telle baisse ou illiquidité peut entraîner des pertes et réduire les opportunités d'investissement du Fonds, pourrait empêcher le Fonds d'atteindre ses objectifs d'investissement ou pourrait impliquer que le Fonds cède les investissements à perte tant que ces conditions de marché défavorables prévalent.

Si de telles perturbations surviennent, les conséquences décrites ci-dessus (notamment la baisse de la valeur de marché et l'illiquidité des investissements) peuvent affecter simultanément tout ou une partie des marchés dans lesquels le Fonds investit, ce qui peut avoir une répercussion négative importante sur le Fonds et ses investissements. En outre, toute nouvelle perturbation du marché de ce type peut également donner lieu à une modification des exigences réglementaires ou à une autre intervention des pouvoirs publics. De telles réglementations peuvent être adoptées « en urgence », ce qui peut soudainement empêcher les Fonds de mettre en œuvre certaines stratégies d'investissement ou de gérer le risque de leurs positions ouvertes.

#### 4.2.3. Risques géopolitiques

Les investissements dans les titres d'émetteurs de différents pays impliquent des risques particuliers. Ces risques peuvent comprendre l'évolution de la situation politique et économique, l'imposition de contrôles de change, la

confiscation et d'autres restrictions gouvernementales. Les investissements dans des titres d'émetteurs de différents pays offrent un bénéfice potentiel non offert par les investissements exclusivement en titres d'émetteurs d'un seul pays, mais ils impliquent également certains risques importants qui ne sont généralement pas associés à un investissement dans des titres d'émetteurs situés dans un seul pays.

Les émetteurs sont généralement soumis à des normes, pratiques et exigences comptables, d'audit et de publication financière différentes en fonction des pays. Le volume de négociation, la volatilité des prix et la liquidité des titres peuvent varier dans les différents pays. En outre, le degré de supervision et de contrôle par les pouvoirs publics des bourses de valeurs mobilières, des négociateurs et des sociétés cotées ou non peut varier à travers le monde.

#### 4.2.4. Titres négociés en bourse

Si un Fonds acquiert des titres à revenu fixe et/ou des titres de participation négociés en bourse, le Fonds sera soumis aux risques inhérents à un investissement dans des titres publics. De plus, dans ces circonstances, le Fonds peut ne pas être en mesure d'obtenir les engagements financiers et autres droits contractuels qu'il pourrait autrement obtenir dans le cadre d'investissements dans des titres de créance négociés à titre particulier. En outre, un Fonds peut ne pas avoir le même accès à l'information quant aux investissements dans des titres publics, lorsqu'il investit dans un placement potentiel ou après avoir réalisé un investissement, par rapport à un investissement négocié à titre particulier. Par ailleurs, un Fonds peut voir sa capacité à réaliser des investissements et à vendre des investissements existants dans des titres publics limitée si Goldman Sachs possède des informations importantes non rendues publiques concernant les émetteurs de ces titres. L'incapacité à vendre des titres dans ces circonstances pourrait nuire fortement aux résultats d'investissement d'un Fonds.

#### 4.2.5. Indépendance par rapport à la performance antérieure

La performance antérieure du Gestionnaire de portefeuille et des Fonds ne doit pas être interprétée comme une indication de leurs résultats futurs. Un Fonds peut présenter un historique d'exploitation limité auquel les investisseurs potentiels ne peuvent pas se fier pour évaluer la performance. Les résultats des autres fonds d'investissement constitués et comptes gérés par le Gestionnaire de portefeuille, ses Sociétés affiliées et Goldman Sachs, actuellement ou par le passé, qui possèdent ou ont possédé des programmes d'investissement différents de ou similaires au programme d'investissement d'un Fonds, ou qui peuvent présenter un historique d'exploitation plus long, ne sont pas non plus indicatifs des résultats que ce Fonds peut réaliser. Le Fonds réalise des investissements dans un autre portefeuille de valeurs. En conséquence, les résultats des Fonds peuvent différer de et sont indépendants des résultats antérieurement obtenus par le Gestionnaire de portefeuille et ces fonds d'investissement et comptes. Par ailleurs, un Fonds et sa méthode de fonctionnement peuvent différer à plusieurs égards d'autres véhicules d'investissement ou comptes de Goldman Sachs ; p. ex. lorsque les objectifs d'investissement et de rendement et les stratégies d'allocation des placements diffèrent, de même que, dans certains cas, les techniques d'investissement. Les investisseurs potentiels qui recherchent des informations sur la performance ou connexes eu égard aux autres fonds d'investissement constitués ou gérés par Goldman Sachs doivent contacter leur représentant Goldman Sachs habituel ou la Société de gestion.

#### 4.2.6. Risque pour la stabilité de la Valeur liquidative

Les Fonds monétaires à court terme sont conçus de telle sorte que la Société cherchera à utiliser, dans le cas des Catégories qui ont pour objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD, 1 EUR, 1 GBP ou 10 000 JPY selon les cas, tous les moyens raisonnables en vue de maintenir la Valeur liquidative par Action à une valeur fixe en distribuant les revenus provenant du Fonds concerné dès que ce revenu est généré. Toutefois, veuillez prendre note que bien que les Fonds monétaires à court terme investissent dans des titres que le Gestionnaire de portefeuille estime raisonnablement, au moment de l'investissement, être d'une qualité supérieure à la qualité de crédit moyenne, il existe toujours un risque de défaut d'un émetteur sous-jacent ou un risque qu'il subisse par ailleurs une dépréciation de la valeur qui lui était attribuée. Dans ces circonstances, la Société peut être incapable de maintenir la Valeur liquidative par Action des Fonds monétaires à court terme à une valeur fixe et, dans ce cas, il est probable qu'une perte de capital se produise. Il ne peut y avoir de déclaration ou de garantie selon laquelle ces Fonds, qui cherchent à maintenir une Valeur liquidative par Action stable, y parviennent. Cette perte de capital peut être importante et subite. Les actionnaires d'un Fonds monétaire à court terme ne doivent pas se reposer ou compter sur le Gestionnaire de portefeuille ou l'une de ses sociétés affiliées pour acheter des actifs dépréciés d'un Fonds monétaire à court terme, procéder à des injections de capitaux dans un Fonds monétaire à court terme, conclure des contrats de soutien du capital avec un Fonds monétaire à court terme ou prendre toutes autres mesures en vue d'aider le Fonds monétaire à court terme à maintenir une Valeur liquidative par Action stable.

#### 4.2.7. Contexte de rendements négatifs

Compte tenu de l'environnement déflationniste continu et des prévisions de croissance faible, certains instruments du marché monétaire dans lesquels un Fonds investit peuvent s'échanger à un rendement net négatif. Ces instruments regroupent des titres d'État, ainsi que des obligations émises ou garanties par des entreprises ou des banques commerciales, des dépôts bancaires et des contrats de mise en pension. Ces instruments auront un impact négatif sur la Valeur liquidative par Action des Actions de Catégorie Capitalisation et sur le montant de revenu à distribuer aux porteurs d'Actions de Catégorie Distribution. Par ailleurs, un Fonds pourrait consécutivement ne pas réaliser son objectif de préservation du capital et est susceptible de subir des rendements négatifs sur son portefeuille (c'est-à-dire que les coûts et dépenses du Fonds peuvent dépasser les revenus et les bénéfices de son portefeuille lors d'un Jour de Bourse donné). Ceci entraînera une réduction correspondante de la Valeur liquidative par Action des Actions de Catégorie Capitalisation et du montant de revenu distribuable au titre des Actions de Catégorie Distribution.

Dans le cas des Actions de Catégorie Distribution d'un Fonds du marché monétaire à court terme, lors d'un Jour de Bourse donné au cours duquel les rendements sont négatifs, les Administrateurs ou la Société de gestion visent à mettre en place un mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative, de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Distribution reste stable. Afin d'atteindre ce résultat, le nombre d'Actions de Catégorie Distribution détenues par chaque Actionnaire sera réduit au prorata afin de refléter le rendement négatif du Fonds au Jour de Bourse concerné. Cette réduction sera réalisée grâce à un rachat d'actions, dont le produit ne sera pas versé aux Actionnaires, mais sera conservé par le Fonds afin de compenser le rendement négatif. Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que, dans de telles circonstances, bien qu'il soit prévu que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Distribution par Action reste stable, les Actionnaires subiront une perte de capital qui se traduira par une réduction du nombre d'Actions détenu. Dans de telles circonstances, le Fonds n'atteindra pas son objectif de préservation du capital.

#### 4.2.8. Risque de taux d'intérêt

Au cours des périodes de hausse des taux d'intérêt, le rendement d'un Fonds (et la valeur de marché de ses titres) aura tendance à être inférieure aux taux applicables sur le marché ; au cours des périodes de baisse des taux d'intérêt, le rendement d'un Fonds aura tendance à être plus élevé. Une situation de faiblesse des taux d'intérêt expose le Fonds à des risques supplémentaires. Des rendements faibles sur les participations d'un portefeuille du Fonds peuvent avoir un effet négatif sur la capacité du Fonds à offrir un rendement positif à ses Actionnaires, à payer les dépenses par prélèvement sur les actifs du Fonds, ou, le cas échéant, à maintenir une Valeur liquidative par Action stable.

#### 4.2.9. Risque de crédit / défaut

L'émetteur ou le garant d'un titre, ou une banque ou tout autre établissement financier qui a conclu une pension livrée de titres, est susceptible de manquer à son obligation de payer les intérêts et de rembourser le capital. En outre, ce risque peut comprendre le risque de défaut sur les lettres de crédit, les garanties et les polices d'assurance étrangères auxquelles sont adossés les titres municipaux.

La qualité de crédit des titres d'un portefeuille du Fonds peut être conforme aux exigences du Fonds en matière de qualité de crédit au moment de l'achat et se détériorer toutefois par la suite. Cette détérioration peut se produire rapidement. Dans certains cas, la baisse de notation ou le défaut d'une seule participation ou d'un seul garant d'une participation du Fonds peut affecter la liquidité du Fonds et occasionner une détérioration importante de la Valeur liquidative.

### 4.3 Problèmes juridiques associés aux investissements

#### 4.3.1 Restrictions gouvernementales en matière d'investissements

Dans certains pays, des réglementations et restrictions gouvernementales peuvent limiter le montant et le type de titres susceptibles d'être achetés par un Fonds ou vendus après leur acquisition. La possibilité pour un Fonds d'investir dans des titres de sociétés ou de gouvernements de certains pays peut être restreinte, voire, dans certains cas, interdite. Par conséquent, des parts plus importantes des actifs d'un Fonds peuvent être investies dans les pays où de telles restrictions n'existent pas. De telles restrictions peuvent également affecter le prix du marché, la liquidité et les droits attachés aux titres pouvant être achetés par un Fonds et peuvent accroître les dépenses d'un Fonds. Par ailleurs, les politiques des gouvernements de certains pays peuvent avoir un impact négatif sur chacun des investissements d'un Fonds et sur la capacité d'un Fonds à atteindre son objectif d'investissement.

De plus, le rapatriement des revenus d'investissement et du capital est souvent soumis à des restrictions telles que la nécessité d'obtenir certaines autorisations gouvernementales et même, lorsque ces restrictions ne sont pas directes, les mécanismes de rapatriement ou, dans certains pays, l'inadéquation du dollar américain ou de toute autre grande devise à la disposition d'entités non gouvernementales peuvent affecter certains aspects du fonctionnement d'un Fonds. Dans les pays où la masse en dollar américain ou en toute autre grande devise est inadéquate, les émetteurs tenus de verser à un Fonds des montants libellés en dollar américain ou dans une autre grande devise peuvent éprouver des difficultés et tarder à convertir la monnaie locale en dollar américain ou dans cette autre devise, entravant ainsi le rapatriement des revenus d'investissement et du capital par le Fonds. Cette difficulté peut par ailleurs être exacerbée lorsque des entités gouvernementales de ces pays ont la priorité pour obtenir ces devises rares. De plus, la capacité d'un Fonds à investir sur des marchés de valeurs mobilières de plusieurs pays est restreinte ou contrôlée à des degrés divers par les lois restreignant l'investissement étranger et ces restrictions peuvent, dans certains cas, empêcher un Fonds d'effectuer des investissements directs. Certains pays ont par ailleurs récemment imposé des restrictions et des exigences de divulgation en matière de vente à découvert. Voir la section « *Ventes à découvert* » ci-dessus. Les autorités de réglementation et les places boursières sont par ailleurs autorisées à réguler les transactions et toute autre activité eu égard à certains marchés et peuvent imposer d'autres restrictions susceptibles d'avoir une forte incidence sur le portefeuille d'un Fonds et sur la capacité de ce dernier à poursuivre sa stratégie d'investissement et à atteindre son objectif d'investissement.

#### 4.3.2 Absence de garantie d'investissement

**Un investissement dans un Fonds n'est pas de même nature qu'un dépôt sur un compte bancaire et n'est couvert par aucun des systèmes de garantie mis en place par le gouvernement, un organisme public ou autre en vue de protéger le titulaire d'un compte bancaire de dépôt ou le compte de valeurs ou une quelconque garantie.**

#### 4.3.3 Interprétation réglementaire des restrictions OPCVM

Chaque Fonds est soumis aux restrictions d'investissement énoncées à l'Annexe A – « Restrictions d'investissement OPCVM ». Ces restrictions d'investissement s'appliquent généralement au niveau de chaque Fonds et non au niveau du Fonds dans son ensemble. Certaines d'entre elles peuvent toutefois être interprétées par les autorités réglementaires compétentes (telles que l'AEMF ou la Banque Centrale) comme applicables au niveau du Fonds. Cela signifie que les participations des différents Fonds seraient combinées eu égard au respect de la restriction concernée. Cette application au niveau du Fonds dans son ensemble est susceptible d'élargir la portée de cette restriction pour un Fonds donné par rapport à celle qu'elle aurait eue si elle avait été appliquée uniquement au niveau de la Société. Le Fonds concerné pourra donc être contraint de céder ou de renoncer à acquérir des actifs qu'il aurait autrement détenus, ce qui peut entraver sa capacité à atteindre son objectif d'investissement.

En outre, l'application et l'interprétation de la législation européenne (ou sa mise en œuvre par un État membre de l'UE) peuvent varier d'un État membre à l'autre. La mise en œuvre de la stratégie d'investissement d'un Fonds donné peut donc varier en fonction de l'État membre dans lequel il est situé.

### 4.4 Investissement dans des titres de créance

#### 4.4.1 Titres à revenu fixe

Un Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe. L'investissement dans ces titres peut constituer une opportunité de revenus et d'appréciation du capital et peut également servir, à titre temporaire, à des fins défensives et pour maintenir la liquidité. Les titres à revenu fixe constituent des obligations de l'émetteur de procéder au paiement du capital et/ou des intérêts à des dates futures et comprennent, entre autres titres : des obligations, des bons et des obligations non garanties émis par des sociétés, des titres de créance émis ou garantis par des États, leurs agences ou organismes, des titres municipaux et des titres adossés à des créances hypothécaires et des actifs. Ces titres peuvent verser un intérêt à taux fixe, variable ou flottant et comprendre des obligations à coupon zéro. Les titres à revenu fixe sont soumis au risque de l'incapacité d'un émetteur ou d'une caution de satisfaire au remboursement du capital et des intérêts de leur obligation (risque de crédit) et peuvent également être soumis à une volatilité des prix due à des facteurs tels que la sensibilité des taux d'intérêt (risque de taux d'intérêt), la perception qu'a le marché de la solvabilité de l'émetteur et de la liquidité générale du marché (risque de marché).

Les investissements d'un Fonds dans les titres de créance peuvent être soumis à des options de remboursement anticipé, de refinancement, de paiement anticipé ou à des caractéristiques similaires qui, dans tous les cas, peuvent amener l'émetteur à rembourser le capital d'une obligation détenue par le Fonds plus tôt que prévu. Cela

peut se produire en cas de chute des taux d'intérêt ou lorsque la performance de l'émetteur lui permet de refinancer sa dette par des créances à taux plus faible. Le remboursement anticipé des investissements peut avoir un fort impact négatif sur l'objectif d'investissement du Fonds et les retours sur le capital investi.

#### 4.4.2 Investissement en titres à revenu fixe et risques de fluctuation des taux d'intérêt et de change

La Valeur liquidative des Actions d'un Fonds ayant investi dans des titres de type obligataire variera en fonction des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change, qui peuvent découler de divers facteurs de marché, notamment la politique monétaire des banques centrales, les niveaux d'inflation et l'évolution de la situation économique globale. Sauf dans la mesure où les valeurs sont affectées indépendamment par des variations de taux de change, lorsque les taux d'intérêt baissent, on peut s'attendre à ce que la valeur des titres de type obligataire augmente et inversement. La performance des investissements dans des titres de type obligataire libellés dans une monnaie particulière dépendra aussi de l'environnement de taux d'intérêt dans le pays émetteur de cette monnaie. Comme la Valeur liquidative de chaque Fonds sera calculée dans sa Monnaie de Base, la performance des investissements non libellés dans la Monnaie de Base du Fonds dépendra normalement de la force de cette monnaie par rapport à la Monnaie de Base et de l'environnement de taux d'intérêt dans le pays émetteur de cette monnaie. En l'absence d'autres événements pouvant affecter la valeur des investissements non libellés dans la Monnaie de Base (tel qu'un changement du climat politique ou la qualité de crédit d'un émetteur), l'appréciation de devises autres que la Monnaie de Base peut faire augmenter la valeur des investissements non en Monnaie de Base correspondants du Fonds en termes de Monnaie de Base. Une hausse des taux d'intérêt ou une baisse de la valeur des devises autres que la Monnaie de Base par rapport à la Monnaie de Base pourra faire baisser la valeur des investissements en devises autres que la Monnaie de Base d'un Fonds.

#### 4.4.3 Notations de marché

Le Gestionnaire de Portefeuille peut (sauf indication contraire dans le Prospectus), sans y être tenu, recourir aux notations de crédit pour évaluer les valeurs mobilières. Les notations de marché effectuées par des agences de notation ont pour objet d'estimer la sécurité des paiements en principal et intérêts des valeurs mobilières bénéficiant d'une notation. Par contre, elles n'évaluent pas le risque du cours des valeurs mobilières de qualité inférieure et, de ce fait, ne peuvent refléter la totalité des risques réels d'un investissement. Par ailleurs, les agences de notation ne peuvent pas toujours modifier une notation assez rapidement pour refléter les changements économiques ou ceux de la situation de l'émetteur affectant le cours d'une valeur mobilière. Dans ces conditions, les notations de marché ne sont utilisées que comme indicateur préliminaire de qualité d'investissement. Les investissements dans des obligations de qualité inférieure ou dans des obligations similaires sans notation dépendront davantage de l'analyse de solvabilité du Gestionnaire de portefeuille que ce ne serait le cas pour les investissements réalisés dans des valeurs mobilières matérialisant une dette et bénéficiant d'une Notation satisfaisante. D'une manière générale, une agence de notation n'attribuera pas, selon sa politique, à une société émettrice d'une dette une notation supérieure à celle attribuée au pays dans lequel la société est domiciliée.

#### 4.4.4 Obligations à coupon zéro et à intérêts différés

Un Fonds peut investir dans des obligations à coupon zéro et des obligations à coupon différé, qui sont des titres de créance émis avec une décote substantielle par rapport à leur valeur nominale. L'escompte initial avoisine le montant total des intérêts que les obligations porteront et accumuleront sur la période allant jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la première date d'échéance des intérêts à un taux reflétant le cours boursier de la valeur mobilière au moment de l'émission. Tandis que les obligations à zéro coupon ne nécessitent pas le paiement périodique d'intérêts, les obligations à intérêts différés prévoient généralement un certain délai avant que le paiement régulier des intérêts ne commence. Ces investissements bénéficient à l'émetteur en limitant ses besoins initiaux de liquidités pour financer le service de la dette et certains prévoient également un taux de rendement plus élevé afin d'attirer les investisseurs prêts à différer la perception de liquidités. Ces investissements sont exposés à une plus grande volatilité de leur valeur de marché, en raison des fluctuations des taux d'intérêt, que les titres de créance qui prévoient le paiement régulier d'intérêts ; le Fonds peut accumuler des revenus sur ces obligations même s'il ne reçoit pas de versement en numéraire.

#### 4.4.5 Risques associés aux techniques de gestion efficace de portefeuille

Le risque principal lors de la conclusion d'opérations de mise en pension ou de prise en pension est le risque de défaut d'une contrepartie qui serait devenue insolvable ou qui serait incapable ou refuserait d'honorer ses obligations de restituer les titres ou les liquidités au Fonds selon les termes de l'opération. Le risque de contrepartie est atténué par le transfert ou la remise d'une garantie au profit du Fonds. Toutefois, le prêt de titres,

les opérations de mise en pension ou de prise en pension ne peuvent pas être garantis en intégralité. Les commissions et les restitutions dues au Fonds dans le cadre d'opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension ne peuvent faire l'objet d'une garantie. En outre, la valeur de la garantie peut baisser entre deux dates de rééquilibrage de la garantie ou être déterminée ou contrôlée de manière erronée, ou encore être libellée dans une devise autre que la Monnaie de Base du Fonds concerné, engendrant ainsi un risque de pertes pour le Fonds en cas de fluctuations défavorables des taux de change entre la Monnaie de Base du Fonds et la devise dans laquelle la garantie est libellée. Dans pareil cas, si une contrepartie se retrouve en situation de défaut, le Fonds risque de devoir vendre la garantie reçue sous une forme autre que des liquidités au prix du marché en vigueur, entraînant ainsi une perte pour le Fonds.

Un Fonds peut également subir une perte en réinvestissant une garantie reçue sous forme de liquidités. Une telle perte peut survenir du fait d'une baisse de la valeur des investissements réalisés. Une baisse de la valeur de ces investissements réduirait le montant de la garantie pouvant être restitué au Fonds par la contrepartie selon les termes de l'opération. Il serait exigé du Fonds qu'il couvre la différence de valeur entre la garantie initialement reçue et le montant disponible pour restitution à la contrepartie, entraînant ainsi une perte pour le Fonds.

Eu égard à un contrat de mise en pension, qui implique généralement la vente d'une valeur mobilière par une partie à une banque ou à un courtier en valeurs mobilières et l'accord simultané du vendeur de racheter cette valeur mobilière à un prix déterminé (reflétant un certain taux d'intérêt) à une date donnée, cette transaction peut être considérée comme une forme d'emprunt à quelque fin que ce soit. Les contrats de mise en pension constituent une forme d'endettement également susceptible d'accroître la volatilité du portefeuille d'investissements d'un Fonds.

Les opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension comportent également des risques opérationnels tels que le non-règlement ou le retard dans le règlement d'instructions et les risques juridiques liés aux documents utilisés dans le cadre de ces opérations.

Un Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension avec d'autres sociétés du même groupe de sociétés que la Société de gestion ou le Gestionnaire de portefeuille. Les éventuelles contreparties affiliées exécuteront leurs obligations au titre des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension conclues avec le Fonds de manière commercialement raisonnable. En outre, le Gestionnaire de portefeuille choisira des contreparties et conclura des opérations en vertu de la meilleure exécution et, à tout moment, dans l'intérêt du Fonds et de ses Actionnaires. Toutefois, les Actionnaires doivent être conscients que la Société de gestion ou le Gestionnaire de portefeuille peuvent se retrouver en situation de conflit entre leur rôle et leurs propres intérêts ou ceux des contreparties affiliées.

## 4.5 Négoce, contrepartie et dépôt

### 4.5.1 Risques de contrepartie

Chaque Fonds est actuellement exposé au risque de crédit des contreparties avec lequel, ou les courtiers, opérateurs et bourses par l'entremise desquels, le Fonds négocie, qu'il s'engage dans des opérations en bourse ou hors bourse. Chaque Fonds peut également supporter le risque de défaut de règlement. Ceci peut comprendre l'exposition au risque de crédit d'émetteurs d'effets de commerce et instruments similaires. En outre, les pratiques de marché liées au règlement des transactions et au dépôt des titres pourraient être source de risques accrus.

L'insolvabilité ou le défaut du courtier de produits dérivés ou celui de tout autre courtier impliqué dans les transactions d'un Fonds, pourrait entraîner la liquidation ou la clôture de positions sans le consentement du Fonds. Dans certaines circonstances, le Fonds pourrait ne pas retrouver les actifs réels donnés comme sécurités et le Fonds pourrait devoir accepter tout paiement disponible en numéraire.

### 4.5.2 Risque de Dépositaire et de dépositaire par délégation

Pour ce qui est des actifs de la Société détenus en dépôt par le Dépositaire et identifiés comme appartenant à la Société dans les registres du Dépositaire, les actifs de chaque Fonds sont séparés des autres actifs du Dépositaire. Cela atténue, sans toutefois empêcher, le risque de non-restitution en cas de faillite du Dépositaire. D'autre part, les dépôts en liquidités effectués auprès du Dépositaire ne sont pas différents sur le plan juridique des autres dépôts bancaires et sont donc exposés à un risque accru en cas de faillite, la Société étant un créancier chirographaire du Dépositaire.

Le Dépositaire peut désigner des sous-dépositaires afin de détenir les actifs dans des pays dans lesquels la Société investit et, en dépit du respect par le Dépositaire de ses obligations légales, ces actifs sont donc exposés au risque de faillite de ces sous-dépositaires. Dans les territoires où les protections légales et réglementaires

couvrant la détention de titres dans ces territoires peuvent être plus faibles, il peut y avoir un risque pour les actifs de la Société ou, parce que le Dépositaire pourrait ne pas avoir désigné de dépositaire par délégation sur ce marché, le Fonds pourrait être totalement incapable d'investir sur ce marché.

Si la Société ou le Dépositaire confie la totalité ou une partie des actifs d'un Fonds à un sous-dépositaire et si les actifs sont conservés par le sous-dépositaire, sur un compte collectif, plusieurs facteurs doivent être pris en compte en plus de la condition selon laquelle les biens doivent être identifiés comme appartenant au Fonds et à la Société, notamment le modèle de fonctionnement du sous-dépositaire, l'efficacité du règlement, les aspects liés aux coûts pour le Fonds et/ou la Société, la complexité des créations de comptes, les flux d'instructions, les aspects liés au rapprochement et soumis aux lois, règlements et pratiques de marché locaux.

#### 4.5.3 Défaillance des courtiers, contreparties et bourses

Pour des raisons opérationnelles, de coût ou autres, la Société peut choisir de sélectionner un modèle de séparation qui ne sera pas nécessairement l'option la plus protectrice disponible en cas de défaillance d'un courtier ou d'une contrepartie. Les courtiers d'un Fonds ou d'autres parties pourraient détenir des actifs du Fonds, dont certains actifs détenus comme sécurités de prêts sur marge ou d'autres financements fournis au Fonds. Aux termes de tels accords et sous de telles lois en vigueur, une partie garantie peut être autorisée à réhypothéquer de tels actifs en rapport avec le prêt de titres ou d'autres transactions effectuées par la partie garantie. Un Fonds peut courir le risque de perte des titres en dépôt chez un courtier dans le cas de la faillite d'un courtier, de la faillite de tout courtier de compensation par l'entremise duquel le courtier exécute et compense des transactions pour le compte du Fonds ou de la faillite d'une chambre de compensation d'une bourse. En outre, même si la réglementation de certains territoires peut exiger d'un courtier qu'il sépare les Fonds de ses clients, si ce courtier omet de séparer correctement les fonds des clients, le Fonds peut courir le risque de perdre les fonds en dépôt auprès de ce courtier en cas de faillite ou d'insolvabilité de ce dernier. Un Fonds peut également courir le risque de perdre ses fonds en dépôt auprès de courtiers que leurs organismes de régulation ne contraignent pas à séparer les fonds des clients. Un Fonds peut être tenu d'ajuster la marge pour ses opérations en bourse à l'étranger par l'entremise soit du Gestionnaire de portefeuille soit d'autres courtiers en bourse étrangers qui ne sont pas tenus de séparer les fonds (même si de tels fonds sont généralement comptabilisés séparément dans les livres et documents du courtier en bourse étranger au nom du Fonds). Dans certaines circonstances, telles que l'impossibilité d'un autre client du courtier en matières premières ou de l'opérateur en bourse hors États-Unis ou encore du courtier en matières premières ou de l'opérateur en bourse hors États-Unis lui-même à satisfaire des carences substantielles dans le compte de l'autre client, un Fonds peut courir le risque de perdre ses fonds en dépôt chez ce courtier ou opérateur, même si les fonds sont correctement séparés.

En cas de faillite des contreparties avec lesquelles, ou des courtiers, opérateurs et bourses par l'entremise desquels, un Fonds négocie, ou en cas de perte chez un client tel que décrit dans le paragraphe précédent, le Fonds pourrait ne pas être en mesure de récupérer tout ou partie des actifs détenus ou montants dus par telle personne, même des biens spécifiquement attribuables au Fonds et, pour autant que ces actifs soient récupérables, le Fonds pourrait n'être en mesure que de récupérer une partie de ces montants. En outre, même si un Fonds est en mesure de récupérer une partie de ces actifs ou montants, cette récupération pourrait prendre un temps significatif. Avant de recevoir le montant récupérable de la propriété du Fonds, ce dernier pourrait ne pas être en mesure de négocier une position détenue par telle personne ou de transférer les positions et liquidités détenues par cette personne au bénéfice du Fonds. Il pourrait en résulter des pertes significatives pour le Fonds.

Un Fonds peut effectuer des opérations sur des marchés « de gré à gré » ou « inter-agents ». Les acteurs de ces marchés ne sont généralement pas soumis aux mêmes niveaux d'évaluation du crédit et de contrôle réglementaire que les membres des marchés « boursiers ». Les risques peuvent être d'une nature différente de ceux qu'impliquent les opérations en bourse, généralement caractérisés par des structures de compensation garanties, d'évaluation quotidienne aux prix du marché et de règlement et de séparation ainsi que des exigences de capital minimal formulées aux intermédiaires. Les transactions conclues directement entre deux contreparties ne bénéficient généralement pas de ces protections ce qui, en conséquence, peut exposer le Fonds concerné au risque qu'une contrepartie n'effectue pas le règlement d'une opération selon ses conditions du fait, notamment, d'un litige au sujet des termes du contrat ou d'un problème de crédit ou de liquidité. Ce « risque de contrepartie » est accentué pour les contrats présentant des échéances plus longues pour lesquels la survenance d'événements risque d'empêcher le règlement. L'incapacité du Fonds à effectuer des opérations avec une ou plusieurs contreparties, le manque d'évaluation indépendante des contreparties ou de leur capacité financière, ainsi que l'absence d'un marché réglementé facilitant le règlement peuvent augmenter le potentiel de pertes du Fonds.

Un Fonds peut effectuer, à titre principal, des transactions directes ou indirectes de titres, devises, produits dérivés (y compris swaps, contrats (de change) à terme, options, contrats de mise et de prise en pension) et autres

instruments (autorisés par son programme d'investissement). Un Fonds en tant que bénéficiaire ou contrepartie pourrait rencontrer à la fois des retards dans la liquidation des titres, contrats à terme ou autres investissements sous-jacents et des pertes, notamment en raison de ce qui suit : (i) risque d'incapacité ou le refus de s'exécuter, par rapport à ces transactions, dans le chef des agents avec lesquels le Fonds négocie, y compris mais sans limitation, l'incapacité ou le refus de remettre à temps des sûretés constituées par le Fonds ; (ii) recul potentiel de la valeur d'une sûreté durant la période au cours de laquelle le Fonds cherche à faire valoir ses droits relatifs à ces sûretés ; (iii) besoin de réajuster la marge ou de réexpédier des sûretés relatives à des positions transférées, attribuées ou remplacées ; (iv) réduction des revenus et manque d'accès aux revenus durant cette période ; (v) dépenses liées à la défense de ses droits ; et (vi) incertitude juridique quant à la défense de certains droits dans le cadre de contrats de swap et possibilité d'un manque de priorité par rapport à des sûretés entrant dans le cadre d'accords d'échange. Toute défaillance ou refus, pour cause d'insolvabilité, faillite ou autre cause pourrait causer des pertes substantielles au Fonds. En présence de telles transactions, un Fonds ne sera pas exempté d'exécution en raison du défaut d'un tiers quant à d'autres transactions dans lesquelles ses stratégies auraient dû substantiellement compenser de tels contrats.

#### 4.5.4 Services de gestion de garanties tripartites

Un Fonds peut conclure des contrats de prise en pension. Les garanties obtenues au titre desdits contrats doivent être transférées au Dépositaire ou à son agent, mais cette obligation n'est pas applicable lorsqu'il n'y a pas de transfert de propriété de la garantie. Par ailleurs, dans les deux cas, le Fonds peut avoir recours à des services tripartites de gestion des garanties de dépositaires centraux de titres et d'établissements de crédit internationaux qui sont généralement reconnus comme étant des spécialistes de ce type d'opérations. Dans de telles circonstances, l'agent tripartite chargé de la gestion des garanties ne sera pas un délégué du Dépositaire. Lorsque les garanties sont détenues conformément à cet accord de garanties tripartite, le Fonds pourra être soumis à des risques similaires en cas de défaillance des dépositaires centraux de titres internationaux ou d'autres établissements concernés tels que ceux soulignés pour les courtiers, contreparties et Bourses.

#### 4.5.5 Négoce en bourse

Un Fonds peut négocier, directement ou indirectement, des contrats à terme et des titres sur des bourses en tout lieu. Certaines bourses, contrairement à celles basées aux États-Unis, par exemple, sont des « bourses de contrepartistes » où l'exécution d'un contrat est uniquement de la responsabilité de la personne avec laquelle le négociateur a signé le contrat de matière première, et non de celle de l'éventuelle bourse ou chambre de compensation. Lorsqu'il s'agit de négoce sur de telles bourses, un Fonds sera soumis au risque que la contrepartie soit incapable ou refuse d'exécuter ces contrats. De plus, dans la mesure où il peut y avoir à l'échelle internationale moins de supervision et de réglementation gouvernementale des marchés boursiers et des chambres de compensation mondiaux qu'aux États-Unis, un Fonds est également soumis au risque de défaillance des bourses sur lesquelles ses positions sont négociées ou de leurs chambres de compensation, et il peut y avoir un risque plus élevé d'irrégularités financières et/ou un manque de surveillance et de contrôle adéquat du risque.

#### 4.5.6 Négoce électronique

Un Fonds peut négocier sur des plateformes électroniques de négociation et des systèmes de routage d'ordres, qui diffèrent de la crie traditionnelle et des méthodes manuelles de routage d'ordres. Les transactions sur un système électronique sont soumises aux règles et règlements des bourses sur lesquelles le système est proposé et l'instrument, coté. Les caractéristiques du négoce électronique et du routage d'ordres varient largement selon les systèmes électroniques en matière de procédures de conciliation, procédure et prix d'ouverture et de clôture, politiques d'erreur de cote et limites ou exigences en matière de négoce. Il existe également des différences quant aux conditions d'accès et des motifs de cessation ainsi que des limitations quant aux types d'ordres susceptibles d'être entrés dans le système. Chacun de ces points peut présenter des risques différents pour le négoce sur un système particulier ou l'utilisation de ce dernier. Chaque système peut également présenter des risques liés à l'accès, à des fluctuations dans les temps de réponse et à la sécurité. Les systèmes sur internet peuvent être soumis à des risques supplémentaires liés aux fournisseurs de services ainsi qu'à la réception et au suivi du courrier électronique.

Le négoce sur plateforme électronique ou système de routage d'ordres est également soumis aux risques liés aux pannes du système ou d'un composant. En cas de panne de système ou de composant, il se peut que pendant un certain temps, il ne soit pas possible d'entrer de nouveaux ordres, d'exécuter des ordres existants ainsi que de modifier ou annuler des ordres précédemment entrés. La panne de système ou de composant peut entraîner une perte d'ordres ou de priorité dans leur traitement. Certains investissements proposés sur une plateforme de

négoce électronique peuvent être négociés sous forme électronique et à la criée durant les mêmes horaires. Les bourses qui organisent une plateforme de négoce électronique ou un système de routage d'ordres et qui cotent l'instrument peuvent avoir adopté des règles pour limiter leur responsabilité, celle des courtiers et fournisseurs de logiciels et systèmes de communication ainsi que le montant susceptible d'être réclamé en cas de panne de système ou de retard. Les restrictions des clauses de responsabilité varient d'une bourse à l'autre.

#### 4.5.7 Transactions et rotation fréquentes

Des frais de transaction supplémentaires ont une incidence négative sur la performance du Fonds. Ces frais de transaction seront dus lorsque le Gestionnaire de portefeuille effectue des transactions fréquentes en marchés à terme, options sur marchés à terme, contrats à terme non livrables, swaps et devises, titres et autres investissements parce que des transactions plus fréquentes entraînent généralement des coûts de transaction plus élevés. En outre, un Fonds peut investir sur la base de considérations de marché à court terme, avec en conséquence un taux de rotation au sein du Fonds qui peut être important et est susceptible d'entraîner de substantielles commissions, notamment de courtage, et d'autres frais.

### 4.6 Effet de levier

#### 4.6.1 Risques liés à l'emprunt

La Société est autorisée à effectuer temporairement des emprunts dans le cadre des limites stipulées en vertu de l'Annexe A – « Restrictions d'investissement OPCVM ». La Société peut choisir d'emprunter uniquement auprès d'une entité unique qui peut être une société affiliée du Dépositaire, et le taux d'emprunt imposé par cette entité peut varier en fonction des conditions du marché. En conséquence, les taux d'emprunt imposés par cette entité peuvent ne pas être les plus compétitifs.

Au lieu d'obtenir une ligne de crédit renouvelable, ou en complément à celle-ci, un Fonds peut choisir, le cas échéant, de chercher à emprunter des fonds en fonction de besoins, plutôt que de recourir à des facilités consenties, pour tout ou partie de ses besoins de financement. D'une manière générale, si de tels emprunts n'entraînent pas pour autant le paiement de commissions d'engagement, ils peuvent s'accompagner de taux d'intérêt supérieurs au moment de la conclusion de l'emprunt que cela n'aurait été le cas avec une facilité consentie, et peuvent mettre en danger le Fonds dans des situations où ces financements seraient indisponibles ou alors uniquement à des taux élevés. En outre, les clauses peuvent disposer que ces emprunts sont remboursables en tout temps, à la demande du prêteur, ce qui pourrait survenir à un moment où la satisfaction de cette exigence pourrait avoir des répercussions négatives sur le Fonds.

Le prêteur concerné pourrait imposer certaines restrictions ou exigences quant aux opérations du Fonds, y compris mais sans limitation, des restrictions liées aux investissements autorisés du Fonds et des rachats du Fonds, ainsi que des exigences liées aux procédures d'évaluation du Fonds, à la liquidité du Fonds et à la performance ainsi qu'à d'autres rapports et notes à fournir au prêteur par le Fonds.

Suite à une défaillance, pour éviter une défaillance ou pour lever des capitaux afin de faire face aux exigences de remboursement, un Fonds peut être tenu de liquider des actifs en portefeuille qu'il n'aurait pas liquidé ou à un moment non optimal pour vendre ces actifs. En outre, un Fonds peut être tenu de fournir son portefeuille. Tout événement de cette nature peut avoir des répercussions négatives sur le portefeuille du Fonds et avoir pour effet que le Fonds ne puisse atteindre son objectif d'investissement ou mettre en œuvre sa stratégie en la matière.

En outre, dans le cas d'emprunts par un Fonds garantis en tout ou partie par des participations dans ce dernier, le levier défini pour le Fonds peut limiter le montant que les prêteurs peuvent accorder au Fonds contre des participations dans ce dernier, et le contrat du prêt peut disposer que des situations de défaillance ou d'autres conséquences relatives aux emprunts par le Fonds puissent être déclarées en raison du fait que le Fonds excède, sur une base absolue ou relative, certains seuils ou ratios de levier. Les droits des prêteurs d'un Fonds à recevoir des paiements d'intérêts et des remboursements en capital auront en général préséance sur ceux des investisseurs dans le Fonds et le contrat de prêt pourrait restreindre certaines activités du Fonds, dont sa faculté à effectuer des distributions.

### 4.7 Risques liés aux instruments financiers dérivés

#### 4.7.1 Instruments financiers dérivés

Un investissement dans des instruments financiers dérivés peut comprendre des risques supplémentaires pour les investisseurs. Ces risques supplémentaires peuvent résulter d'un ou de tous les éléments suivants : (i) facteurs de levier associés aux transactions d'un Fonds, et/ou (ii) solvabilité des contreparties à ces transactions sur

instruments financiers dérivés, et/ou (iii) l'absence de liquidité potentielle des marchés pour les instruments financiers dérivés. Dans la mesure où les instruments financiers dérivés sont utilisés dans un but de couverture, le risque de perte pour un Fonds peut augmenter quand la valeur de l'instrument financier dérivé et celle du titre ou de la position qu'il couvre sont insuffisamment corrélées.

Certains instruments financiers dérivés peuvent nécessiter le transfert de la garantie à une autre partie et lorsqu'une garantie supplémentaire est réclamée par cette autre partie, il peut être exigé du Gestionnaire de portefeuille qu'il réalise les actifs compris dans un Fonds qu'il n'aurait pas cherché à réaliser s'il n'y avait pas eu l'exigence de transférer ou de mettre en gage une garantie supplémentaire.

#### 4.7.2 Risque de contrepartie

Les Fonds seront exposés au risque d'inexécution de ses obligations par une contrepartie dans le cadre d'opérations au sein du Fonds, du fait de sa propre insolvabilité ou de celle des autres, d'une faillite, de l'illiquidité ou d'une perturbation du marché ou d'autres causes, et découlant de raisons d'ordre structurel ou autres. Certains des marchés sur lesquels un Fonds peut effectuer des opérations sont des marchés « de gré à gré » (ou « inter-agents »). Les acteurs de ces marchés ne sont généralement pas soumis aux mêmes niveaux d'évaluation du crédit et de contrôle réglementaire que les membres des marchés « boursiers ». En outre, de nombreuses protections dont les acteurs peuvent bénéficier sur certains marchés boursiers, telles que la garantie d'exécution d'une chambre de compensation, risquent de ne pas être disponibles pour des opérations « de gré à gré » de ce type. Cela expose le Fonds concerné au risque qu'une contrepartie n'effectue pas le règlement d'une opération selon ses conditions du fait d'un litige au sujet des termes du contrat (de bonne foi ou non) ou du fait d'un problème de crédit ou de liquidité, entraînant ainsi une perte pour le Fonds. Ce « risque de contrepartie » est accentué pour les contrats présentant des échéances plus longues pour lesquels la survenance d'événements risque d'empêcher le règlement, ou pour lesquels le Fonds concerné a concentré ses opérations avec un petit groupe de contreparties. Les instruments financiers dérivés de gré à gré utilisés par un Fonds pour acquérir une exposition à des actifs sous-jacents seront souscrits auprès de contreparties sélectionnées parmi des établissements financiers de premier plan spécialisés dans le type d'opérations concerné, sous réserve d'un contrôle prudentiel et appartenant aux catégories approuvées par la Banque centrale.

#### 4.7.3 Risques particuliers relatifs aux dérivés

À la différence des instruments cotés en bourse, qui sont standardisés en ce qui concerne l'instrument sous-jacent, la date d'expiration, le volume contractuel et le prix d'exercice, les conditions des dérivés de gré à gré sont généralement fixées au terme d'une négociation avec l'autre partie à l'instrument. Bien que ce type d'arrangement donne au Fonds une plus grande flexibilité pour adapter l'instrument à ses besoins, les dérivés de gré à gré peuvent présenter un risque plus important sur le plan juridique que les instruments cotés en bourse, dans la mesure où il existe une possibilité de perte si les dérivés de gré à gré sont réputés ne pas être opposables juridiquement ou s'ils ne sont pas suffisamment documentés et le Fonds assumera un risque de crédit de contrepartie significatif si l'une de ses contreparties devient insolvable. De plus, les contrats à terme et au comptant, les options et les swaps ne confèrent pas à un Fonds le droit d'annuler ses obligations (p. ex. de clôturer la position) par une opération égale et opposée. C'est pourquoi lorsqu'il conclut des contrats à terme et au comptant et des options ou des swaps, un Fonds peut être tenu et doit être capable de remplir ses obligations contractuelles. Les opérations sur certains dérivés peuvent être soumises à des exigences en termes de compensation en vertu du droit applicable et à une surveillance réglementaire, tandis que d'autres dérivés sont exposés aux risques de négociation sur les marchés de gré à gré. Certaines règles proposées et finales affectant les opérations sur dérivés peuvent imposer des modifications importantes de l'activité et des opérations des Fonds, ou avoir d'autres effets négatifs sur ces derniers.

Dans l'UE, ces obligations découlent de la mise en œuvre du Règlement sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux (European Market Infrastructure Regulation : EMIR), et aux États-Unis, ces obligations découlent principalement de la promulgation de la Loi Dodd-Frank de réforme de Wall Street et de protection du consommateur (telle qu'éventuellement modifiée et appelée, conjointement avec les réglementations en application de celle-ci, Dodd-Frank), mais d'autres territoires ont également mis en œuvre ou proposent des législations susceptibles d'affecter la Société. L'obligation de compenser les opérations sur dérivés est susceptible de varier selon un certain nombre de facteurs, en particulier la catégorie de l'actif sous-jacent et la juridiction des contreparties, des Actionnaires, de la Société de gestion et du Gestionnaire de portefeuille. Toute obligation dépendra du moment et de la manière dont les règles de compensation centrale sont appliquées, ce qui variera selon les régions. Outre les exigences en matière de compensation, ces règles comprennent également d'autres obligations telles que le reporting d'opérations et d'autres exigences pour les dérivés compensés et non compensés. Au final, ces exigences peuvent comprendre, sans que cela soit exhaustif (i) l'échange et la

ségrégation de garanties par les parties, y compris par le Fonds, ce qui peut avoir pour effet d'augmenter les frais de transaction et d'affecter les rendements d'investissement ; et (ii) l'augmentation des exigences de marges. L'effet de ces exigences aura un impact plus important sur les Fonds ayant recours à des dérivés.

Bien que certaines des obligations au titre du Règlement EMIR, de la Loi Dodd-Frank et des règles de la CFTC et de la SEC, ainsi que des réglementations adoptées dans d'autres territoires sont entrées en vigueur, un certain nombre d'exigences sont soumises à des périodes de transition et certaines questions clés n'ont pas été finalisées à la date du présent Prospectus. Il est encore difficile de savoir de quelle manière le marché des dérivés de gré à gré s'adaptera au nouveau régime réglementaire. Les exigences en matière de garanties et de reporting au titre du Règlement EMIR, la conformité à la Loi Dodd-Frank et aux règles et règlements promulgués à ce titre, ainsi qu'à des législations dans d'autres territoires peuvent augmenter les coûts pour la Société et ses Fonds et affecter la performance. En outre, il existe une grande incertitude au sujet de ces règles. En conséquence, l'impact global que cette législation aura au final sur les Fonds et les marchés sur lesquels ils effectuent des opérations et investissent n'est pas entièrement connu. Une telle incertitude peut être elle-même préjudiciable au bon fonctionnement des marchés et au succès de certaines stratégies d'investissement. Toutes modifications des réglementations existantes ou toutes nouvelles réglementations applicables à Goldman Sachs et aux Fonds pourraient avoir un effet négatif important sur les Fonds.

#### 4.7.4 Utilisation des actifs du Fonds

Les opérations sur instruments financiers dérivés nécessiteront généralement l'utilisation d'une partie des actifs d'un Fonds, selon le cas, à des fins de paiement de marges ou de règlements, ou à d'autres fins. Par exemple, un Fonds pourra ponctuellement être amené à effectuer des paiements de marges, de règlements ou d'autres paiements dans le cadre de l'utilisation de certains instruments financiers dérivés. Les contreparties à un contrat sur instruments financiers dérivés peuvent exiger des paiements à brève échéance. De ce fait, le Gestionnaire de portefeuille peut liquider des actifs du Fonds plus tôt qu'il ne l'aurait fait dans d'autres circonstances et/ou conserver une partie plus importante de ses actifs en numéraire et autres titres liquides qu'il ne l'aurait fait dans d'autres circonstances, cette partie pouvant être substantielle, afin d'avoir suffisamment de liquidités disponibles pour satisfaire les paiements d'appels de marge actuels ou futurs, de règlements ou autres paiements, ou à d'autres fins. Le Gestionnaire de portefeuille s'attend généralement à ce qu'un Fonds gagne des intérêts sur des montants de ce type conservés sous forme de liquidités. Toutefois, ces montants ne seront pas investis selon l'objectif d'investissement d'un Fonds, ce qui risque d'affecter la performance du Fonds de manière négative et importante. En outre, du fait de la volatilité du marché et des changements de la situation du marché, le Gestionnaire de portefeuille risque de ne pas être capable de prévoir de manière précise les conditions de marges futures ; un Fonds risque alors de détenir trop ou peu de liquidités et de titres liquides pour ces besoins. Si un Fonds n'a pas de liquidités ou d'actifs disponibles à ces fins, il risque d'être incapable de respecter ses obligations contractuelles, y compris, sans que cela soit exhaustif, un manquement au respect de ses obligations de paiement de ses appels de marge, de ses règlements ou autres obligations de paiement. Si un Fonds se retrouve en situation de manquement à l'une de ses obligations contractuelles, lui et ses Actionnaires risquent de s'en trouver affectés de manière négative et importante.

#### 4.7.5 Contrats de swap

Le Gestionnaire de portefeuille peut conclure des contrats de swap pour le compte d'un Fonds. Les contrats de swap sont des produits dérivés négociés de gré à gré à titre particulier dans lesquels deux parties acceptent d'échanger des flux de paiement susceptibles d'être calculés eu égard à un taux, à un indice ou à un instrument, ou certains titres et un « montant notionnel » particulier. Les swaps peuvent être exposés à différents types de risques, y compris un risque de marché, un risque de liquidité, un risque de structuration, un risque fiscal et le risque d'inexécution de ses obligations par la contrepartie, y compris les risques liés à la santé financière et à la solvabilité de la contrepartie. Les swaps peuvent être négociés et structurés individuellement afin d'exclure l'exposition à divers types d'investissements ou facteurs de marché. En fonction de leur structure, les swaps peuvent augmenter ou réduire l'exposition d'un Fonds aux titres de créance, aux taux d'intérêt à long terme ou à court terme (aux États-Unis ou ailleurs), aux valeurs en devises, aux valeurs mobilières garanties par une créance hypothécaire, aux taux d'emprunt des entreprises ou à d'autres facteurs tels que les prix des valeurs mobilières, les paniers de titres ou les taux d'inflation, et peuvent augmenter ou réduire la volatilité globale du portefeuille du Fonds. Les contrats de swap peuvent prendre différentes formes et sont désignés par divers noms. Un Fonds n'est pas limité à une forme particulière de contrat de swap si le Gestionnaire de portefeuille détermine que d'autres formes sont compatibles avec les objectifs et politiques d'investissement du Fonds. Le facteur le plus significatif de la performance des swaps est l'évolution du taux d'intérêt spécifique, de la devise ou d'autres facteurs déterminant le montant des paiements dus aux contreparties ou par celles-ci. En cas de demande de paiement d'un swap par le Fonds, celui-ci doit avoir des liquidités suffisantes pour procéder à ce paiement à sa date d'exigibilité. Par

ailleurs, si la solvabilité d'une contrepartie baisse, la valeur d'un contrat de swap est susceptible de décliner, ce qui peut aboutir à des pertes pour le Fonds.

#### 4.7.6 Contrats à terme normalisés

The Investment Manager may use futures as part of the investment program for certain of the Funds. Les positions en contrats à terme standardisés peuvent être illiquides, certaines bourses de matières premières limitant les fluctuations des prix de certains contrats à terme durant une séance par des règles appelées « limites quotidiennes de fluctuation des prix » ou « limites quotidiennes ». Au titre de ces limites quotidiennes, aucune transaction ne peut être exécutée à des prix excédant les limites quotidiennes durant une séance. Si le prix d'un contrat à terme standardisé donné a augmenté ou baissé d'un montant égal à la limite quotidienne, les positions dans ce contrat ne peuvent ni être prises ni être liquidées, à moins que des courtiers souhaitent réaliser des opérations à ou dans cette limite. Il est également possible qu'une bourse ou la CFTC suspende les transactions sur un contrat donné, ordonne la liquidation et le règlement immédiats d'un contrat donné, applique des limites de position spéculative rétroactives ou ordonne que l'opération sur un contrat donné ne soit réalisée qu'à des fins de liquidation. Les circonstances décrites ci-dessus peuvent empêcher le Gestionnaire de portefeuille de liquider rapidement des positions désavantageuses et exposer un Fonds à des pertes importantes.

Un Fonds peut ne pas bénéficier de certaines des protections qui s'appliquent aux opérations sur contrats à terme standardisés sur certains marchés, y compris le droit d'utiliser des procédures alternatives de résolution des litiges. Plus particulièrement, les fonds reçus des clients à des opérations à terme sur marge dans certains pays peuvent ne pas bénéficier de la même protection que ceux reçus pour les opérations à terme sur marge sur un marché national. Par ailleurs, le prix de certains contrats à terme standardisés ou de certaines options et, par conséquent, le gain ou la perte pouvant en résulter peuvent être affectés par toute fluctuation du taux de change entre l'heure à laquelle l'ordre est passé et celle à laquelle le contrat à terme est liquidé ou l'option est liquidée ou exercée.

#### 4.7.7 Contrats à terme de gré à gré

Le Gestionnaire de portefeuille peut conclure pour le compte d'un Fonds des contrats à terme de gré à gré et des options sur ceux-ci qui ne se négocient pas sur des places boursières et ne sont généralement pas réglementés. Il n'existe aucune limitation aux fluctuations quotidiennes des prix des contrats à terme de gré à gré. Les banques et autres courtiers auprès desquels un Fonds peut détenir des comptes peuvent exiger du Fonds qu'il dépose une marge relative à cette opération, bien que les exigences de marge soient souvent minimales, voire inexistantes. Les contreparties d'un Fonds ne sont pas tenues de continuer à négocier ces contrats et ces contrats peuvent connaître des périodes d'illiquidité, parfois pendant une durée importante. Certaines contreparties ont pu ponctuellement refuser de continuer à coter des contrats à terme ou donner des cotations présentant un écart (différence entre le prix auquel la contrepartie est tenue d'acheter et celui auquel elle est disposée à vendre) inhabituellement important. Les arrangements commerciaux relatifs aux contrats à terme peuvent être conclus avec une seule ou un petit nombre de contreparties et les problèmes de liquidité peuvent donc être plus importants que s'ils avaient été conclus avec de nombreuses contreparties. L'imposition de contrôles des crédits par les autorités gouvernementales est susceptible de limiter les opérations à terme à un volume inférieur à celui que le Gestionnaire de portefeuille recommanderait autrement, potentiellement au détriment d'un Fonds. De plus, tout marché sur lequel un Fonds intervient est susceptible de connaître des interruptions du fait d'un volume de transactions inhabituellement élevé, d'une intervention politique ou d'autres facteurs. L'illiquidité du marché ou une interruption de celui-ci pourrait causer d'importantes pertes à un Fonds. De tels risques peuvent entraîner des pertes significatives pour un Fonds.

### 4.8 Risques de change

#### 4.8.1 Risque de change souverain

Certains Fonds peuvent fonctionner en EUR et/ou peuvent détenir des Euros et/ou des obligations libellées en EUR, directement ou à titre de garantie. L'euro requiert la participation de nombreux États souverains de la zone Euro et est par conséquent sensible à la situation économique générale, politique et en matière de crédit de chacun de ces États, notamment les engagements continus réels et envisagés par chaque État et/ou leur soutien envers les autres États souverains appartenant alors à l'Union européenne, en particulier ceux qui se trouvent dans la zone Euro. Les modifications de ces facteurs sont susceptibles d'affecter de manière négative et importante la valeur des titres dans lesquels un Fonds a investi.

En particulier, la défaillance d'un État souverain vis-à-vis de ses dettes en EUR pourrait avoir un impact important sur un certain nombre de contreparties et sur tout Fonds exposé à ces contreparties. Dans le cas où un ou plusieurs pays viendraient à quitter la zone Euro, les Actionnaires doivent être conscients du risque de

redénomination pesant sur les actifs d'un Fonds et sur les obligations libellées en EUR faisant l'objet d'une redénomination dans de nouvelles devises ou dans une nouvelle unité monétaire européenne. Le risque de redénomination peut être affecté par un certain nombre de facteurs, y compris le droit régissant l'instrument financier en question, la méthode suivant laquelle un ou plusieurs pays quittent la zone Euro, le mécanisme et le cadre imposé par les gouvernements et les régulateurs nationaux, ainsi que les organisations supranationales et les interprétations des différentes juridictions. Toute redénomination de ce type peut également être combinée avec des contrôles du paiement et/ou des fonds et peut avoir un impact important sur la capacité et/ou la volonté des entités à continuer d'effectuer des paiements en EUR même dans les cas dans lesquels elles sont contractuellement obligées de le faire, et le recouvrement de ces dettes peut devenir problématique en pratique, même si les conditions juridiques semblent favorables.

#### 4.9 Structure et fonctionnement de la Société

##### 4.9.1 Fonctionnement du compte de recouvrement des souscriptions et rachats

Les montants de souscription reçus au titre d'un Fonds préalablement à l'émission des Actions seront détenus sur le Compte de recouvrement de la structure à compartiments multiples au nom de la Société et seront inscrits à l'actif du Fonds concerné. Les investisseurs seront des créanciers non garantis du Fonds en question par rapport au montant souscrit jusqu'à l'émission des Actions en question et ne profiteront pas de l'appréciation de la Valeur liquidative du Fonds ou de tout autre droit des Actionnaires (y compris le droit au dividende) jusqu'à la date d'émission des Actions. En cas d'insolvabilité du Fonds ou de la Société, il n'est pas garanti que le Fonds ou la Société dispose de fonds suffisants pour payer l'intégralité des montants exigibles par ses créanciers non garantis.

Le paiement par le Fonds des produits de rachat et des dividendes est subordonné à la réception par l'Agent administratif des documents de souscription originaux et au respect de l'ensemble des procédures de lutte contre le blanchiment de fonds. Indépendamment de ces conditions, les Actionnaires ayant demandé le rachat cesseront d'être des Actionnaires au titre des Parts rachetées à compter de la date de rachat concernée. Les Actionnaires ayant demandé le rachat et les Actionnaires ayant droit aux distributions seront, à compter de la date de rachat ou de distribution, selon le cas, des créanciers non garantis du Fonds et ne bénéficieront pas ou plus de toute appréciation de la Valeur liquidative du Fonds ou de tout autre droit des Actionnaires (y compris des droits à dividende) au titre du montant du rachat ou de la distribution. En cas d'insolvabilité du Fonds ou de la Société pendant cette période, il n'est pas garanti que le Fonds ou la Société dispose de fonds suffisants pour payer l'intégralité des montants exigibles par ses créanciers non garantis. Les Actionnaires ayant demandé le rachat et les Actionnaires ayant droit aux distributions devraient par conséquent s'assurer de fournir dans les meilleurs délais à l'Agent administratif l'ensemble des documents et informations en attente. La non-fourniture de ces éléments est aux propres risques de l'Actionnaire concerné.

En cas d'insolvabilité d'un autre compartiment de la Société, la récupération de tout montant auquel un Fonds a droit mais qui pourrait avoir été transféré à cet autre compartiment dans le cadre du fonctionnement du Compte de recouvrement de la structure à compartiments multiples sera soumise aux principes de la loi irlandaise sur les fiducies et aux conditions générales des procédures opérationnelles relatives au Compte de recouvrement de la structure à compartiments multiples. Des retards ou des litiges peuvent survenir dans la récupération de ces montants et le compartiment insolvable peut ne pas disposer de fonds suffisants pour rembourser les montants dus au Fonds concerné. Par conséquent, il n'est pas garanti que ce Fonds ou la Société récupère les montants en question. Par ailleurs, il n'est pas garanti que dans de telles circonstances ce Fonds ou la Société dispose de fonds suffisants pour rembourser les créanciers non garantis.

##### 4.9.2 Les modifications apportées aux Statuts obligent tous les Actionnaires

Les Statuts peuvent être modifiés sur autorisation requise d'une majorité déterminée des Actionnaires. Les Statuts contiennent des stipulations permettant aux acheteurs de convoquer des réunions et d'y participer pour étudier et voter sur des questions qui affectent leurs intérêts de manière générale. Les résolutions prises lors de ces réunions peuvent contraindre tous les acheteurs, y compris ceux qui n'ont pas assisté à la réunion correspondante et n'y ont pas voté et les acheteurs qui ont voté de manière contraire à la majorité.

##### 4.9.3 Les modifications apportées aux Actions engagent l'ensemble des Actionnaires

Les conditions générales des Actions peuvent être modifiées par la Société, (i) dans certaines circonstances, sans l'accord des Actionnaires et (ii) dans d'autres circonstances, avec l'accord requis d'une majorité définie des porteurs de ces Actions et/ou (iii) en fournissant aux Actionnaires un préavis de ces changements ainsi que le droit de faire racheter sans frais leurs Actions pendant un temps donné. Les conditions générales des Actions

contiennent des stipulations permettant aux acheteurs de convoquer des réunions et d'y participer pour étudier et voter sur des questions qui affectent leurs intérêts de manière générale. Les résolutions prises lors de ces réunions peuvent contraindre tous les Actionnaires, y compris les Actionnaires qui n'ont pas assisté à la réunion correspondante et n'y ont pas voté et les Actionnaires qui ont voté de manière contraire à la majorité.

#### 4.9.4 Contamination croisée

En vertu de la loi irlandaise, la Société n'est pas responsable à l'égard de tiers de manière générale et il ne devrait pas y avoir de contamination des engagements d'un Fonds à un autre. Donc, aux termes de la loi irlandaise, chaque Fonds est « entouré d'une barrière » et supposé constitué un seul ensemble d'actifs et de dettes afin que les droits des Actionnaires et des créanciers à l'égard de chaque Fonds soient limités aux actifs de ce Fonds. Toutefois, aucune assurance catégorique ne peut être donnée qu'en cas d'action à l'encontre de la Société devant des tribunaux relevant d'une autre juridiction, la nature séparée de la responsabilité d'un Fonds soit nécessairement maintenue.

Il n'existe aucune séparation légale entre les actifs et les dettes imputables aux différentes Catégories d'Actions d'un Fonds. Les actifs et dettes d'une Catégorie d'Actions spécifique seront attribués de façon interne par le Gestionnaire administratif de la Catégorie d'Actions respective. Cette séparation interne peut ne pas être reconnue par les créanciers tiers que cette réclamation soit portée au titre de la loi irlandaise ou non. Alors que certains frais et dépenses de certaines opérations, par exemple ceux décrits ci-dessus en matière de couverture de change, seront affectés à la catégorie d'Actions concernée pour ce qui concerne les tiers et en particulier, s'agissant de créanciers, (par ex. contreparties de change à terme), un tel Fonds sera considéré comme un fonds unique d'actifs. Les Fonds, dans leur ensemble, sont responsables de toutes les obligations, quelle que soit la catégorie d'Actions à laquelle ces dettes sont imputables, sauf convention contraire avec des contreparties spécifiques.

#### 4.9.5 Erreurs, correction des erreurs et information des Actionnaires

En concertation avec le Dépositaire, le Conseil d'Administration examinera toute défaillance dans le respect des objectifs, politiques ou restrictions d'investissement et toute erreur dans le calcul de la Valeur liquidative des Fonds ou le traitement des souscriptions et des rachats afin d'établir si une action corrective est nécessaire ou si un dédommagement est dû à la Société ou aux Actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut autoriser la correction des erreurs susceptibles d'influer sur le traitement des souscriptions et des rachats d'Actions. Les Administrateurs peuvent suivre un ordre de priorité concernant la résolution des erreurs qui peut limiter ou restreindre le délai dans lequel l'action corrective sera conduite ou le dédommagement sera versé à la Société ou aux Actionnaires. En outre, sous réserve des politiques approuvées par le Conseil d'Administration, dans le respect des lois applicables, toute erreur ne se traduira pas en un manquement réparable. Par conséquent, les Actionnaires qui achètent ou rachètent des Actions au cours de périodes pendant lesquelles des manquements réparables ou autres erreurs échoient ou surviennent peuvent ne pas être dédommés dans le cadre de la résolution d'un manquement réparable ou d'une autre erreur.

Les Actionnaires peuvent ne pas être informés de la survenance d'une erreur ou de sa résolution, sous réserve que la correction de l'erreur en question ne nécessite pas d'ajustement du nombre d'Actions qu'ils détiennent ou de la Valeur liquidative à laquelle les Actions sont émises ou encore du montant du rachat payé à l'Actionnaire concerné.

Des informations complémentaires concernant les politiques du Gestionnaire de portefeuille en matière d'erreurs et de correction des erreurs sont exposées à la Section 2A du Formulaire ADV du Gestionnaire de portefeuille. Un exemplaire de la Section 2A du Formulaire ADV est disponible sur le site web de la SEC ([www.adviserinfo.sec.gov](http://www.adviserinfo.sec.gov)). Le Gestionnaire financier peut en tout temps et à sa seule discrétion et sans préavis aux Actionnaires, modifier ou compléter ses politiques d'erreur et de correction d'erreurs.

#### 4.9.6 Ajustements de la Valeur liquidative

Si, à un moment donné, la Société détermine qu'un nombre d'Actions inexact a été émis en faveur d'un Actionnaire du fait que la Valeur liquidative applicable le Jour ouvrable concerné était inexacte, la Société appliquera les ajustements qu'il juge nécessaires au traitement équitable de cet Actionnaire, ces ajustements pouvant inclure le rachat d'une partie de la participation détenue par cet Actionnaire, sans supplément de rémunération, ou l'émission de nouvelles Actions en faveur de cet Actionnaire, sans contrepartie, selon le cas, de sorte que le nombre d'Actions détenues par cet Actionnaire à l'issue de ce rachat ou de cette émission, selon le cas, corresponde au nombre d'Actions qui aurait été émis à la Valeur liquidative exacte. Une décision de Valeur liquidative incorrecte pour un Jour ouvrable donné pourrait être prise si le Conseil d'Administration par la suite

détermine, en fonction d'un conseil professionnel, que la Valeur liquidative reflétait un excès ou un déficit de comptabilisation pour impôts et autres dettes. Si, à tout moment après un rachat d'Actions (y compris dans le cadre de toute présentation au rachat du total de ses Actions par un Actionnaire), la Société détermine que le montant payé à cet Actionnaire ou ancien Actionnaire dans le cadre de ce rachat présentait une inexactitude importante (notamment parce que la Valeur liquidative à laquelle l'Actionnaire ou l'ancien Actionnaire a acheté ces Actions ou auquel le rachat a été effectué était grandement inexacte), la Société payera à cet Actionnaire ou ancien Actionnaire tout montant supplémentaire que la Société estime dû à cet Actionnaire ou ancien Actionnaire si le rachat avait été effectué à la Valeur liquidative correcte ou, à l'entière discrétion de la Société, elle cherchera à recouvrer auprès de cet Actionnaire ou ancien Actionnaire (et ce dernier sera tenu de payer) le montant de tout paiement excédentaire que la Société estime avoir été perçu par cet Actionnaire ou ancien Actionnaire, dans chacun des cas sans porter intérêt. En outre, la Société est autorisée, sans y être tenue, à pratiquer les ajustements ci-dessus même si le montant payé était incorrect (mais pas à grande échelle). Si la Société choisit de ne pas réclamer le paiement de ces montants à un Actionnaire ou ancien Actionnaire ou si elle n'est pas en mesure de recouvrer ces montants auprès d'un Actionnaire ou ancien Actionnaire, la Valeur liquidative sera inférieure à ce qu'elle aurait été si ces montants avaient été recouverts.

Dans certaines circonstances ou en raison de certaines restrictions du droit en vigueur, la Société peut être tenue d'effectuer un paiement ou de passer une écriture pour une créance directe ou indirecte (y compris un impôt), attribuable à des périodes précédentes et non encore comptabilisée. Même si la Valeur liquidative des Actions concernées en vigueur précédemment n'est pas nécessairement incorrecte selon les normes comptables de l'époque, la Société peut, à la seule discrétion du Conseil d'Administration et en tenant compte d'éventuelles limitations imposées par le droit en vigueur, déterminer qu'il est approprié de prendre des mesures visant à répartir la charge d'une dette directe ou indirecte entre les Actionnaires et les ex-Actionnaires de manière à ce que la dette directe ou indirecte soit portée au prorata de leurs intérêts respectifs dans la Société pour la période durant laquelle cette dette était due ou existait, ou d'une quelconque autre manière que la Société juge équitable et raisonnable. Ces mesures peuvent inclure une ou plusieurs des dispositions décrites au paragraphe précédent, y compris des ajustements de la Valeur liquidative (y compris pour des périodes précédentes), le rachat d'une part des participations des Actionnaires ou l'émission d'actions supplémentaires à un Actionnaire sans contrepartie, et réclamer des Actionnaires ou ex-Actionnaires le remboursement de montants distribués.

#### 4.9.7 Prix à la « juste valeur » et impact sur les commissions à verser au Gestionnaire de portefeuille

Dans certaines circonstances l'Expert en valorisations peut être tenu de fournir des prix à la « juste valeur » pour certains actifs de la Société et de ses filiales et, dans ces circonstances, la « juste valeur » fournie par l'Expert en valorisations peut différer de manière significative du prochain prix de marché disponible pour lesdits actifs. Les investisseurs doivent être conscients du fait que dans ces circonstances, un conflit d'intérêts potentiel peut se produire au cas où l'Expert en valorisations est une partie liée au Gestionnaire de portefeuille et plus la valeur de réalisation probable des titres est élevée, plus les commissions à verser à la Société de gestion ou au Gestionnaire de portefeuille sont élevées.

#### 4.9.8 Négocier avant la réception des montants de souscription et la date effective des souscriptions

Un Fonds peut, à la seule discrétion de son Gestionnaire de portefeuille, débiter les transactions à tout moment avant la date effective de souscription des Actions sur la base des demandes de souscription reçues par un Distributeur. En outre, sans limiter la portée générale de ce qui précède, un Fonds peut, à la seule discrétion de son Gestionnaire de portefeuille, négocier après la date effective d'une souscription sur la base des fonds reçus liés à cette souscription même si ces fonds n'ont pas été reçus à cette date effective. En vertu de l'Accord Initial d'Achat, un investisseur ou investisseur potentiel sera responsable de tous pertes ou frais nés du ou liés au non-paiement de montants de souscription, y compris tous pertes ou frais encourus suite aux transactions d'un Fonds comme si ces montants avaient été reçus à la date de souscription effective. Ces pratiques peuvent avoir une incidence négative sur un Fonds. Le non-paiement ou le paiement tardif des montants de souscription peut entraîner des pertes et frais à un Fonds. De même, un Fonds peut en fin de compte, ne pas récupérer ces pertes et frais auprès des investisseurs ou investisseurs potentiels. En outre, le Gestionnaire de portefeuille peut avoir effectué des placements ou pris d'autres décisions de portefeuille pour un Fonds en prévision de souscriptions, ce qu'il n'aurait pas fait s'il avait su que les souscriptions ne seraient pas effectuées ou seraient effectuées en retard, et cela peut avoir une incidence négative sur un portefeuille du Fonds.

En outre, en raison du laps de temps nécessaire pour réaliser des transactions sur certains types d'actifs, tels que des participations dans des prêts, le règlement des négociations effectuées par un Fonds dans l'attente de souscriptions ou de rachats peut avoir lieu largement avant ou après le Jour ouvrable attendu. Par conséquent, ces transactions peuvent avoir l'effet d'augmenter ou de diminuer les montants du levier auquel un Fonds est

exposé. Les investisseurs dans le Fonds (et non les investisseurs souscripteurs) supporteront le risque de marché et le rendement, ainsi que le risque de crédit, liés à toutes transactions antérieures à un Jour ouvrable en prévision de souscriptions. De même, les investisseurs dans le Fonds (et non les Actionnaires rachetés) supporteront le risque de marché et le rendement, ainsi que le risque de crédit, liés à toutes transactions relatives à des rachats du Fonds effectués après le Jour ouvrable concerné.

#### 4.9.9 Distributions en nature

D'une manière générale, les Fonds devraient effectuer en numéraire les paiements de rachat liés aux Actions rachetées et autres distributions éventuelles. Toutefois, chaque Fonds peut, sous réserve du consentement ou de l'approbation des Actionnaires concernés, faire en sorte que les distributions, y compris, mais sans limitation, les distributions liées aux Actions rachetées, soient remises pour tout ou partie en nature aux Actionnaires.

Au cas où un Fonds procède à une telle distribution de titres, les Actionnaires supporteront tous les risques des titres distribués, qui pourraient ne pas refléter parfaitement une tranche pro rata du Fonds, et pourraient avoir à payer des commissions de courtage ou d'autres frais afin de pouvoir disposer de ces titres. En outre, des titres et autres actifs distribués par un Fonds pourraient ne pas être facilement négociables ou commercialisables et pourraient devoir être détenus par les Actionnaires (ou tout véhicule ad hoc ou une fiducie de liquidation créée pour détenir de tels actifs) pendant un temps indéfini. Le risque de perte et de retard ainsi que toutes les dépenses liées à la liquidation de ces titres (y compris les dépenses impliquées dans l'organisation et l'entretien de tout véhicule concerné ou fiducie de liquidation et toutes commissions de courtage et autres frais) seront supportés par les Actionnaires concernés, ce qui peut entraîner qu'en fin de compte, ces Actionnaires reçoivent moins d'argent que ce qu'ils auraient reçu si cette distribution avait été effectuée en numéraire. Alors que les titres distribués en nature seront normalement valorisés à la date de distribution concernée, la valeur de ces titres fluctuera et la valeur assignée aux fins de cette distribution pourrait ne pas refléter le montant réel qui sera obtenu pour une cession (ou, une éventuelle liquidation) de ces titres.

#### 4.9.10 Considérations spéciales relatives à l'offre permanente d'Actions

Ces Actions peuvent être offertes, et ces offres seront closes aux moments choisis par le Conseil d'Administration, conformément au Prospectus. Le Conseil d'Administration peut uniquement autoriser certains Actionnaires et/ou Actionnaires potentiels, y compris mais sans limitation Goldman Sachs et certains employés de Goldman Sachs (y compris des membres de l'équipe d'investissement du Gestionnaire de portefeuille) à souscrire des Actions à une date donnée. De telles souscriptions peuvent survenir à tout moment, au choix du Conseil d'Administration, notamment mais non exclusivement, lorsqu'un Fonds performe mal, lorsque le Fonds ou les marchés font face à de la volatilité, ou lorsque le Conseil d'Administration détermine qu'il serait préférable que le Fonds obtienne un complément de numéraire à des fins de liquidité ou autres. Goldman Sachs serait susceptible d'effectuer un investissement supplémentaire de grande ampleur dans un Fonds, un ou plusieurs fonds nourriciers et/ou un ou plusieurs autres véhicules qui investissent côte à côte avec un Fonds à un moment où d'autres Actionnaires et/ou Actionnaires potentiels pourraient ne pas être autorisés à investir. Ces investissements complémentaires pourraient diluer les intérêts indirects des Actionnaires existants dans le portefeuille d'investissements du Fonds avant l'un de ces placements, ce qui pourrait avoir une incidence sur les intérêts des Actionnaires dans un Fonds si les placements ultérieurs dans ce Fonds sous-performent les placements précédents.

En outre, les Actions acquises après l'offre initiale des Actions représentent des intérêts dans un Fonds en exploitation possédant des positions ouvertes significatives. Dans la mesure où ces Actions partageront les positions ouvertes du Fonds qui peuvent avoir été détenues un temps avant l'acquisition de ces Actions, la mise en œuvre de la politique d'investissement du Gestionnaire de portefeuille relativement à ces positions peut avoir une incidence qualitativement différente sur la performance de ces Actions supplémentaires par rapport à celle qu'elle a sur la performance des Actions précédemment émises. Par exemple, plusieurs approches en matière de négoce utilisées par un Fonds peuvent devenir plus agressives en termes de tolérance aux pertes dans une position et augmenter la taille d'une position après qu'une transaction ouverte a généré un bénéfice important parce que des pertes ultérieures (jusqu'à un certain niveau) sont uniquement perçues comme une restitution de bénéfices précédents et non comme une perte réelle. Comme les acheteurs d'Actions de l'offre permanente n'auront pas mis à profit les bénéfices des positions ouvertes avant la date à laquelle les Actions ont été acquises, les pertes ultérieures constitueront une perte absolue pour ces porteurs, et non une restitution partielle des bénéfices. En outre, certaines approches mises en œuvre par un Fonds pourraient suivre des stratégies de prise de bénéfices dans lesquelles une position est entièrement ou partiellement liquidée dès qu'un niveau de bénéfice prédéterminé a été atteint. Puisque les nouvelles actions n'ont pas pu tirer parti d'un quelconque bénéfice avant la date à laquelle elles ont été émises, les Actionnaires qui les détiennent peuvent se trouver, du fait de la liquidation, expulsés d'une position (susceptible de continuer à générer des bénéfices substantiels) en raison de la « prise de

bénéfice » du Gestionnaire de portefeuille, bénéfice dont aucun d'eux n'a pu tirer parti. Certaines approches appliquent des analyses similaires en fonction de la performance générale du portefeuille, et pas uniquement de celle de positions particulières, avec généralement des effets analogues.

#### 4.9.11 Risque de rachat obligatoire de Personnes américaines

Comme cela est décrit dans la Section « *Rachat d'Actions - Vente ou rachat obligatoire* » ci-dessous, le Conseil d'administration a autorisé le Distributeur à fixer ponctuellement le nombre de Personnes américaines autorisées susceptibles d'être admises au sein de la Société conformément à une procédure et une politique applicables et, par conséquent, à exiger le transfert ou le rachat obligatoire d'Actions d'une Personne américaine lorsque la détention continue d'Actions par cet Actionnaire peut entraîner des désavantages administratifs importants ou des désavantages fiscaux, pécuniaires, juridiques ou réglementaires pour la Société (y compris tout Fonds) ou ses Actionnaires pris dans leur ensemble. Il est à noter que le nombre de Personnes américaines autorisées susceptibles d'être admises dans un Fonds peut affecter le nombre d'Actionnaires qui sont des Personnes américaines autorisées admises dans un autre Fonds et une souscription importante ou un rachat important ayant lieu dans un certain Fonds peut affecter le nombre de Personnes américaines autorisées admises dans un Fonds différent, entraînant le rachat obligatoire des Actions de ces Personnes américaines autorisées ou l'interdiction temporaire ou permanente de l'admission d'autres Personnes américaines autorisées.

#### 4.9.12 Rachats importants par les investisseurs

De fortes demandes de rachat par des Actionnaires (notamment, mais non exclusivement, un ou plusieurs fonds de placement ou comptes gérés par Goldman Sachs) dans un court laps de temps pourraient contraindre le Fonds à liquider certains de ses investissements plus rapidement qu'il n'est souhaitable, de manière à réunir des fonds pour les rachats et à obtenir une position de marché correspondant de manière appropriée à une base d'actifs moins importante. Des demandes substantielles de rachat peuvent limiter la capacité du Gestionnaire de portefeuille à mettre en œuvre avec succès le programme d'investissement d'un Fonds et exercer une incidence négative sur la valeur des Actions à racheter et celles des Actions restant en circulation. En outre, à la réception d'une demande de rachat, un Fonds peut être tenu de liquider des actifs avant le Jour ouvrable prévu, ce qui pourrait avoir pour effet qu'un Fonds détienne des liquidités ou des investissements hautement liquides dans l'attente de ce Jour ouvrable. Durant cette période, la capacité du Gestionnaire de portefeuille à réussir la mise en œuvre du programme d'investissement d'un Fonds peut être fortement altérée avec, en conséquence, une incidence négative sur le rendement du Fonds.

En outre, quelle que soit la période durant laquelle de fortes demandes de rachat ont lieu, la réduction de la valeur liquidative du Fonds qui en résulterait ferait aussi que le Fonds aurait plus de difficultés à générer des bénéfices ou à compenser des pertes. Les Actionnaires ne recevront pas de notification de la part d'un Fonds d'importantes demandes de rachat pour un Jour ouvrable particulier et, de ce fait, pourraient ne pas avoir l'opportunité de racheter tout ou partie de leurs Actions avant ou en même temps que les Actionnaires demandant le rachat. Dans certaines circonstances, un Fonds peut être autorisé à suspendre ou à ajourner des rachats.

Le risque de substantielles demandes de rachat en un court laps de temps peut se trouver renforcé au cas où le Fonds accepte des investissements directement ou indirectement liés à l'offre de produits structurés, notamment mais non exclusivement, ceux liés à la couverture de positions sous-jacentes à ces produits structurés, et en particulier les produits structurés à durée de vie fixe. Un Fonds pourrait – ou non – accepter de tels placements, au choix du Fonds et à sa seule discrétion, et de tels placements pourraient, à tout moment, constituer une part significative de la Valeur liquidative du Fonds.

Si les Actionnaires ou investisseurs dans un Fonds exigent le rachat d'un nombre important d'Actions du Fonds, le Conseil d'Administration peut choisir de clôturer le Fonds plutôt que de poursuivre avec des actifs limités. Le choix de clore par anticipation un Fonds peut avoir une incidence négative sur les rendements du Fonds et, partant, sur les Actionnaires.

Lorsque les Actions d'un Fonds sont incluses dans un indice (ou exclues de l'indice dans lequel elles avaient précédemment été incluses), les investisseurs doivent être conscients que la valeur liquidative de ce Fonds peut varier du fait d'investisseurs basant leurs décisions d'investissement sur la constitution dudit indice. Toute entrée ou sortie massive peut avoir un effet négatif sur les frais sous-jacents du Fonds.

#### 4.9.13 Droits de vote et blocage d'actions

L'émetteur d'un titre détenu dans un Fonds peut ponctuellement réaliser une action commune relative à ce titre. Les actions internes à l'entreprise relatives à des titres de créance peuvent comprendre, entre autres, une offre de

rachat anticipé du titre de créance, ou une offre de conversion du titre de créance en action. La Société peut, à sa discrétion, exercer ou faire exercer tous les droits de vote ou autres droits susceptibles d'être exercés en relation avec les investissements détenus par un Fonds, notamment les Actions détenues par un Fonds dans un autre Fonds. Dans le cadre de l'exercice de ces droits, la Société peut définir des directives pour l'exercice de ses droits de vote ou autres droits et la Société peut, à sa discrétion, choisir de ne pas exercer ou de déléguer l'exercice de ces droits de vote ou autres droits.

Certaines actions sociétaires sont facultatives, ce qui signifie que la Société peut ne pas participer à l'action sociétaire que s'il choisit de le faire d'une manière appropriée. La participation à certaines actions sociétaires peut accroître la valeur d'un Fonds.

Lorsque la Société, la Société de gestion ou le Gestionnaire de portefeuille est informé suffisamment à l'avance d'une action sociétaire facultative par le Dépositaire, le Gestionnaire de portefeuille ou la Société de gestion choisira, de bonne foi, si la Société participe ou non à cette action sociétaire (en raison des informations qui ne sont pas mises à disposition d'une manière raisonnable sur le plan commercial). Si la Société, la Société de gestion ou le Gestionnaire de portefeuille n'en est pas informé suffisamment en avance, la Société peut ne pas être en mesure de choisir en temps opportun de participer à l'action sociétaire concernée. La participation ou la non-participation à une action sociétaire facultative peut se répercuter négativement sur la valeur d'un Fonds.

Certains investissements peuvent faire l'objet d'un « blocage d'actions ». Cela se produit lorsqu'un investissement est « gelé » dans le système de conservation afin de permettre l'exercice des droits de vote ou autres par les conservateurs concernés agissant en tant que mandataires des personnes qui sont bénéficiaires des investissements affectés. Le blocage d'actions se produit habituellement de 1 à 20 jours avant une assemblée des investisseurs de l'investissement concerné. Pendant que les investissements sont « gelés », ils ne peuvent être négociés. Donc, afin de limiter cette absence de liquidité, un Fonds (ou ses agents) peut renoncer à exercer ses droits de vote en ce qui concerne les investissements qui peuvent faire l'objet d'un « blocage d'actions ».

Les investisseurs peuvent consulter une brève description des stratégies d'exercice des droits de vote relatifs aux actifs du Fonds sur le site Internet de la Société de gestion. Les investisseurs peuvent consulter gratuitement sur demande les détails des mesures prises sur la base de ces stratégies au siège social de la Société de gestion.

#### 4.10 Questions réglementaires

##### 4.10.1 Extension et évolution de la réglementation

Depuis la récente crise financière mondiale, un contrôle politique et réglementaire accru a été exercé sur les services financiers, y compris le secteur de la gestion d'actifs.

Il existe en outre un risque matériel que les régulateurs d'Europe, des États-Unis ou d'ailleurs adoptent des lois ou règlements contraignants (y compris des lois fiscales) ou des changements dans la loi ou la réglementation, ou dans leur interprétation ou mise en application, qui ciblent spécifiquement le secteur de la gestion d'actifs, ou d'autres changements susceptibles d'avoir une incidence négative sur la Société.

La fiscalité ou les autres lois et réglementations futures pourraient engendrer des coûts de nature fiscale ou autres dans une mesure significative pour la Société et les Fonds, ou pourraient impliquer une importante restructuration de l'organisation ou de la gestion de la Société et des Fonds.

##### 4.10.2 Incertitude réglementaire

Il existe une forte incertitude concernant la législation récemment adoptée (notamment la Loi Dodd-Frank et les règlements qui devront être promulgués au titre de cette législation), et, en conséquence, nous ne savons pas encore quel sera l'impact exact que cette législation aura au final sur la Société, sur les Fonds et sur les marchés sur lesquels ils effectuent des opérations et investissent. Cette incertitude et la confusion pouvant en résulter peuvent elles-mêmes porter préjudice au fonctionnement efficace des marchés et au succès de certaines stratégies d'investissement. En outre, la capacité d'un Fonds à mettre en œuvre ses stratégies d'investissement peut être affectée de manière négative par des exigences réglementaires supplémentaires ou des modifications des exigences réglementaires applicables à un Fonds, telles que des exigences susceptibles d'être imposées en raison d'autres activités de Goldman Sachs (notamment, à titre non exhaustif, du fait que Goldman Sachs ait choisi d'être traitée comme une société holding bancaire en matière de réglementation) ou du fait que certains investisseurs ou types d'investisseurs investissent dans un Fonds. Veuillez consulter les paragraphes « Réglementation des sociétés holding bancaires » et « La Règle Volcker ». Les éventuels changements apportés aux règlements actuels ou tout nouveau règlement applicable à Goldman Sachs, à la Société et aux Fonds sont susceptibles d'avoir des répercussions négatives importantes sur la Société et/ou sur les Fonds (notamment, mais

non exclusivement, par l'imposition de charges fiscales ou d'autres charges importantes à un Fonds, l'exigence d'une restructuration importante de la manière dont les Fonds sont organisés ou fonctionnent, ou une autre forme de limitation des Fonds).

#### 4.10.3 Régulation en tant que société holding bancaire

Goldman Sachs étant actuellement considérée « contrôler » la Société au sens de l'U.S. Bank Holding Company Act de 1956, comme modifié (la « BHCA »), les restrictions imposées par la BHCA et les règlements y afférents sont censées s'appliquer à la Société. Par conséquent, la BHCA et l'ensemble des autres lois, règles, réglementations et directives bancaires applicables, ainsi que leur interprétation et administration par les autorités de tutelle compétentes, notamment, mais non exclusivement, le Conseil des Gouverneurs de la Réserve fédérale (la « Réserve fédérale »), peuvent imposer des restrictions sur les transactions et relations entre, d'une part, la Société de gestion, le Gestionnaire de portefeuille, le Conseil d'Administration, Goldman Sachs et ses sociétés affiliées et, d'autre part, la Société, peuvent imposer des restrictions aux investissements et aux transactions et opérations effectuées par la Société. En outre, la réglementation découlant de la BHCA applicable à Goldman Sachs et à la Société peut notamment restreindre la capacité de la Société à réaliser certains investissements, réduire le volume de certains placements, imposer une période de conservation maximale sur certains, voire sur la totalité, de ses investissements, limiter la capacité du Gestionnaire de portefeuille à prendre part à la gestion et aux opérations des sociétés dans lesquelles la Société investit, et restreindra la capacité d'investissement de Goldman Sachs dans la Société. Par ailleurs, certaines réglementations découlant de la BHCA peuvent imposer un cumul des positions possédées, conservées ou contrôlées par des parties liées. Ainsi, dans certaines situations, les positions détenues par Goldman Sachs et ses sociétés affiliées (y compris la Société de gestion et le Gestionnaire de portefeuille) pour des clients et des comptes propres devraient être cumulées aux positions détenues par les Fonds. Dans un tel cas où la BHCA impose un plafond au montant de toute position pouvant être détenue, Goldman Sachs pourrait utiliser les disponibilités pour réaliser des investissements pour ses comptes propres ou pour le compte de ses autres clients, ce qui pourrait contraindre un Fonds à restreindre ou liquider certains placements. Voir « *Conflits d'intérêts.* »

L'impact potentiel de ces restrictions est incertain. Ces restrictions peuvent avoir des répercussions sur la capacité de la Société de gestion ou du Gestionnaire de portefeuille à poursuivre certaines stratégies dans le cadre du programme d'investissement d'un Fonds et peut avoir par ailleurs un effet négatif important sur les Fonds. Par ailleurs, Goldman Sachs pourrait perdre le statut de société de portefeuille (« FHC »), ce qui pourrait soumettre les Fonds à d'autres restrictions. En outre, aucune assurance ne peut être donnée quant à l'impact sur Goldman Sachs ou sur la Société de la Loi Dodd-Frank et des nouvelles règles et des nouveaux règlements qui seront adoptés par les agences de surveillance et de contrôle chargées de l'application de la nouvelle législation, ni que l'impact de cette législation n'aura pas de répercussion négative importante sur les Fonds.

À l'avenir, Goldman Sachs peut librement décider, sans avis préalable aux Actionnaires, de restructurer le Gestionnaire de portefeuille et/ou la Société de gestion afin de réduire ou d'éliminer l'impact ou le caractère applicable des restrictions réglementaires bancaires sur Goldman Sachs, les Fonds ou d'autres Fonds et comptes gérés par le Gestionnaire de portefeuille et ses sociétés affiliées. Goldman Sachs peut viser cet objectif en faisant en sorte qu'une autre entité remplace le Gestionnaire de portefeuille ou par tout autre moyen qu'il peut établir. Tout Gestionnaire de portefeuille remplaçant pourrait ne pas être affilié à Goldman Sachs.

#### 4.10.4 CFTC

Dans la mesure requise, le Gestionnaire de portefeuille gère chaque Fonds en vertu de l'une des exonérations possibles aux règles de la CFTC et, en fonction de l'exonération applicable, certains règlements de la CFTC relatifs aux opérateurs de véhicules de placement en matières premières (« Commodity Pool Operator » - « CPO ») s'appliqueront à un Fonds.

Bien que le Gestionnaire de portefeuille soit immatriculé auprès de la CFTC, en vertu du Commodity Exchange Act, en tant que CPO en ce qui concerne d'autres fonds qu'il exploite, sauf indication contraire du Supplément applicable ou autre forme de document d'information, le Gestionnaire de portefeuille gèrera chaque Fonds comme s'il était exonéré d'immatriculation en tant que CPO en vertu de la Règle 4.13(a)(3) au titre du Commodity Exchange Act (l'« exonération de la Règle 4.13(a)(3) »). Le Gestionnaire de portefeuille s'attend à pouvoir se prévaloir de l'exonération de la Règle 4.13(a)(3) pour chaque Fonds de ce type si les critères de cette exonération sont remplis, parmi lesquels figurent les critères suivants : (i) l'offre et la vente des Actions sont exonérées d'immatriculation au titre de la Loi de 1933 et sont effectuées sans faire l'objet d'une commercialisation auprès du public aux États-Unis ; (ii) le Fonds respectera à tout moment les limites transactionnelles de la Règle 4.13(a)(3) (ii) pour tous « instruments sur matières premières » ; (iii) le Gestionnaire de portefeuille estime raisonnablement

que chaque personne qui prend part au Fonds répond aux critères d'admissibilité au titre de la Règle 4.13(a)(3) ; et (iv) les Actions ne seront pas commercialisées en tant que véhicule ou en tant que composant d'un véhicule négocié sur le marché des contrats à terme sur matières premières (commodity futures market) ou sur les marchés d'options sur matières premières (commodity options markets). Afin de pouvoir se prévaloir de l'exonération de la Règle 4.13(a)(3), un Fonds peut uniquement conclure un nombre limité de transactions liées à des matières premières, parmi lesquelles sont incluses les transactions portant sur des contrats à terme et des swaps. Dans la mesure où il reste limité à ce niveau, le Fonds peut se trouver dans l'incapacité de conclure certaines transactions, ce qui pourrait affecter la performance d'un Fonds de manière négative.

Il est également à noter que si des Actions d'un Fonds ne sont actuellement proposées et vendues qu'à des Personnes non américaines, le Gestionnaire de portefeuille n'a pas l'obligation de gérer le Fonds comme un « véhicule de placement en matières premières » (« commodity pool ») soumis à la réglementation de la CFTC ou se prévalant d'une exonération de cette immatriculation. Si, à l'avenir, la Société a la capacité de proposer des Actions du Portefeuille à des Personnes américaines, avant d'agir de la sorte, il se conformera aux règles et règlements applicables de la CFTC ou se prévaudra des exemptions appropriées de ces règles et règlements.

Si le Gestionnaire de portefeuille gère la Société comme si elle était exonérée de toute immatriculation en tant que CPO ou comme s'il n'était pas un « véhicules de placement en matières premières » (« commodity pool ») soumis au contrôle de la CFTC, le Gestionnaire de portefeuille n'aura pas l'obligation de fournir un document d'information conforme aux règles de la CFTC et un rapport annuel certifié aux Actionnaires de la Société. Afin de lever toute ambiguïté, cela n'aura aucun impact sur les autres rapports que les Actionnaires de la Société recevront, comme cela est décrit dans le présent Prospectus et le Supplément relatif à un Fonds.

#### 4.10.5 La Règle Volcker

La Loi Dodd-Frank a été adoptée en juillet 2010. La Loi Dodd-Frank comprend la « Règle Volcker ». Les autorités de régulation financière américaines établissent des règlements finaux afin de mettre en œuvre le mandat statutaire de la Loi Volcker le 10 décembre 2013. Conformément à la Loi Dodd-Frank, la Règle Volcker a pris effet le 21 juillet 2012 ; toutefois, la Réserve fédérale a établi une directive qui prévoit que les entités bancaires ne sont pas tenues de se conformer à la Règle Volcker et ses règles définitives, et ce jusqu'au 21 juillet 2015. Au titre de la Règle Volcker, Goldman Sachs ne peut « parrainer » ou gérer des fonds spéculatifs et des fonds de capital-investissement que si certaines conditions sont satisfaites. Il est prévu que la majorité des Fonds ne soient pas considérés comme des « fonds couverts » aux fins de la Règle Volcker.

Si l'un des Fonds devait toutefois être considéré comme un fonds couvert Volcker, ces conditions de la Règle Volcker interdisent notamment, d'une manière générale, aux entités bancaires (y compris Goldman Sachs et ses sociétés affiliées) d'effectuer des « transactions couvertes » et certains autres types de transactions avec des fonds spéculatifs ou de capital-investissement gérés par des sociétés affiliées aux entités bancaires, ou avec des entités d'investissement contrôlées par ces fonds spéculatifs ou ces fonds de capital-investissement. Les « transactions couvertes » comprennent les prêts ou extensions de crédit, les achats d'actifs et certains autres types de transactions (y compris les transactions sur produits dérivés et les garanties) qui entraîneraient pour les entités bancaires ou leurs sociétés affiliées un risque de crédit par rapport à des fonds gérés par leurs sociétés affiliées. En outre, la Règle Volcker impose que certains autres types de transactions conclues entre Goldman Sachs et ces entités se fassent « dans des conditions de concurrence loyale ». La Société ne prévoit pas de conclure de telles transactions avec Goldman Sachs à grande échelle et, en conséquence, l'interdiction de transactions couvertes entre Goldman Sachs et un Fonds ne devrait avoir aucun effet significatif sur le Fonds.

En outre, la Règle Volcker interdit à toute entité bancaire d'exercer toute activité impliquant ou entraînant un conflit d'intérêts important entre l'entité bancaire et ses clients ou ses contreparties, ou susceptible d'entraîner, directement ou indirectement, une exposition importante de l'entité bancaire à des actifs ou à des stratégies de négoce à haut risque. Toutefois, une grande incertitude continue de planer sur la manière dont cette interdiction affectera Goldman Sachs et les Fonds en fin de compte. Ces restrictions pourraient affecter les Fonds de manière négative et importante, notamment dans la mesure où ces restrictions pourraient avoir pour effet de pousser les Fonds à renoncer à certains investissements, à certaines stratégies d'investissement ou à prendre d'autres mesures qui pourraient les désavantager.

Comme cela a été indiqué précédemment, selon la Règle Volcker, Goldman Sachs peut uniquement « parrainer » et gérer des fonds spéculatifs et des fonds de capital-investissement si certaines conditions sont remplies. Bien que Goldman Sachs ait l'intention de remplir ces conditions, si, pour une raison quelconque, Goldman Sachs est incapable de remplir ces conditions ou toutes autres conditions posées par la Règle Volcker, ou choisit de ne pas les remplir, Goldman Sachs risque alors de ne plus pouvoir parrainer la Société et les Fonds. Dans pareil cas, la structure, le fonctionnement et la gouvernance de la Société seront susceptibles d'être modifiées, de sorte que

Goldman Sachs ne soit plus réputé parrainer la Société et les Fonds ou, autrement, la Société et les Fonds risquent de devoir être clôturés.

En outre, d'autres sections de la Loi Dodd-Franck peuvent affecter de manière négative la capacité des Fonds à poursuivre leurs stratégies de négoce, et peuvent entraîner des changements pour les activités et les opérations des Fonds, ou avoir d'autres effets négatifs sur les Fonds. Voir « —Risques légaux, fiscaux et réglementaires ; Communication d'informations relatives aux Actionnaires » ci-dessus.

À l'avenir, Goldman Sachs peut, à son entière discrétion et sans en avertir les Actionnaires, restructurer le Gestionnaire de portefeuille ou suggérer au Conseil d'Administration de restructurer la Société afin de réduire ou d'éliminer l'impact ou l'opposabilité de la Règle Volcker à Goldman Sachs, aux Fonds, ou à d'autres fonds et comptes gérés par le Gestionnaire de portefeuille, la Société de gestion et leurs sociétés affiliées. Goldman Sachs pourra chercher à atteindre ce résultat en réduisant le volume de l'investissement de Goldman Sachs dans la Société (le cas échéant) ou par tout autre moyen qu'il détermine.

#### 4.11 Communications concernant la Société de gestion/le Gestionnaire de portefeuille

##### 4.11.1 Conflits d'intérêts potentiels

Les Administrateurs, la Société de gestion, le Gestionnaire de portefeuille, le Distributeur, l'Agent administratif, le Dépositaire, l'Agent de transfert et de tenue de registres et leurs sociétés affiliées et délégués respectifs peuvent tous, le cas échéant, agir en tant qu'administrateur, société de gestion, gestionnaire de portefeuille, conseiller en investissement, distributeur, agent administratif, agent de transfert ou dépositaire lié à, ou impliqué dans, d'autres organismes de placement collectif ayant des objectifs d'investissement similaires à ceux de la Société. C'est pourquoi il est possible que chacun d'entre eux, dans le cadre de ses activités, ait un conflit d'intérêt avec la Société ou les Actionnaires. À tout moment, chacun devra, dans cette situation, tenir compte de ses obligations à l'égard de la Société et, en particulier, de ses obligations d'agir au mieux des intérêts des Actionnaires au moment d'effectuer des investissements lorsque des conflits d'intérêt peuvent survenir et s'efforcera de garantir que ces conflits soient réglés de manière juste et, en particulier, le Gestionnaire de portefeuille agira d'une manière qu'il estimera, de bonne foi, juste et équitable dans l'allocation d'opportunités d'investissement à la Société. L'estimation de la contrepartie peut être utilisée lors de la détermination de la valeur de réalisation probable de certains investissements. Les investisseurs doivent savoir que dans ces circonstances il est possible qu'un conflit d'intérêts survienne car plus la valeur de réalisation probable des titres estimée est élevée, plus les commissions à payer à la Société de gestion ou au Gestionnaire de portefeuille sont élevées.

La Société de gestion, le Gestionnaire de portefeuille, le Distributeur, l'Agent administratif, le Dépositaire, l'Agent de transfert et de tenue des registres et leurs sociétés affiliées respectives peuvent tous, le cas échéant, effectuer des transactions avec la Société pour leur propre compte ou en tant qu'agent, à condition que ces transactions soient effectuées dans des conditions de concurrence normales et dans l'intérêt des Actionnaires. Les transactions sont également soumises à (i) l'obtention, pour chacune d'elle, d'une évaluation certifiée par une personne dont le Dépositaire (ou la Société de gestion dans le cas d'une transaction impliquant le Dépositaire) atteste qu'elle est indépendante et compétente ou ; (ii) une exécution dans les meilleures conditions sur un marché organisé et conformément à la réglementation de ce marché ou ; (iii) une exécution dans des conditions dont le Dépositaire (ou la Société de gestion dans le cas d'une transaction impliquant le Dépositaire) est convaincu qu'elles constituent des conditions de concurrence normales et au mieux des intérêts des Actionnaires à la date de la transaction. Le Dépositaire (ou la Société de gestion dans le cas d'une transaction impliquant le Dépositaire) doit documenter sa conformité aux présentes obligations et, dans le cas d'une transaction visée au point (iii) ci-dessus, son raisonnement pour établir que la transaction a été conduite dans des conditions de concurrence normales et au mieux des intérêts des Actionnaires.

Le Conseil d'administration et la Société de gestion s'efforceront tous deux de garantir la résolution de tout conflit d'intérêt de manière équitable et au mieux des intérêts des Actionnaires, en conformité avec la politique de la Société de gestion en matière de conflits d'intérêts. La Société a nommé Goldman Sachs pour la fourniture d'un certain nombre de services à la Société et compte sur Goldman Sachs pour agir en conformité avec la politique de la Société de gestion en matière de conflits d'intérêts.

La nature générale ou les causes des conflits d'intérêts susceptibles de survenir malgré l'application de politiques et de procédures destinées à atténuer ces conflits actuellement mises en place sont décrites ci-dessus et à l'Annexe B – « Conflits d'intérêts potentiels ».

## Présence internationale de Goldman Sachs

Goldman Sachs, son personnel y compris, est une organisation mondiale de services complets de banque d'affaires, de courtage et de négoce, de gestion d'actifs et de prestation de services financiers, et un acteur majeur sur les marchés financiers internationaux. En tant que tel, Goldman Sachs fournit une large gamme de services financiers à une base de clients importante et diversifiée. À ce titre et à d'autres titres, Goldman Sachs conseille des clients dans l'ensemble des marchés et des transactions, et achète, vend, détient et recommande une large gamme d'investissements pour son propre compte et pour le compte de clients et de son personnel, par le biais de comptes clients et des relations et produits qu'elle promeut, gère et conseille. Ces activités et transactions peuvent donner lieu à des conflits d'intérêts. En outre, les activités des Conseillers et de leurs Sociétés affiliées respectives, ainsi que de leurs administrateurs, trustees, gestionnaires, membres, partenaires, dirigeants et salariés, pour leurs comptes propres ou sous gestion, peuvent donner lieu à des conflits d'intérêts susceptibles d'être au détriment de la Société et de ses Actionnaires. Une description de certains de ces conflits d'intérêts potentiels est donnée à l'Annexe B – « Conflits d'intérêts potentiels ».

## Conflits spécifiques à Goldman Sachs

GSAMGS fait office de Société de gestion, GSAMI fait office de Gestionnaire de portefeuille, ses Sociétés affiliées peuvent faire office de Gestionnaire de portefeuille par délégation, Goldman, Sachs & Co. fait office d'Expert en valorisations et GSI, de Distributeur. Par ailleurs, certains membres actuels du Conseil d'Administration sont des personnes employées par, ou associées avec, Goldman Sachs. Goldman Sachs peut également agir en d'autres qualités que Société de gestion, Gestionnaire de portefeuille, Gestionnaire de portefeuille par délégation, Expert en valorisations ou Distributeur de la Société ou d'un Fonds, y compris en qualité de courtier, dealer, agent, prêteur ou conseiller ou en d'autres qualités commerciales encore pour la Société ou un Fonds, ce qui peut donner lieu à des conflits d'intérêts supplémentaires qui pourraient être au détriment de la Société ou d'un Fonds et des Actionnaires. Une description de certains de ces conflits d'intérêts potentiels est donnée à l'Annexe B – « Conflits d'intérêts potentiels ».

L'Annexe B – « Conflits d'intérêts potentiels » décrit certains conflits d'intérêts et conflits d'intérêts potentiels pouvant être associés aux intérêts financiers ou autres intérêts que la Société de gestion, le Gestionnaire de portefeuille et Goldman Sachs pourraient avoir dans des transactions effectuées par, avec et pour le compte de la Société. Elles ne constituent pas, et ne sont pas censées constituer, une énumération ou une explication complète de l'ensemble des conflits d'intérêts potentiels susceptibles de survenir. Des informations supplémentaires sur les conflits d'intérêts potentiels concernant la Société de gestion, le Gestionnaire de portefeuille et Goldman Sachs figurent dans le Formulaire ADV du Gestionnaire de portefeuille, que les Actionnaires potentiels doivent consulter avant de procéder à l'achat d'Actions. Des exemplaires de la Partie 1 et de la Partie 2 des formulaires ADV sont disponibles sur le site web de la SEC ([www.adviserinfo.sec.gov](http://www.adviserinfo.sec.gov)). En effectuant un investissement dans un Fonds, un Actionnaire est réputé avoir accepté les conflits d'intérêts potentiels liés à Goldman Sachs et aux mesures prises par la Société en cas de tels conflits.

### 4.11.2 Dépendance vis-à-vis de personnes clés

Dans sa gestion et sa direction des programmes d'investissement de la Société, le Gestionnaire de portefeuille peut être très dépendant de certaines personnes clés de Goldman Sachs. Pour des raisons réglementaires ou autres, la rétribution susceptible d'être payée aux cadres de Goldman Sachs ou autres salariés peut être réduite, ou les salariés qui dépendent de visas ou autres permis de travail peuvent voir ces visas ou permis révoqués ou non renouvelés. En conséquence, certaines personnes clés, dont des membres de l'équipe du Gestionnaire de portefeuille pourraient quitter Goldman Sachs. Le départ de ces personnes clés ou leur incapacité à effectuer certaines missions peut avoir des répercussions négatives sur la capacité du Gestionnaire de portefeuille de mettre en œuvre de manière efficace les programmes d'investissement de la Société et avoir des répercussions négatives sur la Société. La composition de l'équipe de gestion peut être modifiée de temps à autre et sans notification aux Actionnaires.

## 4.12 Communication relative aux questions fiscales

### 4.12.1 Situations fiscales incertaines

Les Actionnaires doivent être conscients que les lois et réglementations fiscales évoluent en permanence et qu'elles peuvent être modifiées avec effet rétroactif. Par ailleurs, l'interprétation et l'application des lois et réglementations fiscales par certaines autorités compétentes peuvent manquer de cohérence et de transparence. En conséquence, la Valeur liquidative d'un Portefeuille au moment d'une souscription ou d'un rachat pourrait ne

pas refléter exactement les charges d'impôt du Fonds, dont les gains historiques réalisés ou non (y compris les charges d'impôt imposées avec effet rétroactif). En outre, la Valeur liquidative d'un Fonds au moment d'une souscription ou d'un rachat d'Actions peut prendre en compte une charge d'impôt à payer, y compris basée sur une estimation, qui pourrait finalement ne pas être acquittée ou s'avérer inférieure à ce qu'il y a lieu de payer. Les normes comptables peuvent également changer et donner lieu à une obligation de comptabilisation d'une charge d'impôt à payer pour la Société qui n'existait pas auparavant ou encore à l'égard de situations dans lesquelles la Société ne prévoit pas au final que le Fonds concerné soit assujéti à une telle charge d'impôt.

Dans le cas où la Société comptabilise par la suite des impôts et/ou est tenu de payer des sommes au titre d'impôts qui n'avaient pas été comptabilisés auparavant et/ou dans le cas où des investissements d'un Fonds donnent lieu à l'assujétissement à des impôts qui n'étaient pas pris en compte dans leur évaluation (y compris des investissements réalisés auparavant), le montant des impôts comptabilisés ou payés sera généralement réparti entre les Actionnaires à la date de comptabilisation ou de paiement et non lors de l'enregistrement des revenus ou de la survenance de la transaction auxquels ces impôts se rapportent. En outre, si la Société établit ultérieurement que le montant comptabilisé au titre de charges fiscales dépasse ou dépassera les charges réelles, les bénéficiaires qui en seront tirés seront généralement répartis entre les Actionnaires au moment où la provision aura été constatée et non lors de l'enregistrement des revenus ou de la survenance de la transaction auxquels ces impôts se rapportent, et les Actionnaires ayant préalablement demandé le rachat de leurs Actions ne percevront pas d'indemnité supplémentaire ni ne participeront d'aucune manière au partage de ces bénéficiaires. Les Actionnaires ne seront aucunement tenus informés des comptabilisations ou des paiements de ce type.

Les Actionnaires investissant dans un Fonds à un moment où aucun impôt n'a été comptabilisé, investiront dans le Fonds à une Valeur liquidative supérieure à ce qui aurait été le cas si l'impôt avait été comptabilisé au moment de l'investissement en question et, de même, les Actionnaires investissant dans le Fonds à un moment où des impôts ont été comptabilisés, investiront dans ce Fonds à une Valeur liquidative inférieure à ce qui aurait été le cas si ces impôts n'avaient pas été comptabilisés au moment de l'investissement en question. D'autre part, les Actionnaires demandant le rachat de leurs Actions d'un Fonds à un moment où aucune charge fiscale potentielle n'a été comptabilisée, rachèteront les Actions du Fonds à une Valeur liquidative supérieure à ce qui aurait été le cas si cette charge fiscale avait été comptabilisée au moment du rachat en question et, de même, les Actionnaires demandant le rachat des Actions à un moment où des charges ont été comptabilisées, rachèteront les Actions d'un Fonds à une Valeur liquidative inférieure à ce qui aurait été le cas si ces charges fiscales n'avaient pas été comptabilisées au moment du rachat en question. Dans ce cas, le Fonds peut également être considéré comme ayant subi un effet de sous-investissement involontaire si la charge d'impôt correspondante n'est pas payée par la suite.

#### 4.12.2 Communication d'informations relatives aux Actionnaires

Certains paiements effectués au profit de la Société et de chaque Portefeuille d'intérêts ou de dividendes (et autres paiements similaires) de provenance américaine effectués après le 30 juin 2014 et certains paiements attribuables au produit brut de la vente ou autre cession de biens susceptibles de produire des intérêts ou des dividendes provenant d'une source américaine effectués après le 31 décembre 2016, peuvent être soumis à une retenue à la source de 30 %, pour autant que le Fonds concerné respecte diverses conditions en matière de reporting. En particulier, ces exigences en matière de reporting peuvent être satisfaites si, notamment, la Société et le Fonds concerné obtiennent certaines informations de chacun de leurs Actionnaires et si la Société et le Fonds communiquent certaines de ces informations au Gouvernement irlandais (ou aux autorités fiscales irlandaises) ou à l'IRS. Les Actionnaires qui ne produiraient pas les informations réclamées s'exposent à être redevables de cette retenue à la source pour tout ou partie des paiements effectués par la Société ou le Fonds concerné au titre du rachat ou de la distribution après le 31 décembre 2016. Il ne peut être garanti que la Société et chacun des Fonds seront exonérés de cette retenue à la source. Ceci et d'autres risques fiscaux associés à un investissement dans la Société et dans les Fonds sont analysés ci-après. Voir « Fiscalité—États-Unis », notamment l'avertissement indiquant que les propos de cette section ne peuvent en aucun cas être utilisés par un contribuable aux fins d'éviter des pénalités en vertu des lois fédérales américaines en matière de fiscalité pouvant s'appliquer à ce contribuable.

Par ailleurs, les Fonds, la Société de gestion, le Gestionnaire de portefeuille ou ses sociétés affiliées et/ou les prestataires de services ou les représentants de la Société, de la Société de gestion ou du Gestionnaire de portefeuille peuvent, de temps à autre, être dans l'obligation, ou peuvent, à leur entière discrétion, décider qu'il est souhaitable, de communiquer certaines informations relatives à un Portefeuille et aux Actionnaires, notamment, mais non exclusivement, les investissements détenus par un Fonds et les noms des Fonds et leur niveau de propriété effective, aux (i) autorités fiscales ou de régulation de certains pays, qui sont compétentes ou revendiquent leur compétence à l'égard de la partie communicante ou dans lesquels le Fonds investit directement

ou indirectement, et/ou à (ii) toute contrepartie ou prestataire de services du Gestionnaire de portefeuille, de la Société de gestion ou de la Société. Par la signature d'un Accord Initial d'Achat, chaque Actionnaire consent à cette communication relative à l'Actionnaire en question.

#### 4.12.3 Prise en compte des règles ERISA

Même si la Société s'attend à ce que ses actifs ne soient pas qualifiés d'« actifs de plan » soumis à la Partie I de l'ERISA ou de la Section 4975 du Code, aucune assurance n'est donnée que ce ne sera pas le cas. Si les actifs de la Société devaient être qualifiés d'« actifs de plan » (à savoir si 25 % ou plus d'intérêts de chaque catégorie de titres dans la Société sont détenus par un investisseur ERISA), la Société pourrait notamment être soumise à certaines restrictions quant à sa capacité à exercer ses activités comme décrit ici, notamment mais non exclusivement, que la Société pourrait se voir interdire de négocier avec et par l'entremise de Goldman Sachs et ses sociétés affiliées pour ce qui est des investissements dans la Société. En outre, en pareil cas, la Société peut exiger que les investisseurs ERISA ou d'autres programmes de prévoyance pour salariés non soumis à la Partie I de l'ERISA ou à la Section 4975 du Code pour réduire ou supprimer tout ou partie de leurs intérêts dans la Société nonobstant le fait que d'autres investisseurs pourraient, à ce moment, ne pas être autorisés à racheter ou à transférer leurs intérêts dans la Société.

Une description des implications de l'ERISA sur un investissement dans un Fonds figure en Annexe C – « Prise en compte des règles ERISA », qui inclut notamment un avertissement stipulant que cette description ne puisse en aucun cas être utilisée par un contribuable aux fins d'éviter des pénalités en vertu des lois fédérales américaines en matière de fiscalité pouvant s'appliquer à ce contribuable.

#### 4.12.4 Risques spécifiques résultant de l'obligation de publication en matière fiscale

##### *Allemagne*

La Société peut choisir d'enregistrer des catégories d'actions dans le système allemand de déclaration fiscale transparente. Elle doit alors fournir sur demande aux autorités fiscales allemandes une documentation leur permettant, entre autres, de vérifier l'exactitude des données fiscales publiées. La base de calcul de ces chiffres est sujette à interprétation et, en conséquence, il n'est pas possible de garantir que ces autorités accepteront la méthode de calcul de la Société. De plus, les Actionnaires assujettis à la fiscalité allemande doivent savoir, s'il ressort que les autorités fiscales ne sont pas d'accord avec la méthodologie de calcul de la Société et déterminent que les informations fiscales publiées sont incorrectes, qu'une correction ultérieure, en règle générale, n'aura pas d'effet rétroactif et n'entrera pas en vigueur au cours de l'année budgétaire en cours. Par conséquent, la correction peut toucher de façon positive ou négative les Actionnaires allemands bénéficiant d'une distribution ou d'une attribution de distributions de revenus estimées pendant l'année en cours.

##### *Autriche*

À la discrétion de la Société, les catégories d'actions sont inscrites au titre du reporting fiscal transparent autrichien. La Société doit alors fournir sur demande aux autorités fiscales autrichiennes une documentation leur permettant, entre autres, de vérifier l'exactitude des données fiscales publiées. La base de calcul de ces chiffres est sujette à interprétation et, en conséquence, il n'est pas possible de garantir que ces autorités accepteront la méthode de calcul de la Société. Par ailleurs, il est possible de corriger les informations fiscales publiées sur le site Internet de l'OeKB jusqu'au 15 décembre de l'année civile en cours. Une telle correction entraîne la rectification automatique de l'impôt retenu à la source sur les dépôts des investisseurs autrichiens. Toute correction faite après le 15 décembre de l'année civile en cours n'est pas traitée automatiquement. L'investisseur doit alors déposer une déclaration d'impôt sur le revenu pour obtenir la rectification de toute déduction incorrecte.

##### *Suisse*

La Société peut choisir d'enregistrer des catégories d'actions dans le système suisse de déclaration fiscale transparente. La Société doit alors fournir sur demande aux autorités fiscales suisses une documentation leur permettant, entre autres, de vérifier l'exactitude des données fiscales publiées. La base de calcul de ces chiffres est sujette à interprétation et, en conséquence, il n'est pas possible de garantir que ces autorités accepteront la méthode de calcul de la Société.

##### *Royaume-Uni*

La Société peut choisir d'enregistrer des catégories d'actions dans le régime britannique de déclaration fiscale. Dans des circonstances où un statut de déclarant fiscal britannique est exigé pour une catégorie d'actions donnée, la Société doit déposer une demande à cet effet auprès du fisc britannique (HM Revenue & Customs), étayée par

les informations nécessaires à son traitement. Une fois que la catégorie d'actions a obtenu le statut de déclarant fiscal, la Société doit respecter les exigences de déclaration annuelle la concernant, y compris la préparation d'un calcul du revenu à déclarer, et déposer la déclaration voulue auprès du fisc britannique dans les délais prescrits. La base de calcul du revenu à déclarer est sujette à interprétation dans certains cas. Il ne peut donc pas être garanti que le fisc britannique acceptera la méthodologie de calcul de la Société.

#### 4.12.5 Impôts étrangers

La Société peut être assujettie à l'impôt (y compris des retenues à la source) dans d'autres pays que l'Irlande sur des revenus produits et des plus-values résultant de ses investissements. Il est possible que la Société ne puisse bénéficier d'une réduction du taux d'imposition étranger en vertu des conventions de double imposition en vigueur entre l'Irlande et d'autres pays. Dans ce cas, la Société ne pourra pas récupérer toute retenue à la source étrangère qui lui a été imposée dans les pays en question. Si cette position se modifie et que la Société obtient le remboursement de l'impôt étranger, la Valeur liquidative de la Société ne sera pas retraitée et le bénéfice sera affecté aux Actionnaires existant au moment du remboursement.

#### 4.12.6 Investisseurs américains exonérés d'impôts

Des personnes autorisées soumises à l'impôt américain peuvent être assujetties à des lois fédérales et des États américains, et à des règles et règlements susceptibles de réguler leur participation dans la Société, ou leur engagement direct ou indirect, par le biais d'un investissement dans l'un des Fonds, dans des stratégies auxquelles les Fonds peuvent ponctuellement avoir recours. Chaque type d'investisseur exonéré peut être sujet à des lois, règles et règlements différents. Aussi est-il vivement recommandé aux investisseurs potentiels de consulter leurs propres conseillers quant à la pertinence et aux conséquences fiscales d'un investissement dans la Société. Voir la section intitulée « Fiscalité », notamment l'avertissement de la section « Fiscalité—États-Unis » indiquant que les propos de cette section ne peuvent en aucun cas être utilisés par un contribuable aux fins d'éviter des pénalités en vertu des lois fédérales américaines en matière de fiscalité.

## 5 Gestion et administration

Le Conseil d'administration de la Société assume la responsabilité globale de la gestion de la Société, et prend notamment les décisions de politique générale et examine les actions de la Société de gestion, du Gestionnaire de portefeuille, du Dépositaire, de l'Agent administratif, du Distributeur, de l'Agent d'introduction en Bourse et de l'Agent de transfert et de tenue des registres ainsi que de tout autre prestataire de services désigné occasionnellement par la Société ou la Société de gestion.

Les Administrateurs sont responsables de la gestion des affaires commerciales de la Société conformément aux Statuts. Les Administrateurs ont délégué les missions de la gestion, de la distribution et de l'administration de la Société à la Société de gestion. La Société de gestion peut déléguer certaines fonctions à l'Agent administratif, au Gestionnaire de portefeuille et à d'autres parties, sous la supervision et la direction des Administrateurs et avec l'approbation de la Banque Centrale.

Vous trouverez ci-dessous la liste des Administrateurs, ainsi que leurs principales fonctions. Aucun des Administrateurs de la Société n'a de compétence exécutive. La Société a délégué la gestion journalière de la Société à l'Agent administratif et l'acquisition, la gestion et la cession de ses actifs au Gestionnaire de portefeuille.

Bien que certains Administrateurs puissent être liés à Goldman Sachs ou à ses sociétés affiliées, ils opéreront, en tant qu'Administrateurs de la Société, comme des personnes assumant des responsabilités fiduciaires indépendantes et ne seront pas soumis au contrôle de Goldman Sachs dans l'exercice de ces responsabilités.

En vertu des Statuts, les Administrateurs sont dégagés de toute responsabilité et indemnisés sur les actifs et bénéfices de la Société en cas d'actions en justice, de frais, charges, pertes et dommages encourus ou susceptibles d'être encourus ou subis par l'ensemble des Administrateurs ou de leurs héritiers, ou l'un quelconque d'entre eux, les agents administratifs ou les exécuteurs en raison de tout contrat conclu ou de tout acte accompli, convenu ou omis dans le cadre de l'exécution de leurs obligations ou de leurs obligations présumées au titre de leurs fonctions ou mandats respectifs, sauf, le cas échéant, s'ils les encourrent ou subissent du fait d'un acte, d'une négligence ou d'un manquement délibéré de leur part. Le montant correspondant de cette indemnité doit immédiatement apparaître comme un privilège sur les biens de la Société ayant rang prioritaire sur l'ensemble des autres créances pour les Actionnaires.

Les Administrateurs de la Société à la date du présent Prospectus sont les suivants :

### 5.1 Administrateurs employés par Goldman Sachs

**Katherine Uniacke** est Directrice consultative de GSAM. Avant de prendre sa retraite après avoir été Associée chez Goldman Sachs en 2012, Mme Uniacke a été Directrice des opérations de l'équipe Gestion de portefeuilles internationale de GSAM au sein du Service Gestion des investissements. Mme Uniacke a rejoint Goldman Sachs en 1983 en tant qu'analyste au sein du Service Obligations, après avoir reçu son diplôme de premier cycle du Gettysburg College. Pendant son emploi chez Goldman Sachs, elle a obtenu un MBA de la New York University Stern School of Business. Elle a été directrice des Services liquidités internationaux, responsable de la distribution en Amérique du Nord et directrice de l'activité gestion fiduciaire.

**Karl Wianecki** est le directeur de l'exploitation de l'activité internationale de Goldman Sachs Asset Management. Il est responsable de tous les aspects opérationnels de GSAM dans la zone EMEA et en Asie-Pacifique. M. Wianecki siège au Comité des nouvelles activités de GSAM, au Comité de gestion des risques de GSAM, au Comité d'évaluation de GSAM, au Comité d'excellence opérationnelle de GSAM, au Comité des normes commerciales et relatives au client de la division de la gestion des investissements et au Comité des produits structurés de placement. Avant d'occuper ses fonctions actuelles, M. Wianecki a occupé le poste de directeur de l'exploitation chez Goldman Sachs Asset Management Asia et de la distribution à l'échelle mondiale. Auparavant, il a été co-trésorier de Goldman Sachs Asset Management, poste dans le cadre duquel il était responsable du financement et de la gestion des risques de liquidité. M. Wianecki a rejoint Goldman Sachs Asset Management en 2005 en tant que directeur de l'exploitation du Groupe des ressources quantitatives. En 2000, il a travaillé chez Goldman Sachs en tant que vice-président à la Division financière, et a été nommé directeur général en 2007. Au début de sa carrière, M. Wianecki a occupé le poste de directeur exécutif chez CIBC World Markets de 1997 à 1999 et de vice-président senior chez Oppenheimer & Co. de 1991 à 1997. En 1991, il a obtenu sa licence en finance de la Bloomsburg University, suivi, en 1997, d'un MBA de l'Université de New York.

**Glenn Thorpe** possède une grande expérience en matière de gestion d'actifs. Depuis juillet 2017, M. Thorpe occupe le poste de Directeur général de la Division gestion de portefeuille de Goldman Sachs International. Auparavant, il occupait le poste de Directeur général de la Division Finance depuis janvier 2012 et il a exercé

diverses autres fonctions au sein de la société qu'il avait rejoint initialement en août 1998. M. Thorpe est titulaire d'une Licence ès commerce (majeure en comptabilité et finance) obtenue auprès de l'Université d'Australie occidentale en 1993 et il est membre de l'Institute of Chartered Accountants (Institut des experts-comptables agréés) d'Australie et de Nouvelle-Zélande et de l'Australian Institute of Company Directors (Institut australien des Directeurs d'entreprise). M. Thorpe est également administrateur de la Société de gestion.

## 5.2 Administrateurs non employés par Goldman Sachs

**Frank Ennis** exerce des activités de consultant indépendant et d'administrateur indépendant dans le secteur des fonds. Il a été associé de PricewaterhouseCoopers de 1985 à 1999 et impliqué dans l'activité de fonds de placement en 1989. Pendant l'essentiel de sa carrière, il a fourni des conseils financiers et stratégiques à des sociétés internationales intéressées par une implantation en Irlande. En plus de ses fonctions internationales de commercialisation et de mise en réseau pour le compte de l'International Financial Services Centre (l'« IFSC »), il a participé au conseil sur des aspects fondamentaux de start-ups à Dublin, à la structuration de produits de fonds et à la commercialisation et la distribution de fonds sur le marché européen. Il possède un très grand nombre de clients internationaux. Entre 2000 et 2001, Monsieur Ennis a été CEO conjoint et membre du conseil de Trinity Technology Limited. La société opérait dans le secteur technologique. Elle a été mise en liquidation le 14 mai 2001. Il est titulaire d'un BBS du Trinity College de Dublin, obtenu en 1977. Expert-comptable agréé en 1981, il a été admis comme « Fellow » de l'Institute of Chartered Accountants (Institut des experts-comptables agréés) en 1991.

**Gráinne Alexander** est administratrice non exécutive indépendante. Elle travaille dans le secteur de l'investissement depuis plus de 20 ans et a déjà occupé des fonctions dirigeantes dans la gestion de fonds, la stratégie d'investissement, le conseil en investissement et la gestion d'entreprises. Elle fut associée pour l'Europe au sein de Mercer Investment Consulting (où elle fut impliquée dans la création de l'activité fonds de Mercer) avant de devenir Chief Executive pour la branche gestion d'actifs irlandais de F&C Management, F&C Ireland. Elle a également siégé à l'Irish Association of Investment Managers et occupé des fonctions d'administratrice pour des fonds domiciliés aux Iles Caïman. Gráinne est membre de la Society of Actuaries en Irlande. Elle est administratrice non exécutive de RBC Investor Services Ireland et siège au conseil d'administration de plusieurs fonds de Goldman Sachs domiciliés en Europe. Elle a obtenu un diplôme en administration des entreprises de l'Institute of Directors en 2013.

Le mandat des Administrateurs ne prendra fin qu'à leur démission, leur décès, leur suspension ou leur révocation conformément aux Statuts. Les Statuts stipulent que l'âge de la retraite est de 72 ans pour les Administrateurs et prévoient que chaque Administrateur doit présenter sa démission à l'assemblée générale annuelle qui suit immédiatement le second anniversaire de sa nomination (à moins que les Administrateurs en conviennent autrement par une résolution du Conseil) et qu'il pourra être réélu par les Actionnaires de la Société par une Résolution ordinaire lors de l'assemblée générale en question. Des Administrateurs supplémentaires peuvent être nommés conformément aux Statuts.

Tous les Administrateurs seront rémunérés et recevront un remboursement adéquat de leurs débours engagés dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions d'Administrateur. Les Administrateurs qui ne sont pas employés par Goldman Sachs reçoivent des jetons de présence au titre des services fournis à la Société. Les Administrateurs employés par Goldman Sachs, bien qu'ayant droit au remboursement de leurs frais raisonnables, ne reçoivent pas de jetons de présence de la Société au titre de leurs services. Chaque Administrateur peut investir dans un ou plusieurs Fonds. Des informations relatives aux jetons de présence versés aux Administrateurs figurent dans les comptes de la Société.

Les Statuts prévoient que les Administrateurs sont habilités à exercer tous les pouvoirs de la Société pour emprunter de l'argent et hypothéquer ou nantir ses activités, ses biens ou toute autre partie de ceux-ci concernant la Société, et à déléguer ces pouvoirs au Gestionnaire de portefeuille.

Le Secrétariat de la Société est assuré par Matsack Trust Limited.

## 6 Société de gestion

Le Conseil d'administration est responsable en dernier ressort de la gestion et de l'administration de chaque Fonds. La Société a nommé GSAMGS, filiale à 100 % de The Goldman Sachs Group Inc., en qualité de société de gestion. La Société de gestion a été constituée le 13 décembre 2013 pour une durée illimitée et est autorisée par la Financial Conduct Authority au Royaume-Uni à remplir les fonctions de société de gestion au titre de la Financial Services and Markets Act (Loi sur les services et marchés financiers) de 2000, dans sa version modifiée. La Société de gestion peut également remplir les fonctions de société de gestion désignée pour le compte de certains autres OPCVM étrangers et en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs (selon la définition figurant dans la Directive sur les Gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs 2011/61/UE) pour le compte d'autres fonds ayant des programmes d'investissement susceptibles d'être similaires ou non à ceux des Fonds.

La Société de gestion est chargée de la gestion des portefeuilles, de l'administration et de la commercialisation de la Société et de chacun des Fonds. La Société de gestion est également responsable de la fonction gestion du risque. Comme cela est décrit plus en détail dans le présent Prospectus, la Société de gestion a délégué certaines fonctions relatives à ces charges à certaines sociétés affiliées et à des tiers. En particulier, la Société de gestion a délégué certaines fonctions de gestion d'investissement relatives à chacun des Fonds au Gestionnaire de portefeuille (de la manière décrite dans la section intitulée « Gestionnaire de portefeuille »), certaines fonctions de valorisation à un groupe au sein de Goldman, Sachs & Co. (de la manière décrite ci-dessous), certaines fonctions administratives à l'Agent administratif (de la manière décrite dans la Section intitulée « Agent administratif »), certaines fonctions de conservation et de transfert à l'Agent de transfert et de tenue des registres (de la manière décrite dans la Section intitulée « Agent de transfert et de tenue des registres ») et certaines fonctions de distribution au Distributeur (de la manière décrite dans la Section intitulée « Distributeur »). Nonobstant toute délégation, la Société de gestion restera responsable vis-à-vis de la Société pour la bonne exécution de ses fonctions. Le Gestionnaire de portefeuille sera responsable envers la Société de gestion en ce qui concerne la gestion des investissements des actifs de chaque Fonds conformément à ses objectifs et politiques d'investissement toujours sous réserve de la supervision et des instructions de la Société de gestion.

La Société de gestion a désigné l'Expert en valorisations en tant que personne habilitée à fournir des prix à la « juste valeur » pour certains titres et instruments dans des circonstances dans lesquelles l'Agent administratif ne peut pas fixer le prix desdits titres ou instruments. La Société de gestion peut payer une commission, prélevée sur sa propre commission de gestion, pour ces services. Veuillez consulter la section intitulée « Détermination de la Valeur liquidative » pour de plus amples informations concernant le rôle de la personne habilitée.

En qualité de société de gestion désignée, la Société de gestion peut percevoir une commission de gestion à prélever sur les actifs de chaque Fonds de la manière décrite en détail dans la section intitulée « Commissions et frais » du Prospectus.

La Société de gestion s'est dotée de règles, procédures et pratiques de rémunération favorables à une gestion du risque correcte et efficace. Cette politique s'applique aux membres de son personnel dont les activités influent de manière importante sur le profil de risque de la Société de gestion ou de la Société. Elles n'encouragent pas une prise de risque incompatible avec le profil de risque de la Société. Le détail de cette politique dans sa version la plus récente est disponible sans frais sur demande ou sur [http://www.goldmansachs.com/gsam/docs/funds\\_international/legal\\_documents/others/gsamgsl-comp-summary.pdf](http://www.goldmansachs.com/gsam/docs/funds_international/legal_documents/others/gsamgsl-comp-summary.pdf).

Le Contrat de Société de gestion prévoit que la Société de gestion, ses associés, prestataires de services et leurs dirigeants, administrateurs, partenaires, membres, actionnaires, représentants, délégués, salariés et travailleurs occasionnels respectifs, et toute personne (un « **Directeur de la Société de gestion** ») nommée par la Société, la Société de gestion ou tout délégué, qui siège au conseil d'administration, au comité consultatif ou tout organe équivalent de tout investissement à la demande de la Société, de la Société de gestion ou de tout délégué (chacun étant dénommé une « **Personne indemnisée de la Société de gestion** »), dans la mesure autorisée par le droit applicable, seront en droit d'être indemnisés, après déduction des impôts, par prélèvement sur les actifs de la Société pour l'ensemble des réclamations, passifs, pertes, coûts ou dépenses (y compris les frais juridiques) (les « **Passifs** ») de quelque nature que ce soit, connus ou inconnus, liquidés ou non, engagés par eux ou susceptibles d'être réclamés dans le cadre de l'objet de le Contrat de Société de gestion ou dans le cadre de l'exécution des fonctions de la Société de gestion à ce titre ou toute mesure ou omission prise ou subie par toute Personne indemnisée de la Société de gestion de bonne foi en qualité de membre du conseil d'administration, ou du comité consultatif ou tout organe équivalent de tout investissement, peu importe la manière dont ces Passifs peuvent être apparus, sauf si ces Passifs résultent de la négligence, de la mauvaise foi, d'une omission délibérée ou d'une fraude de la part de ladite Personne indemnisée de la Société de gestion dans le cadre de l'exécution ou de

l'inexécution par celle-ci de ses obligations et fonctions au titre de Contrat de Société de gestion ou en tant que membre du conseil d'administration, du comité consultatif ou de tout organe équivalent de tout investissement.

Le Contrat de Société de gestion peut être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 60 jours au minimum adressé par écrit à l'autre partie ou immédiatement moyennant une notification à l'autre partie dans certaines circonstances, y compris si l'autre partie en question est à l'origine d'un manquement au Contrat de Société de gestion auquel il est impossible de remédier ou auquel il n'a pas été remédié dans un délai de 30 jours ouvrables à compter de la mise en demeure adressée à la partie défaillante par la partie non-défaillante en vue de remédier au manquement.

Les Administrateurs de la Société de gestion à la date du présent Prospectus sont les suivants :

- Stephen Davies, qui est Directeur général de la Division finances de GSAMI et administrateur à Goldman Sachs Bank USA (Succursale de Londres) ;
- Barbara Healy, administratrice non exécutive indépendante ;
- Michael Holmes, qui est Directeur général de la Division Finance de GSAMI et un administrateur de GSAMI ;
- Sheila Patel, qui est une Associée et la PDG de International Goldman Sachs Asset Management et GSAMGS ainsi que Responsable adjointe à l'internationale de la section clients de Goldman Sachs Asset Management ;
- Glenn Thorpe, qui est Directeur général de la Division gestion de portefeuille de Goldman Sachs International.

Le secrétaire général de la Société de gestion est Daniel Jackson.

## 7 Gestionnaire de portefeuille

La Société est dirigée par son Conseil d'administration, sous réserve des pouvoirs conférés par la loi aux Actionnaires par l'intermédiaire des assemblées générales des Actionnaires. Le Conseil d'administration assume la responsabilité ultime de la gestion de portefeuille de chaque Fonds et a désigné, de la manière décrite ci-dessus, la Société de gestion en qualité de société de gestion.

À la date du présent Prospectus, la Société de gestion a désigné Goldman Sachs Asset Management International comme Gestionnaire de portefeuille de l'ensemble de la Société.

Le Gestionnaire de portefeuille assure la gestion de portefeuilles pour une série d'organismes de placement collectif et, conjointement à ses sociétés affiliées, propose ses services de gestion de portefeuille et de conseils aux fonds communs de placement de Goldman Sachs et à d'autres organismes de placement collectif, ainsi qu'à des investisseurs institutionnels et privés. Au 30 septembre 2017, le Gestionnaire de portefeuille et ses sociétés affiliées en matière de conseil ont fourni des services de gestion d'investissement portant sur des actifs représentant environ 1 460 milliards USD.

Sous réserve de l'autorisation de la Banque Centrale, le Gestionnaire de portefeuille peut déléguer tout ou partie de ses responsabilités à n'importe quelle société du groupe Goldman Sachs, mais le Gestionnaire de portefeuille conserve la responsabilité de la bonne exécution par cette société des pouvoirs ainsi délégués, y compris celui de négocier les actifs sous-jacents de la Société. Les informations relatives à ces délégués sont disponibles sur simple demande au Gestionnaire de portefeuille. En outre, des informations sur l'ensemble des délégués désignés, le cas échéant, seront publiées dans les derniers rapports périodiques de la Société. Le Gestionnaire de portefeuille se chargera de la rémunération de ces délégués.

À la date du présent Prospectus, le Gestionnaire de portefeuille a désigné Goldman Sachs Asset Management, L.P. afin d'agir en tant que Gestionnaire de portefeuille par délégation des Fonds US\$ et Goldman Sachs Asset Management Co., Ltd. en tant que Gestionnaire de portefeuille par délégation du Fonds Yen.

Le Contrat de gestion de portefeuille discrétionnaire peut être révoqué à tout moment par l'une des parties moyennant un préavis de 30 jours minimum adressé par écrit à l'autre partie ou immédiatement sur notification écrite à l'autre partie dans certaines circonstances, notamment si cette dernière a commis un manquement important au Contrat de gestion de portefeuille discrétionnaire qui peut être réparé mais qui n'a toujours pas été réparé dans un délai de 30 jours.

Le Gestionnaire de portefeuille et toute autre personne, société ou entité désignée par le Gestionnaire de portefeuille ne pourront être tenus responsables de pertes éventuelles encourues par la Société ou ses agents dans le cadre de l'exécution par le Gestionnaire de portefeuille de ses obligations en vertu du Contrat de gestion de portefeuille discrétionnaire, hormis les pertes dues à la négligence, la mauvaise foi, un manquement délibéré ou une fraude du Gestionnaire de portefeuille dans l'exécution ou l'inexécution de ses devoirs et obligations dans le cadre du Contrat de gestion de portefeuille discrétionnaire.

Le Gestionnaire de portefeuille, chacun de ses associés, tout délégué autorisé et chacun de leurs dirigeants, administrateurs, partenaires, membres, actionnaires, représentants, délégués, salariés et travailleurs temporaires et tout Directeur de la Société de gestion (chacun étant une « **Personne indemnisée du Gestionnaire de portefeuille** »), dans la mesure autorisée par la loi applicable, seront en droit d'être indemnisés, après déduction des impôts, par prélèvement sur les actifs de la Société, pour l'ensemble des réclamations, passifs, pertes, coûts ou dépenses (y compris les frais juridiques) (les « **Pertes** »), de quelque nature que ce soit, connus ou inconnus, liquidés ou non, engagés par eux ou susceptibles d'être réclamés dans la mesure où lesdites Pertes sont le résultat de l'incapacité de la Société à payer des commissions ou des dépenses dues par la Société au Gestionnaire de portefeuille au titre du Contrat de gestion de portefeuille discrétionnaire. Dans certaines conditions, la Société peut être en droit d'exercer un ou plusieurs droits que la Société de gestion détient à l'encontre du Gestionnaire de portefeuille pour son propre bénéfice sous réserve qu'elle assume les obligations de la Société de gestion correspondant à ces droits, notamment mais non exclusivement, les obligations d'indemnisation de la Société de gestion stipulées dans le Contrat de gestion de portefeuille discrétionnaire au profit de toute Personne indemnisée du Gestionnaire de portefeuille.

La Société de gestion peut, le cas échéant, conformément aux exigences de la Banque Centrale, désigner des Gestionnaires de portefeuilles supplémentaires de la Société pour tout Fonds particulier. Les modalités relatives à ces Gestionnaires de portefeuilles supplémentaires figurent dans un addendum au Prospectus ou dans le ou les Suppléments correspondants.

GSAMI est autorisé et réglementé par la Financial Conduct Authority au titre de la conduite de son activité de gestion de portefeuille au Royaume-Uni.

GSAM est enregistré en qualité de conseiller en investissement en vertu de l'Advisers Act.

GSAMC est autorisé par le Ministère des finances japonais à développer des activités de gestion d'investissement discrétionnaire.

## 8 L'Expert en valorisations

Goldman, Sachs & Co., filiale à 100 % de The Goldman Sachs Group Inc., a été désignée par la Société de gestion en vue de fournir des prestations de services de valorisation pour les actifs de la Société.

L'Expert en valorisations est un délégué de la Société de gestion. L'Expert en valorisations ne peut être tenu directement responsable d'aucune de ses actions ou omissions envers la Société ou l'un des Actionnaires au titre du Contrat de valorisation et la Société de gestion restera responsable envers la Société de la bonne exécution de toute valorisation conformément aux termes du Contrat de Société de gestion.

Pour ses prestations de services au titre du Contrat de valorisation, l'Expert en valorisations peut percevoir une rémunération payée par la Société de gestion.

L'Expert en valorisations fournira certaines prestations de valorisation à la Société de gestion pour les actifs de la Société et assistera la Société de gestion dans l'élaboration, la mise à jour, la mise en œuvre et la révision de politiques et de procédures de valorisation écrites qui visent à garantir un processus de valorisation transparent et suffisamment documenté en ce qui concerne, entre autres, les actifs de la Société.

Veuillez consulter la Section 18 « Détermination de la Valeur liquidative » pour de plus amples informations sur le rôle de l'Expert en valorisations.

## 9 Dépositaire

La Société a désigné BNY Mellon Trust Company (Ireland) Limited comme Agent administratif conformément à l'Accord de dépôt. Le Dépositaire est une société à responsabilité limitée de droit irlandais constituée le 13 octobre 1994. Il a pour activité principale d'agir en qualité de dépositaire des actifs pour des organismes de placement collectif. Il est agréé par la Banque Centrale en vertu de l'Investment Intermediaries Act de 1995 (tel que modifié).

### *Principales fonctions du Dépositaire*

L'Accord de dépôt est régi par les lois irlandaises et contient des dispositions relatives aux responsabilités et obligations du Dépositaire. Celles-ci incluent notamment :

- (i) de veiller au contrôle des flux de trésorerie de la Société ainsi qu'à la bonne réception et à l'enregistrement sur les comptes correspondants de l'ensemble des paiements effectués par ou pour le compte des Actionnaires à la souscription des Actions ;
- (ii) d'assurer des services de conservation, supervision et vérification des actifs de la Société et de chacun des Fonds conformément aux dispositions de la Réglementation OPCVM ;
- (iii) de garantir la conformité des opérations de vente, émission, rachat et annulation des Actions au droit applicable (Réglementation OPCVM) et aux Statuts ;
- (iv) de garantir que la valeur des Actions est calculée conformément au droit applicable et aux Statuts ;
- (v) d'exécuter les instructions de la Société de gestion, sauf si elles sont en conflit avec le droit applicable (notamment la Réglementation OPCVM) et les Statuts ;
- (vi) de s'assurer que, dans le cas d'opérations portant sur les actifs de la Société, la contrepartie lui est remise dans les délais d'usage ; et
- (vii) de s'assurer que les revenus de la Société sont affectés conformément au droit applicable (notamment la Réglementation OPCVM) et les Statuts ;

### *Responsabilités du Dépositaire*

Le Dépositaire est responsable de la perte des instruments financiers de la Société conservés dans le cadre de sa fonction de conservation (qu'il ait ou non délégué la fonction en question par rapport aux instruments financiers concernés) sauf s'il peut établir que la perte de ces instruments financiers est survenue du fait d'un événement extérieur hors de son contrôle raisonnable et dont les conséquences auraient été inévitables malgré tous les efforts raisonnables déployés pour les éviter. Le Dépositaire est également responsable de l'ensemble des pertes subies, en dehors de celles liées à la perte d'instruments financiers, découlant d'une négligence ou d'un manquement intentionnel de sa part dans l'exécution de ses obligations. Le Dépositaire n'aura droit à aucune indemnisation sur les actifs de la Société en cas de perte d'instruments financiers dont il serait responsable.

L'Accord de dépôt contient des stipulations, sous réserve de certaines exceptions, visant à indemniser et à dégager le Dépositaire et ses administrateurs, dirigeants et salariés de toute responsabilité en cas de pertes découlant de l'exécution ou de la non-exécution de leurs obligations au titre de l'Accord de dépôt.

Les Actionnaires peuvent invoquer la responsabilité du Dépositaire, directement ou indirectement par l'intermédiaire de la Société de gestion ou de la Société, sous réserve que leur action ne conduise pas à la duplication d'une réparation ou à un traitement inéquitable des Actionnaires

### *Délégation et conflits d'intérêts*

Le Dépositaire peut déléguer l'exécution de ses fonctions de conservation sous réserve de certaines conditions. Dans un tel cas, la responsabilité du Dépositaire ne sera en rien modifiée par la sous-traitance de la fonction de conservation à un tiers. Le Dépositaire a conclu un accord écrit par lequel il délègue l'exécution de sa fonction de conservation au titre des instruments financiers placés sous sa garde à The Bank of New York Mellon SA/NV et/ou à The Bank of New York Mellon. La liste des dépositaires par délégation désignés par The Bank of New York Mellon SA/NV ou The Bank of New York Mellon à la date des présentes est reprise à l'Annexe E. L'utilisation de dépositaires par délégation désignés dépendra des marchés sur lesquels la Société investit. Dans le cadre habituel de son activité, le Dépositaire ou son agent par délégation peut conclure ponctuellement des conventions avec d'autres clients, fonds ou tiers, en vue de la fourniture de services de conservation et autres services liés.

Des conflits d'intérêts potentiels concernant le Dépositaire et ses délégués peuvent survenir notamment, mais non exclusivement, lorsque le Dépositaire ou un agent par délégation a un intérêt au résultat d'un service ou d'une activité assurée pour la Société ou d'une opération réalisée pour le compte de celle-ci qui est différent de l'intérêt de la Société, ou lorsque le Dépositaire ou un agent par délégation a un intérêt au résultat d'un service ou d'une activité assurée pour un autre client ou groupe de clients et que cet intérêt entre en conflit avec les intérêts de la Société. Ponctuellement, des conflits peuvent également survenir entre le Dépositaire et ses agents par délégation ou sociétés affiliées, comme lorsque l'un d'entre eux est une société affiliée du groupe qui fournit un produit ou service à la Société alors qu'il détient une participation financière ou commerciale dans ce produit ou service. Le Dépositaire doit avoir en place une politique pour la gestion de tels conflits d'intérêts.

#### *Réemploi des actifs de la Société*

L'Accord de dépôt contient une stipulation en vertu de laquelle le Dépositaire ou des tiers auxquels des fonctions de conservation ont été déléguées ne peuvent pas réutiliser les actifs de la Société.

#### *Résiliation*

L'Accord de dépôt se poursuit jusqu'à sa clôture conformément à ses conditions qui prévoient notamment à cet égard que la Société et le Dépositaire peuvent chacun résilier l'Accord de dépôt sur préavis écrit de 180 jours. Cette résiliation prend effet à la nomination d'un dépositaire de remplacement approuvé par la Banque Centrale et la Société s'efforcera de nommer un nouveau dépositaire dans un délai de 180 jours à compter de la date à laquelle le préavis est donné. Toutefois, si dans un délai de 180 jours à compter de la date du préavis en question, aucun nouveau dépositaire approuvé par la Banque Centrale n'a été nommé, la Société envoie un avis aux Actionnaires pour faire part de son intention de convoquer une assemblée générale extraordinaire en vue de soumettre une résolution de liquidation de la Société.

Le Dépositaire et la Société de gestion ont conclu un accord distinct régissant le flux d'informations entre ces entités conformément à l'article 33(5) de la Directive OPCVM.

#### *Actualisation des informations*

Des informations à jour sont disponibles sur demande auprès de la Société de gestion concernant le Dépositaire, ses obligations, la délégation de fonctions par le Dépositaire (y compris la liste des agents par délégation) et les conflits d'intérêts susceptibles d'intervenir en général et par rapport à la délégation.

## 10 Agent administratif

La Société de gestion a désigné BNY Mellon Fund Services (Ireland) Designated Activity Company comme Agent administratif afin de fournir des services d'administration de fonds à la Société conformément au Contrat d'administration. L'Agent administratif est une société à responsabilité limitée, constituée et immatriculée en Irlande le 31 mai 1994 (sous le numéro d'immatriculation 218007) et dotée d'un capital entièrement libéré de 253 947,62 euros. L'Agent administratif est chargé de l'administration, de la comptabilité et de l'enregistrement des fonds, ainsi que de la gestion des transferts et des services connexes aux actionnaires pour des organismes de placement collectif et des fonds d'investissement.

Les services administratifs journaliers assurés pour la Société par l'Agent administratif comprennent la tenue des livres et des registres de la Société ainsi que l'aide à la préparation des rapports annuels et semestriels de la Société. Les responsabilités de l'Agent administratif comprennent également la prestation de services de comptabilité des fonds, y compris le calcul quotidien de la Valeur liquidative et de la Valeur liquidative par Action de chaque Fonds.

Le Contrat d'administration peut être résilié par l'une des parties moyennant un préavis écrit de 90 jours, ou immédiatement si l'une des parties (i) se rend responsable de toute violation du Contrat d'administration qui ne peut trouver réparation ou qui ne trouve pas réparation dans les 30 jours suivant l'envoi d'un avis par l'autre partie demandant à la partie en défaut de remédier à la violation ; (ii) est incapable de payer ses dettes à la date d'échéance, ou devient insolvable ou conclut tout concordat ou accord avec ou en faveur de ses créanciers ; (iii) fait l'objet d'une requête de désignation d'un administrateur provisoire (« examiner ») ou d'un agent assimilé ; (iv) s'est vue imposer l'intervention d'un administrateur (« receiver ») pour l'ensemble ou une partie de ses activités, de ses actifs ou de ses revenus ; (v) est soumise à un règlement exécutoire de liquidation sauf s'il est lié à une liquidation volontaire aux fins d'une restructuration ou d'une fusion sur la base de termes préalablement approuvés par écrit par l'autre partie ; ou (vi) fait l'objet d'une ordonnance judiciaire de liquidation.

Sauf en cas de négligence, de manquement volontaire, d'acte de mauvaise foi ou de fraude, l'Agent administratif ne pourra être tenu responsable vis-à-vis de la Société d'aucune perte provoquée par lui suite à l'exécution appropriée de ses obligations et devoirs prévus par le Contrat d'administration.

Aux termes du Contrat d'administration, la Société de gestion doit indemniser l'Agent administratif et le dégager de toute responsabilité, dommage et plainte pouvant être opposé à, formulé ou présenté contre l'Agent administratif ou l'un de ses actionnaires, administrateurs, dirigeants, préposés, salariés et représentants, découlant de ou lié à l'exécution des obligations de l'Agent administratif (sauf pour une raison de négligence, manquement volontaire, acte de mauvaise foi ou fraude de la part de l'Agent administratif dans l'exécution de ses obligations).

## 11 Agent de tenue des registres et de transfert

La Société de gestion a désigné RBC Investor Services Ireland Limited comme Agent de transfert et de tenue des registres pour les Fonds. L'Agent de transfert et de tenue des registres est une société à responsabilité limitée constituée en Irlande le 31 janvier 1997. C'est une filiale à 100 % de RBC Investor Services Bank S.A., ayant pour activité, entre autres, la fourniture de services d'administration de fonds à et concernant des organismes de placement collectif et sociétés d'investissement. L'Agent de transfert et de tenue des registres assume la responsabilité de la réception et du traitement des ordres de souscription et de rachat, de l'attribution et de l'émission d'Actions et de la tenue du registre des Actionnaires. La Société de gestion effectuera des vérifications de l'identité des investisseurs, notamment à des fins de lutte contre le blanchiment de capitaux. L'Agent de transfert et de tenue des registres pourra se baser sur ces vérifications.

Le Contrat d'Agent de transfert et de tenue des registres peut être résilié par l'une ou l'autre partie moyennant un préavis écrit de 90 jours ou un préavis écrit de 30 jours si l'une des parties commet une violation importante du Contrat d'Agent de transfert et de tenue des registres ou immédiatement dans certains cas, notamment si l'une des parties devient insolvable ou n'est plus, dans le cas de la Société et de l'Agent de transfert et de tenue des registres, autorisée par la Banque Centrale.

L'Agent de transfert et de tenue des registres sera tenu responsable de ses actions ou omissions constituant des actes de négligence, de mauvaise foi, d'exécution défectueuse délibérée, de faute délibérée ou de négligence imprudente dans l'exécution du Contrat d'Agent de transfert et de tenue des registres, ou d'un manquement de sa part à ses devoirs et obligations prévus par le Contrat d'Agent de transfert et de tenue des registres, ou d'un manquement de sa part à une condition importante du Contrat d'Agent de transfert et de tenue des registres, sauf lorsque l'un ou l'autre manquement est dû à un événement de force majeure.

En vertu du Contrat d'Agent de transfert et de tenue des registres, la Société de gestion a convenu d'indemniser et de dégager l'Agent de transfert et de tenue des registres ainsi que ses dirigeants et administrateurs de toute responsabilité en cas de réclamations, actions en justice, prétentions, dommages et intérêts, coûts, engagements et frais découlant directement ou indirectement des actes qu'ils ont commis sur instruction et en vertu du Contrat d'Agent de transfert et de tenue des registres, sauf en cas de négligence ou négligence imprudente, mauvaise foi, mauvaise exécution délibérée ou faute délibérée dans l'exécution des devoirs et obligations d'Agent de transfert et de tenue des registres ou en cas de manquement de celui-ci à ses devoirs et obligations au titre du Contrat d'Agent de transfert et de tenue des registres ou à une disposition substantielle du Contrat d'Agent de transfert et de tenue des registres, sauf si le manquement en question est dû à un cas de « Force Majeure » tel que défini et indiqué aux termes du Contrat d'Agent de transfert et de tenue des registres.

## 12 Distributeur

### 12.1 Généralités

La Société de gestion a désigné GSI en tant que Distributeur. Dans la mesure où le Distributeur souhaite proposer des Actions aux Personnes américaines et aux États-Unis et en Amérique du Nord, le Distributeur a nommé Goldman, Sachs & Co. en tant que délégué. Les conditions et procédures applicables à la distribution des Actions à des Personnes américaines et aux États-Unis et en Amérique du Nord par tout sous-distributeur nommé par le Distributeur ou Goldman, Sachs & Co, sont substantiellement similaires aux conditions et procédures applicables aux ventes d'Actions par le Distributeur, tel que décrit ci-dessous. Les ventes d'Actions seront réalisées par l'intermédiaire du Distributeur, de Goldman, Sachs & Co. et de tout Sous-distributeur, conformément aux modalités indiquées ci-dessous. Les Sous-distributeurs, qui peuvent être affiliés ou non au Distributeur, peuvent être nommés occasionnellement par le Distributeur, la Société de gestion ou Goldman, Sachs & Co. à leur entière discrétion et selon des conditions similaires ou différentes de celles figurant dans l'Accord de Distribution.

Le Distributeur est en droit de résilier l'Accord de distribution immédiatement en notifiant dans les meilleurs délais à la Société de gestion à tout moment si (i) depuis la date à laquelle l'information est donnée dans le Prospectus, un changement négatif important a été apporté (qui n'a pas été corrigé dans les meilleurs délais et de manière satisfaisante pour le Distributeur après en avoir reçu la notification de la part du Distributeur) aux activités ou aux perspectives de la Société ; ou (ii) si un changement est survenu en rapport à des conditions financières, politiques ou économiques nationales ou internationales, ou aux taux de change ou au contrôle de change, dont l'effet sera, de l'avis du Distributeur, de rendre impossible ou inopportun de procéder à l'offre et à la remise des Actions selon les modalités et de la manière envisagées dans l'Accord de distribution ou dans le Prospectus.

La Société de gestion est en droit de résilier l'Accord de distribution immédiatement en notifiant dans les meilleurs délais au Distributeur, à tout moment si la Société de gestion considère, à son entière discrétion, que ladite résiliation est dans l'intérêt des investisseurs de la Société ou si la Société fait l'objet d'une dissolution ou d'une liquidation. En outre, si le Distributeur est dans l'incapacité, sur des points importants, de se conformer à ses obligations au titre de l'Accord de distribution, la Société de gestion sera en droit de résilier l'Accord de distribution moyennant un préavis de 60 jours.

Le Distributeur, ses associés, tout sous-distributeur et leurs dirigeants, administrateurs, partenaires, membres, actionnaires, représentants, délégués, salariés et travailleurs occasionnels respectifs (chacun d'entre eux étant dénommé une « **Personne indemnisée du Distributeur** »), dans la mesure autorisée par le droit applicable, seront en droit d'être indemnisés, après déduction des impôts, par prélèvement sur les actifs de la Société pour toutes dépenses, pertes, dommages, passifs, demandes, charges et réclamations de quelque type ou nature que ce soit (notamment, mais non exclusivement, tous frais juridiques, coûts et dépenses liés à l'enquête ou à la défense menée dans le cadre de toutes demandes, charges ou réclamations) connus ou inconnus, liquidés ou non, engagés par eux ou susceptibles d'être réclamés s'ils découlent du manquement de la Société à son obligation de payer des commissions ou des frais dus par celle-ci au Distributeur au titre de l'Accord de distribution.

### 12.2 Agents payeurs et représentants locaux

La Société de gestion ou les Distributeurs peuvent désigner des agents payeurs et leurs représentants locaux. Les frais et commissions payables à ces agents payeurs et à leurs représentants locaux s'entendent selon les barèmes commerciaux normalement pratiqués.

## 13 Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers a été nommé en tant que Commissaire aux comptes de la Société. La responsabilité du Commissaire aux comptes est d'auditer les états financiers de la Société conformément au droit et aux normes applicables en matière d'audit, et d'émettre un avis sur ceux-ci.

## 14 Achat d'Actions

### 14.1 Généralités

Le montant minimum de souscription initiale et de détention minimum (le cas échéant) d'Actions de chacune des Catégories émises au titre d'un Fonds est indiqué dans le Supplément correspondant, dans la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée.

Les souscriptions ne seront acceptées que lorsque l'investisseur aura reçu le DIC1 correspondant.

Durant la période de souscription initiale d'un Fonds, les Actions du Fonds en question peuvent être achetées au prix et selon les conditions mentionnées dans le Supplément correspondant. Par la suite, des Actions peuvent être achetées chaque Jour de Bourse à la Valeur liquidative par Action en vigueur au Jour de Bourse en question, selon les conditions et conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Supplément correspondant. Dans ce contexte et à cet effet, le Jour de Bourse en question sera, pour les Catégories de capitalisation et les Catégories de distribution, le Jour de Bourse au cours duquel les Actions sont achetées et, pour les Catégories de capitalisation (T), le Jour de Bourse précédant le Jour de Bourse au cours duquel les Actions sont achetées.

La Société, la Société de gestion, le Distributeur, l'Agent administratif et l'Agent de transfert et de tenue des registres, agissant au nom de la Société, se réservent le droit d'accepter ou de rejeter toute demande de souscription de tout montant, pour tout ou partie et pour quelque raison que ce soit, auquel cas le montant de la souscription sera entièrement ou partiellement remboursé (sans intérêt) au souscripteur par virement sur le compte du souscripteur spécifié dans l'Accord de souscription initial, ou par courrier aux risques du souscripteur. Les Administrateurs peuvent suspendre les transactions dans les circonstances décrites ci-dessous à la section « Suspension temporaire des transactions ». Les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent également, conformément aux exigences de la Banque Centrale, modifier les montants minimaux de souscription initiale ou de détention minimum et la manière dont les Actions sont offertes.

Les Actions des Fonds sont émises sous forme nominative. L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actions prouve un droit de propriété sur ces Actions. Des confirmations écrites de l'inscription au registre ou du rachat seront adressées aux Actionnaires, en principe dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée. La Société n'émettra pas de certificats d'Actions. Des fractions d'Actions nominatives peuvent être émises à concurrence d'un millième d'Action. Toutes les Actions doivent être intégralement libérées, nonobstant le droit de la Société d'émettre des fractions d'Actions. Les Actions n'ont pas de valeur nominale et ne confèrent pas de droits de préférence ou de préemption.

Les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, en concertation avec la Société de gestion, émettre des Actions en échange d'investissements dans lesquels un Fonds peut investir conformément aux objectifs et à la politique d'investissement décrits dans le ou les Suppléments correspondants. Les Actions ne peuvent être émises en échange de tels investissements tant que les Administrateurs n'ont pas l'assurance que (i) le nombre d'Actions émises ne dépassera pas le nombre qui aurait été émis pour un règlement en espèces, ayant évalué les investissements à échanger conformément aux dispositions en matière d'évaluation contenues dans les Statuts et résumées au présent Prospectus et dans le ou les Suppléments correspondants ; (ii) toutes les obligations et charges fiscales liées au placement de tels investissements chez le Dépositaire pour le compte de la Société ont été acquittées par la personne à laquelle les Actions doivent être livrées ou, selon le choix des Administrateurs, en partie par cette personne et en partie sur les actifs du Fonds ; et (iii) le Dépositaire estime que (a) les conditions d'un tel échange ne porteront pas de préjudice important aux Actionnaires ayant investi dans le Fonds en question ; et (b) les investissements ont été placés chez le Dépositaire.

Toutes informations communiquées dans l'Accord de souscription initial ou dans le cadre d'un investissement dans la Société seront détenues et traitées par la Société et la Société de gestion. La Société et/ou la Société de gestion utilisera ces informations pour les besoins du traitement de l'Accord de souscription initial, des souscriptions, des rachats et des échanges d'Actions, et du paiement des dividendes, et pour la gestion et l'administration des services fournis dans le cadre de l'investissement de la Société (y compris toutes obligations d'information posées par la Loi). Ces informations peuvent être traitées pour le compte de la Société par la Société de gestion, l'Agent administratif et leurs délégués. Ces informations peuvent également être communiquées au Gestionnaire de portefeuille, à un Gestionnaire de portefeuille par délégation, au Distributeur et au Dépositaire pour les besoins de la fourniture par ces derniers des services à la Société au titre des contrats qu'ils auront conclus avec la Société. Les informations peuvent également être traitées et communiquées si nécessaire afin de

se conformer aux exigences légales et réglementaires imposées à la Société et ses prestataires de services et délégués (y compris à des fins de lutte contre le blanchiment de capitaux et de prévention des activités de financement du terrorisme), ce qui peut comprendre la communication des informations à la Banque Centrale, aux autorités de régulation étrangères, aux autorités fiscales locales et étrangères et aux commissaires aux comptes.

Les informations traitées comprendront en particulier le nom, les coordonnées (y compris l'adresse postale ou électronique), les coordonnées bancaires, les montants investis et les participations de chacun des Actionnaires dans la Société.

En lien avec ce qui précède, les informations communiquées dans l'Accord de souscription initial ou dans le cadre de l'investissement dans la Société peuvent être ultérieurement transférées à des fins de traitement vers des pays en-dehors de l'Espace Economique Européen (« EEE ») qui n'ont pas de lois en matière de protection des données ou dont les lois en matière de protection des données ne présentent pas le même degré de protection que le Droit de l'UE en matière de protection des données. La liste des pays vers lesquels ces informations peuvent être transférées peut être obtenue auprès de la Société.

En outre, les informations communiquées dans l'Accord de souscription initial ou dans le cadre de l'investissement dans la Société peuvent être transférées et utilisées occasionnellement par Goldman Sachs Asset Management LP, Goldman Sachs & Co et Goldman Sachs Group, Inc., qui sont situées aux Etats-Unis, ainsi que par certaines sociétés affiliées et filiales de Goldman Sachs Group, Inc., selon ce qui pourra être adapté, et qui peuvent se trouver dans des pays en-dehors de l'UE qui risquent de ne pas offrir un niveau de protection adéquat, afin de traiter, de suivre et de contrôler plus efficacement les informations commerciales relatives à la Société.

En remplissant l'Accord de souscription initial et/ou en investissant dans la Société, les investisseurs consentent expressément à l'utilisation de toutes informations les concernant (y compris le transfert de toutes informations de ce type en-dehors de l'EEE) de la manière indiquée précédemment.

Si les informations figurant dans un Accord de souscription initial ou toutes autres informations fournies dans le cadre de l'investissement dans la Société concernent d'autres personnes, les personnes demandant la souscription d'Actions garantissent qu'elles ont été autorisées par la personne concernée à consentir, pour le compte de cette personne, à l'utilisation de ces informations relatives à cette personne (y compris le transfert de toutes informations de ce type en-dehors de l'EEE) de la manière décrite précédemment.

Toute personne a le droit de demander à tout moment une copie de toutes « données personnelles » au sens des Lois en matière de protection des données (Data Protection Acts) de 1988 à 2003 (dans leurs versions modifiées ou promulguées à nouveau, le cas échéant) que la Société détient à son sujet (ce pour quoi la Société peut facturer un faible montant) et de demander la correction des éventuelles inexactitudes figurant dans ces informations.

## 14.2 Offre d'Actions

Les ordres d'achat reçus dans les délais précisés dans le ou les Suppléments concernés comme constituant l'heure limite un Jour de Bourse seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci. Les Distributeurs doivent notifier un tel choix à l'Agent administratif et à l'Agent de transfert et de tenue des registres et doivent accepter tout ordre d'achat dûment complété reçu avant l'heure limite ainsi indiquée. Les ordres d'achat reçus après l'heure limite seront exécutés le Jour de Bourse suivant. En outre, les investisseurs supportent le risque d'une différence entre le montant effectivement reçu par la Société et le montant indiqué dans leur notification. La Société, sous réserve des termes du présent Prospectus et des Statuts, émettra des Actions correspondant aux montants effectivement reçus.

Le Conseil d'Administration et la Société de gestion s'assureront que l'heure limite de réception des ordres pour les demandes de souscription est strictement respectée et prendront donc toutes les mesures appropriées pour empêcher les pratiques dites de « négociation tardive ».

Les fonds correspondants aux montants de souscription doivent être transmis à la Société avant l'heure indiquée dans le Supplément concerné ou toute autre heure plus tardive éventuellement fixée par le Distributeur. Si un investisseur ne transmet pas le montant d'une souscription à la Société avant l'heure limite mais qu'il le fait dans le délai précité, les Actions lui sont provisoirement attribuées et la Société peut emprunter temporairement une somme égale au montant de la souscription et investir cette somme conformément aux objectifs et politique d'investissement énoncés dans le ou les Suppléments concernés. Après réception des montants de souscription, la Société utilise lesdits montants de souscription pour rembourser ses emprunts et se réserve le droit de facturer à l'investisseur un intérêt sur les montants de souscription en attente, aux taux commerciaux ordinaires. En outre,

la Société se réserve le droit, dans de telles circonstances, d'annuler l'attribution provisoire des Actions. Les dividendes ne commenceront à se cumuler qu'à partir du Jour de Bourse où les montants de la souscription sont reçus par la Société. Veuillez noter que, afin de faciliter le flux de fonds de souscription et de rachat entrant et sortant du compte de dépôt de la Société, les sommes investies dans et rachetées auprès de la Société passent par des comptes, au nom de la Société, qui sont détenus par la Bank of America et gérés par celle-ci. Lorsqu'ils seront dans ces comptes, ou dans des comptes similaires auprès d'autres banques, à l'avenir, les fonds seront soumis aux risques de crédit, aux risques juridiques et opérationnels liés à ces banques. Voir également le paragraphe intitulé « Fonctionnement du compte de recouvrement des souscriptions et rachats » à la section « Risques ».

Le Distributeur peut se fonder sur les ordres passés conformément aux procédures décrites ci-dessus pour informer le Gestionnaire de portefeuille concerné, avant même la réception des montants de souscription par le Dépositaire, de sa capacité à investir les montants de souscription attendus. En conséquence, si un investisseur omet de, ou ne parvient pas à, transmettre le montant de sa souscription dans le délai convenu, il peut en résulter des pertes, frais et dépenses pour le Fonds. Le Distributeur se réserve le droit de réclamer, pour le compte de la Société, la réparation du préjudice relatif aux frais d'emprunt et autres charges résultant d'une telle omission ou défaillance.

Sauf s'il en a été convenu autrement par écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés dans la devise indiquée dans le ou les Suppléments concernés.

Les souscriptions d'Actions par des nouveaux investisseurs doivent être faites au moyen de l'Accord de souscription initial et envoyées à la Société de gestion, par envoi de l'original, ou par télécopie ou par voie électronique à l'adresse/au numéro indiqué(e) sur l'Accord de souscription initial, pour transmission à l'Agent de transfert et de tenue des registres. La présentation d'un Accord de souscription initial vaut acceptation, certification, reconnaissance, déclaration et garantie, par les investisseurs, des Conditions générales de souscription.

Les achats ultérieurs d'Actions peuvent s'effectuer par téléphone, ou par télécopie, ou par voie électronique, ou par tout autre moyen agréé par la Banque Centrale, à la Société de gestion à l'adresse/au numéro indiqué(e) dans l'Accord de souscription initial.

Les mesures destinées à la prévention du blanchiment d'argent peuvent nécessiter une vérification détaillée de l'identité du souscripteur. Suivant les circonstances propres à chaque souscription, il se peut que la vérification détaillée ne soit pas requise dès lors que (i) le souscripteur effectue le paiement à partir d'un compte tenu en son nom dans une institution financière reconnue ; ou (ii) la souscription est effectuée par le biais d'un intermédiaire agréé. Ces dérogations ne s'appliquent que si l'institution financière ou l'intermédiaire évoqué ci-dessus se trouve dans un pays reconnu par l'Irlande comme ayant une réglementation équivalente en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. La Société, le Distributeur, l'Agent administratif, l'Agent de transfert et de tenue des registres et la Société de gestion, agissant au nom de la Société, se réservent le droit d'exiger les informations nécessaires à la vérification de l'identité d'un souscripteur. Si le souscripteur tarde à produire ou ne produit pas certaines informations requises à des fins de vérification, la Société (ou les Distributeurs, l'Agent administratif, l'Agent de transfert et de tenue des registres ou la Société de gestion agissant en son nom) peuvent rejeter la demande de souscription, et le montant de la souscription sera remboursé aux frais et aux risques du souscripteur et sans intérêts.

Les Actions peuvent être achetées et détenues par l'intermédiaire du Distributeur qui a conclu des accords spéciaux avec la Société pour mettre les Fonds à la disposition de ses clients et qui agit en tant qu'agent de ces investisseurs. L'investisseur est tenu de conclure les accords nécessaires avec le Distributeur pour les paiements des souscriptions et des rachats, la réception des rapports de la Société, l'utilisation des droits de vote afférents aux Actions et les autres dispositions relatives à la propriété des Actions. Concernant les Actions détenues en vertu de ces accords, la Société tiendra uniquement compte des instructions émanant du Distributeur.

Sous réserve et en vertu des Statuts, toutes les Actions non émises à ce jour seront contrôlées par les Administrateurs, lesquels peuvent les attribuer ou les céder aux personnes, selon les conditions et de la manière qu'ils jugent appropriées.

La Société fixe le prix des Actions sur la base d'un engagement à terme. Ainsi, il n'est pas possible de connaître à l'avance la valeur liquidative par Action à laquelle les Actions seront achetées ou vendues (sauf dans le cas de Catégories dont l'objectif est de maintenir la stabilité de la Valeur liquidative par Action).

### 14.3 Personnes américaines

Pour pouvoir investir dans la Société, les souscripteurs doivent certifier que, sauf autorisation contraire des Administrateurs de la Société ou de la Société de gestion pour le compte de la Société, ils ne sont pas des Personnes américaines et ne souscrivent pas des Actions pour le compte de Personnes américaines. S'ils deviennent des Personnes américaines ou s'ils détiennent des Actions pour le compte de Personnes américaines, les Actionnaires sont tenus de le notifier immédiatement à la Société par l'intermédiaire de la Société de gestion ou du Distributeur ; dans ce cas, leurs Actions peuvent être obligatoirement rachetées par la Société ou celle-ci peut exiger qu'ils cèdent leurs Actions, comme stipulé à la Section « Vente ou Rachat obligatoire ».

Les souscriptions et transferts au profit de Personnes américaines doivent respecter les exigences stipulées à la section « Souscriptions et transferts par/vers des Personnes américaines ».

## 15 Rachat des Actions

Les investisseurs sont invités à se reporter au Supplément concerné pour plus d'informations sur la notification à adresser à la Société en ce qui concerne les demandes de rachat car les obligations en matière de règlement afférentes à certains Fonds peuvent varier.

### 15.1 Demande d'un Actionnaire

Les Actionnaires peuvent demander le rachat sans frais de leurs Actions n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse en question. Dans ce contexte et à cet effet, le Jour de Bourse en question sera, pour les Catégories de capitalisation et les Catégories de distribution, le Jour de Bourse au cours duquel la demande de rachat est réputée avoir été reçue et, pour les Catégories de capitalisation (T), le Jour de Bourse précédant le Jour de Bourse au cours duquel la demande de rachat est réputée avoir été reçue.

Les demandes de rachat reçues dans les délais précisés dans le ou les Suppléments concernés comme constituant l'heure limite un Jour de Bourse seront exécutées ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut choisir une heure limite plus tardive, égale ou antérieure à l'Heure de valorisation, pour la réception des demandes de rachat. Le Distributeur doit notifier un tel choix à la Société de gestion, à l'Agent administratif et à l'Agent de transfert et de tenue des registres et doit accepter toute demande de rachat dûment complétée reçue avant cette heure limite différée. Les demandes de rachat reçues après l'heure limite seront exécutées le Jour de Bourse suivant.

Le Conseil d'Administration et la Société de gestion s'assureront que l'heure limite de réception des ordres pour les demandes de rachat est strictement respectée et prendront donc toutes les mesures appropriées pour empêcher les pratiques dites de « négociation tardive ».

Une demande de rachat doit être faite par téléphone ou au moyen du formulaire disponible auprès de la Société ou de la Société de gestion par envoi de l'original, ou par télécopie, ou par voie électronique à l'adresse/au numéro indiqué(e) sur le formulaire en question, ou par tout autre moyen agréé par la Banque Centrale. Toute demande de rachat sera irrévocable, sauf dans le cas d'une suspension du calcul de la valeur liquidative.

L'Actionnaire qui demande le rachat doit préciser le nombre d'Actions à racheter, le numéro de compte de l'Actionnaire et les instructions de paiement appropriées signées par un signataire autorisé si les instructions de paiement diffèrent de celles communiquées précédemment.

Conformément à l'Accord de souscription initial, chaque Actionnaire peut autoriser chacun du Distributeur et l'Agent de transfert et de tenue des registres, agissant au nom de la Société, à agir en vertu d'instructions communiquées par écrit, par télécopie, par téléphone ou par voie électronique par un signataire autorisé. Toute modification ultérieure des instructions préalablement enregistrées auprès du Distributeur doit se faire par écrit et être dûment signée par l'Actionnaire, et la signature doit être certifiée conformément aux procédures décrites ci-après. La Société, la Société de gestion et leurs délégués déclinent toute responsabilité quant à l'authenticité des demandes de rachat reçues par télécopie ou autre forme de communication écrite et émanant d'un signataire autorisé, et qu'ils jugent raisonnablement authentiques.

Dans le but de prévenir les demandes de rachat non autorisées ou frauduleuses, le Distributeur et l'Agent de transfert et de tenue des registres mettent chacun en œuvre des procédures acceptables afin de s'assurer que les instructions données sont authentiques ; ces procédures peuvent notamment consister à demander un élément d'identification supplémentaire, une vérification par un tiers ou un document supplémentaire afin de s'assurer que la demande a été dûment autorisée, ou toute autre procédure que le Distributeur ou l'Agent de transfert juge appropriée. Une demande de rachat n'est réputée reçue en bonne et due forme que lorsque le Distributeur ou l'Agent de transfert et de tenue des registres, selon le cas, a reçu les informations et/ou documents supplémentaires dans une forme qu'il juge satisfaisante.

Conformément aux dispositions du Supplément concerné, le produit du rachat sera viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, aux frais du Fonds concerné et aux risques de l'Actionnaire. Se reporter au Supplément correspondant pour obtenir plus de détails sur l'acquisition de dividendes sur les Actions rachetées.

Le produit du rachat est en principe transféré comme décrit dans le Supplément concerné, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide. Ainsi, le paiement peut être retardé si la Federal Reserve Bank est fermée le jour où le produit du rachat doit en principe être transféré. Après qu'un virement a été effectué par ou au nom de la Société, ni la Société, ni la Société de gestion, ni les Distributeurs, ni l'Agent de transfert et de tenue des registres, ni l'Agent administratif ni le Dépositaire n'assume la responsabilité

de l'exécution du virement par les intermédiaires ou la banque de l'Actionnaire. En cas de problème dans la procédure d'exécution du virement, l'Actionnaire doit s'adresser directement aux intermédiaires ou à la banque.

Un Actionnaire peut modifier le compte bancaire désigné dans l'Accord de souscription initial pour le paiement du produit de rachat sur demande écrite adressée au Distributeur au nom de la Société. Le Distributeur impose des procédures spécifiques pour la modification de toute information contenue dans l'Accord de souscription initial. Ces procédures peuvent comprendre une garantie par signature conformément aux normes établies par les Administrateurs en concertation avec l'Agent de transfert et de tenue des registres et le Distributeur. Le Distributeur et/ou l'Agent de transfert et de tenue des registres peuvent également exiger des documents supplémentaires dans le cadre d'une demande de modification du compte bancaire désigné.

Le produit de rachat ne sera pas mis à disposition avant réception d'un Accord de souscription initial concernant la souscription initiale par l'Actionnaire concerné et l'achèvement de toutes les vérifications de lutte contre le blanchiment d'argent imposées par la Banque Centrale en ce qui concerne l'Actionnaire en question.

Le rachat d'Actions d'un Fonds peut être suspendu temporairement par la Société ou par la Société de gestion pour le compte de la Société sous certaines conditions décrites ci-dessous à la section « Détermination de la Valeur liquidative ». Voir également le paragraphe intitulé « Fonctionnement du compte de recouvrement des souscriptions et rachats » à la section « Risques ».

## 15.2 Vente ou rachat obligatoire

S'ils deviennent des Résidents irlandais ou des Personnes américaines ou s'ils détiennent des Actions pour le compte ou au bénéfice de Résidents irlandais ou de Personnes américaines, ou encore s'ils détiennent des Actions en violation de toute loi ou réglementation ou dans des circonstances ayant ou pouvant avoir des conséquences réglementaires ou fiscales défavorables pour la Société ou les Actionnaires ou pouvant porter préjudice de toute autre manière aux intérêts de la Société, les Actionnaires sont tenus de le notifier immédiatement par écrit à la Société par l'intermédiaire du Distributeur ou de la Société de gestion. Les Actionnaires sont également tenus d'aviser la Société si eux-mêmes ou la personne pour le compte de laquelle ils détiennent des Actions cessent d'être des Investisseurs exonérés ou si la Déclaration faite par eux ou en leur nom cesse d'être valable.

Dès lors que les Administrateurs apprennent qu'un Actionnaire (i) est une Personne américaine ou détient des Actions pour le compte d'une Personne américaine, de sorte que le nombre de Personnes américaines connues des Administrateurs pour être titulaires d'Actions aux termes de la Loi de 1940 peut être supérieur à 100 ou à tout autre nombre fixé, le cas échéant, par la Société ou la Société de gestion ou (ii) détient des Actions en violation de toute loi ou réglementation ou dans des circonstances ayant ou pouvant avoir des conséquences réglementaires ou fiscales défavorables pour la Société ou les Actionnaires, les Administrateurs peuvent (a) ordonner à l'Actionnaire de céder ces Actions à une personne désignée par les Administrateurs, dans les 30 jours qui suivent cet ordre, à un prix de vente égal à la Valeur liquidative par Action des Actions le Jour de Bourse suivant la date de l'ordre ou (b) racheter les Actions à la Valeur liquidative par Action des Actions, le Jour de Bourse qui suit la date de notification à l'Actionnaire.

En outre, le Conseil d'administration a autorisé la Société de gestion et le Distributeur à fixer ponctuellement le nombre de Personnes américaines susceptibles d'être admises dans la Société conformément à une politique et une procédure applicables et, par conséquent, à exiger le transfert ou le rachat obligatoire d'Actions d'une Personne américaine lorsque la détention continue d'Actions par un tel Actionnaire peut entraîner des désavantages administratifs importants ou des désavantages fiscaux, pécuniaires, juridiques ou réglementaires pour la Société (y compris tout Fonds) ou ses Actionnaires pris dans leur ensemble.

Conformément aux Statuts, toute personne ayant connaissance de détenir des Actions en violation des dispositions susmentionnées et qui ne les transfère ou ne les remet pas en vue de leur rachat selon les conditions établies par le présent document, ou qui n'effectue pas la notification adéquate auprès de la Société ou de la Société de gestion, est tenue de dédommager la Société pour les plaintes, demandes, poursuites, responsabilités, dommages, pertes, coûts et frais éventuels subis directement ou indirectement par la Société et consécutifs ou liés au non-respect par cette personne de ses obligations.

En outre, si un montant de détention minimum a été fixé pour une Catégorie d'Actions donnée dans le Supplément correspondant et si l'acceptation d'une demande de rachat donnée devait aboutir à ce qu'un Actionnaire détienne un nombre d'Actions dont la valeur est inférieure au montant de détention minimum, les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, auront le droit, à leur discrétion, de traiter les demandes de rachat soit (i) comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'Actionnaire concerné ; soit (ii) comme une demande

d'échange du solde des Actions dudit Actionnaire contre des Actions d'une Catégorie dont le montant de détention minimum est inférieur ou sans montant de détention minimum (cette Catégorie pouvant avoir des commissions et frais annuels plus élevés que ceux de la Catégorie d'origine). Les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, peuvent également proposer à l'Actionnaire de modifier ou de retirer sa demande de rachat.

La Société peut également racheter des Actions dans chacune des situations décrites dans le Supplément concerné et ci-dessous à la rubrique « Résiliation » de la Section « Informations sur la Société » du présent Prospectus.

### 15.3 Rachats en nature

Une distribution relative à un achat peut être faite en nature, à la discrétion du Gestionnaire et sur autorisation de l'Actionnaire concerné. Les actifs à transférer sont sélectionnés à la discrétion du Gestionnaire sur autorisation du Dépositaire.

## 16 Transferts d'Actions

Tous les transferts d'Actions seront effectués par transfert écrit de la manière habituelle ou usuelle ou de toute autre manière acceptée par les Administrateurs, et chaque mode de transfert devra comporter le nom et l'adresse complets de l'auteur et du destinataire du transfert. L'acte de transfert d'une Action doit être signé par ou pour le compte du cédant. Le cédant est réputé rester détenteur de l'action jusqu'à ce que le nom de l'acquéreur soit porté au registre des actions. Les Administrateurs ou la Société de gestion, pour le compte de la Société, pourront refuser d'inscrire au registre tout transfert d'Actions si, suite audit transfert, la valeur de la participation de l'auteur ou du destinataire du transfert ne répond pas aux niveaux minimums de souscription ou de participation à la Catégorie d'Actions et/ou au Fonds concerné, selon les termes prévus dans le Supplément concerné. L'enregistrement de transferts peut être suspendu à tout moment et pendant la période déterminée, le cas échéant, par les Administrateurs, à condition toutefois que la suspension de l'enregistrement ne dure pas plus de 30 jours au cours de toute année civile. Les Administrateurs ou la Société de gestion, pour le compte de la Société, peuvent refuser d'enregistrer tout transfert d'Actions, s'il n'est pas établi que les instruments originaux de transfert et les autres documents que les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent exiger y compris, notamment, un Accord de souscription initial, sont déposés au siège social de la Société ou à tout autre endroit demandé raisonnablement par les Administrateurs, accompagnés de toute autre preuve exigée raisonnablement par les Administrateurs ou par la Société de gestion pour attester le droit de l'auteur du transfert d'effectuer ledit transfert et vérifier l'identité du destinataire du transfert. Cette preuve peut être une déclaration attestant que le destinataire du transfert proposé est une Personne américaine, ou s'il agit pour ou au nom d'une Personne américaine.

Les Administrateurs ou la Société de gestion, pour le compte de la Société, refuseront d'enregistrer un transfert d'Actions si, selon eux, un tel transfert était illégal ou aurait ou pourrait avoir des conséquences préjudiciables au plan réglementaire ou fiscal pour la Société ou ses Actionnaires pris dans leur ensemble.

Les Administrateurs peuvent refuser d'enregistrer un transfert d'Actions si le destinataire du transfert est une Personne américaine ou s'il agit pour ou au nom d'une Personne américaine. Veuillez-vous reporter à la section « Souscriptions et transferts par/vers des Personnes américaines » ci-dessous pour plus d'informations sur les circonstances dans lesquelles un transfert en faveur d'une Personne américaine peut être autorisé par les Administrateurs ou par la Société de gestion.

Si la Société ou la Société de gestion ne reçoit pas de Déclaration concernant le destinataire du transfert établissant que ce dernier n'est pas un Résident irlandais ou est un Investisseur exonéré, la Société est tenue de déduire les taxes appropriées de tout paiement effectué en faveur du destinataire du transfert ou de tout(e) vente, transfert, annulation, rachat, pension livrée de titres ou autre paiement lié aux Actions, comme indiqué à la section « Fiscalité » ci-après.

### 16.1 Souscriptions et transferts par/vers des Personnes américaines

Les Administrateurs ou la Société de gestion, pour le compte de la Société, peuvent, à leur discrétion, autoriser l'achat ou le transfert d'Actions par/vers ou au nom d'une Personne américaine s'ils ont établi de manière suffisante que :

- (i) cet achat ou ce transfert est dispensé d'enregistrement aux termes de la Loi de 1933 ou des lois applicables des Etats-Unis ou de tout Etat américain et n'entraîne pas de violation de ces dispositions et, par ailleurs, respecte les obligations applicables imposées par tout Etat américain ;
- (ii) tout acheteur ou bénéficiaire d'un transfert qui est une Personne américaine est un acheteur admissible (« qualified purchaser ») en vertu de la section 2(a)(51) de la Loi de 1940 ;
- (iii) il n'est pas raisonnablement prévisible que cet achat ou ce transfert entraîne pour la Société ou un Fonds une obligation d'enregistrement en vertu de la Loi de 1940 ;
- (iv) cet achat ou ce transfert n'a pas de conséquence fiscale, réglementaire ou autre préjudiciable pour la Société (en ce compris tout Fonds) ou ses Actionnaires et
- (v) cet achat ou ce transfert n'entraînera pas de violation ni n'imposera à la Société ou à un Fonds une obligation d'enregistrement en vertu de la Loi américaine de 1934 intitulée United States Securities Exchange Act.

En outre, les Administrateurs ou la Société de gestion, pour le compte de la Société, peuvent autoriser l'achat ou le transfert d'Actions par/vers une Personne américaine résidant en dehors des Etats-Unis si cette Personne

américaine déclare introduire sa demande en tant que « professional discretionary fiduciary » ou de toute autre manière au bénéfice d'une personne qui n'est pas une Personne américaine.

Chaque souscripteur (en ce compris le bénéficiaire d'un transfert) d'Actions qui est une Personne américaine est tenu de fournir les déclarations, garanties ou documents, notamment un avis juridique, qui lui seront demandés par les Administrateurs ou par la Société de gestion afin d'attester qu'il remplit ces conditions avant l'acceptation de la vente ou du transfert par les Administrateurs ou par la Société de gestion. Les Administrateurs, la Société de gestion ou le Distributeur fixent ponctuellement le nombre de Personnes américaines susceptibles d'être admises au sein de la Société.

Bien que le Gestionnaire de portefeuille et chaque Gestionnaire de portefeuille par délégation soient enregistrés auprès de la U.S. Commodity Futures Trading Commission (la « CFTC ») et de la U.S. National Futures Association en qualité de Commodity Pool Operator (CPO) et Commodity Trading Advisor, sauf indication contraire dans le Supplément relatif à un Fonds en particulier, car les Fonds ne réalisent pas de transactions sur des contrats à terme de matières premières qui incluent des transactions impliquant des contrats à terme standardisés et des swaps, le Gestionnaire de portefeuille n'est pas tenu de gérer les Fonds en tant que « commodity pools » soumis à la réglementation de la CFTC ou de s'en remettre à une exonération de cet enregistrement. Dans la mesure où, à l'avenir, un Fonds conclurait des transactions sur des contrats à terme de matières premières, avant de procéder de la sorte le Gestionnaire de portefeuille devra se conformer aux règles et règlements en vigueur de la CFTC ou s'en remettre à une exonération d'application appropriée de ces règles et règlements. Pour un Fonds qui n'entre pas dans la catégorie des « commodity pools » soumis à la réglementation de la CFTC, le Gestionnaire de portefeuille ne sera pas tenu de remettre un document de communication conforme aux règles de la CFTC ou un rapport annuel certifié aux Actionnaires de ces Fonds. Afin de lever toute ambiguïté, il convient de souligner que cela n'aura aucun effet sur les autres rapports que les Actionnaires d'un Fonds recevront, tel que cela est décrit dans le présent prospectus et le(s) Supplément(s) relatif(s) au Fonds concerné.

Les Administrateurs et la Société de gestion ont le pouvoir de refuser des demandes de souscription d'Actions ou d'exiger le transfert ou le rachat obligatoire d'Actions lorsque l'une des conditions précitées concernant l'investissement par des Personnes américaines n'est pas satisfaite.

## 17 Échange d'Actions

Les Actionnaires auront le droit de demander un échange de tout ou partie de leurs Actions de toute Catégorie (la « Catégorie initiale ») contre des Actions d'une autre Catégorie (y compris de même Catégorie d'un autre Fonds), disponibles pour émission à ce moment-là (la « Nouvelle Catégorie »). La conversion d'un Fonds en un autre Fonds est généralement exécutée dans un délai maximum de quatre Jours de Bourse.

Toute demande de conversion d'Actions d'une Catégorie originale libellées dans une devise donnée en Actions d'une Nouvelle Catégorie libellées dans une autre devise doit être conforme à toutes les procédures décrites dans le Supplément correspondant et être transmise au Distributeur. Aucun frais de conversion n'est prélevé pour une telle opération, sauf dans le cas d'une conversion d'une devise vers une autre. Les frais de change occasionnés par cette conversion seront supportés par l'Actionnaire qui opère ladite conversion. Pour de plus amples informations, les Actionnaires sont invités à s'adresser au Distributeur.

En cas de demande de conversion d'Actions en tant qu'investissement initial dans un Fonds, les Actionnaires doivent s'assurer que la valeur liquidative des Actions converties est égale ou supérieure à la participation minimale (éventuelle) relative au Fonds en question. En cas de conversion d'une participation partielle uniquement, la valeur de la participation restante doit également être au moins égale à toute participation minimale pour le Fonds en question. Si le nombre d'Actions de la Nouvelle Catégorie devant être émises lors de la conversion n'est pas un nombre entier d'Actions, la Société peut, à sa convenance, émettre de nouvelles fractions d'Actions ou remettre le surplus à l'Actionnaire désireux de convertir des Actions de la Catégorie originale. Le Fonds peut effectuer un paiement à la place de tout montant fractionné inférieur à un millième d'Action.

Les Actionnaires doivent savoir que la Société se réserve le droit d'accepter ou de rejeter tout échange d'Actions, à sa discrétion.

Un Actionnaire doit se procurer et lire le Prospectus et le Supplément relatif à tout Fonds ou catégorie d'Actions d'un Fonds et étudier son objectif, sa politique d'investissement et les commissions applicables avant de demander tout échange en faveur de ce Fonds ou de toute catégorie d'Actions d'un Fonds. La demande d'échange ne sera acceptée que lorsque l'Actionnaire aura reçu le DICI correspondant.

Toutes les conversions d'Actions seront soumises aux dispositions et procédures générales relatives aux rachats d'Actions de la Catégorie initiale et aux souscriptions d'Actions de la Nouvelle Catégorie. Les Actions peuvent être échangées tout Jour de Bourse, sur notification signifiée au plus tard à l'heure limite applicable aux rachats de la Catégorie initiale ou à l'heure limite applicable aux souscriptions de la Nouvelle Catégorie, si celle-ci intervient plus tôt, telles qu'indiquées dans le ou les Suppléments concernés. Cette notification doit être signifiée par écrit, sur un formulaire disponible auprès du Distributeur ou de l'Agent de transfert et de tenue des registres et peut être envoyée par télécopie, par voie électronique ou par tout autre moyen agréé par la Banque Centrale, à Goldman, Sachs & Co. à l'adresse/au numéro indiqué(e) dans l'Accord de souscription initial.

Si une demande d'échange est reçue après l'heure limite concernée un Jour de Bourse, cette demande sera exécutée le Jour de Bourse suivant.

Le Conseil d'Administration et la Société de gestion s'assureront que l'heure limite de réception des ordres pour les demandes d'échange est strictement respectée et prendront donc toutes les mesures appropriées pour empêcher les pratiques dites de « négociation tardive ».

L'échange d'Actions d'un Fonds peut être suspendu temporairement par la Société en cas d'intervention de certains événements décrits ci-dessous à la section « Suspension temporaire des transactions ».

L'échange d'Actions peut avoir des incidences fiscales pour un Actionnaire. Les Actionnaires doivent consulter leur conseiller fiscal habituel en cas de doute sur ces incidences fiscales.

## 18 Détermination de la Valeur liquidative

La Valeur liquidative et la Valeur liquidative par Action seront déterminées conformément aux dispositions en matière d'évaluation contenues dans les Statuts et ci-dessous, chaque Jour de Bourse à l'heure spécifiée dans le ou les Suppléments correspondants (l'« Heure de valorisation »). Elles seront calculées et exprimées dans la Monnaie de Base du Fonds concerné à condition toutefois qu'il existe au moins deux Jours de Bourse dans chaque mois.

La Valeur liquidative correspond à la valeur des actifs d'un Fonds (y compris les intérêts courus, mais non perçus) minorée de l'ensemble des obligations attribuables au Fonds (y compris les charges constatées d'avance et les dividendes à payer). On obtient la Valeur liquidative par Action en divisant la Valeur liquidative par le nombre d'Actions émises à l'Heure de valorisation, sous réserve d'ajustements que l'Agent administratif, en concertation avec la Société de gestion et l'Expert en valorisations, comme et lorsque cela est exigé, jugera nécessaires afin de refléter les dispositions en matière de commissions et/ou frais propres aux différentes Catégories à l'intérieur des Fonds. La Valeur liquidative par Action peut être arrondie à deux décimales. L'arrondi peut entraîner un écart entre : (i) le total de la Valeur liquidative par Action multiplié par le nombre d'Actions émises à l'Heure de valorisation ; et (ii) la Valeur liquidative. Les Actions de chaque Fonds et Catégorie et tout portefeuille supplémentaire de la Société doivent en principe afficher des performances différentes ; chaque Fonds (et Catégorie, le cas échéant) supportera ses propres commissions et frais (dans la mesure où ceux-ci sont expressément attribuables au Fonds (ou à la Catégorie)).

### 18.1 Suspension temporaire des transactions

Les Administrateurs ou la Société de gestion, pour le compte de la Société, peuvent suspendre temporairement la détermination de la Valeur liquidative par Action d'un Fonds et le rachat des Actions pendant tout ou partie de la période :

- (i) durant laquelle un Marché reconnu, sur lequel une partie des investissements du Fonds (dont la valeur, lors de la dernière évaluation, dépasse 5 % de la Valeur liquidative) est enregistrée, cotée ou négociée, est fermé (à l'exception des jours de fermeture habituels des week-ends et jours fériés) ou durant laquelle les transactions sont limitées sur ce Marché reconnu ; ou
- (ii) au cours de laquelle se produisent des circonstances telles que, de l'avis des Administrateurs, il n'est raisonnablement pas possible pour le Fonds de céder des investissements qui lui appartiennent ou que cette cession se révélerait fortement préjudiciable pour les Actionnaires ; ou
- (iii) au cours de laquelle se produit une défaillance de l'un des moyens qui permettent d'ordinaire de garantir la valeur des investissements ou lorsque, pour toute autre raison, la valeur des investissements ne peut être raisonnablement garantie ; ou
- (iv) au cours de laquelle le Fonds n'est pas en mesure de rapatrier l'argent nécessaire pour effectuer les paiements dus au moment du rachat d'Actions ou au cours de laquelle tout transfert de fonds correspondant à la réalisation ou à l'acquisition des investissements ou des paiements dus au moment du rachat d'Actions, ne peut, de l'avis des Administrateurs, être effectué à des taux de change normaux.

Aucune Action ne peut être émise (sauf dans le cas où une souscription, selon la description donnée ci-dessous, aurait préalablement été reçue et acceptée par ou au nom de la Société), rachetée, acquise ou convertie pendant une période de suspension. Une telle suspension prend fin lorsque les Administrateurs déclarent que la suspension est arrivée à son terme et, dans tous les cas, le premier Jour de Bourse où la condition donnant lieu à la suspension cesse d'exister et pour autant qu'aucune autre condition motivant l'autorisation de suspension n'existe. Lorsque cela s'avère possible, toutes les mesures raisonnables doivent être prises pour mettre un terme à toute période de suspension, dans les meilleurs délais. Une telle suspension est publiée par l'Agent administratif sur le même support que ceux généralement utilisés pour publier les prix d'achat et de rachat des Actions si, de l'avis des Administrateurs, il est probable que la suspension dure plus de 14 jours. Toute demande de souscription, rachat ou conversion reçue pendant la période de suspension peut être annulée par le souscripteur par le biais d'un avis écrit adressé à la Société, laquelle doit le recevoir avant le terme de la suspension. Si la demande n'est pas retirée, elle sera traitée en priorité par rapport à toutes les demandes consécutives, le Jour de Bourse qui suit le terme de la suspension ou le Jour de Bourse le plus éloigné accepté par les Administrateurs à la demande du souscripteur. Toute suspension d'évaluation ou de rachat sera immédiatement notifiée à l'Euronext Dublin et à la Banque Centrale.

Pour les besoins du calcul de la Valeur liquidative par Action d'un Fonds, les principes d'évaluation suivants seront appliqués.

## 18.2 Valorisation des Actifs - Fonds monétaires à court terme

L'Agent administratif évalue les investissements de chaque Fonds monétaire à court terme par application de la méthode d'évaluation par l'amortissement des coûts. La Société de gestion ou l'Agent administratif qui la représente, en concertation avec le Gestionnaire de portefeuille, examine chaque portefeuille de titres du Fonds du marché monétaire à court terme selon une fréquence que la Société de gestion estime appropriée (au moins hebdomadaire) afin de déterminer si la valeur de marché des actifs, calculée sur la base des cours de marché disponibles ou d'autres sources fiables, s'écarte de la Valeur liquidative du Fonds concerné (ou, dans le cas des Catégories de distribution, de la Valeur liquidative par Action stable souhaitée), calculée par la méthode d'évaluation par l'amortissement des coûts et, dans l'affirmative, si cet écart peut entraîner une dilution substantielle ou d'autres résultats défavorables pour les Actionnaires. Si la Société de gestion estime qu'un tel écart peut être constaté, elle prend ou fait en sorte que soient prises les mesures correctives éventuelles qu'elle juge appropriées pour éliminer ou réduire, dans la mesure du possible, la dilution ou le préjudice, notamment, mais non exclusivement, la vente de titres en portefeuille avant terme afin de réaliser des plus- ou moins-values ou réduire la durée de vie moyenne pondérée du Fonds, la réduction ou la suspension des dividendes dans le cas des Catégories de distribution du Fonds, le rachat d'Actions en nature (à condition qu'un tel rachat ne soit pas, de l'avis des Administrateurs, préjudiciable aux intérêts des Actionnaires restants) ou l'établissement d'une Valeur liquidative par Action à l'aide des cours de marché disponibles. L'analyse de la valeur par rapport aux valorisations du marché sera conduite conformément aux directives de la Banque Centrale.

### *Catégories de distribution*

La Société établit et l'Agent administratif applique des procédures destinées à stabiliser la Valeur liquidative par Action de chaque Catégorie de distribution de chaque Fonds monétaire à court terme, bien que ce résultat ne puisse être garanti. Ces procédures consistent à déclarer les dividendes attribuables aux Actions directement à partir du revenu net d'investissement du Fonds (à savoir l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de l'escompte (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et l'escompte du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant d'une source autre que les plus-values ; (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société et à évaluer les investissements du Fonds selon la méthode de l'amortissement par les coûts (telle que décrite plus haut).

### *Stabilisation de la Valeur Liquidative (VL)*

Si le revenu net d'investissement d'un Fonds est négatif lors d'un Jour de Bourse donné, les Administrateurs ou la Société de gestion pour le compte de la Société prévoient de mettre en œuvre un mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative à l'Heure de valorisation concernée, de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Distribution reste stable. Afin d'atteindre ce résultat, le nombre d'Actions de Catégorie Distribution détenues par chaque Actionnaire sera réduit au prorata afin de refléter le rendement négatif du Fonds en question au Jour de Bourse concerné. Cette réduction sera réalisée grâce à un rachat d'actions, dont le produit ne sera pas versé aux Actionnaires, mais sera conservé par le Fonds concerné afin de compenser le rendement négatif. Dans de telles circonstances, la Valeur liquidative par Action de Catégorie Distribution restera stable, mais le nombre d'Actions détenues par chaque Actionnaire sera effectivement réduit, reflétant ainsi une perte de capital pour les Actionnaires.

Les informations concernant le revenu net quotidien par Action qui sont disponibles auprès de l'Agent de transfert et de Goldman Sachs International comprendront des détails sur le rendement négatif, le cas échéant, d'un Fonds. Des confirmations écrites de propriété reflétant toute réduction du nombre d'actions seront normalement adressées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse à compter de chaque réduction. En outre, les Actionnaires pourront réclamer une confirmation écrite de propriété à tout moment en contactant l'Agent de transfert et de tenue des registres ou Goldman Sachs International.

## 18.3 Valorisation des Actifs - Fonds monétaires standard

L'Agent administratif valorise les investissements de chaque Fonds monétaire standard conformément aux dispositions stipulées ci-dessous.

Les titres, en ce compris les titres de créance, qui sont cotés, inscrits à la cote ou négociés sur un Marché reconnu ou conformément aux règles d'un tel marché (à l'exclusion des titres valorisés conformément au paragraphe ci-dessous) sont valorisés au dernier cours de marché sur le Marché reconnu à l'Heure de valorisation correspondante. Si le titre est normalement coté, inscrit à la cote ou négocié sur plus d'un Marché reconnu ou est régi par le règlement de plusieurs Marchés reconnus, le principal Marché reconnu pour ce titre sera celui qui, de l'avis des Administrateurs (ou de leur délégué), fournit le critère de valeur de l'actif le plus équitable. Si les cours d'un titre coté, inscrit à la cote ou négocié sur

le Marché reconnu ne sont pas disponibles à l'Heure de valorisation concernée ou ne sont pas représentatifs, selon l'opinion des Administrateurs (ou de leur délégué), cet actif est valorisé à la valeur certifiée avec diligence et de bonne foi comme constituant la valeur de réalisation probable de l'actif par une personne compétente (désignée à cette fin par les Administrateurs et approuvée par le Dépositaire). Les titres de créance négociés sur un Marché reconnu seront valorisés au dernier cours de marché sur le Marché reconnu concerné ou sur la base des valorisations fournies par un teneur de marché de premier plan ou un service de fixation des cours, qui utilisent tous deux, en général, des techniques de traitement électronique des données pour déterminer les valorisations pour des blocs de titres de créance destinés aux institutionnels sans s'appuyer exclusivement sur les cours cotés. Un service de fixation des cours peut utiliser les procédures de fixation des cours déterminées par les Administrateurs (ou leur délégué) et, notamment, des comparaisons « matricielles » avec les cours de titres comparables sur la base de la qualité, du rendement, de l'échéance et/ou d'autres facteurs utiles.

La valeur de tout actif qui n'est normalement pas coté, inscrit à la cote ou négocié sur un Marché reconnu ou selon les règles de celui-ci est estimée à sa valeur de réalisation probable estimée avec diligence et de bonne foi, comme déterminé par les Administrateurs ou par une personne compétente, désignée à cette fin par les Administrateurs et approuvée par le Dépositaire.

Les investissements dans d'autres organismes de placement collectif (en ce compris des Actions détenues par un Fonds dans un Fonds monétaire) qui ne sont pas valorisés conformément aux dispositions précitées sont valorisés sur la base du dernier prix de rachat disponible de ces parts ou actions, tel que publié par l'organisme de placement collectif après déduction de tout droit de rachat.

Les dépôts en numéraire et investissements assimilés sont valorisés à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus à moins que, de l'avis des Administrateurs (ou leur délégué), un ajustement s'impose pour en refléter la juste valeur.

Les instruments dérivés, notamment les contrats à terme sur taux d'intérêt et autres contrats à terme financiers qui sont négociés sur un Marché reconnu sont valorisés au cours à terme à l'Heure de valorisation concernée, telle que déterminée par le Marché reconnu concerné, étant entendu que, s'il n'est pas d'usage sur ce Marché reconnu d'indiquer un cours à terme ou si un tel cours à terme n'est pas disponible, quelle qu'en soit la raison, ces instruments soient valorisés à leur valeur de réalisation probable, estimée avec diligence et bonne foi par les Administrateurs (ou leur délégué) en concertation avec le Gestionnaire de portefeuille concerné. Les instruments dérivés non négociés sur un Marché reconnu sont valorisés au moins quotidiennement à la dernière valeur soit obtenue de la contrepartie, à condition que la valorisation soit approuvée au moins une fois par semaine par une partie indépendante de la contrepartie désignée par les Administrateurs et approuvée par le Dépositaire à cette fin, soit estimée par une personne compétente (en utilisant éventuellement les prix de fournisseurs tiers) désignée par les Administrateurs et approuvée par le Dépositaire à cette fin.

Les Certificats de dépôt, lorsque leur valorisation n'entre pas dans le champ du premier paragraphe de la présente section, sont valorisés par référence au dernier prix de vente disponible de certificats de dépôt présentant les mêmes caractéristiques d'échéance, de montant et de risque de crédit à l'Heure de valorisation concernée ou, si ce prix n'est pas disponible ou n'est pas représentatif de l'avis des Administrateurs (ou de leur délégué), de la valeur de ces certificats de dépôt, à la valeur de réalisation probable estimée avec diligence et de bonne foi par une personne compétente nommée par les Administrateurs et approuvée à cette fin par le Dépositaire. Les bons du Trésor et les traites sont valorisés par référence aux prix prévalant sur les marchés concernés pour des instruments présentant des caractéristiques d'échéance, de montant et de risque de crédit semblables à l'Heure de valorisation concernée.

Lors de la détermination de la valeur de réalisation probable ou de la juste valeur des actifs, une ou plusieurs méthodes de valorisation peuvent être utilisées (en fonction des facteurs, notamment le type d'actifs). L'actif peut être valorisé au moyen des cotations de marché ou des prix valorisés provenant d'un service tiers de fixation des prix indépendant. Si un service de fixation des prix ne fournit pas un prix en particulier, il est possible d'appliquer un prix de transaction ou une cotation de courtier. Si ces prix ne sont pas représentatifs de leur valeur, ou si aucun prix n'est disponible, l'Expert en valorisations peut (en conformité avec la politique de valorisation de la Société de gestion) déterminer la valeur en tirant profit des modèles, de données exclusives, etc. qui représenteraient la juste valeur prévue pour la revente.

Nonobstant les dispositions ci-dessus, les Administrateurs (ou leur délégué), avec l'accord préalable du Dépositaire, peuvent (a) ajuster la valorisation de tout actif coté ou (b) permettre qu'une autre méthode de valorisation approuvée par le Dépositaire soit utilisée pour un actif donné si, compte tenu des caractéristiques de devise, taux d'intérêt applicable, échéance, caractère négociable et/ou d'autres considérations qu'ils jugent utiles,

ils estiment que, dans le cas (a) ci-dessus, cet ajustement ou, dans le cas (b) ci-dessus, l'utilisation de cette autre méthode de valorisation est nécessaire pour en refléter plus équitablement la valeur.

#### 18.4 Valorisation des Actifs – Ensemble des Fonds

La valeur des actifs libellés dans une devise autre que la Monnaie de Base d'un Fonds est convertie dans la Monnaie de Base du Fonds au dernier taux de change disponible à l'Heure de valorisation concernée. Le taux de change publié officiellement peut être déterminé avant ou après la clôture d'un marché de titres donné. Si ces cotations ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé conformément aux politiques définies de bonne foi par les Administrateurs.

Tous les relevés de compte et rapports semestriels et annuels d'un Fonds seront présentés dans sa Monnaie de Base.

Si, à la suite d'une erreur dans le calcul de la Valeur liquidative, un Actionnaire reçoit un paiement supérieur au montant exact qu'il doit recevoir dans le cadre d'un rachat ou si un Actionnaire souscripteur reçoit un nombre d'Actions supérieur au nombre exact d'Actions qu'il doit recevoir dans le cadre de sa souscription, cet Actionnaire devra rembourser l'excédent perçu et consentir au rachat par la Société des Actions excédentaires ainsi émises à la suite d'une erreur de calcul.

#### 18.5 Publication des prix

Sauf si la détermination des prix d'acquisition et de rachat a été suspendue, dans des circonstances décrites à la section « Suspension temporaire des transactions » ci-dessus, les prix de vente et de rachat des Actions seront publiés et actualisés chaque Jour de Bourse pour consultation auprès de l'Agent administratif et sur [www.gs.com](http://www.gs.com) ainsi que dans d'autres médias, à la discrétion des Administrateurs (dans le cas du site [www.gs.com](http://www.gs.com), ces prix ne seront pas consultables par les Actionnaires résidant en Autriche, en Allemagne, en Italie et en Corée ; dans ces pays, ces prix seront publiés pour chaque Fonds autorisé à la vente dans le pays concerné, chaque Jour de Bourse, sous réserve de ce qui précède, dans les journaux et autres médias indiqués ci-après) ; s'agissant des Catégories d'Actions cotées à l'Euronext Dublin des valeurs mobilières, ces prix seront communiqués à l'Euronext Dublin des valeurs mobilières dès leur calcul.

Autriche : [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com)

Allemagne : [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com)

Italie : [www.goldmansachsfondi.it](http://www.goldmansachsfondi.it)

Corée : Les bureaux ou sur le site Internet du distributeur coréen.

## 19 Politique de distribution de dividendes

Les investisseurs sont invités à noter que les Actions de distribution, les Actions de capitalisation et les Actions de capitalisation (T) sont disponibles pour certaines Catégories d'Actions et/ou certains Fonds. Les investisseurs sont renvoyés aux Suppléments pour plus d'information.

La Société se conformera aux politiques de l'Euronext Dublin des valeurs mobilières relatives aux distributions pour autant que les Actions concernées soient admises à la Cote officielle et négociées sur le Global Exchange Market de l'Euronext Dublin des valeurs mobilières.

Les Statuts prévoient qu'aucun dividende ou autre somme due à un détenteur d'Actions ne porte intérêt contre la Société et que tous les dividendes non réclamés peuvent être investis ou utilisés autrement au bénéfice de la Société jusqu'à leur réclamation. En outre, le paiement par la Société de tout dividende non réclamé ou autre somme due relativement à une Action sur un compte distinct ne fera pas de la Société un administrateur (« trustee ») de ladite somme et tout dividende non réclamé dans un délai de 6 ans après sa première mise en paiement sera perdu automatiquement sans qu'il soit nécessaire pour la Société d'effectuer une déclaration ou autre démarche.

### 19.1 Catégories de distribution

Les Administrateurs prévoient de calculer et de déclarer la totalité ou la quasi-totalité des éventuels revenus nets d'investissement de chaque Fonds attribuables aux Catégories de distribution en tant que dividendes, au jour et à l'heure indiqués dans le Supplément correspondant. La méthode de paiement des dividendes de chaque Fonds sera spécifiée dans le Supplément correspondant. Les Statuts autorisent la Société à déclarer des dividendes afférents à toute Action sur le résultat net (intérêts inclus) et l'excédent des plus-values réalisées et latentes par rapport aux moins-values réalisées et latentes sur les investissements de la Société.

### 19.2 Catégories de capitalisation et Catégories de capitalisation (T)

Les Administrateurs ont décidé de réinvestir la totalité du résultat net et des plus-values nettes réalisées de chaque Fonds attribuables aux Catégories de capitalisation et aux Catégories de capitalisation (T). Dès lors, aucun dividende ne sera payé pour les Catégories de capitalisation et les Catégories de capitalisation (T) et tous les revenus nets et les plus-values nettes réalisées attribuables aux Catégories de capitalisation et aux Catégories de capitalisation (T) se répercuteront sur leur Valeur liquidative par Action.

## 20 Frais et commissions

La Société peut émettre différentes Catégories d'Actions pour tout Fonds pouvant entraîner des droits d'entrée et des commissions de rachat, des dispositions en matière de commissions, des montants minimums de souscription, de détention et des dispositions en matière de distribution, tel que spécifié dans le Supplément publié par la Société relatif à cette Catégorie.

Les frais et dépenses propres à chaque Catégorie d'Actions de chaque Fonds sont abordés dans le Supplément correspondant, publié par la Société relativement à cette Catégorie et à ce Fonds.

La Société de gestion, le Gestionnaire de portefeuille et le Distributeur peuvent, à leur entière discrétion et sur leurs propres ressources, décider d'accorder, à tous les Actionnaires ou une partie d'entre eux ou encore à des intermédiaires, un rabais sur tout ou partie de leurs commissions, sans notification aux autres Actionnaires.

Les frais et dépenses qui ne sont pas imputables à un Fonds particulier peuvent être répartis entre les Fonds en fonction de leur actif net ou de toute autre base acceptable suivant la nature des charges.

Les Statuts autorisent la Société à payer des jetons de présence pour chaque année à concurrence du montant pouvant être déterminé, le cas échéant, par les Administrateurs et communiqué aux Actionnaires ; les frais particuliers à payer par chaque Fonds seront détaillés dans le Supplément concerné.

Des frais supplémentaires peuvent être payés par les Actionnaires ou les investisseurs à leurs intermédiaires selon l'accord qu'ils fixeront avec lesdits intermédiaires, ce qui peut entraîner des écarts de rendement des Actions d'un investisseur à l'autre.

Sous réserve des lois et règlements applicables, le Gestionnaire de portefeuille et ses sociétés affiliées ou (avec l'accord du Gestionnaire de portefeuille) le Distributeur et/ou ses sous-distributeurs et mandataires peuvent à leur entière discrétion, et sur la base de négociations, conclure un accord avec un Actionnaire ou un investisseur futur (ou avec un de leurs mandataires), aux termes duquel ils effectuent des paiements à cet Actionnaire ou pour son compte, représentant un rabais de tout ou partie des rémunérations payées au Gestionnaire de portefeuille par prélèvement sur les actifs de la Société, correspondant à la partie de la valeur d'un Fonds qui peut, uniquement à cette fin, être considérée comme représentée par la totalité ou une partie uniquement des Actions de cet Actionnaire.

Par conséquent, les commissions effectives nettes payables par un Actionnaire qui perçoit un rabais aux termes des arrangements décrits ci-dessus peuvent être inférieures aux commissions payables par un Actionnaire qui ne prend pas part à ces arrangements. Sous réserve de l'obligation de la Société de gestion de traiter les investisseurs de manière équitable, ni le Gestionnaire de portefeuille ni les intermédiaires de la Société n'ont l'obligation de rendre ces arrangements possibles pour les autres Actionnaires. Les investisseurs doivent noter que la résiliation de ces arrangements relatifs à des rabais peut conduire à des rachats par la Société et entraîner une application de frais de négociation par la Société. En outre, la Société de gestion, le Gestionnaire de portefeuille ou le Distributeur peuvent effectuer des paiements à des tiers à titre de rémunération de ventes d'Actions. Ces paiements peuvent prendre différentes formes, y compris des frais sur vente et des honoraires de distribution, ainsi que des réductions de tout ou partie des commissions payées à la Société de gestion ou au Gestionnaire de portefeuille par prélèvement sur les actifs de la Société pour la part de la valeur d'un Fonds représentée par des actifs levés par ces tiers. Ces paiements peuvent être financés par la Société de gestion ou le Gestionnaire de portefeuille, et dans la mesure où les paiements effectués par la Société de gestion ou le Gestionnaire de portefeuille ne sont pas des frais sur vente et/ou des honoraires de distribution publiés, ils sont acquittés par la Société de gestion ou le Gestionnaire de portefeuille à leur entière discrétion sur leurs propres ressources financières et sont soit payés directement, soit par les intermédiaires de la Société. Les Actionnaires et investisseurs potentiels sont invités à s'enquérir auprès de l'intermédiaire par lequel ils achètent des Actions sur les frais sur vente, honoraires de distribution ou rabais que ces intermédiaires peuvent percevoir dans le cadre de l'achat d'Actions et sont informés qu'il est probable que de tels paiements interviennent concernant les ventes d'Actions effectuées par le biais d'intermédiaires. Lorsqu'ils traitent avec des intermédiaires et si l'intermédiaire en question perçoit des frais sur vente, des honoraires de distribution ou des réductions, tels que mentionnés ci-dessus, il est conseillé aux Actionnaires de se renseigner sur ces questions afin de déterminer s'il existe un conflit potentiel découlant de cette situation et s'il est résolu de manière raisonnablement satisfaisante pour ces derniers, ainsi que de s'assurer que l'obligation de ces intermédiaires d'agir dans le meilleur intérêt du client est bien respectée. La Société de gestion et le Distributeur, à moins qu'ils agissent en tant qu'intermédiaire comme mentionné ci-dessus, n'auront pas de responsabilité supplémentaire sur ce point, conformément au droit applicable.

## 21 Informations sur la Société

### 21.1 Informations sociales

La Société est une société d'investissement à capital variable et à responsabilité séparée entre ses compartiments, constituée en Irlande le 25 juillet 1996 en tant que société anonyme sous le numéro d'immatriculation 252159 et agréée par la Banque Centrale en tant qu'OPCVM le 31 juillet 1996. Elle a pour objet, comme stipulé à l'Article 2 de ses statuts, le placement collectif en valeurs mobilières et autres actifs financiers liquides dont le capital est collecté auprès du public ; elle opère selon le principe de la répartition des risques conformément à la Réglementation OPCVM.

### 21.2 Acte constitutif et Statuts de la Société

Tous les Actionnaires ont droit au bénéfice des dispositions de l'Acte constitutif et des Statuts de la Société, sont liés par ceux-ci et sont réputés en avoir pris connaissance ; des exemplaires de ces documents sont disponibles pour consultation, comme indiqué à la section ci-après « Mise à Disposition et Consultation des Documents ».

### 21.3 Capital et droits de vote

Le capital social autorisé de la Société s'élève à 500 000 030 000 Actions sans valeur nominale, réparties en 30 000 Actions de souscripteurs sans valeur nominale et 500 000 000 000 Actions sans valeur nominale initialement désignées comme des Actions non classées. Les 500 000 000 000 Actions sans valeur nominale sont disponibles à l'émission en tant qu'Actions de toute série ou Catégorie. La Société peut périodiquement émettre différentes séries ou Catégories d'Actions pour différents Fonds.

Goldman Sachs Asset Management International et les personnes désignées par ses soins détiennent actuellement deux Actions de souscripteurs. Les Actions de souscripteurs autorisent leur titulaire à assister et voter aux assemblées générales de la Société, mais elles ne leur garantissent pas une participation aux bénéfices ou aux actifs de la Société, à l'exception de la restitution du capital en cas de liquidation.

Chacune des Actions de la Société (à l'exception des Actions de souscripteurs) garantit à l'Actionnaire le droit de participer, à parts égales et proportionnellement, aux dividendes et à l'actif net du Fonds pour lequel elles sont émises, sauf en cas de dividende déclaré avant d'être devenu Actionnaire.

Le produit de l'émission d'Actions est affecté dans les livres de la Société au Fonds correspondant et employé pour l'acquisition, pour le compte du Fonds concerné, d'actifs dans lesquels le Fonds peut investir. Les archives et les comptes de chaque Fonds sont tenus séparément, l'actif et le passif étant assignés au Fonds approprié.

La Société s'appuyant sur les dispositions de l'Investment Funds, Companies and Miscellaneous Provisions Act (loi relative aux fonds et sociétés d'investissement) de 2005, il est prévu que chaque Fonds ait une responsabilité séparée à l'égard des autres Fonds et que la Société dans son ensemble ne soit pas responsable à l'égard de tiers concernant les engagements de chacun des Fonds. Toutefois, les investisseurs doivent prendre en considération le facteur de risque « Contamination d'un Fonds à un autre » décrit plus haut à la section « Risques ».

Les Administrateurs se réservent le droit de réaffecter périodiquement toute Catégorie d'Actions, à condition que les Actionnaires de cette Catégorie soient préalablement avertis par la Société de la réaffectation de leurs Actions et qu'ils aient la possibilité de demander le rachat de leurs Actions par la Société.

Les Actions de souscripteurs autorisent leurs titulaires à participer et à voter lors de toutes les assemblées de la Société, mais ne garantissent pas à ces titulaires une participation dans l'actif net d'un Fonds. Le titulaire d'une Action (autre qu'une Action de souscripteurs) est autorisé à assister aux assemblées de la Société ou du Fonds pour lequel l'Action a été émise. Les Actions seront émises avec des droits de vote restreints. La seule restriction existant actuellement est la décision des Administrateurs selon laquelle tout Actionnaire de la Société qui est une Personne américaine ou qui est détenu ou contrôlé par une ou plusieurs Personnes américaines détenant au moins 10 % des Actions de la Société ou de toute série ou Catégorie d'Actions de la Société, est soumis à une restriction de l'exercice de ses droits de vote proportionnelle au nombre d'Actions à même de garantir que cet Actionnaire ne sera pas réputé avoir des droits de vote afférents à 10 % au moins des Actions ou de séries ou Catégories d'Actions.

Toute résolution visant à modifier les droits des Catégories d'Actions nécessite l'approbation des trois-quarts des titulaires des Actions concernées, représentés ou présents, et participant au vote lors d'une assemblée générale dûment convoquée conformément aux Statuts. Le quorum des assemblées générales convoquées dans le but

d'étudier une modification des droits des Catégories d'Actions est d'au moins deux personnes dont les participations représentent un tiers des Actions concernées.

#### 21.4 Résiliation

Toutes les Actions de la Société ou de toute série d'Actions représentant un Fonds ou de toute Catégorie d'Actions peuvent être rachetées par la Société dans les circonstances suivantes :

- (i) lorsqu'une résolution spéciale approuvant le rachat des Actions est votée par les Actionnaires de la Société ou par les titulaires d'Actions de la série ou de la Catégorie d'Actions concernée sous réserve d'un préavis de six semaines maximum et de quatre semaines minimum ;
- (ii) lorsque, à tout moment suivant l'émission d'Actions, la valeur liquidative de la série ou de la Catégorie d'Actions concernée est inférieure à 100 000 000 USD ou l'équivalent de cette somme en devises sous réserve d'un préavis de six semaines maximum et de quatre semaines minimum adressé aux titulaires des Actions dans un délai de quatre semaines suivant cette date ; ou
- (iii) à tout moment après le premier anniversaire de l'autorisation de la Société ou du Fonds concerné par la Banque Centrale, sous réserve d'un préavis de six semaines maximum et de quatre semaines minimum adressé aux titulaires des Actions.

Lorsqu'un rachat d'Actions a pour conséquence que le nombre d'Actionnaires de la Société est inférieur à sept ou à tout autre nombre minimum stipulé statutairement ou lorsqu'un rachat a pour conséquence de faire passer le capital social en circulation de la Société en dessous du montant minimum que la Société est tenue de conserver conformément à la législation en vigueur, la Société peut reporter le rachat du nombre minimum d'Actions pour assurer le respect des lois en vigueur. Le rachat de ces Actions sera reporté jusqu'à ce que la Société soit liquidée ou jusqu'à ce que la Société assure l'émission d'un nombre d'Actions suffisant pour garantir l'exécution du rachat. La Société est en droit de sélectionner les Actions devant faire l'objet d'un rachat différé de la manière qu'elle juge équitable et raisonnable et sous réserve d'approbation par le Dépositaire.

En cas de liquidation ou lorsque toutes les Actions d'un Fonds doivent être rachetées, les actifs distribuables (après satisfaction des exigences des créanciers) sont distribués aux titulaires d'Actions au prorata de la valeur de leurs Actions détenues dans ce Fonds. Le solde de tous les actifs restants de la Société ne faisant pas partie d'un des autres Fonds sera réparti entre les Fonds au prorata de la Valeur liquidative de chaque Fonds, immédiatement avant chaque distribution aux Actionnaires, et sera distribué entre les Actionnaires de chaque Fonds au prorata de la valeur des Actions qu'ils détiennent dans ce Fonds. Si la Société ne dispose pas d'actifs suffisants pour rembourser à chaque Actionnaire le montant nominal de sa participation dans un Fonds, aucun recours ne peut être engagé par rapport aux actifs contenus dans tout autre Fonds. La Société, autorisée par une Résolution ordinaire, peut effectuer des distributions en espèces aux Actionnaires. Si toutes les Actions doivent être rachetées et s'il est proposé de transférer tout ou partie des actifs de la Société à une autre société, les Administrateurs, avec la sanction d'une résolution spéciale des Actionnaires, peuvent échanger les actifs de la Société contre des Actions ou des participations similaires de valeur équivalente dans la société cessionnaire pour distribution entre les Actionnaires.

#### 21.5 Contrats importants

Les contrats suivants, dont les modalités sont récapitulées à la section « Gestion et administration », ont été conclus et sont ou peuvent être importants :

- (i) L'Accord de dépôt modifié et reformulé du 13 mai 2016 entre la Société et BNY Mellon Trust Company (Ireland) Limited en vertu duquel cette dernière a été désignée comme dépositaire des actifs de la Société (« l'**Accord de dépôt** »).
- (ii) Le Contrat d'administration conclu le 1er août 2014, entre la Société, la Société de gestion et BNY Mellon Fund Services (Ireland) Designated Activity Company, en vertu duquel cette dernière a été nommée agent administratif pour la Société (le « **Contrat d'administration** »).
- (iii) Le Contrat de gestion de portefeuille discrétionnaire, conclu le 1er août 2014 entre la Société de gestion, la Société et Goldman Sachs Asset Management International, en vertu duquel cette dernière a été nommée Gestionnaire de portefeuille de la Société.
- (iv) Le Contrat de distribution, conclu le 1er août 2014 entre la Société de gestion, la Société et Goldman Sachs International, en vertu duquel cette dernière a été nommée Distributeur de la Société (le « **Contrat de distribution** »).

- (v) Le Contrat d'agent de transfert et de tenue des registres conclu le 1<sup>er</sup> août 2014 entre la Société, la Société de gestion et RBC Investor Services Ireland Limited, en vertu duquel cette dernière a été désignée Agent de transfert et de tenue des registres de la Société (le « **Contrat d'agent de transfert et de tenue des registres** »).

#### 21.6 Mise à Disposition et Consultation des Documents

Les documents suivants peuvent être consultés gratuitement, en semaine durant les heures de travail normales (sauf le samedi et les jours fériés légaux), au siège social de la Société :

- (i) l'Acte constitutif et les Statuts de la Société ;
- (ii) la Réglementation OPCVM ;
- (iii) le Prospectus et les Suppléments ;
- (iv) les DIC1 ; et
- (v) les derniers rapports annuel et semestriel disponibles.

Des exemplaires de l'Acte constitutif et des Statuts de la Société, ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel de la Société seront, si nécessaire, envoyés sans frais aux Actionnaires et investisseurs potentiels, sur simple demande.

## 22 Assemblées et rapports aux Actionnaires

Toutes les assemblées générales de la Société se tiennent en Irlande. La Société tient une assemblée générale annuelle chaque année. Une convocation est signifiée 21 jours francs (hors jour de l'expédition et jour de l'assemblée) avant chaque assemblée générale de la Société. Cette convocation précise le lieu et l'heure de l'assemblée ainsi que son ordre du jour. Un mandataire peut assister à l'assemblée au nom de tout Actionnaire. Les exigences en matière de quorum et de majorité pour toutes les assemblées générales sont fixées dans les Statuts. Le quorum sera constitué de deux membres physiquement présents ou représentés par un mandataire, sauf dans le cas d'une assemblée de tout Fonds ou Catégorie d'Actions pour lequel le quorum sera d'au moins deux Actionnaires détenant au moins un tiers des Actions du Fonds ou de la Catégorie d'Actions concerné(e). En vertu du droit irlandais, une Résolution ordinaire est une résolution adoptée à la majorité simple des voix et une résolution spéciale est une résolution adoptée à une majorité de 75 % ou plus des voix. En vertu de la législation irlandaise, les Statuts peuvent uniquement être modifiés avec la sanction d'une résolution spéciale des Actionnaires. Les Statuts prévoient que les décisions d'une assemblée des Actionnaires peuvent être prises par vote à main levée, à moins qu'un scrutin soit demandé par cinq Actionnaires ou par des Actionnaires détenant au moins 10 % des Actions ou que le président de l'assemblée exige un vote à bulletin secret. Chaque Actionnaire aura le droit au nombre de voix qui résultera de la division de la Valeur liquidative totale de la participation de l'Actionnaire en question (exprimée ou convertie en Dollar et calculée à la date d'enregistrement correspondante) par un, sur toute question relative à la Société soumise aux Actionnaires pour un vote par scrutin, à moins qu'un Actionnaire de la Société qui est une Personne américaine ou qui est détenu ou contrôlé par une ou plusieurs Personnes américaines détenant plus de 10 % des Actions de la Société ou de toute Catégorie d'Actions de la Société, soit soumis à une restriction de ses droits de vote par rapport au nombre d'Actions, ce qui garantira que l'Actionnaire ne sera pas considéré comme possédant un droit de vote correspondant à 10 % ou plus des Actions ou de la Catégorie d'Actions et sous réserve de toute autre restriction relative aux droits de vote pouvant être imposée par la Société.

### 22.1 Rapports aux Actionnaires

Les Actionnaires recevront un rapport annuel contenant les états financiers vérifiés de la Société pour la période close le 31 décembre de chaque année. Les rapports annuels seront transmis aux Actionnaires et à l'Euronext Dublin des valeurs mobilières dans les quatre mois suivant la fin de l'année en question et au moins 21 jours avant l'assemblée générale annuelle de la Société. Les Actionnaires recevront en outre un rapport semestriel comportant les états financiers semestriels non vérifiés de la Société pour la période du 1er janvier au 30 juin de chaque année. Le rapport semestriel est adressé aux Actionnaires et à l'Euronext Dublin des valeurs mobilières dans les deux mois suivant la fin du semestre concerné.

Outre les rapports annuel et semestriel, chaque Actionnaire recevra des relevés mensuels indiquant ses participations aux Fonds et toute transaction effectuée au cours du mois en question.

La Société, agissant par l'intermédiaire de la Société de gestion ou du Gestionnaire de portefeuille par délégation, peut ponctuellement décider, à son entière discrétion, de tenir à la disposition des Actionnaires, sur demande et sous réserve de certaines politiques et conditions (tel que décrit ci-dessous), des rapports périodiques réguliers reprenant des estimations de la performance des Fonds, énumérant leurs positions d'investissement et activités ou encore contenant d'autres informations concernant les Fonds (collectivement les « Rapports périodiques »). Les Actionnaires intéressés par la réception de Rapports périodiques sont invités à contacter le Gestionnaire de portefeuille pour savoir s'ils peuvent obtenir ce type de rapports auprès de la Société.

La Société n'est pas tenue de présenter des Rapports périodiques aux Actionnaires. Toutefois, si la Société choisit de proposer ce type de rapports, sous réserve des politiques et conditions pouvant être établies par les Administrateurs, la Société de gestion et le Gestionnaire de portefeuille (tel que décrit ci-dessous), elle s'efforcera de les tenir à disposition de tous les Actionnaires en faisant la demande, de façon équitable. La Société peut interrompre la publication de Rapports périodiques à tout moment et sans préavis.

Les Rapports périodiques émis ne seront pas révisés et peuvent se fonder sur des estimations qui ne seront pas rapprochées des données contenues dans les registres de l'Agent administratif ou d'autres agents de la Société. Par ailleurs, les Rapports périodiques peuvent ne pas refléter le cumul de certains frais et dépenses des Fonds notamment, mais non exclusivement, les honoraires et commissions de performance qui ont été ou seront engagés à la fin de la période pour laquelle les informations relatives à la valeur ou la performance contenues dans le Rapport périodique sont calculées et qui, cumulées, pourraient entraîner une diminution de la valeur ou des taux de rendement décrits dans ce Rapport périodique. Les rendements estimés inclus dans un Rapport périodique seront exposés à un degré d'incertitude élevé et les rendements réels peuvent sensiblement varier de

ces estimations. Par conséquent, les Actionnaires ne doivent pas considérer que ces rendements estimés fournissent une garantie ou une assurance quant aux rendements réels. La Valeur liquidative par Action à laquelle les Actions seront émises et rachetées peut varier des estimations contenues dans ces Rapports périodiques. La Société de gestion, la Société et le Gestionnaire de portefeuille ne donnent aucune garantie quant à l'exactitude, l'exhaustivité, l'adéquation à des fins précises ou la ponctualité des informations contenues dans tout Rapport périodique. La Société de gestion, la Société, le Gestionnaire de portefeuille et leurs sociétés affiliées respectives ne seront pas responsables de toute perte subie par un Actionnaire par suite de la confiance accordée à l'un de ces rapports.

La Société, la Société de gestion ou le Gestionnaire de portefeuille peuvent, à leur entière discrétion, mais dans le respect de toute politique préalablement approuvée, convenir de soumettre sur demande à certains Actionnaires des informations supplémentaires ou différentes de celles transmises aux Actionnaires dans les Rapports périodiques, tel que décrit ci-dessus.

La décision de transmettre des Rapports périodiques et d'autres informations supplémentaires ou différentes aux Actionnaires en général ou à un Actionnaire en particulier sera soumise aux politiques et conditions pouvant être établies par les Administrateurs à leur entière discrétion. La décision de la Société prendra en compte des facteurs qu'elle juge pertinents à son libre arbitrage et qui peuvent inclure notamment le type et la nature des informations demandées, les exigences de confidentialité, l'utilisation potentielle de ces informations et les intentions de l'Actionnaire les ayant demandées par rapport à celles-ci. Le Gestionnaire de portefeuille, agissant par délégation pour la Société, peut établir par exemple de ne pas communiquer ces rapports et informations à : (i) tout Actionnaire qui n'a pas fourni d'engagement satisfaisant, à la libre opinion du Gestionnaire de portefeuille, quant à l'utilisation des informations fournies, y compris d'engagement de confidentialité ; (ii) dans des circonstances où le Gestionnaire de portefeuille estime raisonnablement que cette communication comporte un risque important d'utilisation des informations à l'encontre des intérêts de la Société ou (iii) si cette communication doit être effectuée en faveur d'une personne qui est ou représente un résident d'une juridiction qui n'a pas un régime juridique et réglementaire considéré par le Gestionnaire de portefeuille comme protégeant correctement la Société contre une utilisation abusive des informations ainsi communiquées.

En outre, la Société de gestion et le Gestionnaire de portefeuille peuvent, à leur entière discrétion et sur demande d'un Actionnaire, fournir certaines informations à une société tierce proposant des services de mesure du risque ou similaires afin que la société en question puisse préparer des rapports relatifs aux risques et/ou à d'autres fins pour le compte de cet Actionnaire, sous réserve que la société tierce en question conclue un accord jugé convenable par le Gestionnaire de portefeuille, à son entière discrétion, et qui prévoit un certain nombre d'engagements concernant les limites d'utilisation des informations fournies, y compris un accord de confidentialité et de non-divulgence de toute information spécifique sur une position du portefeuille de l'Actionnaire. Si la Société fournit ce type d'informations à une société tierce de services de mesure du risque sur demande d'un Actionnaire, elle s'efforcera de fournir des informations similaires à la suite de demandes émanant d'autres Actionnaires dans des conditions équivalentes, étant entendu que toute demande sera soumise aux directives formulées par le Gestionnaire de portefeuille, qui pourront être modifiées à son entière discrétion, concernant les conditions auxquelles les demandes de participation à un tel programme seront traitées.

Le Gestionnaire de portefeuille et ses sociétés affiliées ont chacun le droit, à leur entière discrétion, de conclure des aménagements contractuels directs avec un Actionnaire (notamment, à titre non exhaustif, en ce qui concerne Goldman Sachs ou toute société affiliée ou salarié de Goldman Sachs en tant qu'Actionnaire) : (i) qui restituent à cet Actionnaire, en partie ou en totalité, les commissions qui ont été payées par la Société au Gestionnaire de portefeuille ou à une société affiliée pour les Actions de cet Actionnaire ; (ii) qui créent des dispositifs de frais ou d'indemnisation (notamment, à titre non exhaustif, des indemnisations qui sont plus élevées, moins élevées, calculées de manière différente ou payables à des moments différents) en plus de ceux décrits au point (i) ci-dessus ; ou (iii) afin de rembourser à l'Actionnaire les paiements d'indemnités qui pourraient être dus à l'Actionnaire au titre de la détention d'Actions. Ces aménagements reflètent des conditions convenues de manière privée entre le Gestionnaire de portefeuille ou sa société affiliée et l'Actionnaire concerné. Sous réserve de l'obligation de la Société de gestion de traiter les investisseurs de manière équitable, le Gestionnaire de portefeuille et ses sociétés affiliées n'auront aucune obligation de rendre ces aménagements disponibles dans les mêmes conditions pour d'autres Actionnaires, et la Société ne peut appliquer l'égalité de traitement des Actionnaires au titre de ces aménagements, et n'a aucune obligation de le faire. En outre, lorsque le droit applicable le permet, le Gestionnaire de portefeuille et ses sociétés affiliées peuvent choisir de payer une partie ou l'ensemble des commissions que la Société leur aura versées aux distributeurs de la Société. Les investisseurs sont également invités à consulter le paragraphe 4.31 « Conflits d'intérêts potentiels ».

La Société ou, lorsqu'il est habilité à le faire, le Gestionnaire de portefeuille peut également conclure des avenants (side letters) avec des investisseurs afin de clarifier la portée et l'étendue des droits et/ou obligations existants, et/ou de rendre certaines informations disponibles ; ces avenants (i) ne créeront ni ne modifieront de droits et/ou d'obligations entre la Société et les Actionnaires qui seraient de nature à instituer un traitement préférentiel entre Actionnaires, et/ou (ii) ne pourront avoir pour objet de rendre disponibles des informations pour un investisseur, qui ne seraient habituellement dévoilées à aucun autre investisseur si celui-ci réclamait ces informations. Ces avenants seront accordés au titre d'une politique convenue avec le Conseil d'administration qui vise à garantir, de manière générale, que (i) les investisseurs sont traités de manière équitable et (ii) que les meilleurs intérêts de la Société et de ses investisseurs doivent être pris en considération lors de l'octroi d'un avenant.

## 23 Fiscalité

### 23.1 Généralités

Les déclarations suivantes relatives à la fiscalité se basent sur des avis transmis par les conseillers professionnels de la Société aux Administrateurs au sujet de la législation et des pratiques en vigueur dans le pays concerné à la date du présent Prospectus. Elles ne prétendent pas constituer une analyse complète de toutes les considérations fiscales relatives à la détention d'Actions. Comme pour tout investissement, rien ne garantit que la situation fiscale, réelle ou envisagée, au moment d'un investissement dans la Société ou dans tout Fonds, se maintiendra indéfiniment.

Les investisseurs doivent savoir qu'en cas de changement de la législation ou de la pratique, ou de non-réalisation des prévisions quant au régime fiscal applicable à la Société ou à ses investisseurs dans divers pays, les conséquences fiscales pourraient être différentes de celles indiquées ci-dessous. Par conséquent, il est recommandé aux Actionnaires et aux investisseurs potentiels de consulter leurs conseillers professionnels quant aux conséquences fiscales de la souscription, de la conversion, de l'achat, de la détention, de la vente, de l'échange, du rachat, de toute autre acquisition ou cession d'Actions de la Société en vertu de la législation de leur pays de constitution, d'établissement, de citoyenneté, de résidence, de résidence ordinaire ou de domiciliation.

Il est prévu que les différents Actionnaires de la Société soient résidents fiscaux dans de nombreux pays. En conséquence, le présent Prospectus ne tente aucunement de récapituler les conséquences fiscales, pour chaque investisseur, de la souscription, de la conversion, de l'achat, de la détention, de la vente, de l'échange, du rachat ou de toute autre acquisition ou cession d'Actions de la Société. Ces conséquences varieront conformément au droit et à la pratique applicables dans le pays dont l'Actionnaire a la nationalité ou dans lequel il a sa résidence ou son domicile, il est constitué ou il a des intérêts personnels.

### 23.2 Fiscalité de la Société en Irlande

La Société a l'intention de conduire ses activités de telle sorte qu'elle soit Résidente en Irlande d'un point de vue fiscal. Étant donné que la Société est Résidente irlandaise d'un point de vue fiscal, celle-ci répond aux critères d'« organisme de placement » dans le cadre du droit fiscal irlandais et, en conséquence, est exonérée de l'impôt sur les sociétés irlandaises sur ses revenus et ses bénéfices.

La Société sera redevable de l'impôt sur le revenu irlandais aux Autorités fiscales irlandaises si des Actions sont détenues par des Actionnaires résidents irlandais non-exonérés (et dans certains autres cas), de la manière décrite ci-dessous. Des explications des termes « *résident* » et « *résident ordinaire* » figurent à la fin du présent résumé.

Les distributions de résultats, de plus-values et d'intérêts sur des titres émis dans d'autres pays que l'Irlande peuvent être soumises à l'impôt, y compris à des retenues à la source imposées par ces pays. Il est possible que la Société ne puisse bénéficier d'une réduction du taux de retenue à la source en vertu des conventions de double imposition en vigueur entre l'Irlande et d'autres pays. Dans ce cas, la Société ne pourra pas récupérer la retenue à la source qui lui a été imposée dans les pays en question. Les Administrateurs décideront, à leur entière discrétion, si la Société doit, s'il y a lieu, demander les avantages dont elle pourrait bénéficier au titre d'une quelconque convention de double imposition. Les Administrateurs peuvent choisir de ne pas demander ces avantages, même dans des circonstances dans lesquelles le(s) montant(s) qui peuvent être demandés au titre d'une ou de plusieurs conventions de double imposition sont importants car, entre autres, le fait de réclamer ces avantages peut s'avérer contraignant du point de vue administratif, et obliger la Société à engager des frais importants ou à divulguer certaines informations relatives aux Actionnaires à des prestataires de services d'un tiers ou aux autorités fiscales du territoire concerné. Si la Société demande l'un de ces avantages, il peut s'écouler un délai important entre le moment où ces avantages sont acquis par la Société et le moment où la somme réclamée au titre de ces avantages est perçue par la Société. Toute hausse de la Valeur liquidative due à la réception par la Société des sommes réclamées au titre de ces avantages sera répartie, d'une manière générale, entre les Actionnaires du Fonds au moment où ces sommes sont perçues, peu importe que ces Actionnaires fussent ou non des Actionnaires au moment où ces avantages ont été acquis par la Société, et les Actionnaires qui procèdent au rachat de leurs Actions avant la réception de ces sommes ne pourront prétendre à aucun intérêt sur ces sommes pour les Actions rachetées.

### Imposition des actionnaires non irlandais

Si un Actionnaire n'est pas résident (ou résident ordinaire) en Irlande pour le compte de l'Impôt irlandais, la Société ne déduira aucun impôt irlandais pour les Actions de l'Actionnaire une fois que la déclaration figurant dans l'Accord de souscription initial aura été reçue par la Société, confirmant le statut de non-résident de l'Actionnaire. La Déclaration peut être communiquée par un Intermédiaire détenant des Actions pour le compte d'investisseurs qui ne sont pas résidents (ou résidents ordinaires) en Irlande, sous réserve que, à la connaissance de l'Intermédiaire, les investisseurs ne soient pas résidents (ou résidents ordinaires) en Irlande. L'explication du terme « Intermédiaire » figure à la fin du présent résumé.

Si cette déclaration n'est pas reçue par la Société, celle-ci déduira l'impôt irlandais pour les Actions de l'Actionnaire comme si l'Actionnaire était un Actionnaire résident irlandais non-exonéré (voir ci-dessous). La Société déduira également l'impôt irlandais si elle détient des informations qui suggèrent de manière raisonnable que la déclaration d'un Actionnaire est incorrecte. Un Actionnaire n'aura généralement pas le droit de récupérer cet impôt irlandais, sauf si l'Actionnaire est une Société et détient les Actions par le biais d'une succursale irlandaise et dans un nombre limité d'autres cas. La Société doit être informée si un Actionnaire devient résident irlandais du point de vue fiscal.

Généralement, les Actionnaires qui ne sont pas des résidents irlandais du point de vue fiscal ne seront assujettis à aucune autre obligation de nature fiscale pour leurs Actions. Toutefois, si un Actionnaire est une Société qui détient ses Actions par le biais d'une succursale ou d'une agence irlandaise, l'Actionnaire risque d'être assujéti à l'impôt sur les sociétés irlandais pour les bénéfices réalisés sur les Actions (sur la base d'une auto-évaluation).

### Imposition des Actionnaires irlandais exonérés

Si un Actionnaire est résident (ou résident ordinaire) en Irlande du point de vue de l'impôt irlandais et tombe dans l'une des catégories énumérées à la section 739D(6) du Taxes Consolidation Act of Ireland (« TCA »), la Société ne déduira aucun impôt irlandais pour les Actions de l'Actionnaire une fois que la déclaration figurant dans l'Accord de souscription initial a été reçue par la Société, confirmant le statut de l'Actionnaire en tant qu'exonéré.

Les catégories énumérées à la section 739D(6) du TCA peuvent être résumées de la manière suivante :

1. Sociétés résidentes irlandaises d'un point de vue fiscal.
2. Plans de retraite (au sens de la section 774, de la section 784 ou de la section 785 du TCA).
3. Sociétés exerçant une activité d'assurance-vie (au sens de la section 706 du TCA).
4. Organismes de placement (au sens de la section 739B du TCA).
5. Sociétés d'investissement en commandite (au sens de la section 739J du TCA).
6. Organismes de placement spéciaux (au sens de la section 737 du TCA).
7. Unit trusts non-autorisés (auxquels la section 731(5)(a) du TCA s'applique).
8. Organismes caritatifs (au sens de la section 739D(6)(f)(i) du TCA).
9. Sociétés de gestion agréées (au sens de la section 734(1) du TCA).
10. Sociétés spécifiées (au sens de la section 734(1) du TCA).
11. Gestionnaires de fonds et d'épargne agréés (au sens de la section 739D(6)(h) du TCA).
12. Gestionnaires administratifs de Comptes d'épargne-retraite personnels (Personal Retirement Savings Account : PRSA) (au sens de la section 739D(6)(i) du TCA).
13. Syndicats de crédit irlandais (au sens de la section 2 du Credit Union Act de 1997).
14. La National Asset Management Agency (Agence Nationale de Gestion d'Actifs).
15. La National Treasury Management Agency ou un *Fund Investment Vehicle* (au sens de la section 37 de la *National Treasury Management Agency (Amendment) Act* de 2014) dont le Ministère des finances irlandais est le seul bénéficiaire effectif, ou l'Irlande agissant par le biais de la National Treasury Management Agency.
16. Sociétés agréées (au sens de la section 110 du TCA).
17. Toute autre personne résidant en Irlande qui est habilitée (en vertu de la législation fiscale irlandaise ou d'une concession expresse des autorités fiscales irlandaises) à détenir des Actions de la Société sans que celle-ci soit tenue de déduire ou de prendre en compte l'impôt irlandais.

Les Actionnaires résidents irlandais qui revendiquent le statut d'exonéré seront obligés de comptabiliser tout impôt irlandais dû sur les Actions sur une base d'auto-évaluation.

Si la Société ne reçoit pas cette déclaration pour un Actionnaire, elle déduira l'impôt irlandais pour les Actions de l'Actionnaire comme si l'Actionnaire était un Actionnaire résident irlandais non-exonéré (voir ci-dessous). Un Actionnaire n'aura généralement pas le droit de récupérer cet impôt irlandais, sauf s'il est une société assujettie à l'impôt sur les sociétés irlandais et dans certains autres cas limités.

### **Imposition des Autres Actionnaires irlandais**

Si un Actionnaire est résident (ou résident ordinaire) en Irlande pour les besoins de l'impôt irlandais et n'est pas un Actionnaire « exonéré » (voir ci-dessus), la Société déduira l'impôt irlandais sur les distributions, rachats et transferts et, en sus, pour les événements « survenant au huitième anniversaire », tel que cela est décrit ci-dessous.

#### *Distributions opérées par la Société*

Si la Société verse une distribution à un Actionnaire résident irlandais non-exonéré, elle déduira l'impôt irlandais de la distribution. Le montant de l'impôt irlandais déduit sera de :

1. 25 % de la distribution, lorsque les distributions sont versées à un Actionnaire qui est une Société ayant effectué la déclaration appropriée afin que le taux de 25 % s'applique ; et
2. 41 % de la distribution dans tous les autres cas.

La Société versera cet impôt déduit aux Autorités fiscales irlandaises.

De manière générale, un Actionnaire ne sera pas assujetti à davantage d'impôts en ce qui concerne les distributions. Toutefois, si l'Actionnaire est une société pour laquelle la distribution est une recette commerciale, la distribution brute (une fois l'impôt irlandais déduit) fera partie de son revenu imposable à des fins d'auto-évaluation et l'Actionnaire pourra compenser l'impôt déduit au titre de son assujettissement à l'impôt sur les sociétés.

#### *Rachats et transferts d'Actions*

Si la Société rachète des Actions détenues par un Actionnaire résident irlandais non-exonéré, elle déduira l'impôt irlandais du versement du produit de rachat effectué au profit de l'Actionnaire. De même, si un Actionnaire résident irlandais non-exonéré transfère (par la vente ou d'une autre manière) un droit sur des Actions, la Société prendra en compte l'impôt irlandais pour ce transfert. Le montant de l'impôt irlandais déduit ou comptabilisé sera calculé sur la base des bénéfices (le cas échéant) cumulés au profit de l'Actionnaire sur les Actions faisant l'objet du rachat ou du transfert et sera égal à :

1. 25 % de ces bénéfices, lorsque l'Actionnaire est une société ayant effectué la déclaration appropriée afin que le taux de 25 % s'applique ; et
2. 41 % des bénéfices dans tous les autres cas.

La Société versera cet impôt déduit aux Autorités fiscales irlandaises. Dans le cas d'un transfert d'Actions, afin de financer cet assujettissement à l'impôt irlandais, la Société pourra s'approprier ou annuler d'autres Actions détenues par l'Actionnaire. Ceci risque d'entraîner l'assujettissement à des impôts irlandais supplémentaires.

De manière générale, un Actionnaire ne sera pas assujetti à davantage d'impôts en ce qui concerne le rachat ou le transfert. Toutefois, si l'Actionnaire est une société pour laquelle le paiement du rachat ou du transfert est une recette commerciale, le paiement brut (y compris l'impôt irlandais déduit) moins le coût d'acquisition des Actions fera partie de son revenu imposable à des fins d'auto-évaluation et l'Actionnaire pourra compenser l'impôt déduit au titre de son assujettissement à l'impôt sur les sociétés.

Si les Actions ne sont pas libellées en euros, un Actionnaire pourra être assujetti (sur la base d'une auto-évaluation) à l'imposition des plus-values sur tout bénéfice de change découlant du rachat ou du transfert des Actions.

*Événements « survenant au huitième anniversaire »*

Si un Actionnaire résident irlandais non-exonéré ne cède pas ses Actions dans un délai de huit ans après les avoir acquises, l'Actionnaire sera réputé avoir cédé les Actions pour les besoins de l'impôt irlandais au huitième anniversaire de leur acquisition (et tout huitième anniversaire suivant). Au moment d'une telle cession présumée, la Société prendra en compte l'impôt irlandais relatif à la hausse de valeur (le cas échéant) de ces Actions au cours de cette période de huit ans. Le montant de l'impôt irlandais comptabilisé sera égal à :

1. 25 % de cette hausse de valeur, lorsque l'Actionnaire est une société ayant effectué la déclaration appropriée afin que le taux de 25 % s'applique ; et
2. 41 % de la hausse de valeur dans tous les autres cas.

La Société versera cet impôt aux Autorités fiscales irlandaises. Afin de financer cet assujettissement à l'impôt irlandais, la Société pourra s'approprier ou annuler les Actions détenues par l'Actionnaire.

Toutefois, si moins de 10 % des Actions (en valeur) du Fonds concerné sont détenues par des Actionnaires résidents irlandais non-exonérés, la Société pourra choisir de ne pas prendre en compte l'impôt irlandais pour cette cession présumée. Pour pouvoir réclamer ce choix, la Société doit :

1. confirmer aux Autorités fiscales irlandaises, chaque année, que cette condition des 10 % est satisfaite et fournir aux Autorités fiscales irlandaises des détails sur tout Actionnaire résident irlandais non-exonéré (y compris la valeur de leurs Actions et leurs numéros d'identification pour les besoins de l'impôt irlandais) ; et
2. avertir tout Actionnaire résidant irlandais non-exonéré que la Société choisit de demander cette exonération.

Si l'exonération est demandée par la Société, tout Actionnaire résident irlandais non-exonéré devra verser aux Autorités fiscales irlandaises sur la base d'une auto-évaluation l'impôt irlandais que la Société aurait dû verser au huitième anniversaire (et tout huitième anniversaire suivant).

Tout impôt irlandais versé pour la hausse de valeur d'Actions au cours de la période de huit ans peut être compensé de manière proportionnelle avec tout impôt irlandais futur qui devrait être versé pour ces Actions et tout trop-perçu pourra être récupéré au moment de la cession en dernier lieu des Actions.

*Echanges d'Actions*

Lorsqu'un Actionnaire échange des Actions dans les conditions normales du marché contre d'autres Actions de la Société ou contre des Actions d'un autre Compartiment de la Société et que l'Actionnaire ne perçoit aucun paiement, la Société ne déduira pas l'impôt irlandais pour cet échange.

**Droit de timbre**

Aucun droit de timbre (ou autre taxe sur les transferts irlandais) ne s'appliquera à l'émission, au transfert ou au rachat d'Actions. Si un Actionnaire perçoit une distribution en nature d'actifs de la Société, il pourrait y avoir un assujettissement à un droit de timbre irlandais.

**Taxe sur les donations et les successions**

Une taxe irlandaise sur les acquisitions d'immobilisations (à un taux de 33 %) peut s'appliquer aux donations ou aux successions d'actifs situés en Irlande ou si la personne à l'origine de la donation ou de la succession est domiciliée en Irlande, y est résidente ou résidente ordinaire, ou si la personne recevant la donation ou la succession est résidente ou résidente ordinaire irlandaise.

Les Actions pourraient être traitées comme des actifs situés en Irlande dans la mesure où elles ont été émises par une société irlandaise. Cependant, toute donation ou tout héritage d'Actions sera exonéré de la taxe irlandaise sur les donations et successions dès lors que :

- (a) les Actions font partie d'une donation ou d'une succession à la fois à la date de la donation ou de la succession, et à la « date d'évaluation » (telle que définie aux fins de la taxe irlandaise sur les acquisitions d'immobilisations) ;
- (b) la personne à l'origine de la donation ou de la succession n'est ni domiciliée ni résidente ordinaire en Irlande à la date de la cession ; et

- (c) la personne recevant la donation ou l'héritage n'est ni domiciliée ni résidente ordinaire en Irlande à la date de la donation ou de la succession.

### Signification des Termes

#### *Signification de « Résidence » pour les Sociétés*

Une Société dont l'organe central de direction et de contrôle se trouve en Irlande, est résidente en Irlande sur le plan fiscal quel que soit le lieu où elle a été constituée. Une Société dont l'organe central de direction et de contrôle ne se trouve pas en Irlande, mais qui a été constituée en Irlande à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, est considérée comme résidente en Irlande sur le plan fiscal, sauf si la société est considérée comme non résidente en Irlande en vertu d'un traité de non double imposition entre l'Irlande et un autre pays.

Une Société dont l'organe central de direction et de contrôle ne se trouve pas en Irlande, mais qui a été constituée en Irlande avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, est considérée comme résidente en Irlande, sauf si :

- (a) la société (ou une société liée) mène des opérations commerciales en Irlande et soit la société est contrôlée en définitive par des personnes résidant dans un État membre de l'UE ou un pays avec lequel l'Irlande a passé une convention de double imposition, soit la société ou une société liée est une société cotée sur une Bourse reconnue de l'UE ou d'un pays lié par une convention fiscale ; ou
- (b) la société est considérée comme non résidente en Irlande en vertu d'une convention de double imposition conclue entre l'Irlande et un autre pays.

Enfin, une société constituée en Irlande avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 sera également considérée résidente en Irlande si (i) la société est gérée et contrôlée sur un territoire avec laquelle un traité de non double imposition est en vigueur avec l'Irlande (un « territoire visé ») et que la gestion et le contrôle en question, s'ils avaient été exercés en Irlande, auraient suffi à considérer la société comme résidente en Irlande sur le plan fiscal ; et (ii) la société aurait été résidente de ce territoire visé en vertu du droit du territoire en question si elle y avait été constituée ; et (iii) la société ne serait pas considérée résidente d'un autre territoire sur le plan fiscal en vertu du droit du territoire concerné.

#### *Signification de « Résidence » pour les personnes physiques*

Une personne physique sera considérée comme résidente en Irlande sur le plan fiscal, pour une année civile, si la personne :

- (a) passe au moins 183 jours en Irlande au cours de cette année civile ; ou
- (b) passe en tout 280 jours en Irlande, compte tenu du nombre de jours passés en Irlande au cours de cette année civile et du nombre de jours passés en Irlande au cours de l'année précédente. Le séjour d'une personne physique en Irlande pendant un maximum de 30 jours au cours d'une année civile n'est pas comptabilisé dans le calcul sur deux ans.

Une personne physique est considérée comme présente en Irlande, si cette personne physique est présente en personne en Irlande à tout moment au cours de ladite journée.

#### *Signification de « Résidence ordinaire » pour les Personnes physiques*

L'expression « résidence ordinaire » (par opposition à « résidence ») se rapporte au mode de vie normal d'une personne et se réfère à sa résidence en un lieu avec un certain degré de continuité. Une personne qui a résidé en Irlande pendant trois années fiscales consécutives devient résidente ordinaire, avec effet au début de la quatrième année fiscale. Une personne qui a été résidente ordinaire en Irlande cesse de l'être au terme de la troisième année fiscale consécutive où la personne n'est pas résidente. Par exemple, une personne qui est résidente et résidente ordinaire en Irlande en 2015 et qui quitte l'Irlande au cours de cette année restera résidente ordinaire en Irlande jusqu'à la fin de l'année fiscale en 2018.

#### *Signification d'« intermédiaire »*

Un « intermédiaire » désigne une personne qui :

1. exerce une activité qui consiste en, ou comprend, la réception de paiements d'un organisme de placement réglementé résidant en Irlande pour le compte d'autres personnes ; ou
2. détient des parts d'un organisme de placement pour le compte d'autres personnes.

### 23.3 Etats-Unis

**CONFORMÉMENT À LA CIRCULAIRE 230 DU DÉPARTEMENT DU TRÉSOR AMÉRICAIN, LE FONDS INFORME LES INVESTISSEURS POTENTIELS QUE (A) LE RÉSUMÉ CI-DESSOUS N'A PAS POUR INTENTION ET N'A PAS ÉTÉ RÉDIGÉ POUR ÊTRE UTILISÉ PAR UN CONTRIBUABLE ET NE PEUT ÊTRE UTILISÉ PAR UN CONTRIBUABLE DANS LE BUT D'ÉVITER DES PÉNALITÉS AUX TERMES DES LOIS FISCALES FÉDÉRALES AMÉRICAINES QUI PEUVENT S'IMPOSER À LUI, (B) LE RÉSUMÉ CI-DESSOUS A ÉTÉ RÉDIGÉ EN LIEN AVEC LA PROMOTION OU LA COMMERCIALISATION DU FONDS ET LA DISTRIBUTION DES ACTIONS, ET (C) CHAQUE CONTRIBUABLE DEVRA DEMANDER CONSEIL SUR LA BASE DE SA SITUATION PERSONNELLE AUPRÈS D'UN CONSEILLER FISCAL INDÉPENDANT.**

Le résumé suivant décrit certaines conséquences de la détention d'Actions au titre de l'impôt fédéral américain sur le revenu pour une « Personne soumise à l'impôt américain » (à savoir un citoyen ou un résident des États-Unis, une société de capitaux ou de personnes créée ou constituée aux États-Unis ou tout État constitutif des États-Unis, une succession ou une fiducie dont le revenu peut être considéré comme un revenu imposable aux fins de l'impôt fédéral américain sur le revenu, indépendamment de la source de sa provenance). Ce résumé se fonde sur le Code, la réglementation du Trésor américain y afférente, les règlements des services fiscaux américains (Internal Revenue Services ou « IRS ») et toute décision des tribunaux, tels qu'ils s'appliquent ou existent à la date du Prospectus, étant entendu qu'ils peuvent tous faire l'objet de changements avec effet rétroactif éventuel. Ce résumé est général par définition et ne traite pas de toutes les conséquences fiscales applicables à un investisseur en particulier ou à certains investisseurs soumis à un traitement spécifique en vertu des lois fiscales fédérales aux États-Unis.

#### **La Société**

Il est prévu que la Société soit gérée de manière à ce qu'elle ne soit pas réputée exercer une activité commerciale aux États-Unis et, de ce fait, il est prévu que la Société ne soit pas soumise à l'impôt fédéral américain sur les sociétés sur une base nette sur ses bénéfices d'exploitation. En outre, il est prévu que la Société ne perçoive pas un revenu tel qu'il la soumettrait à une retenue à la source imposée par l'administration fiscale américaine, sauf indication contraire dans le point *Retenues à la source américaines imposées aux Établissements financiers étrangers* ou dans un Supplément.

#### **Imposition d'Actionnaires qui sont des Personnes soumises à l'impôt américain**

La Société peut être traitée comme une « sociétés d'investissement étrangère passive » (« passive foreign investment company ») (une « SIEP ») en vertu du Code. Dans la mesure où la Société ne prévoit pas de fournir aux Actionnaires des informations susceptibles de permettre à des Personnes américaines imposables d'effectuer un choix de « fonds électif admissible » (« qualified electing fund ») pour les besoins de l'impôt fédéral américain sur les sociétés, en investissant dans la Société, les personnes américaines imposables s'exposeront probablement à certaines conséquences fiscales défavorables importantes, dont (i) le traitement des plus-values réalisées lors d'une cession (y compris en cas de rachat) d'Actions comme un revenu ordinaire plutôt que comme des plus-values, (ii) l'imposition de taxes (aux taux fixés par le Code) sur ces plus-values et tout « excédent de distribution » (« excess distribution », en général la part des distributions effectuées au cours d'une année fiscale dépassant 125 % de la moyenne des distributions des trois dernières années fiscales) comme si ces revenus avaient été acquis proportionnellement chaque jour de la période de détention des Actions par la Personne américaine imposable, (iii) l'imposition d'intérêts sur l'obligation fiscale (qui serait non déductible dans le cas d'une Personne physique américaine imposable) attribuable au revenu affecté aux années précédentes comme si cette obligation avait été due au titre de ces années antérieures et (iv) la perte du privilège de réévaluation (step-up in basis) pour les Actionnaires personnes physiques en cas de décès. En outre, une Personne américaine imposable qui est traitée comme un actionnaire indirect de la Société au titre des Règlements applicables du Département du Trésor concernant les investissements dans des SIEP, notamment du fait de leur statut de bénéficiaire d'un trust avec droits réversibles à une œuvre de bienfaisance, peut également subir les effets négatifs sur le plan de l'impôt sur le revenu fédéral américain décrits ci-dessus sur un investissement dans la Société au titre du régime des SIEP, même si cet investissement peut être détenu par l'intermédiaire d'une entreprise non-américaine ou d'une trust avec droits réversibles à une œuvre de bienfaisance exonéré d'impôts. L'application des règles de SIEP est très complexe et incertaine sur de nombreux points. Il est recommandé à chaque investisseur potentiel qui est une Personne américaine imposable et à chaque Personne américaine imposable qui serait considérée comme détenant indirectement des Actions de la Société de consulter son propre conseiller fiscal sur les conséquences en matière d'impôt fédéral, d'Etat, local et non américain de l'achat, de la détention et de la cession d'Actions.

Une Personne américaine imposable qui transfère des montants en liquidités à une société non américaine dans le cadre d'un transfert décrit à la section 351 du Code, devra probablement déposer le formulaire 926 de l'IRS (Déclaration par un Cédant de biens américains à une société étrangère) si (1) immédiatement après le transfert, cette Personne américaine imposable détient (directement, indirectement ou par attribution) au moins 10 % du total des droits de vote ou de la valeur de cette société ou si (2) le montant en liquidités transféré par cette Personne américaine imposable (ou toute personne liée) à cette société au cours de la période de douze mois close à la date du transfert est supérieur à 100 000 USD. En outre, toute Personne américaine imposable qui détient directement ou indirectement au moins 10 % (compte tenu de certaines règles d'attribution) du total des droits de vote ou de la valeur des actions d'une société non américaine devra probablement déposer le formulaire 5471 de l'IRS (Déclaration aux fins d'information d'une Personne américaine imposable pour certaines sociétés étrangères). Ce formulaire devra contenir certains détails sur l'Actionnaire déposant, d'Autres actionnaires, la Société. Si la demande lui en est faite, la Société s'efforcera raisonnablement de fournir toutes les informations sur la Société ou ses Actionnaires qui sont nécessaires pour remplir ces formulaires. En outre, dans certaines circonstances, des Personnes américaines imposables peuvent être soumises aux obligations de communication du Règlement du Trésor pris en application de la section 6011 du Code concernant les paradis fiscaux (notamment le dépôt du formulaire 8886 de l'IRS) en ce qui concerne la Société. Par ailleurs, une Personne américaine imposable peut être tenue de déclarer certaines informations concernant son investissement dans la Société dans le formulaire 8621 de l'IRS dans la mesure où la Société est considérée comme une « société d'investissement étrangère passive » et dans le formulaire 8938 de l'IRS dans la mesure où un investissement dans la Société est considéré comme un actif étranger. De lourdes pénalités peuvent être imposées en cas de défaut de dépôt en temps voulu des formulaires mentionnés dans le présent paragraphe. Il est instamment recommandé aux Actionnaires qui sont des Personnes américaines imposables de consulter leurs propres conseillers fiscaux sur ces obligations déclaratives et toute autre obligation déclarative, y compris toutes obligations déclaratives relatives aux comptes financiers étrangers.

#### **Actionnaires ayant le statut de Personnes américaines exonérées d'impôts**

Les dividendes perçus sur les titres de capital d'une société de capitaux et les gains découlant de leur vente ou rachat ne sont généralement pas considérés comme un revenu professionnel dissocié imposable (« UBTI ») sauf si une partie de ce gain ou dividende peut être considérée comme un UBTI en cas de financement par la dette des titres de capital en question. Par ailleurs, la Société pouvant être une PFIC au sens de la section 1297 du Code, les Personnes américaines imposables qui sont généralement exonérées de l'impôt sur le revenu fédéral américain (les « Personnes américaines exonérées d'impôt ») qui détiennent des Actions et ne financent pas l'acquisition de celles-ci au moyen d'un endettement ne devraient généralement pas être soumises à la charge d'intérêts pour « montants d'impôt différés » applicables à certaines Personnes américaines imposables qui détiennent des titres de capital d'une PFIC. À la lumière de la législation antérieure, le Congrès américain a débattu de la question du traitement, dans certaines circonstances, du revenu découlant de la propriété de titres de capital d'une société non américaine comme un UBTI dans la mesure où il serait traité comme tel s'il était directement acquis par une Personne américaine exonérée d'impôt. En dehors d'une exception limitée (relative aux revenus des sociétés d'assurance), le Congrès américain n'a pas adopté de règle imposant un tel traitement. En vertu de ces principes, les dividendes et les gains issus d'un investissement en Actions par un Actionnaire qui est une Personne américaine exonérée d'impôt ne devraient pas donner lieu à un UBTI indépendamment du recours ou non au financement par la dette de la part de la Société, sauf si l'Actionnaire lui-même, directement ou indirectement, finance l'acquisition des Actions par l'endettement. Indépendamment de ce qui précède, il existe certains risques que les activités de la Société entraînent un UBTI pour des Personnes américaines exonérées d'impôt. En outre, si une Personne américaine exonérée d'impôt finance, directement ou indirectement, l'acquisition de ses Actions par la dette, si elle ne choisit pas d'inclure dans son revenu actuel sa part des bénéfices de la Société, toute opération de rachat, de cession ou de « distribution supplémentaire » (tel que défini à la Section 1291 du Code) au titre de ces Actions serait soumise à la charge d'intérêts (venant s'ajouter à l'impôt) pour les « montants d'impôt différés » imposée en vertu des règles relatives aux PFIC. Des implications fiscales supplémentaires peuvent concerner des Personnes américaines exonérées d'impôt qui sont des œuvres de bienfaisance. Il est fortement conseillé à ces entités et autres Personnes américaines exonérées d'impôt de consulter leurs conseillers fiscaux concernant les conséquences fiscales aux États-Unis d'un investissement dans les Actions.

#### **Obligations de déclaration aux États-Unis**

Les Personnes américaines imposables, y compris les Personnes américaines exonérées d'impôt, qui transfèrent des liquidités vers la Société en échange d'Actions, dans le cadre d'un transfert tel que décrit à la Section 351 du Code, seront probablement tenues de déposer un formulaire IRS 926 (retour de biens par un cédant américain à

une société étrangère) si (1) immédiatement après le transfert, cette Personne américaine imposable détient (directement, indirectement ou par attribution) au moins 10 % du total des droits de vote ou de la valeur totale de la Société ou (2) le montant des liquidités transférées par ladite Personne soumise à l'impôt américain (ou toute personne associée) à la Société au cours de la période de douze mois s'achevant à la date du transfert dépasse 100 000 USD. Par ailleurs, toute Personne américaine imposables qui détient directement ou indirectement au moins 10 % (en tenant compte de certaines règles d'attribution) des droits de vote combinés ou de la valeur totale des Actions de la Société sera probablement tenue de déposer un formulaire IRS 5471 (Déclaration d'information de Personnes américaines concernant certaines sociétés étrangères). Ce formulaire contient certaines informations concernant l'Actionnaire déposant, les autres Actionnaires et la Société. Si la demande lui en est faite, la Société s'efforcera raisonnablement de fournir toutes les informations sur la Société ou ses Actionnaires qui sont nécessaires pour remplir ces formulaires. Dans certaines circonstances, une Personne américaine imposable peut être soumise aux obligations d'information de la Réglementation du Trésor en vertu de la section 6011 du Code concernant les tax shelters (y compris le dépôt du formulaire IRS 8886 (Communication de renseignements sur une opération à déclarer)) concernant la Société. Par ailleurs, les Personnes américaines imposables qui sont des actionnaires directs ou indirects de la Société devront certainement déposer le formulaire IRS 8621 (Communication d'informations par un actionnaire d'une société d'investissement étrangère passive ou d'une société élective admissible), et les Personnes américaines soumises à l'impôt qui sont des personnes physiques détenant une participation supérieure à 50 000 USD dans la Société sont susceptibles d'être soumises à des obligations de déclaration au titre de cette participation (y compris le dépôt d'un Formulaire IRS 8938 (Déclaration d'Actifs financiers étrangers spécifiés)) du fait que celle-ci sera traitée comme un actif financier étranger en vertu de la section 6038D du Code. Une exonération de dépôt du formulaire IRS 8621 (Communication d'informations par un actionnaire d'une société d'investissement étrangère passive ou d'une société élective admissible) est prévue pour la plupart des Personnes américaines exonérées d'impôt, mais une telle exonération ne s'appliquerait pas à une Personne américaine exonérée d'impôt qui reconnaît l'impôt sur le revenu des activités non exonérables en ce qui concerne son investissement dans la Société. De lourdes pénalités peuvent être imposées en cas de défaut de dépôt en temps voulu des formulaires mentionnés dans le présent paragraphe. Il est vivement recommandé aux Actionnaires qui sont des Personnes américaines soumises à l'impôt de consulter leurs propres conseillers fiscaux concernant ces formulaires et autres obligations de déclaration, y compris toute obligation de déclaration relative à des comptes financiers étrangers.

### **Retenues à la source imposées aux Établissements financiers étrangers aux États-Unis**

Conformément aux dispositions de la loi américaine relative aux retenues à la source, communément dénommée Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA »), certains paiements de plus-values, de bénéfices et de revenus fixes ou prévisibles, annuels ou périodiques, y compris les dividendes, les intérêts et les plus-values imputables à l'escompte initial d'émission, provenant de sources aux États-Unis, effectués après le 30 juin 2014, certains paiements attribuables au produit brut provenant de la vente ou autre cession de biens qui pourraient générer des intérêts ou des dividendes soumis à la retenue américaine à la source effectués après le 31 décembre 2016, et certains paiements (ou une partie de ceux-ci) effectués par un établissement financier étranger après le 31 décembre 2016, au profit de chaque Fonds seront soumis à une retenue à la source de 30 % à moins que le Fonds concerné se conforme à diverses obligations déclaratives.

Les États-Unis ont conclu un accord intergouvernemental avec le Gouvernement irlandais portant sur la mise en œuvre de la FATCA par les établissements financiers irlandais (l'« Accord intergouvernemental irlandais »). Au titre de la FATCA et de l'AIG avec l'Irlande, la Société et chaque Fonds seront considérés comme un « établissement financier étranger » à cette fin. En tant qu'établissement financier étranger, pour être conforme à la FATCA, chaque Fonds ou la Société devra s'enregistrer auprès de l'IRS, ou bien la Société ou chaque Fonds peut désigner un promoteur et le Fonds concerné, la Société ou le promoteur devra, entre autres : (i) obtenir et vérifier les informations relatives à l'ensemble de ses Actionnaires afin de déterminer quels Actionnaires sont des « Personnes américaines désignées » (c'est-à-dire des Personnes soumises à l'impôt américain sur le revenu fédéral autres que des entités exonérées d'impôt et certaines autres personnes) et, dans certains cas, des Personnes non américaines dont les propriétaires sont des Personnes américaines spécifiées (des « Entités étrangères détenues par des capitaux américains ») ; et (ii) communiquer chaque année à l'IRS les informations relatives à ses Actionnaires qui sont des Personnes américaines désignées non conformes à la FATCA et des Entités étrangères détenues par des capitaux américains aux Autorités fiscales irlandaises ou à l'IRS. En outre, chaque entité non-américaine dans laquelle la Société investit, telle qu'une Société étrangère autorisée (chacune étant une « Société étrangère ») peut avoir l'obligation d'obtenir et de communiquer des informations similaires à l'IRSA et à son autorité fiscale locale aux termes d'une convention intergouvernementale afin de se conformer à la FATCA. Rien ne garantit que chaque Fonds et chaque Société étrangère seront exonérés de cette retenue à la source de 30 %.

Tout Actionnaire qui ne produirait pas les informations réclamées ou qui ne serait pas en conformité avec la FATCA risque d'être assujéti à cette retenue à la source pour l'ensemble ou une partie des paiements au titre du rachat ou du paiement de dividendes émanant de la Société effectué par le Fonds concerné après le 31 décembre 2016. En outre, chaque Actionnaire doit être conscient que, suite à un investissement dans un Fonds, les autorités fiscales du territoire dans lequel l'Actionnaire a sa résidence fiscale peuvent se voir fournir des informations relatives à cet Actionnaire, conformément aux stipulations d'un traité, d'un accord intergouvernemental ou autre, de manière directe ou indirecte par le Fonds concerné.

Les Actionnaires sont invités à consulter leurs propres conseillers fiscaux au sujet des implications potentielles de cette retenue à la source.

### **Revenus de source américaine**

Si un Fonds qui investit dans des titres américains est détenu, directement ou indirectement, à 50 % ou plus, en termes de droits de vote ou en valeur, par des Personnes américaines, les revenus distribués aux Actionnaires de ce Fonds seront traités comme des revenus de source américaine pour les besoins de la limitation du crédit d'impôt étranger. Il est prévu que la propriété directe ou indirecte par des personnes américaines sera inférieure à 50 % de chacun des Fonds, de sorte que les distributions seront des revenus de source étrangère, mais il est possible que la propriété américaine directe et indirecte d'un Fonds soit de 50 % ou plus, de sorte que les distributions de ce Fonds soient caractérisées comme étant des revenus de source américaine. Certains Actionnaires peuvent être en droit de se prévaloir d'une convention fiscale avec les États-Unis et sont invités à consulter leurs conseillers fiscaux au sujet des possibilités existantes, au titre de la convention concernée et de la Section 904(h) du Code, de requalifier des revenus de source américaine en tant que revenus de source étrangère.

## **23.4 Royaume-Uni**

### **La Société**

La Société entend gérer ses affaires de manière à ne pas être considérée comme résidente ou gérante d'un établissement commercial au Royaume-Uni par le biais d'une succursale ou d'une agence (« agency ») au Royaume-Uni et, à condition qu'elle ne soit pas considérée comme résidente ou gérante d'un établissement commercial, la Société ne sera pas imposée au Royaume-Uni sur les bénéfices de ses activités commerciales.

### **Les Actionnaires**

Les résumés suivants ne prétendent pas faire la synthèse des conséquences fiscales applicables à toutes les catégories d'investisseurs potentiels, tels les détenteurs d'Actions sur des comptes de recettes.

Selon leur situation, les Actionnaires qui sont résidents au Royaume-Uni d'un point de vue fiscal seront soumis à l'impôt sur les revenus ou à l'impôt des sociétés pour les dividendes ou les autres distributions de revenus de la Société. Il est considéré que dans la mesure où il s'agit de fonds monétaires, les revenus perçus par des Actionnaires résidant au Royaume-Uni seront imposés au taux de l'impôt sur le revenu en lieu et place du taux de l'impôt sur les dividendes.

Lorsqu'un Actionnaire ne reçoit pas de dividende en espèces mais opte, conformément à l'option de réinvestissement précitée, pour la capitalisation du montant du dividende et l'émission d'Actions supplémentaires en lieu et place du paiement de ce dividende en espèces, et qu'il réside en outre au Royaume-Uni, il ne sera pas considéré comme ayant perçu un revenu au regard de la fiscalité britannique. Les nouvelles Actions émises au lieu du paiement du dividende en espèces seront dans ce cas considérées comme faisant partie de l'actif dont elles dérivent, à savoir les Actions initiales, aux fins de l'imposition de tout gain considéré, pour les besoins de la fiscalité britannique, comme étant acquis au moment de la cession des nouvelles Actions dérivées des Actions initiales.

Il est considéré qu'un Actionnaire détenant des Actions aura un intérêt dans un fonds étranger (« offshore ») pour les besoins de l'impôt au Royaume-Uni. Pour les besoins des règles régissant les fonds étrangers, il est considéré que les Actions pour lesquelles les Actionnaires ont choisi de percevoir des dividendes en liquidités et que les Actions pour lesquelles les Actionnaires ont choisi l'option de réinvestissement susmentionnée, seront traitées comme étant des intérêts distincts et, par conséquent, des fonds distincts. Il est par ailleurs considéré que le fait de passer d'une participation à une autre constituerait une cession d'actions d'un fonds et l'acquisition de nouvelles actions d'un autre fonds.

Les catégories d'actions de distribution des Fonds, y compris les intérêts distincts précités, ont été agréées en tant que reporting funds par les autorités fiscales britanniques (Her Majesty's Revenue and Customs) pour l'exercice clos le 31 décembre 2010. Tant que les Fonds respectent leurs obligations découlant des règles applicables aux reporting funds, ils conserveront leur statut de reporting funds. Il est prévu que cela soit le cas. En conséquence, et lorsque les Actions sont détenues par une personne qui est résidente ou résidente ordinaire au Royaume-Uni ou une personne non-résidente dont la participation dans la Société se fait par le biais d'une succursale ou d'une agence (ou d'un établissement permanent (lorsque cette personne est une société)) servant d'intermédiaire commercial au Royaume-Uni, tout gain considéré, pour les besoins de l'impôt britannique, comme issu de la cession de ces Actions (y compris les bénéfices réalisés sur les opérations de change), peut être traité comme une plus-value pour les besoins de la fiscalité britannique en vertu de la législation sur les fonds de placement étrangers (« offshore ») et imposé au taux de l'impôt sur les plus-values.

Les Actionnaires résidant au Royaume-Uni seront assujettis à l'impôt sur le revenu sur le montant réel de toute distribution perçue, ainsi que sur le montant des revenus en sus de toute distribution, communiqué par les Fonds selon les règles applicables aux reporting funds. Si un Actionnaire a investi dans l'intérêt de réinvestissement susmentionné, l'Actionnaire n'est pas réputé avoir perçu de revenus pour les besoins de l'impôt britannique pour un événement de réinvestissement, et sera donc imposé sur la proportion de ses revenus communiquée par les Fonds.

Si un Actionnaire détenait des intérêts dans des Actions qui n'étaient pas des intérêts de distribution avant le 1er janvier 2010 et continue de détenir ces Actions après cette date, il devra alors effectuer un choix conformément au Règlement 48 de la Réglementation (fiscale) sur les Fonds étrangers de 2009, afin que ses bénéfices à venir soient imposés en tant que plus-values et non en tant que revenus. Ce choix a pour effet de considérer qu'il y a cession puis réacquisition ultérieure de ces Actions à la valeur de marché. Les bénéfices réalisés sur la cession présumée seront imposés en tant que revenus au taux de l'impôt sur le revenu. Les bénéfices supplémentaires réalisés à partir de la date de la réacquisition présumée doivent être traités en tant que plus-values et imposés en tant que telles.

Toute augmentation ou diminution de la valeur des Actions détenues par un Actionnaire soumis à l'impôt sur les sociétés au Royaume-Uni peut être taxée ou exonérée au titre d'un profit ou d'une perte en vertu des règles britanniques sur les rapports de financement, selon les actifs détenus par le Fonds concerné.

Il y a lieu d'attirer l'attention des personnes résidant ordinairement au Royaume-Uni sur les dispositions du Chapitre 2 de la Section 13 de la Loi de 2007 intitulée Income Taxes Act. Ces dispositions visent à prévenir l'évasion fiscale des personnes physiques par des transactions entraînant le transfert d'actifs ou de revenus à des personnes (y compris des sociétés) résidant ou domiciliées à l'étranger, et peuvent les soumettre à l'impôt sur les revenus et bénéfices non distribués de la Société sur une base annuelle.

Veillez vous reporter à l'adresse [www.gs.com/gsam](http://www.gs.com/gsam) pour une liste des Catégories de la Société qui ont opté pour le régime de « Reporting Funds » pour les besoins de la législation sur les Fonds Offshore du Royaume-Uni. Les revenus déclarables pour chacune des Catégories effectuant des déclarations peuvent également être consultés à l'adresse [www.gs.com/gsam](http://www.gs.com/gsam). Les Reporting Funds doivent déclarer leurs revenus dans un délai de 6 mois à compter de la fin de leur exercice comptable. Pour tout autre cas, veuillez contacter la Société de gestion au +44 207774 6366 ou par e-mail à l'adresse : [ess@gs.com](mailto:ess@gs.com).

## **Retenues**

Les dividendes payés sur les Actions ne sont soumis à aucune retenue fiscale au Royaume-Uni.

## **Droit de timbre ou droit complétant le droit de timbre**

Aucun droit de timbre ou droit complétant le droit de timbre n'est dû au Royaume-Uni lors de l'émission ou du transfert d'Actions, sauf si l'instrument de transfert est signé au Royaume-Uni.

## **23.5 Norme commune de déclaration de l'OCDE**

Le Conseil de l'Union européenne a récemment adopté la Directive 2014/107/UE modifiant la Directive 2011/16/UE relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal. La Directive de 2014 prévoit l'adoption du régime connu sous le nom de « Norme commune de déclaration » proposée par l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique et, une fois transposée dans le droit national, généralisera l'échange automatique d'informations au sein de l'Union européenne à compter du 1er janvier 2016. Dans le cadre de ces mesures, la Société pourrait être tenue de déclarer des informations relatives aux Actionnaires, y compris leur identité et résidence, ainsi que les revenus, produits de cession et de rachat perçus par les Actionnaires sur

les Actions. Ces informations pourraient être partagées avec les autorités fiscales d'autres États membres et pays qui appliquent la Norme commune de déclaration de l'OCDE.

Les Actionnaires doivent avoir conscience de la mise en œuvre de cette norme en Irlande. Certaines informations relatives aux Actionnaires (y compris ses identifiants personnels) et à leur investissement dans la Société (y compris les renseignements relatifs aux soldes de comptes, revenus, bénéfices et gains) peuvent être communiquées chaque année par la Société aux autorités fiscales irlandaises qui les échangeront avec les autorités fiscales des pays signant et appliquant la Norme commune de déclaration dont les Actionnaires sont un résident fiscal.

## Annexe A : Restrictions d'investissement OPCVM

Les actifs de chaque Fonds seront investis conformément aux restrictions d'investissement visées dans la Réglementation OPCVM, qui sont récapitulées ci-dessous, ainsi qu'aux restrictions d'investissement supplémentaires, le cas échéant, adoptées par les Administrateurs concernant un Fonds en particulier. Les références à un Fonds, mentionnées ci-après, désignent la Société agissant pour le compte du Fonds concerné.

### (i) Investissements autorisés

Un Fonds peut investir dans :

- (a) des valeurs négociables et des instruments du marché monétaire qui sont admis à la Cote officielle d'un Marché reconnu d'un Etat membre de l'UE ou d'un Etat non-membre de l'UE, ou qui sont négociés sur un marché réglementé, fonctionnant régulièrement, reconnu et ouvert au public d'un Etat membre de l'UE ou d'un Etat non-membre de l'UE ;
- (b) des valeurs négociables récemment émises, qui seront admises à la Cote officielle d'un Marché reconnu, dans un délai d'un an ;
- (c) des instruments du marché monétaire autres que ceux négociés sur un Marché réglementé ;
- (d) des parts d'OPCVM ;
- (e) des parts de fonds de placement alternatifs ;
- (f) des dépôts auprès d'établissements de crédit ; et
- (g) des instruments financiers dérivés.

### (ii) Restrictions d'investissement

- (a) Un Fonds ne peut investir plus de 10 % de son actif net en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire autres que ceux auxquels il est fait référence au paragraphe (i).
- (b) Un Fonds ne peut investir plus de 10 % de son actif net en valeurs mobilières récemment émises qui seront admises à la Cote officielle d'un Marché reconnu dans un délai d'un an. Cette restriction ne s'appliquera pas à l'investissement par un Fonds dans certaines valeurs américaines du type de celles qualifiées dans la Rule 144A sous réserve que (a) elles répondent aux critères du paragraphe (i)(a) ci-dessus ou (b) ces valeurs soient émises assorties d'un engagement d'enregistrement auprès de la U.S. Securities and Exchanges Commission dans un délai d'un an suivant leur émission ; et ces valeurs ne sont pas des valeurs non liquides, c'est-à-dire qu'elles doivent pouvoir être réalisées par le Fonds sous sept jours au prix auquel elles sont valorisées par le Fonds ou à un prix voisin de celui-ci.
- (c) Un Fonds ne peut pas investir plus de 10 % de son actif net en valeurs négociables ou instruments du marché monétaire émis par un même organisme, étant entendu que la valeur totale de ces titres négociables et instruments du marché monétaire d'organismes dans lesquels il investit plus de 5 % soit inférieure à 40 %.
- (d) La limite de 10 % visée en (ii)(c) est portée à 35 % si les valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire sont émis ou garantis par un Etat membre de l'UE ou par ses autorités locales ou par un Etat non-membre de l'UE ou un organisme public international dont un ou plusieurs Etats membres de l'UE sont membres.
- (e) Les valeurs négociables et instruments du marché monétaire visés en (ii)(d) ne sont pas pris en compte dans l'application de la limite de 40 % visée en (ii)(c).
- (f) Les dépôts auprès d'un établissement de crédit autre que ceux désignés à la Règle 7 de la Réglementation OPCVM de la Banque Centrale, détenus à titre accessoire, ne dépassent pas : (a) 10 % de la Valeur liquidative du Fonds concerné ; ou (b) lorsque le dépôt est effectué auprès du Dépositaire, 20 % de l'actif net du Fonds concerné.
- (g) L'exposition d'un Fonds au risque présenté par la contrepartie d'un produit dérivé négocié de gré à gré (« OTC ») ne peut dépasser 5 % de l'actif net. Cette limite est portée à 10 % dans le cas (i) d'un établissement de crédit agréé dans l'EEE, (ii) d'un établissement de crédit agréé dans un Etat

(autre qu'un Etat membre de l'EEE) autorisé à Jersey, Guernesey, sur l'Île de Man, en Australie ou en Nouvelle Zélande.

- (h) Nonobstant les paragraphes (ii)(c), (ii)(f) et (ii)(g) ci-dessus, une combinaison d'au moins deux des instruments ci-dessous émis par, effectués ou engagés auprès du même organisme ne peut dépasser 20 % de l'actif net :
- investissements en valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire ;
  - dépôts ; et/ou
  - expositions au risque résultant de transactions sur produits dérivés OTC.
- (i) Les limites visées aux points (ii)(c), (ii)(d), (ii)(f), (ii)(g) et (ii)(h) ci-dessus ne peuvent être combinées, l'exposition à un organisme unique ne pouvant dépasser 35 % de l'actif net.
- (j) Les sociétés d'un groupe sont considérées comme un émetteur unique pour les besoins des points (ii)(c), (ii)(d), (ii)(f), (ii)(g) et (ii)(h). Une limite de 20 % de l'actif net peut toutefois être appliquée à l'investissement en valeurs négociables et instruments du marché monétaire du même groupe.
- (k) Un Fonds peut investir jusqu'à 100 % de l'actif net et recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension allant jusqu'à 100 % de l'actif net, dans chaque cas, dans différentes valeurs négociables et différents instruments du marché monétaire émis ou garantis par tout Etat membre de l'UE, ses collectivités locales, des Etats non-membres de l'UE ou des organismes publics internationaux dont un ou plusieurs Etats membres de l'UE sont membres.

Les émetteurs doivent être énumérés dans le prospectus et peuvent être choisis dans la liste ci-dessous :

gouvernements de l'OCDE, gouvernement du Brésil, (à condition que les émissions soient de qualité « investment grade »), gouvernement de l'Inde (sous réserve que les émissions soient de qualité « investment grade »), gouvernement de Singapour, Banque européenne d'investissement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Société financière internationale, Fonds monétaire international, Euratom, Banque asiatique de développement, Conseil de l'Europe, Eurofima, Banque africaine de développement, Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale), Banque interaméricaine pour le développement, Union européenne, Banque centrale européenne, Federal National Mortgage Association (Fannie Mae), Federal Home Loan Mortgage Corporation (Freddie Mac), Government National Mortgage Association (Ginnie Mae), Student Loan Marketing Association (Sallie Mae), Federal Home Loan Bank, Federal Farm Credit Bank, Tennessee Valley Authority, Straight-A Funding LLC.

Un Fonds doit détenir des titres d'au moins 6 émissions, les titres d'une émission donnée ne pouvant dépasser 30 % de son actif net.

(iii) **Investissement dans des organismes de placement collectif (« OPC »)**

- (a) Un Fonds ne peut investir au total plus de 10 % de son actif net dans un OPC.
- (b) L'investissement d'un Fonds dans un FIA ne peut dépasser, au total, 10 % de son actif net.
- (c) Les OPC ne sont pas autorisés à investir plus de 10 % de leur actif net dans d'autres OPC.
- (d) Lorsqu'un Fonds investit dans les parts d'autres OPC gérés, directement ou par délégation, par la Société de gestion ou par une autre société à laquelle la Société de gestion est liée par une direction ou un contrôle commun ou par une participation importante, directe ou indirecte, la Société de gestion ou l'autre société ne facturera pas de frais de souscription, de conversion ou de rachat au titre de l'investissement du Fonds dans les parts de cet autre OPC.
- (e) Lorsque du fait d'un investissement dans les parts d'un autre fonds d'investissement, la Société de gestion, le Gestionnaire de portefeuille ou un conseiller en investissement reçoit une commission pour le compte d'un Fonds (y compris une commission réduite), la Société de gestion veille à ce qu'elle soit versée au capital du Fonds.

**(iv) Mentions générales**

- (a) La Société ne peut acquérir des actions assorties de droits de vote qui lui permettraient d'exercer une influence significative sur la gestion d'un émetteur.
- (b) Un Fonds ne peut pas acquérir plus de :
- (1) 10 % des actions sans droit de vote de tout émetteur unique ;
  - (2) 10 % des titres de créance de tout émetteur unique ;
  - (3) 25 % des parts d'un OPC ; ou
  - (4) 10 % des instruments du marché monétaire d'un organisme unique.
- (c) Les limites visées aux points (iv)(b)(2), (3) et (4) ci-dessus peuvent être ignorées au moment de l'acquisition si, à ce moment, le montant brut des titres de créance, des instruments du marché monétaire ou des titres en circulation ne peut être calculé.

Les dispositions stipulées aux points (iv)(a) et (iv)(b) ne s'appliquent pas :

- (1) aux valeurs mobilières négociables ni aux instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'UE ou par ses collectivités locales ;
  - (2) aux valeurs mobilières ni aux instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat non-membre de l'UE ;
  - (3) aux valeurs mobilières ni aux instruments du marché monétaire émis par un organisme public international dont un ou plusieurs Etats membres de l'UE sont membres ;
  - (4) aux Actions détenues par un Fonds dans le capital d'une société constituée dans un Etat non-membre de l'UE qui investit ses actifs principalement dans les titres d'organismes émetteurs dont le siège social est situé dans cet Etat lorsque, selon la législation de cet Etat, une telle participation représente la seule manière pour le Fonds d'investir dans les titres d'organismes émetteurs de cet Etat. Cette dérogation ne s'applique que si les politiques d'investissement de la société de l'Etat non-membre de l'UE respectent les limites énoncées aux points (ii)(c) à (ii)(j), (iii)(a), (iii)(b), (iv)(a), (iv)(b), (iv)(d), (iv)(e) et (iv)(f) et à condition que, lorsque ces limites sont franchies, les paragraphes (iv)(e) et (iv)(f) ci-dessous soient respectés.
  - (5) aux Actions détenues par une ou plusieurs sociétés d'investissement dans le capital de filiales exerçant exclusivement l'activité de gestion, de conseil ou de commercialisation dans le pays d'implantation de la filiale, en ce qui concerne la pension livrée de parts à la demande de détenteurs de parts et exclusivement pour leur compte.
- (d) Un Fonds n'est pas tenu de respecter les restrictions d'investissement énoncées aux présentes lorsqu'il exerce les droits de souscription afférents à des valeurs négociables ou des instruments du marché monétaire qui font partie de ses actifs.
- (e) La Banque Centrale peut autoriser un Fonds récemment agréé à déroger aux dispositions stipulées dans les points (ii)(c) à (ii)(k), (iii)(a) et (iii)(b) pendant six mois après la date de son autorisation, à condition qu'il respecte le principe de la répartition des risques.
- (f) Si les limites énoncées ici sont dépassées pour des raisons sur lesquelles les Administrateurs n'ont aucun contrôle ou par suite de l'exercice de droits de souscription, le Fonds doit adopter comme objectif prioritaire pour ses transactions de vente le rétablissement de cette situation, en tenant compte comme il se doit des intérêts de ses Actionnaires.
- (g) La Société n'effectuera pas de vente à découvert de :
- valeurs mobilières ;
  - instruments du marché monétaire ;
  - parts d'OPC ; ou
  - instruments financiers dérivés.

Un Fonds peut détenir des actifs liquides à titre accessoire.

**(v) Instruments financiers dérivés**

- (a) L'exposition globale d'un Fonds relative à des IFD ne doit pas dépasser sa valeur liquidative totale.
- (b) L'exposition aux actifs sous-jacents des IFD, y compris ceux intégrés dans des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire, après cumul avec les positions découlant d'investissements directs le cas échéant, ne doit pas dépasser les limites d'investissement établies dans la Réglementation OPCVM de la Banque Centrale. (Cette règle ne s'applique pas dans le cas d'IFD indicieux sous réserve que l'indice sous-jacent réponde aux critères établis par la Réglementation OPCVM de la Banque Centrale.)
- (c) Un Fonds peut investir dans des IFD négociés de gré à gré (« OTC »), à condition que les contreparties aux transactions de gré à gré soient des établissements soumis à un contrôle prudentiel et appartenant à des catégories approuvées par la Banque Centrale.
- (d) L'investissement dans des IFD est soumis aux conditions et limites fixées par la Banque Centrale. Seuls les produits dérivés énumérés dans le processus de gestion du risque validé par la Banque Centrale seront utilisés par la Société.

Les Administrateurs, avec l'approbation de la Banque Centrale, peuvent permettre à un Fonds de déroger à certaines des restrictions d'investissement précitées, notamment celle qui plafonne à 20 % la part des actifs d'un Fonds pouvant être investis dans les titres d'un même émetteur, ainsi qu'aux limites en pourcentage fixées pour l'utilisation des techniques d'investissement décrites dans « Techniques de gestion de portefeuille » applicables à tous les Fonds pendant une période maximale de six mois à compter de la date d'autorisation du Fonds concerné, à condition que celui-ci respecte par ailleurs le principe de la diversification des risques. Les Administrateurs n'accordent des dérogations aux dispositions qui précèdent qu'en conformité avec les restrictions de l'Euronext Dublin des valeurs mobilières, le cas échéant.

Conformément aux exigences de la Banque Centrale, les Administrateurs peuvent adopter des restrictions d'investissement supplémentaires destinées à faciliter la distribution d'Actions dans d'autres juridictions.

**Politique d'emprunt**

Un Fonds ne peut emprunter de l'argent, accorder des prêts ou agir en tant que garant à l'égard de tiers, excepté dans les cas suivants :

- (i) lorsque les emprunts libellés en devises étrangères d'un Fonds dépassent la valeur d'un dépôt adossé, la Société de gestion s'assure que l'excédent soit traité en emprunt aux fins de la Réglementation OPCVM ; et
- (ii) un Fonds peut effectuer des emprunts temporaires pour des montants n'excédant pas 10 % de l'actif net d'un Fonds à condition que, dans ce cadre, le montant global non soldé relatif aux emprunts et aux contrats de mise en pension de titres, ne dépasse pas 10 % de l'actif net du Fonds.

## Annexe B : Conflits d'intérêts potentiels

### Catégories générales de conflits associés à la Société

La Société a désigné (directement, par le biais de la Société de gestion et ses délégués) Goldman Sachs (qui, aux fins de la présente section « Conflits d'intérêt potentiels », désignera, collectivement, The Goldman Sachs Group, Inc., la Société de gestion, le Gestionnaire de portefeuille et leurs Sociétés affiliées, administrateurs, associés, trustees, gestionnaires, membres, dirigeants et employés) en vue de fournir de nombreux services à la Société et s'appuie sur Goldman Sachs afin d'agir conformément à la politique de la Société de gestion en matière de conflits d'intérêt. Goldman Sachs est une entreprise mondiale qui exerce des activités de banque d'affaires, courtage, gestion d'actifs et services financiers et un intervenant majeur sur les marchés financiers mondiaux. En tant que tel, Goldman Sachs fournit une large gamme de services à une base de clients importante et diversifiée. À ce titre et à d'autres titres, Goldman Sachs conseille des clients dans l'ensemble des marchés et des transactions et achète, vend, détient et recommande une large gamme d'investissements pour son propre compte et pour le compte de clients et de son personnel, par le biais de comptes clients et des relations et des produits qu'elle promeut, gère et conseille (ces comptes clients (y compris la Société), relations et produits de Goldman Sachs ou autres étant collectivement dénommés les « Comptes »). Goldman Sachs a des intérêts directs et indirects dans les marchés obligataires, de devises, de matières premières, boursiers, de prêts bancaires et autres marchés internationaux, et dans les titres et émetteurs dans lesquels la Société peut investir directement et indirectement. De ce fait, les activités et transactions de Goldman Sachs peuvent affecter la Société de telle sorte que la Société risque de s'en retrouver désavantagé ou restreint et/ou que Goldman Sachs ou d'autres Comptes en profitent.

Ci-après figurent des descriptions de certains conflits d'intérêts et conflits d'intérêts potentiels pouvant être associés aux intérêts financiers ou autres intérêts que la Société de gestion, le Gestionnaire de portefeuille et Goldman Sachs pourraient avoir dans des transactions effectuées par, avec et pour le compte de la Société. Elles ne constituent pas, et ne sont pas censées constituer, une énumération ou une explication complète de l'ensemble des conflits d'intérêts potentiels susceptibles de survenir. Des informations supplémentaires sur les conflits d'intérêts potentiels concernant la Société de gestion, le Gestionnaire de portefeuille et Goldman Sachs figurent dans le Formulaire ADV du Gestionnaire de portefeuille, que les Actionnaires potentiels doivent consulter avant de procéder à l'achat d'Actions. Des exemplaires de la Partie 1 et de la Partie 2 des formulaires ADV sont disponibles sur le site web de la SEC ([www.adviserinfo.sec.gov](http://www.adviserinfo.sec.gov)). En effectuant un investissement dans un Fonds, un Actionnaire est réputé avoir accepté les conflits d'intérêts potentiels liés à Goldman Sachs et aux mesures prises par le Fonds en cas de tels conflits.

### La Vente d'Actions et la Répartition des Opportunités d'investissement

*Les participations financières et autres de Goldman Sachs sont susceptibles d'inciter Goldman Sachs à promouvoir la vente d'Actions*

Goldman Sachs et son personnel ont des intérêts à promouvoir la vente d'Actions de la Société, et la rémunération provenant de ces ventes peut être plus importante que la rémunération liée aux ventes d'intérêts d'autres Comptes. En conséquence, Goldman Sachs et son personnel peuvent avoir un intérêt financier à promouvoir les Actions de la Société en priorité par rapport aux intérêts d'autres Comptes.

La Société de gestion et le Gestionnaire de portefeuille peuvent, de manière simultanée, gérer des Comptes pour lesquels la Société de gestion ou le Gestionnaire de portefeuille perçoit des commissions ou autres compensations plus élevées (y compris des commissions ou des allocations basées sur la performance) que celles qu'ils perçoivent pour la Société. La gestion simultanée de Comptes, garantissant des commissions ou autres rémunérations plus importantes, et la Société peut créer un conflit d'intérêts dans la mesure où la Société de gestion ou le Gestionnaire de portefeuille peut être incité(e) à favoriser des Comptes leur permettant de percevoir potentiellement des commissions plus importantes. Par exemple, la Société de gestion ou le Gestionnaire de portefeuille peuvent se retrouver en situation de conflit d'intérêts lors de la répartition d'opportunités d'investissement limitées au vu de la possibilité d'obtenir des commissions plus importantes sur des Comptes qui versent des commissions en fonction de la performance. Afin de faire face à ces types de conflits, la Société de gestion et le Gestionnaire de portefeuille ont adopté des politiques et des procédures par lesquelles ils procéderont à l'allocation des opportunités d'investissement selon les modalités qu'ils estimeront adaptées à leurs obligations respectives en tant que société de gestion et conseiller en investissement. Voir « Répartition des Opportunités d'investissement entre la Société et d'autres Comptes » ci-après. Toutefois, le montant, la date, la structure ou les conditions d'un investissement par la Société peuvent différer des investissements et la performance d'autres Comptes, et sa performance peut y être inférieure.

*Primes de vente et conflits découlant des relations financières et autres de Goldman Sachs avec les intermédiaires*

Goldman Sachs et son personnel, y compris les salariés de la Société de gestion et du Gestionnaire de portefeuille, peuvent avoir des relations (impliquant et n'impliquant pas, à la fois, la Société, et, y compris, sans que cela soit exhaustif, des relations de placement, de courtage, de conseil et à titre d'administrateur) avec des distributeurs, des consultants et autres qui recommandent la Société, ou concluent des transactions avec ou pour elle. Ces distributeurs, consultants et autres parties peuvent percevoir une rémunération de la part de Goldman Sachs ou de la Société en lien avec ces relations. Du fait de ces relations, les distributeurs, consultants et autres parties peuvent se retrouver dans des situations de conflits qui les incitent à promouvoir la Société.

Sans porter atteinte aux règles de rétrocessions (inducements) applicables, Goldman Sachs et la Société peuvent procéder à certains paiements au profit de courtiers autorisés et autres intermédiaires financiers et agents commerciaux en vue de promouvoir la Société. Ces paiements peuvent être effectués sur les actifs de Goldman Sachs ou sur les sommes à payer à Goldman Sachs. Ces paiements peuvent inciter ces personnes à mettre en évidence, à présenter ou à recommander la Société.

*Répartition des Opportunités d'investissement entre la Société et les autres Comptes*

La Société de gestion et/ou le Gestionnaire de portefeuille peuvent gérer ou conseiller plusieurs Comptes (y compris des Comptes dans lesquels Goldman Sachs et son personnel ont un intérêt) qui ont des objectifs d'investissement similaires à ceux de la Société et qui chercheraient à réaliser des investissements ou vendre des investissements dans les mêmes titres ou autres instruments, secteurs ou stratégies que la Société. Une telle situation pourrait créer des conflits potentiels, surtout dans des circonstances dans lesquelles la disponibilité de telles opportunités d'investissement est limitée (par exemple, sur les marchés locaux et émergents, dans les titres à haut rendement, les titres obligataires, les secteurs réglementés, les actifs immobiliers, les participations de premier et de deuxième rangs dans des fonds d'investissement alternatifs et les premiers appels publics à l'épargne/nouvelles émissions) ou dans lesquelles la liquidité de telles opportunités d'investissement est limitée.

Afin de traiter ces conflits potentiels, la Société de gestion et le Gestionnaire de portefeuille ont mis au point des politiques et procédures de répartition qui prévoient que le personnel de Goldman Sachs prenant des décisions en matière de gestion de portefeuille pour les Comptes prendra des décisions d'achat et de vente pour, et allouera des opportunités d'investissement entre, les Comptes conformes aux obligations fiduciaires de la Société de gestion et du Gestionnaire de portefeuille. Ces politiques et procédures peuvent se traduire par l'allocation proportionnelle (sur une base déterminée par la Société de gestion ou le Gestionnaire de portefeuille) des opportunités limitées entre les Comptes éligibles gérés par une équipe particulière de gestion de portefeuilles, mais dans nombre d'autres cas, les allocations reflètent de nombreux autres facteurs comme décrit ci-après. Les Comptes gérés par différentes équipes de gestion de portefeuilles peuvent être examinés séparément à des fins d'allocation. Dans certains cas, certains Comptes (notamment des Comptes dans lesquels Goldman Sachs et le personnel de Goldman Sachs ont des intérêts) reçoivent l'allocation d'une opportunité d'investissement alors que la Société n'en reçoit pas.

Les décisions relatives aux allocations pour la Société et les autres Comptes peuvent être prises en se fondant sur un ou plusieurs facteurs, notamment : le portefeuille du Compte et ses horizons, objectifs, directives et restrictions (notamment des restrictions législatives, réglementaires affectant certains Comptes ou affectant les participations à travers les Comptes) ; l'adéquation stratégique et autres questions relatives à la gestion des portefeuilles, y compris les différents niveaux souhaités d'exposition à certaines stratégies ; la capacité future prévue de la Société et des Comptes client/GS concernés ; les limites du pouvoir discrétionnaire du Gestionnaire de portefeuille en matière de courtage ; les considérations en termes de trésorerie et de liquidités ; et la disponibilité d'autres opportunités d'investissement appropriées. Des questions relatives à la réputation ainsi que d'autres considérations peuvent également être prises en compte. L'application de ces considérations peut entraîner des différences dans la performance des Comptes présentant des stratégies similaires à celles de la Société. En outre, dans certains cas la Société de gestion et le Gestionnaire de portefeuille peuvent faire des recommandations d'investissement aux Comptes lorsque les Comptes réalisent des investissements indépendamment de la Société de gestion ou du Gestionnaire de portefeuille. Dans des circonstances dans lesquelles une opportunité d'investissement présente une disponibilité limitée, si ces Comptes investissent dans l'opportunité d'investissement avant un Fonds, la disponibilité de l'opportunité d'investissement pour la Société sera réduite, quelles que soient les politiques de la Société de gestion ou du Gestionnaire de portefeuille relatives à l'allocation des investissements. Des informations complémentaires relatives aux politiques d'affectation du Gestionnaire de portefeuille sont indiquées au Point 6 (« Commissions de performance et gestion côte à côte ») des Formulaire ADV du Gestionnaire de portefeuille.

La Société de gestion ou le Gestionnaire de portefeuille peut, de temps à autre, développer et mettre en place de nouvelles stratégies transactionnelles et des opportunités d'investissement. Ces stratégies et opportunités ne peuvent pas être utilisées pour tous les Comptes ou employées au prorata des Comptes dans lesquels elles sont utilisées, même si la stratégie ou l'opportunité est conforme aux objectifs de ces Comptes.

Au cours des périodes de conditions inhabituelles de marché, la Société de gestion ou le Gestionnaire de portefeuille peut s'écarter de ses pratiques d'affectation commerciale habituelles. Par exemple, cela peut se produire pour la gestion de Comptes sans endettement et/ou de Comptes aux positions long-only qui sont généralement gérés côte à côte avec des Comptes à effet de levier et/ou aux positions long-short.

La Société de gestion, le Gestionnaire de portefeuille et la Société peuvent recevoir des notifications concernant les opportunités d'investissement, ou des offres pour y prendre part. La Société de gestion ou le Gestionnaire de portefeuille déterminera, à son entière discrétion, si le Fonds prend part ou non à toute opportunité d'investissement de ce type. Les investisseurs ne doivent pas s'attendre à ce que la Société prenne part à toutes les opportunités d'investissement de ce type. Nonobstant ce qui précède, la Société peut ou non recevoir, mais n'aura en aucun cas de droits en ce qui concerne, les opportunités proposées par des entreprises et des sociétés affiliées de Goldman Sachs autres que le Gestionnaire de portefeuille. Les opportunités ou toute partie de celles-ci auxquelles les Fonds ne participent pas peuvent être proposées à d'autres Comptes, à Goldman Sachs (y compris la Société de gestion et le Gestionnaire de portefeuille), à l'ensemble des investisseurs de la Société ou à certains d'entre eux, ou à toutes autres personnes ou entités déterminées par Goldman Sachs à son entière discrétion. La Société ne percevra aucune compensation pour ces opportunités.

### **Gestion de la Société**

#### *Restrictions et problèmes potentiels relatifs aux informations détenues par Goldman Sachs*

Goldman Sachs a établi certaines barrières et autres politiques de protection des informations afin de traiter la question du partage des informations entre les différentes activités de Goldman Sachs. Du fait des barrières de protection des informations, ni la Société de gestion, ni le Gestionnaire de portefeuille n'aura, d'une manière générale, accès, ou auront un accès limité, aux informations et au personnel des autres divisions de Goldman Sachs, et ils ne seront, d'une manière générale, pas en mesure de gérer la Société en profitant des informations détenues par ces autres divisions. Ces autres divisions, notamment, mais non exclusivement, les activités de courtage de premier ordre et les activités administratives de Goldman Sachs, disposeront d'un large accès aux informations relatives à des marchés et des investissements qui, si la Société de gestion ou le Gestionnaire de portefeuille en avait connaissance, pourraient inciter cette dernière ou ce dernier à chercher à céder, conserver ou augmenter des participations détenues par la Société ou à acquérir certaines positions pour le compte de la Société, ou à prendre d'autres mesures. Goldman Sachs n'aura aucune obligation ou responsabilité fiduciaire ou autre de divulgation de telles informations à la Société de gestion ou au Gestionnaire de portefeuille ou au personnel de la Société de gestion ou du Gestionnaire de portefeuille impliqué dans le processus de prise de décision pour le compte de la Société. En l'absence de barrières de protection des informations, il peut y avoir des circonstances dans lesquelles, du fait des informations détenues par certains membres des équipes de gestion de portefeuille du Gestionnaire de portefeuille, le Gestionnaire de portefeuille limite une activité ou une transaction pour la Société, y compris si l'équipe qui détient ces informations n'est pas celle chargée de la gestion de la Société. En outre, Goldman Sachs ne sera pas tenu de rendre disponibles les informations relatives à ses activités, stratégies ou avis en termes de négociation, ou aux activités, stratégies ou avis utilisés pour d'autres Comptes, au profit de la Société. Plusieurs équipes de gestion de portefeuilles de la Société de gestion ou du Gestionnaire de portefeuille peuvent prendre des décisions sur la base d'informations ou prendre (ou s'abstenir de prendre) des mesures relatives aux Comptes qu'elles conseillent qui sont susceptibles d'être défavorables à la Société. Ces équipes ne peuvent pas partager des informations avec les équipes de gestion de portefeuilles de la Société, notamment du fait de certaines barrières et autres politiques de protection des informations, et n'auront aucune obligation de le faire.

#### *Évaluation des investissements de la Société*

La Société de gestion a nommé l'Expert en valorisations en qualité de délégué afin qu'il effectue certains services d'évaluation liés aux titres et actifs de la Société. Dans la mesure où l'Expert en valorisations réalise des services d'évaluation liés aux titres et actifs de la Société, l'Expert en valorisations évalue des titres et des actifs de la Société selon les politiques d'évaluation de la Société de gestion. L'Expert en valorisations peut évaluer un même actif d'une manière différente que ne le ferait une autre division ou un autre service de Goldman Sachs, notamment parce que cette autre division ou cet autre service détient des informations relatives aux techniques et modèles d'évaluation ainsi que d'autres informations qu'il ne partage pas avec la Société de gestion ou l'Expert en

valorisations. Ce cas de figure se présente souvent pour les actifs difficiles à évaluer. L'Expert en valorisations peut également évaluer un actif identique de manière différente dans différents Comptes (par exemple, du fait que des Comptes différents sont soumis à des directives d'évaluation différentes selon leurs contrats de gestion respectifs, des prestataires tiers différents sont engagés afin d'accomplir les tâches d'évaluation pour les Comptes, ou les Comptes sont gérés ou conseillés par des équipes de gestion de portefeuilles différentes au sein de la Société de gestion ou du Gestionnaire de portefeuille. Les investisseurs doivent être conscients du fait qu'un conflit d'intérêts potentiel peut survenir dans la mesure où l'Expert en valorisations est une société affiliée de la Société de gestion et du Gestionnaire de portefeuille et que plus la valeur de réalisation probable estimée des titres est élevée pour ces évaluations, plus les commissions à verser à la Société de gestion ou au Gestionnaire de portefeuille sont élevées.

*Les activités de Goldman Sachs, de la Société de gestion et du Gestionnaire de portefeuille pour le compte des autres Comptes*

La Société de gestion et le Gestionnaire de portefeuille ont la responsabilité de la gestion des portefeuilles de la Société au quotidien. Les décisions et mesures prises par la Société de gestion et le Gestionnaire de portefeuille pour le compte de la Société peuvent différer de celles prises pour le compte d'autres Comptes. Les Conseils donnés ou encore les décisions d'investissement ou de vote prises pour un ou plusieurs Comptes peuvent entrer en concurrence avec les conseils donnés ou les décisions d'investissement prises pour la Société, les affecter, en différer, entrer en conflit avec ceux-ci ou impliquer des délais différents.

Goldman Sachs exerce diverses activités sur les marchés financiers internationaux. L'étendue des activités de Goldman Sachs sur les marchés financiers mondiaux, notamment en tant que banquier d'investissement, teneur de marché, prêteur, investisseur, courtier, conseiller et prestataire d'études, peut avoir des effets nuisibles sur la Société. Goldman Sachs (y compris la Société de gestion et le Gestionnaire de portefeuille), les clients qu'elle conseille et son personnel ont des intérêts dans des Comptes et conseillent des Comptes ayant des objectifs ou des portefeuilles d'investissement similaires, connexes ou opposés à ceux de la Société. Par ailleurs, Goldman Sachs, les clients qu'elle conseille et son personnel peuvent réaliser (ou envisager) des opérations commerciales avec la Société, et/ou entrer en concurrence avec elle sur des opérations commerciales portant sur les mêmes types de sociétés, d'actifs, de titres, etc. que la Société. Les transactions sur conseil à ces Comptes et les activités de ces derniers (y compris Goldman Sachs agissant pour son propre compte) peuvent porter sur des titres ou instruments dans lesquels la Société investit, ou sur des titres ou instruments qui leur sont liés, et influer de manière négative sur la Société (notamment son aptitude à réaliser une transaction ou à mener d'autres activités), les prix ou encore les conditions dans lesquelles les transactions ou autres activités de la Société pourraient être effectuées. Ainsi, en tant que conseiller éventuel d'un Compte envisageant une transaction avec la Société, Goldman Sachs pourrait le décourager de mener à bien cette transaction avec la Société, ou lui prodiguer, par rapport à une transaction envisagée, des conseils préjudiciables à la Société. Par ailleurs, un tel Compte peut se lancer dans une stratégie donnée tandis que la Société adopte la même stratégie ou une stratégie différente, l'une comme l'autre pouvant désavantager directement ou indirectement la Société ou l'Investissement. La Société d'une part, et Goldman Sachs d'autre part, pour son compte propre ou au nom d'un autre Compte, peuvent également voter différemment ou prendre ou s'abstenir de prendre des mesures différentes concernant un même titre ou actif, ce qui peut désavantager la Société ou l'Investissement. Goldman Sachs peut, pour son compte propre ou au nom d'un autre Compte, investir dans différentes catégories de titres, dans différentes parties de la structure de capital, ou dans différents instruments (y compris crédits) d'un émetteur. En outre, Goldman Sachs peut conseiller des Comptes pour différentes parties de la structure de capital du même émetteur, ou des catégories de titres subordonnées ou seniors aux titres dans lesquelles la Société investit. En conséquence, Goldman Sachs peut mener des activités ou faire respecter des droits, ou au contraire s'abstenir de mener des activités ou de faire respecter des droits, pour son compte propre ou au nom d'un autre Compte, relativement à un émetteur donné ou à un investissement dans des titres ou instruments d'un tel émetteur, dans lequel la Société a investi : de tels actes sont susceptibles de nuire à la Société. Goldman Sachs agira dans l'intérêt des autres Comptes (et, sous réserve de ses obligations fiduciaires envers ses clients, dans son intérêt propre, y compris dans le cas où un compte Goldman Sachs serait géré par une équipe d'investissement isolée de l'équipe d'investissement de la Société par un système de cloisonnement de l'information), sans tenir compte des participations ou intérêts de la Société dans cet émetteur, même si cela devait nuire à la Société. Ainsi, si Goldman Sachs ou d'autres Comptes détiennent dans la structure de capital d'un émetteur des crédits, des titres ou d'autres positions ayant le pas sur les positions de la Société chez cet émetteur, et si ce dernier est confronté à des difficultés financières ou opérationnelles, Goldman Sachs peut, pour son compte propre ou au nom des autres Comptes, chercher à faire liquider, réorganiser ou restructurer l'émetteur, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives sur les participations de la Société dans ce dernier. En outre, si Goldman Sachs ou d'autres Comptes détiennent des titres avec droit de vote d'un émetteur dans lequel la Société détient des crédits, obligations ou

autres titres de créance, Goldman Sachs ou les autres Comptes peuvent voter dans un sens susceptible d'avoir des conséquences négatives sur les positions de la Société.

Les conflits d'intérêts liés à des placements, par Goldman Sachs ou d'autres Comptes, dans différents titres ou instruments d'un même émetteur, d'une part, et de la Société, d'autre part, ou à des situations dans lesquelles Goldman Sachs peut conseiller des Comptes par rapport à un émetteur dans lequel la Société détient une participation, concernent également les mesures prises par Goldman Sachs pour le compte de la Société. Dans de telles circonstances, Goldman Sachs sera confrontée à un conflit d'intérêts lié aux titres ou instruments détenus par elle ou par les autres Comptes, ou aux participations des autres Comptes, dans l'émetteur. De tels conflits d'intérêts pourraient pousser Goldman Sachs, en tant que gestionnaire en investissements de la Société, à tenir compte de ses intérêts propres ou de ceux des autres Comptes dans le cadre des mesures qu'elle prendrait au nom de la Société, même si cela devait nuire à cette dernière.

De plus, dans la mesure où elle aura investi dans une société en portefeuille pour son propre compte, Goldman Sachs pourra limiter les transactions de la Société concernant cette société en portefeuille ou un émetteur pour diverses raisons (d'image, juridiques, etc.).

Enfin, même si Goldman Sachs pour son propre compte ou tout autre véhicule d'investissement, d'une part, et la Société, d'autre part, détiennent des titres dans une même société en portefeuille, rien ne garantit que les titres de cette dernière détenus par Goldman Sachs, par l'autre véhicule d'investissement et par la Société feront l'objet des mêmes modalités, valorisations et prix d'achat ou de vente.

Goldman Sachs peut, pour son propre compte, acheter ou vendre de tels titres à d'autres moments que ceux où elle procédera à l'achat ou à la vente de tels titres au nom de la Société. Un placement fait par Goldman Sachs pour son propre compte dans une société en portefeuille peut générer des rendements différents de ceux dont la Société bénéficiera par le biais de son investissement dans ladite société en portefeuille (y compris des rendements supérieurs à ces derniers).

Goldman Sachs (y compris la Société de gestion et le Gestionnaire de portefeuille) et son personnel peuvent conseiller sur des transactions, prendre des décisions, faire des recommandations, donner des avis divergents en matière d'investissement ou avoir des avis en ce qui concerne les recherches ou les évaluations qui sont incompatibles avec les intérêts et les activités de la Société, ou y sont défavorables. Quels que soient les points communs entre Comptes, différents services au sein de Goldman Sachs gèrent ces Comptes suivant différentes stratégies et sont susceptibles d'appliquer des critères différents à des stratégies identiques ou similaires, et d'avoir des avis différents sur une société en portefeuille ou un titre. Des études, analyses ou points de vue peuvent être mis à la disposition des clients ou des clients potentiels à différents moments. Goldman Sachs ne sera pas tenu de mettre les études ou les analyses à la disposition de la Société avant leur diffusion au public.

Le Gestionnaire de portefeuille a adopté, conformément aux dispositions de la règle 204A-1 de l'Advisers Act, un code de déontologie (le « code de déontologie ») faisant obligation au personnel du Gestionnaire de portefeuille ainsi qu'à d'autres membres du personnel de Goldman Sachs de respecter la législation fédérale relative aux valeurs mobilières et de faire passer les intérêts de leurs clients avant les leurs lorsqu'ils procèdent à des opérations sur titres pour leur propre compte. Pour éviter les conflits d'intérêts, le code de déontologie impose aux personnes en question des restrictions sur les opérations sur titres qu'elles mènent pour leur propre compte. Sous réserve des restrictions prévues par le code de déontologie, les personnes concernées peuvent acheter et vendre des titres ou d'autres types de placements pour leur propre compte, y compris des placements dans la Société, et peuvent également opter pour des positions identiques à celles prises directement ou indirectement pour la Société, différentes de celles-ci, ou prises à des moments différents. Par ailleurs, le personnel de Goldman Sachs, y compris le personnel du Gestionnaire de portefeuille, tombe sous le coup de politiques et de procédures valides à l'échelle de la société pour ce qui est des données confidentielles ou privées, des systèmes de cloisonnement de l'information, des placements privés, des activités professionnelles indépendantes et du négoce individuel.

Du fait des nombreux conflits d'intérêts possibles et des questions s'y rapportant exposés dans ces pages, la Société pourrait subir des pertes pendant des périodes au cours desquelles Goldman Sachs et d'autres Comptes réalisent des bénéfices, globalement ou sur des participations spécifiques, ou enregistrer des gains plus faibles ou des pertes plus lourdes que cela n'aurait été le cas en l'absence des conflits d'intérêts en question. Les effets négatifs décrits précédemment peuvent être plus prononcés dans le cadre de transactions sur des, ou de l'utilisation par la Société de, stratégies de faible capitalisation, de stratégies dans des marchés émergents, de stratégies relatives à des sociétés en difficulté ou encore de stratégies moins liquides.

Goldman Sachs (y compris la Société de gestion et le Gestionnaire de portefeuille) et son personnel peuvent apporter des conseils sur des transactions, prendre des décisions d'investissement, faire des recommandations d'investissement, émettre des avis d'investissement différents ou encore avoir des avis relatifs aux études ou aux

évaluations qui ne sont pas conformes ou qui sont contraires aux intérêts et activités de la Société. De même, les équipes d'investissement de la Société de gestion ou du Gestionnaire de portefeuille peuvent avoir des avis d'investissement divergents au sujet d'un émetteur ou d'un titre, et les positions que l'équipe d'investissement de la Société prend au sujet la Société peuvent être incompatibles avec les intérêts et activités des Comptes conseillés par d'autres équipes d'investissement de la Société de gestion ou du Gestionnaire de portefeuille, ou affectées par ces intérêts et activités. Des études, analyses ou points de vue peuvent être mis à la disposition des clients ou des clients potentiels à différents moments. Goldman Sachs ne sera pas tenu de mettre les études ou les analyses à la disposition du Fonds avant leur diffusion au public. Le Conseiller en investissement est chargé de prendre des décisions d'investissement pour le compte du Fonds et ces décisions d'investissement peuvent différer des décisions ou recommandations d'investissement prises ou émises par Goldman Sachs pour le compte d'autres Comptes. Goldman Sachs peut, pour le compte d'un ou de plusieurs Comptes et conformément à sa politique de gestion de ces Comptes, mettre en œuvre une décision ou une stratégie d'investissement avant, pendant ou après des décisions ou stratégies d'investissement similaires prises pour la Société. Les délais de mise en œuvre des décisions ou des stratégies d'investissement pour les Comptes, d'une part, et pour la Société, d'autre part, peuvent désavantager la Société. Certains facteurs comme par exemple l'impact sur le marché, les contraintes de liquidité ou encore d'autres circonstances, pourraient avoir pour effet que la Société reçoive des résultats de négociation moins favorables, qu'il engage des coûts plus importants de mise en œuvre de ces décisions ou stratégies d'investissement ou encore qu'il se retrouve désavantagé. Sous réserve du droit applicable, la Société de gestion ou le Conseiller en investissement peut faire en sorte que la Société investisse dans des titres, prêts bancaires ou autres obligations de sociétés affiliées à, ou conseillées par, Goldman Sachs, ou dans lesquelles Goldman Sachs ou des Comptes détiennent une participation, des titres de créance ou d'autres intérêts, ou faire en sorte que le Fonds s'engage dans des opérations d'investissement qui pourraient avoir pour résultat de permettre à d'autres Comptes de se décharger d'obligations ou de céder des investissements, ce qui pourrait permettre d'augmenter la rentabilité des investissements de Goldman Sachs ou d'autres Comptes dans ces sociétés et leurs activités relatives à ces sociétés.

### **Goldman Sachs peut internaliser ou externaliser**

Sous réserve de la législation applicable, Goldman Sachs, en ce compris la Société de gestion et/ou le Gestionnaire de portefeuille, peut faire exécuter en interne ou externaliser occasionnellement, sans en informer les investisseurs, certains processus ou fonctions dans le cadre de divers services que Goldman Sachs fournit à la Société dans le cadre de ses fonctions administratives ou autres. Cette obtention en interne ou cette externalisation peut donner lieu à des conflits d'intérêts supplémentaires.

### **Goldman Sachs peut agir en une autre qualité que Société de gestion et Gestionnaire de portefeuille pour la Société**

#### *Opérations à titre de donneur d'ordres et opérations croisées*

Lorsque cela est autorisé par la législation et leurs politiques respectives, la Société de gestion et le Gestionnaire de portefeuille, agissant pour le compte de la Société peuvent effectuer des transactions sur des titres ou autres instruments avec ou par le biais de, Goldman Sachs ou dans les Comptes gérés par la Société de gestion ou le Gestionnaire de portefeuille, et peuvent faire en sorte que la Société conclut des transactions dans lesquelles la Société de gestion ou le Gestionnaire de portefeuille agissent en tant que mandant pour leur compte (transactions à titre de mandant), conseillent les deux parties d'une transaction (transactions croisées) et agissent en tant que courtier pour, et perçoivent des commissions de la part de, la Société sur une partie d'une transaction et d'un compte de courtage pour l'autre partie à la transaction (transactions croisées d'agence). Il peut y avoir des conflits d'intérêts potentiels ou des problèmes réglementaires pour ces opérations, qui sont susceptibles de limiter la décision de la Société de gestion ou du Gestionnaire de portefeuille de conclure ces opérations pour la Société. Goldman Sachs pourrait avoir une séparation potentiellement contradictoire des obligations de loyauté et des responsabilités à l'égard des parties lors de telles opérations, et a développé des politiques et des procédures relatives à de telles opérations et de tels conflits. Toutes opérations à titre de donneur d'ordres, opérations croisées ou opérations croisées à titre de mandataire seront effectuées conformément aux conditions fiduciaires et au droit applicable. Du fait de la conclusion de l'Accord Initial d'Achat, un Actionnaire accepte que la Société s'engage dans de telles opérations à titre de donneur d'ordres, des opérations croisées et des opérations croisées à titre de mandataire dans les limites autorisées par le droit applicable.

#### *Goldman Sachs peut agir à plusieurs titres sur le plan commercial*

Goldman Sachs pourra agir en qualité de courtier, de négociateur, de mandataire, de prêteur, de conseiller ou dans d'autres capacités commerciales pour le compte de la Société ou des émetteurs de titres détenus par la

Société. Goldman Sachs peut être en droit de percevoir une rémunération au titre de la fourniture de ces services, et la Société n'aura pas droit à une telle rémunération. Goldman Sachs aura un intérêt à obtenir des commissions et autres rémunérations au titre des services qui lui sont favorables, et, au titre de la fourniture de ces services, peut prendre des mesures commerciales dans son propre intérêt ou peut conseiller les parties auxquelles il fournit ces services à prendre des mesures ou réaliser des transactions ayant une incidence négative pour la Société. Par exemple, Goldman Sachs peut conseiller une société d'apporter des changements à sa structure de capital, ce qui donnerait lieu à une réduction de la valeur ou de la priorité d'un titre détenu par la Société. Les mesures prises ou conseillées par Goldman Sachs dans le cadre d'autres types de transactions peuvent également entraîner des conséquences négatives pour la Société. En outre, du fait qu'il a accès aux fonds, aux marchés et aux titres et qu'il connaît ces derniers en raison de son activité de courtier principal (prime broker) et d'autres de ses activités, Goldman Sachs peut prendre des décisions sur la base d'informations, ou encore prendre (ou s'abstenir de prendre) des mesures, en adéquation avec les intérêts sur des investissements similaires à ceux détenus directement ou indirectement par la Société d'une manière susceptible de porter préjudice à la Société. Goldman Sachs peut également fournir divers services la Société ou aux émetteurs de titres dans lesquels la Société investit, ce qui peut entraîner des commissions et des rémunérations ainsi que d'autres avantages pour Goldman Sachs, peut développer les relations de Goldman Sachs avec diverses parties, peut faciliter des opportunités de développement commercial supplémentaires et peut permettre à Goldman Sachs d'obtenir des activités supplémentaires et de produire des revenus additionnels.

En outre, Goldman Sachs peut accorder des prêts aux Actionnaires ou conclure des opérations similaires garanties par un nantissement ou une hypothèque sur les Actions d'un Actionnaire, ce qui conférerait à Goldman Sachs le droit de racheter ces Actions dans le cas où cet Actionnaire manquerait à ses obligations. Ces opérations et les rachats qui leur sont liés peuvent être importants et peuvent être effectués sans préavis adressé aux Actionnaires.

Sous réserve de la législation applicable, Goldman Sachs (y compris la Société de gestion et le Gestionnaire de portefeuille) et les Comptes (y compris les Comptes constitués afin de faciliter l'investissement par le personnel de Goldman Sachs) peuvent également investir dans la Société ou de concert avec celle-ci. Ces investissements peuvent être réalisés à des conditions plus favorables que celles d'autres Actionnaires et peuvent représenter des pourcentages substantiels de la Société. Sauf stipulation contraire d'un contrat, Goldman Sachs ou les Comptes peuvent procéder au rachat d'intérêts dans la Société à tout moment sans préavis adressé aux Actionnaires ou sans considérer son effet sur le portefeuille de la Société, qui peut être défavorable. Goldman Sachs (y compris la Société de gestion et le Gestionnaire de portefeuille) peut créer, souscrire, vendre, émettre, investir dans ou agir en qualité d'agent de placement ou de distributeur d'instruments dérivés relatifs à la Société, ou en pour des titres ou des actifs sous-jacents de la Société, ou qui pourraient autrement se fonder sur, chercher à répliquer ou couvrir, la performance de la Société. De telles opérations sur des produits dérivés, et toute activité de couverture associée peuvent s'écarter des intérêts de la Société et y être contraires.

Goldman Sachs peut accorder des prêts à des clients ou conclure des opérations basées sur des actifs ou autres facilités de crédit ou encore des opérations similaires avec des clients qui sont garanties par les actifs ou les intérêts d'un client autres que les Actions de la Société. Au titre de ses droits en tant que prêteur, Goldman Sachs peut prendre des mesures ayant une incidence négative pour l'emprunteur. Les mesures prises par l'emprunteur peuvent dès lors affecter de manière négative la Société (par exemple, si l'emprunteur a rapidement liquidé une position importante sur un titre qui est détenu par la Société, la valeur de ce titre peut diminuer et la Société peut, à son tour, voir sa valeur diminuer ou peut être incapable de liquider ses positions sur ledit titre à un prix avantageux).

### **Votes par procuration de la Société de gestion et du Gestionnaire de portefeuille**

La Société de gestion et le Gestionnaire de portefeuille ont mis en œuvre des procédures destinées à empêcher que des conflits d'intérêts influencent les décisions de vote par procuration qu'ils prennent pour le compte de clients de leurs services de conseil, notamment la Société, ainsi qu'à contribuer à assurer que ces décisions sont prises conformément à leurs devoirs fiduciaires à l'égard de leurs clients. Malgré ces procédures applicables au vote par procuration, les décisions de vote par procuration prises par la Société de gestion ou le Gestionnaire de portefeuille concernant les titres détenus par la Société peuvent servir les intérêts de Goldman Sachs et de Comptes autres que la Société. Un résumé de ces procédures, ainsi que les détails concernant les mesures prises au titre de cette politique sont disponibles sur demande auprès de la Société de gestion.

**Limitations et restrictions potentielles relatives aux opportunités et aux activités d'investissement de Goldman Sachs et de la Société**

Le Gestionnaire de portefeuille peut restreindre ses décisions et activités d'investissement pour le compte de la Société dans diverses circonstances, notamment en raison d'exigences réglementaires, d'informations détenues par Goldman Sachs, de rôles joués par Goldman Sachs par rapport à d'autres clients et sur les marchés des capitaux, (y compris relativement à des conseils que Goldman Sachs pourrait donner à de tels clients ou à des opérations commerciales menées par ces derniers ou par elle), de politiques internes de Goldman Sachs et/ou du risque d'atteinte à la réputation ou à la situation des Comptes, y compris la Société, et à Goldman Sachs. De ce fait, le Gestionnaire de portefeuille pourrait ne pas conclure certaines opérations ou ne pas mener certaines activités pour le compte de la Société au vu des activités de Goldman Sachs extérieures au Fonds (par exemple, la Société de gestion ou le Gestionnaire de portefeuille peut s'abstenir de réaliser des investissements pour le compte de la Société qui auraient pour conséquence un dépassement des seuils de Goldman Sachs ou qui mettraient à la charge de Goldman Sachs des obligations de divulgation supplémentaires et qui pourraient limiter les achats ou les ventes de titres pour lesquels Goldman Sachs est engagé dans une souscription ferme ou autre distribution). La Société peut faire l'objet de restrictions en matière d'investissement dans des secteurs réglementés tels que la banque, l'assurance, l'énergie ou les communications, en raison des effets de tels investissements sur Goldman Sachs. En outre, le Gestionnaire de portefeuille n'a pas l'autorisation d'obtenir ou d'utiliser des informations privées importantes lors de la réalisation d'achats et de ventes dans le cadre d'opérations publiques sur titres pour le compte de la Société. Le Gestionnaire de portefeuille peut également limiter les activités ou transactions réalisées par la Société, et peut limiter l'exercice de ses droits pour le compte de la Société ou par rapport à elle, pour diverses raisons (de réputation, juridiques, etc.), y compris lorsque Goldman Sachs fournit (ou peut fournir) des conseils ou des services à une société en portefeuille ou autre entité concernée par cette activité ou opération, lorsque Goldman Sachs ou un Compte sont ou peuvent être engagés dans une même activité ou opération, ou une activité ou opération connexe, que celle envisagée pour le compte de la Société, lorsque Goldman Sachs ou un Compte a une participation dans un investissement ou une entité concerné(e) par cette activité ou opération, ou lorsque cette activité ou opération ou l'exercice de ces droits pour le compte de la Société ou relativement à elle seraient susceptibles d'influer sur Goldman Sachs ou le Gestionnaire de portefeuille. Le Gestionnaire de portefeuille peut limiter ses décisions d'investissement et ses activités pour le compte de la Société et non pour le compte d'autres Comptes.

Afin de réaliser certaines transactions pour le compte de la Société, la Société de gestion et/ou le Gestionnaire de portefeuille seront soumis aux (ou feront en sorte que la Société soit soumise aux) règles, modalités et/ou conditions des marchés sur lesquels ils négocient des titres, des produits dérivés et autres instruments. Ceci comprend, à titre non exhaustif, les hypothèses dans lesquelles la Société de gestion et/ou le Gestionnaire de portefeuille et/ou la Société peuvent avoir l'obligation de se conformer aux règles de certaines places boursières, plateformes d'exécution, systèmes de négociation, chambres de compensation et autres marchés, ou dans lesquelles ils peuvent avoir l'obligation d'accepter la compétence judiciaire applicable dans les lieux concernés. Les règles, modalités et/ou conditions des marchés de ce type peuvent avoir pour conséquence que la Société de gestion et/ou le Gestionnaire de portefeuille (et/ou la Société) se retrouvent soumis, entre autres, à des exigences en termes de couverture des opérations, à des commissions et autres frais supplémentaires, à des procédures disciplinaires, à des exigences en termes de reporting et de tenue de registres, à des limites de positions et autres restrictions à la négociation, à des risques de règlement et autres conditions de négociations connexes mises en place par ces marchés.

Le Fonds, la Société de gestion et/ou le Gestionnaire de portefeuille ou leurs sociétés affiliées et/ou leurs prestataires de services ou représentants peuvent avoir ponctuellement l'obligation, ou peuvent décider qu'il est opportun, de communiquer certaines informations relatives à la Société à des tiers, notamment à des autorités étatiques locales, des organismes de régulation, des autorités fiscales, des marchés, des bourses, des systèmes de compensation, des dépositaires, des courtiers et des contreparties de négociation ou des prestataires de services du Gestionnaire de portefeuille ou de la Société. La Société de gestion et/ou le Gestionnaire de portefeuille prévoient d'une manière générale de se conformer à ces demandes de communication d'informations de ce type ; toutefois, la Société de gestion et/ou le Gestionnaire de portefeuille peuvent décider de faire procéder à la vente de certains actifs pour la Société plutôt que d'effectuer certaines communications d'informations, et cette vente pourra être effectuée à un moment inopportun en termes de prix.

**Opérations de courtage**

Le Gestionnaire de portefeuille peut sélectionner des courtiers-négociants (y compris des sociétés affiliées de la Société de gestion ou du Dépositaire) qui offrent des services exclusifs ou autres services de courtage tiers et de recherche au Gestionnaire de portefeuille, à la Société, à leurs sociétés affiliées et autre personnel de Goldman

Sachs (collectivement, « les services de courtage et de recherche) qui apportent, selon l'avis du Gestionnaire de portefeuille, toute l'assistance requise au Gestionnaire de portefeuille dans le processus de prise de décision en matière d'investissement. Par conséquent, le Gestionnaire de portefeuille peut régler ces services de courtage et de recherche par rabais de courtage sous réserve que les services reçus apportent une assistance dans la fourniture des services d'investissement à la Société de manière générale et que la réception des services, et leur paiement, soient conformes aux lois et règlements applicables.

Lorsque le Gestionnaire de portefeuille utilise des commissions clients pour obtenir des services de courtage et de recherche, le Gestionnaire de portefeuille bénéficie d'un avantage car il n'incombe pas au Gestionnaire de portefeuille de garantir un paiement ou de régler lui-même les services de courtage et de recherche. Sous réserve de l'obligation du Gestionnaire de portefeuille de déterminer de bonne foi que les « commissions » (telles que définies de manière plus large par la réglementation applicable pour inclure une majoration, minoration, commission équivalente ou autre commission dans certaines conditions) à verser aux courtiers-négociants, y compris leurs sociétés affiliées, sont raisonnables par rapport à la valeur des services de courtage et de recherche qu'ils fournissent au Gestionnaire de portefeuille, le Gestionnaire de portefeuille peut faire en sorte que la Société paie des commissions plus élevées que celles facturées par d'autres courtiers-négociants en contrepartie d'avantages sous forme de rabais de courtage.

L'évaluation par le Gestionnaire de portefeuille des services de courtage et de recherche fournis par un courtier-négociant peut être un facteur significatif dans la sélection d'un courtier-négociant pour l'exécution de transactions. À cet effet, le Gestionnaire de portefeuille a établi un processus de vote auquel participent certaines équipes du gestionnaire de portefeuille, au titre duquel le personnel du Gestionnaire de portefeuille évalue les courtiers-négociants qui leur fournissent des services de courtage et de recherche. Sous réserve de l'obligation du Gestionnaire de portefeuille de chercher la meilleure exécution et de la loi applicable, et sans porter préjudice aux règles applicables en matière de rétrocession, le Gestionnaire de portefeuille répartit les opérations entre les courtiers-négociants selon le résultat du processus de vote.

Les services de courtage et de recherche peuvent être utilisés afin de servir d'autres Comptes en plus de la Société. Dans les cas où ce n'est pas possible, le Gestionnaire de portefeuille n'essaie pas de répartir les avantages sous forme de rabais de courtage de manière proportionnée entre les clients ou de refléter les bénéfices des services de courtage et de recherche sur les commissions associées à un Compte ou à un groupe de Comptes en particulier, les services de courtage et de recherche (y compris les avantages sous forme de rabais de courtage) peuvent profiter de manière disproportionnée à d'autres Comptes par rapport à la Société. Un exemplaire de la politique de meilleure exécution de la Société de gestion et du Gestionnaire de portefeuille peut être mis à la disposition des investisseurs sur demande auprès de la Société de gestion.

### **Cumul des opérations par la Société de gestion et le Gestionnaire de portefeuille**

La Société de gestion et le Gestionnaire de portefeuille appliquent des politiques et des procédures par lesquelles ils peuvent combiner ou cumuler des ordres d'achat ou de vente pour le même titre ou autres instruments pour plusieurs Comptes (y compris les Comptes dans lesquels Goldman Sachs a un intérêt) (désigné parfois par le terme « regroupement »), de manière à ce que les ordres soient exécutés au même moment et le traitement en bloc des ordres de ce type peut être choisi lorsqu'il est possible de le faire. La Société de gestion et le Gestionnaire de portefeuille cumulent des ordres lorsque la Société de gestion ou le Gestionnaire de portefeuille estime qu'agir de la sorte est approprié et dans l'intérêt de ses clients de manière générale et peuvent choisir le traitement en bloc des ordres lorsqu'il est possible de le faire. En outre, dans certaines conditions, les opérations pour la Société peuvent être cumulées avec des Comptes qui contiennent des actifs de Goldman Sachs.

Lorsque des ordres groupés ou en bloc sont entièrement exécutés, la Société de gestion ou le Gestionnaire de portefeuille procède généralement à la répartition des titres ou autres instruments achetés ou le produit de toute vente au prorata entre les Comptes participants, en fonction de l'ordre d'achat ou de vente. Si l'ordre est exécuté chez un courtier-négociant ou une autre contrepartie spécifique à plusieurs prix différents, à travers plusieurs opérations, tous les Comptes participants recevront généralement le prix moyen et paieront la commission moyenne, sous réserve des rompus, des arrondis et des pratiques du marché. Dans certains cas, les Comptes ne se verront pas tous facturer de la même commission ou de taux équivalents de commissions dans le cas d'ordres regroupés ou cumulés.

Bien qu'elle ou qu'il puisse procéder de la sorte dans certaines conditions, la Société de gestion ou le Gestionnaire de portefeuille, de manière générale, ne groupe ou ne cumule pas les ordres pour différents Comptes (y compris la Société), ne choisit pas le traitement en bloc des ordres et n'achète ni ne vend d'ordres en net pour la Société, si les décisions de gestion de portefeuille relatives aux ordres sont prises par des équipes de gestion de portefeuilles distinctes, si l'opération de regroupement, de cumul, du choix du traitement en bloc des ordres ou de

compensation n'est pas appropriée ou réalisable d'un point de vue opérationnel ou autre pour la Société de gestion ou le Gestionnaire de portefeuille, ou si le fait de procéder de la sorte risque de ne pas être approprié au vu des considérations réglementaires applicables. La Société de gestion ou le Gestionnaire de portefeuille peut être en mesure de négocier un meilleur prix et un taux de commission inférieur sur les opérations cumulées par rapport aux opérations pour les Comptes qui ne sont pas cumulées, et engager des frais de transaction inférieurs sur les opérations compensées à ceux des opérations qui ne sont pas compensées. Lorsque des transactions pour la Société ne sont pas cumulées avec d'autres ordres, ou ne sont pas compensées avec des ordres pour la Société, la Société ne peut bénéficier d'un meilleur prix et d'un taux de commissions ou de frais de transactions inférieurs.

### **Désignation de prestataires de services**

La Société peut retenir les services de prestataires (notamment des conseillers juridiques, etc.) susceptibles de travailler également pour d'autres sociétés affiliées de Goldman Sachs. La Société de gestion entend sélectionner de tels prestataires de service, et les faire agréer par le Conseil, sur la base de divers critères : compétences et expérience, connaissances de produits liés ou similaires, qualité de service, image de marque, prix, etc. Ces prestataires peuvent avoir divers liens (commerciaux, financiers, etc.) avec Goldman Sachs, ce qui influera ou non sur leur choix de la part de la Société de gestion pour le compte de la Société. Nonobstant ce qui précède, le choix des prestataires de service de la Société se fait conformément aux obligations d'exécution de bonne foi prises par la Société de gestion envers la Société. Les prestataires de service choisis par la Société de gestion peuvent facturer des tarifs différents à leurs différents clients, compte tenu de divers facteurs : services apportés, personnel chargé de ces services, etc. En conséquence, les tarifs réglés par la Société à ces prestataires de services peuvent être plus ou moins avantageux par rapport à ceux réglés par Goldman Sachs.

## Annexe C : Prise en compte des règles ERISA

CONFORMÉMENT À LA CIRCULAIRE 230 DU DÉPARTEMENT DU TRÉSOR AMÉRICAIN, LA SOCIÉTÉ INFORME LES INVESTISSEURS POTENTIELS QUE (A) LE RÉSUMÉ CI-DESSOUS N'A PAS POUR INTENTION ET N'A PAS ÉTÉ RÉDIGÉ POUR ÊTRE UTILISÉ PAR UN CONTRIBUABLE ET NE PEUT ÊTRE UTILISÉ PAR UN CONTRIBUABLE DANS LE BUT D'ÉVITER DES PÉNALITÉS AUX TERMES DES LOIS FISCALES FÉDÉRALES AMÉRICAINES QUI PEUVENT S'IMPOSER À LUI, (B) LE RÉSUMÉ CI-DESSOUS A ÉTÉ RÉDIGÉ EN LIEN AVEC LA PROMOTION OU LA COMMERCIALISATION DU FONDS ET LA DISTRIBUTION DES ACTIONS, ET (C) CHAQUE CONTRIBUABLE DEVRA DEMANDER CONSEIL SUR LA BASE DE SA SITUATION PERSONNELLE AUPRÈS D'UN CONSEILLER FISCAL INDÉPENDANT.

L'ERISA et le Code imposent certaines obligations aux plans de participation salariale soumis à la Partie I de l'ERISA, à certains autres plans (tels que les plans de retraite individuels et les plans Keogh) qui, bien que non soumis à l'ERISA, font l'objet de règles similaires du Code, ainsi qu'aux entités dont les actifs sont traités comme des « actifs de plans » de tels plans ou comptes en vertu de l'ERISA (ces plans, entités et comptes étant collectivement dénommés des « Investisseurs ERISA »). L'ERISA et le Code imposent également certaines obligations aux personnes agissant en qualité de fiduciaires pour ces Investisseurs ERISA (chacun d'entre eux étant dénommé un « Fiduciaire » et, collectivement, les « Fiduciaires »).

Conformément aux principes fiduciaires de l'ERISA en général, un Fiduciaire doit établir avant d'investir dans un Fonds si cet investissement est autorisé dans le cadre des instruments régissant l'Investisseur ERISA et s'il est adapté à ce dernier au vu de sa politique d'investissement globale, de la composition et de la diversification de son portefeuille. Par ailleurs, l'ERISA et le Code requièrent certaines obligations de déclaration et d'information au titre des « actifs de plans », que ces derniers soient intégrés dans une fiducie et que les titres de propriété des « actifs de plan » soient conservés auprès des tribunaux de première instance des États-Unis. Par conséquent, un Fiduciaire qui envisage d'investir dans un Fonds doit consulter ses conseils juridiques concernant toutes les implications légales de l'investissement en question, notamment sur les points abordés dans les paragraphes précédents. En outre, un Fiduciaire doit établir si l'investissement dans un Fonds donnera lieu à un UBTI (« unrelated business taxable income ») pour l'Investisseur ERISA.

En dehors des cas d'exemption statutaires ou administratifs applicables, la Section 406 de l'ERISA et la Section 4975 du Code interdisent un grand nombre de transactions impliquant des « actifs de plans » et des personnes ayant certaines relations précises avec un Investisseur ERISA (« parties liées » au sens de l'ERISA et « personnes non qualifiées » au sens du Code) et imposent certaines interdictions supplémentaires aux parties liées et personnes non qualifiées qui sont des Fiduciaires. Certains Investisseurs ERISA potentiels peuvent actuellement entretenir des relations avec le Conseiller en investissement et/ou d'autres entités qui sont affiliées à la Société en conséquence de quoi certaines de ces entités peuvent être considérées comme des « parties liées » ou des « personnes non qualifiées » relativement à cet Investisseur ERISA potentiel (y compris à un Fiduciaire de celui-ci).

La Section 3(42) de l'ERISA prévoit que les actifs sous-jacents d'une entité ne seront pas traités comme des « actifs de plans » soumis à la Partie I de l'ERISA ou la Section 4975 du Code si, immédiatement après l'acquisition la plus récente de tout titre de capital de l'entité en question, que ce soit auprès de celle-ci ou autrement, moins de 25 % de la valeur totale de chaque catégorie de titres de capital de l'entité sont détenus par des Investisseurs ERISA (indépendamment à cette fin de tout titre de capital détenu par toute personne (en dehors d'un Investisseur ERISA) exerçant une autorité ou un contrôle discrétionnaire sur les actifs de l'entité ou de toute personne proposant des conseils en investissement en échange d'honoraires relativement aux actifs de l'entité ou encore de toute Société affiliée d'une telle personne autre qu'un Investisseur ERISA). En outre, au titre de la Section 3(42) de l'ERISA, une entité dans laquelle les Investisseurs ERISA dépassent le plafond de 25 % est considérée détenir des « actifs de plans » mais uniquement à hauteur du pourcentage des titres de capital de l'entité détenus par ces Investisseurs ERISA.

Bien qu'il ne soit généralement prévu qu'un Fonds soit considéré comme des « actifs de plans », il est possible qu'un investissement dans un ou plusieurs Fonds par des Investisseurs ERISA puisse dépasser la limite des 25 % décrite ci-dessus et que les actifs d'un ou plusieurs Fonds puissent donc être des « actifs de plans » soumis à la Partie I de l'ERISA ou à la Section 4975 du Code. Si les actifs de l'un des Fonds ne sont à aucun moment des « actifs de plans », la Société se réserve le droit, à son entière discrétion, de ne pas gérer ces Fonds conformément aux règles relatives aux opérations fiduciaires ou interdites de l'ERISA ou de la Section 4975 du Code pendant cette période.

Nonobstant ce qui précède, la Société se réserve le droit d'exclure d'un Portefeuille des Investisseurs ERISA et autres investisseurs de plans de participation salariale ou encore de limiter les placements de tels investisseurs dans l'un des Fonds (y compris notamment par le rejet des souscriptions d'Actions par ou des transferts de l'une de ces Actions à ces investisseurs ou en requérant de tout investisseur de ce type de mettre fin à, en totalité ou partie, leurs participations dans l'un des Fonds) si la Société établit à sa seule discrétion que la participation en question ou le maintien de celle-ci entraîne ou pourrait avoir pour conséquence que les actifs de l'un des Fonds soient des « actifs de plans » au titre de la Partie I de l'ERISA, de la Section 4975 du Code ou de lois ou réglementations similaires ou pour tout autre motif de son choix.

Si, à un quelconque moment, les actifs de l'un des Fonds sont des « actifs de plans », cela signifie (entre autres) que ces actifs seraient soumis aux règles en matière de reporting et de communication de la Partie I de l'ERISA et de la Section 4975 du Code, ceci signifierait que le Fiduciaire qui a décidé d'investir dans ce Fonds avait délégué de manière incorrecte ses responsabilités en matière de gestion d'actifs et que certains aspects liés à l'investissement dans la Société (y compris, sans que cela soit exhaustif, l'exploitation de la Société, la détention des actifs de la Société et les fonctions du Conseiller en investissement) pourraient donner lieu à des transactions interdites en vertu de la Partie I de l'ERISA et de la Section 4975 du Code.

Tant que les actifs de l'un des Fonds sont des « actifs de plans » relevant de la Partie I de l'ERISA ou de la Section 4975 du Code, les opérations de ce Fonds et les fonctions du Conseiller en investissement peuvent impliquer des contacts avec des parties potentiellement intéressées ou avec des personnes non qualifiées en ce qui concerne les Investisseurs ERISA effectuant des investissements, augmentant ainsi la possibilité de survenance de transactions interdites au titre de l'ERISA et du Code. C'est la raison pour laquelle le Conseiller en investissement remplit actuellement les conditions de la Partie VI(a) de l'Exonération de catégories de transactions interdites 84-14 (« PTE 84-14 ») émise par le Ministère du travail américain, il est éligible pour agir en tant que « gestionnaire d'actifs professionnel qualifié » à ce titre et, tant que les actifs de l'un des Fonds sont des « actifs de plans » relevant de la Partie I de l'ERISA ou de la Section 4975 du Code, reconnaît son statut fiduciaire en ce qui concerne les Investisseurs ERISA effectuant des investissements. En conséquence, en supposant que les autres conditions de la PTE 84-14 sont remplies et tant que les actifs d'un ou de plusieurs Fonds sont des « actifs de plans » relevant de la Partie I de l'ERISA ou de la Section 4975 du Code, le Conseiller en investissement peut se baser sur la PTE 84-14 en ce qui concerne les transactions susceptibles d'être exonérées à ce titre.

Selon l'ERISA, un Fiduciaire ne peut généralement pas faire usage de ses pouvoirs ou de ses responsabilités en matière fiduciaire afin que celui-ci ou l'une de ses Sociétés affiliées fournissent des services supplémentaires moyennant une rémunération complémentaire. Toutefois, l'Exonération de catégories de transactions interdites 86-128 (« PTE 86-128 ») émise par le Ministère du travail américain autorise un fiduciaire, tel que le Conseiller en investissement, à faire usage de ses pouvoirs afin de faire en sorte qu'un Investisseur ERISA verse une commission au fiduciaire ou à sa Société affiliée pour la réalisation ou l'exécution de transactions sur titres pour la Société sous réserve que certaines conditions soient remplies. Entre autres, un Fiduciaire doit autoriser la mise en œuvre de l'accord. En outre, le Fiduciaire doit être averti de toute modification importante de l'accord. Si le Fiduciaire s'oppose à la mise en œuvre, à la poursuite de l'accord ou à une modification de l'accord, alors, à moins que l'accord soit résilié ou que la modification ne soit pas appliquée (selon le cas), l'Investisseur ERISA qui s'oppose doit se voir accorder la possibilité de mettre fin à son investissement dans le Fonds dans le délai nécessaire pour effectuer le retrait de manière ordonnée et équitable pour l'Investisseur ERISA qui se retire et pour les Investisseurs ERISA qui restent. Ces conditions ne s'appliquent pas à certains comptes de retraite individuels. À supposer que les autres conditions de la PTE 86-128 soient remplies, le Conseiller en investissement peut se baser sur la PTE 86-128 en ce qui concerne les transactions couvertes à ce titre pour l'un des Fonds, tant que les actifs de l'un des Fonds sont des « actifs de plans ».

Tant que les actifs d'un Fonds sont considérés comme des « actifs de plans » relevant de l'ERISA, l'utilisation d'un réseau de communication électronique, d'un système de négociation alternatif ou d'un système ou d'un lieu d'exécution ou de négociation similaire (« ECN ») afin d'exécuter des opérations pour le compte du Fonds peut, sauf en cas d'exonération, être considérée comme une transaction interdite selon l'ERISA. Toutefois, une exonération au titre de la Section 408(b)(16) de l'ERISA permet au Conseiller en investissement d'utiliser des ECN pour des transactions impliquant l'achat ou la vente de titres (ou autres biens pouvant être déterminés par le Ministère du travail américain), tant que, entre autres : (a) les transactions sont effectuées « à l'aveugle » - c'est-à-dire que les parties à l'opération (et l'ECN) ne tiennent pas compte de l'identité de l'autre lors de l'exécution de l'opération, ou (b) la transaction est effectuée en vertu des règles qui sont destinées à assurer une exécution au meilleur tarif possible grâce à l'ECN. Le Conseiller en investissement a l'obligation d'identifier les ECN et d'avertir les Investisseurs ERISA que les transactions peuvent être exécutées via ces ECN afin de se prévaloir de la Section 408(b)(16) de l'ERISA. En outre, au titre de la Section 408(b)(16) de l'ERISA, si le Conseiller en investissement ou certaines Sociétés affiliées ont des droits de propriété sur un ECN, le Conseiller en

investissement est tenu d'obtenir une autorisation des Investisseurs ERISA afin d'utiliser l'ECN à des fins d'exécution des transactions.

À des fins de conformité avec la Section 408(b)(16) de l'ERISA figure ci-dessous la liste actuelle des ECN décrits à la Section 408(b)(16) que le Conseiller en investissement peut utiliser. Cette liste sera ponctuellement mise à jour et la dernière version sera disponible sur <http://www2.goldmansachs.com/disclosures/ecns-disclosure.html>. En signant l'Accord Initial d'Achat ou le Formulaire de souscription, selon le cas, chaque Investisseur ERISA autorise l'utilisation de tout ou d'une partie des ECN énumérés ci-dessous, ainsi que des ECN pouvant être ponctuellement ajoutés à la liste, et vérifiera sur le site web si des mises à jour de ce type sont disponibles. En signant l'Accord Initial d'Achat ou le Formulaire de souscription, selon le cas, chaque Investisseur ERISA convient également, sauf s'il en avertit le Conseiller en investissement par écrit, qu'il n'aura pas besoin et qu'il ne demandera pas d'exemplaires papier des informations figurant sur le site web ou de leurs mises à jour. Nous attirons l'attention des Investisseurs ERISA sur le fait que bien que l'utilisation des ECN figurant dans la liste puisse être autorisée selon les règles relatives aux transactions interdites de l'ERISA, certaines limitations et restrictions peuvent être apportées à l'utilisation de ces ECN par le Conseiller en investissement et/ou ses Sociétés affiliées (notamment, mais non exclusivement, à des fins de conformité avec d'autres règles de droit applicables ou à d'autres fins). En conséquence, il ne peut être garanti que le Conseiller en investissement ou ses Sociétés affiliées auront recours à ces ECN à un moment donné.

Si les actifs d'un Fonds sont des « actifs de plans », les règlements pris en application de la Section 408(b)(2) de l'ERISA imposent au Conseiller en investissement de communiquer des informations écrites au sujet des services fournis et des rémunérations versées aux Fiduciaires approbateurs des Investisseurs ERISA qui sont des plans de retraite relevant de la Partie I de l'ERISA (« Plans garantis ») avant que ces Fiduciaires autorisent un investissement dans ces Fonds pour le compte de ces Plans garantis. Le Conseiller en investissement prévoit de fournir à ces Fiduciaires un document distinct servant de guide quant aux informations exigées par les règlements pris en application de la Section 408(b)(2) de l'ERISA (les « Communications nécessaires dans le cadre des services »). Avant d'investir dans un Fonds de ce type, les Fiduciaires approbateurs des Plans garantis doivent s'assurer d'avoir examiné les Communications nécessaires dans le cadre des services et tous documents mentionnés dans les présentes.

L'application d'une exemption d'interdiction de transaction émise par le ministère du travail américain à l'égard d'une transaction impliquant un Fonds ne signifie pas nécessairement que toutes les obligations associées de l'ERISA ou du Code sont satisfaites concernant la Société et ses activités ou encore le Conseiller en investissement et ses fonctions.

Les investisseurs des plans de participation salariale qui ne sont pas soumis aux obligations de l'ERISA et du Code décrites ci-dessus, tels que des plans publics (« governmental plans ») (comme définis à la section 3(32) de l'ERISA), peuvent faire l'objet de dispositions similaires d'autres lois applicables au niveau fédéral ou étatique aux États-Unis ou encore être soumis à d'autres restrictions légales quant à la possibilité d'investir dans un Fonds. Par conséquent, ces plans et les fiduciaires de ceux-ci devraient consulter leurs conseils juridiques concernant l'ensemble des implications légales d'un investissement dans un Fonds.

La vente d'Actions par la Société à des Investisseurs ERISA et autres investisseurs de plans de participation salariale ne constitue en aucun cas un engagement ou une garantie de la part de la Société, du Conseiller en investissement ou de l'une de leurs Sociétés affiliées (notamment, mais non exclusivement, Goldman Sachs & Co.), ou par toute autre personne liée à la vente des Actions, que l'investissement par ces investisseurs satisfait toutes les obligations légales applicables à ces investisseurs en général ou à tout investisseur en particulier, ni que l'investissement en question est adapté en tous autres points à ces investisseurs en général ou à un investisseur en particulier.

**Liste d'ECN, Systèmes de négociation alternatifs (ATS), et Systèmes ou Lieux d'exécution ou de négociation similaires**

Actions/Options

Bourses :

BATS Trading, Inc.  
 BATS-Y exchange  
 Boston Options Exchange  
 Chicago Board Options Exchange\*  
 Chicago Stock Exchange\*  
 Direct Edge A\*  
 Direct Edge X\*  
 International Securities Exchange\*  
 The Nasdaq Stock Market LLC  
 National Stock Exchange (anciennement Cincinnati Stock Exchange)  
 NYSE Alternext\*  
 NYSE Amex Options, LLC\*  
 NYSE Euronext\*  
 Nasdaq OMX BX  
 Nasdaq BX (anciennement Boston Stock Exchange)  
 NASDAQ OMX PSX (anciennement Philadelphia Stock Exchange)\*  
 NYSE  
 Nasdaq  
 Nyse Arca

ECN :

Bloomberg Tradebook LLC  
 LavaFlow ECN (anciennement OnTrade & NexTrade)  
 Track ECN  
 MS Passport  
 CS LightPool

Autres ATS :

ATD  
 BIDS\*  
 BNY Convergex  
 CITADEL  
 DB ATS  
 Fidelity CrossStream  
 Instinet  
 ITG/Posit  
 Level  
 LiquidNet  
 LIQUIDNETH20  
 MS Pool  
 Pipeline  
 Pulse BlockCross  
 SIG Rivercross SUSQUEHANNA RIVERCROSS  
 Sigma ATS\*  
 UBS PIN  
 Barclays LX  
 Convergex Millenium  
 Convergex Vortex  
 Citi Match  
 Credit Suisse Crossfinder  
 GETCO execution  
 Knight Match  
 Sunguard Assent

NOMURA ATS  
NYFIX  
Nomura NX  
Bank of America / Merrill Lynch Blockseeker  
JP Morgan JPM-X  
Bloomberg EMSX  
Apogee  
DB Super Cross

Obligations :

Bloomberg  
BondDesk  
KNIGHT LINK  
KNIGHT MATCH  
Hotspot  
Lava  
MarketAxess  
TradeWeb\*

\* Signifie que Goldman Sachs détient des participations

## Annexe D : Définitions d'une Personne américaine et d'une Personne non américaine

Parallèlement à toute obligation contenue dans le Prospectus, les Statuts ou l'Accord Initial d'Achat, sauf sur décision discrétionnaire du Conseil d'Administration, un investisseur potentiel (a) ne doit pas être une « Personne américaine » tel que ce terme est défini en vertu du Règlement S promulgué dans le cadre de la Loi de 1933 ; (b) doit être une « Personne non américaine » tel que ce terme est défini en vertu de la Commodity Exchange Act et (c) ne doit pas être une « Personne américaine » tel que ce terme est défini dans le Code et dans la Réglementation du Trésor y afférente. Chacun de ces termes est défini ci-après, les définitions données incluant toute modification de la législation applicable pouvant survenir. Un investisseur potentiel qui répond aux critères des clauses (a), (b) et (c) ci-dessus est considéré comme une « Personne non américaine » dans le cadre du Prospectus.

### A. Définition d'une Personne américaine en vertu du Règlement S

- (1) une « Personne américaine » désigne :
  - (a) toute personne physique résidente aux États-Unis ;
  - (b) toute société de personnes ou de capitaux immatriculée ou constituée en vertu des lois des États-Unis ;
  - (c) toute succession dont le liquidateur ou l'exécuteur testamentaire est une Personne américaine ;
  - (d) toute fiducie dont un fiduciaire est une Personne américaine ;
  - (e) toute agence ou succursale d'une entité étrangère située aux États-Unis ;
  - (f) tout compte non discrétionnaire ou autre compte similaire (en dehors d'une succession ou d'une fiducie) détenu par un courtier ou autre agent fiduciaire pour le bénéfice ou le compte d'une Personne américaine ;
  - (g) tout compte discrétionnaire ou autre compte similaire (en dehors d'une succession ou d'un trust) détenu par un courtier ou autre agent fiduciaire immatriculé, constitué ou (si c'est une personne physique) résidant aux États-Unis ; et
  - (h) toute société de personnes ou de capitaux si :
    - (i) elle est immatriculée ou constituée en vertu des lois d'une juridiction étrangère ; et
    - (ii) elle est créée par une Personne américaine dans le but d'investir dans des valeurs mobilières qui ne sont pas enregistrées en vertu de la Loi de 1933, sauf si elle est immatriculée ou constituée et détenue par des investisseurs accrédités (tels que définis dans la Règle 501(a) de la Loi de 1933) qui ne sont pas des personnes morales, des successions ou des fiducies.
- (2) Indépendamment du point (1) ci-dessus, tout compte discrétionnaire ou compte similaire (en dehors d'une succession ou d'une fiducie) détenu au bénéfice ou pour le compte d'une Personne non américaine par un courtier ou un autre agent fiduciaire professionnel immatriculé, constitué ou (si c'est une personne physique) résidant aux États-Unis ne sera pas considéré comme une « Personne américaine ».
- (3) Indépendamment du point (1) ci-dessus, toute succession dont un agent fiduciaire professionnel agissant en qualité de liquidateur ou d'exécuteur testamentaire est une Personne américaine ne sera pas considérée comme une « Personne américaine » si :
  - (a) un liquidateur ou exécuter de la succession qui n'est pas une Personne américaine dispose d'un pouvoir d'investissement discrétionnaire entier ou partagé sur les actifs de la succession et
  - (b) la succession est régie par un droit étranger.
- (4) Indépendamment du point (1) ci-dessus, toute fiducie dont un agent fiduciaire professionnel agissant en qualité de fiduciaire est une Personne américaine ne sera pas considérée comme une Personne américaine si un Fiduciaire qui n'est pas une Personne américaine dispose d'un pouvoir d'investissement discrétionnaire entier ou partagé sur les actifs de la fiducie et qu'aucun

bénéficiaire de la fiducie (ni aucun auteur si la fiducie est révocable) n'est une « Personne américaine ».

- (5) Indépendamment du point (1) ci-dessus, un plan de participation salariale établi et géré en vertu des lois d'un pays autre que les États-Unis et des pratiques, coutumes ainsi que la documentation de ce pays ne sera pas considéré comme une « Personne américaine ».
- (6) Indépendamment du point (1) ci-dessus, toute agence ou succursale d'une Personne américaine basée en dehors des États-Unis ne sera pas considérée comme une « Personne américaine » si :
  - (a) l'agence ou la succursale existe et opère à des fins commerciales valables ; et
  - (b) l'agence ou la succursale est active dans le secteur de l'assurance ou de la banque et est soumise à une réglementation importante dans son secteur d'activité au sein de la juridiction où elle opère.
- (7) Le Fonds Monétaire International, la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, la Inter-American Development Bank, la Banque asiatique de développement, la Banque africaine de développement, les Nations Unies et l'ensemble de leurs agences, Sociétés affiliées et fonds de retraite ainsi que toute autre organisation internationale similaire, leurs agences, Sociétés affiliées et fonds de retraite ne sont pas considérés comme des « Personnes américaines ».

B. En vertu de la Commodity Exchange Act, une « Personne non américaine » est définie comme :

- (1) une personne physique qui n'est pas résidente aux États-Unis ;
- (2) une société de personnes ou de capitaux ou toute autre entité, en dehors d'une entité ayant pour objet principal l'investissement passif, constituée en vertu des lois d'une juridiction étrangère et dont le principal lieu d'exercice se situe à l'étranger ;
- (3) une succession ou fiducie dont le revenu n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu aux États-Unis, quelle qu'en soit la source ;
- (4) une entité ayant pour objet principal l'investissement passif telle qu'un pool, une société d'investissement ou autre organisation similaire, sous réserve que les parts de participation dans l'entité détenues par des personnes qui ne répondent pas au statut de Personnes non américaines ou de personnes éligibles de toute autre manière représentent au total moins de 10 % des droits bénéficiaires de l'entité et que l'objet principal de cette entité ne soit pas de faciliter les investissements de la part de personnes qui n'ont pas le statut de Personnes non américaines dans un pool au titre duquel l'opérateur est dispensé de certaines obligations prévues à la Partie 4 de la réglementation de la CFTC par le fait que ses participants sont des Personnes non américaines ; et
- (5) un fonds de retraite pour les salariés, cadres ou dirigeants d'une entité constituée et ayant son principal lieu d'exercice en dehors des États-Unis.

C. En vertu du Code et de la Réglementation du Trésor y afférente, une « Personne américaine » est définie comme :

- (1) une personne physique qui est citoyen américain ou « étranger résident permanent » aux États-Unis. À l'heure actuelle, un « étranger résident permanent » est défini pour inclure de façon générale toute personne qui (i) détient une Alien Registration Card (« carte verte ») émise par les services d'immigration et de naturalisation américains ou (ii) réussit un test de « substantial presence ». Ce test est généralement réussi pour une année civile donnée si (i) la personne est présente aux États-Unis au moins 31 jours dans l'année et si (ii) la somme du nombre de jours au cours desquels cette personne est présente aux États-Unis pendant l'année en cours, ajoutée à un 1/3 du nombre de jours passés aux États-Unis par cette personne au cours de l'année précédente et à 1/6 du nombre de jours équivalents au cours de l'année précédant la précédente est égale ou supérieure à 183 jours ;
- (2) une société de capitaux ou de personnes créée ou constituée aux États-Unis ou en vertu des lois des États-Unis ou de tout État des États-Unis ;

- (3) une fiducie au titre de laquelle (i) un tribunal américain est à même d'exercer une juridiction de première instance et (ii) une ou plusieurs Personnes américaines ont autorité pour contrôler toutes les décisions importantes ; et
- (4) une succession soumise à l'impôt aux États-Unis sur ses revenus dans le monde entier, quelle qu'en soit la source.

## Annexe E : Liste des dépositaires délégués

<u>Pays/Marché</u>	<u>Sous-dépositaire</u>	<u>Pays/Marché</u>	<u>Sous-dépositaire</u>
Allemagne	The Bank of New York Mellon SA/NV	Inde	Deutsche Bank AG
Arabie Saoudite	HSBC Saudi Arabia Limited	Inde	HSBC Ltd
Argentine	Caja de Valores S.A.	Indonésie	Deutsche Bank AG
Australie	National Australia Bank Limited	Irlande	The Bank of New York Mellon
Australie	Citigroup Pty Limited	Islande	Landsbankinn hf.
Autriche	Citibank N.A. Milan	Israël	Bank Hapoalim B.M.
Bahrein	HSBC Bank Middle East Limited	Italie	Citibank N.A. Milan
Bangladesh	The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited	Italie	Intesa Sanpaolo S.p.A.
Belgique	Citibank International Limited	Japon	Mizuho Bank, Ltd.
Bermudes	HSBC Bank Bermuda Limited	Japon	The Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ, Ltd.
Botswana	Stanbic Bank Botswana Limited	Jordanie	Standard Chartered Bank
Brésil	Citibank N.A., Brazil	Kenya	CfC Stanbic Bank Limited
Brésil	Itau Unibanco S.A.	Koweït	HSBC Bank Middle East Limited, Kuwait
Bulgarie	Citibank Europe plc, Bulgaria Branch	Lettonie	AS SEB banka
Canada	CIBC Mellon Trust Company (CIBC Mellon)	Liban	HSBC Bank Middle East Limited – Beirut Branch
Chili	Banco de Chile	Lithuanie	AB SEB bankas
Chili	Bancau Itau S.A. Chile	Luxembourg	Euroclear Bank
Chine	HSBC Bank (China) Company Limited	Malaisie	Deutsche Bank (Malaysia) Berhad
Chypre	BNP Paribas Securities Services S.C.A., Athens	Malaisie	HSBC Bank Malaysia Berhad
Colombie	Cititrust Colombia S.A. Sociedad Fiduciaria	Malte	The Bank of New York Mellon SA/NV
Corée du Sud	Deutsche Bank AG	Maroc	Citibank Maghreb
Corée du Sud	The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited	Mexique	Banco Nacional de México S.A.
Costa Rica	Banco Nacional de Costa Rica	Namibie	Standard Bank Namibia Limited
Croatie	Privredna banka Zagreb d.d.	Nigeria	Stanbic IBTC Bank Plc
Danemark	Skandinaviska Enskilda Banken AB (Publ)	Norvège	Skandinaviska Enskilda Banken AB (Publ)
E.A.U.	HSBC Bank Middle East Limited, Dubai	Nouvelle-Zélande	National Australia Bank Limited
Égypte	HSBC Bank Egypt S.A.E.	Oman	HSBC Bank Oman S.A.O.G.
Espagne	Banco Bilbao Vizcaya Argentaria, S.A.	Ouganda	Stanbic Bank Uganda Limited
Espagne	Santander Securities Services S.A.U.	Pakistan	Deutsche Bank AG
Estonie	SEB Pank AS	Pays-Bas	The Bank of New York Mellon SA/NV
États-Unis	The Bank of New York Mellon	Pérou	Citibank del Peru S.A.
Finlande	Finland Skandinaviska Enskilda Banken AB (Publ)	Philippines	Deutsche Bank AG
France	BNP Paribas Securities Services S.C.A.	Pologne	Bank Polska Kasa Opieki S.A.
France	Citibank International Limited (liquidités déposées auprès de Citibank NA)	Portugal	Citibank International Limited, Sucursal em Portugal
Ghana	Stanbic Bank Ghana Limited	Qatar	HSBC Bank Middle East Limited, Doha
Grèce	BNP Paribas Securities Services S.C.A., Athens	République slovaque	Citibank Europe plc, pobočka zahraničnej banky
Hong Kong	The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited	République tchèque	Citibank Europe plc, organizacni slozka
Hong Kong	Deutsche Bank AG	Roumanie	Citibank Europe plc, Romania Branch
Hongrie	Citibank Europe plc, Hungarian Branch Office	Royaume-Uni	The Bank of New York Mellon
Ile Maurice	The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited	Russie	Deutsche Bank Ltd
Iles Caïman	The Bank of New York Mellon	Russie	AO Citibank

<b><u>Pays/Marché</u></b>	<b><u>Sous-dépositaire</u></b>
Serbie	UniCredit Bank Serbia JSC
Singapour	DBS Bank Ltd
Singapour	United Overseas Bank Ltd
Slovénie	UniCredit Banka Slovenia d.d.
Sri Lanka	The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited
Suède	Skandinaviska Enskilda Banken AB (Publ)
Suisse	Credit Suisse AG
Suisse	UBS Switzerland AG
Swaziland	Standard Bank Swaziland Limited
Taïwan	HSBC Bank (Taiwan) Limited
Taïwan	Standard Chartered Bank (Taiwan) Ltd.
Thaïlande	The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited
Tunisie	Banque Internationale Arabe de Tunisie
Turquie	Deutsche Bank A.S.
U.K.	Depository and Clearing Centre (DCC) Deutsche Bank AG, London Branch
Ukraine	Public Joint Stock Company « Citibank »
Uruguay	Banco Itaú Uruguay S.A.
Venezuela	Citibank N.A., Sucursal Venezuela
Vietnam	HSBC Bank (Vietnam) Ltd
Zambie	Stanbic Bank Zambia Limited
Zimbabwe	Stanbic Bank Zimbabwe Limited
Zimbabwe	Stanbic Bank Zimbabwe Limited

## Goldman Sachs Funds, plc

(Société d'investissement à capital variable constituée sous la forme d'un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments de droit irlandais et agréée par la Banque Centrale d'Irlande en vertu de la Réglementation des Communautés Européennes (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) de 2011 (dans sa version modifiée))



Supplément au Prospectus

- Catégorie F
- Catégorie F Capitalisation
- Catégorie F Capitalisation (T)

13 avril  
2018

## À propos du présent Supplément

Le présent Supplément contient des informations relatives aux Actions de la Catégorie F, de la Catégorie F Capitalisation et de la Catégorie F Capitalisation (T) du Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund. Sauf indication contraire, les termes et expressions définis dans le Prospectus ont la même signification dans le présent Supplément.

**Le présent Supplément fait partie intégrante du Prospectus et doit toujours être lu conjointement à celui-ci. Le Prospectus contient des informations détaillées sur les aspects suivants du Fonds : description des Catégories d'Actions ; les risques généraux associés à un investissement dans le Fonds ; informations sur la gestion et l'administration du Fonds, ainsi que sur les tiers qui fournissent des services au Fonds ; achat et rachat d'Actions et les privilèges d'échange liés à celles-ci ; détermination de la Valeur liquidative ; politique de distribution de dividendes ; frais et dépenses du Fonds ; informations sur le Fonds ; assemblées des Actionnaires et rapports aux Actionnaires ; et fiscalité.**

**Un investissement dans un Fonds n'est pas de même nature qu'un dépôt sur un compte bancaire et n'est couvert par aucun des systèmes de garantie mis en place par le gouvernement, un organisme public ou autre. Le capital investi, y compris dans les Fonds qui visent à maintenir la stabilité de leur Valeur liquidative par Action, peut fluctuer.**

Une partie des Actions a été admise à la Cote officielle et à la négociation sur le Global Exchange Market de l'Euronext Dublin. Les Administrateurs ne prévoient pas le développement d'un marché secondaire actif en ce qui concerne les Actions.

Aucune souscription d'Actions au sein d'un des Fonds ne sera acceptée si l'investisseur fonde sa décision d'investir uniquement sur les informations contenues dans le présent Supplément.

Le présent Supplément présente une synthèse des informations sur les Actions de chaque Fonds telles qu'elles sont disponibles au 13 avril 2018.

## Table des matières

1	Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund - Catégorie F, Catégorie F Capitalisation et Catégorie F Capitalisation (T).....	2
---	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

## Définitions

Dans le présent Supplément, sauf définition plus précise aux présentes ou dans le Prospectus, les termes et expressions avec une majuscule à l'initiale, qui viennent compléter les définitions contenues dans le Prospectus et doivent être lus conjointement à celles-ci, ont la signification suivante :

- « **Actions** » désigne les Actions de la Catégorie F, de la Catégorie F Capitalisation et de la Catégorie F Capitalisation (T) du Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund.
- « **Yen Liquid Reserves Fund** » désigne le Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund.

# 1 Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund - Catégorie F, Catégorie F Capitalisation et Catégorie F Capitalisation (T)

## Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Yen Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Yen Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

## Politique d'investissement -

### Politique d'investissement –synthèse

Le Yen Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Yen Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Yen Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Yen Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Yen Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Yen Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du Yen Liquid Reserves Fund sont libellées en yens japonais. S'agissant des Actions de la Catégorie F, l'objectif du Yen Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 10 000 ¥. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Yen Liquid Reserves Fund seront libellés en yens japonais, sous réserve toutefois que le Yen Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, chercher à conserver une note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf attribuée par Moody's. Le Yen Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle du Yen Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### **Description des titres**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Yen Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### **Titres d'état**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Yen Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

## Obligations bancaires

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques. Sous réserve de la possibilité pour le Yen Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, le Yen Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, le Yen Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

## Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en yens et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en yens, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

## Obligations à taux flottant et variable

Le Yen Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

## Autres organismes de placement collectif

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Yen Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Yen Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Yen Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

## Techniques de gestion de portefeuille

Le Yen Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

## Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions**

Les Actions des Catégories F et F Capitalisation ne sont généralement disponibles qu'aux investisseurs qui sont des fonds de fonds. Les Administrateurs peuvent à leur discrétion permettre à d'autres investisseurs de souscrire des Actions bien qu'ils puissent à tout moment, et comme pour les autres Catégories d'Actions, rejeter tout ordre de souscription pour tout motif ou sans avoir à le justifier.

**Actions de Catégorie F**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 10 000 ¥ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent/ Les Rendements Négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie F Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les

Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant (Montants de souscription)*	Trois Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### **Actions de Catégorie F Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de négociation donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	La capitalisation des revenus et des plus-values commence
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Yen Liquid Reserves Fund s'élève à 100 millions ¥ ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie F

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Yen Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du deuxième Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du deuxième Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 10 000 JPY

souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 08 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Yen Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs International aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Yen Liquid Reserves Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Yen Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; et de (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie F reste stable à 10 000 JPY par Action.

### **Actions de Catégorie F Capitalisation et Actions de Catégorie F Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie F**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 13 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366.

### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation	acquis le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie F Capitalisation

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 16 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie F Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront

exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 13 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le Distributeur	Produit de rachat ordinaire
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Yen Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % par an de la Valeur liquidative (le « Taux fixe »), même s'il ne dépasse pas 0,20 % à l'heure actuelle. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit

annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Yen Liquid Reserves Fund.

- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres et au Japon; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.
- « **Jour de négociation** » désigne chaque Jour de Bourse à l'égard duquel les souscriptions, les rachats ou les échanges sont exécutés.
- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné

## Goldman Sachs Funds, plc

(Société d'investissement à capital variable constituée sous la forme d'un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments de droit irlandais et agréée par la Banque Centrale d'Irlande en vertu de la Réglementation des Communautés Européennes (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) de 2011 (dans sa version modifiée))



### Supplément au Prospectus

- Catégorie Administration
- Catégorie Administration Capitalisation
- Catégorie Administration Capitalisation (T)

13 avril  
2018

## À propos du présent Supplément

Le présent Supplément contient des informations relatives aux Actions de la Catégorie Administration, de la Catégorie Administration Capitalisation et de la Catégorie Administration Capitalisation (T) du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Government and Agency and Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund, et de la Catégorie Administration et de la Catégorie Administration Capitalisation du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund et du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund (les « Actions »). Sauf indication contraire, les termes et expressions définis dans le Prospectus ont la même signification dans le présent Supplément.

**Le présent Supplément fait partie intégrante du Prospectus et doit toujours être lu conjointement à celui-ci. Le Prospectus contient des informations détaillées sur les aspects suivants du Fonds : description des Catégories d'Actions ; les risques généraux associés à un investissement dans le Fonds ; informations sur la gestion et l'administration du Fonds, ainsi que sur les tiers qui fournissent des services au Fonds ; achat et rachat d'Actions et les privilèges d'échange liés à celles-ci ; détermination de la Valeur liquidative ; politique de distribution de dividendes ; frais et dépenses du Fonds ; informations sur le Fonds ; assemblées des Actionnaires et rapports aux Actionnaires ; et fiscalité.**

**Un investissement dans un Fonds n'est pas de même nature qu'un dépôt sur un compte bancaire et n'est couvert par aucun des systèmes de garantie mis en place par le gouvernement, un organisme public ou autre. Le capital investi, y compris dans les Fonds qui visent à maintenir la stabilité de leur Valeur liquidative par Action, peut fluctuer.**

Une partie des Actions a été admise à la Cote officielle et à la négociation sur le Global Exchange Market de l'Euronext Dublin. Les Administrateurs ne prévoient pas le développement d'un marché secondaire actif en ce qui concerne les Actions.

Aucune souscription d'Actions au sein d'un des Fonds ne sera acceptée si l'investisseur fonde sa décision d'investir uniquement sur les informations contenues dans le présent Supplément.

Le présent Supplément présente une synthèse des informations sur les Actions de chaque Fonds telles qu'elles sont disponibles au 13 avril 2018.

## Table des matières

1	Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund - Catégorie Administration, Catégorie Administration Capitalisation et Catégorie Administration Capitalisation (T).....	2
2	Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund - Catégorie Administration, Catégorie Administration Capitalisation et Catégorie Administration Capitalisation (T).....	12
3	Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund - Catégorie Administration et, Catégorie Administration Capitalisation et Catégorie Administration Capitalisation (T).....	22
4	Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund - Catégorie Administration, Catégorie Administration Capitalisation et Catégorie Administration Capitalisation (T).....	31
5	Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund - Catégorie Administration, Catégorie Administration Capitalisation et Catégorie Administration Capitalisation (T).....	41
6	Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund - Catégorie Administration, Catégorie Administration Capitalisation et Catégorie Administration Capitalisation (T).....	49
7	Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund - Catégorie Administration, Catégorie Administration Capitalisation et Catégorie Administration Capitalisation (T).....	57
8	Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Administration et Catégorie Administration Capitalisation.....	66
9	Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Administration et Catégorie Administration Capitalisation.....	74
10	Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Administration et Catégorie Administration Capitalisation.....	82
11	Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund - Catégorie Administration, Catégorie Administration Capitalisation et Catégorie Administration Capitalisation (T).....	89

## Définitions

Dans le présent Supplément, sauf définition plus précise aux présentes ou dans le Prospectus, les termes et expressions avec une majuscule à l'initiale, qui viennent compléter les définitions contenues dans le Prospectus et doivent être lus conjointement à celles-ci, ont la signification suivante :

« <b>Actions</b> »	désigne les Actions de la Catégorie Administration, de la Catégorie Administration Capitalisation et de la Catégorie Administration Capitalisation (T) du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund et du Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.
« <b>Euro Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund.
« <b>Euro Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>Sterling Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund.
« <b>Sterling Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>US\$ Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>Sterling Government Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.
« <b>US Treasury Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund.
« <b>Yen Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund.

# 1 Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund - Catégorie Administration, Catégorie Administration Capitalisation et Catégorie Administration Capitalisation (T)

## Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au US\$ Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

## Politique d'investissement

### Politique d'investissement - synthèse

L'US\$ Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

L'US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
Titres d'Etat américain	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme de sociétés de capitaux et autres entités	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Obligations d'Etats non américains (libellées en USD)	oui
Titres de collectivités publiques imposables	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % du total de l'actif net dans d'autres organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de

	l'achat
--	---------

Si le US\$ Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie Administration, l'objectif du US\$ Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs. Ce Fonds s'adresse aux investisseurs qui ne sont pas des ressortissants américains et qui souhaitent optimiser leurs revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité.

Tous les placements de l'US\$ Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que l'US\$ Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une *notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf par Moody's*. Le US\$ Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'US\$ Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Obligations du Trésor américain

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des États-Unis.

### Titres d'Etat américain

Les « Titres d'Etat américain » sont des obligations émises ou garanties par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes. À la différence des Obligations du Trésor américain, les obligations émises ou garanties par une agence, une autorité ou un organisme du gouvernement des États-Unis bénéficient soit (a) de la pleine garantie du gouvernement des États-Unis (titres de la Government National Mortgage Association, par exemple), soit (b) du droit de l'émetteur d'emprunter auprès du Trésor, soit (c) du pouvoir discrétionnaire du gouvernement des États-Unis d'acheter les obligations de l'agence (titres de la Federal National Mortgage Association et de la Federal Home Loan Mortgage Corporation, par exemple), soit (d) du seul crédit de l'émetteur. Il ne peut nullement être garanti que le gouvernement des États-Unis procurera à l'avenir un soutien financier aux agences, autorités ou organismes du gouvernement américain. Les Titres d'Etat américain peuvent inclure des obligations à coupon zéro. Des obligations de ce type peuvent être achetées dès lors que le Gestionnaire de portefeuille juge leurs rendements attractifs.

### **Reçus de dépôt**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut également acquérir des titres émis ou garantis pour le principal et les intérêts par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes sous la forme de reçus de dépôt qui attestent la propriété de futurs paiements d'intérêts, paiements de principal ou les deux sur certains billets ou obligations émis par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes.

### **Obligations de banques américaines et non américaines**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations de banques américaines » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques américaines dont l'actif total est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat. Les obligations précitées peuvent également inclure des titres de créance émis par des filiales américaines de telles banques.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut également investir dans des « Obligations de banques non américaines » dans la limite des obligations libellées en Dollars émises ou garanties par des banques non américaines dont l'actif total est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat, des filiales américaines de telles banques non américaines (obligations Yankee), des filiales non américaines de telles banques non américaines et des filiales non américaines de banques américaines dont le montant total de l'actif est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat. Les obligations bancaires précitées peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires (américaines ou non américaines). En conséquence, le US\$ Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce garantis par des actifs) payables en Dollars et qui sont émis ou garantis par des sociétés constituées aux États-Unis, des banques commerciales constituées aux États-Unis, des sociétés non constituées aux États-Unis, des banques commerciales non constituées aux États-Unis ou d'autres entités. De plus, le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Dollars et émises ou garanties par des sociétés commerciales constituées aux États-Unis, des sociétés commerciales non constituées aux États-Unis ou d'autres entités.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

### **Obligations d'Etats non américains**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des obligations libellées en Dollars (limitées à des effets de commerce et autres billets) émises ou garanties par le gouvernement d'un pays autre que les États-Unis ou par une entité située ou constituée dans un pays autre que les États-Unis, pour autant que la notation à court terme de la devise du pays en question se maintienne dans la catégorie supérieure de notations à court terme auprès du nombre requis d'ONSR.

### **Titres de collectivités publiques**

Les « Titres de collectivités publiques » sont des obligations émises par ou au nom d'États, de territoires et de possessions des États-Unis d'Amérique et de leurs divisions politiques, agences, autorités et organismes, ainsi que par ou au nom du District de Columbia. Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des obligations à

court terme émises ou garanties par des états et des administrations municipales lorsque les rendements de ces titres sont attrayants par rapport à d'autres investissements imposables.

### Autres organismes de placement collectif

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le US\$ Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politique et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du US\$ Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le US\$ Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » d'après les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### Achat d'Actions

#### Actions de Catégorie Administration

Les Actions de Catégorie Administration peuvent être achetées n'importe quel Jour de Bourse à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout

**changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat**

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Administration Capitalisation**

Les Actions de Catégorie Administration Capitalisation peuvent être achetées n'importe quel Jour de Bourse à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Administration Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et

communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Administration Capitalisation (T) pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Liquid Reserves Fund s'élève à 100 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

#### Distributions

##### Actions de Catégorie Administration

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie Administration est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le

réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Administration reste stable à 1 USD par Action.

### **Actions de Catégorie Administration Capitalisation et Actions de Catégorie Administration Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie Administration**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Administration Capitalisation

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le distributeur	Produit de rachat normalement
<b>avant</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Administration Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,60 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,45 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,25 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit

annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 2 Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund - Catégorie Administration, Catégorie Administration Capitalisation et Catégorie Administration Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement de l'Euro Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront à l'Euro Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

L'Euro Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si l'Euro Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, l'Euro Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. L'Euro Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par l'Euro Liquid Reserves Fund. En tant que tel, l'Euro Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions de l'Euro Liquid Reserves Fund sont libellées en euros. S'agissant des Actions de la Catégorie Administration, l'objectif de l'Euro Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 EUR. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements de l'Euro Liquid Reserves Fund seront libellés en euros, sous réserve toutefois que l'Euro Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, une *note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf* attribuée par Moody's. L'Euro Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'Euro Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Euro Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Euro Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres d'état

Le Euro Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour l'Euro Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

**Obligations bancaires**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques dont l'actif total est supérieur à l'équivalent en Euros de 1 milliard USD à la date de leur achat. Sous réserve de la possibilité pour l'Euro Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, l'Euro Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, l'Euro Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant. Dans la plupart des pays, les activités des banques sont soumises à des réglementations détaillées qui, dans le cas des états-Unis, ont subi de profondes modifications au cours de la dernière décennie. La promulgation de nouvelles dispositions législatives ou réglementaires, de même que des changements dans l'interprétation et l'application des dispositions actuelles peuvent influencer les activités et la rentabilité des banques dans certains pays. Les banques peuvent être particulièrement sensibles à certains facteurs économiques, comme les fluctuations des taux d'intérêt ou une évolution négative du marché de l'immobilier. La politique fiscale et monétaire et les cycles économiques généraux peuvent influencer la disponibilité et le coût du financement, la demande de crédit et la qualité des actifs, et se répercuter ainsi sur les bénéfices et la situation financière des banques.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en Euros et dans d'autres devises et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Euros et dans d'autres devises, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

**Obligations à taux flottant et variable**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

**Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. L'Euro Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politique et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux de l'Euro Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. L'Euro Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » d'après les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

**Techniques de gestion de portefeuille**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

## Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire.

Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus. Les risques d'investissement spécifiques liés à un investissement dans l'Euro Liquid Reserves Fund sont les suivants :

### **Risque de change lié à l'Euro**

La devise de fonctionnement de l'Euro Liquid Reserves Fund est l'Euro et il peut détenir des Euros et des titres obligataires et autres obligations libellés en Euro de manière directe ou à titre de garantie. L'Euro requiert la participation de nombreux Etats souverains de la Zone Euro et est par conséquent sensible à la situation économique générale, politique et en matière de crédit de chacun de ces Etats, notamment les engagements continus réels et envisagés par chaque Etat et/ou leur soutien envers les autres Etats souverains appartenant alors à l'Union Européenne, en particulier ceux qui se trouvent dans la Zone Euro. Les Etats membres de l'UE et les entreprises, établissements financiers et contreparties européens sont actuellement affectés, certains de manière négative, par des difficultés et des préoccupations politiques et économiques sévères, y compris en ce qui concerne le financement et la dette souverains et non-souverains. Des accords de financement d'urgence européens, avec le FMI et bilatéraux ont déjà été appliqués et/ou sont envisagés pour certains Etats membres de l'UE et établissements financiers basés en Europe. Ces développements ont eu un effet négatif sur les plans politique et économique. Les marchés financiers, la confiance des investisseurs et les notations de crédit des établissements et des Etats membres de l'UE ont d'ores et déjà été affectés de manière négative et cette situation risque de continuer. En outre, l'activité d'investissement a été affectée, de même que la propension des établissements financiers à accorder des crédits. La possibilité que des Etats membres de l'UE ayant adopté l'Euro abandonnent ou soient forcés de renoncer à l'Euro est toujours d'actualité. Il n'est pas possible de prévoir exactement la nature précise des conséquences d'un abandon de l'Euro par un Etat-membre de l'UE, dans la mesure où aucun cadre juridique n'a été mis en place pour le cas où un tel événement surviendrait. Ces facteurs peuvent avoir un impact négatif important sur la valeur des titres dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund a investi et, en particulier, peuvent entraîner une situation dans laquelle l'Euro Liquid Reserves Fund ne serait plus capable de maintenir son objectif affiché d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable.

## Achat d'Actions

### **Actions de Catégorie Administration**

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 € par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Administration Capitalisation**

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Administration Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Montant d'investissement minimum**

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions de l'Euro Liquid Reserves Fund s'élève à 100 000 EUR ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

**Distributions****Actions de Catégorie Administration**

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement de l'Euro Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution

se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 Euro souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur l'Euro Liquid Reserves Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net de l'Euro Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant d'une source autre que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Administration reste stable à 1 USD par Action.

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

## Rachat des Actions

### Actions de Catégorie Administration

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Paiement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Administration Capitalisation

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Administration Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant

\*ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels de l'Euro Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,60 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,45 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,25 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant l'Euro Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où le système TARGET fonctionne et permet les mouvements de l'Euro ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

### 3 Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund - Catégorie Administration et, Catégorie Administration Capitalisation et Catégorie Administration Capitalisation (T)

#### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Sterling Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

#### Politique d'investissement

##### Politique d'investissement – synthèse

Le Sterling Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Sterling Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Sterling Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du Sterling Liquid Reserves Fund sont libellées en Livres sterling. S'agissant des Actions de la Catégorie Administration, l'objectif du Sterling Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Sterling Liquid Reserves Fund seront libellés en livres sterling, sous réserve toutefois que le Sterling Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, chercher à conserver une *note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf* attribuée par Moody's. Le Sterling Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle du Sterling Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres d'état

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement, ce qui inclut en particulier le gouvernement britannique, ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

**Obligations bancaires**

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques dont l'actif total est supérieur à l'équivalent en Livres sterling de 1 milliard USD à la date de leur achat. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, le Sterling Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, le Sterling Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en Livres sterling et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Livres sterling, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

**Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Sterling Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Sterling Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Sterling Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Administration**

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. La Valeur liquidative par Action devrait en principe se situer à 1 GBP par Action, bien que cela ne puisse être garanti.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Administration Capitalisation**

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Administration Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Sterling Liquid Reserves Fund s'élève à 100 000 GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

## Distributions

### Actions de Catégorie Administration

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Liquid Reserves Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, Christchurch Court, 10-15 Newgate Street, Londres EC1A 7HD, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Sterling Liquid Reserves Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; et (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Administration reste stable à 1 GBP par Action.

### Actions de Catégorie Administration Capitalisation et Actions de Catégorie Administration Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

## Rachat des Actions

### Actions de Catégorie Administration

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### **Actions de Catégorie Administration Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### **Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Administration Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,60 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,45 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,25 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et

dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 4 Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund - Catégorie Administration, Catégorie Administration Capitalisation et Catégorie Administration Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Yen Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Yen Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement -

#### Politique d'investissement –synthèse

Le Yen Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Yen Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Yen Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Yen Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Yen Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Yen Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du Yen Liquid Reserves Fund sont libellées en yens japonais. S'agissant des Actions de la Catégorie Administration, l'objectif du Yen Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 10 000 ¥. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Yen Liquid Reserves Fund seront libellés en yens japonais, sous réserve toutefois que le Yen Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, chercher à conserver une note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf attribuée par Moody's. Le Yen Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle du Yen Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

#### Description des titres

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### Titres de haute qualité

Le Yen Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Yen Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### Titres d'état

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Yen Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### **Obligations bancaires**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques. Sous réserve de la possibilité pour le Yen Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, le Yen Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, le Yen Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en yens et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en yens, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Yen Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Yen Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Yen Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Administration**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 10 000 ¥ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent/ Les Rendements Négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Administration Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant (Montants de souscription)*	Trois Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Administration Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de négociation donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Yen Liquid Reserves Fund s'élève à 10 millions ¥ ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Administration

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Yen Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du deuxième Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du deuxième Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 10 000 JPY souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 08 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Yen Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs International aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Yen Liquid Reserves Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Yen Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en

portefeuille ; et de (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Administration reste stable à 10 000 JPY par Action.

### **Actions de Catégorie Administration Capitalisation et Actions de Catégorie Administration Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie Administration**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 13 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366.

#### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation	acquis le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Administration Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 16 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Administration Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 13 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Yen Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,60 % par an de la Valeur liquidative (le « Taux fixe »), même s'il ne dépasse pas 0,45 % à l'heure actuelle. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,25 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute

autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Yen Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres et au Japon; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.
- « **Jour de négociation** » désigne chaque Jour de Bourse à l'égard duquel les souscriptions, les rachats ou les échanges sont exécutés.

## 5 Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund - Catégorie Administration, Catégorie Administration Capitalisation et Catégorie Administration Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité en investissant dans des Obligations du Trésor américain et dans des contrats de mise en pension de titres adossés à des Obligations du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en Obligations du Trésor américain et en contrats de mise en pension de titres adossés à des Obligations du Trésor américain permettront au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le

US\$ Treasury Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie Administration, l'objectif du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir *une notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf par Moody's*. Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

#### Description des titres

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Conformément aux lignes directrices de l'AEMF, selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### **Obligations du Trésor américain**

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des Etats-Unis.

#### **« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable**

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Obligations du Trésor américain » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

#### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), investir dans des pensions livrées de Titres d'Etat américains et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

## Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement des instruments et des titres de créance et du marché monétaire à court terme peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie Administration

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Administration Capitalisation

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Administration Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse

<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund s'élève à 100 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

#### Distributions

##### Actions de Catégorie Administration

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie Administration est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court,

120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Administration reste stable à 1 USD par Action.

### **Actions de Catégorie Administration Capitalisation et Actions de Catégorie Administration Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

#### **Rachat des Actions**

##### **Actions de Catégorie Administration**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

##### **Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

##### **Actions de Catégorie Administration Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Administration Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,60 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,45 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut pas être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,25 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 6 Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund - Catégorie Administration, Catégorie Administration Capitalisation et Catégorie Administration Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de Titres d'Etat libellés en livres sterling. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund pourra, à des fins de gestion efficace du portefeuille, acheter des titres libellés en livres sterling émis ou garantis par des gouvernements d'Etats membres de l'OCDE par le biais de pensions livrées de titres garanties par les Titres d'Etat concernés. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en titres du marché monétaire permettront au Sterling Government Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'Etat libellés en livres sterling	oui
Titres non émis par des Agences gouvernementales ni garantis par des Gouvernements	Dans des conditions de marché exceptionnelles, le Sterling Government Liquid Reserves Fund pourra investir dans des dépôts à terme émis par des établissements financiers
« Titres d'Etat » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Government Liquid Reserves Fund détient un titre adossé à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Government Liquid Reserves Fund investit dans des titres, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund conservera une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Government Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Sterling Government Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions sont libellées en Livres sterling. S'agissant de la Catégorie Administration, l'objectif du Sterling Government Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Sterling Government Liquid Reserves Fund seront libellés en livres sterling, sous réserve toutefois que le Sterling Government Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une notation *Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou de Aaa/mf* par Moody's. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle du Sterling Government Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

#### Description des titres

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, y compris, de façon non exhaustive, les titres suivants :

##### **Titres de haute qualité**

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Government Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Conformément aux lignes directrices de l'AEMF, selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

##### **Titres d'état**

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans des titres ou dans des titres de créance libellés en Livres sterling (à taux fixe et flottant) émis ou garantis par les Gouvernements d'Etats-membres de l'OCDE. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Government Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des titres négociables non cotés, tous ces titres seront cotés, négociés ou échangés sur un Marché reconnu.

##### **« Titres d'Etat » à taux flottant et variable**

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Titres d'Etat » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

Dans des circonstances de marché exceptionnelles, le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut également investir dans des dépôts à terme en Livres sterling dont l'échéance n'excédera pas une semaine, et qui seront émis par des établissements financiers bénéficiant d'une notation A1/P1 ou plus.

### Techniques de gestion de portefeuille

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Sterling Government Liquid Reserves Fund), acheter des titres libellés en Livres sterling émis ou garantis par les gouvernements d'Etats-membres de l'OCDE par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### Achat d'Actions

#### Actions de Catégorie Administration

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. La Valeur liquidative par Action devrait être de 1 GBP par Action, bien que cela ne puisse être garanti.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Administration Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Administration Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Sterling Government Liquid Reserves Fund s'élève à 100 000 GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

#### Distributions

##### Actions de Catégorie Administration

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund imputable aux Actions est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Sterling Government Liquid Reserves Fund. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Sterling Government Liquid Reserves Fund. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Sterling Government Liquid Reserves Fund et que le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Sterling Government Liquid Reserves Fund se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP souhaitée par le Sterling Government Liquid Reserves Fund. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman

Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Government Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman Sachs International aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Government Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Sterling Government Liquid Reserves Fund provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Sterling Government Liquid Reserves Fund, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Administration reste stable à 1 GBP par Action.

#### **Actions de Catégorie Administration Capitalisation et Actions de Catégorie Administration Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

#### **Rachat des Actions**

##### **Actions de Catégorie Administration**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

##### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Administration Capitalisation**

Les Actions de Catégorie Administration Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Administration Capitalisation (T)**

Les Actions de Catégorie Administration Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un

bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Government Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,60 % de la Valeur liquidative (le « Plafond de dépenses ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,45 % (le « Taux de dépenses prévues »). Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Plafond de dépenses qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Plafond de dépenses par notification adressée à la Société, mais le Plafond de dépenses ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Plafond de dépenses et le Taux de dépenses prévues incluent une commission de service de 0,25 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Plafond de dépenses couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Plafond de dépenses exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Government Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 7 Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund - Catégorie Administration, Catégorie Administration Capitalisation et Catégorie Administration Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille de titres de qualité supérieure du marché monétaire émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis ou des Titres du Trésor américain. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund pourra, à des fins de gestion efficace du portefeuille, acheter de tels titres par le biais de pensions livrées de titres garanties par des Titres émis par des Agences du gouvernement des Etats-Unis ou des Titres du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en titres du marché monétaire permettront au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis	oui
Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis	oui
Titres non émis par des Agences gouvernementales ni garantis par des Gouvernements	non
« Titres émis par des Agences gouvernementales » et « Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund détient un titre adossé à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund investit dans des titres, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund conservera une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars américains. S'agissant de la Catégorie Administration, l'objectif du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de l'US\$ Government and Agency Reserves Fund en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une notation *Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf par Moody's*. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle de l'US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir dans un éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité », tels que définis ci-dessous, ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, y compris, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis

Les Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis sont des titres émis par des agences du Gouvernement Fédéral et sont garantis soit : (a) par un engagement inconditionnel du Gouvernement des Etats-Unis (par exemple, Ginnie Mae), soit (b) selon le pouvoir discrétionnaire du Gouvernement des Etats-Unis

d'acheter les obligations émises par les agences (par exemple, Fannie Mae et Freddie Mac). Il ne peut être garanti que le Gouvernement des Etats-Unis apportera un soutien financier aux agences.

### Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis

Les titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis sur le plan du principal et des intérêts sont réputés comprendre (a) des titres pour lesquels le paiement du principal et des intérêts est garanti par une lettre de crédit irrévocable émise par le Gouvernement des Etats-Unis et (b) les participations à des prêts effectués ainsi garantis.

### « Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis » et « Titres du Trésor américain ou Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis » et « Titres du Trésor américain ou Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund), investir dans des pensions livrées de titres garanties par des Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis et des Titres du Trésor américain et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### Achat d'Actions

#### Actions de Catégorie Administration

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent
avant : 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00,	le même Jour de Bourse

heure de Dublin) (Montants de souscription)*	
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Actions de Catégorie Administration Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	La capitalisation des revenus et des plus-values commence
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les

ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Administration Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>	
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund s'élève à 100 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

## Distributions

### Actions de Catégorie Administration

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund imputable aux Actions est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et que le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit au 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis, ou à Goldman Sachs International au +44 20 7774 6366 ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Administration reste stable à 1 USD par Action.

### Actions de Catégorie Administration Capitalisation et Actions de Catégorie Administration Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

**Rachat des Actions****Actions de Catégorie Administration**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Administration Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York* (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York* (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Administration Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,60 % de la Valeur liquidative (le « Plafond de dépenses ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,45 % (le « Taux de dépenses prévues »). Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Plafond de dépenses qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Plafond de dépenses par notification adressée à la Société, mais le Plafond de dépenses ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Plafond de dépenses et le Taux de dépenses prévues incluent une commission de service de 0,25 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base

permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Plafond de dépenses couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Plafond de dépenses exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 8 Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Administration et Catégorie Administration Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au US\$ Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politiques d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres (Reverse Repurchase agreements)	oui
Titres de collectivités publiques imposables	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute

	qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
--	------------------------------------------------------------------

Si le US\$ Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restant jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund se conformera aux modifications apportées aux lignes directrices de l'AEMF. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en USD. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du US\$ Liquid Reserves Plus Fund.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

La totalité des investissements du US\$ Liquid Reserves Plus Fund est libellée en Dollars américains.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du US\$ Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

#### Description des titres

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### Titres de haute qualité

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une

autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

### **Reçus de dépôt**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut également acquérir des titres émis ou garantis pour le principal et les intérêts par le gouvernement, ses agences, autorités ou organismes sous la forme de reçus de dépôt qui attestent la propriété de futurs paiements d'intérêts, paiements de principal ou les deux sur certains billets ou obligations émis par le gouvernement, ses agences, autorités ou organismes.

### **Obligations bancaires**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce garantis par des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme émises ou garanties par des sociétés commerciales.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

### **Obligations d'Etats**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des obligations (limitées à des effets de commerce et autres billets) émises ou garanties par les gouvernements qui maintiennent une notation à court terme de la devise dans l'une des deux catégories supérieures de notations à court terme auprès du nombre requis d'ONSR.

### **Titres de collectivités publiques**

Les « Titres de collectivités publiques » sont des obligations émises par ou au nom d'États, de territoires et de possessions des États-Unis d'Amérique et de leurs divisions politiques, agences, autorités et organismes, ainsi que par ou au nom du District de Columbia. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des obligations à court terme émises ou garanties par des états et des administrations municipales lorsque les rendements de ces titres sont attrayants par rapport à d'autres investissements imposables.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du US\$ Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement

généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie Administration

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Administration peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 14 h 00, heure de New York, (normalement 19 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York, (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent</b>
<b>avant</b> : 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Administration Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Administration Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit  le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Liquid Reserves Plus Fund s'élève à 100 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

#### Distributions

##### Actions de Catégorie Administration

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions de la Catégorie Administration est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne

devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Liquid Reserves Plus Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, États-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

#### Actions de Catégorie Administration Capitalisation

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

#### Rachat des Actions

##### Actions de Catégorie Administration

Les Actions de Catégorie Administration peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

##### Paiement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat généralement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 14 h 00, heure de New York* (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 14 h 00, heure de New York* (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le Jour de Bourse de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Administration Capitalisation**

Les Actions de Catégorie Administration Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 14 h 00, heure de New York * (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 14 h 00, heure de New York * (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,60 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,45 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,25 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution

du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Jour de Bourse** » désigne :
- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 9 Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Administration et Catégorie Administration Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Euro Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Euro Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres (Reverse Repurchase agreements)	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Euro Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Euro Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restante jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes les techniques efficaces de gestion de portefeuille utilisées par le Euro Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le Euro Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire » standard selon la définition des orientations de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund se conformera aux modifications apportées aux lignes directrices de l'AEMF. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en euros. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du Euro Liquid Reserves Plus Fund.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

Les Actions du Euro Liquid Reserves Plus Fund sont libellées en euros.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du Euro Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

#### Description des titres

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Euro Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

**Titres d'état**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Euro Liquid Reserves Plus Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

**Obligations bancaires**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme, émises ou garanties par des sociétés commerciales.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Euro Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus. Les risques d'investissement spécifiques liés à un investissement dans le Euro Liquid Reserves Plus Fund sont les suivants :

**Risque de change lié à l'Euro**

La devise de fonctionnement du Euro Liquid Reserves Plus Fund est l'Euro et il peut détenir des Euros et des titres obligataires et autres obligations libellés en Euro de manière directe ou à titre de garantie. L'Euro requiert la participation de nombreux Etats souverains de la Zone Euro et est par conséquent sensible à la situation

économique générale, politique et en matière de crédit de chacun de ces Etats, notamment les engagements continus réels et envisagés par chaque Etat et/ou leur soutien envers les autres Etats souverains appartenant alors à l'Union Européenne, en particulier ceux qui se trouvent dans le Zone Euro. Les Etats membres de l'UE et les entreprises, établissements financiers et contreparties européens sont actuellement affectés, certains de manière négative, par des difficultés et des préoccupations politiques et économiques sévères, y compris en ce qui concerne le financement et la dette souverains et non-souverains. Des accords de financement d'urgence européens, avec le FMI et bilatéraux ont déjà été appliqués et/ou sont envisagés pour certains Etats membres de l'UE et établissements financiers basés en Europe. Ces développements ont eu un effet négatif sur les plans politique et économique. Les marchés financiers, la confiance des investisseurs et les notations de crédit des établissements et des Etats membres de l'UE ont d'ores et déjà été affectés de manière négative et cette situation risque de continuer. En outre, l'activité d'investissement a été affectée, de même que la propension des établissements financiers à accorder des crédits. La possibilité que des Etats membres de l'UE ayant adopté l'Euro abandonnent ou soient forcés de renoncer à l'Euro est toujours d'actualité. Il n'est pas possible de prévoir exactement la nature précise des conséquences d'un abandon de l'Euro par un Etat-membre de l'UE, dans la mesure où aucun cadre juridique n'a été mis en place pour le cas où un tel événement surviendrait. Ces facteurs peuvent avoir un impact négatif important sur la valeur des titres dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund a investi.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie Administration

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Administration peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent/ Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait

aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Administration Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Administration Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Euro Liquid Reserves Plus Fund s'élève à 100 000 € ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Administration

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Euro Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 13 h 30, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le

réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 € souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Euro Liquid Reserves Plus Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Euro Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant d'une source autre que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

### Actions de Catégorie Administration Capitalisation

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### Rachat des Actions

#### Actions de Catégorie Administration

Les Actions de Catégorie Administration peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Administration Capitalisation

Les Actions de Catégorie Administration Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Euro Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,60 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,45 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,25 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent

l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Euro Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où le système TARGET fonctionne et permet les mouvements de l'Euro ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 10 Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Administration et Catégorie Administration Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Sterling Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales (hors effets de commerce bancaires)	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restant jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en livres sterling. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du Sterling Liquid Reserves Plus Fund.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

Les Actions du Sterling Liquid Reserves Plus Fund sont libellées en Livres sterling.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

#### Description des titres

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

#### **Titres d'état**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement, ce qui inclut en particulier le gouvernement britannique, ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs États membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la

reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Plus Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### **Obligations bancaires**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme émises ou garanties par des sociétés commerciales.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### **Achat d'Actions**

#### **Actions de Catégorie Administration**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Administration peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin, le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit de souscription)*
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Administration Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Administration Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin, le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus Fund et aux

Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Sterling Liquid Reserves Plus Fund s'élève à 100 000 GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### **Actions de Catégorie Administration**

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 13 h 30, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 GBP souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Liquid Reserves Plus Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, Christchurch Court, 10-15 Newgate Street, Londres EC1A 7HD, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; et (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

#### **Actions de Catégorie Administration Capitalisation**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

**Rachat des Actions****Actions de Catégorie Administration**

Les Actions de Catégorie Administration peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

**Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Fonds peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Fonds et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Administration Capitalisation**

Les Actions de Catégorie Administration Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Fonds peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Fonds et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,60 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,45 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,25 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 11 Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund - Catégorie Administration, Catégorie Administration Capitalisation et Catégorie Administration Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant uniquement dans des obligations du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en obligations du Trésor américain permettront au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. Le Fonds est un Fonds monétaire à court terme et son objectif d'investissement devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir dans les instruments suivants :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM

Si le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 365 jours à la date de l'achat. Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les

directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie Administration, l'objectif du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une *notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa-mf par Moody's*. Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle de l'US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

#### Description des titres

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous.

#### **Titres de haute qualité**

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité de crédit et de liquidité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### **Obligations du Trésor américain**

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des Etats-Unis.

#### **« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable**

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Obligations du Trésor américain » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

#### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut être soumis aux restrictions d'investissement contenues dans le Prospectus, acheter des titres assimilés à des titres cotés ou à terme, comme défini plus en détail à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

#### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement des instruments et des titres de créance et du marché monétaire à court terme peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration

ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie Administration

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Administration Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit  le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Administration Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund s'élève à 100 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Administration

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie Administration est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Administration reste stable à 1 USD par Action.

### **Actions de Catégorie Administration Capitalisation et Actions de Catégorie Administration Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie Administration**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Administration Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Administration Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,60 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,45 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,25 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## Goldman Sachs Funds, plc

(Société d'investissement à capital variable constituée sous la forme d'un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments de droit irlandais et agréée par la Banque Centrale d'Irlande en vertu de la Réglementation des Communautés Européennes (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) de 2011 (dans sa version modifiée))



### Supplément au Prospectus

- Catégorie Capital
- Catégorie Capital  
Capitalisation
- Catégorie Capital  
Capitalisation (T)

**13 avril  
2018**

## À propos du présent Supplément

Le présent Supplément contient des informations relatives aux Actions de la Catégorie Capital, de la Catégorie Capital Capitalisation et de la Catégorie Capital Capitalisation (T) du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Government and Agency and Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund, et de la Catégorie Capital et de la Catégorie Capital Capitalisation du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund et du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund (les « Actions »). Sauf indication contraire, les termes et expressions définis dans le Prospectus ont la même signification dans le présent Supplément.

**Le présent Supplément fait partie intégrante du Prospectus et doit toujours être lu conjointement à celui-ci. Le Prospectus contient des informations détaillées sur les aspects suivants du Fonds : description des Catégories d'Actions ; les risques généraux associés à un investissement dans le Fonds ; informations sur la gestion et l'administration du Fonds, ainsi que sur les tiers qui fournissent des services au Fonds ; achat et rachat d'Actions et les privilèges d'échange liés à celles-ci ; détermination de la Valeur liquidative ; politique de distribution de dividendes ; frais et dépenses du Fonds ; informations sur le Fonds ; assemblées des Actionnaires et rapports aux Actionnaires ; et fiscalité.**

**Un investissement dans un Fonds n'est pas de même nature qu'un dépôt sur un compte bancaire et n'est couvert par aucun des systèmes de garantie mis en place par le gouvernement, un organisme public ou autre. Le capital investi, y compris dans les Fonds qui visent à maintenir la stabilité de leur Valeur liquidative par Action, peut fluctuer.**

Une partie des Actions a été admise à la Cote officielle et à la négociation sur le Global Exchange Market de l'Euronext Dublin. Les Administrateurs ne prévoient pas le développement d'un marché secondaire actif en ce qui concerne les Actions.

Aucune souscription d'Actions au sein d'un des Fonds ne sera acceptée si l'investisseur fonde sa décision d'investir uniquement sur les informations contenues dans le présent Supplément.

Le présent Supplément présente une synthèse des informations sur les Actions de chaque Fonds telles qu'elles sont disponibles au 13 avril 2018.

## Table des matières

1	Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund - Catégorie Capital, Catégorie Capital Capitalisation et Catégorie Capital Capitalisation (T).....	2
2	Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund - Catégorie Capital, Catégorie Capital Capitalisation et Catégorie Capital Capitalisation (T).....	12
3	Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund - Catégorie Capital, Catégorie Capital Capitalisation et Catégorie Capital Capitalisation (T).....	22
4	Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund - Catégorie Capital, Catégorie Capital Capitalisation et Catégorie Capital Capitalisation (T).....	31
5	Goldman Sachs Euro Government Liquid Reserves Fund - Catégorie Capital, Catégorie Capital Capitalisation et Catégorie Capital Capitalisation (T).....	41
6	Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund - Catégorie Capital, Catégorie Capital Capitalisation et Catégorie Capital Capitalisation (T).....	49
7	Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund - Catégorie Capital, Catégorie Capital Capitalisation et Catégorie Capital Capitalisation (T).....	58
8	Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund - Catégorie Capital, Catégorie Capital Capitalisation et Catégorie Capital Capitalisation (T).....	66
9	Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Capital et Catégorie Capital Capitalisation.....	75
10	Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Capital et Catégorie Capital Capitalisation.....	83
11	Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Capital et Catégorie Capital Capitalisation ...	91
12	Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund - Catégorie Capital, Catégorie Capital Capitalisation et Catégorie Capital Capitalisation (T).....	98

## Définitions

Dans le présent Supplément, sauf définition plus précise aux présentes ou dans le Prospectus, les termes et expressions avec une majuscule à l'initiale, qui viennent compléter les définitions contenues dans le Prospectus et doivent être lus conjointement à celles-ci, ont la signification suivante :

« <b>Actions</b> »	désigne les Actions de la Catégorie Capital, de la Catégorie Capital Capitalisation et de la Catégorie Capital Capitalisation (T) du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund et du Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.
« <b>Euro Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund.
« <b>Euro Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>Sterling Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund.
« <b>Sterling Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>US\$ Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>Sterling Government Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.
« <b>US Treasury Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund.
« <b>Yen Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund.

# 1 Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund - Catégorie Capital, Catégorie Capital Capitalisation et Catégorie Capital Capitalisation (T)

## Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au US\$ Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

## Politique d'investissement

### Politique d'investissement - synthèse

L'US\$ Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

L'US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
Titres d'Etat américain	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme de sociétés de capitaux et autres entités	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Obligations d'Etats non américains (libellées en USD)	oui
Titres de collectivités publiques imposables	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % du total de l'actif net dans d'autres organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie Capital, l'objectif du US\$ Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs. Ce Fonds s'adresse aux investisseurs qui ne sont pas des ressortissants américains et qui souhaitent optimiser leurs revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité.

Tous les placements de l'US\$ Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que l'US\$ Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une *notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf par Moody's*. Le US\$ Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'US\$ Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Obligations du Trésor américain

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des États-Unis.

### Titres d'Etat américain

Les « Titres d'Etat américain » sont des obligations émises ou garanties par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes. À la différence des Obligations du Trésor américain, les obligations émises ou

garanties par une agence, une autorité ou un organisme du gouvernement des États-Unis bénéficient soit (a) de la pleine garantie du gouvernement des États-Unis (titres de la Government National Mortgage Association, par exemple), soit (b) du droit de l'émetteur d'emprunter auprès du Trésor, soit (c) du pouvoir discrétionnaire du gouvernement des États-Unis d'acheter les obligations de l'agence (titres de la Federal National Mortgage Association et de la Federal Home Loan Mortgage Corporation, par exemple), soit (d) du seul crédit de l'émetteur. Il ne peut nullement être garanti que le gouvernement des États-Unis procurera à l'avenir un soutien financier aux agences, autorités ou organismes du gouvernement américain. Les Titres d'Etat américain peuvent inclure des obligations à coupon zéro. Des obligations de ce type peuvent être achetées dès lors que le Gestionnaire de portefeuille juge leurs rendements attrayants.

### **Reçus de dépôt**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut également acquérir des titres émis ou garantis pour le principal et les intérêts par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes sous la forme de reçus de dépôt qui attestent la propriété de futurs paiements d'intérêts, paiements de principal ou les deux sur certains billets ou obligations émis par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes.

### **Obligations de banques américaines et non américaines**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations de banques américaines » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques américaines dont l'actif total est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat. Les obligations précitées peuvent également inclure des titres de créance émis par des filiales américaines de telles banques.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut également investir dans des « Obligations de banques non américaines » dans la limite des obligations libellées en Dollars émises ou garanties par des banques non américaines dont l'actif total est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat, des filiales américaines de telles banques non américaines (obligations Yankee), des filiales non américaines de telles banques non américaines et des filiales non américaines de banques américaines dont le montant total de l'actif est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat. Les obligations bancaires précitées peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires (américaines ou non américaines). En conséquence, le US\$ Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce garantis par des actifs) payables en Dollars et qui sont émis ou garantis par des sociétés constituées aux États-Unis, des banques commerciales constituées aux États-Unis, des sociétés non constituées aux États-Unis, des banques commerciales non constituées aux États-Unis ou d'autres entités. De plus, le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Dollars et émises ou garanties par des sociétés commerciales constituées aux États-Unis, des sociétés commerciales non constituées aux États-Unis ou d'autres entités.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

### **Obligations d'Etats non américains**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des obligations libellées en Dollars (limitées à des effets de commerce et autres billets) émises ou garanties par le gouvernement d'un pays autre que les États-Unis ou par une entité située ou constituée dans un pays autre que les États-Unis, pour autant que la notation à court terme de la devise du pays en question se maintienne dans la catégorie supérieure de notations à court terme auprès du nombre requis d'ONSR.

### **Titres de collectivités publiques**

Les « Titres de collectivités publiques » sont des obligations émises par ou au nom d'États, de territoires et de possessions des États-Unis d'Amérique et de leurs divisions politiques, agences, autorités et organismes, ainsi que par ou au nom du District de Columbia. Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des obligations à court terme émises ou garanties par des états et des administrations municipales lorsque les rendements de ces titres sont attrayants par rapport à d'autres investissements imposables.

**Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le US\$ Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politique et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du US\$ Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le US\$ Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » d'après les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Capital**

Les Actions de Catégorie Capital peuvent être achetées n'importe quel Jour de Bourse à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Capital Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00, heure de New York, (normalement 14 h 00, heure de Dublin) le 12 juillet 2017 à 11 h 00, heure de New York, (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Capital Capitalisation peuvent être achetées n'importe quel Jour de Bourse à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	La capitalisation des revenus et des plus-values commence
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Capital Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00, heure de New York, (normalement 14 h 00 heure de Dublin) le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Capital Capitalisation (T) pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Montant d'investissement minimum**

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Liquid Reserves Fund s'élève à 250 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

**Distributions****Actions de Catégorie Capital**

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie Capital est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Capital reste stable à 1 USD par Action.

### **Actions de Catégorie Capital Capitalisation et Actions de Catégorie Capital Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie Capital**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Capital Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Capital Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,50 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,35 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,15 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement

des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 2 Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund - Catégorie Capital, Catégorie Capital Capitalisation et Catégorie Capital Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement de l'Euro Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront à l'Euro Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

L'Euro Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si l'Euro Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, l'Euro Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. L'Euro Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par l'Euro Liquid Reserves Fund. En tant que tel, l'Euro Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions de l'Euro Liquid Reserves Fund sont libellées en euros. S'agissant des Actions de la Catégorie Capital, l'objectif de l'Euro Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 EUR. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements de l'Euro Liquid Reserves Fund seront libellés en euros, sous réserve toutefois que l'Euro Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, une *note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf* attribuée par Moody's. L'Euro Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'Euro Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Euro Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Euro Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres d'état

Le Euro Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour l'Euro Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### Obligations bancaires

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques dont l'actif total est supérieur à l'équivalent en Euros de 1 milliard USD à la date de leur

achat. Sous réserve de la possibilité pour l'Euro Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, l'Euro Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, l'Euro Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant. Dans la plupart des pays, les activités des banques sont soumises à des réglementations détaillées qui, dans le cas des états-Unis, ont subi de profondes modifications au cours de la dernière décennie. La promulgation de nouvelles dispositions législatives ou réglementaires, de même que des changements dans l'interprétation et l'application des dispositions actuelles peuvent influencer les activités et la rentabilité des banques dans certains pays. Les banques peuvent être particulièrement sensibles à certains facteurs économiques, comme les fluctuations des taux d'intérêt ou une évolution négative du marché de l'immobilier. La politique fiscale et monétaire et les cycles économiques généraux peuvent influencer la disponibilité et le coût du financement, la demande de crédit et la qualité des actifs, et se répercuter ainsi sur les bénéfices et la situation financière des banques.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en Euros et dans d'autres devises et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Euros et dans d'autres devises, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

### **Obligations à taux flottant et variable**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. L'Euro Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politique et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux de l'Euro Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. L'Euro Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » d'après les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le

Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire.

Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus. Les risques d'investissement spécifiques liés à un investissement dans l'Euro Liquid Reserves Fund sont les suivants :

### Risque de change lié à l'Euro

La devise de fonctionnement de l'Euro Liquid Reserves Fund est l'Euro et il peut détenir des Euros et des titres obligataires et autres obligations libellés en Euro de manière directe ou à titre de garantie. L'Euro requiert la participation de nombreux Etats souverains de la Zone Euro et est par conséquent sensible à la situation économique générale, politique et en matière de crédit de chacun de ces Etats, notamment les engagements continus réels et envisagés par chaque Etat et/ou leur soutien envers les autres Etats souverains appartenant alors à l'Union Européenne, en particulier ceux qui se trouvent dans le Zone Euro. Les Etats membres de l'UE et les entreprises, établissements financiers et contreparties européens sont actuellement affectés, certains de manière négative, par des difficultés et des préoccupations politiques et économiques sévères, y compris en ce qui concerne le financement et la dette souverains et non-souverains. Des accords de financement d'urgence européens, avec le FMI et bilatéraux ont déjà été appliqués et/ou sont envisagés pour certains Etats membres de l'UE et établissements financiers basés en Europe. Ces développements ont eu un effet négatif sur les plans politique et économique. Les marchés financiers, la confiance des investisseurs et les notations de crédit des établissements et des Etats membres de l'UE ont d'ores et déjà été affectés de manière négative et cette situation risque de continuer. En outre, l'activité d'investissement a été affectée, de même que la propension des établissements financiers à accorder des crédits. La possibilité que des Etats membres de l'UE ayant adopté l'Euro abandonnent ou soient forcés de renoncer à l'Euro est toujours d'actualité. Il n'est pas possible de prévoir exactement la nature précise des conséquences d'un abandon de l'Euro par un Etat-membre de l'UE, dans la mesure où aucun cadre juridique n'a été mis en place pour le cas où un tel événement surviendrait. Ces facteurs peuvent avoir un impact négatif important sur la valeur des titres dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund a investi et, en particulier, peuvent entraîner une situation dans laquelle l'Euro Liquid Reserves Fund ne serait plus capable de maintenir son objectif affiché d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable.

### Achat d'Actions

#### Actions de Catégorie Capital

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 € par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>		<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b>	13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b>	13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat		

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Capital Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Capital Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative

par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions de l'Euro Liquid Reserves Fund s'élève à 250 000 € ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Capital

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement de l'Euro Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut

distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 € souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur l'Euro Liquid Reserves Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net de l'Euro Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant d'une source autre que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Capital reste stable à 1 USD par Action.

### Actions de Catégorie Capital et Actions de Catégorie Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### Rachat des Actions

#### Actions de Catégorie Capital

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le Distributeur	Produit de rachat ordinaire	Dividendes
avant : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
après : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-

dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Capital Capitalisation

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Capital Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels de l'Euro Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,50 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,35 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,15 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant l'Euro Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où le système TARGET fonctionne et permet les mouvements de l'Euro ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

### 3 Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund - Catégorie Capital, Catégorie Capital Capitalisation et Catégorie Capital Capitalisation (T)

#### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Sterling Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

#### Politique d'investissement

##### Politique d'investissement – synthèse

Le Sterling Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Sterling Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Sterling Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du Sterling Liquid Reserves Fund sont libellées en Livres sterling. S'agissant des Actions de la Catégorie Capital, l'objectif du Sterling Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Sterling Liquid Reserves Fund seront libellés en livres sterling, sous réserve toutefois que le Sterling Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, chercher à conserver une *note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf* attribuée par Moody's. Le Sterling Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle du Sterling Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### Description des titres

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### Titres de haute qualité

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### Titres d'état

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement, ce qui inclut en particulier le gouvernement britannique, ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

## Obligations bancaires

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques dont l'actif total est supérieur à l'équivalent en Livres sterling de 1 milliard USD à la date de leur achat. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, le Sterling Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, le Sterling Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

## Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en Livres sterling et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Livres sterling, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

## Obligations à taux flottant et variable

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

## Autres organismes de placement collectif

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Sterling Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Sterling Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Sterling Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

## Techniques de gestion de portefeuille

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

## Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Capital**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. La Valeur liquidative par Action devrait en principe se situer à 1 GBP par Action, bien que cela ne puisse être garanti.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Capital Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Capital Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait

aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Sterling Liquid Reserves Fund s'élève à 250 000 GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Capital

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Liquid Reserves Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, Christchurch Court, 10-15 Newgate Street, Londres EC1A 7HD, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Sterling Liquid Reserves Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; et (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Capital reste stable à 1 GBP par Action.

**Actions de Catégorie Capital Capitalisation et Actions de Catégorie Capital Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

**Rachat des Actions****Actions de Catégorie Capital**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Capital Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Capital Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,50 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,35 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,15 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la

Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 4 Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund - Catégorie Capital, Catégorie Capital Capitalisation et Catégorie Capital Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Yen Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Yen Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement -

#### Politique d'investissement –synthèse

Le Yen Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Yen Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Yen Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Yen Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Yen Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Yen Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du Yen Liquid Reserves Fund sont libellées en yens japonais. S'agissant des Actions de la Catégorie Capital, l'objectif du Yen Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 10 000 ¥. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Yen Liquid Reserves Fund seront libellés en yens japonais, sous réserve toutefois que le Yen Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, chercher à conserver une note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf attribuée par Moody's. Le Yen Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle du Yen Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### **Description des titres**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Yen Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### **Titres d'état**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Yen Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### **Obligations bancaires**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques. Sous réserve de la possibilité pour le Yen Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, le Yen Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, le Yen Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en yens et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en yens, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Yen Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Yen Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Yen Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Capital**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 10 000 ¥ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent/ Les Rendements Négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Capital Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant (Montants de souscription)*	Trois Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Capital Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de négociation donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Yen Liquid Reserves Fund s'élève à 25 millions ¥ ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Capital

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Yen Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du deuxième Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du deuxième Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 10 000 JPY souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 08 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Yen Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs International aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Yen Liquid Reserves Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Yen Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en

portefeuille ; et de (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Capital reste stable à 10 000 JPY par Action.

### **Actions de Catégorie Capital Capitalisation et Actions de Catégorie Capital Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie Capital**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 13 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366.

#### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation	acquis le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Capital Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 16 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Capital Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 13 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels du Yen Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,50 % par an de la Valeur liquidative (le « Taux fixe »), même s'il ne dépasse pas 0,35 % à l'heure actuelle. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessus. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,15 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non

exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Yen Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres et au Japon; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.
- « **Jour de négociation** » désigne chaque Jour de Bourse à l'égard duquel les souscriptions, les rachats ou les échanges sont exécutés.

## 5 Goldman Sachs Euro Government Liquid Reserves Fund - Catégorie Capital, Catégorie Capital Capitalisation et Catégorie Capital Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement de l'Euro Government Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire émises par des institutions gouvernementales. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront à l'Euro Government Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	Doivent remplir les conditions de Titres de premier rang (tels que définis ci-dessous) au moment de l'achat
« Titres d'Etat » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit*	Titres de premier rang (tels que définis ci-dessous) au moment de l'achat
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de premier rang par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

\* Si l'Euro Government Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, l'Euro Government Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. L'Euro Government Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par l'Euro Government Liquid Reserves Fund. En tant que tel, l'Euro Government Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions de l'Euro Government Liquid Reserves Funds sont exprimées en euros. Dans le cas des Actions de Catégorie Capital, l'objectif de l'Euro Government Liquid Reserves Fund est d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable de 1 €. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

L'Euro Government Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une notation *Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou de Aaa/mf* par Moody's. L'Euro Government Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de la notation actuelle de l'Euro Government Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur.

### **Description des titres**

L'Euro Government Liquid Reserves Fund investira uniquement dans des « Titres d'Etat » qui répondent aux critères de « Titres de premier rang » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable à des Titres de premier rang au moment de l'achat. Tous les investissements de l'Euro Government Liquid Reserves Fund seront exprimés en Euro.

### **Titres de premier rang**

Le Euro Government Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Euro Government Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Les titres d'état qui remplissent ces critères sont assimilés à des Titres de premier rang.

### **Titres d'état**

Le Euro Government Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour l'Euro Government Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

L'Euro Government Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres d'Etat par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement des instruments et des titres de créance et du marché monétaire à court terme peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus. Les risques d'investissement spécifiques liés à un investissement dans l'Euro Government Liquid Reserves Fund sont les suivants :

### **Risque de change lié à l'Euro**

La devise de fonctionnement de l'Euro Government Liquid Reserves Fund est l'Euro et il peut détenir des Euros et des titres obligataires et autres obligations libellés en Euro de manière directe ou à titre de garantie. L'Euro requiert la participation de nombreux Etats souverains de la Zone Euro et est par conséquent sensible à la situation économique générale, politique et en matière de crédit de chacun de ces Etats, notamment les engagements continus réels et envisagés par chaque Etat et/ou leur soutien envers les autres Etats souverains appartenant alors à l'Union Européenne, en particulier ceux qui se trouvent dans la Zone Euro. Les Etats membres de l'UE et les entreprises, établissements financiers et contreparties européens sont actuellement affectés, certains de manière négative, par des difficultés et des préoccupations politiques et économiques sévères, y compris en ce qui concerne le financement et la dette souverains et non-souverains. Des accords de financement d'urgence européens, avec le FMI et bilatéraux ont déjà été appliqués et/ou sont envisagés pour certains Etats

membres de l'UE et établissements financiers basés en Europe. Ces développements ont eu un effet négatif sur les plans politique et économique. Les marchés financiers, la confiance des investisseurs et les notations de crédit des établissements et des Etats membres de l'UE ont d'ores et déjà été affectés de manière négative et cette situation risque de continuer. En outre, l'activité d'investissement a été affectée, de même que la propension des établissements financiers à accorder des crédits. La possibilité que des Etats membres de l'UE ayant adopté l'Euro abandonnent ou soient forcés de renoncer à l'Euro est toujours d'actualité. Il n'est pas possible de prévoir exactement la nature précise des conséquences d'un abandon de l'Euro par un Etat-membre de l'UE, dans la mesure où aucun cadre juridique n'a été mis en place pour le cas où un tel événement surviendrait. Ces facteurs peuvent avoir un impact négatif important sur la valeur des titres dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund a investi et, en particulier, peuvent entraîner une situation dans laquelle l'Euro Liquid Reserves Fund ne serait plus capable de maintenir son objectif affiché d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie Capital

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 12 h 00, heure de Dublin, le janvier 2018, ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 € par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat doivent être reçus avant midi, heure de Dublin, un jour de Bourse donné, afin d'être exécutés ce Jour de Bourse, selon le tableau ci-dessous.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 12 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 12 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Capital Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de Dublin, le 11 janvier 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Capital Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 12 h 00, heure de Dublin, le 11 janvier 2018, ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 12 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	La capitalisation des revenus et des plus-values commence
<b>avant :</b> 12 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 12 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions de l'Euro Government Liquid Reserves Fund s'élève à 250 000 EUR ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par un Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Capital

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement de l'Euro Government Liquid Reserves Fund imputable aux Actions est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 € souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17h00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur l'Euro Government Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à

Goldman Sachs International aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net de l'Euro Government Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Capital reste stable à 1 Euro par Action.

### **Actions de Catégorie Capital Capitalisation et Actions de Catégorie Capital Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie Capital**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 12 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### **Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 12 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 12 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Capital Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16h00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Capital Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 12 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 12 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 12 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels de l'Euro Government Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,50 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement il ne dépasse pas 0,35 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,15 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant l'Euro Government Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où le système TARGET fonctionne et permet les mouvements de l'Euro ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 6 Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund - Catégorie Capital, Catégorie Capital Capitalisation et Catégorie Capital Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité en investissant dans des Obligations du Trésor américain et dans des contrats de mise en pension de titres adossés à des Obligations du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en Obligations du Trésor américain et en contrats de mise en pension de titres adossés à des Obligations du Trésor américain permettront au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est classé en tant

que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie Capital, l'objectif du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir *une notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf par Moody's*. Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### Description des titres

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### Titres de haute qualité

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Conformément aux lignes directrices de l'AEMF, selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### Obligations du Trésor américain

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des Etats-Unis.

#### « Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Obligations du Trésor américain » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

#### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), investir dans des pensions livrées de Titres d'Etat américains et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement des instruments et des titres de créance et du marché monétaire à court terme peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Capital**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00, le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 9 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Capital Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00, le 12 juillet 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et

communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### **Actions de Catégorie Capital Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	La capitalisation des revenus et des plus-values commence
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund s'élève à 250 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Capital

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie Capital est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne

devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Capital reste stable à 1 USD par Action.

#### **Actions de Catégorie Capital Capitalisation et Actions de Catégorie Capital Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

#### **Rachat des Actions**

##### **Actions de Catégorie Capital**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

##### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un

bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Capital Capitalisation

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Capital Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que

d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,50 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,35 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,15 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund.

« **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.

« Jour de Bourse »

désigne :

- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
- (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 7 Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund - Catégorie Capital, Catégorie Capital Capitalisation et Catégorie Capital Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de Titres d'Etat libellés en livres sterling. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund pourra, à des fins de gestion efficace du portefeuille, acheter des titres libellés en livres sterling émis ou garantis par des gouvernements d'Etats membres de l'OCDE par le biais de pensions livrées de titres garanties par les Titres d'Etat concernés. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en titres du marché monétaire permettront au Sterling Government Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'Etat libellés en livres sterling	oui
Titres non émis par des Agences gouvernementales ni garantis par des Gouvernements	Dans des conditions de marché exceptionnelles, le Sterling Government Liquid Reserves Fund pourra investir dans des dépôts à terme émis par des établissements financiers
« Titres d'Etat » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Government Liquid Reserves Fund détient un titre adossé à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Government Liquid Reserves Fund investit dans des titres, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund conservera une échéance moyenne pondérée qui ne

dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Government Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Sterling Government Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions sont libellées en Livres sterling. S'agissant de la Catégorie Capital, l'objectif du Sterling Government Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Sterling Government Liquid Reserves Fund seront libellés en livres sterling, sous réserve toutefois que le Sterling Government Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une notation *Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou de Aaa/mf* par Moody's. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle du Sterling Government Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, y compris, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Government Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Conformément aux lignes directrices de l'AEMF, selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres d'état

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans des titres ou dans des titres de créance libellés en Livres sterling (à taux fixe et flottant) émis ou garantis par les Gouvernements d'Etats-membres de l'OCDE. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Government Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des titres négociables non cotés, tous ces titres seront cotés, négociés ou échangés sur un Marché reconnu.

### « Titres d'Etat » à taux flottant et variable

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Titres d'Etat » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

Dans des circonstances de marché exceptionnelles, le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut également investir dans des dépôts à terme en Livres sterling dont l'échéance n'excédera pas une semaine, et qui seront émis par des établissements financiers bénéficiant d'une notation A1/P1 ou plus.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Sterling Government Liquid Reserves Fund), acheter des titres libellés en Livres sterling émis ou garantis par les gouvernements d'Etats-membres de l'OCDE par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Capital**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. La Valeur liquidative par Action devrait être de 1 GBP par Action, bien que cela ne puisse être garanti.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Capital Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin le jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Capital Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	La capitalisation des revenus et des plus-values commence
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Sterling Government Liquid Reserves Fund s'élève à 250 000 GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Capital

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund imputable aux Actions est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Sterling Government Liquid Reserves Fund. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Sterling Government Liquid Reserves Fund. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Sterling Government Liquid Reserves Fund et que le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Sterling Government Liquid Reserves Fund se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP souhaitée par le Sterling Government Liquid Reserves Fund. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman

Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Government Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman Sachs International aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Government Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Sterling Government Liquid Reserves Fund provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Sterling Government Liquid Reserves Fund, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Capital reste stable à 1 GBP par Action.

#### **Actions de Catégorie Capital Capitalisation et Actions de Catégorie Capital Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

#### **Rachat des Actions**

##### **Actions de Catégorie Capital**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

##### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Capital Capitalisation**

Les Actions de Catégorie Capital Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Capital Capitalisation (T)**

Les Actions de Catégorie Capital Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un

bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Government Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,50 % de la Valeur liquidative (le « Plafond de dépenses ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,35 % (le « Taux de dépenses prévues »). Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Plafond de dépenses qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Plafond de dépenses par notification adressée à la Société, mais le Plafond de dépenses ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Plafond de dépenses et le Taux de dépenses prévues incluent une commission de service de 0,15 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Plafond de dépenses couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Plafond de dépenses exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Government Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 8 Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund - Catégorie Capital, Catégorie Capital Capitalisation et Catégorie Capital Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille de titres de qualité supérieure du marché monétaire émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis ou des Titres du Trésor américain. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund pourra, à des fins de gestion efficace du portefeuille, acheter de tels titres par le biais de pensions livrées de titres garanties par des Titres émis par des Agences du gouvernement des Etats-Unis ou des Titres du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en titres du marché monétaire permettront au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis	oui
Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis	oui
Titres non émis par des Agences gouvernementales ni garantis par des Gouvernements	non
« Titres émis par des Agences gouvernementales » et « Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund détient un titre adossé à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund investit dans des titres, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund conservera une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars américains. S'agissant de la Catégorie Capital, l'objectif du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de l'US\$ Government and Agency Reserves Fund en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une notation *Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf* par Moody's. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle de l'US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir dans un éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité », tels que définis ci-dessous, ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, y compris, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis

Les Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis sont des titres émis par des agences du Gouvernement Fédéral et sont garantis soit : (a) par un engagement inconditionnel du Gouvernement des Etats-Unis (par exemple, Ginnie Mae), soit (b) selon le pouvoir discrétionnaire du Gouvernement des Etats-Unis d'acheter les obligations émises par les agences (par exemple, Fannie Mae et Freddie Mac). Il ne peut être garanti que le Gouvernement des Etats-Unis apportera un soutien financier aux agences.

**Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis**

Les titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis sur le plan du principal et des intérêts sont réputés comprendre (a) des titres pour lesquels le paiement du principal et des intérêts est garanti par une lettre de crédit irrévocable émise par le Gouvernement des Etats-Unis et (b) les participations à des prêts effectués ainsi garantis.

**« Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis » et « Titres du Trésor américain ou Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable**

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis » et « Titres du Trésor américain ou Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund), investir dans des pensions livrées de titres garanties par des Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis et des Titres du Trésor américain et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Capital**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse

<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Actions de Catégorie Capital Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	La capitalisation des revenus et des plus-values commence
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites

énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Capital Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>	
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund s'élève à 250 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

## Distributions

### Actions de Catégorie Capital

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund imputable aux Actions est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et que le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit au 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis, ou à Goldman Sachs International au +44 20 7774 6366 ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Capital reste stable à 1 USD par Action.

### Actions de Catégorie Capital Capitalisation et Actions de Catégorie Capital Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

**Rachat des Actions****Actions de Catégorie Capital**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Capital Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York* (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York* (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Capital Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,50 % de la Valeur liquidative (le « Plafond de dépenses ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,35 % (le « Taux de dépenses prévues »). Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Plafond de dépenses qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Plafond de dépenses par notification adressée à la Société, mais le Plafond de dépenses ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Plafond de dépenses et le Taux de dépenses prévues incluent une commission de service de 0,15 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base

permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Plafond de dépenses couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Plafond de dépenses exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 9 Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Capital et Catégorie Capital Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au US\$ Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politiques d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres (Reverse Repurchase agreements)	oui
Titres de collectivités publiques imposables	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restant jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund se conformera aux modifications apportées aux lignes directrices de l'AEMF. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en USD. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du US\$ Liquid Reserves Plus Fund.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

La totalité des investissements du US\$ Liquid Reserves Plus Fund est libellée en Dollars américains.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du US\$ Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

### **Description des titres**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

**Reçus de dépôt**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut également acquérir des titres émis ou garantis pour le principal et les intérêts par le gouvernement, ses agences, autorités ou organismes sous la forme de reçus de dépôt qui attestent la propriété de futurs paiements d'intérêts, paiements de principal ou les deux sur certains billets ou obligations émis par le gouvernement, ses agences, autorités ou organismes.

**Obligations bancaires**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce garantis par des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme émises ou garanties par des sociétés commerciales.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Obligations d'Etats**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des obligations (limitées à des effets de commerce et autres billets) émises ou garanties par les gouvernements qui maintiennent une notation à court terme de la devise dans l'une des deux catégories supérieures de notations à court terme auprès du nombre requis d'ONSR.

**Titres de collectivités publiques**

Les « Titres de collectivités publiques » sont des obligations émises par ou au nom d'États, de territoires et de possessions des États-Unis d'Amérique et de leurs divisions politiques, agences, autorités et organismes, ainsi que par ou au nom du District de Columbia. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des obligations à court terme émises ou garanties par des états et des administrations municipales lorsque les rendements de ces titres sont attractifs par rapport à d'autres investissements imposables.

**Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du US\$ Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement

généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie Capital

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Capital peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 14 h 00, heure de New York, (normalement 19 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York, (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent</b>
<b>avant</b> : 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Capital Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Capital Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit  le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Liquid Reserves Plus Fund s'élève à 250 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Capital

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions de la Catégorie Capital est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne

devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Liquid Reserves Plus Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, États-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

### Actions de Catégorie Capital Capitalisation

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### Rachat des Actions

#### Actions de Catégorie Capital

Les Actions de Catégorie Capital peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

#### Paiement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat généralement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 14 h 00, heure de New York* (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 14 h 00, heure de New York* (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le Jour de Bourse de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Capital Capitalisation**

Les Actions de Catégorie Capital Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 14 h 00, heure de New York * (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 14 h 00, heure de New York * (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,50 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,35 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,15 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution

du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 10 Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Capital et Catégorie Capital Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Euro Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Euro Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres (Reverse Repurchase agreements)	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Euro Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Euro Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restante jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes les techniques efficaces de gestion de portefeuille utilisées par le Euro Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le Euro Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire » standard selon la définition des orientations de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund se conformera aux modifications apportées aux lignes directrices de l'AEMF. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en euros. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du Euro Liquid Reserves Plus Fund.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

Les Actions du Euro Liquid Reserves Plus Fund sont libellées en euros.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du Euro Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

### **Description des titres**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Euro Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

**Titres d'état**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Euro Liquid Reserves Plus Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

**Obligations bancaires**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme, émises ou garanties par des sociétés commerciales.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Euro Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus. Les risques d'investissement spécifiques liés à un investissement dans le Euro Liquid Reserves Plus Fund sont les suivants :

**Risque de change lié à l'Euro**

La devise de fonctionnement du Euro Liquid Reserves Plus Fund est l'Euro et il peut détenir des Euros et des titres obligataires et autres obligations libellés en Euro de manière directe ou à titre de garantie. L'Euro requiert la participation de nombreux Etats souverains de la Zone Euro et est par conséquent sensible à la situation

économique générale, politique et en matière de crédit de chacun de ces Etats, notamment les engagements continus réels et envisagés par chaque Etat et/ou leur soutien envers les autres Etats souverains appartenant alors à l'Union Européenne, en particulier ceux qui se trouvent dans le Zone Euro. Les Etats membres de l'UE et les entreprises, établissements financiers et contreparties européens sont actuellement affectés, certains de manière négative, par des difficultés et des préoccupations politiques et économiques sévères, y compris en ce qui concerne le financement et la dette souverains et non-souverains. Des accords de financement d'urgence européens, avec le FMI et bilatéraux ont déjà été appliqués et/ou sont envisagés pour certains Etats membres de l'UE et établissements financiers basés en Europe. Ces développements ont eu un effet négatif sur les plans politique et économique. Les marchés financiers, la confiance des investisseurs et les notations de crédit des établissements et des Etats membres de l'UE ont d'ores et déjà été affectés de manière négative et cette situation risque de continuer. En outre, l'activité d'investissement a été affectée, de même que la propension des établissements financiers à accorder des crédits. La possibilité que des Etats membres de l'UE ayant adopté l'Euro abandonnent ou soient forcés de renoncer à l'Euro est toujours d'actualité. Il n'est pas possible de prévoir exactement la nature précise des conséquences d'un abandon de l'Euro par un Etat-membre de l'UE, dans la mesure où aucun cadre juridique n'a été mis en place pour le cas où un tel événement surviendrait. Ces facteurs peuvent avoir un impact négatif important sur la valeur des titres dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund a investi.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie Capital

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Capital peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent/ Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait

aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Capital Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Capital Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Euro Liquid Reserves Plus Fund s'élève à 250 000 EUR ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Capital

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Euro Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 13 h 30, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le

réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 € souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Euro Liquid Reserves Plus Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Euro Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant d'une source autre que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

### Actions de Catégorie Capital Capitalisation

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### Rachat des Actions

#### Actions de Catégorie Capital

Les Actions de Catégorie Capital peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Paiement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le Distributeur	Produit de rachat ordinaire	Dividendes
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Capital Capitalisation

Les Actions de Catégorie Capital Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Euro Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,50 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,35 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,15 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent

l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Euro Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où le système TARGET fonctionne et permet les mouvements de l'Euro ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 11 Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Capital et Catégorie Capital Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Sterling Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales (hors effets de commerce bancaires)	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont

l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restant jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en livres sterling. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du Sterling Liquid Reserves Plus Fund.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

Les Actions du Sterling Liquid Reserves Plus Fund sont libellées en Livres sterling.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

### **Description des titres**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

#### **Titres d'état**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement, ce qui inclut en particulier le gouvernement britannique, ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs États membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la

possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Plus Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### **Obligations bancaires**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme émises ou garanties par des sociétés commerciales.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### **Achat d'Actions**

#### **Actions de Catégorie Capital**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Capital peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin, le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit de souscription)*
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Capital Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Capital Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin, le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Montant d'investissement minimum**

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Sterling Liquid Reserves Plus Fund s'élève à 250 000 GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

**Distributions****Actions de Catégorie Capital**

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 13 h 30, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 GBP souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Liquid Reserves Plus Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, Christchurch Court, 10-15 Newgate Street, Londres EC1A 7HD, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; et (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

**Actions de Catégorie Capital Capitalisation**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

**Rachat des Actions****Actions de Catégorie Capital**

Les Actions de Catégorie Capital peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

### Paiement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Fonds peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Fonds et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Capital Capitalisation

Les Actions de Catégorie Capital Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Fonds peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Fonds et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,50 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,35 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou

dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,15 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 12 Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund - Catégorie Capital, Catégorie Capital Capitalisation et Catégorie Capital Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant uniquement dans des obligations du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en obligations du Trésor américain permettront au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. Le Fonds est un Fonds monétaire à court terme et son objectif d'investissement devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir dans les instruments suivants :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM

Si le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 365 jours à la date de l'achat. Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie Capital, l'objectif du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une *notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa-mf* par Moody's. Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle de l'US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### Description des titres

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous.

#### Titres de haute qualité

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité de crédit et de liquidité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### Obligations du Trésor américain

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des Etats-Unis.

#### « Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Obligations du Trésor américain » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

#### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut être soumis aux restrictions d'investissement contenues dans le Prospectus, acheter des titres assimilés à des titres cotés ou à terme, comme défini plus en détail à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

#### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement des instruments et des titres de créance et du marché monétaire à court terme peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Capital**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00, le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Capital Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit  le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Capital Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund s'élève à 250 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Capital

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie Capital est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Capital reste stable à 1 USD par Action.

### **Actions de Catégorie Capital Capitalisation et Actions de Catégorie Capital Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie Capital**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Capital Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 11h00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11h00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Capital Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,50 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,35 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,15 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## Goldman Sachs Funds, plc

(Société d'investissement à capital variable constituée sous la forme d'un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments de droit irlandais et agréée par la Banque Centrale d'Irlande en vertu de la Réglementation des Communautés Européennes (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) de 2011 (dans sa version modifiée))



### Supplément au Prospectus

- Catégorie Classique
- Catégorie Classique Capitalisation
- Catégorie Classique Capitalisation (T)

**13 avril  
2018**

## À propos du présent Supplément

Le présent Supplément contient des informations relatives aux Actions de la Catégorie Classique, de la Catégorie Classique Capitalisation et de la Catégorie Classique Capitalisation (T) du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Government and Agency and Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund, et de la Catégorie Classique et de la Catégorie Classique Capitalisation du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund et du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund (les « Actions »). Sauf indication contraire, les termes et expressions définis dans le Prospectus ont la même signification dans le présent Supplément.

**Le présent Supplément fait partie intégrante du Prospectus et doit toujours être lu conjointement à celui-ci. Le Prospectus contient des informations détaillées sur les aspects suivants du Fonds : description des Catégories d'Actions ; les risques généraux associés à un investissement dans le Fonds ; informations sur la gestion et l'administration du Fonds, ainsi que sur les tiers qui fournissent des services au Fonds ; achat et rachat d'Actions et les privilèges d'échange liés à celles-ci ; détermination de la Valeur liquidative ; politique de distribution de dividendes ; frais et dépenses du Fonds ; informations sur le Fonds ; assemblées des Actionnaires et rapports aux Actionnaires ; et fiscalité.**

**Un investissement dans un Fonds n'est pas de même nature qu'un dépôt sur un compte bancaire et n'est couvert par aucun des systèmes de garantie mis en place par le gouvernement, un organisme public ou autre. Le capital investi, y compris dans les Fonds qui visent à maintenir la stabilité de leur Valeur liquidative par Action, peut fluctuer.**

Une partie des Actions a été admise à la Cote officielle et à la négociation sur le Global Exchange Market de l'Euronext Dublin. Les Administrateurs ne prévoient pas le développement d'un marché secondaire actif en ce qui concerne les Actions.

Aucune souscription d'Actions au sein d'un des Fonds ne sera acceptée si l'investisseur fonde sa décision d'investir uniquement sur les informations contenues dans le présent Supplément.

Le présent Supplément présente une synthèse des informations sur les Actions de chaque Fonds telles qu'elles sont disponibles au 13 avril 2018.

## Table des matières

1	Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund - Catégorie Classique, Catégorie Classique Capitalisation et Catégorie Classique Capitalisation (T) .....	2
2	Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund - Catégorie Classique, Catégorie Classique Capitalisation et Catégorie Classique Capitalisation (T) .....	12
3	Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund - Catégorie Classique et, Catégorie Classique Capitalisation et Catégorie Classique Capitalisation (T) .....	22
4	Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund - Catégorie Classique, Catégorie Classique Capitalisation et Catégorie Classique Capitalisation (T) .....	31
5	Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund - Catégorie Classique, Catégorie Classique Capitalisation et Catégorie Classique Capitalisation (T).....	41
6	Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund - Catégorie Classique, Catégorie Classique Capitalisation et Catégorie Classique Capitalisation (T).....	49
7	Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund - Catégorie Classique, Catégorie Classique Capitalisation et Catégorie Classique Capitalisation (T) .....	57
8	Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Classique et Catégorie Classique Capitalisation .....	66
9	Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Classique et Catégorie Classique Capitalisation .....	74
10	Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Classique et Catégorie Classique Capitalisation .....	82
11	Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund - Catégorie Classique, Catégorie Classique Capitalisation et Catégorie Classique Capitalisation (T).....	89

## Définitions

Dans le présent Supplément, sauf définition plus précise aux présentes ou dans le Prospectus, les termes et expressions avec une majuscule à l'initiale, qui viennent compléter les définitions contenues dans le Prospectus et doivent être lus conjointement à celles-ci, ont la signification suivante :

« <b>Actions</b> »	désigne les Actions de la Catégorie Classique, de la Catégorie Classique Capitalisation et de la Catégorie Classique Capitalisation (T) du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund et du Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.
« <b>Euro Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund.
« <b>Euro Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>Sterling Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund.
« <b>Sterling Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>US\$ Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>Sterling Government Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.
« <b>US Treasury Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund.
« <b>Yen Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund.

# 1 Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund - Catégorie Classique, Catégorie Classique Capitalisation et Catégorie Classique Capitalisation (T)

## Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au US\$ Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

## Politique d'investissement

### Politique d'investissement - synthèse

L'US\$ Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

L'US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
Titres d'Etat américain	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme de sociétés de capitaux et autres entités	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Obligations d'Etats non américains (libellées en USD)	oui
Titres de collectivités publiques imposables	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % du total de l'actif net dans d'autres organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie Classique, l'objectif du US\$ Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs. Ce Fonds s'adresse aux investisseurs qui ne sont pas des ressortissants américains et qui souhaitent optimiser leurs revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité.

Tous les placements de l'US\$ Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que l'US\$ Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une *notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf par Moody's*. Le US\$ Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'US\$ Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### Description des titres

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### Titres de haute qualité

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Liquid Reserves Fund au moment de l'achat.

Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### Obligations du Trésor américain

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des États-Unis.

**Titres d'Etat américain**

Les « Titres d'Etat américain » sont des obligations émises ou garanties par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes. À la différence des Obligations du Trésor américain, les obligations émises ou garanties par une agence, une autorité ou un organisme du gouvernement des États-Unis bénéficient soit (a) de la pleine garantie du gouvernement des États-Unis (titres de la Government National Mortgage Association, par exemple), soit (b) du droit de l'émetteur d'emprunter auprès du Trésor, soit (c) du pouvoir discrétionnaire du gouvernement des États-Unis d'acheter les obligations de l'agence (titres de la Federal National Mortgage Association et de la Federal Home Loan Mortgage Corporation, par exemple), soit (d) du seul crédit de l'émetteur. Il ne peut nullement être garanti que le gouvernement des États-Unis procurera à l'avenir un soutien financier aux agences, autorités ou organismes du gouvernement américain. Les Titres d'Etat américain peuvent inclure des obligations à coupon zéro. Des obligations de ce type peuvent être achetées dès lors que le Gestionnaire de portefeuille juge leurs rendements attractifs.

**Reçus de dépôt**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut également acquérir des titres émis ou garantis pour le principal et les intérêts par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes sous la forme de reçus de dépôt qui attestent la propriété de futurs paiements d'intérêts, paiements de principal ou les deux sur certains billets ou obligations émis par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes.

**Obligations de banques américaines et non américaines**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations de banques américaines » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques américaines dont l'actif total est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat. Les obligations précitées peuvent également inclure des titres de créance émis par des filiales américaines de telles banques.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut également investir dans des « Obligations de banques non américaines » dans la limite des obligations libellées en Dollars émises ou garanties par des banques non américaines dont l'actif total est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat, des filiales américaines de telles banques non américaines (obligations Yankee), des filiales non américaines de telles banques non américaines et des filiales non américaines de banques américaines dont le montant total de l'actif est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat. Les obligations bancaires précitées peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires (américaines ou non américaines). En conséquence, le US\$ Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce garantis par des actifs) payables en Dollars et qui sont émis ou garantis par des sociétés constituées aux États-Unis, des banques commerciales constituées aux États-Unis, des sociétés non constituées aux États-Unis, des banques commerciales non constituées aux États-Unis ou d'autres entités. De plus, le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Dollars et émises ou garanties par des sociétés commerciales constituées aux États-Unis, des sociétés commerciales non constituées aux États-Unis ou d'autres entités.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Obligations d'Etats non américains**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des obligations libellées en Dollars (limitées à des effets de commerce et autres billets) émises ou garanties par le gouvernement d'un pays autre que les États-Unis ou par une entité située ou constituée dans un pays autre que les États-Unis, pour autant que la notation à court terme de la devise du pays en question se maintienne dans la catégorie supérieure de notations à court terme auprès du nombre requis d'ONSR.

### Titres de collectivités publiques

Les « Titres de collectivités publiques » sont des obligations émises par ou au nom d'États, de territoires et de possessions des États-Unis d'Amérique et de leurs divisions politiques, agences, autorités et organismes, ainsi que par ou au nom du District de Columbia. Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des obligations à court terme émises ou garanties par des états et des administrations municipales lorsque les rendements de ces titres sont attractifs par rapport à d'autres investissements imposables.

### Autres organismes de placement collectif

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le US\$ Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politique et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du US\$ Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le US\$ Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » d'après les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### Achat d'Actions

#### Actions de Catégorie Classique

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00, heure de New York (normalement 14 h 00, heure de Dublin) le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de New York (normalement 9 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Classique peuvent être achetées n'importe quel Jour de Bourse à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Classique Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00, heure de New York, (normalement 14 h 00, heure de Dublin) le 12 juillet 2017 à 11 h 00, heure de New York, (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Classique Capitalisation peuvent être achetées n'importe quel Jour de Bourse à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Classique Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00, heure de New York, (normalement 14 h 00 heure de Dublin) le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Classique Capitalisation (T) pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Montant d'investissement minimum**

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Liquid Reserves Fund s'élève à 25 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

**Distributions****Actions de Catégorie Classique**

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie Classique est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay house, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Classique reste stable à 1 USD par Action.

**Actions de Catégorie Classique Capitalisation et Actions de Catégorie Classique Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

**Rachat des Actions****Actions de Catégorie Classique**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Classique Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Classique Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,70 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils ne devraient pas excéder 0,55 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessus. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,35 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par

ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Liquid Reserves Fund.

- « **heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 2 Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund - Catégorie Classique, Catégorie Classique Capitalisation et Catégorie Classique Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement de l'Euro Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront à l'Euro Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

L'Euro Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si l'Euro Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, l'Euro Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. L'Euro Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par l'Euro Liquid Reserves Fund. En tant que tel, l'Euro Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions de l'Euro Liquid Reserves Fund sont libellées en euros. S'agissant des Actions de la Catégorie Classique, l'objectif de l'Euro Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 EUR. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements de l'Euro Liquid Reserves Fund seront libellés en euros, sous réserve toutefois que l'Euro Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, une *note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf* attribuée par Moody's. L'Euro Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'Euro Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Euro Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Euro Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres d'état

Le Euro Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour l'Euro Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### Obligations bancaires

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques dont l'actif total est supérieur à l'équivalent en Euros de 1 milliard USD à la date de leur

achat. Sous réserve de la possibilité pour l'Euro Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, l'Euro Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, l'Euro Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant. Dans la plupart des pays, les activités des banques sont soumises à des réglementations détaillées qui, dans le cas des états-Unis, ont subi de profondes modifications au cours de la dernière décennie. La promulgation de nouvelles dispositions législatives ou réglementaires, de même que des changements dans l'interprétation et l'application des dispositions actuelles peuvent influencer les activités et la rentabilité des banques dans certains pays. Les banques peuvent être particulièrement sensibles à certains facteurs économiques, comme les fluctuations des taux d'intérêt ou une évolution négative du marché de l'immobilier. La politique fiscale et monétaire et les cycles économiques généraux peuvent influencer la disponibilité et le coût du financement, la demande de crédit et la qualité des actifs, et se répercuter ainsi sur les bénéfices et la situation financière des banques.

#### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en Euros et dans d'autres devises et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Euros et dans d'autres devises, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

#### **Obligations à taux flottant et variable**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

#### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. L'Euro Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politique et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux de l'Euro Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. L'Euro Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » d'après les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

#### **Techniques de gestion de portefeuille**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

#### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le

Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire.

Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus. Les risques d'investissement spécifiques liés à un investissement dans l'Euro Liquid Reserves Fund sont les suivants :

### **Risque de change lié à l'Euro**

La devise de fonctionnement de l'Euro Liquid Reserves Fund est l'Euro et il peut détenir des Euros et des titres obligataires et autres obligations libellés en Euro de manière directe ou à titre de garantie. L'Euro requiert la participation de nombreux Etats souverains de la Zone Euro et est par conséquent sensible à la situation économique générale, politique et en matière de crédit de chacun de ces Etats, notamment les engagements continus réels et envisagés par chaque Etat et/ou leur soutien envers les autres Etats souverains appartenant alors à l'Union Européenne, en particulier ceux qui se trouvent dans le Zone Euro. Les Etats membres de l'UE et les entreprises, établissements financiers et contreparties européens sont actuellement affectés, certains de manière négative, par des difficultés et des préoccupations politiques et économiques sévères, y compris en ce qui concerne le financement et la dette souverains et non-souverains. Des accords de financement d'urgence européens, avec le FMI et bilatéraux ont déjà été appliqués et/ou sont envisagés pour certains Etats membres de l'UE et établissements financiers basés en Europe. Ces développements ont eu un effet négatif sur les plans politique et économique. Les marchés financiers, la confiance des investisseurs et les notations de crédit des établissements et des Etats membres de l'UE ont d'ores et déjà été affectés de manière négative et cette situation risque de continuer. En outre, l'activité d'investissement a été affectée, de même que la propension des établissements financiers à accorder des crédits. La possibilité que des Etats membres de l'UE ayant adopté l'Euro abandonnent ou soient forcés de renoncer à l'Euro est toujours d'actualité. Il n'est pas possible de prévoir exactement la nature précise des conséquences d'un abandon de l'Euro par un Etat-membre de l'UE, dans la mesure où aucun cadre juridique n'a été mis en place pour le cas où un tel événement surviendrait. Ces facteurs peuvent avoir un impact négatif important sur la valeur des titres dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund a investi et, en particulier, peuvent entraîner une situation dans laquelle l'Euro Liquid Reserves Fund ne serait plus capable de maintenir son objectif affiché d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable.

### **Achat d'Actions**

#### **Actions de Catégorie Classique**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 € par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Classique Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation le jour de Bourse précédent conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus,

sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Classique Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	La capitalisation des revenus et des plus-values commence
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions de l'Euro Liquid Reserves Fund s'élève à 25 000 € ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Classique

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement de l'Euro Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le

réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 € souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur l'Euro Liquid Reserves Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay house, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net de l'Euro Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant d'une source autre que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Classique reste stable à 1 USD par Action.

### **Actions de Catégorie Classique et Actions de Catégorie Classique Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie Classique**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant : 13 h 00, heure de Dublin*</b>	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande

<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Classique Capitalisation

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Classique Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels de l'Euro Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,55 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,35 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de

timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant l'Euro Liquid Reserves Fund.

- « **heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où le système TARGET fonctionne et permet les mouvements de l'Euro ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

### 3 Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund - Catégorie Classique et, Catégorie Classique Capitalisation et Catégorie Classique Capitalisation (T)

#### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Sterling Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

#### Politique d'investissement

##### Politique d'investissement – synthèse

Le Sterling Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Sterling Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Sterling Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du Sterling Liquid Reserves Fund sont libellées en Livres sterling. S'agissant des Actions de la Catégorie Classique, l'objectif du Sterling Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Sterling Liquid Reserves Fund seront libellés en livres sterling, sous réserve toutefois que le Sterling Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, chercher à conserver une *note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf* attribuée par Moody's. Le Sterling Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle du Sterling Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### Description des titres

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### Titres de haute qualité

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### Titres d'état

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement, ce qui inclut en particulier le gouvernement britannique, ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

## Obligations bancaires

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques dont l'actif total est supérieur à l'équivalent en Livres sterling de 1 milliard USD à la date de leur achat. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, le Sterling Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, le Sterling Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

## Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en Livres sterling et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Livres sterling, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

## Obligations à taux flottant et variable

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

## Autres organismes de placement collectif

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Sterling Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Sterling Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Sterling Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

## Techniques de gestion de portefeuille

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

## Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Classique**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. La Valeur liquidative par Action devrait en principe se situer à 1 GBP par Action, bien que cela ne puisse être garanti.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Classique Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Classique Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait

aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Sterling Liquid Reserves Fund s'élève à 25 000 GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Classique

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Liquid Reserves Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, Christchurch Court, 10-15 Newgate Street, Londres EC1A 7HD, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay house, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Sterling Liquid Reserves Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; et (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Classique reste stable à 1 GBP par Action.

**Actions de Catégorie Classique Capitalisation et Actions de Catégorie Classique Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

**Rachat des Actions****Actions de Catégorie Classique**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Classique Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Classique Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le Distributeur	Produit de rachat ordinaire
avant : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
après : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,70 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils ne devraient pas excéder 0,55 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,35 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la

Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Liquid Reserves Fund.

- « **heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 4 Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund - Catégorie Classique, Catégorie Classique Capitalisation et Catégorie Classique Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Yen Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Yen Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement -

#### Politique d'investissement –synthèse

Le Yen Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Yen Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Yen Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Yen Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Yen Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Yen Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du Yen Liquid Reserves Fund sont libellées en yens japonais. S'agissant des Actions de la Catégorie Classique, l'objectif du Yen Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 10 000 ¥. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Yen Liquid Reserves Fund seront libellés en yens japonais, sous réserve toutefois que le Yen Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, chercher à conserver une note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf attribuée par Moody's. Le Yen Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle du Yen Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### **Description des titres**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Yen Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### **Titres d'état**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Yen Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### **Obligations bancaires**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques. Sous réserve de la possibilité pour le Yen Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, le Yen Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, le Yen Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en yens et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en yens, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Yen Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Yen Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Yen Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Classique**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 10 000 ¥ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent/ Les Rendements Négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Classique Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant (Montants de souscription)*	Trois Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Classique Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de négociation donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Yen Liquid Reserves Fund s'élève à 2,5 millions ¥ ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Classique

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Yen Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du deuxième Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du deuxième Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 10 000 JPY souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 08 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Yen Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs International aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay house, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Yen Liquid Reserves Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Yen Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en

portefeuille ; et de (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Classique reste stable à 10 000 JPY par Action.

### **Actions de Catégorie Classique Capitalisation et Actions de Catégorie Classique Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie Classique**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 13 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366.

#### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation	acquis le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Classique Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 16 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Classique Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 13 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels du Yen Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,70 % par an de la Valeur liquidative (le « Taux fixe »), même s'il devrait pas excéder 0,55 % à l'heure actuelle. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,35 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non

exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Yen Liquid Reserves Fund.

- « **heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres et au Japon; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.
- « **Jour de négociation** » désigne chaque Jour de Bourse à l'égard duquel les souscriptions, les rachats ou les échanges sont exécutés.

## 5 Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund - Catégorie Classique, Catégorie Classique Capitalisation et Catégorie Classique Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité en investissant dans des Obligations du Trésor américain et dans des contrats de mise en pension de titres adossés à des Obligations du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en Obligations du Trésor américain et en contrats de mise en pension de titres adossés à des Obligations du Trésor américain permettront au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est classé en tant

que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie Classique, l'objectif du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir *une notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf par Moody's*. Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### Description des titres

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### Titres de haute qualité

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Conformément aux lignes directrices de l'AEMF, selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### Obligations du Trésor américain

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des Etats-Unis.

#### « Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Obligations du Trésor américain » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

#### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), investir dans des pensions livrées de Titres d'Etat américains et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement des instruments et des titres de créance et du marché monétaire à court terme peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Classique**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00, le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 9 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Classique Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00, le 12 juillet 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et

communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### **Actions de Catégorie Classique Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	La capitalisation des revenus et des plus-values commence
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund s'élève à 25 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Classique

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie Classique est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes.

Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay house, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Classique reste stable à 1 USD par Action.

#### **Actions de Catégorie Classique Capitalisation et Actions de Catégorie Classique Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

#### **Rachat des Actions**

##### **Actions de Catégorie Classique**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

##### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Classique Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Classique Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un

bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,70 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,35 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,35 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l'« ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund.

- « **heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 6 Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund - Catégorie Classique, Catégorie Classique Capitalisation et Catégorie Classique Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de Titres d'Etat libellés en livres sterling. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund pourra, à des fins de gestion efficace du portefeuille, acheter des titres libellés en livres sterling émis ou garantis par des gouvernements d'Etats membres de l'OCDE par le biais de pensions livrées de titres garanties par les Titres d'Etat concernés. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en titres du marché monétaire permettront au Sterling Government Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'Etat libellés en livres sterling	oui
Titres non émis par des Agences gouvernementales ni garantis par des Gouvernements	Dans des conditions de marché exceptionnelles, le Sterling Government Liquid Reserves Fund pourra investir dans des dépôts à terme émis par des établissements financiers
« Titres d'Etat » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Government Liquid Reserves Fund détient un titre adossé à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Government Liquid Reserves Fund investit dans des titres, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date

de l'achat. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund conservera une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Government Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Sterling Government Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions sont libellées en Livres sterling. S'agissant de la Catégorie Classique, l'objectif du Sterling Government Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Sterling Government Liquid Reserves Fund seront libellés en livres sterling, sous réserve toutefois que le Sterling Government Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une notation *Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou de Aaa/mf* par Moody's. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle du Sterling Government Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, y compris, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Government Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Conformément aux lignes directrices de l'AEMF, selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres d'état

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans des titres ou dans des titres de créance libellés en Livres sterling (à taux fixe et flottant) émis ou garantis par les Gouvernements d'Etats-membres de l'OCDE. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Government Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des titres négociables non cotés, tous ces titres seront cotés, négociés ou échangés sur un Marché reconnu.

### « Titres d'Etat » à taux flottant et variable

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Titres d'Etat » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

Dans des circonstances de marché exceptionnelles, le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut également investir dans des dépôts à terme en Livres sterling dont l'échéance n'excédera pas une semaine, et qui seront émis par des établissements financiers bénéficiant d'une notation A1/P1 ou plus.

## Techniques de gestion de portefeuille

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Sterling Government Liquid Reserves Fund), acheter des titres libellés en Livres sterling émis ou garantis par les gouvernements d'Etats-membres de l'OCDE par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

## Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie Classique

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. La Valeur liquidative par Action devrait être de 1 GBP par Action, bien que cela ne puisse être garanti.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Classique Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Classique Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	La capitalisation des revenus et des plus-values commence
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Sterling Government Liquid Reserves Fund s'élève à 25 000 GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Classique

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund imputable aux Actions est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Sterling Government Liquid Reserves Fund. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Sterling Government Liquid Reserves Fund. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Sterling Government Liquid Reserves Fund et que le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Sterling Government Liquid Reserves Fund se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP souhaitée par le Sterling Government Liquid Reserves Fund. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des

registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Government Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman Sachs International aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay house, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Government Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Sterling Government Liquid Reserves Fund provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Sterling Government Liquid Reserves Fund, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Classique reste stable à 1 GBP par Action.

#### **Actions de Catégorie Classique Capitalisation et Actions de Catégorie Classique Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

#### **Rachat des Actions**

##### **Actions de Catégorie Classique**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

##### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Classique Capitalisation**

Les Actions de Catégorie Classique Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Classique Capitalisation (T)**

Les Actions de Catégorie Classique Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un

bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Government Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,70 % de la Valeur liquidative (le « Plafond de dépenses ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,35 % (le « Taux de dépenses prévues »). Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Plafond de dépenses qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Plafond de dépenses par notification adressée à la Société, mais le Plafond de dépenses ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Plafond de dépenses et le Taux de dépenses prévues incluent une commission de service de 0,35 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Plafond de dépenses couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Plafond de dépenses exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Government Liquid Reserves Fund.

- « **heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 7 Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund - Catégorie Classique, Catégorie Classique Capitalisation et Catégorie Classique Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille de titres de qualité supérieure du marché monétaire émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis ou des Titres du Trésor américain. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund pourra, à des fins de gestion efficace du portefeuille, acheter de tels titres par le biais de pensions livrées de titres garanties par des Titres émis par des Agences du gouvernement des Etats-Unis ou des Titres du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en titres du marché monétaire permettront au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis	oui
Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis	oui
Titres non émis par des Agences gouvernementales ni garantis par des Gouvernements	non
« Titres émis par des Agences gouvernementales » et « Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund détient un titre adossé à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund investit dans des titres, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund conservera une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars américains. S'agissant de la Catégorie Classique, l'objectif du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de l'US\$ Government and Agency Reserves Fund en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une notation *Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf* par Moody's. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle de l'US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir dans un éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité », tels que définis ci-dessous, ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, y compris, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis

Les Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis sont des titres émis par des agences du Gouvernement Fédéral et sont garantis soit : (a) par un engagement inconditionnel du Gouvernement des Etats-Unis (par exemple, Ginnie Mae), soit (b) selon le pouvoir discrétionnaire du Gouvernement des Etats-Unis d'acheter les obligations émises par les agences (par exemple, Fannie Mae et Freddie Mac). Il ne peut être garanti que le Gouvernement des Etats-Unis apportera un soutien financier aux agences.

**Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis**

Les titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis sur le plan du principal et des intérêts sont réputés comprendre (a) des titres pour lesquels le paiement du principal et des intérêts est garanti par une lettre de crédit irrévocable émise par le Gouvernement des Etats-Unis et (b) les participations à des prêts effectués ainsi garantis.

**« Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis » et « Titres du Trésor américain ou Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable**

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis » et « Titres du Trésor américain ou Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund), investir dans des pensions livrées de titres garanties par des Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis et des Titres du Trésor américain et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Classique**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse

<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Actions de Catégorie Classique Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	La capitalisation des revenus et des plus-values commence
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites

énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Classique Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>	
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund s'élève à 25 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

## Distributions

### Actions de Catégorie Classique

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund imputable aux Actions est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et que le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit au 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis, ou à Goldman Sachs International au +44 20 7774 6366 ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay house, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Classique reste stable à 1 USD par Action.

### Actions de Catégorie Classique Capitalisation et Actions de Catégorie Classique Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

**Rachat des Actions****Actions de Catégorie Classique**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Classique Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York* (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York* (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Classique Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,70 % de la Valeur liquidative (le « Plafond de dépenses ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,55 % (le « Taux de dépenses prévues »). Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Plafond de dépenses qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Plafond de dépenses par notification adressée à la Société, mais le Plafond de dépenses ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Plafond de dépenses et le Taux de dépenses prévues incluent une commission de service de 0,35 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les

services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Plafond de dépenses couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Plafond de dépenses exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund.

- « **heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 8 Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Classique et Catégorie Classique Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au US\$ Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politiques d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres (Reverse Repurchase agreements)	oui
Titres de collectivités publiques imposables	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restant jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund se conformera aux modifications apportées aux lignes directrices de l'AEMF. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en USD. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du US\$ Liquid Reserves Plus Fund.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

La totalité des investissements du US\$ Liquid Reserves Plus Fund est libellée en Dollars américains.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du US\$ Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

## Description des titres

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

**Reçus de dépôt**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut également acquérir des titres émis ou garantis pour le principal et les intérêts par le gouvernement, ses agences, autorités ou organismes sous la forme de reçus de dépôt qui attestent la propriété de futurs paiements d'intérêts, paiements de principal ou les deux sur certains billets ou obligations émis par le gouvernement, ses agences, autorités ou organismes.

**Obligations bancaires**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce garantis par des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme émises ou garanties par des sociétés commerciales.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Obligations d'Etats**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des obligations (limitées à des effets de commerce et autres billets) émises ou garanties par les gouvernements qui maintiennent une notation à court terme de la devise dans l'une des deux catégories supérieures de notations à court terme auprès du nombre requis d'ONSR.

**Titres de collectivités publiques**

Les « Titres de collectivités publiques » sont des obligations émises par ou au nom d'États, de territoires et de possessions des États-Unis d'Amérique et de leurs divisions politiques, agences, autorités et organismes, ainsi que par ou au nom du District de Columbia. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des obligations à court terme émises ou garanties par des états et des administrations municipales lorsque les rendements de ces titres sont attractifs par rapport à d'autres investissements imposables.

**Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du US\$ Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Classique**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Classique peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 14 h 00, heure de New York, (normalement 19 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York, (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent</b>
<b>avant</b> : 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Classique Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Classique Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	La capitalisation des revenus et des plus-values commence
<b>avant :</b> 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Liquid Reserves Plus Fund s'élève à 25 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Classique

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions de la Catégorie Classique est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par

rapport au montant de 10 000 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Liquid Reserves Plus Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, États-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay house, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

### Actions de Catégorie Classique Capitalisation

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### Rachat des Actions

#### Actions de Catégorie Classique

Les Actions de Catégorie Classique peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

#### Paieement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat généralement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 14 h 00, heure de New York* (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 14 h 00, heure de New York* (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le Jour de Bourse de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Classique Capitalisation**

Les Actions de Catégorie Classique Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

**Paielement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 14 h 00, heure de New York * (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 14 h 00, heure de New York * (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,70 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils ne devraient pas 0,55 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessus. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,30 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution

du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Liquid Reserves Plus Fund.

- « **heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 9 Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Classique et Catégorie Classique Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Euro Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Euro Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres (Reverse Repurchase agreements)	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Euro Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Euro Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restante jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes les techniques efficaces de gestion de portefeuille utilisées par le Euro Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le Euro Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire » standard selon la définition des orientations de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund se conformera aux modifications apportées aux lignes directrices de l'AEMF. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en euros. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du Euro Liquid Reserves Plus Fund.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

Les Actions du Euro Liquid Reserves Plus Fund sont libellées en euros.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du Euro Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

### **Description des titres**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Euro Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

**Titres d'état**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Euro Liquid Reserves Plus Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

**Obligations bancaires**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme, émises ou garanties par des sociétés commerciales.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Euro Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus. Les risques d'investissement spécifiques liés à un investissement dans le Euro Liquid Reserves Plus Fund sont les suivants :

**Risque de change lié à l'Euro**

La devise de fonctionnement du Euro Liquid Reserves Plus Fund est l'Euro et il peut détenir des Euros et des titres obligataires et autres obligations libellés en Euro de manière directe ou à titre de garantie. L'Euro requiert la participation de nombreux Etats souverains de la Zone Euro et est par conséquent sensible à la situation

économique générale, politique et en matière de crédit de chacun de ces Etats, notamment les engagements continus réels et envisagés par chaque Etat et/ou leur soutien envers les autres Etats souverains appartenant alors à l'Union Européenne, en particulier ceux qui se trouvent dans le Zone Euro. Les Etats membres de l'UE et les entreprises, établissements financiers et contreparties européens sont actuellement affectés, certains de manière négative, par des difficultés et des préoccupations politiques et économiques sévères, y compris en ce qui concerne le financement et la dette souverains et non-souverains. Des accords de financement d'urgence européens, avec le FMI et bilatéraux ont déjà été appliqués et/ou sont envisagés pour certains Etats membres de l'UE et établissements financiers basés en Europe. Ces développements ont eu un effet négatif sur les plans politique et économique. Les marchés financiers, la confiance des investisseurs et les notations de crédit des établissements et des Etats membres de l'UE ont d'ores et déjà été affectés de manière négative et cette situation risque de continuer. En outre, l'activité d'investissement a été affectée, de même que la propension des établissements financiers à accorder des crédits. La possibilité que des Etats membres de l'UE ayant adopté l'Euro abandonnent ou soient forcés de renoncer à l'Euro est toujours d'actualité. Il n'est pas possible de prévoir exactement la nature précise des conséquences d'un abandon de l'Euro par un Etat-membre de l'UE, dans la mesure où aucun cadre juridique n'a été mis en place pour le cas où un tel événement surviendrait. Ces facteurs peuvent avoir un impact négatif important sur la valeur des titres dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund a investi.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie Classique

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Classique peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent/ Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait

aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Classique Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Classique Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Euro Liquid Reserves Plus Fund s'élève à 25 000 EUR ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Classique

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Euro Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 13 h 30, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le

réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 € souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Euro Liquid Reserves Plus Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay house, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Euro Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant d'une source autre que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

### Actions de Catégorie Classique Capitalisation

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### Rachat des Actions

#### Actions de Catégorie Classique

Les Actions de Catégorie Classique peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Paiement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le Distributeur	Produit de rachat ordinaire	Dividendes
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Classique Capitalisation

Les Actions de Catégorie Classique Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Euro Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,70 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils ne devraient pas excéder 0,55 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,30 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent

l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Euro Liquid Reserves Plus Fund.

- « **heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où le système TARGET fonctionne et permet les mouvements de l'Euro ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 10 Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Classique et Catégorie Classique Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Sterling Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales (hors effets de commerce bancaires)	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont

l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restant jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en livres sterling. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du Sterling Liquid Reserves Plus Fund.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

Les Actions du Sterling Liquid Reserves Plus Fund sont libellées en Livres sterling.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

### **Description des titres**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

#### **Titres d'état**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement, ce qui inclut en particulier le gouvernement britannique, ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs États membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la

Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Plus Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### **Obligations bancaires**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme émises ou garanties par des sociétés commerciales.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### **Achat d'Actions**

#### **Actions de Catégorie Classique**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Classique peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin, le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit de souscription)*
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Classique Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Classique Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin, le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la

Société de gestion peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Sterling Liquid Reserves Plus Fund s'élève à 25 000 GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Classique

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 13 h 30, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 GBP souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Liquid Reserves Plus Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, Christchurch Court, 10-15 Newgate Street, Londres EC1A 7HD, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay house, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; et (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

#### Actions de Catégorie Classique Capitalisation

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

**Rachat des Actions****Actions de Catégorie Classique**

Les Actions de Catégorie Classique peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

**Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Fonds peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Fonds et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Classique Capitalisation**

Les Actions de Catégorie Classique Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Fonds peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Fonds et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,70 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils ne devraient pas excéder 0,55 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,30 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Liquid Reserves Plus Fund.

- « **heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 11 Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund - Catégorie Classique, Catégorie Classique Capitalisation et Catégorie Classique Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant uniquement dans des obligations du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en obligations du Trésor américain permettront au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. Le Fonds est un Fond monétaire à court terme et son objectif d'investissement devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir dans les instruments suivants :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM

Si le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 365 jours à la date de l'achat. Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie Classique, l'objectif du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une *notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa-mf* par Moody's. Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle de l'US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### Description des titres

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous.

#### Titres de haute qualité

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité de crédit et de liquidité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### Obligations du Trésor américain

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des Etats-Unis.

#### « Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Obligations du Trésor américain » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

#### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut être soumis aux restrictions d'investissement contenues dans le Prospectus, acheter des titres assimilés à des titres cotés ou à terme, comme défini plus en détail à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

#### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement des instruments et des titres de créance et du marché monétaire à court terme peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Classique**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00, le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 8 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Classique Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit  le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Classique Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund s'élève à 25 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Classique

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie Classique est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay house, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Classique reste stable à 1 USD par Action.

### **Actions de Catégorie Classique Capitalisation et Actions de Catégorie Classique Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie Classique**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### **Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Classique Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 11h00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11h00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Classique Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,70 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils ne devraient pas excéder 0,55 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,35 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.

- « **heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## Goldman Sachs Funds, plc

(Société d'investissement à capital variable constituée sous la forme d'un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments de droit irlandais et agréée par la Banque Centrale d'Irlande en vertu de la Réglementation des Communautés Européennes (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) de 2011 (dans sa version modifiée))



### Supplément au Prospectus

- Catégorie Deluxe
- Catégorie Deluxe  
Capitalisation
- Catégorie Deluxe  
Capitalisation (T)

**13 avril  
2018**

## À propos du présent Supplément

Le présent Supplément contient des informations relatives aux Actions de la Catégorie Deluxe, de la Catégorie Deluxe Capitalisation et de la Catégorie Deluxe Capitalisation (T) du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Government and Agency and Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund, et de la Catégorie Deluxe et de la Catégorie Deluxe Capitalisation du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund et du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund (les « Actions »). Sauf indication contraire, les termes et expressions définis dans le Prospectus ont la même signification dans le présent Supplément.

**Le présent Supplément fait partie intégrante du Prospectus et doit toujours être lu conjointement à celui-ci. Le Prospectus contient des informations détaillées sur les aspects suivants du Fonds : description des Catégories d'Actions ; les risques généraux associés à un investissement dans le Fonds ; informations sur la gestion et l'administration du Fonds, ainsi que sur les tiers qui fournissent des services au Fonds ; achat et rachat d'Actions et les privilèges d'échange liés à celles-ci ; détermination de la Valeur liquidative ; politique de distribution de dividendes ; frais et dépenses du Fonds ; informations sur le Fonds ; assemblées des Actionnaires et rapports aux Actionnaires ; et fiscalité.**

**Un investissement dans un Fonds n'est pas de même nature qu'un dépôt sur un compte bancaire et n'est couvert par aucun des systèmes de garantie mis en place par le gouvernement, un organisme public ou autre. Le capital investi, y compris dans les Fonds qui visent à maintenir la stabilité de leur Valeur liquidative par Action, peut fluctuer.**

Une partie des Actions peut être admise à la Cote officielle et à la négociation sur le Global Exchange Market de l'Euronext Dublin. Les Administrateurs ne prévoient pas le développement d'un marché secondaire actif en ce qui concerne les Actions.

Aucune souscription d'Actions au sein d'un des Fonds ne sera acceptée si l'investisseur fonde sa décision d'investir uniquement sur les informations contenues dans le présent Supplément.

Le présent Supplément présente une synthèse des informations sur les Actions de chaque Fonds telles qu'elles sont disponibles au 13 avril 2018.

## Table des matières

1	Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund - Catégorie Deluxe, Catégorie Deluxe Capitalisation et Catégorie Deluxe Capitalisation (T).....	2
2	Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund - Catégorie Deluxe, Catégorie Deluxe Capitalisation et Catégorie Deluxe Capitalisation (T).....	12
3	Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund - Catégorie Deluxe et, Catégorie Deluxe Capitalisation et Catégorie Deluxe Capitalisation (T).....	22
4	Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund - Catégorie Deluxe, Catégorie Deluxe Capitalisation et Catégorie Deluxe Capitalisation (T).....	31
5	Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund - Catégorie Deluxe, Catégorie Deluxe Capitalisation et Catégorie Deluxe Capitalisation (T).....	41
6	Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund - Catégorie Deluxe, Catégorie Deluxe Capitalisation et Catégorie Deluxe Capitalisation (T).....	50
7	Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund - Catégorie Deluxe, Catégorie Deluxe Capitalisation et Catégorie Deluxe Capitalisation (T).....	59
8	Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Deluxe et Catégorie Deluxe Capitalisation.....	68
9	Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Deluxe et Catégorie Deluxe Capitalisation.....	76
10	Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Deluxe et Catégorie Deluxe Capitalisation ...	84
11	Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund - Catégorie Deluxe, Catégorie Deluxe Capitalisation et Catégorie Deluxe Capitalisation (T).....	91

## Définitions

Dans le présent Supplément, sauf définition plus précise aux présentes ou dans le Prospectus, les termes et expressions avec une majuscule à l'initiale, qui viennent compléter les définitions contenues dans le Prospectus et doivent être lus conjointement à celles-ci, ont la signification suivante :

« <b>Actions</b> »	désigne les Actions de la Catégorie Deluxe, de la Catégorie Deluxe Capitalisation et de la Catégorie Deluxe Capitalisation (T) du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund et du Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.
« <b>Euro Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund.
« <b>Euro Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>Sterling Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund.
« <b>Sterling Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>US\$ Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>Sterling Government Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.
« <b>US Treasury Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund.
« <b>Yen Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund.

# 1 Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund - Catégorie Deluxe, Catégorie Deluxe Capitalisation et Catégorie Deluxe Capitalisation (T)

## Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au US\$ Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

## Politique d'investissement

### Politique d'investissement - synthèse

L'US\$ Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

L'US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
Titres d'Etat américain	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme de sociétés de capitaux et autres entités	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Obligations d'Etats non américains (libellées en USD)	oui
Titres de collectivités publiques imposables	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % du total de l'actif net dans d'autres organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie Deluxe, l'objectif du US\$ Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs. Ce Fonds s'adresse aux investisseurs qui ne sont pas des ressortissants américains et qui souhaitent optimiser leurs revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité.

Tous les placements de l'US\$ Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que l'US\$ Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une *notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf par Moody's*. Le US\$ Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'US\$ Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### **Description des titres**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Liquid Reserves Fund au moment de l'achat.

Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### **Obligations du Trésor américain**

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des États-Unis.

**Titres d'Etat américain**

Les « Titres d'Etat américain » sont des obligations émises ou garanties par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes. À la différence des Obligations du Trésor américain, les obligations émises ou garanties par une agence, une autorité ou un organisme du gouvernement des États-Unis bénéficient soit (a) de la pleine garantie du gouvernement des États-Unis (titres de la Government National Mortgage Association, par exemple), soit (b) du droit de l'émetteur d'emprunter auprès du Trésor, soit (c) du pouvoir discrétionnaire du gouvernement des États-Unis d'acheter les obligations de l'agence (titres de la Federal National Mortgage Association et de la Federal Home Loan Mortgage Corporation, par exemple), soit (d) du seul crédit de l'émetteur. Il ne peut nullement être garanti que le gouvernement des États-Unis procurera à l'avenir un soutien financier aux agences, autorités ou organismes du gouvernement américain. Les Titres d'Etat américain peuvent inclure des obligations à coupon zéro. Des obligations de ce type peuvent être achetées dès lors que le Gestionnaire de portefeuille juge leurs rendements attrayants.

**Reçus de dépôt**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut également acquérir des titres émis ou garantis pour le principal et les intérêts par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes sous la forme de reçus de dépôt qui attestent la propriété de futurs paiements d'intérêts, paiements de principal ou les deux sur certains billets ou obligations émis par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes.

**Obligations de banques américaines et non américaines**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations de banques américaines » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques américaines dont l'actif total est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat. Les obligations précitées peuvent également inclure des titres de créance émis par des filiales américaines de telles banques.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut également investir dans des « Obligations de banques non américaines » dans la limite des obligations libellées en Dollars émises ou garanties par des banques non américaines dont l'actif total est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat, des filiales américaines de telles banques non américaines (obligations Yankee), des filiales non américaines de telles banques non américaines et des filiales non américaines de banques américaines dont le montant total de l'actif est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat. Les obligations bancaires précitées peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires (américaines ou non américaines). En conséquence, le US\$ Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce garantis par des actifs) payables en Dollars et qui sont émis ou garantis par des sociétés constituées aux États-Unis, des banques commerciales constituées aux États-Unis, des sociétés non constituées aux États-Unis, des banques commerciales non constituées aux États-Unis ou d'autres entités. De plus, le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Dollars et émises ou garanties par des sociétés commerciales constituées aux États-Unis, des sociétés commerciales non constituées aux États-Unis ou d'autres entités.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Obligations d'Etats non américains**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des obligations libellées en Dollars (limitées à des effets de commerce et autres billets) émises ou garanties par le gouvernement d'un pays autre que les États-Unis ou par une entité située ou constituée dans un pays autre que les États-Unis, pour autant que la notation à court terme de la devise du pays en question se maintienne dans la catégorie supérieure de notations à court terme auprès du nombre requis d'ONSR.

**Titres de collectivités publiques**

Les « Titres de collectivités publiques » sont des obligations émises par ou au nom d'États, de territoires et de possessions des États-Unis d'Amérique et de leurs divisions politiques, agences, autorités et organismes, ainsi que par ou au nom du District de Columbia. Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des obligations à

court terme émises ou garanties par des états et des administrations municipales lorsque les rendements de ces titres sont attrayants par rapport à d'autres investissements imposables.

### Autres organismes de placement collectif

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le US\$ Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politique et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du US\$ Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le US\$ Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » d'après les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### Achat d'Actions

#### Actions de Catégorie Deluxe

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être achetées n'importe quel Jour de Bourse à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 USD par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

	<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b>	16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b>	16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être achetées n'importe quel Jour de Bourse à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Montant d'investissement minimum**

Le montant minimum de souscription initiale et le montant de détention minimum pour les Actions du US\$ Liquid Reserves Fund s'élèvent à 500 millions USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

Si l'acceptation d'une demande de rachat donnée devait aboutir à ce qu'un Actionnaire détienne un nombre d'Actions dont la valeur est inférieure au montant de détention minimum indiqué ci-dessus, les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, auront le droit, à leur discrétion, de traiter les demandes de rachat soit (i) comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'Actionnaire concerné ; soit (ii) comme une demande d'échange du solde des Actions dudit Actionnaire contre des Actions d'une Catégorie dont le montant de détention minimum est inférieur ou sans montant de détention minimum (cette Catégorie pouvant avoir des commissions et frais annuels plus élevés que ceux de la Catégorie d'origine). Les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, peuvent également proposer à l'Actionnaire de modifier ou de retirer sa demande de rachat.

## Distributions

### Actions de Catégorie Deluxe

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie Deluxe est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Deluxe reste stable à 1 USD par Action.

### Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation et Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

## Rachat des Actions

### Actions de Catégorie Deluxe

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessus et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait

aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,15 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit

annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Liquid Reserves Fund.

« **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.

« **Jour de Bourse** » désigne :

- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
- (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 2 Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund - Catégorie Deluxe, Catégorie Deluxe Capitalisation et Catégorie Deluxe Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement de l'Euro Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront à l'Euro Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

L'Euro Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si l'Euro Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, l'Euro Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. L'Euro Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par l'Euro Liquid Reserves Fund. En tant que tel, l'Euro Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions de l'Euro Liquid Reserves Fund sont libellées en euros. S'agissant des Actions de la Catégorie Deluxe, l'objectif de l'Euro Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 EUR. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements de l'Euro Liquid Reserves Fund seront libellés en euros, sous réserve toutefois que l'Euro Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, une *note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf* attribuée par Moody's. L'Euro Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'Euro Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Euro Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Euro Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres d'état

Le Euro Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour l'Euro Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### Obligations bancaires

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques dont l'actif total est supérieur à l'équivalent en Euros de 1 milliard USD à la date de leur

achat. Sous réserve de la possibilité pour l'Euro Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, l'Euro Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, l'Euro Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant. Dans la plupart des pays, les activités des banques sont soumises à des réglementations détaillées qui, dans le cas des états-Unis, ont subi de profondes modifications au cours de la dernière décennie. La promulgation de nouvelles dispositions législatives ou réglementaires, de même que des changements dans l'interprétation et l'application des dispositions actuelles peuvent influencer les activités et la rentabilité des banques dans certains pays. Les banques peuvent être particulièrement sensibles à certains facteurs économiques, comme les fluctuations des taux d'intérêt ou une évolution négative du marché de l'immobilier. La politique fiscale et monétaire et les cycles économiques généraux peuvent influencer la disponibilité et le coût du financement, la demande de crédit et la qualité des actifs, et se répercuter ainsi sur les bénéfices et la situation financière des banques.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en Euros et dans d'autres devises et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Euros et dans d'autres devises, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

### **Obligations à taux flottant et variable**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. L'Euro Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politique et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux de l'Euro Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. L'Euro Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » d'après les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le

Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire.

Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus. Les risques d'investissement spécifiques liés à un investissement dans l'Euro Liquid Reserves Fund sont les suivants :

### Risque de change lié à l'Euro

La devise de fonctionnement de l'Euro Liquid Reserves Fund est l'Euro et il peut détenir des Euros et des titres obligataires et autres obligations libellés en Euro de manière directe ou à titre de garantie. L'Euro requiert la participation de nombreux Etats souverains de la Zone Euro et est par conséquent sensible à la situation économique générale, politique et en matière de crédit de chacun de ces Etats, notamment les engagements continus réels et envisagés par chaque Etat et/ou leur soutien envers les autres Etats souverains appartenant alors à l'Union Européenne, en particulier ceux qui se trouvent dans le Zone Euro. Les Etats membres de l'UE et les entreprises, établissements financiers et contreparties européens sont actuellement affectés, certains de manière négative, par des difficultés et des préoccupations politiques et économiques sévères, y compris en ce qui concerne le financement et la dette souverains et non-souverains. Des accords de financement d'urgence européens, avec le FMI et bilatéraux ont déjà été appliqués et/ou sont envisagés pour certains Etats membres de l'UE et établissements financiers basés en Europe. Ces développements ont eu un effet négatif sur les plans politique et économique. Les marchés financiers, la confiance des investisseurs et les notations de crédit des établissements et des Etats membres de l'UE ont d'ores et déjà été affectés de manière négative et cette situation risque de continuer. En outre, l'activité d'investissement a été affectée, de même que la propension des établissements financiers à accorder des crédits. La possibilité que des Etats membres de l'UE ayant adopté l'Euro abandonnent ou soient forcés de renoncer à l'Euro est toujours d'actualité. Il n'est pas possible de prévoir exactement la nature précise des conséquences d'un abandon de l'Euro par un Etat-membre de l'UE, dans la mesure où aucun cadre juridique n'a été mis en place pour le cas où un tel événement surviendrait. Ces facteurs peuvent avoir un impact négatif important sur la valeur des titres dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund a investi et, en particulier, peuvent entraîner une situation dans laquelle l'Euro Liquid Reserves Fund ne serait plus capable de maintenir son objectif affiché d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable.

### Achat d'Actions

#### Actions de Catégorie Deluxe

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 EUR par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 EUR par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>		<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b>	13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b>	13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat		

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 EUR par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 16 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 EUR par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Montant d'investissement minimum**

Le montant minimum de souscription initiale et le montant de détention minimum pour les Actions de l'Euro Liquid Reserves Fund s'élèvent à 500 millions EUR ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

Si l'acceptation d'une demande de rachat donnée devait aboutir à ce qu'un Actionnaire détienne un nombre d'Actions dont la valeur est inférieure au montant de détention minimum indiqué ci-dessus, les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, auront le droit, à leur discrétion, de traiter les demandes de rachat soit (i) comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'Actionnaire concerné ; soit (ii) comme une demande d'échange du solde des Actions dudit Actionnaire contre des Actions d'une Catégorie dont le montant de détention minimum est inférieur ou sans montant de détention minimum (cette Catégorie pouvant avoir des commissions et frais annuels plus élevés que ceux de la Catégorie d'origine). Les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, peuvent également proposer à l'Actionnaire de modifier ou de retirer sa demande de rachat.

## Distributions

### Actions de Catégorie Deluxe

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement de l'Euro Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 EUR souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur l'Euro Liquid Reserves Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net de l'Euro Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant d'une source autre que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Deluxe reste stable à 1 EUR par Action.

### Actions de Catégorie Deluxe et Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

## Rachat des Actions

### Actions de Catégorie Deluxe

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### **Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels de l'Euro Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,15 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et

dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant l'Euro Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où le système TARGET fonctionne et permet les mouvements de l'Euro ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

### 3 Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund - Catégorie Deluxe et, Catégorie Deluxe Capitalisation et Catégorie Deluxe Capitalisation (T)

#### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Sterling Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

#### Politique d'investissement

##### Politique d'investissement – synthèse

Le Sterling Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Sterling Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Sterling Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du Sterling Liquid Reserves Fund sont libellées en Livres sterling. S'agissant des Actions de la Catégorie Deluxe, l'objectif du Sterling Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Sterling Liquid Reserves Fund seront libellés en livres sterling, sous réserve toutefois que le Sterling Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, chercher à conserver une *note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf* attribuée par Moody's. Le Sterling Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle du Sterling Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres d'état

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement, ce qui inclut en particulier le gouvernement britannique, ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

## Obligations bancaires

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques dont l'actif total est supérieur à l'équivalent en Livres sterling de 1 milliard USD à la date de leur achat. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, le Sterling Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, le Sterling Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

## Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en Livres sterling et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Livres sterling, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

## Obligations à taux flottant et variable

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

## Autres organismes de placement collectif

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Sterling Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Sterling Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Sterling Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

## Techniques de gestion de portefeuille

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

## Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Deluxe**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. La Valeur liquidative par Action devrait en principe se situer à 1 GBP par Action, bien que cela ne puisse être garanti.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 16 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait

aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale et le montant de détention minimum pour les Actions du Sterling Liquid Reserves Fund s'élèvent à 500 millions GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

Si l'acceptation d'une demande de rachat donnée devait aboutir à ce qu'un Actionnaire détienne un nombre d'Actions dont la valeur est inférieure au montant de détention minimum indiqué ci-dessus, les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, auront le droit, à leur discrétion, de traiter les demandes de rachat soit (i) comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'Actionnaire concerné ; soit (ii) comme une demande d'échange du solde des Actions dudit Actionnaire contre des Actions d'une Catégorie dont le montant de détention minimum est inférieur ou sans montant de détention minimum (cette Catégorie pouvant avoir des commissions et frais annuels plus élevés que ceux de la Catégorie d'origine). Les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, peuvent également proposer à l'Actionnaire de modifier ou de retirer sa demande de rachat.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Deluxe

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Liquid Reserves Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, Christchurch Court, 10-15 Newgate Street, Londres EC1A 7HD, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Sterling Liquid Reserves Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; et (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement

de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Deluxe reste stable à 1 GBP par Action.

### Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation et Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### Rachat des Actions

#### Actions de Catégorie Deluxe

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Paiement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,15 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais

ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 4 Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund - Catégorie Deluxe, Catégorie Deluxe Capitalisation et Catégorie Deluxe Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Yen Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Yen Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement -

#### Politique d'investissement –synthèse

Le Yen Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Yen Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Yen Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Yen Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Yen Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Yen Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du Yen Liquid Reserves Fund sont libellées en yens japonais. S'agissant des Actions de la Catégorie Deluxe, l'objectif du Yen Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 10 000 ¥. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Yen Liquid Reserves Fund seront libellés en yens japonais, sous réserve toutefois que le Yen Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, chercher à conserver une note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf attribuée par Moody's. Le Yen Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle du Yen Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### **Description des titres**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Yen Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### **Titres d'état**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Yen Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### **Obligations bancaires**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques. Sous réserve de la possibilité pour le Yen Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, le Yen Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, le Yen Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en yens et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en yens, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Yen Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Yen Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Yen Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Deluxe**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 10 000 ¥ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent/ Les Rendements Négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 16 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant (Montants de souscription)*	Trois Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de négociation donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale et le montant de détention minimum pour les Actions du Yen Liquid Reserves Fund s'élèvent à 50 milliards ¥ ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

Si l'acceptation d'une demande de rachat donnée devait aboutir à ce qu'un Actionnaire détienne un nombre d'Actions dont la valeur est inférieure au montant de détention minimum indiqué ci-dessus, les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, auront le droit, à leur discrétion, de traiter les demandes de rachat soit (i) comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'Actionnaire concerné ; soit (ii) comme une demande d'échange du solde des Actions dudit Actionnaire contre des Actions d'une Catégorie dont le montant de détention minimum est inférieur ou sans montant de détention minimum (cette Catégorie pouvant avoir des commissions et frais annuels plus élevés que ceux de la Catégorie d'origine). Les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, peuvent également proposer à l'Actionnaire de modifier ou de retirer sa demande de rachat.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Deluxe

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Yen Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du deuxième Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du deuxième Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 10 000 JPY souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 08 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Yen Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs International aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par

écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Yen Liquid Reserves Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Yen Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; et de (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Deluxe reste stable à 10 000 JPY par Action.

### Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation et Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### Rachat des Actions

#### Actions de Catégorie Deluxe

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 13 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html>

ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366.

#### Païement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le Distributeur	Produit de rachat ordinaire	Dividendes
avant : 13 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation	acquis le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 16 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html>

ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que

lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 13 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html>

ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366.

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le Distributeur	Produit de rachat ordinaire
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Yen Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % par an de la Valeur liquidative (le « Taux fixe »), même s'il ne dépasse pas 0,15 % à l'heure actuelle. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans

le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Yen Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres et au Japon; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.
- « **Jour de négociation** » désigne chaque Jour de Bourse à l'égard duquel les souscriptions, les rachats ou les échanges sont exécutés.

## 5 Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund - Catégorie Deluxe, Catégorie Deluxe Capitalisation et Catégorie Deluxe Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité en investissant dans des Obligations du Trésor américain et dans des contrats de mise en pension de titres adossés à des Obligations du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en Obligations du Trésor américain et en contrats de mise en pension de titres adossés à des Obligations du Trésor américain permettront au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est classé en tant

que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie Deluxe, l'objectif du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir *une notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf par Moody's*. Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### Description des titres

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### Titres de haute qualité

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Conformément aux lignes directrices de l'AEMF, selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### Obligations du Trésor américain

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des Etats-Unis.

#### « Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Obligations du Trésor américain » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

#### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), investir dans des pensions livrées de Titres d'Etat américains et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement des instruments et des titres de créance et du marché monétaire à court terme peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Deluxe**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 USD par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe

quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### **Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	La capitalisation des revenus et des plus-values commence
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale et le montant de détention minimum pour les Actions du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund s'élèvent à 500 millions USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

Si l'acceptation d'une demande de rachat donnée devait aboutir à ce qu'un Actionnaire détienne un nombre d'Actions dont la valeur est inférieure au montant de détention minimum indiqué ci-dessus, les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, auront le droit, à leur discrétion, de traiter les demandes de rachat soit (i) comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'Actionnaire concerné ; soit (ii) comme une demande d'échange du solde des Actions dudit Actionnaire contre des Actions d'une Catégorie dont le montant de détention minimum est inférieur ou sans montant de détention minimum (cette Catégorie pouvant avoir des commissions et frais annuels plus élevés que ceux de la Catégorie d'origine). Les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, peuvent également proposer à l'Actionnaire de modifier ou de retirer sa demande de rachat.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Deluxe

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie Deluxe est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution

se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Deluxe reste stable à 1 USD par Action.

### Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation et Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### Rachat des Actions

#### Actions de Catégorie Deluxe

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le distributeur	Produit de rachat normalement
<b>avant</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le distributeur	Produit de rachat normalement
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35% de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,15 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 6 Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund - Catégorie Deluxe, Catégorie Deluxe Capitalisation et Catégorie Deluxe Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de Titres d'Etat libellés en livres sterling. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund pourra, à des fins de gestion efficace du portefeuille, acheter des titres libellés en livres sterling émis ou garantis par des gouvernements d'Etats membres de l'OCDE par le biais de pensions livrées de titres garanties par les Titres d'Etat concernés. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en titres du marché monétaire permettront au Sterling Government Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'Etat libellés en livres sterling	oui
Titres non émis par des Agences gouvernementales ni garantis par des Gouvernements	Dans des conditions de marché exceptionnelles, le Sterling Government Liquid Reserves Fund pourra investir dans des dépôts à terme émis par des établissements financiers
« Titres d'Etat » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Government Liquid Reserves Fund détient un titre adossé à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Government Liquid Reserves Fund investit dans des titres, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund conservera une échéance moyenne pondérée qui ne

dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Government Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Sterling Government Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions sont libellées en Livres sterling. S'agissant de la Catégorie Deluxe, l'objectif du Sterling Government Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Sterling Government Liquid Reserves Fund seront libellés en livres sterling, sous réserve toutefois que le Sterling Government Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une notation *Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou de Aaa/mf* par Moody's. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle du Sterling Government Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, y compris, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Government Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Conformément aux lignes directrices de l'AEMF, selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres d'état

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans des titres ou dans des titres de créance libellés en Livres sterling (à taux fixe et flottant) émis ou garantis par les Gouvernements d'Etats-membres de l'OCDE. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Government Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des titres négociables non cotés, tous ces titres seront cotés, négociés ou échangés sur un Marché reconnu.

### « Titres d'Etat » à taux flottant et variable

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Titres d'Etat » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

Dans des circonstances de marché exceptionnelles, le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut également investir dans des dépôts à terme en Livres sterling dont l'échéance n'excédera pas une semaine, et qui seront émis par des établissements financiers bénéficiant d'une notation A1/P1 ou plus.

## Techniques de gestion de portefeuille

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Sterling Government Liquid Reserves Fund), acheter des titres libellés en Livres sterling émis ou garantis par les gouvernements d'Etats-membres de l'OCDE par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

## Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie Deluxe

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 13 h 00 heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. La Valeur liquidative par Action devrait être de 1 GBP par Action, bien que cela ne puisse être garanti.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 16 h 00 heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale et le montant de détention minimum pour les Actions du Sterling Government Liquid Reserves Fund s'élèvent à 500 millions GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

Si l'acceptation d'une demande de rachat donnée devait aboutir à ce qu'un Actionnaire détienne un nombre d'Actions dont la valeur est inférieure au montant de détention minimum indiqué ci-dessus, les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, auront le droit, à leur discrétion, de traiter les demandes de rachat soit (i) comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'Actionnaire concerné ; soit (ii) comme une demande d'échange du solde des Actions dudit Actionnaire contre des Actions d'une Catégorie dont le montant de détention minimum est inférieur ou sans montant de détention minimum (cette Catégorie pouvant avoir des commissions et frais annuels plus élevés que ceux de la Catégorie d'origine). Les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, peuvent également proposer à l'Actionnaire de modifier ou de retirer sa demande de rachat.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Deluxe

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund imputable aux Actions est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Sterling Government Liquid Reserves Fund. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Sterling Government Liquid Reserves Fund. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Sterling Government Liquid Reserves Fund et que le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Sterling Government Liquid Reserves Fund se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP souhaitée par le Sterling Government Liquid Reserves Fund. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Government Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman Sachs International aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Government Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Sterling Government Liquid Reserves Fund provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Sterling Government Liquid Reserves Fund, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Deluxe reste stable à 1 GBP par Action.

### Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation et Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### Rachat des Actions

#### Actions de Catégorie Deluxe

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation

Les Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation (T)

Les Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Government Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Plafond de dépenses ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,15 % (le « Taux de dépenses prévues »). Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Plafond de dépenses qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Plafond de dépenses par notification adressée à la Société, mais le Plafond de dépenses ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Plafond de dépenses couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication, la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Plafond de dépenses exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Government Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 7 Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund - Catégorie Deluxe, Catégorie Deluxe Capitalisation et Catégorie Deluxe Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille de titres de qualité supérieure du marché monétaire émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis ou des Titres du Trésor américain. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund pourra, à des fins de gestion efficace du portefeuille, acheter de tels titres par le biais de pensions livrées de titres garanties par des Titres émis par des Agences du gouvernement des Etats-Unis ou des Titres du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en titres du marché monétaire permettront au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis	oui
Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis	oui
Titres non émis par des Agences gouvernementales ni garantis par des Gouvernements	non
« Titres émis par des Agences gouvernementales » et « Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund détient un titre adossé à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund investit dans des titres, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund conservera une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars américains. S'agissant de la Catégorie Deluxe, l'objectif du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de l'US\$ Government and Agency Reserves Fund en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une notation *Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf* par Moody's. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle de l'US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir dans un éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité », tels que définis ci-dessous, ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, y compris, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis

Les Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis sont des titres émis par des agences du Gouvernement Fédéral et sont garantis soit : (a) par un engagement inconditionnel du Gouvernement des Etats-Unis (par exemple, Ginnie Mae), soit (b) selon le pouvoir discrétionnaire du Gouvernement des Etats-Unis d'acheter les obligations émises par les agences (par exemple, Fannie Mae et Freddie Mac). Il ne peut être garanti que le Gouvernement des Etats-Unis apportera un soutien financier aux agences.

**Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis**

Les titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis sur le plan du principal et des intérêts sont réputés comprendre (a) des titres pour lesquels le paiement du principal et des intérêts est garanti par une lettre de crédit irrévocable émise par le Gouvernement des Etats-Unis et (b) les participations à des prêts effectués ainsi garantis.

**« Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis » et « Titres du Trésor américain ou Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable**

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis » et « Titres du Trésor américain ou Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund), investir dans des pensions livrées de titres garanties par des Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis et des Titres du Trésor américain et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Deluxe**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 USD par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse

<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	La capitalisation des revenus et des plus-values commence
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites

énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>		<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b>	15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b>	15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.		

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale et le montant de détention minimum pour les Actions du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund s'élèvent à 500 millions USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

Si l'acceptation d'une demande de rachat donnée devait aboutir à ce qu'un Actionnaire détienne un nombre d'Actions dont la valeur est inférieure au montant de détention minimum indiqué ci-dessus, les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, auront le droit, à leur discrétion, de traiter les demandes de rachat soit (i) comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'Actionnaire concerné ; soit (ii) comme une

demande d'échange du solde des Actions dudit Actionnaire contre des Actions d'une Catégorie dont le montant de détention minimum est inférieur ou sans montant de détention minimum (cette Catégorie pouvant avoir des commissions et frais annuels plus élevés que ceux de la Catégorie d'origine). Les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, peuvent également proposer à l'Actionnaire de modifier ou de retirer sa demande de rachat.

## Distributions

### Actions de Catégorie Deluxe

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund imputable aux Actions est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et que le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit au 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis, ou à Goldman Sachs International au +44 20 7774 6366 ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Deluxe reste stable à 1 USD par Action.

**Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation et Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

**Rachat des Actions****Actions de Catégorie Deluxe**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York* (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York* (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Plafond de dépenses ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,15 % (le « Taux de dépenses prévues »). Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Plafond de dépenses qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Plafond de dépenses par notification adressée à la Société, mais le Plafond de dépenses ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Plafond de dépenses couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires,

d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Plafond de dépenses exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 8 Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Deluxe et Catégorie Deluxe Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au US\$ Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politiques d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres (Reverse Repurchase agreements)	oui
Titres de collectivités publiques imposables	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restant jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund se conformera aux modifications apportées aux lignes directrices de l'AEMF. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en USD. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du US\$ Liquid Reserves Plus Fund.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

La totalité des investissements du US\$ Liquid Reserves Plus Fund est libellée en Dollars américains.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du US\$ Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

## Description des titres

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

**Reçus de dépôt**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut également acquérir des titres émis ou garantis pour le principal et les intérêts par le gouvernement, ses agences, autorités ou organismes sous la forme de reçus de dépôt qui attestent la propriété de futurs paiements d'intérêts, paiements de principal ou les deux sur certains billets ou obligations émis par le gouvernement, ses agences, autorités ou organismes.

**Obligations bancaires**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce garantis par des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme émises ou garanties par des sociétés commerciales.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Obligations d'Etats**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des obligations (limitées à des effets de commerce et autres billets) émises ou garanties par les gouvernements qui maintiennent une notation à court terme de la devise dans l'une des deux catégories supérieures de notations à court terme auprès du nombre requis d'ONSR.

**Titres de collectivités publiques**

Les « Titres de collectivités publiques » sont des obligations émises par ou au nom d'États, de territoires et de possessions des États-Unis d'Amérique et de leurs divisions politiques, agences, autorités et organismes, ainsi que par ou au nom du District de Columbia. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des obligations à court terme émises ou garanties par des états et des administrations municipales lorsque les rendements de ces titres sont attractifs par rapport à d'autres investissements imposables.

**Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du US\$ Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement

généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie Deluxe

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Deluxe peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 14 h 00, heure de New York, (normalement 19 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York, (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent</b>
<b>avant</b> : 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit  le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale et le montant de détention minimum pour les Actions du US\$ Liquid Reserves Plus Fund s'élèvent à 500 millions USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

Si l'acceptation d'une demande de rachat donnée devait aboutir à ce qu'un Actionnaire détienne un nombre d'Actions dont la valeur est inférieure au montant de détention minimum indiqué ci-dessus, les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, auront le droit, à leur discrétion, de traiter les demandes de rachat soit (i) comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'Actionnaire concerné ; soit (ii) comme une demande d'échange du solde des Actions dudit Actionnaire contre des Actions d'une Catégorie dont le montant de détention minimum est inférieur ou sans montant de détention minimum (cette Catégorie pouvant avoir des commissions et frais annuels plus élevés que ceux de la Catégorie d'origine). Les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, peuvent également proposer à l'Actionnaire de modifier ou de retirer sa demande de rachat.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Deluxe

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions de la Catégorie Deluxe est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution

se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Liquid Reserves Plus Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, États-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

#### Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

#### Rachat des Actions

##### Actions de Catégorie Deluxe

Les Actions de Catégorie Deluxe peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

##### Paiement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat généralement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 14 h 00, heure de New York* (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 14 h 00, heure de New York* (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le Jour de Bourse de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation

Les Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 14 h 00, heure de New York * (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 14 h 00, heure de New York * (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils ne devraient pas excéder 0,15 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,25 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la

Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 9 Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Deluxe et Catégorie Deluxe Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Euro Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Euro Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres (Reverse Repurchase agreements)	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Euro Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Euro Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restante jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes les techniques efficaces de gestion de portefeuille utilisées par le Euro Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le Euro Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire » standard selon la définition des orientations de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund se conformera aux modifications apportées aux lignes directrices de l'AEMF. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en euros. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du Euro Liquid Reserves Plus Fund.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

Les Actions du Euro Liquid Reserves Plus Fund sont libellées en euros.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du Euro Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

### **Description des titres**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Euro Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

**Titres d'état**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Euro Liquid Reserves Plus Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

**Obligations bancaires**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme, émises ou garanties par des sociétés commerciales.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Euro Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus. Les risques d'investissement spécifiques liés à un investissement dans le Euro Liquid Reserves Plus Fund sont les suivants :

**Risque de change lié à l'Euro**

La devise de fonctionnement du Euro Liquid Reserves Plus Fund est l'Euro et il peut détenir des Euros et des titres obligataires et autres obligations libellés en Euro de manière directe ou à titre de garantie. L'Euro requiert la participation de nombreux Etats souverains de la Zone Euro et est par conséquent sensible à la situation

économique générale, politique et en matière de crédit de chacun de ces Etats, notamment les engagements continus réels et envisagés par chaque Etat et/ou leur soutien envers les autres Etats souverains appartenant alors à l'Union Européenne, en particulier ceux qui se trouvent dans le Zone Euro. Les Etats membres de l'UE et les entreprises, établissements financiers et contreparties européens sont actuellement affectés, certains de manière négative, par des difficultés et des préoccupations politiques et économiques sévères, y compris en ce qui concerne le financement et la dette souverains et non-souverains. Des accords de financement d'urgence européens, avec le FMI et bilatéraux ont déjà été appliqués et/ou sont envisagés pour certains Etats membres de l'UE et établissements financiers basés en Europe. Ces développements ont eu un effet négatif sur les plans politique et économique. Les marchés financiers, la confiance des investisseurs et les notations de crédit des établissements et des Etats membres de l'UE ont d'ores et déjà été affectés de manière négative et cette situation risque de continuer. En outre, l'activité d'investissement a été affectée, de même que la propension des établissements financiers à accorder des crédits. La possibilité que des Etats membres de l'UE ayant adopté l'Euro abandonnent ou soient forcés de renoncer à l'Euro est toujours d'actualité. Il n'est pas possible de prévoir exactement la nature précise des conséquences d'un abandon de l'Euro par un Etat-membre de l'UE, dans la mesure où aucun cadre juridique n'a été mis en place pour le cas où un tel événement surviendrait. Ces facteurs peuvent avoir un impact négatif important sur la valeur des titres dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund a investi.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie Deluxe

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 EUR par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Deluxe peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent/ Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait

aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 EUR par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale et le montant de détention minimum pour les Actions du Euro Liquid Reserves Plus Fund s'élèvent à 500 millions EUR ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

Si l'acceptation d'une demande de rachat donnée devait aboutir à ce qu'un Actionnaire détienne un nombre d'Actions dont la valeur est inférieure au montant de détention minimum indiqué ci-dessus, les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, auront le droit, à leur discrétion, de traiter les demandes de rachat soit (i) comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'Actionnaire concerné ; soit (ii) comme une demande d'échange du solde des Actions dudit Actionnaire contre des Actions d'une Catégorie dont le montant de détention minimum est inférieur ou sans montant de détention minimum (cette Catégorie pouvant avoir des commissions et frais annuels plus élevés que ceux de la Catégorie d'origine). Les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, peuvent également proposer à l'Actionnaire de modifier ou de retirer sa demande de rachat.

## Distributions

### Actions de Catégorie Deluxe

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Euro Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 13 h 30, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 EUR souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Euro Liquid Reserves Plus Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Euro Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant d'une source autre que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

### Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

## Rachat des Actions

### Actions de Catégorie Deluxe

Les Actions de Catégorie Deluxe peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation**

Les Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels du Euro Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35% de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils ne devraient pas excéder 0,15 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions,

frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Euro Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où le système TARGET fonctionne et permet les mouvements de l'Euro ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 10 Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Deluxe et Catégorie Deluxe Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Sterling Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales (hors effets de commerce bancaires)	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont

l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restant jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en livres sterling. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du Sterling Liquid Reserves Plus Fund.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

Les Actions du Sterling Liquid Reserves Plus Fund sont libellées en Livres sterling.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

### **Description des titres**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

#### **Titres d'état**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement, ce qui inclut en particulier le gouvernement britannique, ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs États membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la

possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Plus Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### **Obligations bancaires**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme émises ou garanties par des sociétés commerciales.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### **Achat d'Actions**

#### **Actions de Catégorie Deluxe**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Deluxe peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin, le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit de souscription)*
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin, le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale et le montant de détention minimum pour les Actions du Sterling Liquid Reserves Plus Fund s'élèvent à 500 millions GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

Si l'acceptation d'une demande de rachat donnée devait aboutir à ce qu'un Actionnaire détienne un nombre d'Actions dont la valeur est inférieure au montant de détention minimum indiqué ci-dessus, les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, auront le droit, à leur discrétion, de traiter les demandes de rachat soit (i) comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'Actionnaire concerné ; soit (ii) comme une demande d'échange du solde des Actions dudit Actionnaire contre des Actions d'une Catégorie dont le montant de détention minimum est inférieur ou sans montant de détention minimum (cette Catégorie pouvant avoir des commissions et frais annuels plus élevés que ceux de la Catégorie d'origine). Les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, peuvent également proposer à l'Actionnaire de modifier ou de retirer sa demande de rachat.

## Distributions

### Actions de Catégorie Deluxe

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 13 h 30, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 GBP souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Liquid Reserves Plus Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, Christchurch Court, 10-15 Newgate Street, Londres EC1A 7HD, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; et (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

**Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

**Rachat des Actions****Actions de Catégorie Deluxe**

Les Actions de Catégorie Deluxe peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

**Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Fonds peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Fonds et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation**

Les Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Fonds peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Fonds et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et

n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils ne devraient pas excéder 0,15 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 11 Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund - Catégorie Deluxe, Catégorie Deluxe Capitalisation et Catégorie Deluxe Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant uniquement dans des obligations du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en obligations du Trésor américain permettront au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. Le Fonds est un Fonds monétaire à court terme et son objectif d'investissement devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir dans les instruments suivants :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM

Si le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 365 jours à la date de l'achat. Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie Deluxe, l'objectif du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une *notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa-mf par Moody's*. Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle de l'US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### Description des titres

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous.

#### Titres de haute qualité

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité de crédit et de liquidité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### Obligations du Trésor américain

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des Etats-Unis.

##### « Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Obligations du Trésor américain » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

#### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut être soumis aux restrictions d'investissement contenues dans le Prospectus, acheter des titres assimilés à des titres cotés ou à terme, comme défini plus en détail à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

#### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement des instruments et des titres de créance et du marché monétaire à court terme peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Deluxe**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 USD par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit  le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale et le montant de détention minimum pour les Actions du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund s'élèvent à 500 millions USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

Si l'acceptation d'une demande de rachat donnée devait aboutir à ce qu'un Actionnaire détienne un nombre d'Actions dont la valeur est inférieure au montant de détention minimum indiqué ci-dessus, les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, auront le droit, à leur discrétion, de traiter les demandes de rachat soit (i) comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'Actionnaire concerné ; soit (ii) comme une demande d'échange du solde des Actions dudit Actionnaire contre des Actions d'une Catégorie dont le montant de détention minimum est inférieur ou sans montant de détention minimum (cette Catégorie pouvant avoir des commissions et frais annuels plus élevés que ceux de la Catégorie d'origine). Les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, peuvent également proposer à l'Actionnaire de modifier ou de retirer sa demande de rachat.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Deluxe

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie Deluxe est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$

Treasury Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Deluxe reste stable à 1 USD par Action.

#### **Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation et Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

#### **Rachat des Actions**

##### **Actions de Catégorie Deluxe**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

##### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Deluxe Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que

les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,15 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## Goldman Sachs Funds, plc

(Société d'investissement à capital variable constituée sous la forme d'un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments de droit irlandais et agréée par la Banque Centrale d'Irlande en vertu de la Réglementation des Communautés Européennes (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) de 2011 (dans sa version modifiée))



### Supplément au Prospectus

- Catégorie Institutionnelle
- Catégorie Institutionnelle Capitalisation
- Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T)

**13 avril  
2018**

## À propos du présent Supplément

Le présent Supplément contient des informations relatives aux Actions de la Catégorie Institutionnelle, de la Catégorie Institutionnelle Capitalisation et de la Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T) du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Government and Agency and Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund, et de la Catégorie Institutionnelle et de la Catégorie Institutionnelle Capitalisation du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund et du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund (les « Actions »). Sauf indication contraire, les termes et expressions définis dans le Prospectus ont la même signification dans le présent Supplément.

**Le présent Supplément fait partie intégrante du Prospectus et doit toujours être lu conjointement à celui-ci. Le Prospectus contient des informations détaillées sur les aspects suivants du Fonds : description des Catégories d'Actions ; les risques généraux associés à un investissement dans le Fonds ; informations sur la gestion et l'administration du Fonds, ainsi que sur les tiers qui fournissent des services au Fonds ; achat et rachat d'Actions et les privilèges d'échange liés à celles-ci ; détermination de la Valeur liquidative ; politique de distribution de dividendes ; frais et dépenses du Fonds ; informations sur le Fonds ; assemblées des Actionnaires et rapports aux Actionnaires ; et fiscalité.**

**Un investissement dans un Fonds n'est pas de même nature qu'un dépôt sur un compte bancaire et n'est couvert par aucun des systèmes de garantie mis en place par le gouvernement, un organisme public ou autre. Le capital investi, y compris dans les Fonds qui visent à maintenir la stabilité de leur Valeur liquidative par Action, peut fluctuer.**

Une partie des Actions a été admise à la Cote officielle et à la négociation sur le Global Exchange Market de l'Euronext Dublin. Les Administrateurs ne prévoient pas le développement d'un marché secondaire actif en ce qui concerne les Actions.

Aucune souscription d'Actions au sein d'un des Fonds ne sera acceptée si l'investisseur fonde sa décision d'investir uniquement sur les informations contenues dans le présent Supplément.

Le présent Supplément présente une synthèse des informations sur les Actions de chaque Fonds telles qu'elles sont disponibles au 13 avril 2018.

## Table des matières

1	Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund - Catégorie Institutionnelle, Catégorie Institutionnelle Capitalisation et Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T).....	2
2	Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund - Catégorie Institutionnelle, Catégorie Institutionnelle Capitalisation et Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T).....	12
3	Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund - Catégorie Institutionnelle et, Catégorie Institutionnelle Capitalisation et Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T).....	21
4	Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund - Catégorie Institutionnelle, Catégorie Institutionnelle Capitalisation et Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T).....	30
5	Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund - Catégorie Institutionnelle, Catégorie Institutionnelle Capitalisation et Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T).....	40
6	Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund - Catégorie Institutionnelle, Catégorie Institutionnelle Capitalisation et Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T).....	48
7	Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund - Catégorie Institutionnelle, Catégorie Institutionnelle Capitalisation et Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T).....	56
8	Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Institutionnelle et Catégorie Institutionnelle Capitalisation .....	65
9	Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Institutionnelle et Catégorie Institutionnelle Capitalisation .....	73
10	Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Institutionnelle et Catégorie Institutionnelle Capitalisation .....	81
11	Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund - Catégorie Institutionnelle, Catégorie Institutionnelle Capitalisation et Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T).....	88

## Définitions

Dans le présent Supplément, sauf définition plus précise aux présentes ou dans le Prospectus, les termes et expressions avec une majuscule à l'initiale, qui viennent compléter les définitions contenues dans le Prospectus et doivent être lus conjointement à celles-ci, ont la signification suivante :

« <b>Actions</b> »	désigne les Actions de la Catégorie Institutionnelle, de la Catégorie Institutionnelle Capitalisation et de la Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T) du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund et du Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.
« <b>Euro Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund.
« <b>Euro Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>Sterling Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund.
« <b>Sterling Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>US\$ Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>Sterling Government Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.
« <b>US Treasury Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund.
« <b>Yen Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund.

# 1 Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund - Catégorie Institutionnelle, Catégorie Institutionnelle Capitalisation et Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T)

## Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au US\$ Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

## Politique d'investissement

### Politique d'investissement - synthèse

L'US\$ Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

L'US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
Titres d'Etat américain	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme de sociétés de capitaux et autres entités	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Obligations d'Etats non américains (libellées en USD)	oui
Titres de collectivités publiques imposables	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % du total de l'actif net dans d'autres organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie Institutionnelle, l'objectif du US\$ Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs. Ce Fonds s'adresse aux investisseurs qui ne sont pas des ressortissants américains et qui souhaitent optimiser leurs revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité.

Tous les placements de l'US\$ Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que l'US\$ Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une *notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf par Moody's*. Le US\$ Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'US\$ Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### Description des titres

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### Titres de haute qualité

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Liquid Reserves Fund au moment de l'achat.

Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### Obligations du Trésor américain

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des États-Unis.

**Titres d'Etat américain**

Les « Titres d'Etat américain » sont des obligations émises ou garanties par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes. À la différence des Obligations du Trésor américain, les obligations émises ou garanties par une agence, une autorité ou un organisme du gouvernement des États-Unis bénéficient soit (a) de la pleine garantie du gouvernement des États-Unis (titres de la Government National Mortgage Association, par exemple), soit (b) du droit de l'émetteur d'emprunter auprès du Trésor, soit (c) du pouvoir discrétionnaire du gouvernement des États-Unis d'acheter les obligations de l'agence (titres de la Federal National Mortgage Association et de la Federal Home Loan Mortgage Corporation, par exemple), soit (d) du seul crédit de l'émetteur. Il ne peut nullement être garanti que le gouvernement des États-Unis procurera à l'avenir un soutien financier aux agences, autorités ou organismes du gouvernement américain. Les Titres d'Etat américain peuvent inclure des obligations à coupon zéro. Des obligations de ce type peuvent être achetées dès lors que le Gestionnaire de portefeuille juge leurs rendements attrayants.

**Reçus de dépôt**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut également acquérir des titres émis ou garantis pour le principal et les intérêts par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes sous la forme de reçus de dépôt qui attestent la propriété de futurs paiements d'intérêts, paiements de principal ou les deux sur certains billets ou obligations émis par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes.

**Obligations de banques américaines et non américaines**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations de banques américaines » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques américaines dont l'actif total est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat. Les obligations précitées peuvent également inclure des titres de créance émis par des filiales américaines de telles banques.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut également investir dans des « Obligations de banques non américaines » dans la limite des obligations libellées en Dollars émises ou garanties par des banques non américaines dont l'actif total est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat, des filiales américaines de telles banques non américaines (obligations Yankee), des filiales non américaines de telles banques non américaines et des filiales non américaines de banques américaines dont le montant total de l'actif est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat. Les obligations bancaires précitées peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires (américaines ou non américaines). En conséquence, le US\$ Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce garantis par des actifs) payables en Dollars et qui sont émis ou garantis par des sociétés constituées aux États-Unis, des banques commerciales constituées aux États-Unis, des sociétés non constituées aux États-Unis, des banques commerciales non constituées aux États-Unis ou d'autres entités. De plus, le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Dollars et émises ou garanties par des sociétés commerciales constituées aux États-Unis, des sociétés commerciales non constituées aux États-Unis ou d'autres entités.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Obligations d'Etats non américains**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des obligations libellées en Dollars (limitées à des effets de commerce et autres billets) émises ou garanties par le gouvernement d'un pays autre que les États-Unis ou par une entité située ou constituée dans un pays autre que les États-Unis, pour autant que la notation à court terme de la devise du pays en question se maintienne dans la catégorie supérieure de notations à court terme auprès du nombre requis d'ONSR.

**Titres de collectivités publiques**

Les « Titres de collectivités publiques » sont des obligations émises par ou au nom d'États, de territoires et de possessions des États-Unis d'Amérique et de leurs divisions politiques, agences, autorités et organismes, ainsi que par ou au nom du District de Columbia. Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des obligations à

court terme émises ou garanties par des états et des administrations municipales lorsque les rendements de ces titres sont attrayants par rapport à d'autres investissements imposables.

### Autres organismes de placement collectif

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le US\$ Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politique et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du US\$ Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le US\$ Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » d'après les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### Achat d'Actions

#### Actions de Catégorie Institutionnelle

Les Actions de Catégorie Institutionnelle peuvent être achetées n'importe quel Jour de Bourse à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation

Les Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation peuvent être achetées n'importe quel Jour de Bourse à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T)

Les Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T) pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Liquid Reserves Fund s'élève à 1 million USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Institutionnelle

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie Institutionnelle est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Institutionnelle reste stable à 1 USD par Action.

#### **Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation et Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

#### **Rachat des Actions**

##### **Actions de Catégorie Institutionnelle**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

##### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de New York* (normalement viré le même Jour de Bourse) 21 h 00, heure de Dublin)	Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 16 h 00, heure de New York* (normalement viré le Jour de Bourse) 21 h 00, heure de Dublin)	suivant	acquis le jour de réception de la demande

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,20 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 2 Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund - Catégorie Institutionnelle, Catégorie Institutionnelle Capitalisation et Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement de l'Euro Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront à l'Euro Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

L'Euro Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si l'Euro Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, l'Euro Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. L'Euro Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par l'Euro Liquid Reserves Fund. En tant que tel, l'Euro Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions de l'Euro Liquid Reserves Fund sont libellées en euros. S'agissant des Actions de la Catégorie Institutionnelle, l'objectif de l'Euro Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 EUR. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements de l'Euro Liquid Reserves Fund seront libellés en euros, sous réserve toutefois que l'Euro Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, une *note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf* attribuée par Moody's. L'Euro Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'Euro Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Euro Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Euro Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres d'état

Le Euro Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour l'Euro Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### Obligations bancaires

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques dont l'actif total est supérieur à l'équivalent en Euros de 1 milliard USD à la date de leur

achat. Sous réserve de la possibilité pour l'Euro Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, l'Euro Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, l'Euro Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant. Dans la plupart des pays, les activités des banques sont soumises à des réglementations détaillées qui, dans le cas des états-Unis, ont subi de profondes modifications au cours de la dernière décennie. La promulgation de nouvelles dispositions législatives ou réglementaires, de même que des changements dans l'interprétation et l'application des dispositions actuelles peuvent influencer les activités et la rentabilité des banques dans certains pays. Les banques peuvent être particulièrement sensibles à certains facteurs économiques, comme les fluctuations des taux d'intérêt ou une évolution négative du marché de l'immobilier. La politique fiscale et monétaire et les cycles économiques généraux peuvent influencer la disponibilité et le coût du financement, la demande de crédit et la qualité des actifs, et se répercuter ainsi sur les bénéfices et la situation financière des banques.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en Euros et dans d'autres devises et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Euros et dans d'autres devises, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

### **Obligations à taux flottant et variable**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. L'Euro Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politique et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux de l'Euro Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. L'Euro Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » d'après les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le

Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire.

Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus. Les risques d'investissement spécifiques liés à un investissement dans l'Euro Liquid Reserves Fund sont les suivants :

### Risque de change lié à l'Euro

La devise de fonctionnement de l'Euro Liquid Reserves Fund est l'Euro et il peut détenir des Euros et des titres obligataires et autres obligations libellés en Euro de manière directe ou à titre de garantie. L'Euro requiert la participation de nombreux Etats souverains de la Zone Euro et est par conséquent sensible à la situation économique générale, politique et en matière de crédit de chacun de ces Etats, notamment les engagements continus réels et envisagés par chaque Etat et/ou leur soutien envers les autres Etats souverains appartenant alors à l'Union Européenne, en particulier ceux qui se trouvent dans le Zone Euro. Les Etats membres de l'UE et les entreprises, établissements financiers et contreparties européens sont actuellement affectés, certains de manière négative, par des difficultés et des préoccupations politiques et économiques sévères, y compris en ce qui concerne le financement et la dette souverains et non-souverains. Des accords de financement d'urgence européens, avec le FMI et bilatéraux ont déjà été appliqués et/ou sont envisagés pour certains Etats membres de l'UE et établissements financiers basés en Europe. Ces développements ont eu un effet négatif sur les plans politique et économique. Les marchés financiers, la confiance des investisseurs et les notations de crédit des établissements et des Etats membres de l'UE ont d'ores et déjà été affectés de manière négative et cette situation risque de continuer. En outre, l'activité d'investissement a été affectée, de même que la propension des établissements financiers à accorder des crédits. La possibilité que des Etats membres de l'UE ayant adopté l'Euro abandonnent ou soient forcés de renoncer à l'Euro est toujours d'actualité. Il n'est pas possible de prévoir exactement la nature précise des conséquences d'un abandon de l'Euro par un Etat-membre de l'UE, dans la mesure où aucun cadre juridique n'a été mis en place pour le cas où un tel événement surviendrait. Ces facteurs peuvent avoir un impact négatif important sur la valeur des titres dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund a investi et, en particulier, peuvent entraîner une situation dans laquelle l'Euro Liquid Reserves Fund ne serait plus capable de maintenir son objectif affiché d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable.

### Achat d'Actions

#### Actions de Catégorie Institutionnelle

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 € par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>		<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b>	13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b>	13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat		

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T)

Les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions de l'Euro Liquid Reserves Fund s'élève à 1 million d'Euro ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Institutionnelle

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement de l'Euro Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 € souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur l'Euro Liquid Reserves Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A

2BE, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net de l'Euro Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant d'une source autre que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Institutionnelle reste stable à 1 EUR par Action.

### Actions de Catégorie Institutionnelle et Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### Rachat des Actions

#### Actions de Catégorie Institutionnelle

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le Distributeur	Produit de rachat ordinaire	Dividendes
avant : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
après : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le Distributeur	Produit de rachat normalement
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le Distributeur	Produit de rachat normalement
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels de l'Euro Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,20 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant l'Euro Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où le système TARGET fonctionne et permet les mouvements de l'Euro ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

### 3 Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund - Catégorie Institutionnelle et, Catégorie Institutionnelle Capitalisation et Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T)

#### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Sterling Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

#### Politique d'investissement

##### Politique d'investissement – synthèse

Le Sterling Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Sterling Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Sterling Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du Sterling Liquid Reserves Fund sont libellées en Livres sterling. S'agissant des Actions de la Catégorie Institutionnelle, l'objectif du Sterling Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Sterling Liquid Reserves Fund seront libellés en livres sterling, sous réserve toutefois que le Sterling Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, chercher à conserver une *note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf* attribuée par Moody's. Le Sterling Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle du Sterling Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### Description des titres

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### Titres de haute qualité

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### Titres d'état

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement, ce qui inclut en particulier le gouvernement britannique, ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

## Obligations bancaires

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques dont l'actif total est supérieur à l'équivalent en Livres sterling de 1 milliard USD à la date de leur achat. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, le Sterling Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, le Sterling Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

## Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en Livres sterling et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Livres sterling, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

## Obligations à taux flottant et variable

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

## Autres organismes de placement collectif

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Sterling Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Sterling Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Sterling Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

## Techniques de gestion de portefeuille

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

## Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Institutionnelle**

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. La Valeur liquidative par Action devrait en principe se situer à 1 GBP par Action, bien que cela ne puisse être garanti.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation**

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Sterling Liquid Reserves Fund s'élève à 1 million GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

## Distributions

### Actions de Catégorie Institutionnelle

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Liquid Reserves Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, Christchurch Court, 10-15 Newgate Street, Londres EC1A 7HD, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Sterling Liquid Reserves Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; et (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Institutionnelle reste stable à 1 GBP par Action.

### Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation et Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

## Rachat des Actions

### Actions de Catégorie Institutionnelle

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### **Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### **Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,20 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le

cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 4 Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund - Catégorie Institutionnelle, Catégorie Institutionnelle Capitalisation et Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Yen Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Yen Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement -

#### Politique d'investissement –synthèse

Le Yen Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Yen Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Yen Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Yen Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Yen Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Yen Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du Yen Liquid Reserves Fund sont libellées en yens japonais. S'agissant des Actions de la Catégorie Institutionnelle, l'objectif du Yen Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 10 000 ¥. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Yen Liquid Reserves Fund seront libellés en yens japonais, sous réserve toutefois que le Yen Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, chercher à conserver une note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf attribuée par Moody's. Le Yen Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle du Yen Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### **Description des titres**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Yen Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### **Titres d'état**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Yen Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### Obligations bancaires

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques. Sous réserve de la possibilité pour le Yen Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, le Yen Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, le Yen Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en yens et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en yens, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

### Obligations à taux flottant et variable

Le Yen Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

### Autres organismes de placement collectif

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Yen Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Yen Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Yen Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### Techniques de gestion de portefeuille

Le Yen Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Institutionnelle**

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 10 000 ¥ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent/ Les Rendements Négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation**

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant (Montants de souscription)*	Trois Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de négociation donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Yen Liquid Reserves Fund s'élève à 100 millions ¥ ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Institutionnelle

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Yen Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du deuxième Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du deuxième Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 10 000 JPY souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 08 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Yen Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs International aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Yen Liquid Reserves Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Yen Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; et de (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Institutionnelle reste stable à 10 000 JPY par Action.

### Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation et Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### Rachat des Actions

#### Actions de Catégorie Institutionnelle

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 13 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366.

#### Païement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le Distributeur	Produit de rachat ordinaire	Dividendes
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation	acquis le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 %

de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 16 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 13 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le Distributeur	Produit de rachat ordinaire
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Yen Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % par an de la Valeur liquidative (le « Taux fixe »), même s'il ne dépasse pas 0,20 % à l'heure actuelle. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Yen Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres et au Japon; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.
- « **Jour de négociation** » désigne chaque Jour de Bourse à l'égard duquel les souscriptions, les rachats ou les échanges sont exécutés.

## 5 Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund - Catégorie Institutionnelle, Catégorie Institutionnelle Capitalisation et Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité en investissant dans des Obligations du Trésor américain et dans des contrats de mise en pension de titres adossés à des Obligations du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en Obligations du Trésor américain et en contrats de mise en pension de titres adossés à des Obligations du Trésor américain permettront au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est classé en tant

que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie Institutionnelle, l'objectif du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir *une notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf par Moody's*. Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### Description des titres

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### Titres de haute qualité

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Conformément aux lignes directrices de l'AEMF, selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### Obligations du Trésor américain

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des Etats-Unis.

#### « Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Obligations du Trésor américain » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

#### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), investir dans des pensions livrées de Titres d'Etat américains et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement des instruments et des titres de créance et du marché monétaire à court terme peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Institutionnelle**

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation**

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund s'élève à 1 million USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Institutionnelle

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie Institutionnelle est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Institutionnelle reste stable à 1 USD par Action.

### **Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation et Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie Institutionnelle**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### **Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35% de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,20 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

**Définitions**

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 6 Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund - Catégorie Institutionnelle, Catégorie Institutionnelle Capitalisation et Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de Titres d'Etat libellés en livres sterling. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund pourra, à des fins de gestion efficace du portefeuille, acheter des titres libellés en livres sterling émis ou garantis par des gouvernements d'Etats membres de l'OCDE par le biais de pensions livrées de titres garanties par les Titres d'Etat concernés. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en titres du marché monétaire permettront au Sterling Government Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'Etat libellés en livres sterling	oui
Titres non émis par des Agences gouvernementales ni garantis par des Gouvernements	Dans des conditions de marché exceptionnelles, le Sterling Government Liquid Reserves Fund pourra investir dans des dépôts à terme émis par des établissements financiers
« Titres d'Etat » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Government Liquid Reserves Fund détient un titre adossé à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Government Liquid Reserves Fund investit dans des titres, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et

dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund conservera une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Government Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Sterling Government Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions sont libellées en Livres sterling. S'agissant de la Catégorie Institutionnelle, l'objectif du Sterling Government Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Sterling Government Liquid Reserves Fund seront libellés en livres sterling, sous réserve toutefois que le Sterling Government Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une notation *Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou de Aaa/mf* par Moody's. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle du Sterling Government Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, y compris, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Government Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Conformément aux lignes directrices de l'AEMF, selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres d'état

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans des titres ou dans des titres de créance libellés en Livres sterling (à taux fixe et flottant) émis ou garantis par les Gouvernements d'Etats-membres de l'OCDE. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Government Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des titres négociables non cotés, tous ces titres seront cotés, négociés ou échangés sur un Marché reconnu.

### « Titres d'Etat » à taux flottant et variable

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Titres d'Etat » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

Dans des circonstances de marché exceptionnelles, le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut également investir dans des dépôts à terme en Livres sterling dont l'échéance n'excédera pas une semaine, et qui seront émis par des établissements financiers bénéficiant d'une notation A1/P1 ou plus.

### Techniques de gestion de portefeuille

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Sterling Government Liquid Reserves Fund), acheter des titres libellés en Livres sterling émis ou garantis par les gouvernements d'Etats-membres de l'OCDE par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### Achat d'Actions

#### Actions de Catégorie Institutionnelle

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. La Valeur liquidative par Action devrait être de 1 GBP par Action, bien que cela ne puisse être garanti.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation**

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse

<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Sterling Government Liquid Reserves Fund s'élève à 1 million GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Institutionnelle

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund imputable aux Actions est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Sterling Government Liquid Reserves Fund. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Sterling Government Liquid Reserves Fund. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Sterling Government Liquid Reserves Fund et que le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Sterling Government Liquid Reserves Fund se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP souhaitée par le Sterling Government Liquid Reserves Fund. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Government Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman Sachs International aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street,

Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Government Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Sterling Government Liquid Reserves Fund provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Sterling Government Liquid Reserves Fund, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Institutionnelle reste stable à 1 GBP par Action.

### Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation et Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### Rachat des Actions

#### Actions de Catégorie Institutionnelle

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation**

Les Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T)**

Les Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un

bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Government Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Plafond de dépenses ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,20 % (le « Taux de dépenses prévues »). Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Plafond de dépenses qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Plafond de dépenses par notification adressée à la Société, mais le Plafond de dépenses ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Plafond de dépenses couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Plafond de dépenses exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Government Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 7 Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund - Catégorie Institutionnelle, Catégorie Institutionnelle Capitalisation et Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille de titres de qualité supérieure du marché monétaire émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis ou des Titres du Trésor américain. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund pourra, à des fins de gestion efficace du portefeuille, acheter de tels titres par le biais de pensions livrées de titres garanties par des Titres émis par des Agences du gouvernement des Etats-Unis ou des Titres du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en titres du marché monétaire permettront au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis	oui
Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis	oui
Titres non émis par des Agences gouvernementales ni garantis par des Gouvernements	non
« Titres émis par des Agences gouvernementales » et « Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund détient un titre adossé à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund investit dans des titres, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund conservera une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars américains. S'agissant de la Catégorie Institutionnelle, l'objectif du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de l'US\$ Government and Agency Reserves Fund en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une notation *Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf* par Moody's. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle de l'US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir dans un éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité », tels que définis ci-dessous, ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, y compris, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis

Les Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis sont des titres émis par des agences du Gouvernement Fédéral et sont garantis soit : (a) par un engagement inconditionnel du Gouvernement des Etats-Unis (par exemple, Ginnie Mae), soit (b) selon le pouvoir discrétionnaire du Gouvernement des Etats-Unis d'acheter les obligations émises par les agences (par exemple, Fannie Mae et Freddie Mac). Il ne peut être garanti que le Gouvernement des Etats-Unis apportera un soutien financier aux agences.

**Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis**

Les titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis sur le plan du principal et des intérêts sont réputés comprendre (a) des titres pour lesquels le paiement du principal et des intérêts est garanti par une lettre de crédit irrévocable émise par le Gouvernement des Etats-Unis et (b) les participations à des prêts effectués ainsi garantis.

**« Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis » et « Titres du Trésor américain ou Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable**

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis » et « Titres du Trésor américain ou Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund), investir dans des pensions livrées de titres garanties par des Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis et des Titres du Trésor américain et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Institutionnelle**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse

<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	La capitalisation des revenus et des plus-values commence
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites

énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>	
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund s'élève à 1 million USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

## Distributions

### Actions de Catégorie Institutionnelle

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund imputable aux Actions est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et que le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit au 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis, ou à Goldman Sachs International au +44 20 7774 6366 ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Institutionnelle reste stable à 1 USD par Action.

### Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation et Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

**Rachat des Actions****Actions de Catégorie Institutionnelle**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York* (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York* (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Plafond de dépenses ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,20 % (le « Taux de dépenses prévues »). Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Plafond de dépenses qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Plafond de dépenses par notification adressée à la Société, mais le Plafond de dépenses ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Plafond de dépenses couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la

Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Plafond de dépenses exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 8 Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Institutionnelle et Catégorie Institutionnelle Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au US\$ Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politiques d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres (Reverse Repurchase agreements)	oui
Titres de collectivités publiques imposables	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restant jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund se conformera aux modifications apportées aux lignes directrices de l'AEMF. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en USD. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du US\$ Liquid Reserves Plus Fund.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

La totalité des investissements du US\$ Liquid Reserves Plus Fund est libellée en Dollars américains.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du US\$ Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

## Description des titres

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

### Reçus de dépôt

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut également acquérir des titres émis ou garantis pour le principal et les intérêts par le gouvernement, ses agences, autorités ou organismes sous la forme de reçus de dépôt qui attestent la propriété de futurs paiements d'intérêts, paiements de principal ou les deux sur certains billets ou obligations émis par le gouvernement, ses agences, autorités ou organismes.

### **Obligations bancaires**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce garantis par des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme émises ou garanties par des sociétés commerciales.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

### **Obligations d'Etats**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des obligations (limitées à des effets de commerce et autres billets) émises ou garanties par les gouvernements qui maintiennent une notation à court terme de la devise dans l'une des deux catégories supérieures de notations à court terme auprès du nombre requis d'ONSR.

### **Titres de collectivités publiques**

Les « Titres de collectivités publiques » sont des obligations émises par ou au nom d'États, de territoires et de possessions des États-Unis d'Amérique et de leurs divisions politiques, agences, autorités et organismes, ainsi que par ou au nom du District de Columbia. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des obligations à court terme émises ou garanties par des états et des administrations municipales lorsque les rendements de ces titres sont attrayants par rapport à d'autres investissements imposables.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du US\$ Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Institutionnelle**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Institutionnelle peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 14 h 00, heure de New York, (normalement 19 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York, (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent</b>
<b>avant</b> : 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	La capitalisation des revenus et des plus-values commence
<b>avant :</b> 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit  le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Liquid Reserves Plus Fund s'élève à 1 million USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Institutionnelle

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions de la Catégorie Institutionnelle est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par

rapport au montant de 10 000 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Liquid Reserves Plus Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, États-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

### Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### Rachat des Actions

#### Actions de Catégorie Institutionnelle

Les Actions de Catégorie Institutionnelle peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

#### Paiement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat généralement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 14 h 00, heure de New York* (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 14 h 00, heure de New York* (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le Jour de Bourse de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation**

Les Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 14 h 00, heure de New York * (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 14 h 00, heure de New York * (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils ne devraient pas excéder 0,20 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,25 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et

dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 9 Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Institutionnelle et Catégorie Institutionnelle Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Euro Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Euro Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres (Reverse Repurchase agreements)	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Euro Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Euro Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restante jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes les techniques efficaces de gestion de portefeuille utilisées par le Euro Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le Euro Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire » standard selon la définition des orientations de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund se conformera aux modifications apportées aux lignes directrices de l'AEMF. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en euros. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du Euro Liquid Reserves Plus Fund.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

Les Actions du Euro Liquid Reserves Plus Fund sont libellées en euros.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du Euro Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

### **Description des titres**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Euro Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

#### **Titres d'état**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque interaméricaine pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Euro Liquid Reserves Plus Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### **Obligations bancaires**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme, émises ou garanties par des sociétés commerciales.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Euro Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus. Les risques d'investissement spécifiques liés à un investissement dans le Euro Liquid Reserves Plus Fund sont les suivants :

#### **Risque de change lié à l'Euro**

La devise de fonctionnement du Euro Liquid Reserves Plus Fund est l'Euro et il peut détenir des Euros et des titres obligataires et autres obligations libellés en Euro de manière directe ou à titre de garantie. L'Euro requiert la participation de nombreux Etats souverains de la Zone Euro et est par conséquent sensible à la situation économique générale, politique et en matière de crédit de chacun de ces Etats, notamment les engagements continus réels et envisagés par chaque Etat et/ou leur soutien envers les autres Etats souverains appartenant

alors à l'Union Européenne, en particulier ceux qui se trouvent dans le Zone Euro. Les Etats membres de l'UE et les entreprises, établissements financiers et contreparties européens sont actuellement affectés, certains de manière négative, par des difficultés et des préoccupations politiques et économiques sévères, y compris en ce qui concerne le financement et la dette souverains et non-souverains. Des accords de financement d'urgence européens, avec le FMI et bilatéraux ont déjà été appliqués et/ou sont envisagés pour certains Etats membres de l'UE et établissements financiers basés en Europe. Ces développements ont eu un effet négatif sur les plans politique et économique. Les marchés financiers, la confiance des investisseurs et les notations de crédit des établissements et des Etats membres de l'UE ont d'ores et déjà été affectés de manière négative et cette situation risque de continuer. En outre, l'activité d'investissement a été affectée, de même que la propension des établissements financiers à accorder des crédits. La possibilité que des Etats membres de l'UE ayant adopté l'Euro abandonnent ou soient forcés de renoncer à l'Euro est toujours d'actualité. Il n'est pas possible de prévoir exactement la nature précise des conséquences d'un abandon de l'Euro par un Etat-membre de l'UE, dans la mesure où aucun cadre juridique n'a été mis en place pour le cas où un tel événement surviendrait. Ces facteurs peuvent avoir un impact négatif important sur la valeur des titres dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund a investi.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie Institutionnelle

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Institutionnelle peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent/ Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Montant d'investissement minimum**

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Euro Liquid Reserves Plus Fund s'élève à 1 million d'Euro ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

**Distributions****Actions de Catégorie Institutionnelle**

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Euro Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 13 h 30, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le

réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 € souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Euro Liquid Reserves Plus Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Euro Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant d'une source autre que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

### Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### Rachat des Actions

#### Actions de Catégorie Institutionnelle

Les Actions de Catégorie Institutionnelle peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Paiement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation

Les Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Euro Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35% de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils ne devraient pas excéder 0,20 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et

représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Euro Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où le système TARGET fonctionne et permet les mouvements de l'Euro ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 10 Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Institutionnelle et Catégorie Institutionnelle Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Sterling Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales (hors effets de commerce bancaires)	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont

l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restant jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en livres sterling. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du Sterling Liquid Reserves Plus Fund.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

Les Actions du Sterling Liquid Reserves Plus Fund sont libellées en Livres sterling.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

### **Description des titres**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

#### **Titres d'état**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement, ce qui inclut en particulier le gouvernement britannique, ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs États membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la

possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Plus Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### **Obligations bancaires**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme émises ou garanties par des sociétés commerciales.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### **Achat d'Actions**

#### **Actions de Catégorie Institutionnelle**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Institutionnelle peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin, le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit de souscription)*
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin, le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Montant d'investissement minimum**

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Sterling Liquid Reserves Plus Fund s'élève à 1 million GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

**Distributions****Actions de Catégorie Institutionnelle**

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 13 h 30, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 GBP souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Liquid Reserves Plus Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, Christchurch Court, 10-15 Newgate Street, Londres EC1A 7HD, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; et (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

**Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

**Rachat des Actions****Actions de Catégorie Institutionnelle**

Les Actions de Catégorie Institutionnelle peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

**Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Fonds peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Fonds et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation**

Les Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Fonds peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Fonds et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils ne devraient pas excéder 0,20 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 11 Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund - Catégorie Institutionnelle, Catégorie Institutionnelle Capitalisation et Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant uniquement dans des obligations du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en obligations du Trésor américain permettront au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. Le Fonds est un Fonds monétaire à court terme et son objectif d'investissement devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir dans les instruments suivants :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM

Si le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 365 jours à la date de l'achat. Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les

directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie Institutionnelle, l'objectif du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une *notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa-mf* par Moody's. Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle de l'US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### Description des titres

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous.

#### Titres de haute qualité

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité de crédit et de liquidité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### Obligations du Trésor américain

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des Etats-Unis.

#### « Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Obligations du Trésor américain » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

#### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut être soumis aux restrictions d'investissement contenues dans le Prospectus, acheter des titres assimilés à des titres cotés ou à terme, comme défini plus en détail à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

#### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement des instruments et des titres de créance et du marché monétaire à court terme peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration

ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie Institutionnelle

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit  le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de

deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund s'élève à 1 million USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Institutionnelle

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie Institutionnelle est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables)

sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Institutionnelle reste stable à 1 USD par Action.

### **Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation et Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie Institutionnelle**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### **Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Institutionnelle Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### **Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,20 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en

renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## Goldman Sachs Funds, plc

(Société d'investissement à capital variable constituée sous la forme d'un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments de droit irlandais et agréée par la Banque Centrale d'Irlande en vertu de la Réglementation des Communautés Européennes (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) de 2011 (dans sa version modifiée))



### Supplément au Prospectus

- Catégorie M+
- Catégorie M+ Capitalisation
- Catégorie M+ Capitalisation (T)

13 avril  
2018

## À propos du présent Supplément

Le présent Supplément contient des informations relatives aux Actions de la Catégorie M+, de la Catégorie M+ Capitalisation et de la Catégorie M+ Capitalisation (T) du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Government and Agency and Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund, et de la Catégorie M+ et de la Catégorie M+ Capitalisation du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund et du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund (les « Actions »). Sauf indication contraire, les termes et expressions définis dans le Prospectus ont la même signification dans le présent Supplément.

**Le présent Supplément fait partie intégrante du Prospectus et doit toujours être lu conjointement à celui-ci. Le Prospectus contient des informations détaillées sur les aspects suivants du Fonds : description des Catégories d'Actions ; les risques généraux associés à un investissement dans le Fonds ; informations sur la gestion et l'administration du Fonds, ainsi que sur les tiers qui fournissent des services au Fonds ; achat et rachat d'Actions et les privilèges d'échange liés à celles-ci ; détermination de la Valeur liquidative ; politique de distribution de dividendes ; frais et dépenses du Fonds ; informations sur le Fonds ; assemblées des Actionnaires et rapports aux Actionnaires ; et fiscalité.**

**Un investissement dans un Fonds n'est pas de même nature qu'un dépôt sur un compte bancaire et n'est couvert par aucun des systèmes de garantie mis en place par le gouvernement, un organisme public ou autre. Le capital investi, y compris dans les Fonds qui visent à maintenir la stabilité de leur Valeur liquidative par Action, peut fluctuer.**

Une partie des Actions a été admise à la Cote officielle et à la négociation sur le Global Exchange Market de l'Euronext Dublin. Les Administrateurs ne prévoient pas le développement d'un marché secondaire actif en ce qui concerne les Actions.

Aucune souscription d'Actions au sein d'un des Fonds ne sera acceptée si l'investisseur fonde sa décision d'investir uniquement sur les informations contenues dans le présent Supplément.

Le présent Supplément présente une synthèse des informations sur les Actions de chaque Fonds telles qu'elles sont disponibles au 13 avril 2018.

## Table des matières

1	Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund - Catégorie M+, Catégorie M+ Capitalisation et Catégorie M+ Capitalisation (T).....	2
2	Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund - Catégorie M+, Catégorie M+ Capitalisation et Catégorie M+ Capitalisation (T).....	12
3	Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund - Catégorie M+ et, Catégorie M+ Capitalisation et Catégorie M+ Capitalisation (T).....	22
4	Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund - Catégorie M+, Catégorie M+ Capitalisation et Catégorie M+ Capitalisation (T).....	31
5	Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund - Catégorie M+, Catégorie M+ Capitalisation et Catégorie M+ Capitalisation (T).....	41
6	Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund - Catégorie M+, Catégorie M+ Capitalisation et Catégorie M+ Capitalisation (T).....	49
7	Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund - Catégorie M+, Catégorie M+ Capitalisation et Catégorie M+ Capitalisation (T).....	57
8	Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie M+ et Catégorie M+ Capitalisation.....	66
9	Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie M+ et Catégorie M+ Capitalisation.....	74
10	Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie M+ et Catégorie M+ Capitalisation.....	82
11	Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund - Catégorie M+, Catégorie M+ Capitalisation et Catégorie M+ Capitalisation (T).....	89

## Définitions

Dans le présent Supplément, sauf définition plus précise aux présentes ou dans le Prospectus, les termes et expressions avec une majuscule à l'initiale, qui viennent compléter les définitions contenues dans le Prospectus et doivent être lus conjointement à celles-ci, ont la signification suivante :

« <b>Actions</b> »	désigne les Actions de la Catégorie M+, de la Catégorie M+ Capitalisation et de la Catégorie M+ Capitalisation (T) du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund et du Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.
« <b>Euro Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund.
« <b>Euro Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>Sterling Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund.
« <b>Sterling Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>US\$ Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>Sterling Government Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.
« <b>US Treasury Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund.
« <b>Yen Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund.

# 1 Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund - Catégorie M+, Catégorie M+ Capitalisation et Catégorie M+ Capitalisation (T)

## Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au US\$ Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

## Politique d'investissement

### Politique d'investissement - synthèse

L'US\$ Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

L'US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
Titres d'Etat américain	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme de sociétés de capitaux et autres entités	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Obligations d'Etats non américains (libellées en USD)	oui
Titres de collectivités publiques imposables	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % du total de l'actif net dans d'autres organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de

	l'achat
--	---------

Si le US\$ Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie M+, l'objectif du US\$ Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs. Ce Fonds s'adresse aux investisseurs qui ne sont pas des ressortissants américains et qui souhaitent optimiser leurs revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité.

Tous les placements de l'US\$ Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que l'US\$ Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une *notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf par Moody's*. Le US\$ Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'US\$ Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Liquid Reserves Fund au moment de l'achat.

Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Obligations du Trésor américain

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des États-Unis.

**Titres d'Etat américain**

Les « Titres d'Etat américain » sont des obligations émises ou garanties par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes. À la différence des Obligations du Trésor américain, les obligations émises ou garanties par une agence, une autorité ou un organisme du gouvernement des États-Unis bénéficient soit (a) de la pleine garantie du gouvernement des États-Unis (titres de la Government National Mortgage Association, par exemple), soit (b) du droit de l'émetteur d'emprunter auprès du Trésor, soit (c) du pouvoir discrétionnaire du gouvernement des États-Unis d'acheter les obligations de l'agence (titres de la Federal National Mortgage Association et de la Federal Home Loan Mortgage Corporation, par exemple), soit (d) du seul crédit de l'émetteur. Il ne peut nullement être garanti que le gouvernement des États-Unis procurera à l'avenir un soutien financier aux agences, autorités ou organismes du gouvernement américain. Les Titres d'Etat américain peuvent inclure des obligations à coupon zéro. Des obligations de ce type peuvent être achetées dès lors que le Gestionnaire de portefeuille juge leurs rendements attractifs.

**Reçus de dépôt**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut également acquérir des titres émis ou garantis pour le principal et les intérêts par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes sous la forme de reçus de dépôt qui attestent la propriété de futurs paiements d'intérêts, paiements de principal ou les deux sur certains billets ou obligations émis par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes.

**Obligations de banques américaines et non américaines**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations de banques américaines » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques américaines dont l'actif total est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat. Les obligations précitées peuvent également inclure des titres de créance émis par des filiales américaines de telles banques.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut également investir dans des « Obligations de banques non américaines » dans la limite des obligations libellées en Dollars émises ou garanties par des banques non américaines dont l'actif total est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat, des filiales américaines de telles banques non américaines (obligations Yankee), des filiales non américaines de telles banques non américaines et des filiales non américaines de banques américaines dont le montant total de l'actif est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat. Les obligations bancaires précitées peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires (américaines ou non américaines). En conséquence, le US\$ Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce garantis par des actifs) payables en Dollars et qui sont émis ou garantis par des sociétés constituées aux États-Unis, des banques commerciales constituées aux États-Unis, des sociétés non constituées aux États-Unis, des banques commerciales non constituées aux États-Unis ou d'autres entités. De plus, le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Dollars et émises ou garanties par des sociétés commerciales constituées aux États-Unis, des sociétés commerciales non constituées aux États-Unis ou d'autres entités.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Obligations d'Etats non américains**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des obligations libellées en Dollars (limitées à des effets de commerce et autres billets) émises ou garanties par le gouvernement d'un pays autre que les États-Unis ou par une entité située ou constituée dans un pays autre que les États-Unis, pour autant que la notation à court terme de la devise du pays en question se maintienne dans la catégorie supérieure de notations à court terme auprès du nombre requis d'ONSR.

**Titres de collectivités publiques**

Les « Titres de collectivités publiques » sont des obligations émises par ou au nom d'États, de territoires et de possessions des États-Unis d'Amérique et de leurs divisions politiques, agences, autorités et organismes, ainsi

que par ou au nom du District de Columbia. Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des obligations à court terme émises ou garanties par des états et des administrations municipales lorsque les rendements de ces titres sont attrayants par rapport à d'autres investissements imposables.

### Autres organismes de placement collectif

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le US\$ Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politique et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du US\$ Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le US\$ Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » d'après les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### Achat d'Actions

#### Actions de Catégorie M+

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00, heure de New York, (normalement 14 h 00, heure de Dublin) le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de New York, (normalement 9 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie M+ peuvent être achetées n'importe quel Jour de Bourse à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse

<b>après :</b>	16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
----------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie M+ Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00, heure de New York, (normalement 14 h 00, heure de Dublin) le 12 juillet 2017 à 11 h 00, heure de New York, (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie M+ Capitalisation peuvent être achetées n'importe quel Jour de Bourse à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

	<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b>	11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b>	11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus,

sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie M+ Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00, heure de New York, (normalement 14 h 00, heure de Dublin) le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie M+ Capitalisation (T) pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Liquid Reserves Fund s'élève à 25 millions USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

## Distributions

### Actions de Catégorie M+

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie M+ est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie M+ reste stable à 1 USD par Action.

### Actions de Catégorie M+ Capitalisation et Actions de Catégorie M+ Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

## Rachat des Actions

### Actions de Catégorie M+

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie M+ Capitalisation

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait

aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie M+ Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné dans une limite de 0,45 % par an de la Valeur liquidative des Actions (ce chiffre maximal étant dénommé le « Montant maximal des frais » et les frais réellement prélevés auprès des Actionnaires, les « Frais de gestion »). Le Gestionnaire de portefeuille peut, à son entière discrétion, renoncer aux commissions (ou à une partie d'entre elles) auxquelles il a droit afin d'offrir un niveau supérieur de rendement aux Actionnaires, garantissant ainsi que les Frais de gestion prélevés auprès des Actionnaires soient, et restent, inférieurs ou égaux au Montant maximal des frais. Les éventuelles commissions, frais ou dépenses supplémentaires dépassant le Montant maximal des frais, découlant des frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions, seront supportés par le Gestionnaire de portefeuille (directement en renonçant à une partie de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions). Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Montant maximal des frais par notification adressée à la Société, mais le Montant maximal des frais ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Les Frais de gestion couvrent l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les

frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Les Frais de gestion excluent les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 2 Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund - Catégorie M+, Catégorie M+ Capitalisation et Catégorie M+ Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement de l'Euro Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront à l'Euro Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

L'Euro Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si l'Euro Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, l'Euro Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. L'Euro Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par l'Euro Liquid Reserves Fund. En tant que tel, l'Euro Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions de l'Euro Liquid Reserves Fund sont libellées en euros. S'agissant des Actions de la Catégorie M+, l'objectif de l'Euro Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 EUR. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements de l'Euro Liquid Reserves Fund seront libellés en euros, sous réserve toutefois que l'Euro Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, une *note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf* attribuée par Moody's. L'Euro Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'Euro Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Euro Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Euro Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres d'état

Le Euro Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour l'Euro Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

**Obligations bancaires**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques dont l'actif total est supérieur à l'équivalent en Euros de 1 milliard USD à la date de leur achat. Sous réserve de la possibilité pour l'Euro Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, l'Euro Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, l'Euro Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant. Dans la plupart des pays, les activités des banques sont soumises à des réglementations détaillées qui, dans le cas des états-Unis, ont subi de profondes modifications au cours de la dernière décennie. La promulgation de nouvelles dispositions législatives ou réglementaires, de même que des changements dans l'interprétation et l'application des dispositions actuelles peuvent influencer les activités et la rentabilité des banques dans certains pays. Les banques peuvent être particulièrement sensibles à certains facteurs économiques, comme les fluctuations des taux d'intérêt ou une évolution négative du marché de l'immobilier. La politique fiscale et monétaire et les cycles économiques généraux peuvent influencer la disponibilité et le coût du financement, la demande de crédit et la qualité des actifs, et se répercuter ainsi sur les bénéfices et la situation financière des banques.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en Euros et dans d'autres devises et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Euros et dans d'autres devises, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

**Obligations à taux flottant et variable**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

**Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. L'Euro Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politique et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux de l'Euro Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. L'Euro Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » d'après les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

**Techniques de gestion de portefeuille**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

## Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire.

Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus. Les risques d'investissement spécifiques liés à un investissement dans l'Euro Liquid Reserves Fund sont les suivants :

### **Risque de change lié à l'Euro**

La devise de fonctionnement de l'Euro Liquid Reserves Fund est l'Euro et il peut détenir des Euros et des titres obligataires et autres obligations libellés en Euro de manière directe ou à titre de garantie. L'Euro requiert la participation de nombreux Etats souverains de la Zone Euro et est par conséquent sensible à la situation économique générale, politique et en matière de crédit de chacun de ces Etats, notamment les engagements continus réels et envisagés par chaque Etat et/ou leur soutien envers les autres Etats souverains appartenant alors à l'Union Européenne, en particulier ceux qui se trouvent dans la Zone Euro. Les Etats membres de l'UE et les entreprises, établissements financiers et contreparties européens sont actuellement affectés, certains de manière négative, par des difficultés et des préoccupations politiques et économiques sévères, y compris en ce qui concerne le financement et la dette souverains et non-souverains. Des accords de financement d'urgence européens, avec le FMI et bilatéraux ont déjà été appliqués et/ou sont envisagés pour certains Etats membres de l'UE et établissements financiers basés en Europe. Ces développements ont eu un effet négatif sur les plans politique et économique. Les marchés financiers, la confiance des investisseurs et les notations de crédit des établissements et des Etats membres de l'UE ont d'ores et déjà été affectés de manière négative et cette situation risque de continuer. En outre, l'activité d'investissement a été affectée, de même que la propension des établissements financiers à accorder des crédits. La possibilité que des Etats membres de l'UE ayant adopté l'Euro abandonnent ou soient forcés de renoncer à l'Euro est toujours d'actualité. Il n'est pas possible de prévoir exactement la nature précise des conséquences d'un abandon de l'Euro par un Etat-membre de l'UE, dans la mesure où aucun cadre juridique n'a été mis en place pour le cas où un tel événement surviendrait. Ces facteurs peuvent avoir un impact négatif important sur la valeur des titres dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund a investi et, en particulier, peuvent entraîner une situation dans laquelle l'Euro Liquid Reserves Fund ne serait plus capable de maintenir son objectif affiché d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable.

## Achat d'Actions

### **Actions de Catégorie M+**

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 € par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie M+ Capitalisation**

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie M+ Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Montant d'investissement minimum**

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions de l'Euro Liquid Reserves Fund s'élève à 25 millions d'Euro ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

**Distributions****Actions de Catégorie M+**

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement de l'Euro Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution

se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 € souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur l'Euro Liquid Reserves Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net de l'Euro Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant d'une source autre que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie M+ reste stable à 1 € par Action.

### **Actions de Catégorie M+ Capitalisation et Actions de Catégorie M+ Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie M+**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie M+ Capitalisation

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie M+ Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné dans une limite de 0,45 % par an de la Valeur liquidative des Actions (ce chiffre maximal étant dénommé le « Montant maximal des frais » et les frais réellement prélevés auprès des Actionnaires, les « Frais de gestion »). Le Gestionnaire de portefeuille peut, à son entière discrétion, renoncer aux commissions (ou à une partie d'entre elles) auxquelles il a droit afin d'offrir un niveau supérieur de rendement aux Actionnaires, garantissant ainsi que les Frais de gestion prélevés auprès des Actionnaires soient, et restent, inférieurs ou égaux au Montant maximal des frais. Les éventuelles commissions, frais ou dépenses supplémentaires dépassant le Montant maximal des frais, découlant des frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions, seront supportés par le Gestionnaire de portefeuille (directement en renonçant à une partie de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions). Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Montant maximal des frais par notification adressée à la Société, mais le Montant maximal des frais ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Les Frais de gestion couvrent l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Les Frais de gestion excluent les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant l'Euro Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :

- (i) les jours où le système TARGET fonctionne et permet les mouvements de l'Euro ; ou
- (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

### 3 Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund - Catégorie M+ et, Catégorie M+ Capitalisation et Catégorie M+ Capitalisation (T)

#### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Sterling Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

#### Politique d'investissement

##### Politique d'investissement – synthèse

Le Sterling Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Sterling Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Sterling Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du Sterling Liquid Reserves Fund sont libellées en Livres sterling. S'agissant des Actions de la Catégorie M+, l'objectif du Sterling Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Sterling Liquid Reserves Fund seront libellés en livres sterling, sous réserve toutefois que le Sterling Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, chercher à conserver une *note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf* attribuée par Moody's. Le Sterling Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle du Sterling Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres d'état

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement, ce qui inclut en particulier le gouvernement britannique, ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### **Obligations bancaires**

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques dont l'actif total est supérieur à l'équivalent en Livres sterling de 1 milliard USD à la date de leur achat. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, le Sterling Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, le Sterling Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en Livres sterling et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Livres sterling, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Sterling Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Sterling Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Sterling Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie M+**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00 heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. La Valeur liquidative par Action devrait en principe se situer à 1 GBP par Action, bien que cela ne puisse être garanti.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie M+ Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie M+ Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait

aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Sterling Liquid Reserves Fund s'élève à 25 millions GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie M+

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Liquid Reserves Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, Christchurch Court, 10-15 Newgate Street, Londres EC1A 7HD, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Sterling Liquid Reserves Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; et (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie M+ reste stable à 1 GBP par Action.

**Actions de Catégorie M+ Capitalisation et Actions de Catégorie M+ Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

**Rachat des Actions****Actions de Catégorie M+**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie M+ Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie M+ Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le Distributeur	Produit de rachat ordinaire
avant : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
après : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné dans une limite de 0,45 % par an de la Valeur liquidative des Actions (ce chiffre maximal étant dénommé le « Montant maximal des frais » et les frais réellement prélevés auprès des Actionnaires, les « Frais de gestion »). Le Gestionnaire de portefeuille peut, à son entière discrétion, renoncer aux commissions (ou à une partie d'entre elles) auxquelles il a droit afin d'offrir un niveau supérieur de rendement aux Actionnaires, garantissant ainsi que les Frais de gestion prélevés auprès des Actionnaires soient, et restent, inférieurs ou égaux au Montant maximal des frais. Les éventuelles commissions, frais ou dépenses supplémentaires dépassant le Montant maximal des frais, découlant des frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions, seront supportés par le Gestionnaire de portefeuille (directement en renonçant à une partie de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions). Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Montant maximal des frais par notification adressée à la Société, mais le Montant maximal des frais ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Les Frais de gestion couvrent l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du

paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Les Frais de gestion excluent les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

#### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 4 Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund - Catégorie M+, Catégorie M+ Capitalisation et Catégorie M+ Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Yen Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Yen Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement -

#### Politique d'investissement –synthèse

Le Yen Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Yen Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Yen Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Yen Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Yen Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Yen Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du Yen Liquid Reserves Fund sont libellées en yens japonais. S'agissant des Actions de la Catégorie M+, l'objectif du Yen Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 10 000 ¥. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Yen Liquid Reserves Fund seront libellés en yens japonais, sous réserve toutefois que le Yen Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, chercher à conserver une note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf attribuée par Moody's. Le Yen Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle du Yen Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

#### Description des titres

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### Titres de haute qualité

Le Yen Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Yen Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### Titres d'état

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Yen Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### **Obligations bancaires**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques. Sous réserve de la possibilité pour le Yen Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, le Yen Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, le Yen Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en yens et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en yens, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Yen Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Yen Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Yen Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie M+**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 10 000 ¥ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent/ Les Rendements Négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie M+ Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant (Montants de souscription)*	Trois Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie M+ Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de négociation donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Yen Liquid Reserves Fund s'élève à 2.500 millions ¥ ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie M+

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Yen Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du deuxième Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du deuxième Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 10 000 JPY souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 08 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Yen Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs International aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Yen Liquid Reserves Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Yen Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en

portefeuille ; et de (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie M+ reste stable à 10 000 JPY par Action.

### **Actions de Catégorie M+ Capitalisation et Actions de Catégorie M+ Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie M+**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 13 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366.

#### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation	acquis le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie M+ Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 16 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie M+ Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 13 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné dans une limite de 0,45 % par an de la Valeur liquidative des Actions (ce chiffre maximal étant dénommé le « Montant maximal des frais » et les frais réellement prélevés auprès des Actionnaires, les « Frais de gestion »). Le Gestionnaire de portefeuille peut, à son entière discrétion, renoncer aux commissions (ou à une partie d'entre elles) auxquelles il a droit afin d'offrir un niveau supérieur de rendement aux Actionnaires, garantissant ainsi que les Frais de gestion prélevés auprès des Actionnaires soient, et restent, inférieurs ou égaux au Montant maximal des frais. Les éventuelles commissions, frais ou dépenses supplémentaires dépassant le Montant maximal des frais, découlant des frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions, seront supportés par le Gestionnaire de portefeuille (directement en renonçant à une partie de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions). Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Montant maximal des frais par notification adressée à la Société, mais le Montant maximal des frais ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Les Frais de gestion couvrent l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Les Frais de gestion excluent les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour

le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Yen Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres et au Japon; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.
- « **Jour de négociation** » désigne chaque Jour de Bourse à l'égard duquel les souscriptions, les rachats ou les échanges sont exécutés.

## 5 Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund - Catégorie M+, Catégorie M+ Capitalisation et Catégorie M+ Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité en investissant dans des Obligations du Trésor américain et dans des contrats de mise en pension de titres adossés à des Obligations du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en Obligations du Trésor américain et en contrats de mise en pension de titres adossés à des Obligations du Trésor américain permettront au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le

US\$ Treasury Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie M+, l'objectif du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir *une notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf par Moody's*. Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

#### Description des titres

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Conformément aux lignes directrices de l'AEMF, selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### **Obligations du Trésor américain**

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des Etats-Unis.

#### **« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable**

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Obligations du Trésor américain » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

#### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), investir dans des pensions livrées de Titres d'Etat américains et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

## Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement des instruments et des titres de créance et du marché monétaire à court terme peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie M+

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie M+ Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et

communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### **Actions de Catégorie M+ Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund s'élève à 25 millions USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

#### Distributions

##### Actions de Catégorie M+

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie M+ est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values

réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie M+ reste stable à 1 USD par Action.

#### **Actions de Catégorie M+ Capitalisation et Actions de Catégorie M+ Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

#### **Rachat des Actions**

##### **Actions de Catégorie M+**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

##### **Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion,

aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie M+ Capitalisation

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le distributeur	Produit de rachat normalement
<b>avant</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie M+ Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le distributeur	Produit de rachat normalement
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné à 0,45 % de la Valeur liquidative des Actions (ce chiffre maximal étant le « Taux fixe ») par an. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 6 Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund - Catégorie M+, Catégorie M+ Capitalisation et Catégorie M+ Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de Titres d'Etat libellés en livres sterling. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund pourra, à des fins de gestion efficace du portefeuille, acheter des titres libellés en livres sterling émis ou garantis par des gouvernements d'Etats membres de l'OCDE par le biais de pensions livrées de titres garanties par les Titres d'Etat concernés. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en titres du marché monétaire permettront au Sterling Government Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'Etat libellés en livres sterling	oui
Titres non émis par des Agences gouvernementales ni garantis par des Gouvernements	Dans des conditions de marché exceptionnelles, le Sterling Government Liquid Reserves Fund pourra investir dans des dépôts à terme émis par des établissements financiers
« Titres d'Etat » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Government Liquid Reserves Fund détient un titre adossé à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Government Liquid Reserves Fund investit dans des titres, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et

dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund conservera une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Government Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Sterling Government Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions sont libellées en Livres sterling. S'agissant de la Catégorie M+, l'objectif du Sterling Government Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Sterling Government Liquid Reserves Fund seront libellés en livres sterling, sous réserve toutefois que le Sterling Government Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une notation *Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou de Aaa/mf* par Moody's. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle du Sterling Government Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

#### Description des titres

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, y compris, de façon non exhaustive, les titres suivants :

##### **Titres de haute qualité**

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Government Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Conformément aux lignes directrices de l'AEMF, selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

##### **Titres d'état**

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans des titres ou dans des titres de créance libellés en Livres sterling (à taux fixe et flottant) émis ou garantis par les Gouvernements d'Etats-membres de l'OCDE. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Government Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des titres négociables non cotés, tous ces titres seront cotés, négociés ou échangés sur un Marché reconnu.

##### **« Titres d'Etat » à taux flottant et variable**

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Titres d'Etat » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

Dans des circonstances de marché exceptionnelles, le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut également investir dans des dépôts à terme en Livres sterling dont l'échéance n'excédera pas une semaine, et qui seront émis par des établissements financiers bénéficiant d'une notation A1/P1 ou plus.

### Techniques de gestion de portefeuille

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Sterling Government Liquid Reserves Fund), acheter des titres libellés en Livres sterling émis ou garantis par les gouvernements d'Etats-membres de l'OCDE par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### Achat d'Actions

#### Actions de Catégorie M+

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. La Valeur liquidative par Action devrait être de 1 GBP par Action, bien que cela ne puisse être garanti.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une

telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie M+ Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	La capitalisation des revenus et des plus-values commence
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie M+ Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	La capitalisation des revenus et des plus-values commence
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Sterling Government Liquid Reserves Fund s'élève à 25 millions GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

#### Distributions

##### Actions de Catégorie M+

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund imputable aux Actions est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Sterling Government Liquid Reserves Fund. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Sterling Government Liquid Reserves Fund. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Sterling Government Liquid Reserves Fund et que le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Sterling Government Liquid Reserves Fund se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP souhaitée par le Sterling Government Liquid Reserves Fund. Le revenu net quotidien par Action et les rendements

annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Government Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman Sachs International aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Government Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Sterling Government Liquid Reserves Fund provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Sterling Government Liquid Reserves Fund, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie M+ reste stable à 1 GBP par Action.

#### Actions de Catégorie M+ Capitalisation et Actions de Catégorie M+ Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

#### Rachat des Actions

##### Actions de Catégorie M+

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

##### Paiement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le distributeur	Produit de rachat normalement	Dividendes
avant : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
après : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un

bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie M+ Capitalisation

Les Actions de Catégorie M+ Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le distributeur	Produit de rachat normalement
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie M+ Capitalisation (T)

Les Actions de Catégorie M+ Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le distributeur	Produit de rachat normalement
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les

demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Government Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,45 % de la Valeur liquidative (le « Plafond de dépenses »). Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Plafond de dépenses qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Plafond de dépenses par notification adressée à la Société, mais le Plafond de dépenses ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Plafond de dépenses couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Plafond de dépenses exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Government Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 7 Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund - Catégorie M+, Catégorie M+ Capitalisation et Catégorie M+ Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille de titres de qualité supérieure du marché monétaire émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis ou des Titres du Trésor américain. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund pourra, à des fins de gestion efficace du portefeuille, acheter de tels titres par le biais de pensions livrées de titres garanties par des Titres émis par des Agences du gouvernement des Etats-Unis ou des Titres du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en titres du marché monétaire permettront au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis	oui
Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis	oui
Titres non émis par des Agences gouvernementales ni garantis par des Gouvernements	non
« Titres émis par des Agences gouvernementales » et « Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund détient un titre adossé à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund investit dans des titres, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund conservera une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars américains. S'agissant de la Catégorie M+, l'objectif du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de l'US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une notation *Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf par Moody's*. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle de l'US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir dans un éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité », tels que définis ci-dessous, ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, y compris, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis

Les Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis sont des titres émis par des agences du Gouvernement Fédéral et sont garantis soit : (a) par un engagement inconditionnel du Gouvernement des Etats-Unis (par exemple, Ginnie Mae), soit (b) selon le pouvoir discrétionnaire du Gouvernement des Etats-Unis d'acheter les obligations émises par les agences (par exemple, Fannie Mae et Freddie Mac). Il ne peut être garanti que le Gouvernement des Etats-Unis apportera un soutien financier aux agences.

**Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis**

Les titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis sur le plan du principal et des intérêts sont réputés comprendre (a) des titres pour lesquels le paiement du principal et des intérêts est garanti par une lettre de crédit irrévocable émise par le Gouvernement des Etats-Unis et (b) les participations à des prêts effectués ainsi garantis.

**« Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis » et « Titres du Trésor américain ou Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable**

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis » et « Titres du Trésor américain ou Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund), investir dans des pensions livrées de titres garanties par des Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis et des Titres du Trésor américain et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie M+**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse

<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Actions de Catégorie M+ Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites

énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie M+ Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>	
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund s'élève à 25 millions USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

## Distributions

### Actions de Catégorie M+

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund imputable aux Actions est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et que le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit au 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis, ou à Goldman Sachs International au +44 20 7774 6366 ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie M+ reste stable à 1 USD par Action.

### Actions de Catégorie M+ Capitalisation et Actions de Catégorie M+ Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

**Rachat des Actions****Actions de Catégorie M+**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie M+ Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York* (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York* (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie M+ Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,45 % de la Valeur liquidative (le « Plafond de dépenses »). Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Plafond de dépenses qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Plafond de dépenses par notification adressée à la Société, mais le Plafond de dépenses ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Plafond de dépenses couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la

distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Plafond de dépenses exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 8 Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie M+ et Catégorie M+ Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au US\$ Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politiques d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres (Reverse Repurchase agreements)	oui
Titres de collectivités publiques imposables	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute

	qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
--	------------------------------------------------------------------

Si le US\$ Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restant jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund se conformera aux modifications apportées aux lignes directrices de l'AEMF. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en USD. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du US\$ Liquid Reserves Plus Fund.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

La totalité des investissements du US\$ Liquid Reserves Plus Fund est libellée en Dollars américains.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du US\$ Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

#### Description des titres

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### Titres de haute qualité

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

**Reçus de dépôt**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut également acquérir des titres émis ou garantis pour le principal et les intérêts par le gouvernement, ses agences, autorités ou organismes sous la forme de reçus de dépôt qui attestent la propriété de futurs paiements d'intérêts, paiements de principal ou les deux sur certains billets ou obligations émis par le gouvernement, ses agences, autorités ou organismes.

**Obligations bancaires**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce garantis par des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme émises ou garanties par des sociétés commerciales.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Obligations d'Etats**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des obligations (limitées à des effets de commerce et autres billets) émises ou garanties par les gouvernements qui maintiennent une notation à court terme de la devise dans l'une des deux catégories supérieures de notations à court terme auprès du nombre requis d'ONSR.

**Titres de collectivités publiques**

Les « Titres de collectivités publiques » sont des obligations émises par ou au nom d'États, de territoires et de possessions des États-Unis d'Amérique et de leurs divisions politiques, agences, autorités et organismes, ainsi que par ou au nom du District de Columbia. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des obligations à court terme émises ou garanties par des états et des administrations municipales lorsque les rendements de ces titres sont attractifs par rapport à d'autres investissements imposables.

**Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du US\$ Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement

généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie M+

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie M+ peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 14 h 00, heure de New York, (normalement 19 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York, (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent</b>
<b>avant</b> : 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie M+ Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie M+ Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit  le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Liquid Reserves Plus Fund s'élève à 25 millions USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

#### Distributions

##### Actions de Catégorie M+

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions de la Catégorie M+ est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne

devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Liquid Reserves Plus Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, États-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

### Actions de Catégorie M+ Capitalisation

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### Rachat des Actions

#### Actions de Catégorie M+

Les Actions de Catégorie M+ peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

#### Paiement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat généralement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 14 h 00, heure de New York* (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 14 h 00, heure de New York* (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le Jour de Bourse de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie M+ Capitalisation**

Les Actions de Catégorie M+ Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 14 h 00, heure de New York * (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 14 h 00, heure de New York * (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,45 % de la Valeur liquidative (le « Plafond de dépenses ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,45 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Plafond de dépenses qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Plafond de dépenses par notification adressée à la Société, mais le Plafond de dépenses ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Plafond de dépenses couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Plafond de dépenses exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage

encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 9 Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie M+ et Catégorie M+ Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Euro Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Euro Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres (Reverse Repurchase agreements)	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Euro Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Euro Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restante jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes les techniques efficaces de gestion de portefeuille utilisées par le Euro Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le Euro Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire » standard selon la définition des orientations de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund se conformera aux modifications apportées aux lignes directrices de l'AEMF. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en euros. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du Euro Liquid Reserves Plus Fund.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

Les Actions du Euro Liquid Reserves Plus Fund sont libellées en euros.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du Euro Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

#### Description des titres

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Euro Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

**Titres d'état**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Euro Liquid Reserves Plus Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

**Obligations bancaires**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme, émises ou garanties par des sociétés commerciales.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Euro Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus. Les risques d'investissement spécifiques liés à un investissement dans le Euro Liquid Reserves Plus Fund sont les suivants :

**Risque de change lié à l'Euro**

La devise de fonctionnement du Euro Liquid Reserves Plus Fund est l'Euro et il peut détenir des Euros et des titres obligataires et autres obligations libellés en Euro de manière directe ou à titre de garantie. L'Euro requiert la participation de nombreux États souverains de la Zone Euro et est par conséquent sensible à la situation économique

générale, politique et en matière de crédit de chacun de ces Etats, notamment les engagements continus réels et envisagés par chaque Etat et/ou leur soutien envers les autres Etats souverains appartenant alors à l'Union Européenne, en particulier ceux qui se trouvent dans le Zone Euro. Les Etats membres de l'UE et les entreprises, établissements financiers et contreparties européens sont actuellement affectés, certains de manière négative, par des difficultés et des préoccupations politiques et économiques sévères, y compris en ce qui concerne le financement et la dette souverains et non-souverains. Des accords de financement d'urgence européens, avec le FMI et bilatéraux ont déjà été appliqués et/ou sont envisagés pour certains Etats membres de l'UE et établissements financiers basés en Europe. Ces développements ont eu un effet négatif sur les plans politique et économique. Les marchés financiers, la confiance des investisseurs et les notations de crédit des établissements et des Etats membres de l'UE ont d'ores et déjà été affectés de manière négative et cette situation risque de continuer. En outre, l'activité d'investissement a été affectée, de même que la propension des établissements financiers à accorder des crédits. La possibilité que des Etats membres de l'UE ayant adopté l'Euro abandonnent ou soient forcés de renoncer à l'Euro est toujours d'actualité. Il n'est pas possible de prévoir exactement la nature précise des conséquences d'un abandon de l'Euro par un Etat-membre de l'UE, dans la mesure où aucun cadre juridique n'a été mis en place pour le cas où un tel événement surviendrait. Ces facteurs peuvent avoir un impact négatif important sur la valeur des titres dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund a investi.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie M+

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie M+ peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent/ Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie M+ Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie M+ Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Montant d'investissement minimum**

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Euro Liquid Reserves Plus Fund s'élève à 25 millions d'Euro ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

**Distributions****Actions de Catégorie M+**

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Euro Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 13 h 30, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le

réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 € souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Euro Liquid Reserves Plus Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Euro Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant d'une source autre que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

### Actions de Catégorie M+ Capitalisation

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### Rachat des Actions

#### Actions de Catégorie M+

Les Actions de Catégorie M+ peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Paiement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie M+ Capitalisation

Les Actions de Catégorie M+ Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Euro Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,45 % de la Valeur liquidative (le « Plafond de dépenses ») par an. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Plafond de dépenses qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Plafond de dépenses par notification adressée à la Société, mais le Plafond de dépenses ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Plafond des dépenses couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et

représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Plafond des dépenses exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Euro Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où le système TARGET fonctionne et permet les mouvements de l'Euro ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 10 Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie M+ et Catégorie M+ Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Sterling Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales (hors effets de commerce bancaires)	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restant jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en livres sterling. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du Sterling Liquid Reserves Plus Fund.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

Les Actions du Sterling Liquid Reserves Plus Fund sont libellées en Livres sterling.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

## Description des titres

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

### Titres d'état

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement, ce qui inclut en particulier le gouvernement britannique, ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs États membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la

reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Plus Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### **Obligations bancaires**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme émises ou garanties par des sociétés commerciales.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### **Achat d'Actions**

#### **Actions de Catégorie M+**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie M+ peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin, le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit de souscription)*
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### **Actions de Catégorie M+ Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie M+ Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin, le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus Fund et aux

Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Sterling Liquid Reserves Plus Fund s'élève à 25 millions GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### **Actions de Catégorie M+**

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 13 h 30, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 GBP souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Liquid Reserves Plus Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, Christchurch Court, 10-15 Newgate Street, Londres EC1A 7HD, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; et (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

#### **Actions de Catégorie M+ Capitalisation**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

**Rachat des Actions****Actions de Catégorie M+**

Les Actions de Catégorie M+ peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

**Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie M+ Capitalisation**

Les Actions de Catégorie M+ Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,45 % de la Valeur liquidative (le « Plafond de dépenses »). Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Plafond de dépenses qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Plafond de dépenses par notification adressée à la Société, mais le Plafond de dépenses ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Plafond de dépenses couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Plafond des dépenses exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 11 Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund - Catégorie M+, Catégorie M+ Capitalisation et Catégorie M+ Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant uniquement dans des obligations du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en obligations du Trésor américain permettront au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. Le Fonds est un Fonds monétaire à court terme et son objectif d'investissement devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir dans les instruments suivants :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM

Si le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 365 jours à la date de l'achat. Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les

directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie M+, l'objectif du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une *notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa-mf par Moody's*. Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle de l'US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

#### Description des titres

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous.

#### **Titres de haute qualité**

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité de crédit et de liquidité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### **Obligations du Trésor américain**

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des Etats-Unis.

#### **« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable**

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Obligations du Trésor américain » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

#### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut être soumis aux restrictions d'investissement contenues dans le Prospectus, acheter des titres assimilés à des titres cotés ou à terme, comme défini plus en détail à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

#### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement des instruments et des titres de créance et du marché monétaire à court terme peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie M+**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie M+ Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit  le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie M+ Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund s'élève à 25 millions USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie M+

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie M+ est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie M+ reste stable à 1 USD par Action.

### **Actions de Catégorie M+ Capitalisation et Actions de Catégorie M+ Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie M+**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie M+ Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie M+ Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,45 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe »). Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## Goldman Sachs Funds, plc

(Société d'investissement à capital variable constituée sous la forme d'un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments de droit irlandais et agréée par la Banque Centrale d'Irlande en vertu de la Réglementation des Communautés Européennes (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) de 2011 (dans sa version modifiée))



### Supplément au Prospectus

- Catégorie Privilégiée
- Catégorie Privilégiée Capitalisation
- Catégorie Privilégiée Capitalisation (T)

13 avril  
2018

## À propos du présent Supplément

Le présent Supplément contient des informations relatives aux Actions de la Catégorie Privilégiée, de la Catégorie Privilégiée Capitalisation et de la Catégorie Privilégiée Capitalisation (T) du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Government and Agency and Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund, et de la Catégorie Privilégiée et de la Catégorie Privilégiée Capitalisation du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund et du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund (les « Actions »). Sauf indication contraire, les termes et expressions définis dans le Prospectus ont la même signification dans le présent Supplément.

**Le présent Supplément fait partie intégrante du Prospectus et doit toujours être lu conjointement à celui-ci. Le Prospectus contient des informations détaillées sur les aspects suivants du Fonds : description des Catégories d'Actions ; les risques généraux associés à un investissement dans le Fonds ; informations sur la gestion et l'administration du Fonds, ainsi que sur les tiers qui fournissent des services au Fonds ; achat et rachat d'Actions et les privilèges d'échange liés à celles-ci ; détermination de la Valeur liquidative ; politique de distribution de dividendes ; frais et dépenses du Fonds ; informations sur le Fonds ; assemblées des Actionnaires et rapports aux Actionnaires ; et fiscalité.**

**Un investissement dans un Fonds n'est pas de même nature qu'un dépôt sur un compte bancaire et n'est couvert par aucun des systèmes de garantie mis en place par le gouvernement, un organisme public ou autre. Le capital investi, y compris dans les Fonds qui visent à maintenir la stabilité de leur Valeur liquidative par Action, peut fluctuer.**

Une partie des Actions a été admise à la Cote officielle et à la négociation sur le Global Exchange Market de l'Euronext Dublin. Les Administrateurs ne prévoient pas le développement d'un marché secondaire actif en ce qui concerne les Actions.

Aucune souscription d'Actions au sein d'un des Fonds ne sera acceptée si l'investisseur fonde sa décision d'investir uniquement sur les informations contenues dans le présent Supplément.

Le présent Supplément présente une synthèse des informations sur les Actions de chaque Fonds telles qu'elles sont disponibles au 13 avril 2018.

## Table des matières

1	Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund - Catégorie Privilégiée, Catégorie Privilégiée Capitalisation et Catégorie Privilégiée Capitalisation (T).....	2
2	Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund - Catégorie Privilégiée, Catégorie Privilégiée Capitalisation et Catégorie Privilégiée Capitalisation (T).....	12
3	Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund - Catégorie Privilégiée et, Catégorie Privilégiée Capitalisation et Catégorie Privilégiée Capitalisation (T).....	22
4	Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund - Catégorie Privilégiée, Catégorie Privilégiée Capitalisation et Catégorie Privilégiée Capitalisation (T).....	31
5	Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund - Catégorie Privilégiée, Catégorie Privilégiée Capitalisation et Catégorie Privilégiée Capitalisation (T).....	41
6	Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund - Catégorie Privilégiée, Catégorie Privilégiée Capitalisation et Catégorie Privilégiée Capitalisation (T).....	49
7	Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund - Catégorie Privilégiée, Catégorie Privilégiée Capitalisation et Catégorie Privilégiée Capitalisation (T).....	57
8	Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Privilégiée et Catégorie Privilégiée Capitalisation .....	66
9	Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Privilégiée et Catégorie Privilégiée Capitalisation .....	74
10	Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Privilégiée et Catégorie Privilégiée Capitalisation .....	82
11	Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund - Catégorie Privilégiée, Catégorie Privilégiée Capitalisation et Catégorie Privilégiée Capitalisation (T).....	89

## Définitions

Dans le présent Supplément, sauf définition plus précise aux présentes ou dans le Prospectus, les termes et expressions avec une majuscule à l'initiale, qui viennent compléter les définitions contenues dans le Prospectus et doivent être lus conjointement à celles-ci, ont la signification suivante :

« <b>Actions</b> »	désigne les Actions de la Catégorie Privilégiée, de la Catégorie Privilégiée Capitalisation et de la Catégorie Privilégiée Capitalisation (T) du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund et du Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.
« <b>Euro Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund.
« <b>Euro Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>Sterling Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund.
« <b>Sterling Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>US\$ Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>Sterling Government Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.
« <b>US Treasury Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund.
« <b>Yen Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund.

# 1 Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund - Catégorie Privilégiée, Catégorie Privilégiée Capitalisation et Catégorie Privilégiée Capitalisation (T)

## Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au US\$ Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

## Politique d'investissement

### Politique d'investissement - synthèse

L'US\$ Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

L'US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
Titres d'Etat américain	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme de sociétés de capitaux et autres entités	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Obligations d'Etats non américains (libellées en USD)	oui
Titres de collectivités publiques imposables	oui
Qualité de crédit*	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % du total de l'actif net dans d'autres organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de

	l'achat
--	---------

Si le US\$ Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie Privilégiée, l'objectif du US\$ Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs. Ce Fonds s'adresse aux investisseurs qui ne sont pas des ressortissants américains et qui souhaitent optimiser leurs revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité.

Tous les placements de l'US\$ Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que l'US\$ Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une *notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf par Moody's*. Le US\$ Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'US\$ Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### Description des titres

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### Titres de haute qualité

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Liquid Reserves Fund au moment de l'achat.

Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### Obligations du Trésor américain

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des États-Unis.

**Titres d'Etat américain**

Les « Titres d'Etat américain » sont des obligations émises ou garanties par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes. À la différence des Obligations du Trésor américain, les obligations émises ou garanties par une agence, une autorité ou un organisme du gouvernement des États-Unis bénéficient soit (a) de la pleine garantie du gouvernement des États-Unis (titres de la Government National Mortgage Association, par exemple), soit (b) du droit de l'émetteur d'emprunter auprès du Trésor, soit (c) du pouvoir discrétionnaire du gouvernement des États-Unis d'acheter les obligations de l'agence (titres de la Federal National Mortgage Association et de la Federal Home Loan Mortgage Corporation, par exemple), soit (d) du seul crédit de l'émetteur. Il ne peut nullement être garanti que le gouvernement des États-Unis procurera à l'avenir un soutien financier aux agences, autorités ou organismes du gouvernement américain. Les Titres d'Etat américain peuvent inclure des obligations à coupon zéro. Des obligations de ce type peuvent être achetées dès lors que le Gestionnaire de portefeuille juge leurs rendements attrayants.

**Reçus de dépôt**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut également acquérir des titres émis ou garantis pour le principal et les intérêts par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes sous la forme de reçus de dépôt qui attestent la propriété de futurs paiements d'intérêts, paiements de principal ou les deux sur certains billets ou obligations émis par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes.

**Obligations de banques américaines et non américaines**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations de banques américaines » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques américaines dont l'actif total est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat. Les obligations précitées peuvent également inclure des titres de créance émis par des filiales américaines de telles banques.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut également investir dans des « Obligations de banques non américaines » dans la limite des obligations libellées en Dollars émises ou garanties par des banques non américaines dont l'actif total est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat, des filiales américaines de telles banques non américaines (obligations Yankee), des filiales non américaines de telles banques non américaines et des filiales non américaines de banques américaines dont le montant total de l'actif est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat. Les obligations bancaires précitées peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires (américaines ou non américaines). En conséquence, le US\$ Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce garantis par des actifs) payables en Dollars et qui sont émis ou garantis par des sociétés constituées aux États-Unis, des banques commerciales constituées aux États-Unis, des sociétés non constituées aux États-Unis, des banques commerciales non constituées aux États-Unis ou d'autres entités. De plus, le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Dollars et émises ou garanties par des sociétés commerciales constituées aux États-Unis, des sociétés commerciales non constituées aux États-Unis ou d'autres entités.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Obligations d'Etats non américains**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des obligations libellées en Dollars (limitées à des effets de commerce et autres billets) émises ou garanties par le gouvernement d'un pays autre que les États-Unis ou par une entité située ou constituée dans un pays autre que les États-Unis, pour autant que la notation à court terme de la devise du pays en question se maintienne dans la catégorie supérieure de notations à court terme auprès du nombre requis d'ONSR.

**Titres de collectivités publiques**

Les « Titres de collectivités publiques » sont des obligations émises par ou au nom d'États, de territoires et de possessions des États-Unis d'Amérique et de leurs divisions politiques, agences, autorités et organismes, ainsi que par ou au nom du District de Columbia. Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des obligations à

court terme émises ou garanties par des états et des administrations municipales lorsque les rendements de ces titres sont attrayants par rapport à d'autres investissements imposables.

### Autres organismes de placement collectif

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le US\$ Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politique et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du US\$ Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le US\$ Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » d'après les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### Achat d'Actions

#### Actions de Catégorie Privilégiée

Les Actions de Catégorie Privilégiée peuvent être achetées n'importe quel Jour de Bourse à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation

Les Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation peuvent être achetées n'importe quel Jour de Bourse à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00, heure de New York, (normalement 14 h 00, heure de Dublin) le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la

suite, les Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation (T) pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Liquid Reserves Fund s'élève à 500 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

#### Distributions

##### Actions de Catégorie Privilégiée

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie Privilégiée est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le

réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Privilégiée reste stable à 1 USD par Action.

### **Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation et Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie Privilégiée**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le distributeur	Produit de rachat normalement
<b>avant</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,45 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,30 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,10 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus

dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 2 Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund - Catégorie Privilégiée, Catégorie Privilégiée Capitalisation et Catégorie Privilégiée Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement de l'Euro Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront à l'Euro Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

L'Euro Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si l'Euro Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, l'Euro Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. L'Euro Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par l'Euro Liquid Reserves Fund. En tant que tel, l'Euro Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions de l'Euro Liquid Reserves Fund sont libellées en euros. S'agissant des Actions de la Catégorie Privilégiée, l'objectif de l'Euro Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 EUR. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements de l'Euro Liquid Reserves Fund seront libellés en euros, sous réserve toutefois que l'Euro Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, une *note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf* attribuée par Moody's. L'Euro Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'Euro Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Euro Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Euro Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres d'état

Le Euro Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour l'Euro Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

## Obligations bancaires

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques dont l'actif total est supérieur à l'équivalent en Euros de 1 milliard USD à la date de leur achat. Sous réserve de la possibilité pour l'Euro Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, l'Euro Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, l'Euro Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant. Dans la plupart des pays, les activités des banques sont soumises à des réglementations détaillées qui, dans le cas des états-Unis, ont subi de profondes modifications au cours de la dernière décennie. La promulgation de nouvelles dispositions législatives ou réglementaires, de même que des changements dans l'interprétation et l'application des dispositions actuelles peuvent influencer les activités et la rentabilité des banques dans certains pays. Les banques peuvent être particulièrement sensibles à certains facteurs économiques, comme les fluctuations des taux d'intérêt ou une évolution négative du marché de l'immobilier. La politique fiscale et monétaire et les cycles économiques généraux peuvent influencer la disponibilité et le coût du financement, la demande de crédit et la qualité des actifs, et se répercuter ainsi sur les bénéfices et la situation financière des banques.

## Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en Euros et dans d'autres devises et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Euros et dans d'autres devises, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

## Obligations à taux flottant et variable

L'Euro Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

## Autres organismes de placement collectif

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. L'Euro Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politique et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux de l'Euro Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. L'Euro Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » d'après les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

## Techniques de gestion de portefeuille

L'Euro Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

## Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire.

Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus. Les risques d'investissement spécifiques liés à un investissement dans l'Euro Liquid Reserves Fund sont les suivants :

### **Risque de change lié à l'Euro**

La devise de fonctionnement de l'Euro Liquid Reserves Fund est l'Euro et il peut détenir des Euros et des titres obligataires et autres obligations libellés en Euro de manière directe ou à titre de garantie. L'Euro requiert la participation de nombreux Etats souverains de la Zone Euro et est par conséquent sensible à la situation économique générale, politique et en matière de crédit de chacun de ces Etats, notamment les engagements continus réels et envisagés par chaque Etat et/ou leur soutien envers les autres Etats souverains appartenant alors à l'Union Européenne, en particulier ceux qui se trouvent dans la Zone Euro. Les Etats membres de l'UE et les entreprises, établissements financiers et contreparties européens sont actuellement affectés, certains de manière négative, par des difficultés et des préoccupations politiques et économiques sévères, y compris en ce qui concerne le financement et la dette souverains et non-souverains. Des accords de financement d'urgence européens, avec le FMI et bilatéraux ont déjà été appliqués et/ou sont envisagés pour certains Etats membres de l'UE et établissements financiers basés en Europe. Ces développements ont eu un effet négatif sur les plans politique et économique. Les marchés financiers, la confiance des investisseurs et les notations de crédit des établissements et des Etats membres de l'UE ont d'ores et déjà été affectés de manière négative et cette situation risque de continuer. En outre, l'activité d'investissement a été affectée, de même que la propension des établissements financiers à accorder des crédits. La possibilité que des Etats membres de l'UE ayant adopté l'Euro abandonnent ou soient forcés de renoncer à l'Euro est toujours d'actualité. Il n'est pas possible de prévoir exactement la nature précise des conséquences d'un abandon de l'Euro par un Etat-membre de l'UE, dans la mesure où aucun cadre juridique n'a été mis en place pour le cas où un tel événement surviendrait. Ces facteurs peuvent avoir un impact négatif important sur la valeur des titres dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund a investi et, en particulier, peuvent entraîner une situation dans laquelle l'Euro Liquid Reserves Fund ne serait plus capable de maintenir son objectif affiché d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable.

## Achat d'Actions

### **Actions de Catégorie Privilégiée**

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 € par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation**

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Montant d'investissement minimum**

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions de l'Euro Liquid Reserves Fund s'élève à 500 000 € ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

**Distributions****Actions de Catégorie Privilégiée**

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement de l'Euro Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution

se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 € souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur l'Euro Liquid Reserves Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net de l'Euro Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant d'une source autre que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Privilégiée reste stable à 1 USD par Action.

### **Actions de Catégorie Privilégiée et Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie Privilégiée**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant

\*ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels de l'Euro Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,45 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,30 %. Ce montant inclut la Commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,10 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant l'Euro Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où le système TARGET fonctionne et permet les mouvements de l'Euro ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

### 3 Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund - Catégorie Privilégiée et, Catégorie Privilégiée Capitalisation et Catégorie Privilégiée Capitalisation (T)

#### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Sterling Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

#### Politique d'investissement

##### Politique d'investissement – synthèse

Le Sterling Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Sterling Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Sterling Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du Sterling Liquid Reserves Fund sont libellées en Livres sterling. S'agissant des Actions de la Catégorie Privilégiée, l'objectif du Sterling Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Sterling Liquid Reserves Fund seront libellés en livres sterling, sous réserve toutefois que le Sterling Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, chercher à conserver une *note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf* attribuée par Moody's. Le Sterling Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle du Sterling Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

#### Description des titres

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### Titres de haute qualité

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### Titres d'état

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement, ce qui inclut en particulier le gouvernement britannique, ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

**Obligations bancaires**

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques dont l'actif total est supérieur à l'équivalent en Livres sterling de 1 milliard USD à la date de leur achat. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, le Sterling Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, le Sterling Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en Livres sterling et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Livres sterling, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

**Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Sterling Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Sterling Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Sterling Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Privilégiée**

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. La Valeur liquidative par Action devrait en principe se situer à 1 GBP par Action, bien que cela ne puisse être garanti.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation**

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Sterling Liquid Reserves Fund s'élève à 500 000 GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

## Distributions

### Actions de Catégorie Privilégiée

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Liquid Reserves Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, Christchurch Court, 10-15 Newgate Street, Londres EC1A 7HD, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Sterling Liquid Reserves Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; et (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Privilégiée reste stable à 1 GBP par Action.

### Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation et Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

## Rachat des Actions

### Actions de Catégorie Privilégiée

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### **Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### **Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,45 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,30 %. Ce montant inclut la Commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,10 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et

dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 4 Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund - Catégorie Privilégiée, Catégorie Privilégiée Capitalisation et Catégorie Privilégiée Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Yen Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Yen Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement -

#### Politique d'investissement –synthèse

Le Yen Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Yen Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Yen Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Yen Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Yen Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Yen Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du Yen Liquid Reserves Fund sont libellées en yens japonais. S'agissant des Actions de la Catégorie Privilégiée, l'objectif du Yen Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 10 000 ¥. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Yen Liquid Reserves Fund seront libellés en yens japonais, sous réserve toutefois que le Yen Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, chercher à conserver une note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf attribuée par Moody's. Le Yen Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle du Yen Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

#### Description des titres

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### Titres de haute qualité

Le Yen Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Yen Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### Titres d'état

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Yen Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### **Obligations bancaires**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques. Sous réserve de la possibilité pour le Yen Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, le Yen Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, le Yen Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en yens et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en yens, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Yen Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Yen Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Yen Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Privilégiée**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 10 000 ¥ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent/ Les Rendements Négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant (Montants de souscription)*	Trois Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de négociation donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Yen Liquid Reserves Fund s'élève à 50 millions ¥ ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Privilégiée

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Yen Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du deuxième Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du deuxième Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 10 000 JPY souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 08 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Yen Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs International aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Yen Liquid Reserves Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Yen Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en

portefeuille ; et de (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Privilégiée reste stable à 10 000 JPY par Action.

### Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation et Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### Rachat des Actions

#### Actions de Catégorie Privilégiée

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 13 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366.

#### Paiement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation	acquis le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 16 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 13 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels du Yen Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,45 % par an de la Valeur liquidative (le « Taux fixe »), même s'il ne dépasse pas 0,30 % à l'heure actuelle. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,10 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non

exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Yen Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres et au Japon; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.
- « **Jour de négociation** » désigne chaque Jour de Bourse à l'égard duquel les souscriptions, les rachats ou les échanges sont exécutés.

## 5 Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund - Catégorie Privilégiée, Catégorie Privilégiée Capitalisation et Catégorie Privilégiée Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité en investissant dans des Obligations du Trésor américain et dans des contrats de mise en pension de titres adossés à des Obligations du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en Obligations du Trésor américain et en contrats de mise en pension de titres adossés à des Obligations du Trésor américain permettront au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le

US\$ Treasury Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie Privilégiée, l'objectif du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir *une notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf par Moody's*. Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

#### Description des titres

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Conformément aux lignes directrices de l'AEMF, selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### **Obligations du Trésor américain**

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des Etats-Unis.

#### **« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable**

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Obligations du Trésor américain » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

#### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), investir dans des pensions livrées de Titres d'Etat américains et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

## Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement des instruments et des titres de créance et du marché monétaire à court terme peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie Privilégiée

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse

<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund s'élève à 500 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

#### Distributions

##### Actions de Catégorie Privilégiée

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie Privilégiée est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court,

120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Privilégiée reste stable à 1 USD par Action.

### **Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation et Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

#### **Rachat des Actions**

##### **Actions de Catégorie Privilégiée**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

##### **Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

##### **Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,45 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même s'ils ne devraient pas excéder 0,30 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,10 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 6 Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund - Catégorie Privilégiée, Catégorie Privilégiée Capitalisation et Catégorie Privilégiée Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de Titres d'Etat libellés en livres sterling. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund pourra, à des fins de gestion efficace du portefeuille, acheter des titres libellés en livres sterling émis ou garantis par des gouvernements d'Etats membres de l'OCDE par le biais de pensions livrées de titres garanties par les Titres d'Etat concernés. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en titres du marché monétaire permettront au Sterling Government Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'Etat libellés en livres sterling	oui
Titres non émis par des Agences gouvernementales ni garantis par des Gouvernements	Dans des conditions de marché exceptionnelles, le Sterling Government Liquid Reserves Fund pourra investir dans des dépôts à terme émis par des établissements financiers
« Titres d'Etat » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Government Liquid Reserves Fund détient un titre adossé à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Government Liquid Reserves Fund investit dans des titres, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et

dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund conservera une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Government Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Sterling Government Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions sont libellées en Livres sterling. S'agissant de la Catégorie Privilégiée, l'objectif du Sterling Government Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Sterling Government Liquid Reserves Fund seront libellés en livres sterling, sous réserve toutefois que le Sterling Government Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une notation *Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou de Aaa/mf* par Moody's. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle du Sterling Government Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

#### Description des titres

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, y compris, de façon non exhaustive, les titres suivants :

##### **Titres de haute qualité**

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Government Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Conformément aux lignes directrices de l'AEMF, selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

##### **Titres d'état**

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans des titres ou dans des titres de créance libellés en Livres sterling (à taux fixe et flottant) émis ou garantis par les Gouvernements d'Etats-membres de l'OCDE. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Government Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des titres négociables non cotés, tous ces titres seront cotés, négociés ou échangés sur un Marché reconnu.

##### **« Titres d'Etat » à taux flottant et variable**

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Titres d'Etat » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

Dans des circonstances de marché exceptionnelles, le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut également investir dans des dépôts à terme en Livres sterling dont l'échéance n'excédera pas une semaine, et qui seront émis par des établissements financiers bénéficiant d'une notation A1/P1 ou plus.

### Techniques de gestion de portefeuille

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Sterling Government Liquid Reserves Fund), acheter des titres libellés en Livres sterling émis ou garantis par les gouvernements d'Etats-membres de l'OCDE par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### Achat d'Actions

#### Actions de Catégorie Privilégiée

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. La Valeur liquidative par Action devrait être de 1 GBP par Action, bien que cela ne puisse être garanti.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Sterling Government Liquid Reserves Fund s'élève à 500 000 GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

#### Distributions

##### Actions de Catégorie Privilégiée

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund imputable aux Actions est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Sterling Government Liquid Reserves Fund. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Sterling Government Liquid Reserves Fund. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Sterling Government Liquid Reserves Fund et que le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Sterling Government Liquid Reserves Fund se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP souhaitée par le Sterling Government Liquid Reserves Fund. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman

Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Government Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman Sachs International aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Government Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Sterling Government Liquid Reserves Fund provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Sterling Government Liquid Reserves Fund, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Privilégiée reste stable à 1 GBP par Action.

#### Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation et Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

#### Rachat des Actions

##### Actions de Catégorie Privilégiée

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

##### Païement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation**

Les Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation (T)**

Les Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un

bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Government Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,45 % de la Valeur liquidative (le « Plafond de dépenses ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,30 % (le « Taux de dépenses prévues »). Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Plafond de dépenses qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Plafond de dépenses par notification adressée à la Société, mais le Plafond de dépenses ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Plafond de dépenses et le Taux de dépenses prévues incluent une commission de service de 0,10 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Plafond de dépenses couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Plafond de dépenses exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Government Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 7 Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund - Catégorie Privilégiée, Catégorie Privilégiée Capitalisation et Catégorie Privilégiée Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille de titres de qualité supérieure du marché monétaire émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis ou des Titres du Trésor américain. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund pourra, à des fins de gestion efficace du portefeuille, acheter de tels titres par le biais de pensions livrées de titres garanties par des Titres émis par des Agences du gouvernement des Etats-Unis ou des Titres du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en titres du marché monétaire permettront au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis	oui
Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis	oui
Titres non émis par des Agences gouvernementales ni garantis par des Gouvernements	non
« Titres émis par des Agences gouvernementales » et « Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund détient un titre adossé à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund investit dans des titres, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund conservera une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars américains. S'agissant de la Catégorie Privilégiée, l'objectif du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de l'US\$ Government and Agency Reserves Fund en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une notation *Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf* par Moody's. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle de l'US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir dans un éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité », tels que définis ci-dessous, ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, y compris, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis

Les Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis sont des titres émis par des agences du Gouvernement Fédéral et sont garantis soit : (a) par un engagement inconditionnel du Gouvernement des Etats-Unis (par exemple, Ginnie Mae), soit (b) selon le pouvoir discrétionnaire du Gouvernement des Etats-Unis

d'acheter les obligations émises par les agences (par exemple, Fannie Mae et Freddie Mac). Il ne peut être garanti que le Gouvernement des Etats-Unis apportera un soutien financier aux agences.

### Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis

Les titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis sur le plan du principal et des intérêts sont réputés comprendre (a) des titres pour lesquels le paiement du principal et des intérêts est garanti par une lettre de crédit irrévocable émise par le Gouvernement des Etats-Unis et (b) les participations à des prêts effectués ainsi garantis.

### « Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis » et « Titres du Trésor américain ou Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis » et « Titres du Trésor américain ou Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund), investir dans des pensions livrées de titres garanties par des Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis et des Titres du Trésor américain et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### Achat d'Actions

#### Actions de Catégorie Privilégiée

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent
avant : 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00,	le même Jour de Bourse

heure de Dublin) (Montants de souscription)*	
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	La capitalisation des revenus et des plus-values commence
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les

ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>	
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund s'élève à 500 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

## Distributions

### Actions de Catégorie Privilégiée

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund imputable aux Actions est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et que le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit au 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis, ou à Goldman Sachs International au +44 20 7774 6366 ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Privilégiée reste stable à 1 USD par Action.

### Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation et Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

**Rachat des Actions****Actions de Catégorie Privilégiée**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York* (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York* (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,45 % de la Valeur liquidative (le « Plafond de dépenses ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,30 % (le « Taux de dépenses prévues »). Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Plafond de dépenses qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Plafond de dépenses par notification adressée à la Société, mais le Plafond de dépenses ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Plafond de dépenses et le Taux de dépenses prévues incluent une commission de service de 0,10 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base

permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Plafond de dépenses couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Plafond de dépenses exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 8 Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Privilégiée et Catégorie Privilégiée Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au US\$ Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politiques d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres (Reverse Repurchase agreements)	oui
Titres de collectivités publiques imposables	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute

	qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
--	------------------------------------------------------------------

Si le US\$ Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restant jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund se conformera aux modifications apportées aux lignes directrices de l'AEMF. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en USD. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du US\$ Liquid Reserves Plus Fund.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

La totalité des investissements du US\$ Liquid Reserves Plus Fund est libellée en Dollars américains.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du US\$ Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

#### Description des titres

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### Titres de haute qualité

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

**Reçus de dépôt**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut également acquérir des titres émis ou garantis pour le principal et les intérêts par le gouvernement, ses agences, autorités ou organismes sous la forme de reçus de dépôt qui attestent la propriété de futurs paiements d'intérêts, paiements de principal ou les deux sur certains billets ou obligations émis par le gouvernement, ses agences, autorités ou organismes.

**Obligations bancaires**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce garantis par des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme émises ou garanties par des sociétés commerciales.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Obligations d'Etats**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des obligations (limitées à des effets de commerce et autres billets) émises ou garanties par les gouvernements qui maintiennent une notation à court terme de la devise dans l'une des deux catégories supérieures de notations à court terme auprès du nombre requis d'ONSR.

**Titres de collectivités publiques**

Les « Titres de collectivités publiques » sont des obligations émises par ou au nom d'États, de territoires et de possessions des États-Unis d'Amérique et de leurs divisions politiques, agences, autorités et organismes, ainsi que par ou au nom du District de Columbia. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des obligations à court terme émises ou garanties par des états et des administrations municipales lorsque les rendements de ces titres sont attractifs par rapport à d'autres investissements imposables.

**Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du US\$ Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement

généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie Privilégiée

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Privilégiée peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 14 h 00, heure de New York, (normalement 19 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York, (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent</b>
<b>avant</b> : 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), le 15 novembre 2016 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit  le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Liquid Reserves Plus Fund s'élève à 500 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

#### Distributions

##### Actions de Catégorie Privilégiée

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions de la Catégorie Privilégiée est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne

devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Liquid Reserves Plus Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, États-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

#### Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

#### Rachat des Actions

##### Actions de Catégorie Privilégiée

Les Actions de Catégorie Privilégiée peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

##### Paiement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat généralement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 14 h 00, heure de New York* (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 14 h 00, heure de New York* (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le Jour de Bourse de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation**

Les Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 14 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 14 h 00, heure de New York * (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 14 h 00, heure de New York * (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,45 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même s'ils ne devraient pas excéder 0,30 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessus. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,10 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution

du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 9 Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Privilégiée et Catégorie Privilégiée Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Euro Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Euro Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres (Reverse Repurchase agreements)	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Euro Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Euro Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restante jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes les techniques efficaces de gestion de portefeuille utilisées par le Euro Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le Euro Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire » standard selon la définition des orientations de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund se conformera aux modifications apportées aux lignes directrices de l'AEMF. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en euros. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du Euro Liquid Reserves Plus Fund.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

Les Actions du Euro Liquid Reserves Plus Fund sont libellées en euros.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du Euro Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

## Description des titres

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Euro Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

**Titres d'état**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Euro Liquid Reserves Plus Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

**Obligations bancaires**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme, émises ou garanties par des sociétés commerciales.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Euro Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus. Les risques d'investissement spécifiques liés à un investissement dans le Euro Liquid Reserves Plus Fund sont les suivants :

**Risque de change lié à l'Euro**

La devise de fonctionnement du Euro Liquid Reserves Plus Fund est l'Euro et il peut détenir des Euros et des titres obligataires et autres obligations libellés en Euro de manière directe ou à titre de garantie. L'Euro requiert la participation de nombreux Etats souverains de la Zone Euro et est par conséquent sensible à la situation

économique générale, politique et en matière de crédit de chacun de ces Etats, notamment les engagements continus réels et envisagés par chaque Etat et/ou leur soutien envers les autres Etats souverains appartenant alors à l'Union Européenne, en particulier ceux qui se trouvent dans le Zone Euro. Les Etats membres de l'UE et les entreprises, établissements financiers et contreparties européens sont actuellement affectés, certains de manière négative, par des difficultés et des préoccupations politiques et économiques sévères, y compris en ce qui concerne le financement et la dette souverains et non-souverains. Des accords de financement d'urgence européens, avec le FMI et bilatéraux ont déjà été appliqués et/ou sont envisagés pour certains Etats membres de l'UE et établissements financiers basés en Europe. Ces développements ont eu un effet négatif sur les plans politique et économique. Les marchés financiers, la confiance des investisseurs et les notations de crédit des établissements et des Etats membres de l'UE ont d'ores et déjà été affectés de manière négative et cette situation risque de continuer. En outre, l'activité d'investissement a été affectée, de même que la propension des établissements financiers à accorder des crédits. La possibilité que des Etats membres de l'UE ayant adopté l'Euro abandonnent ou soient forcés de renoncer à l'Euro est toujours d'actualité. Il n'est pas possible de prévoir exactement la nature précise des conséquences d'un abandon de l'Euro par un Etat-membre de l'UE, dans la mesure où aucun cadre juridique n'a été mis en place pour le cas où un tel événement surviendrait. Ces facteurs peuvent avoir un impact négatif important sur la valeur des titres dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund a investi.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie Privilégiée

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Privilégiée peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent/ Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait

aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Euro Liquid Reserves Plus Fund s'élève à 500 000 EUR ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Privilégiée

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Euro Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 13 h 30, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le

réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 € souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Euro Liquid Reserves Plus Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Euro Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant d'une source autre que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

### Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### Rachat des Actions

#### Actions de Catégorie Privilégiée

Les Actions de Catégorie Privilégiée peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le Distributeur	Produit de rachat ordinaire	Dividendes
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation

Les Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Euro Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,45 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même s'ils ne devraient pas excéder 0,30 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,10 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent

l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Euro Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où le système TARGET fonctionne et permet les mouvements de l'Euro ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 10 Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Privilégiée et Catégorie Privilégiée Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Sterling Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales (hors effets de commerce bancaires)	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restant jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en livres sterling. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du Sterling Liquid Reserves Plus Fund.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

Les Actions du Sterling Liquid Reserves Plus Fund sont libellées en Livres sterling.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

## Description des titres

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

### Titres d'état

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement, ce qui inclut en particulier le gouvernement britannique, ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs États membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la

reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Plus Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### **Obligations bancaires**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme émises ou garanties par des sociétés commerciales.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### **Achat d'Actions**

#### **Actions de Catégorie Privilégiée**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Privilégiée peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin, le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit de souscription)*
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin, le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus Fund et aux

Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Sterling Liquid Reserves Plus Fund s'élève à 500 000 GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Privilégiée

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 13 h 30, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 GBP souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Liquid Reserves Plus Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, Christchurch Court, 10-15 Newgate Street, Londres EC1A 7HD, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; et (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

#### Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

**Rachat des Actions****Actions de Catégorie Privilégiée**

Les Actions de Catégorie Privilégiée peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

**Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation**

Les Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,45 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même s'ils ne devraient pas excéder 0,30 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,10 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 11 Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund - Catégorie Privilégiée, Catégorie Privilégiée Capitalisation et Catégorie Privilégiée Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant uniquement dans des obligations du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en obligations du Trésor américain permettront au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. Le Fonds est un Fonds monétaire à court terme et son objectif d'investissement devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir dans les instruments suivants :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM

Si le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 365 jours à la date de l'achat. Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les

directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie Privilégiée, l'objectif du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une *notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa-mf par Moody's*. Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle de l'US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

#### Description des titres

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous.

#### Titres de haute qualité

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité de crédit et de liquidité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### Obligations du Trésor américain

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des Etats-Unis.

#### « Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Obligations du Trésor américain » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

#### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut être soumis aux restrictions d'investissement contenues dans le Prospectus, acheter des titres assimilés à des titres cotés ou à terme, comme défini plus en détail à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

#### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement des instruments et des titres de créance et du marché monétaire à court terme peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration

ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie Privilégiée

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit  le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund s'élève à 500 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Privilégiée

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie Privilégiée est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Privilégiée reste stable à 1 USD par Action.

### **Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation et Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

#### **Rachat des Actions**

##### **Actions de Catégorie Privilégiée**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

##### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

##### **Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Privilégiée Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,45 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même s'ils ne devraient pas excéder 0,30 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,10 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## Goldman Sachs Funds, plc

(Société d'investissement à capital variable constituée sous la forme d'un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments de droit irlandais et agréée par la Banque Centrale d'Irlande en vertu de la Réglementation des Communautés Européennes (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) de 2011 (dans sa version modifiée))



### Supplément au Prospectus

- Catégorie Premium
- Catégorie Premium Capitalisation
- Catégorie Premium Capitalisation (T)

**13 avril  
2018**

## À propos du présent Supplément

Le présent Supplément contient des informations relatives aux Actions de la Catégorie Premium, de la Catégorie Premium Capitalisation et de la Catégorie Premium Capitalisation (T) du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Government and Agency and Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund, et de la Catégorie Premium et de la Catégorie Premium Capitalisation du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund et du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund (les « Actions »). Sauf indication contraire, les termes et expressions définis dans le Prospectus ont la même signification dans le présent Supplément.

**Le présent Supplément fait partie intégrante du Prospectus et doit toujours être lu conjointement à celui-ci. Le Prospectus contient des informations détaillées sur les aspects suivants du Fonds : description des Catégories d'Actions ; les risques généraux associés à un investissement dans le Fonds ; informations sur la gestion et l'administration du Fonds, ainsi que sur les tiers qui fournissent des services au Fonds ; achat et rachat d'Actions et les privilèges d'échange liés à celles-ci ; détermination de la Valeur liquidative ; politique de distribution de dividendes ; frais et dépenses du Fonds ; informations sur le Fonds ; assemblées des Actionnaires et rapports aux Actionnaires ; et fiscalité.**

**Un investissement dans un Fonds n'est pas de même nature qu'un dépôt sur un compte bancaire et n'est couvert par aucun des systèmes de garantie mis en place par le gouvernement, un organisme public ou autre. Le capital investi, y compris dans les Fonds qui visent à maintenir la stabilité de leur Valeur liquidative par Action, peut fluctuer.**

Une partie des Actions peut être admise à la Cote officielle et à la négociation sur le Global Exchange Market de l'Euronext Dublin. Les Administrateurs ne prévoient pas le développement d'un marché secondaire actif en ce qui concerne les Actions.

Aucune souscription d'Actions au sein d'un des Fonds ne sera acceptée si l'investisseur fonde sa décision d'investir uniquement sur les informations contenues dans le présent Supplément.

Le présent Supplément présente une synthèse des informations sur les Actions de chaque Fonds telles qu'elles sont disponibles au 13 avril 2018.

## Table des matières

1	Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund - Catégorie Premium, Catégorie Premium Capitalisation et Catégorie Premium Capitalisation (T).....	2
2	Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund - Catégorie Premium, Catégorie Premium Capitalisation et Catégorie Premium Capitalisation (T).....	12
3	Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund - Catégorie Premium et, Catégorie Premium Capitalisation et Catégorie Premium Capitalisation (T).....	22
4	Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund - Catégorie Premium, Catégorie Premium Capitalisation et Catégorie Premium Capitalisation (T).....	31
5	Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund - Catégorie Premium, Catégorie Premium Capitalisation et Catégorie Premium Capitalisation (T).....	41
6	Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund - Catégorie Premium, Catégorie Premium Capitalisation et Catégorie Premium Capitalisation (T).....	50
7	Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund - Catégorie Premium, Catégorie Premium Capitalisation et Catégorie Premium Capitalisation (T) .....	59
8	Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Premium et Catégorie Premium Capitalisation ..	68
9	Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Premium et Catégorie Premium Capitalisation ..	76
10	Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Premium et Catégorie Premium Capitalisation .....	84
11	Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund - Catégorie Premium, Catégorie Premium Capitalisation et Catégorie Premium Capitalisation (T).....	91

## Définitions

Dans le présent Supplément, sauf définition plus précise aux présentes ou dans le Prospectus, les termes et expressions avec une majuscule à l'initiale, qui viennent compléter les définitions contenues dans le Prospectus et doivent être lus conjointement à celles-ci, ont la signification suivante :

« <b>Actions</b> »	désigne les Actions de la Catégorie Premium, de la Catégorie Premium Capitalisation et de la Catégorie Premium Capitalisation (T) du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund et du Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.
« <b>Euro Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund.
« <b>Euro Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>Sterling Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund.
« <b>Sterling Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>US\$ Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>Sterling Government Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.
« <b>US Treasury Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund.
« <b>Yen Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund.

# 1 Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund - Catégorie Premium, Catégorie Premium Capitalisation et Catégorie Premium Capitalisation (T)

## Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au US\$ Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

## Politique d'investissement

### Politique d'investissement - synthèse

L'US\$ Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

L'US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
Titres d'Etat américain	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme de sociétés de capitaux et autres entités	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Obligations d'Etats non américains (libellées en USD)	oui
Titres de collectivités publiques imposables	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % du total de l'actif net dans d'autres organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie Premium, l'objectif du US\$ Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs. Ce Fonds s'adresse aux investisseurs qui ne sont pas des ressortissants américains et qui souhaitent optimiser leurs revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité.

Tous les placements de l'US\$ Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que l'US\$ Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une *notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf par Moody's*. Le US\$ Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'US\$ Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### Description des titres

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### Titres de haute qualité

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Liquid Reserves Fund au moment de l'achat.

Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### Obligations du Trésor américain

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des États-Unis.

**Titres d'Etat américain**

Les « Titres d'Etat américain » sont des obligations émises ou garanties par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes. À la différence des Obligations du Trésor américain, les obligations émises ou garanties par une agence, une autorité ou un organisme du gouvernement des États-Unis bénéficient soit (a) de la pleine garantie du gouvernement des États-Unis (titres de la Government National Mortgage Association, par exemple), soit (b) du droit de l'émetteur d'emprunter auprès du Trésor, soit (c) du pouvoir discrétionnaire du gouvernement des États-Unis d'acheter les obligations de l'agence (titres de la Federal National Mortgage Association et de la Federal Home Loan Mortgage Corporation, par exemple), soit (d) du seul crédit de l'émetteur. Il ne peut nullement être garanti que le gouvernement des États-Unis procurera à l'avenir un soutien financier aux agences, autorités ou organismes du gouvernement américain. Les Titres d'Etat américain peuvent inclure des obligations à coupon zéro. Des obligations de ce type peuvent être achetées dès lors que le Gestionnaire de portefeuille juge leurs rendements attrayants.

**Reçus de dépôt**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut également acquérir des titres émis ou garantis pour le principal et les intérêts par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes sous la forme de reçus de dépôt qui attestent la propriété de futurs paiements d'intérêts, paiements de principal ou les deux sur certains billets ou obligations émis par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes.

**Obligations de banques américaines et non américaines**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations de banques américaines » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques américaines dont l'actif total est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat. Les obligations précitées peuvent également inclure des titres de créance émis par des filiales américaines de telles banques.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut également investir dans des « Obligations de banques non américaines » dans la limite des obligations libellées en Dollars émises ou garanties par des banques non américaines dont l'actif total est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat, des filiales américaines de telles banques non américaines (obligations Yankee), des filiales non américaines de telles banques non américaines et des filiales non américaines de banques américaines dont le montant total de l'actif est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat. Les obligations bancaires précitées peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires (américaines ou non américaines). En conséquence, le US\$ Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce garantis par des actifs) payables en Dollars et qui sont émis ou garantis par des sociétés constituées aux États-Unis, des banques commerciales constituées aux États-Unis, des sociétés non constituées aux États-Unis, des banques commerciales non constituées aux États-Unis ou d'autres entités. De plus, le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Dollars et émises ou garanties par des sociétés commerciales constituées aux États-Unis, des sociétés commerciales non constituées aux États-Unis ou d'autres entités.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Obligations d'Etats non américains**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des obligations libellées en Dollars (limitées à des effets de commerce et autres billets) émises ou garanties par le gouvernement d'un pays autre que les États-Unis ou par une entité située ou constituée dans un pays autre que les États-Unis, pour autant que la notation à court terme de la devise du pays en question se maintienne dans la catégorie supérieure de notations à court terme auprès du nombre requis d'ONSR.

**Titres de collectivités publiques**

Les « Titres de collectivités publiques » sont des obligations émises par ou au nom d'États, de territoires et de possessions des États-Unis d'Amérique et de leurs divisions politiques, agences, autorités et organismes, ainsi que par ou au nom du District de Columbia. Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des obligations à

court terme émises ou garanties par des états et des administrations municipales lorsque les rendements de ces titres sont attrayants par rapport à d'autres investissements imposables.

### Autres organismes de placement collectif

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le US\$ Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politique et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du US\$ Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le US\$ Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » d'après les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### Achat d'Actions

#### Actions de Catégorie Premium

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être achetées n'importe quel Jour de Bourse à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 USD par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

	<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b>	16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b>	16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Premium Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être achetées n'importe quel Jour de Bourse à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Premium Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions Premium pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Montant d'investissement minimum**

Le montant minimum de souscription initiale et le montant de détention minimum pour les Actions du US\$ Liquid Reserves Fund s'élèvent à 1 milliard USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

Si l'acceptation d'une demande de rachat donnée devait aboutir à ce qu'un Actionnaire détienne un nombre d'Actions dont la valeur est inférieure au montant de détention minimum indiqué ci-dessus, les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, auront le droit, à leur discrétion, de traiter les demandes de rachat soit (i) comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'Actionnaire concerné ; soit (ii) comme une demande d'échange du solde des Actions dudit Actionnaire contre des Actions d'une Catégorie dont le montant de détention minimum est inférieur ou sans montant de détention minimum (cette Catégorie pouvant avoir des commissions et frais annuels plus élevés que ceux de la Catégorie d'origine). Les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, peuvent également proposer à l'Actionnaire de modifier ou de retirer sa demande de rachat.

## Distributions

### Actions de Catégorie Premium

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie Premium est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Premium reste stable à 1 USD par Action.

### Actions de Catégorie Premium Capitalisation et Actions de Catégorie Premium Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

## Rachat des Actions

### Actions de Catégorie Premium

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessus et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Premium Capitalisation

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait

aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Premium Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,10 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit

annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Liquid Reserves Fund.

« **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.

« **Jour de Bourse** » désigne :

- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
- (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 2 Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund - Catégorie Premium, Catégorie Premium Capitalisation et Catégorie Premium Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement de l'Euro Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront à l'Euro Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

L'Euro Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si l'Euro Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, l'Euro Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. L'Euro Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par l'Euro Liquid Reserves Fund. En tant que tel, l'Euro Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions de l'Euro Liquid Reserves Fund sont libellées en euros. S'agissant des Actions de la Catégorie Premium, l'objectif de l'Euro Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 EUR. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements de l'Euro Liquid Reserves Fund seront libellés en euros, sous réserve toutefois que l'Euro Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, une *note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf* attribuée par Moody's. L'Euro Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'Euro Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Euro Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Euro Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres d'état

Le Euro Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour l'Euro Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### Obligations bancaires

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques dont l'actif total est supérieur à l'équivalent en Euros de 1 milliard USD à la date de leur

achat. Sous réserve de la possibilité pour l'Euro Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, l'Euro Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, l'Euro Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant. Dans la plupart des pays, les activités des banques sont soumises à des réglementations détaillées qui, dans le cas des états-Unis, ont subi de profondes modifications au cours de la dernière décennie. La promulgation de nouvelles dispositions législatives ou réglementaires, de même que des changements dans l'interprétation et l'application des dispositions actuelles peuvent influencer les activités et la rentabilité des banques dans certains pays. Les banques peuvent être particulièrement sensibles à certains facteurs économiques, comme les fluctuations des taux d'intérêt ou une évolution négative du marché de l'immobilier. La politique fiscale et monétaire et les cycles économiques généraux peuvent influencer la disponibilité et le coût du financement, la demande de crédit et la qualité des actifs, et se répercuter ainsi sur les bénéfices et la situation financière des banques.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en Euros et dans d'autres devises et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Euros et dans d'autres devises, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

### **Obligations à taux flottant et variable**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. L'Euro Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politique et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux de l'Euro Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. L'Euro Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » d'après les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le

Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire.

Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus. Les risques d'investissement spécifiques liés à un investissement dans l'Euro Liquid Reserves Fund sont les suivants :

### Risque de change lié à l'Euro

La devise de fonctionnement de l'Euro Liquid Reserves Fund est l'Euro et il peut détenir des Euros et des titres obligataires et autres obligations libellés en Euro de manière directe ou à titre de garantie. L'Euro requiert la participation de nombreux Etats souverains de la Zone Euro et est par conséquent sensible à la situation économique générale, politique et en matière de crédit de chacun de ces Etats, notamment les engagements continus réels et envisagés par chaque Etat et/ou leur soutien envers les autres Etats souverains appartenant alors à l'Union Européenne, en particulier ceux qui se trouvent dans le Zone Euro. Les Etats membres de l'UE et les entreprises, établissements financiers et contreparties européens sont actuellement affectés, certains de manière négative, par des difficultés et des préoccupations politiques et économiques sévères, y compris en ce qui concerne le financement et la dette souverains et non-souverains. Des accords de financement d'urgence européens, avec le FMI et bilatéraux ont déjà été appliqués et/ou sont envisagés pour certains Etats membres de l'UE et établissements financiers basés en Europe. Ces développements ont eu un effet négatif sur les plans politique et économique. Les marchés financiers, la confiance des investisseurs et les notations de crédit des établissements et des Etats membres de l'UE ont d'ores et déjà été affectés de manière négative et cette situation risque de continuer. En outre, l'activité d'investissement a été affectée, de même que la propension des établissements financiers à accorder des crédits. La possibilité que des Etats membres de l'UE ayant adopté l'Euro abandonnent ou soient forcés de renoncer à l'Euro est toujours d'actualité. Il n'est pas possible de prévoir exactement la nature précise des conséquences d'un abandon de l'Euro par un Etat-membre de l'UE, dans la mesure où aucun cadre juridique n'a été mis en place pour le cas où un tel événement surviendrait. Ces facteurs peuvent avoir un impact négatif important sur la valeur des titres dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund a investi et, en particulier, peuvent entraîner une situation dans laquelle l'Euro Liquid Reserves Fund ne serait plus capable de maintenir son objectif affiché d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable.

### Achat d'Actions

#### Actions de Catégorie Premium

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 EUR par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 EUR par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>		<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b>	13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b>	13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat		

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Premium Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 EUR par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 16 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Premium Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 EUR par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative

par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale et le montant de détention minimum pour les Actions de l'Euro Liquid Reserves Fund s'élèvent à 1 milliard EUR ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

Si l'acceptation d'une demande de rachat donnée devait aboutir à ce qu'un Actionnaire détienne un nombre d'Actions dont la valeur est inférieure au montant de détention minimum indiqué ci-dessus, les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, auront le droit, à leur discrétion, de traiter les demandes de rachat soit (i) comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'Actionnaire concerné ; soit (ii) comme une demande d'échange du solde des Actions dudit Actionnaire contre des Actions d'une Catégorie dont le montant de détention minimum est inférieur ou sans montant de détention minimum (cette Catégorie pouvant avoir des commissions et frais annuels plus élevés que ceux de la Catégorie d'origine). Les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, peuvent également proposer à l'Actionnaire de modifier ou de retirer sa demande de rachat.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Premium

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement de l'Euro Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix

n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 EUR souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur l'Euro Liquid Reserves Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net de l'Euro Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant d'une source autre que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Premium reste stable à 1 EUR par Action.

### **Actions de Catégorie Premium et Actions de Catégorie Premium Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie Premium**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant : 13 h 00, heure de Dublin*</b>	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande

<b>après : 13 h 00, heure de Dublin*</b>	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Premium Capitalisation

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant : 16 h 00, heure de Dublin*</b>	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après : 16 h 00, heure de Dublin*</b>	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Premium Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels de l'Euro Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,10 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant l'Euro Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où le système TARGET fonctionne et permet les mouvements de l'Euro ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

### 3 Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund - Catégorie Premium et, Catégorie Premium Capitalisation et Catégorie Premium Capitalisation (T)

#### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Sterling Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

#### Politique d'investissement

##### Politique d'investissement – synthèse

Le Sterling Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Sterling Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Sterling Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du Sterling Liquid Reserves Fund sont libellées en Livres sterling. S'agissant des Actions de la Catégorie Premium, l'objectif du Sterling Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Sterling Liquid Reserves Fund seront libellés en livres sterling, sous réserve toutefois que le Sterling Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, chercher à conserver une *note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf* attribuée par Moody's. Le Sterling Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle du Sterling Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres d'état

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement, ce qui inclut en particulier le gouvernement britannique, ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### **Obligations bancaires**

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques dont l'actif total est supérieur à l'équivalent en Livres sterling de 1 milliard USD à la date de leur achat. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, le Sterling Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, le Sterling Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en Livres sterling et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Livres sterling, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Sterling Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Sterling Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Sterling Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Premium**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. La Valeur liquidative par Action devrait en principe se situer à 1 GBP par Action, bien que cela ne puisse être garanti.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Premium Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 16 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Premium Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait

aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale et le montant de détention minimum pour les Actions du Sterling Liquid Reserves Fund s'élèvent à 1 milliard GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

Si l'acceptation d'une demande de rachat donnée devait aboutir à ce qu'un Actionnaire détienne un nombre d'Actions dont la valeur est inférieure au montant de détention minimum indiqué ci-dessus, les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, auront le droit, à leur discrétion, de traiter les demandes de rachat soit (i) comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'Actionnaire concerné ; soit (ii) comme une demande d'échange du solde des Actions dudit Actionnaire contre des Actions d'une Catégorie dont le montant de détention minimum est inférieur ou sans montant de détention minimum (cette Catégorie pouvant avoir des commissions et frais annuels plus élevés que ceux de la Catégorie d'origine). Les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, peuvent également proposer à l'Actionnaire de modifier ou de retirer sa demande de rachat.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Premium

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Liquid Reserves Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, Christchurch Court, 10-15 Newgate Street, Londres EC1A 7HD, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Sterling Liquid Reserves Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; et (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement

de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Premium reste stable à 1 GBP par Action.

### **Actions de Catégorie Premium Capitalisation et Actions de Catégorie Premium Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie Premium**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Premium Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Premium Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,10 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais

ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 4 Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund - Catégorie Premium, Catégorie Premium Capitalisation et Catégorie Premium Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Yen Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Yen Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement -

#### Politique d'investissement –synthèse

Le Yen Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Yen Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Yen Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Yen Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Yen Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Yen Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du Yen Liquid Reserves Fund sont libellées en yens japonais. S'agissant des Actions de la Catégorie Premium, l'objectif du Yen Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 10 000 ¥. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Yen Liquid Reserves Fund seront libellés en yens japonais, sous réserve toutefois que le Yen Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, chercher à conserver une note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf attribuée par Moody's. Le Yen Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle du Yen Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### **Description des titres**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Yen Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### **Titres d'état**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Yen Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### **Obligations bancaires**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques. Sous réserve de la possibilité pour le Yen Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, le Yen Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, le Yen Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en yens et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en yens, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Yen Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Yen Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Yen Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Premium**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 10 000 ¥ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent/ Les Rendements Négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Premium Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 16 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant (Montants de souscription)*	Trois Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Premium Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de négociation donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale et le montant de détention minimum pour les Actions du Yen Liquid Reserves Fund s'élèvent à 100 milliards ¥ ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

Si l'acceptation d'une demande de rachat donnée devait aboutir à ce qu'un Actionnaire détienne un nombre d'Actions dont la valeur est inférieure au montant de détention minimum indiqué ci-dessus, les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, auront le droit, à leur discrétion, de traiter les demandes de rachat soit (i) comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'Actionnaire concerné ; soit (ii) comme une demande d'échange du solde des Actions dudit Actionnaire contre des Actions d'une Catégorie dont le montant de détention minimum est inférieur ou sans montant de détention minimum (cette Catégorie pouvant avoir des commissions et frais annuels plus élevés que ceux de la Catégorie d'origine). Les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, peuvent également proposer à l'Actionnaire de modifier ou de retirer sa demande de rachat.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Premium

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Yen Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du deuxième Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du deuxième Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 10 000 JPY souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 08 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Yen Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs International aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par

écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Yen Liquid Reserves Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Yen Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; et de (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Premium reste stable à 10 000 JPY par Action.

### **Actions de Catégorie Premium Capitalisation et Actions de Catégorie Premium Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie Premium**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 13 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html>

ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366.

#### **Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation	acquis le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Premium Capitalisation

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 16 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html>

ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Premium Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que

lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 13 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html>

ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366.

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le Distributeur	Produit de rachat ordinaire
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Yen Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % par an de la Valeur liquidative (le « Taux fixe »), même s'il ne dépasse pas 0,10 % à l'heure actuelle. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans

le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Yen Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres et au Japon; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.
- « **Jour de négociation** » désigne chaque Jour de Bourse à l'égard duquel les souscriptions, les rachats ou les échanges sont exécutés.

## 5 Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund - Catégorie Premium, Catégorie Premium Capitalisation et Catégorie Premium Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité en investissant dans des Obligations du Trésor américain et dans des contrats de mise en pension de titres adossés à des Obligations du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en Obligations du Trésor américain et en contrats de mise en pension de titres adossés à des Obligations du Trésor américain permettront au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est classé en tant

que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie Premium, l'objectif du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir *une notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf par Moody's*. Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### Description des titres

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### Titres de haute qualité

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Conformément aux lignes directrices de l'AEMF, selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### Obligations du Trésor américain

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des Etats-Unis.

#### « Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Obligations du Trésor américain » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

#### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), investir dans des pensions livrées de Titres d'Etat américains et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement des instruments et des titres de créance et du marché monétaire à court terme peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Premium**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 USD par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Premium Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe

quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### **Actions de Catégorie Premium Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale et le montant de détention minimum pour les Actions du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund s'élèvent à 1 milliard USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

Si l'acceptation d'une demande de rachat donnée devait aboutir à ce qu'un Actionnaire détienne un nombre d'Actions dont la valeur est inférieure au montant de détention minimum indiqué ci-dessus, les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, auront le droit, à leur discrétion, de traiter les demandes de rachat soit (i) comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'Actionnaire concerné ; soit (ii) comme une demande d'échange du solde des Actions dudit Actionnaire contre des Actions d'une Catégorie dont le montant de détention minimum est inférieur ou sans montant de détention minimum (cette Catégorie pouvant avoir des commissions et frais annuels plus élevés que ceux de la Catégorie d'origine). Les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, peuvent également proposer à l'Actionnaire de modifier ou de retirer sa demande de rachat.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Premium

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie Premium est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le

réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Premium reste stable à 1 USD par Action.

### **Actions de Catégorie Premium Capitalisation et Actions de Catégorie Premium Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie Premium**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Premium Capitalisation

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le distributeur	Produit de rachat normalement
<b>avant</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Premium Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le distributeur	Produit de rachat normalement
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse

après : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	Viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35% de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,10 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 6 Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund - Catégorie Premium, Catégorie Premium Capitalisation et Catégorie Premium Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de Titres d'Etat libellés en livres sterling. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund pourra, à des fins de gestion efficace du portefeuille, acheter des titres libellés en livres sterling émis ou garantis par des gouvernements d'Etats membres de l'OCDE par le biais de pensions livrées de titres garanties par les Titres d'Etat concernés. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en titres du marché monétaire permettront au Sterling Government Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'Etat libellés en livres sterling	oui
Titres non émis par des Agences gouvernementales ni garantis par des Gouvernements	Dans des conditions de marché exceptionnelles, le Sterling Government Liquid Reserves Fund pourra investir dans des dépôts à terme émis par des établissements financiers
« Titres d'Etat » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Government Liquid Reserves Fund détient un titre adossé à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Government Liquid Reserves Fund investit dans des titres, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund conservera une échéance moyenne pondérée qui ne

dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Government Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Sterling Government Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions sont libellées en Livres sterling. S'agissant de la Catégorie Premium, l'objectif du Sterling Government Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Sterling Government Liquid Reserves Fund seront libellés en livres sterling, sous réserve toutefois que le Sterling Government Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une notation *Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou de Aaa/mf* par Moody's. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle du Sterling Government Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, y compris, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Government Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Conformément aux lignes directrices de l'AEMF, selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres d'état

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans des titres ou dans des titres de créance libellés en Livres sterling (à taux fixe et flottant) émis ou garantis par les Gouvernements d'Etats-membres de l'OCDE. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Government Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des titres négociables non cotés, tous ces titres seront cotés, négociés ou échangés sur un Marché reconnu.

### « Titres d'Etat » à taux flottant et variable

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Titres d'Etat » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

Dans des circonstances de marché exceptionnelles, le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut également investir dans des dépôts à terme en Livres sterling dont l'échéance n'excédera pas une semaine, et qui seront émis par des établissements financiers bénéficiant d'une notation A1/P1 ou plus.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Sterling Government Liquid Reserves Fund), acheter des titres libellés en Livres sterling émis ou garantis par les gouvernements d'Etats-membres de l'OCDE par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Premium**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 13 h 00 heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. La Valeur liquidative par Action devrait être de 1 GBP par Action, bien que cela ne puisse être garanti.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Premium Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 16 h 00 heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Premium Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale et le montant de détention minimum pour les Actions du Sterling Government Liquid Reserves Fund s'élèvent à 1 milliard GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

Si l'acceptation d'une demande de rachat donnée devait aboutir à ce qu'un Actionnaire détienne un nombre d'Actions dont la valeur est inférieure au montant de détention minimum indiqué ci-dessus, les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, auront le droit, à leur discrétion, de traiter les demandes de rachat soit (i) comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'Actionnaire concerné ; soit (ii) comme une demande d'échange du solde des Actions dudit Actionnaire contre des Actions d'une Catégorie dont le montant de détention minimum est inférieur ou sans montant de détention minimum (cette Catégorie pouvant avoir des commissions et frais annuels plus élevés que ceux de la Catégorie d'origine). Les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, peuvent également proposer à l'Actionnaire de modifier ou de retirer sa demande de rachat.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Premium

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund imputable aux Actions est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Sterling Government Liquid Reserves Fund. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Sterling Government Liquid Reserves Fund. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Sterling Government Liquid Reserves Fund et que le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Sterling Government Liquid Reserves Fund se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP souhaitée par le Sterling Government Liquid Reserves Fund. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Government Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman Sachs International aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Government Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Sterling Government Liquid Reserves Fund provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Sterling Government Liquid Reserves Fund, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Premium reste stable à 1 GBP par Action.

### Actions de Catégorie Premium Capitalisation et Actions de Catégorie Premium Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### Rachat des Actions

#### Actions de Catégorie Premium

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Premium Capitalisation

Les Actions de Catégorie Premium Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Premium Capitalisation (T)

Les Actions de Catégorie Premium Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Government Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Plafond de dépenses ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,10 % (le « Taux de dépenses prévues »). Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Plafond de dépenses qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Plafond de dépenses par notification adressée à la Société, mais le Plafond de dépenses ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Plafond de dépenses couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Plafond de dépenses exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Government Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 7 Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund - Catégorie Premium, Catégorie Premium Capitalisation et Catégorie Premium Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille de titres de qualité supérieure du marché monétaire émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis ou des Titres du Trésor américain. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund pourra, à des fins de gestion efficace du portefeuille, acheter de tels titres par le biais de pensions livrées de titres garanties par des Titres émis par des Agences du gouvernement des Etats-Unis ou des Titres du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en titres du marché monétaire permettront au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis	oui
Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis	oui
Titres non émis par des Agences gouvernementales ni garantis par des Gouvernements	non
« Titres émis par des Agences gouvernementales » et « Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund détient un titre adossé à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund investit dans des titres, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund conservera une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars américains. S'agissant de la Catégorie Premium, l'objectif du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de l'US\$ Government and Agency Reserves Fund en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une notation *Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf* par Moody's. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle de l'US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir dans un éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité », tels que définis ci-dessous, ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, y compris, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis

Les Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis sont des titres émis par des agences du Gouvernement Fédéral et sont garantis soit : (a) par un engagement inconditionnel du Gouvernement des Etats-Unis (par exemple, Ginnie Mae), soit (b) selon le pouvoir discrétionnaire du Gouvernement des Etats-Unis d'acheter les obligations émises par les agences (par exemple, Fannie Mae et Freddie Mac). Il ne peut être garanti que le Gouvernement des Etats-Unis apportera un soutien financier aux agences.

**Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis**

Les titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis sur le plan du principal et des intérêts sont réputés comprendre (a) des titres pour lesquels le paiement du principal et des intérêts est garanti par une lettre de crédit irrévocable émise par le Gouvernement des Etats-Unis et (b) les participations à des prêts effectués ainsi garantis.

**« Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis » et « Titres du Trésor américain ou Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable**

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis » et « Titres du Trésor américain ou Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund), investir dans des pensions livrées de titres garanties par des Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis et des Titres du Trésor américain et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Premium**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 USD par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse

<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Actions de Catégorie Premium Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	La capitalisation des revenus et des plus-values commence
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites

énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Premium Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>		<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b>	15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b>	15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.		

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale et le montant de détention minimum pour les Actions du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund s'élèvent à 1 milliard USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

Si l'acceptation d'une demande de rachat donnée devait aboutir à ce qu'un Actionnaire détienne un nombre d'Actions dont la valeur est inférieure au montant de détention minimum indiqué ci-dessus, les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, auront le droit, à leur discrétion, de traiter les demandes de rachat soit (i) comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'Actionnaire concerné ; soit (ii) comme une

demande d'échange du solde des Actions dudit Actionnaire contre des Actions d'une Catégorie dont le montant de détention minimum est inférieur ou sans montant de détention minimum (cette Catégorie pouvant avoir des commissions et frais annuels plus élevés que ceux de la Catégorie d'origine). Les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, peuvent également proposer à l'Actionnaire de modifier ou de retirer sa demande de rachat.

## Distributions

### Actions de Catégorie Premium

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund imputable aux Actions est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et que le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit au 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis, ou à Goldman Sachs International au +44 20 7774 6366 ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Premium reste stable à 1 USD par Action.

**Actions de Catégorie Premium Capitalisation et Actions de Catégorie Premium Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

**Rachat des Actions****Actions de Catégorie Premium**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Premium Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York* (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York* (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Premium Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Plafond de dépenses ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,10 % (le « Taux de dépenses prévues »). Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Plafond de dépenses qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Plafond de dépenses par notification adressée à la Société, mais le Plafond de dépenses ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Plafond de dépenses couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les

commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Plafond de dépenses exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 8 Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Premium et Catégorie Premium Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au US\$ Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politiques d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres (Reverse Repurchase agreements)	oui
Titres de collectivités publiques imposables	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restant jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund se conformera aux modifications apportées aux lignes directrices de l'AEMF. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en USD. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du US\$ Liquid Reserves Plus Fund.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

La totalité des investissements du US\$ Liquid Reserves Plus Fund est libellée en Dollars américains.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du US\$ Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

## Description des titres

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

**Reçus de dépôt**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut également acquérir des titres émis ou garantis pour le principal et les intérêts par le gouvernement, ses agences, autorités ou organismes sous la forme de reçus de dépôt qui attestent la propriété de futurs paiements d'intérêts, paiements de principal ou les deux sur certains billets ou obligations émis par le gouvernement, ses agences, autorités ou organismes.

**Obligations bancaires**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce garantis par des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme émises ou garanties par des sociétés commerciales.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Obligations d'Etats**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des obligations (limitées à des effets de commerce et autres billets) émises ou garanties par les gouvernements qui maintiennent une notation à court terme de la devise dans l'une des deux catégories supérieures de notations à court terme auprès du nombre requis d'ONSR.

**Titres de collectivités publiques**

Les « Titres de collectivités publiques » sont des obligations émises par ou au nom d'États, de territoires et de possessions des États-Unis d'Amérique et de leurs divisions politiques, agences, autorités et organismes, ainsi que par ou au nom du District de Columbia. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des obligations à court terme émises ou garanties par des états et des administrations municipales lorsque les rendements de ces titres sont attractifs par rapport à d'autres investissements imposables.

**Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du US\$ Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Premium**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Premium peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 14 h 00, heure de New York, (normalement 19 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York, (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent</b>
<b>avant</b> : 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Premium Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Premium Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale et le montant de détention minimum pour les Actions du US\$ Liquid Reserves Plus Fund s'élèvent à 1 milliard USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

Si l'acceptation d'une demande de rachat donnée devait aboutir à ce qu'un Actionnaire détienne un nombre d'Actions dont la valeur est inférieure au montant de détention minimum indiqué ci-dessus, les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, auront le droit, à leur discrétion, de traiter les demandes de rachat soit (i) comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'Actionnaire concerné ; soit (ii) comme une demande d'échange du solde des Actions dudit Actionnaire contre des Actions d'une Catégorie dont le montant de détention minimum est inférieur ou sans montant de détention minimum (cette Catégorie pouvant avoir des commissions et frais annuels plus élevés que ceux de la Catégorie d'origine). Les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, peuvent également proposer à l'Actionnaire de modifier ou de retirer sa demande de rachat.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Premium

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions de la Catégorie Premium est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution

se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Liquid Reserves Plus Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, États-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

#### Actions de Catégorie Premium Capitalisation

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

#### Rachat des Actions

##### Actions de Catégorie Premium

Les Actions de Catégorie Premium peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

##### Païement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat généralement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 14 h 00, heure de New York* (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 14 h 00, heure de New York* (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le Jour de Bourse de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Premium Capitalisation

Les Actions de Catégorie Premium Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 14 h 00, heure de New York * (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 14 h 00, heure de New York * (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils ne devraient pas excéder 0,10 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,25 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la

Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 9 Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Premium et Catégorie Premium Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Euro Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Euro Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres (Reverse Repurchase agreements)	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Euro Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Euro Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restante jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes les techniques efficaces de gestion de portefeuille utilisées par le Euro Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le Euro Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire » standard selon la définition des orientations de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund se conformera aux modifications apportées aux lignes directrices de l'AEMF. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en euros. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du Euro Liquid Reserves Plus Fund.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

Les Actions du Euro Liquid Reserves Plus Fund sont libellées en euros.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du Euro Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

### **Description des titres**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Euro Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

**Titres d'état**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Euro Liquid Reserves Plus Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

**Obligations bancaires**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme, émises ou garanties par des sociétés commerciales.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Euro Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus. Les risques d'investissement spécifiques liés à un investissement dans le Euro Liquid Reserves Plus Fund sont les suivants :

**Risque de change lié à l'Euro**

La devise de fonctionnement du Euro Liquid Reserves Plus Fund est l'Euro et il peut détenir des Euros et des titres obligataires et autres obligations libellés en Euro de manière directe ou à titre de garantie. L'Euro requiert la participation de nombreux Etats souverains de la Zone Euro et est par conséquent sensible à la situation

économique générale, politique et en matière de crédit de chacun de ces Etats, notamment les engagements continus réels et envisagés par chaque Etat et/ou leur soutien envers les autres Etats souverains appartenant alors à l'Union Européenne, en particulier ceux qui se trouvent dans le Zone Euro. Les Etats membres de l'UE et les entreprises, établissements financiers et contreparties européens sont actuellement affectés, certains de manière négative, par des difficultés et des préoccupations politiques et économiques sévères, y compris en ce qui concerne le financement et la dette souverains et non-souverains. Des accords de financement d'urgence européens, avec le FMI et bilatéraux ont déjà été appliqués et/ou sont envisagés pour certains Etats membres de l'UE et établissements financiers basés en Europe. Ces développements ont eu un effet négatif sur les plans politique et économique. Les marchés financiers, la confiance des investisseurs et les notations de crédit des établissements et des Etats membres de l'UE ont d'ores et déjà été affectés de manière négative et cette situation risque de continuer. En outre, l'activité d'investissement a été affectée, de même que la propension des établissements financiers à accorder des crédits. La possibilité que des Etats membres de l'UE ayant adopté l'Euro abandonnent ou soient forcés de renoncer à l'Euro est toujours d'actualité. Il n'est pas possible de prévoir exactement la nature précise des conséquences d'un abandon de l'Euro par un Etat-membre de l'UE, dans la mesure où aucun cadre juridique n'a été mis en place pour le cas où un tel événement surviendrait. Ces facteurs peuvent avoir un impact négatif important sur la valeur des titres dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund a investi.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie Premium

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 EUR par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Premium peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent/ Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait

aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Premium Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 EUR par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Premium Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale et le montant de détention minimum pour les Actions du Euro Liquid Reserves Plus Fund s'élèvent à 1 milliard EUR ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

Si l'acceptation d'une demande de rachat donnée devait aboutir à ce qu'un Actionnaire détienne un nombre d'Actions dont la valeur est inférieure au montant de détention minimum indiqué ci-dessus, les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, auront le droit, à leur discrétion, de traiter les demandes de rachat soit (i) comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'Actionnaire concerné ; soit (ii) comme une demande d'échange du solde des Actions dudit Actionnaire contre des Actions d'une Catégorie dont le montant de détention minimum est inférieur ou sans montant de détention minimum (cette Catégorie pouvant avoir des commissions et frais annuels plus élevés que ceux de la Catégorie d'origine). Les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, peuvent également proposer à l'Actionnaire de modifier ou de retirer sa demande de rachat.

## Distributions

### Actions de Catégorie Premium

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Euro Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 13 h 30, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 EUR souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Euro Liquid Reserves Plus Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Euro Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant d'une source autre que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

### Actions de Catégorie Premium Capitalisation

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

## Rachat des Actions

### Actions de Catégorie Premium

Les Actions de Catégorie Premium peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Premium Capitalisation**

Les Actions de Catégorie Premium Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels du Euro Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35% de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils ne devraient pas excéder 0,10 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions,

frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Euro Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où le système TARGET fonctionne et permet les mouvements de l'Euro ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 10 Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Premium et Catégorie Premium Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Sterling Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales (hors effets de commerce bancaires)	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont

l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restant jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en livres sterling. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du Sterling Liquid Reserves Plus Fund.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

Les Actions du Sterling Liquid Reserves Plus Fund sont libellées en Livres sterling.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

### **Description des titres**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

#### **Titres d'état**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement, ce qui inclut en particulier le gouvernement britannique, ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs États membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la

possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Plus Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### **Obligations bancaires**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme émises ou garanties par des sociétés commerciales.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### **Achat d'Actions**

#### **Actions de Catégorie Premium**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Premium peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin, le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit de souscription)*
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Premium Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Premium Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin, le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale et le montant de détention minimum pour les Actions du Sterling Liquid Reserves Plus Fund s'élèvent à 1 milliard GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

Si l'acceptation d'une demande de rachat donnée devait aboutir à ce qu'un Actionnaire détienne un nombre d'Actions dont la valeur est inférieure au montant de détention minimum indiqué ci-dessus, les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, auront le droit, à leur discrétion, de traiter les demandes de rachat soit (i) comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'Actionnaire concerné ; soit (ii) comme une demande d'échange du solde des Actions dudit Actionnaire contre des Actions d'une Catégorie dont le montant de détention minimum est inférieur ou sans montant de détention minimum (cette Catégorie pouvant avoir des commissions et frais annuels plus élevés que ceux de la Catégorie d'origine). Les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, peuvent également proposer à l'Actionnaire de modifier ou de retirer sa demande de rachat.

## Distributions

### Actions de Catégorie Premium

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 13 h 30, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 GBP souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Liquid Reserves Plus Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, Christchurch Court, 10-15 Newgate Street, Londres EC1A 7HD, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; et (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

**Actions de Catégorie Premium Capitalisation**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

**Rachat des Actions****Actions de Catégorie Premium**

Les Actions de Catégorie Premium peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

**Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Fonds peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Fonds et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Premium Capitalisation**

Les Actions de Catégorie Premium Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Fonds peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Fonds et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et

n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils ne devraient pas excéder 0,10 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 11 Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund - Catégorie Premium, Catégorie Premium Capitalisation et Catégorie Premium Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant uniquement dans des obligations du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en obligations du Trésor américain permettront au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. Le Fonds est un Fonds monétaire à court terme et son objectif d'investissement devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir dans les instruments suivants :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM

Si le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 365 jours à la date de l'achat. Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie Premium, l'objectif du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une *notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa-mf par Moody's*. Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle de l'US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### Description des titres

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous.

#### Titres de haute qualité

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité de crédit et de liquidité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### Obligations du Trésor américain

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des Etats-Unis.

##### « Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Obligations du Trésor américain » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

#### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut être soumis aux restrictions d'investissement contenues dans le Prospectus, acheter des titres assimilés à des titres cotés ou à terme, comme défini plus en détail à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

#### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement des instruments et des titres de créance et du marché monétaire à court terme peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Premium**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 USD par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Premium Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit  le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Premium Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale et le montant de détention minimum pour les Actions du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund s'élèvent à 1 milliard USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

Si l'acceptation d'une demande de rachat donnée devait aboutir à ce qu'un Actionnaire détienne un nombre d'Actions dont la valeur est inférieure au montant de détention minimum indiqué ci-dessus, les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, auront le droit, à leur discrétion, de traiter les demandes de rachat soit (i) comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'Actionnaire concerné ; soit (ii) comme une demande d'échange du solde des Actions dudit Actionnaire contre des Actions d'une Catégorie dont le montant de détention minimum est inférieur ou sans montant de détention minimum (cette Catégorie pouvant avoir des commissions et frais annuels plus élevés que ceux de la Catégorie d'origine). Les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, peuvent également proposer à l'Actionnaire de modifier ou de retirer sa demande de rachat.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Premium

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie Premium est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$

Treasury Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Premium reste stable à 1 USD par Action.

#### **Actions de Catégorie Premium Capitalisation et Actions de Catégorie Premium Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

#### **Rachat des Actions**

##### **Actions de Catégorie Premium**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

##### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Premium Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Premium Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que

les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,10 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## Goldman Sachs Funds, plc

(Société d'investissement à capital variable constituée sous la forme d'un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments de droit irlandais et agréée par la Banque Centrale d'Irlande en vertu de la Réglementation des Communautés Européennes (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) de 2011 (dans sa version modifiée))



### Supplément au Prospectus

- Catégorie Première
- Catégorie Première Capitalisation
- Catégorie Première Capitalisation (T)

13 avril  
2018

## À propos du présent Supplément

Le présent Supplément contient des informations relatives aux Actions de la Catégorie Première, de la Catégorie Première Capitalisation et de la Catégorie Première Capitalisation (T) du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Government and Agency and Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund, et de la Catégorie Première et de la Catégorie Première Capitalisation du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund et du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund (les « Actions »). Sauf indication contraire, les termes et expressions définis dans le Prospectus ont la même signification dans le présent Supplément.

**Le présent Supplément fait partie intégrante du Prospectus et doit toujours être lu conjointement à celui-ci. Le Prospectus contient des informations détaillées sur les aspects suivants du Fonds : description des Catégories d'Actions ; les risques généraux associés à un investissement dans le Fonds ; informations sur la gestion et l'administration du Fonds, ainsi que sur les tiers qui fournissent des services au Fonds ; achat et rachat d'Actions et les privilèges d'échange liés à celles-ci ; détermination de la Valeur liquidative ; politique de distribution de dividendes ; frais et dépenses du Fonds ; informations sur le Fonds ; assemblées des Actionnaires et rapports aux Actionnaires ; et fiscalité.**

**Un investissement dans un Fonds n'est pas de même nature qu'un dépôt sur un compte bancaire et n'est couvert par aucun des systèmes de garantie mis en place par le gouvernement, un organisme public ou autre. Le capital investi, y compris dans les Fonds qui visent à maintenir la stabilité de leur Valeur liquidative par Action, peut fluctuer.**

Une partie des Actions a été admise à la Cote officielle et à la négociation sur le Global Exchange Market de l'Euronext Dublin. Les Administrateurs ne prévoient pas le développement d'un marché secondaire actif en ce qui concerne les Actions.

Aucune souscription d'Actions au sein d'un des Fonds ne sera acceptée si l'investisseur fonde sa décision d'investir uniquement sur les informations contenues dans le présent Supplément.

Le présent Supplément présente une synthèse des informations sur les Actions de chaque Fonds telles qu'elles sont disponibles au 13 avril 2018.

Table des matières

1 Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund - Catégorie Première, Catégorie Première Capitalisation et Catégorie Première Capitalisation (T).....2

2 Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund - Catégorie Première, Catégorie Première Capitalisation et Catégorie Première Capitalisation (T).....12

3 Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund - Catégorie Première et, Catégorie Première Capitalisation et Catégorie Première Capitalisation (T).....22

4 Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund - Catégorie Première, Catégorie Première Capitalisation et Catégorie Première Capitalisation (T).....31

5 Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund - Catégorie Première, Catégorie Première Capitalisation et Catégorie Première Capitalisation (T).....41

6 Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund - Catégorie Première, Catégorie Première Capitalisation et Catégorie Première Capitalisation (T).....50

7 Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund - Catégorie Première, Catégorie Première Capitalisation et Catégorie Première Capitalisation (T).....58

8 Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Première et Catégorie Première Capitalisation .67

9 Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Première et Catégorie Première Capitalisation .75

10 Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Première et Catégorie Première Capitalisation .....83

11 Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund - Catégorie Première, Catégorie Première Capitalisation et Catégorie Première Capitalisation (T).....90

## Définitions

Dans le présent Supplément, sauf définition plus précise aux présentes ou dans le Prospectus, les termes et expressions avec une majuscule à l'initiale, qui viennent compléter les définitions contenues dans le Prospectus et doivent être lus conjointement à celles-ci, ont la signification suivante :

« <b>Actions</b> »	désigne les Actions de la Catégorie Première, de la Catégorie Première Capitalisation et de la Catégorie Première Capitalisation (T) du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund et du Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.
« <b>Euro Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund.
« <b>Euro Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>Sterling Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund.
« <b>Sterling Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>US\$ Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>Sterling Government Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.
« <b>US Treasury Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund.
« <b>Yen Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund.

# 1 Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund - Catégorie Première, Catégorie Première Capitalisation et Catégorie Première Capitalisation (T)

## Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au US\$ Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

## Politique d'investissement

### Politique d'investissement - synthèse

L'US\$ Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

L'US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
Titres d'Etat américain	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme de sociétés de capitaux et autres entités	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Obligations d'Etats non américains (libellées en USD)	oui
Titres de collectivités publiques imposables	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % du total de l'actif net dans d'autres organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de

	l'achat
--	---------

Si le US\$ Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie Première, l'objectif du US\$ Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs. Ce Fonds s'adresse aux investisseurs qui ne sont pas des ressortissants américains et qui souhaitent optimiser leurs revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité.

Tous les placements de l'US\$ Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que l'US\$ Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une *notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf par Moody's*. Le US\$ Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'US\$ Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Liquid Reserves Fund au moment de l'achat.

Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Obligations du Trésor américain

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des États-Unis.

**Titres d'Etat américain**

Les « Titres d'Etat américain » sont des obligations émises ou garanties par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes. À la différence des Obligations du Trésor américain, les obligations émises ou garanties par une agence, une autorité ou un organisme du gouvernement des États-Unis bénéficient soit (a) de la pleine garantie du gouvernement des États-Unis (titres de la Government National Mortgage Association, par exemple), soit (b) du droit de l'émetteur d'emprunter auprès du Trésor, soit (c) du pouvoir discrétionnaire du gouvernement des États-Unis d'acheter les obligations de l'agence (titres de la Federal National Mortgage Association et de la Federal Home Loan Mortgage Corporation, par exemple), soit (d) du seul crédit de l'émetteur. Il ne peut nullement être garanti que le gouvernement des États-Unis procurera à l'avenir un soutien financier aux agences, autorités ou organismes du gouvernement américain. Les Titres d'Etat américain peuvent inclure des obligations à coupon zéro. Des obligations de ce type peuvent être achetées dès lors que le Gestionnaire de portefeuille juge leurs rendements attractifs.

**Reçus de dépôt**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut également acquérir des titres émis ou garantis pour le principal et les intérêts par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes sous la forme de reçus de dépôt qui attestent la propriété de futurs paiements d'intérêts, paiements de principal ou les deux sur certains billets ou obligations émis par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes.

**Obligations de banques américaines et non américaines**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations de banques américaines » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques américaines dont l'actif total est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat. Les obligations précitées peuvent également inclure des titres de créance émis par des filiales américaines de telles banques.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut également investir dans des « Obligations de banques non américaines » dans la limite des obligations libellées en Dollars émises ou garanties par des banques non américaines dont l'actif total est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat, des filiales américaines de telles banques non américaines (obligations Yankee), des filiales non américaines de telles banques non américaines et des filiales non américaines de banques américaines dont le montant total de l'actif est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat. Les obligations bancaires précitées peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires (américaines ou non américaines). En conséquence, le US\$ Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce garantis par des actifs) payables en Dollars et qui sont émis ou garantis par des sociétés constituées aux États-Unis, des banques commerciales constituées aux États-Unis, des sociétés non constituées aux États-Unis, des banques commerciales non constituées aux États-Unis ou d'autres entités. De plus, le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Dollars et émises ou garanties par des sociétés commerciales constituées aux États-Unis, des sociétés commerciales non constituées aux États-Unis ou d'autres entités.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Obligations d'Etats non américains**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des obligations libellées en Dollars (limitées à des effets de commerce et autres billets) émises ou garanties par le gouvernement d'un pays autre que les États-Unis ou par une entité située ou constituée dans un pays autre que les États-Unis, pour autant que la notation à court terme de la devise du pays en question se maintienne dans la catégorie supérieure de notations à court terme auprès du nombre requis d'ONSR.

**Titres de collectivités publiques**

Les « Titres de collectivités publiques » sont des obligations émises par ou au nom d'États, de territoires et de possessions des États-Unis d'Amérique et de leurs divisions politiques, agences, autorités et organismes, ainsi

que par ou au nom du District de Columbia. Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des obligations à court terme émises ou garanties par des états et des administrations municipales lorsque les rendements de ces titres sont attrayants par rapport à d'autres investissements imposables.

### Autres organismes de placement collectif

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le US\$ Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politique et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du US\$ Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le US\$ Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » d'après les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### Achat d'Actions

#### Actions de Catégorie Première

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00, heure de New York (normalement 14 h 00, heure de Dublin) le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de New York (normalement 9 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Première peuvent être achetées n'importe quel Jour de Bourse à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse

<b>après :</b>	16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat		

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Première Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00, heure de New York (normalement 14 h 00, heure de Dublin) le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Première Capitalisation peuvent être achetées n'importe quel Jour de Bourse à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

	<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b>	11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b>	11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat		

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus,

sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Première Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00, heure de New York, (normalement 14 h 00, heure de Dublin) le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Première Capitalisation (T) pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Liquid Reserves Fund s'élève à 150 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

## Distributions

### Actions de Catégorie Première

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie Première est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Première reste stable à 1 USD par Action.

### Actions de Catégorie Première Capitalisation et Actions de Catégorie Première Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

## Rachat des Actions

### Actions de Catégorie Première

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Première Capitalisation

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait

aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Première Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,55 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,40 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,20 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de

gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 2 Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund - Catégorie Première, Catégorie Première Capitalisation et Catégorie Première Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement de l'Euro Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront à l'Euro Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

L'Euro Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si l'Euro Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, l'Euro Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. L'Euro Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par l'Euro Liquid Reserves Fund. En tant que tel, l'Euro Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions de l'Euro Liquid Reserves Fund sont libellées en euros. S'agissant des Actions de la Catégorie Première, l'objectif de l'Euro Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 EUR. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements de l'Euro Liquid Reserves Fund seront libellés en euros, sous réserve toutefois que l'Euro Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, une *note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf* attribuée par Moody's. L'Euro Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'Euro Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Euro Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Euro Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres d'état

Le Euro Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour l'Euro Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

**Obligations bancaires**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques dont l'actif total est supérieur à l'équivalent en Euros de 1 milliard USD à la date de leur achat. Sous réserve de la possibilité pour l'Euro Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, l'Euro Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, l'Euro Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant. Dans la plupart des pays, les activités des banques sont soumises à des réglementations détaillées qui, dans le cas des états-Unis, ont subi de profondes modifications au cours de la dernière décennie. La promulgation de nouvelles dispositions législatives ou réglementaires, de même que des changements dans l'interprétation et l'application des dispositions actuelles peuvent influencer les activités et la rentabilité des banques dans certains pays. Les banques peuvent être particulièrement sensibles à certains facteurs économiques, comme les fluctuations des taux d'intérêt ou une évolution négative du marché de l'immobilier. La politique fiscale et monétaire et les cycles économiques généraux peuvent influencer la disponibilité et le coût du financement, la demande de crédit et la qualité des actifs, et se répercuter ainsi sur les bénéfices et la situation financière des banques.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en Euros et dans d'autres devises et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Euros et dans d'autres devises, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

**Obligations à taux flottant et variable**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

**Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. L'Euro Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politique et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux de l'Euro Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. L'Euro Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » d'après les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

**Techniques de gestion de portefeuille**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

## Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire.

Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus. Les risques d'investissement spécifiques liés à un investissement dans l'Euro Liquid Reserves Fund sont les suivants :

### Risque de change lié à l'Euro

La devise de fonctionnement de l'Euro Liquid Reserves Fund est l'Euro et il peut détenir des Euros et des titres obligataires et autres obligations libellés en Euro de manière directe ou à titre de garantie. L'Euro requiert la participation de nombreux Etats souverains de la Zone Euro et est par conséquent sensible à la situation économique générale, politique et en matière de crédit de chacun de ces Etats, notamment les engagements continus réels et envisagés par chaque Etat et/ou leur soutien envers les autres Etats souverains appartenant alors à l'Union Européenne, en particulier ceux qui se trouvent dans la Zone Euro. Les Etats membres de l'UE et les entreprises, établissements financiers et contreparties européens sont actuellement affectés, certains de manière négative, par des difficultés et des préoccupations politiques et économiques sévères, y compris en ce qui concerne le financement et la dette souverains et non-souverains. Des accords de financement d'urgence européens, avec le FMI et bilatéraux ont déjà été appliqués et/ou sont envisagés pour certains Etats membres de l'UE et établissements financiers basés en Europe. Ces développements ont eu un effet négatif sur les plans politique et économique. Les marchés financiers, la confiance des investisseurs et les notations de crédit des établissements et des Etats membres de l'UE ont d'ores et déjà été affectés de manière négative et cette situation risque de continuer. En outre, l'activité d'investissement a été affectée, de même que la propension des établissements financiers à accorder des crédits. La possibilité que des Etats membres de l'UE ayant adopté l'Euro abandonnent ou soient forcés de renoncer à l'Euro est toujours d'actualité. Il n'est pas possible de prévoir exactement la nature précise des conséquences d'un abandon de l'Euro par un Etat-membre de l'UE, dans la mesure où aucun cadre juridique n'a été mis en place pour le cas où un tel événement surviendrait. Ces facteurs peuvent avoir un impact négatif important sur la valeur des titres dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund a investi et, en particulier, peuvent entraîner une situation dans laquelle l'Euro Liquid Reserves Fund ne serait plus capable de maintenir son objectif affiché d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie Première

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00 heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 € par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>		<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b>	13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b>	13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant

* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Première Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 16 h 00 heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Première Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Montant d'investissement minimum**

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions de l'Euro Liquid Reserves Fund s'élève à 150 000 € ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

**Distributions****Actions de Catégorie Première**

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement de l'Euro Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution

se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 € souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur l'Euro Liquid Reserves Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net de l'Euro Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant d'une source autre que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Première reste stable à 1 USD par Action.

### **Actions de Catégorie Première et Actions de Catégorie Première Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie Première**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Première Capitalisation

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Première Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels de l'Euro Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,55 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,40 %. Ce montant inclut la Commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,20 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant l'Euro Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où le système TARGET fonctionne et permet les mouvements de l'Euro ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

### 3 Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund - Catégorie Première et, Catégorie Première Capitalisation et Catégorie Première Capitalisation (T)

#### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Sterling Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

#### Politique d'investissement

##### Politique d'investissement – synthèse

Le Sterling Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Sterling Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Sterling Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du Sterling Liquid Reserves Fund sont libellées en Livres sterling. S'agissant des Actions de la Catégorie Première, l'objectif du Sterling Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Sterling Liquid Reserves Fund seront libellés en livres sterling, sous réserve toutefois que le Sterling Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, chercher à conserver une *note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf* attribuée par Moody's. Le Sterling Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle du Sterling Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

#### Description des titres

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### Titres de haute qualité

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### Titres d'état

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement, ce qui inclut en particulier le gouvernement britannique, ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

**Obligations bancaires**

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques dont l'actif total est supérieur à l'équivalent en Livres sterling de 1 milliard USD à la date de leur achat. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, le Sterling Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, le Sterling Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en Livres sterling et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Livres sterling, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

**Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Sterling Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Sterling Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Sterling Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Première**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. La Valeur liquidative par Action devrait en principe se situer à 1 GBP par Action, bien que cela ne puisse être garanti.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Première Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Première Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait

aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Sterling Liquid Reserves Fund s'élève à 150 000 GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Première

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Liquid Reserves Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, Christchurch Court, 10-15 Newgate Street, Londres EC1A 7HD, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Sterling Liquid Reserves Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; et (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Première reste stable à 1 GBP par Action.

#### Actions de Catégorie Première Capitalisation et Actions de Catégorie Première Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

**Rachat des Actions****Actions de Catégorie Première**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Première Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-

limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Première Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le Distributeur	Produit de rachat ordinaire
avant : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
après : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,55 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,40 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,20 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de

gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 4 Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund - Catégorie Première, Catégorie Première Capitalisation et Catégorie Première Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Yen Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Yen Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement -

#### Politique d'investissement –synthèse

Le Yen Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Yen Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Yen Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Yen Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Yen Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Yen Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du Yen Liquid Reserves Fund sont libellées en yens japonais. S'agissant des Actions de la Catégorie Première, l'objectif du Yen Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 10 000 ¥. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Yen Liquid Reserves Fund seront libellés en yens japonais, sous réserve toutefois que le Yen Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, chercher à conserver une note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf attribuée par Moody's. Le Yen Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle du Yen Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### Description des titres

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### Titres de haute qualité

Le Yen Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Yen Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### Titres d'état

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Yen Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### **Obligations bancaires**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques. Sous réserve de la possibilité pour le Yen Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, le Yen Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, le Yen Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en yens et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en yens, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Yen Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Yen Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Yen Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Première**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 10 000 ¥ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent/ Les Rendements Négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Première Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant (Montants de souscription)*	Trois Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Première Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de négociation donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Yen Liquid Reserves Fund s'élève à 15 millions ¥ ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Première

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Yen Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du deuxième Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du deuxième Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 10 000 JPY souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 08 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Yen Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs International aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Yen Liquid Reserves Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Yen Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en

portefeuille ; et de (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Première reste stable à 10 000 JPY par Action.

### **Actions de Catégorie Première Capitalisation et Actions de Catégorie Première Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie Première**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 13 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366.

#### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation	acquis le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Première Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 16 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Première Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 13 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels du Yen Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,55 % par an de la Valeur liquidative (le « Taux fixe »), même s'il ne dépasse pas 0,40 % à l'heure actuelle. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessus. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,20 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non

exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Yen Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres et au Japon; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.
- « **Jour de négociation** » désigne chaque Jour de Bourse à l'égard duquel les souscriptions, les rachats ou les échanges sont exécutés.

## 5 Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund - Catégorie Première, Catégorie Première Capitalisation et Catégorie Première Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité en investissant dans des Obligations du Trésor américain et dans des contrats de mise en pension de titres adossés à des Obligations du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en Obligations du Trésor américain et en contrats de mise en pension de titres adossés à des Obligations du Trésor américain permettront au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le

US\$ Treasury Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie Première, l'objectif du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir *une notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf par Moody's*. Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

#### Description des titres

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Conformément aux lignes directrices de l'AEMF, selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### **Obligations du Trésor américain**

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des Etats-Unis.

#### **« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable**

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Obligations du Trésor américain » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

#### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), investir dans des pensions livrées de Titres d'Etat américains et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

## Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement des instruments et des titres de créance et du marché monétaire à court terme peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie Première

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Première Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 11h 00, heure de New York (normalement 16h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et

communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### **Actions de Catégorie Première Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund s'élève à 150 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

#### Distributions

##### Actions de Catégorie Première

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie Première est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes.

Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Première reste stable à 1 USD par Action.

### **Actions de Catégorie Première Capitalisation et Actions de Catégorie Première Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie Première**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un

bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Première Capitalisation

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le distributeur	Produit de rachat normalement
<b>avant</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Première Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le distributeur	Produit de rachat normalement
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que

d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,55 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,40 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,20 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 6 Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund - Catégorie Première, Catégorie Première Capitalisation et Catégorie Première Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de Titres d'Etat libellés en livres sterling. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund pourra, à des fins de gestion efficace du portefeuille, acheter des titres libellés en livres sterling émis ou garantis par des gouvernements d'Etats membres de l'OCDE par le biais de pensions livrées de titres garanties par les Titres d'Etat concernés. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en titres du marché monétaire permettront au Sterling Government Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'Etat libellés en livres sterling	oui
Titres non émis par des Agences gouvernementales ni garantis par des Gouvernements	Dans des conditions de marché exceptionnelles, le Sterling Government Liquid Reserves Fund pourra investir dans des dépôts à terme émis par des établissements financiers
« Titres d'Etat » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Government Liquid Reserves Fund détient un titre adossé à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Government Liquid Reserves Fund investit dans des titres, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et

dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund conservera une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Government Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Sterling Government Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions sont libellées en Livres sterling. S'agissant de la Catégorie Première, l'objectif du Sterling Government Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Sterling Government Liquid Reserves Fund seront libellés en livres sterling, sous réserve toutefois que le Sterling Government Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une notation *Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou de Aaa/mf* par Moody's. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle du Sterling Government Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

#### Description des titres

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, y compris, de façon non exhaustive, les titres suivants :

##### **Titres de haute qualité**

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Government Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Conformément aux lignes directrices de l'AEMF, selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

##### **Titres d'état**

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans des titres ou dans des titres de créance libellés en Livres sterling (à taux fixe et flottant) émis ou garantis par les Gouvernements d'Etats-membres de l'OCDE. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Government Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des titres négociables non cotés, tous ces titres seront cotés, négociés ou échangés sur un Marché reconnu.

##### **« Titres d'Etat » à taux flottant et variable**

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Titres d'Etat » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

Dans des circonstances de marché exceptionnelles, le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut également investir dans des dépôts à terme en Livres sterling dont l'échéance n'excédera pas une semaine, et qui seront émis par des établissements financiers bénéficiant d'une notation A1/P1 ou plus.

### Techniques de gestion de portefeuille

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Sterling Government Liquid Reserves Fund), acheter des titres libellés en Livres sterling émis ou garantis par les gouvernements d'Etats-membres de l'OCDE par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### Achat d'Actions

#### Actions de Catégorie Première

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. La Valeur liquidative par Action devrait être de 1 GBP par Action, bien que cela ne puisse être garanti.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une

telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Première Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Première Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Sterling Government Liquid Reserves Fund s'élève à 150 000 GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

#### Distributions

##### Actions de Catégorie Première

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund imputable aux Actions est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Sterling Government Liquid Reserves Fund. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Sterling Government Liquid Reserves Fund. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Sterling Government Liquid Reserves Fund et que le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Sterling Government Liquid Reserves Fund se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP souhaitée par le Sterling Government Liquid Reserves Fund. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman

Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Government Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman Sachs International aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Government Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Sterling Government Liquid Reserves Fund provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Sterling Government Liquid Reserves Fund, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Première reste stable à 1 GBP par Action.

#### Actions de Catégorie Première Capitalisation et Actions de Catégorie Première Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

#### Rachat des Actions

##### Actions de Catégorie Première

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

##### Païement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Première Capitalisation**

Les Actions de Catégorie Première Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Première Capitalisation (T)**

Les Actions de Catégorie Première Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un

bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Government Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,55 % de la Valeur liquidative (le « Plafond de dépenses ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,40 % (le « Taux de dépenses prévues »). Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Plafond de dépenses qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Plafond de dépenses par notification adressée à la Société, mais le Plafond de dépenses ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Plafond de dépenses et le Taux de dépenses prévues incluent une commission de service de 0,20 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Plafond de dépenses couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Plafond de dépenses exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Government Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 7 Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund - Catégorie Première, Catégorie Première Capitalisation et Catégorie Première Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille de titres de qualité supérieure du marché monétaire émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis ou des Titres du Trésor américain. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund pourra, à des fins de gestion efficace du portefeuille, acheter de tels titres par le biais de pensions livrées de titres garanties par des Titres émis par des Agences du gouvernement des Etats-Unis ou des Titres du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en titres du marché monétaire permettront au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis	oui
Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis	oui
Titres non émis par des Agences gouvernementales ni garantis par des Gouvernements	non
« Titres émis par des Agences gouvernementales » et « Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund détient un titre adossé à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund investit dans des titres, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund conservera une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars américains. S'agissant de la Catégorie Première, l'objectif du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de l'US\$ Government and Agency Reserves Fund en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une notation *Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf par Moody's*. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle de l'US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir dans un éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité », tels que définis ci-dessous, ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, y compris, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis

Les Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis sont des titres émis par des agences du Gouvernement Fédéral et sont garantis soit : (a) par un engagement inconditionnel du Gouvernement des Etats-Unis (par exemple, Ginnie Mae), soit (b) selon le pouvoir discrétionnaire du Gouvernement des Etats-Unis d'acheter les obligations émises par les agences (par exemple, Fannie Mae et Freddie Mac). Il ne peut être garanti que le Gouvernement des Etats-Unis apportera un soutien financier aux agences.

**Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis**

Les titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis sur le plan du principal et des intérêts sont réputés comprendre (a) des titres pour lesquels le paiement du principal et des intérêts est garanti par une lettre de crédit irrévocable émise par le Gouvernement des Etats-Unis et (b) les participations à des prêts effectués ainsi garantis.

**« Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis » et « Titres du Trésor américain ou Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable**

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis » et « Titres du Trésor américain ou Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund), investir dans des pensions livrées de titres garanties par des Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis et des Titres du Trésor américain et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Première**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse

<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Actions de Catégorie Première Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	La capitalisation des revenus et des plus-values commence
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites

énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Première Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>	
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund s'élève à 150 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

## Distributions

### Actions de Catégorie Première

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund imputable aux Actions est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et que le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit au 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis, ou à Goldman Sachs International au +44 20 7774 6366 ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Première reste stable à 1 USD par Action.

### Actions de Catégorie Première Capitalisation et Actions de Catégorie Première Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

**Rachat des Actions****Actions de Catégorie Première**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Première Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York* (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York* (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Première Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,55 % de la Valeur liquidative (le « Plafond de dépenses ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,40 % (le « Taux de dépenses prévues »). Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Plafond de dépenses qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Plafond de dépenses par notification adressée à la Société, mais le Plafond de dépenses ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Plafond de dépenses et le Taux de dépenses prévues incluent une commission de service de 0,20 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base

permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Plafond de dépenses couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Plafond de dépenses exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 8 Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Première et Catégorie Première Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au US\$ Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politiques d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres (Reverse Repurchase agreements)	oui
Titres de collectivités publiques imposables	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute

	qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
--	------------------------------------------------------------------

Si le US\$ Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restant jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund se conformera aux modifications apportées aux lignes directrices de l'AEMF. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en USD. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du US\$ Liquid Reserves Plus Fund.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

La totalité des investissements du US\$ Liquid Reserves Plus Fund est libellée en Dollars américains.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du US\$ Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

#### Description des titres

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### Titres de haute qualité

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

**Reçus de dépôt**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut également acquérir des titres émis ou garantis pour le principal et les intérêts par le gouvernement, ses agences, autorités ou organismes sous la forme de reçus de dépôt qui attestent la propriété de futurs paiements d'intérêts, paiements de principal ou les deux sur certains billets ou obligations émis par le gouvernement, ses agences, autorités ou organismes.

**Obligations bancaires**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce garantis par des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme émises ou garanties par des sociétés commerciales.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Obligations d'Etats**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des obligations (limitées à des effets de commerce et autres billets) émises ou garanties par les gouvernements qui maintiennent une notation à court terme de la devise dans l'une des deux catégories supérieures de notations à court terme auprès du nombre requis d'ONSR.

**Titres de collectivités publiques**

Les « Titres de collectivités publiques » sont des obligations émises par ou au nom d'États, de territoires et de possessions des États-Unis d'Amérique et de leurs divisions politiques, agences, autorités et organismes, ainsi que par ou au nom du District de Columbia. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des obligations à court terme émises ou garanties par des états et des administrations municipales lorsque les rendements de ces titres sont attractifs par rapport à d'autres investissements imposables.

**Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du US\$ Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

## Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie Première

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Première peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 14 h 00, heure de New York, (normalement 19 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York, (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent</b>
<b>avant</b> : 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Première Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Première Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Liquid Reserves Plus Fund s'élève à 150 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

#### Distributions

##### Actions de Catégorie Première

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions de la Catégorie Première est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds

peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Liquid Reserves Plus Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, États-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

#### **Actions de Catégorie Première Capitalisation**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

#### **Rachat des Actions**

##### **Actions de Catégorie Première**

Les Actions de Catégorie Première peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 14 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

#### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat généralement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 14 h 00, heure de New York* (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 14 h 00, heure de New York* (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le Jour de Bourse de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et

n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Première Capitalisation

Les Actions de Catégorie Première Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 14 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le distributeur	Produit de rachat normalement
avant : 14 h 00, heure de New York * (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
après : 14 h 00, heure de New York * (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,55 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils ne devraient pas excéder 0,40 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,20 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de

transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 9 Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Première et Catégorie Première Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Euro Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Euro Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres (Reverse Repurchase agreements)	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Euro Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Euro Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restante jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes les techniques efficaces de gestion de portefeuille utilisées par le Euro Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le Euro Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire » standard selon la définition des orientations de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund se conformera aux modifications apportées aux lignes directrices de l'AEMF. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en euros. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du Euro Liquid Reserves Plus Fund.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

Les Actions du Euro Liquid Reserves Plus Fund sont libellées en euros.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du Euro Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

#### Description des titres

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

##### **Titres de haute qualité**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Euro Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

##### **Titres d'état**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Euro Liquid Reserves Plus Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### **Obligations bancaires**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme, émises ou garanties par des sociétés commerciales.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Euro Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus. Les risques d'investissement spécifiques liés à un investissement dans le Euro Liquid Reserves Plus Fund sont les suivants :

#### **Risque de change lié à l'Euro**

La devise de fonctionnement du Euro Liquid Reserves Plus Fund est l'Euro et il peut détenir des Euros et des titres obligataires et autres obligations libellés en Euro de manière directe ou à titre de garantie. L'Euro requiert la participation de nombreux Etats souverains de la Zone Euro et est par conséquent sensible à la situation économique générale, politique et en matière de crédit de chacun de ces Etats, notamment les engagements continus réels et envisagés par chaque Etat et/ou leur soutien envers les autres Etats souverains appartenant

alors à l'Union Européenne, en particulier ceux qui se trouvent dans le Zone Euro. Les Etats membres de l'UE et les entreprises, établissements financiers et contreparties européens sont actuellement affectés, certains de manière négative, par des difficultés et des préoccupations politiques et économiques sévères, y compris en ce qui concerne le financement et la dette souverains et non-souverains. Des accords de financement d'urgence européens, avec le FMI et bilatéraux ont déjà été appliqués et/ou sont envisagés pour certains Etats membres de l'UE et établissements financiers basés en Europe. Ces développements ont eu un effet négatif sur les plans politique et économique. Les marchés financiers, la confiance des investisseurs et les notations de crédit des établissements et des Etats membres de l'UE ont d'ores et déjà été affectés de manière négative et cette situation risque de continuer. En outre, l'activité d'investissement a été affectée, de même que la propension des établissements financiers à accorder des crédits. La possibilité que des Etats membres de l'UE ayant adopté l'Euro abandonnent ou soient forcés de renoncer à l'Euro est toujours d'actualité. Il n'est pas possible de prévoir exactement la nature précise des conséquences d'un abandon de l'Euro par un Etat-membre de l'UE, dans la mesure où aucun cadre juridique n'a été mis en place pour le cas où un tel événement surviendrait. Ces facteurs peuvent avoir un impact négatif important sur la valeur des titres dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund a investi.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie Première

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Première peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent/ Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Première Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Première Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Montant d'investissement minimum**

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Euro Liquid Reserves Plus Fund s'élève à 150 000 EUR ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

**Distributions****Actions de Catégorie Première**

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Euro Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 13 h 30, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le

réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 € souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Euro Liquid Reserves Plus Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Euro Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant d'une source autre que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

### Actions de Catégorie Première Capitalisation

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### Rachat des Actions

#### Actions de Catégorie Première

Les Actions de Catégorie Première peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Paiement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Première Capitalisation

Les Actions de Catégorie Première Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Euro Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,55 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils ne devraient pas excéder 0,40 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,20 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Euro Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où le système TARGET fonctionne et permet les mouvements de l'Euro ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 10 Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Première et Catégorie Première Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Sterling Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales (hors effets de commerce bancaires)	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restant jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en livres sterling. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du Sterling Liquid Reserves Plus Fund.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

Les Actions du Sterling Liquid Reserves Plus Fund sont libellées en Livres sterling.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

### Description des titres

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

#### **Titres d'état**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement, ce qui inclut en particulier le gouvernement britannique, ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs États membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la

reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Plus Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### **Obligations bancaires**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme émises ou garanties par des sociétés commerciales.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### **Achat d'Actions**

#### **Actions de Catégorie Première**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Première peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin, le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit de souscription)*
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Première Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Première Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin, le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus Fund et aux

Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Sterling Liquid Reserves Plus Fund s'élève à 150 000 GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Première

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 13 h 30, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 GBP souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Liquid Reserves Plus Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, Christchurch Court, 10-15 Newgate Street, Londres EC1A 7HD, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; et (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

#### Actions de Catégorie Première Capitalisation

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### Rachat des Actions

#### Actions de Catégorie Première

Les Actions de Catégorie Première peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

#### **Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Fonds peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Fonds et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Première Capitalisation**

Les Actions de Catégorie Première Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

#### **Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Fonds peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Fonds et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,55 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils ne devraient pas excéder 0,40 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au

paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,20 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 11 Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund - Catégorie Première, Catégorie Première Capitalisation et Catégorie Première Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant uniquement dans des obligations du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en obligations du Trésor américain permettront au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. Le Fonds est un Fond monétaire à court terme et son objectif d'investissement devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir dans les instruments suivants :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM

Si le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 365 jours à la date de l'achat. Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les

directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie Première, l'objectif du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une *notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa-mf par Moody's*. Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle de l'US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

#### Description des titres

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous.

#### **Titres de haute qualité**

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité de crédit et de liquidité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### **Obligations du Trésor américain**

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des Etats-Unis.

#### **« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable**

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Obligations du Trésor américain » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

#### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut être soumis aux restrictions d'investissement contenues dans le Prospectus, acheter des titres assimilés à des titres cotés ou à terme, comme défini plus en détail à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

#### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement des instruments et des titres de créance et du marché monétaire à court terme peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration

ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie Première

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Première Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit  le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Première Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund s'élève à 150 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Première

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie Première est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Première reste stable à 1 USD par Action.

### **Actions de Catégorie Première Capitalisation et Actions de Catégorie Première Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

#### **Rachat des Actions**

##### **Actions de Catégorie Première**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

##### **Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

##### **Actions de Catégorie Première Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Première Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,55 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils ne devraient pas excéder 0,40 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,20 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## Goldman Sachs Funds, plc

(Société d'investissement à capital variable constituée sous la forme d'un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments de droit irlandais et agréée par la Banque Centrale d'Irlande en vertu de la Réglementation des Communautés Européennes (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) de 2011 (dans sa version modifiée))



### Supplément au Prospectus

- Catégorie Privilege
- Catégorie Privilege Capitalisation
- Catégorie Privilege Capitalisation (T)

# 13 avril 2018

## À propos du présent Supplément

Le présent Supplément contient des informations relatives aux Actions de la Catégorie Privilège, de la Catégorie Privilège Capitalisation et de la Catégorie Privilège Capitalisation (T) du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Government and Agency and Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund, et de la Catégorie Privilège et de la Catégorie Privilège Capitalisation du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund et du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund (les « Actions »). Sauf indication contraire, les termes et expressions définis dans le Prospectus ont la même signification dans le présent Supplément.

**Le présent Supplément fait partie intégrante du Prospectus et doit toujours être lu conjointement à celui-ci. Le Prospectus contient des informations détaillées sur les aspects suivants du Fonds : description des Catégories d'Actions ; les risques généraux associés à un investissement dans le Fonds ; informations sur la gestion et l'administration du Fonds, ainsi que sur les tiers qui fournissent des services au Fonds ; achat et rachat d'Actions et les privilèges d'échange liés à celles-ci ; détermination de la Valeur liquidative ; politique de distribution de dividendes ; frais et dépenses du Fonds ; informations sur le Fonds ; assemblées des Actionnaires et rapports aux Actionnaires ; et fiscalité.**

**Un investissement dans un Fonds n'est pas de même nature qu'un dépôt sur un compte bancaire et n'est couvert par aucun des systèmes de garantie mis en place par le gouvernement, un organisme public ou autre. Le capital investi, y compris dans les Fonds qui visent à maintenir la stabilité de leur Valeur liquidative par Action, peut fluctuer.**

Une partie des Actions peut être admise à la Cote officielle et à la négociation sur le Global Exchange Market de l'Euronext Dublin. Les Administrateurs ne prévoient pas le développement d'un marché secondaire actif en ce qui concerne les Actions.

Aucune souscription d'Actions au sein d'un des Fonds ne sera acceptée si l'investisseur fonde sa décision d'investir uniquement sur les informations contenues dans le présent Supplément.

Le présent Supplément présente une synthèse des informations sur les Actions de chaque Fonds telles qu'elles sont disponibles au 13 avril 2018.

## Table des matières

1	Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund - Catégorie Privilege, Catégorie Privilege Capitalisation et Catégorie Privilege Capitalisation (T) .....	2
2	Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund - Catégorie Privilege, Catégorie Privilege Capitalisation et Catégorie Privilege Capitalisation (T) .....	12
3	Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund - Catégorie Privilege et, Catégorie Privilege Capitalisation et Catégorie Privilege Capitalisation (T) .....	22
4	Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund - Catégorie Privilege, Catégorie Privilege Capitalisation et Catégorie Privilege Capitalisation (T) .....	31
5	Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund - Catégorie Privilege, Catégorie Privilege Capitalisation et Catégorie Privilege Capitalisation (T) .....	41
6	Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund - Catégorie Privilege, Catégorie Privilege Capitalisation et Catégorie Privilege Capitalisation (T).....	50
7	Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund - Catégorie Privilege, Catégorie Privilege Capitalisation et Catégorie Privilege Capitalisation (T).....	59
8	Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Privilege et Catégorie Privilege Capitalisation ...	68
9	Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Privilege et Catégorie Privilege Capitalisation...	76
10	Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Privilege et Catégorie Privilege Capitalisation .....	84
11	Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund - Catégorie Privilege, Catégorie Privilege Capitalisation et Catégorie Privilege Capitalisation (T).....	91

## Définitions

Dans le présent Supplément, sauf définition plus précise aux présentes ou dans le Prospectus, les termes et expressions avec une majuscule à l'initiale, qui viennent compléter les définitions contenues dans le Prospectus et doivent être lus conjointement à celles-ci, ont la signification suivante :

« <b>Actions</b> »	désigne les Actions de la Catégorie Privilège, de la Catégorie Privilège Capitalisation et de la Catégorie Privilège Capitalisation (T) du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund et du Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.
« <b>Euro Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund.
« <b>Euro Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>Sterling Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund.
« <b>Sterling Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>US\$ Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>Sterling Government Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.
« <b>US Treasury Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund.
« <b>Yen Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund.

# 1 Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund - Catégorie Privilège, Catégorie Privilège Capitalisation et Catégorie Privilège Capitalisation (T)

## Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au US\$ Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

## Politique d'investissement

### Politique d'investissement - synthèse

L'US\$ Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

L'US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
Titres d'Etat américain	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme de sociétés de capitaux et autres entités	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Obligations d'Etats non américains (libellées en USD)	oui
Titres de collectivités publiques imposables	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % du total de l'actif net dans d'autres organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie Privilège, l'objectif du US\$ Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs. Ce Fonds s'adresse aux investisseurs qui ne sont pas des ressortissants américains et qui souhaitent optimiser leurs revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité.

Tous les placements de l'US\$ Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que l'US\$ Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une *notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf par Moody's*. Le US\$ Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'US\$ Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### **Description des titres**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Liquid Reserves Fund au moment de l'achat.

Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### **Obligations du Trésor américain**

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des États-Unis.

**Titres d'Etat américain**

Les « Titres d'Etat américain » sont des obligations émises ou garanties par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes. À la différence des Obligations du Trésor américain, les obligations émises ou garanties par une agence, une autorité ou un organisme du gouvernement des États-Unis bénéficient soit (a) de la pleine garantie du gouvernement des États-Unis (titres de la Government National Mortgage Association, par exemple), soit (b) du droit de l'émetteur d'emprunter auprès du Trésor, soit (c) du pouvoir discrétionnaire du gouvernement des États-Unis d'acheter les obligations de l'agence (titres de la Federal National Mortgage Association et de la Federal Home Loan Mortgage Corporation, par exemple), soit (d) du seul crédit de l'émetteur. Il ne peut nullement être garanti que le gouvernement des États-Unis procurera à l'avenir un soutien financier aux agences, autorités ou organismes du gouvernement américain. Les Titres d'Etat américain peuvent inclure des obligations à coupon zéro. Des obligations de ce type peuvent être achetées dès lors que le Gestionnaire de portefeuille juge leurs rendements attrayants.

**Reçus de dépôt**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut également acquérir des titres émis ou garantis pour le principal et les intérêts par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes sous la forme de reçus de dépôt qui attestent la propriété de futurs paiements d'intérêts, paiements de principal ou les deux sur certains billets ou obligations émis par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes.

**Obligations de banques américaines et non américaines**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations de banques américaines » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques américaines dont l'actif total est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat. Les obligations précitées peuvent également inclure des titres de créance émis par des filiales américaines de telles banques.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut également investir dans des « Obligations de banques non américaines » dans la limite des obligations libellées en Dollars émises ou garanties par des banques non américaines dont l'actif total est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat, des filiales américaines de telles banques non américaines (obligations Yankee), des filiales non américaines de telles banques non américaines et des filiales non américaines de banques américaines dont le montant total de l'actif est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat. Les obligations bancaires précitées peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires (américaines ou non américaines). En conséquence, le US\$ Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce garantis par des actifs) payables en Dollars et qui sont émis ou garantis par des sociétés constituées aux États-Unis, des banques commerciales constituées aux États-Unis, des sociétés non constituées aux États-Unis, des banques commerciales non constituées aux États-Unis ou d'autres entités. De plus, le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Dollars et émises ou garanties par des sociétés commerciales constituées aux États-Unis, des sociétés commerciales non constituées aux États-Unis ou d'autres entités.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Obligations d'Etats non américains**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des obligations libellées en Dollars (limitées à des effets de commerce et autres billets) émises ou garanties par le gouvernement d'un pays autre que les États-Unis ou par une entité située ou constituée dans un pays autre que les États-Unis, pour autant que la notation à court terme de la devise du pays en question se maintienne dans la catégorie supérieure de notations à court terme auprès du nombre requis d'ONSR.

**Titres de collectivités publiques**

Les « Titres de collectivités publiques » sont des obligations émises par ou au nom d'États, de territoires et de possessions des États-Unis d'Amérique et de leurs divisions politiques, agences, autorités et organismes, ainsi que par ou au nom du District de Columbia. Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des obligations à

court terme émises ou garanties par des états et des administrations municipales lorsque les rendements de ces titres sont attrayants par rapport à d'autres investissements imposables.

### Autres organismes de placement collectif

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le US\$ Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politique et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du US\$ Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le US\$ Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » d'après les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### Achat d'Actions

#### Actions de Catégorie Privilège

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être achetées n'importe quel Jour de Bourse à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 USD par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

	<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b>	16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b>	16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Privilège Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être achetées n'importe quel Jour de Bourse à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Privilège Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Montant d'investissement minimum**

Le montant minimum de souscription initiale et le montant de détention minimum pour les Actions du US\$ Liquid Reserves Fund s'élèvent à 750 millions USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

Si l'acceptation d'une demande de rachat donnée devait aboutir à ce qu'un Actionnaire détienne un nombre d'Actions dont la valeur est inférieure au montant de détention minimum indiqué ci-dessus, les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, auront le droit, à leur discrétion, de traiter les demandes de rachat soit (i) comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'Actionnaire concerné ; soit (ii) comme une demande d'échange du solde des Actions dudit Actionnaire contre des Actions d'une Catégorie dont le montant de détention minimum est inférieur ou sans montant de détention minimum (cette Catégorie pouvant avoir des commissions et frais annuels plus élevés que ceux de la Catégorie d'origine). Les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, peuvent également proposer à l'Actionnaire de modifier ou de retirer sa demande de rachat.

## Distributions

### Actions de Catégorie Privilège

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie Privilège est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Privilège reste stable à 1 USD par Action.

### Actions de Catégorie Privilège Capitalisation et Actions de Catégorie Privilège Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

## Rachat des Actions

### Actions de Catégorie Privilège

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Privilège Capitalisation

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait

aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Privilège Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,12 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit

annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 2 Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund - Catégorie Privilège, Catégorie Privilège Capitalisation et Catégorie Privilège Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement de l'Euro Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront à l'Euro Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

L'Euro Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si l'Euro Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, l'Euro Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. L'Euro Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par l'Euro Liquid Reserves Fund. En tant que tel, l'Euro Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions de l'Euro Liquid Reserves Fund sont libellées en euros. S'agissant des Actions de la Catégorie Privilège, l'objectif de l'Euro Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 EUR. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements de l'Euro Liquid Reserves Fund seront libellés en euros, sous réserve toutefois que l'Euro Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, une *note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf* attribuée par Moody's. L'Euro Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'Euro Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Euro Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Euro Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres d'état

Le Euro Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour l'Euro Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### Obligations bancaires

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques dont l'actif total est supérieur à l'équivalent en Euros de 1 milliard USD à la date de leur

achat. Sous réserve de la possibilité pour l'Euro Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, l'Euro Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, l'Euro Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant. Dans la plupart des pays, les activités des banques sont soumises à des réglementations détaillées qui, dans le cas des états-Unis, ont subi de profondes modifications au cours de la dernière décennie. La promulgation de nouvelles dispositions législatives ou réglementaires, de même que des changements dans l'interprétation et l'application des dispositions actuelles peuvent influencer les activités et la rentabilité des banques dans certains pays. Les banques peuvent être particulièrement sensibles à certains facteurs économiques, comme les fluctuations des taux d'intérêt ou une évolution négative du marché de l'immobilier. La politique fiscale et monétaire et les cycles économiques généraux peuvent influencer la disponibilité et le coût du financement, la demande de crédit et la qualité des actifs, et se répercuter ainsi sur les bénéfices et la situation financière des banques.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en Euros et dans d'autres devises et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Euros et dans d'autres devises, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

### **Obligations à taux flottant et variable**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. L'Euro Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politique et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux de l'Euro Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. L'Euro Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » d'après les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le

Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire.

Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus. Les risques d'investissement spécifiques liés à un investissement dans l'Euro Liquid Reserves Fund sont les suivants :

### Risque de change lié à l'Euro

La devise de fonctionnement de l'Euro Liquid Reserves Fund est l'Euro et il peut détenir des Euros et des titres obligataires et autres obligations libellés en Euro de manière directe ou à titre de garantie. L'Euro requiert la participation de nombreux Etats souverains de la Zone Euro et est par conséquent sensible à la situation économique générale, politique et en matière de crédit de chacun de ces Etats, notamment les engagements continus réels et envisagés par chaque Etat et/ou leur soutien envers les autres Etats souverains appartenant alors à l'Union Européenne, en particulier ceux qui se trouvent dans le Zone Euro. Les Etats membres de l'UE et les entreprises, établissements financiers et contreparties européens sont actuellement affectés, certains de manière négative, par des difficultés et des préoccupations politiques et économiques sévères, y compris en ce qui concerne le financement et la dette souverains et non-souverains. Des accords de financement d'urgence européens, avec le FMI et bilatéraux ont déjà été appliqués et/ou sont envisagés pour certains Etats membres de l'UE et établissements financiers basés en Europe. Ces développements ont eu un effet négatif sur les plans politique et économique. Les marchés financiers, la confiance des investisseurs et les notations de crédit des établissements et des Etats membres de l'UE ont d'ores et déjà été affectés de manière négative et cette situation risque de continuer. En outre, l'activité d'investissement a été affectée, de même que la propension des établissements financiers à accorder des crédits. La possibilité que des Etats membres de l'UE ayant adopté l'Euro abandonnent ou soient forcés de renoncer à l'Euro est toujours d'actualité. Il n'est pas possible de prévoir exactement la nature précise des conséquences d'un abandon de l'Euro par un Etat-membre de l'UE, dans la mesure où aucun cadre juridique n'a été mis en place pour le cas où un tel événement surviendrait. Ces facteurs peuvent avoir un impact négatif important sur la valeur des titres dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund a investi et, en particulier, peuvent entraîner une situation dans laquelle l'Euro Liquid Reserves Fund ne serait plus capable de maintenir son objectif affiché d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable.

### Achat d'Actions

#### Actions de Catégorie Privilège

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 EUR par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 EUR par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>		<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b>	13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b>	13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat		

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Privilège Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 EUR par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 16 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Privilège Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 EUR par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative

par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale et le montant de détention minimum pour les Actions de l'Euro Liquid Reserves Fund s'élèvent à 750 millions EUR ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

Si l'acceptation d'une demande de rachat donnée devait aboutir à ce qu'un Actionnaire détienne un nombre d'Actions dont la valeur est inférieure au montant de détention minimum indiqué ci-dessus, les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, auront le droit, à leur discrétion, de traiter les demandes de rachat soit (i) comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'Actionnaire concerné ; soit (ii) comme une demande d'échange du solde des Actions dudit Actionnaire contre des Actions d'une Catégorie dont le montant de détention minimum est inférieur ou sans montant de détention minimum (cette Catégorie pouvant avoir des commissions et frais annuels plus élevés que ceux de la Catégorie d'origine). Les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, peuvent également proposer à l'Actionnaire de modifier ou de retirer sa demande de rachat.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Privilège

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement de l'Euro Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le

réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 EUR souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur l'Euro Liquid Reserves Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net de l'Euro Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant d'une source autre que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Privilège reste stable à 1 EUR par Action.

### **Actions de Catégorie Privilège et Actions de Catégorie Privilège Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie Privilège**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant : 13 h 00, heure de Dublin*</b>	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande

<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Privilège Capitalisation

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Privilège Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels de l'Euro Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,12 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant l'Euro Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où le système TARGET fonctionne et permet les mouvements de l'Euro ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

### 3 Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund - Catégorie Privilège et, Catégorie Privilège Capitalisation et Catégorie Privilège Capitalisation (T)

#### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Sterling Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

#### Politique d'investissement

##### Politique d'investissement – synthèse

Le Sterling Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Sterling Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Sterling Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du Sterling Liquid Reserves Fund sont libellées en Livres sterling. S'agissant des Actions de la Catégorie Privilège, l'objectif du Sterling Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Sterling Liquid Reserves Fund seront libellés en livres sterling, sous réserve toutefois que le Sterling Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, chercher à conserver une *note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf* attribuée par Moody's. Le Sterling Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle du Sterling Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres d'état

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement, ce qui inclut en particulier le gouvernement britannique, ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

## Obligations bancaires

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques dont l'actif total est supérieur à l'équivalent en Livres sterling de 1 milliard USD à la date de leur achat. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, le Sterling Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, le Sterling Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

## Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en Livres sterling et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Livres sterling, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

## Obligations à taux flottant et variable

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

## Autres organismes de placement collectif

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Sterling Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Sterling Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Sterling Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

## Techniques de gestion de portefeuille

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

## Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Privilège**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. La Valeur liquidative par Action devrait en principe se situer à 1 GBP par Action, bien que cela ne puisse être garanti.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Privilège Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 16 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Privilège Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait

aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Montant d'investissement

### Montant minimum

Le montant minimum de souscription initiale et le montant de détention minimum pour les Actions du Sterling Liquid Reserves Fund s'élèvent à 750 millions GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

Si l'acceptation d'une demande de rachat donnée devait aboutir à ce qu'un Actionnaire détienne un nombre d'Actions dont la valeur est inférieure au montant de détention minimum, les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, auront le droit, à leur discrétion, de traiter les demandes de rachat soit (i) comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'Actionnaire concerné ; soit (ii) comme une demande d'échange du solde des Actions dudit Actionnaire contre des Actions d'une Catégorie dont le montant de détention minimum est inférieur ou sans montant de détention minimum (cette Catégorie pouvant avoir des commissions et frais annuels plus élevés que ceux de la Catégorie d'origine). Les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, peuvent également proposer à l'Actionnaire de modifier ou de retirer sa demande de rachat.

## Distributions

### Actions de Catégorie Privilège

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Liquid Reserves Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, Christchurch Court, 10-15 Newgate Street, Londres EC1A 7HD, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Sterling Liquid Reserves Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en

portefeuille ; et (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Privilège reste stable à 1 GBP par Action.

### **Actions de Catégorie Privilège Capitalisation et Actions de Catégorie Privilège Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie Privilège**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Privilège Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paie ment du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Privilège Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paie ment du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,12 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une

fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 4 Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund - Catégorie Privilège, Catégorie Privilège Capitalisation et Catégorie Privilège Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Yen Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Yen Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement -

#### Politique d'investissement –synthèse

Le Yen Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Yen Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Yen Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Yen Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Yen Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Yen Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du Yen Liquid Reserves Fund sont libellées en yens japonais. S'agissant des Actions de la Catégorie Privilège, l'objectif du Yen Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 10 000 ¥. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Yen Liquid Reserves Fund seront libellés en yens japonais, sous réserve toutefois que le Yen Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, chercher à conserver une note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf attribuée par Moody's. Le Yen Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle du Yen Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### **Description des titres**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Yen Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### **Titres d'état**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Yen Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

## Obligations bancaires

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques. Sous réserve de la possibilité pour le Yen Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, le Yen Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, le Yen Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

## Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en yens et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en yens, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

## Obligations à taux flottant et variable

Le Yen Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

## Autres organismes de placement collectif

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Yen Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Yen Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Yen Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

## Techniques de gestion de portefeuille

Le Yen Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

## Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Privilège**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 10 000 ¥ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent/ Les Rendements Négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Privilège Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 16 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant (Montants de souscription)*	Trois Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Privilège Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de négociation donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale et le montant de détention minimum pour les Actions du Yen Liquid Reserves Fund s'élèvent à 75 milliards ¥ ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

Si l'acceptation d'une demande de rachat donnée devait aboutir à ce qu'un Actionnaire détienne un nombre d'Actions dont la valeur est inférieure au montant de détention minimum indiqué ci-dessus, les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, auront le droit, à leur discrétion, de traiter les demandes de rachat soit (i) comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'Actionnaire concerné ; soit (ii) comme une demande d'échange du solde des Actions dudit Actionnaire contre des Actions d'une Catégorie dont le montant de détention minimum est inférieur ou sans montant de détention minimum (cette Catégorie pouvant avoir des commissions et frais annuels plus élevés que ceux de la Catégorie d'origine). Les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, peuvent également proposer à l'Actionnaire de modifier ou de retirer sa demande de rachat.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Privilège

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Yen Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du deuxième Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du deuxième Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 10 000 JPY souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 08 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Yen Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs International aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par

écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Yen Liquid Reserves Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Yen Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; et de (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Privilège reste stable à 10 000 JPY par Action.

#### **Actions de Catégorie Privilège Capitalisation et Actions de Catégorie Privilège Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

#### **Rachat des Actions**

##### **Actions de Catégorie Privilège**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 13 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html>

ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366.

#### **Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation	acquis le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Privilège Capitalisation

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 16 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html>

ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le Distributeur	Produit de rachat ordinaire
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Privilège Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront

exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 13 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html>

ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le Distributeur	Produit de rachat ordinaire
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Yen Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % par an de la Valeur liquidative (le « Taux fixe »), même s'il ne dépasse pas 0,12 % à l'heure actuelle. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit

annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Yen Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres et au Japon; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.
- « **Jour de négociation** » désigne chaque Jour de Bourse à l'égard duquel les souscriptions, les rachats ou les échanges sont exécutés.

## 5 Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund - Catégorie Privilège, Catégorie Privilège Capitalisation et Catégorie Privilège Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité en investissant dans des Obligations du Trésor américain et dans des contrats de mise en pension de titres adossés à des Obligations du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en Obligations du Trésor américain et en contrats de mise en pension de titres adossés à des Obligations du Trésor américain permettront au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est classé en tant

que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie Privilège, l'objectif du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir *une notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf par Moody's*. Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### Description des titres

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### Titres de haute qualité

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Conformément aux lignes directrices de l'AEMF, selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### Obligations du Trésor américain

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des Etats-Unis.

#### « Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Obligations du Trésor américain » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

#### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), investir dans des pensions livrées de Titres d'Etat américains et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement des instruments et des titres de créance et du marché monétaire à court terme peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Privilège**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 USD par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Privilège Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe

quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### **Actions de Catégorie Privilège Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale et le montant de détention minimum pour les Actions du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund s'élèvent à 750 millions USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

Si l'acceptation d'une demande de rachat donnée devait aboutir à ce qu'un Actionnaire détienne un nombre d'Actions dont la valeur est inférieure au montant de détention minimum indiqué ci-dessus, les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, auront le droit, à leur discrétion, de traiter les demandes de rachat soit (i) comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'Actionnaire concerné ; soit (ii) comme une demande d'échange du solde des Actions dudit Actionnaire contre des Actions d'une Catégorie dont le montant de détention minimum est inférieur ou sans montant de détention minimum (cette Catégorie pouvant avoir des commissions et frais annuels plus élevés que ceux de la Catégorie d'origine). Les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, peuvent également proposer à l'Actionnaire de modifier ou de retirer sa demande de rachat.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Privilège

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie Privilège est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le

réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Privilège reste stable à 1 USD par Action.

### **Actions de Catégorie Privilège Capitalisation et Actions de Catégorie Privilège Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie Privilège**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Privilège Capitalisation

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le distributeur	Produit de rachat normalement
<b>avant</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Privilège Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le distributeur	Produit de rachat normalement
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse

après : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	Viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35% de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,12 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 6 Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund - Catégorie Privilège, Catégorie Privilège Capitalisation et Catégorie Privilège Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de Titres d'Etat libellés en livres sterling. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund pourra, à des fins de gestion efficace du portefeuille, acheter des titres libellés en livres sterling émis ou garantis par des gouvernements d'Etats membres de l'OCDE par le biais de pensions livrées de titres garanties par les Titres d'Etat concernés. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en titres du marché monétaire permettront au Sterling Government Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'Etat libellés en livres sterling	oui
Titres non émis par des Agences gouvernementales ni garantis par des Gouvernements	Dans des conditions de marché exceptionnelles, le Sterling Government Liquid Reserves Fund pourra investir dans des dépôts à terme émis par des établissements financiers
« Titres d'Etat » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Government Liquid Reserves Fund détient un titre adossé à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Government Liquid Reserves Fund investit dans des titres, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund conservera une échéance moyenne pondérée qui ne

dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Government Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Sterling Government Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions sont libellées en Livres sterling. S'agissant de la Catégorie Privilège, l'objectif du Sterling Government Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Sterling Government Liquid Reserves Fund seront libellés en livres sterling, sous réserve toutefois que le Sterling Government Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une notation *Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou de Aaa/mf* par Moody's. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle du Sterling Government Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, y compris, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Government Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Conformément aux lignes directrices de l'AEMF, selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres d'état

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans des titres ou dans des titres de créance libellés en Livres sterling (à taux fixe et flottant) émis ou garantis par les Gouvernements d'Etats-membres de l'OCDE. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Government Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des titres négociables non cotés, tous ces titres seront cotés, négociés ou échangés sur un Marché reconnu.

### « Titres d'Etat » à taux flottant et variable

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Titres d'Etat » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

Dans des circonstances de marché exceptionnelles, le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut également investir dans des dépôts à terme en Livres sterling dont l'échéance n'excédera pas une semaine, et qui seront émis par des établissements financiers bénéficiant d'une notation A1/P1 ou plus.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Sterling Government Liquid Reserves Fund), acheter des titres libellés en Livres sterling émis ou garantis par les gouvernements d'Etats-membres de l'OCDE par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Privilège**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 13 h 00 heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. La Valeur liquidative par Action devrait être de 1 GBP par Action, bien que cela ne puisse être garanti.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Privilège Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 16 h 00 heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Privilège Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	La capitalisation des revenus et des plus-values commence
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale et le montant de détention minimum pour les Actions du Sterling Government Liquid Reserves Fund s'élèvent à 750 millions GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

Si l'acceptation d'une demande de rachat donnée devait aboutir à ce qu'un Actionnaire détienne un nombre d'Actions dont la valeur est inférieure au montant de détention minimum indiqué ci-dessus, les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, auront le droit, à leur discrétion, de traiter les demandes de rachat soit (i) comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'Actionnaire concerné ; soit (ii) comme une demande d'échange du solde des Actions dudit Actionnaire contre des Actions d'une Catégorie dont le montant de détention minimum est inférieur ou sans montant de détention minimum (cette Catégorie pouvant avoir des commissions et frais annuels plus élevés que ceux de la Catégorie d'origine). Les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, peuvent également proposer à l'Actionnaire de modifier ou de retirer sa demande de rachat.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Privilège

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund imputable aux Actions est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Sterling Government Liquid Reserves Fund. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Sterling Government Liquid Reserves Fund. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Sterling Government Liquid Reserves Fund et que le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Sterling Government Liquid Reserves Fund se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP souhaitée par le Sterling Government Liquid Reserves Fund. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Government Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman Sachs International aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Government Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Sterling Government Liquid Reserves Fund provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Sterling Government Liquid Reserves Fund, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Privilège reste stable à 1 GBP par Action.

### Actions de Catégorie Privilège Capitalisation et Actions de Catégorie Privilège Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### Rachat des Actions

#### Actions de Catégorie Privilège

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Privilège Capitalisation

Les Actions de Catégorie Privilège Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Privilège Capitalisation (T)

Les Actions de Catégorie Privilège Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Government Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Plafond de dépenses ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,12 % (le « Taux de dépenses prévues »). Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Plafond de dépenses qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Plafond de dépenses par notification adressée à la Société, mais le Plafond de dépenses ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Plafond de dépenses couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Plafond de dépenses exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Government Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 7 Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund - Catégorie Privilège, Catégorie Privilège Capitalisation et Catégorie Privilège Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille de titres de qualité supérieure du marché monétaire émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis ou des Titres du Trésor américain. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund pourra, à des fins de gestion efficace du portefeuille, acheter de tels titres par le biais de pensions livrées de titres garanties par des Titres émis par des Agences du gouvernement des Etats-Unis ou des Titres du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en titres du marché monétaire permettront au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis	oui
Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis	oui
Titres non émis par des Agences gouvernementales ni garantis par des Gouvernements	non
« Titres émis par des Agences gouvernementales » et « Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund détient un titre adossé à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund investit dans des titres, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund conservera une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars américains. S'agissant de la Catégorie Privilège, l'objectif du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de l'US\$ Government and Agency Reserves Fund en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une notation *Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf* par Moody's. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle de l'US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir dans un éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité », tels que définis ci-dessous, ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, y compris, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis

Les Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis sont des titres émis par des agences du Gouvernement Fédéral et sont garantis soit : (a) par un engagement inconditionnel du Gouvernement des Etats-Unis (par exemple, Ginnie Mae), soit (b) selon le pouvoir discrétionnaire du Gouvernement des Etats-Unis d'acheter les obligations émises par les agences (par exemple, Fannie Mae et Freddie Mac). Il ne peut être garanti que le Gouvernement des Etats-Unis apportera un soutien financier aux agences.

**Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis**

Les titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis sur le plan du principal et des intérêts sont réputés comprendre (a) des titres pour lesquels le paiement du principal et des intérêts est garanti par une lettre de crédit irrévocable émise par le Gouvernement des Etats-Unis et (b) les participations à des prêts effectués ainsi garantis.

**« Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis » et « Titres du Trésor américain ou Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable**

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis » et « Titres du Trésor américain ou Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund), investir dans des pensions livrées de titres garanties par des Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis et des Titres du Trésor américain et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Privilège**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 USD par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse

<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Actions de Catégorie Privilège Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	La capitalisation des revenus et des plus-values commence
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites

énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Privilège Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>	
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale et le montant de détention minimum pour les Actions du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund s'élèvent à 750 millions USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

Si l'acceptation d'une demande de rachat donnée devait aboutir à ce qu'un Actionnaire détienne un nombre d'Actions dont la valeur est inférieure au montant de détention minimum indiqué ci-dessus, les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, auront le droit, à leur discrétion, de traiter les demandes de rachat soit (i) comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'Actionnaire concerné ; soit (ii) comme une

demande d'échange du solde des Actions dudit Actionnaire contre des Actions d'une Catégorie dont le montant de détention minimum est inférieur ou sans montant de détention minimum (cette Catégorie pouvant avoir des commissions et frais annuels plus élevés que ceux de la Catégorie d'origine). Les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, peuvent également proposer à l'Actionnaire de modifier ou de retirer sa demande de rachat.

## Distributions

### Actions de Catégorie Privilège

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund imputable aux Actions est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et que le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit au 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis, ou à Goldman Sachs International au +44 20 7774 6366 ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Privilège reste stable à 1 USD par Action.

**Actions de Catégorie Privilège Capitalisation et Actions de Catégorie Privilège Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

**Rachat des Actions****Actions de Catégorie Privilège**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Privilège Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York* (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York* (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Privilège Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Plafond de dépenses ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,12 % (le « Taux de dépenses prévues »). Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Plafond de dépenses qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Plafond de dépenses par notification adressée à la Société, mais le Plafond de dépenses ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Plafond de dépenses couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les

commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Plafond de dépenses exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 8 Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Privilège et Catégorie Privilège Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au US\$ Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politiques d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres (Reverse Repurchase agreements)	oui
Titres de collectivités publiques imposables	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restant jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund se conformera aux modifications apportées aux lignes directrices de l'AEMF. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en USD. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du US\$ Liquid Reserves Plus Fund.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

La totalité des investissements du US\$ Liquid Reserves Plus Fund est libellée en Dollars américains.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du US\$ Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

## Description des titres

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

**Reçus de dépôt**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut également acquérir des titres émis ou garantis pour le principal et les intérêts par le gouvernement, ses agences, autorités ou organismes sous la forme de reçus de dépôt qui attestent la propriété de futurs paiements d'intérêts, paiements de principal ou les deux sur certains billets ou obligations émis par le gouvernement, ses agences, autorités ou organismes.

**Obligations bancaires**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce garantis par des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme émises ou garanties par des sociétés commerciales.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Obligations d'Etats**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des obligations (limitées à des effets de commerce et autres billets) émises ou garanties par les gouvernements qui maintiennent une notation à court terme de la devise dans l'une des deux catégories supérieures de notations à court terme auprès du nombre requis d'ONSR.

**Titres de collectivités publiques**

Les « Titres de collectivités publiques » sont des obligations émises par ou au nom d'États, de territoires et de possessions des États-Unis d'Amérique et de leurs divisions politiques, agences, autorités et organismes, ainsi que par ou au nom du District de Columbia. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des obligations à court terme émises ou garanties par des états et des administrations municipales lorsque les rendements de ces titres sont attractifs par rapport à d'autres investissements imposables.

**Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du US\$ Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Privilège**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Privilège peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 14 h 00, heure de New York, (normalement 19 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York, (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent</b>
<b>avant</b> : 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Privilège Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Privilège Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale et le montant de détention minimum pour les Actions du US\$ Liquid Reserves Plus Fund s'élèvent à 750 millions USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

Si l'acceptation d'une demande de rachat donnée devait aboutir à ce qu'un Actionnaire détienne un nombre d'Actions dont la valeur est inférieure au montant de détention minimum indiqué ci-dessus, les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, auront le droit, à leur discrétion, de traiter les demandes de rachat soit (i) comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'Actionnaire concerné ; soit (ii) comme une demande d'échange du solde des Actions dudit Actionnaire contre des Actions d'une Catégorie dont le montant de détention minimum est inférieur ou sans montant de détention minimum (cette Catégorie pouvant avoir des commissions et frais annuels plus élevés que ceux de la Catégorie d'origine). Les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, peuvent également proposer à l'Actionnaire de modifier ou de retirer sa demande de rachat.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Privilège

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions de la Catégorie Privilège est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution

se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Liquid Reserves Plus Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, États-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

### Actions de Catégorie Privilège Capitalisation

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### Rachat des Actions

#### Actions de Catégorie Privilège

Les Actions de Catégorie Privilège peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

#### Paiement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat généralement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 14 h 00, heure de New York* (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 14 h 00, heure de New York* (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le Jour de Bourse de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Privilège Capitalisation

Les Actions de Catégorie Privilège Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 14 h 00, heure de New York * (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 14 h 00, heure de New York * (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils ne devraient pas excéder 0,12 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,25 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la

Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 9 Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Privilège et Catégorie Privilège Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Euro Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Euro Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres (Reverse Repurchase agreements)	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Euro Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Euro Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restante jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes les techniques efficaces de gestion de portefeuille utilisées par le Euro Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le Euro Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire » standard selon la définition des orientations de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund se conformera aux modifications apportées aux lignes directrices de l'AEMF. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en euros. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du Euro Liquid Reserves Plus Fund.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

Les Actions du Euro Liquid Reserves Plus Fund sont libellées en euros.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du Euro Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

### **Description des titres**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Euro Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

**Titres d'état**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Euro Liquid Reserves Plus Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

**Obligations bancaires**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme, émises ou garanties par des sociétés commerciales.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Euro Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus. Les risques d'investissement spécifiques liés à un investissement dans le Euro Liquid Reserves Plus Fund sont les suivants :

**Risque de change lié à l'Euro**

La devise de fonctionnement du Euro Liquid Reserves Plus Fund est l'Euro et il peut détenir des Euros et des titres obligataires et autres obligations libellés en Euro de manière directe ou à titre de garantie. L'Euro requiert la participation de nombreux Etats souverains de la Zone Euro et est par conséquent sensible à la situation

économique générale, politique et en matière de crédit de chacun de ces Etats, notamment les engagements continus réels et envisagés par chaque Etat et/ou leur soutien envers les autres Etats souverains appartenant alors à l'Union Européenne, en particulier ceux qui se trouvent dans le Zone Euro. Les Etats membres de l'UE et les entreprises, établissements financiers et contreparties européens sont actuellement affectés, certains de manière négative, par des difficultés et des préoccupations politiques et économiques sévères, y compris en ce qui concerne le financement et la dette souverains et non-souverains. Des accords de financement d'urgence européens, avec le FMI et bilatéraux ont déjà été appliqués et/ou sont envisagés pour certains Etats membres de l'UE et établissements financiers basés en Europe. Ces développements ont eu un effet négatif sur les plans politique et économique. Les marchés financiers, la confiance des investisseurs et les notations de crédit des établissements et des Etats membres de l'UE ont d'ores et déjà été affectés de manière négative et cette situation risque de continuer. En outre, l'activité d'investissement a été affectée, de même que la propension des établissements financiers à accorder des crédits. La possibilité que des Etats membres de l'UE ayant adopté l'Euro abandonnent ou soient forcés de renoncer à l'Euro est toujours d'actualité. Il n'est pas possible de prévoir exactement la nature précise des conséquences d'un abandon de l'Euro par un Etat-membre de l'UE, dans la mesure où aucun cadre juridique n'a été mis en place pour le cas où un tel événement surviendrait. Ces facteurs peuvent avoir un impact négatif important sur la valeur des titres dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund a investi.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie Privilège

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 EUR par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Privilège peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent/ Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait

aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Privilège Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 EUR par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Privilège Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale et le montant de détention minimum pour les Actions du Euro Liquid Reserves Plus Fund s'élèvent à 750 millions EUR ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

Si l'acceptation d'une demande de rachat donnée devait aboutir à ce qu'un Actionnaire détienne un nombre d'Actions dont la valeur est inférieure au montant de détention minimum indiqué ci-dessus, les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, auront le droit, à leur discrétion, de traiter les demandes de rachat soit (i) comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'Actionnaire concerné ; soit (ii) comme une demande d'échange du solde des Actions dudit Actionnaire contre des Actions d'une Catégorie dont le montant de détention minimum est inférieur ou sans montant de détention minimum (cette Catégorie pouvant avoir des commissions et frais annuels plus élevés que ceux de la Catégorie d'origine). Les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, peuvent également proposer à l'Actionnaire de modifier ou de retirer sa demande de rachat.

## Distributions

### Actions de Catégorie Privilège

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Euro Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 13 h 30, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 EUR souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Euro Liquid Reserves Plus Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Euro Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant d'une source autre que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

### Actions de Catégorie Privilège Capitalisation

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

## Rachat des Actions

### Actions de Catégorie Privilège

Les Actions de Catégorie Privilège peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Privilège Capitalisation**

Les Actions de Catégorie Privilège Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels du Euro Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35% de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils ne devraient pas excéder 0,12 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions,

frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Euro Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où le système TARGET fonctionne et permet les mouvements de l'Euro ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 10 Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Privilège et Catégorie Privilège Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Sterling Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales (hors effets de commerce bancaires)	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont

l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restant jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en livres sterling. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du Sterling Liquid Reserves Plus Fund.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

Les Actions du Sterling Liquid Reserves Plus Fund sont libellées en Livres sterling.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

### **Description des titres**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

#### **Titres d'état**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement, ce qui inclut en particulier le gouvernement britannique, ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs États membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la

possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Plus Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### **Obligations bancaires**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme émises ou garanties par des sociétés commerciales.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### **Achat d'Actions**

#### **Actions de Catégorie Privilège**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Privilège peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin, le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit de souscription)*
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Privilège Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Privilège Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin, le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale et le montant de détention minimum pour les Actions du Sterling Liquid Reserves Plus Fund s'élèvent à 750 millions GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

Si l'acceptation d'une demande de rachat donnée devait aboutir à ce qu'un Actionnaire détienne un nombre d'Actions dont la valeur est inférieure au montant de détention minimum indiqué ci-dessus, les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, auront le droit, à leur discrétion, de traiter les demandes de rachat soit (i) comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'Actionnaire concerné ; soit (ii) comme une demande d'échange du solde des Actions dudit Actionnaire contre des Actions d'une Catégorie dont le montant de détention minimum est inférieur ou sans montant de détention minimum (cette Catégorie pouvant avoir des commissions et frais annuels plus élevés que ceux de la Catégorie d'origine). Les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, peuvent également proposer à l'Actionnaire de modifier ou de retirer sa demande de rachat.

## Distributions

### Actions de Catégorie Privilège

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 13 h 30, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 GBP souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Liquid Reserves Plus Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, Christchurch Court, 10-15 Newgate Street, Londres EC1A 7HD, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; et (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

**Actions de Catégorie Privilège Capitalisation**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

**Rachat des Actions****Actions de Catégorie Privilège**

Les Actions de Catégorie Privilège peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

**Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Fonds peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Fonds et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Privilège Capitalisation**

Les Actions de Catégorie Privilège Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Fonds peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Fonds et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et

n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils ne devraient pas excéder 0,12 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

# 11 Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund - Catégorie Privilège, Catégorie Privilège Capitalisation et Catégorie Privilège Capitalisation (T)

## Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant uniquement dans des obligations du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en obligations du Trésor américain permettront au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. Le Fonds est un Fonds monétaire à court terme et son objectif d'investissement devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

## Politique d'investissement

### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir dans les instruments suivants :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM

Si le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 365 jours à la date de l'achat. Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie Privilège, l'objectif du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une *notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa-mf* par Moody's. Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle de l'US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### Description des titres

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous.

#### Titres de haute qualité

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité de crédit et de liquidité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### Obligations du Trésor américain

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des Etats-Unis.

##### « Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Obligations du Trésor américain » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

#### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut être soumis aux restrictions d'investissement contenues dans le Prospectus, acheter des titres assimilés à des titres cotés ou à terme, comme défini plus en détail à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

#### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement des instruments et des titres de créance et du marché monétaire à court terme peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Privilège**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 USD par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Privilège Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit  le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Privilège Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 USD par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 22 décembre 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale et le montant de détention minimum pour les Actions du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund s'élèvent à 750 millions USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

Si l'acceptation d'une demande de rachat donnée devait aboutir à ce qu'un Actionnaire détienne un nombre d'Actions dont la valeur est inférieure au montant de détention minimum indiqué ci-dessus, les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, auront le droit, à leur discrétion, de traiter les demandes de rachat soit (i) comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'Actionnaire concerné ; soit (ii) comme une demande d'échange du solde des Actions dudit Actionnaire contre des Actions d'une Catégorie dont le montant de détention minimum est inférieur ou sans montant de détention minimum (cette Catégorie pouvant avoir des commissions et frais annuels plus élevés que ceux de la Catégorie d'origine). Les Administrateurs, ou la Société de gestion en tant que leur délégué, peuvent également proposer à l'Actionnaire de modifier ou de retirer sa demande de rachat.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Privilège

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie Privilège est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$

Treasury Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Privilège reste stable à 1 USD par Action.

#### **Actions de Catégorie Privilège Capitalisation et Actions de Catégorie Privilège Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

#### **Rachat des Actions**

##### **Actions de Catégorie Privilège**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

##### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Privilège Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Privilège Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que

les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,12 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## Goldman Sachs Funds, plc

(Société d'investissement à capital variable constituée sous la forme d'un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments de droit irlandais et agréée par la Banque Centrale d'Irlande en vertu de la Réglementation des Communautés Européennes (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) de 2011 (dans sa version modifiée))



### Supplément au Prospectus

- Catégorie R
- Catégorie R Capitalisation
- Catégorie R Capitalisation (T)

13 avril  
2018

## À propos du présent Supplément

Le présent Supplément contient des informations relatives aux Actions de la Catégorie R, de la Catégorie R Capitalisation et de la Catégorie R Capitalisation (T) du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Government and Agency and Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund, et de la Catégorie R et de la Catégorie R Capitalisation du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund et du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund (les « Actions »). Sauf indication contraire, les termes et expressions définis dans le Prospectus ont la même signification dans le présent Supplément.

**Le présent Supplément fait partie intégrante du Prospectus et doit toujours être lu conjointement à celui-ci. Le Prospectus contient des informations détaillées sur les aspects suivants du Fonds : description des Catégories d'Actions ; les risques généraux associés à un investissement dans le Fonds ; informations sur la gestion et l'administration du Fonds, ainsi que sur les tiers qui fournissent des services au Fonds ; achat et rachat d'Actions et les privilèges d'échange liés à celles-ci ; détermination de la Valeur liquidative ; politique de distribution de dividendes ; frais et dépenses du Fonds ; informations sur le Fonds ; assemblées des Actionnaires et rapports aux Actionnaires ; et fiscalité.**

**Un investissement dans un Fonds n'est pas de même nature qu'un dépôt sur un compte bancaire et n'est couvert par aucun des systèmes de garantie mis en place par le gouvernement, un organisme public ou autre. Le capital investi, y compris dans les Fonds qui visent à maintenir la stabilité de leur Valeur liquidative par Action, peut fluctuer.**

Les Actions peuvent être proposées :

- a) à des intermédiaires financiers désignés pour effectuer les ventes d'Actions et qui, en vertu des exigences réglementaires en vigueur, ne sont pas autorisés à percevoir des frais, des commissions ou des avantages non monétaires autrement que de la part de leurs clients sous-jacents (ceux-ci incluant, dans l'Union européenne, les intermédiaires financiers fournissant des services de gestion discrétionnaire de portefeuille ou de conseil d'investissement sur une base indépendante) ; et
- b) à des intermédiaires financiers fournissant des conseils non indépendants et qui, en vertu d'accords de commission individuels passés avec leurs clients, ne sont pas autorisés à recevoir des frais, des commissions ou des avantages non monétaires de tiers.

Une partie des Actions a été admise à la Cote officielle et à la négociation sur le Global Exchange Market de l'Euronext Dublin. Les Administrateurs ne prévoient pas le développement d'un marché secondaire actif en ce qui concerne les Actions.

Aucune souscription d'Actions au sein d'un des Fonds ne sera acceptée si l'investisseur fonde sa décision d'investir uniquement sur les informations contenues dans le présent Supplément.

Le présent Supplément présente une synthèse des informations sur les Actions de chaque Fonds telles qu'elles sont disponibles au 13 avril 2018.

## Table des matières

1	Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund - Catégorie R, Catégorie R Capitalisation et Catégorie R Capitalisation (T).....	2
2	Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund - Catégorie R, Catégorie R Capitalisation et Catégorie R Capitalisation (T).....	12
3	Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund - Catégorie R et, Catégorie R Capitalisation et Catégorie R Capitalisation (T).....	22
4	Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund - Catégorie R, Catégorie R Capitalisation et Catégorie R Capitalisation (T).....	31
5	Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund - Catégorie R, Catégorie R Capitalisation et Catégorie R Capitalisation (T).....	41
6	Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund - Catégorie R, Catégorie R Capitalisation et Catégorie R Capitalisation (T) .....	49
7	Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund - Catégorie R, Catégorie R Capitalisation et Catégorie R Capitalisation (T) .....	57
8	Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie R et Catégorie R Capitalisation.....	66
9	Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie R et Catégorie R Capitalisation .....	74
10	Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie R et Catégorie R Capitalisation.....	82
11	Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund - Catégorie R, Catégorie R Capitalisation et Catégorie R Capitalisation (T) .....	89

## Définitions

Dans le présent Supplément, sauf définition plus précise aux présentes ou dans le Prospectus, les termes et expressions avec une majuscule à l'initiale, qui viennent compléter les définitions contenues dans le Prospectus et doivent être lus conjointement à celles-ci, ont la signification suivante :

« <b>Actions</b> »	désigne les Actions de la Catégorie R, de la Catégorie R Capitalisation et de la Catégorie R Capitalisation (T) du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund et du Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund.
« <b>Euro Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund.
« <b>Sterling Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund.
« <b>Yen Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Treasury Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund.
« <b>Sterling Government Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund.
« <b>US Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>Euro Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>Sterling Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.

# 1 Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund - Catégorie R, Catégorie R Capitalisation et Catégorie R Capitalisation (T)

## Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au US\$ Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

## Politique d'investissement

### Politique d'investissement - synthèse

L'US\$ Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

L'US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
Titres d'Etat américain	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme de sociétés de capitaux et autres entités	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Obligations d'Etats non américains (libellées en USD)	oui
Titres de collectivités publiques imposables	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % du total de l'actif net dans d'autres organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de

	l'achat
--	---------

Si le US\$ Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie R, l'objectif du US\$ Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs. Ce Fonds s'adresse aux investisseurs qui ne sont pas des ressortissants américains et qui souhaitent optimiser leurs revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité.

Tous les placements de l'US\$ Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que l'US\$ Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf par Moody's. Le US\$ Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'US\$ Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

#### Description des titres

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### Titres de haute qualité

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Liquid Reserves Fund au moment de l'achat.

Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

**Obligations du Trésor américain**

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des États-Unis.

**Titres d'Etat américain**

Les « Titres d'Etat américain » sont des obligations émises ou garanties par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes. À la différence des Obligations du Trésor américain, les obligations émises ou garanties par une agence, une autorité ou un organisme du gouvernement des États-Unis bénéficient soit (a) de la pleine garantie du gouvernement des États-Unis (titres de la Government National Mortgage Association, par exemple), soit (b) du droit de l'émetteur d'emprunter auprès du Trésor, soit (c) du pouvoir discrétionnaire du gouvernement des États-Unis d'acheter les obligations de l'agence (titres de la Federal National Mortgage Association et de la Federal Home Loan Mortgage Corporation, par exemple), soit (d) du seul crédit de l'émetteur. Il ne peut nullement être garanti que le gouvernement des États-Unis procurera à l'avenir un soutien financier aux agences, autorités ou organismes du gouvernement américain. Les Titres d'Etat américain peuvent inclure des obligations à coupon zéro. Des obligations de ce type peuvent être achetées dès lors que le Gestionnaire de portefeuille juge leurs rendements attrayants.

**Reçus de dépôt**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut également acquérir des titres émis ou garantis pour le principal et les intérêts par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes sous la forme de reçus de dépôt qui attestent la propriété de futurs paiements d'intérêts, paiements de principal ou les deux sur certains billets ou obligations émis par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes.

**Obligations de banques américaines et non américaines**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations de banques américaines » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques américaines dont l'actif total est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat. Les obligations précitées peuvent également inclure des titres de créance émis par des filiales américaines de telles banques.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut également investir dans des « Obligations de banques non américaines » dans la limite des obligations libellées en Dollars émises ou garanties par des banques non américaines dont l'actif total est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat, des filiales américaines de telles banques non américaines (obligations Yankee), des filiales non américaines de telles banques non américaines et des filiales non américaines de banques américaines dont le montant total de l'actif est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat. Les obligations bancaires précitées peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires (américaines ou non américaines). En conséquence, le US\$ Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce garantis par des actifs) payables en Dollars et qui sont émis ou garantis par des sociétés constituées aux États-Unis, des banques commerciales constituées aux États-Unis, des sociétés non constituées aux États-Unis, des banques commerciales non constituées aux États-Unis ou d'autres entités. De plus, le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Dollars et émises ou garanties par des sociétés commerciales constituées aux États-Unis, des sociétés commerciales non constituées aux États-Unis ou d'autres entités.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Obligations d'Etats non américains**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des obligations libellées en Dollars (limitées à des effets de commerce et autres billets) émises ou garanties par le gouvernement d'un pays autre que les États-Unis ou par une entité située ou constituée dans un pays autre que les États-Unis, pour autant que la notation à court terme de la devise du pays en question se maintienne dans la catégorie supérieure de notations à court terme auprès du nombre requis d'ONSR.

**Titres de collectivités publiques**

Les « Titres de collectivités publiques » sont des obligations émises par ou au nom d'États, de territoires et de possessions des États-Unis d'Amérique et de leurs divisions politiques, agences, autorités et organismes, ainsi que par ou au nom du District de Columbia. Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des obligations à court terme émises ou garanties par des états et des administrations municipales lorsque les rendements de ces titres sont attractifs par rapport à d'autres investissements imposables.

**Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le US\$ Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politique et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du US\$ Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le US\$ Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » d'après les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie R**

Les Actions de Catégorie R peuvent être achetées n'importe quel Jour de Bourse à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse

<b>après :</b>	16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat		

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie R Capitalisation

Les Actions de Catégorie R Capitalisation peuvent être achetées n'importe quel Jour de Bourse à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>		<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b>	11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b>	11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat		

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun

désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie R Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00, heure de New York (normalement 14 h 00, heure de Dublin) le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie R Capitalisation (T) pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	La capitalisation des revenus et des plus-values commence
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Liquid Reserves Fund s'élève à 10 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie R

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie R est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas

toujours, déclarés à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie R reste stable à 1 USD par Action.

### **Actions de Catégorie R Capitalisation et Actions de Catégorie R Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie R**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paie ment du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie R Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paie ment du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie R Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,15 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de

timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Liquid Reserves Fund.

- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.
- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.

## 2 Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund - Catégorie R, Catégorie R Capitalisation et Catégorie R Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement de l'Euro Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront à l'Euro Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

L'Euro Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si l'Euro Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, l'Euro Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. L'Euro Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par l'Euro Liquid Reserves Fund. En tant que tel, l'Euro Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions de l'Euro Liquid Reserves Fund sont libellées en euros. S'agissant des Actions de la Catégorie R, l'objectif de l'Euro Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 EUR. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements de l'Euro Liquid Reserves Fund seront libellés en euros, sous réserve toutefois que l'Euro Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, une note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf attribuée par Moody's. L'Euro Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'Euro Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Euro Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Euro Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres d'état

Le Euro Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour l'Euro Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

## Obligations bancaires

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques dont l'actif total est supérieur à l'équivalent en Euros de 1 milliard USD à la date de leur achat. Sous réserve de la possibilité pour l'Euro Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, l'Euro Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, l'Euro Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant. Dans la plupart des pays, les activités des banques sont soumises à des réglementations détaillées qui, dans le cas des états-Unis, ont subi de profondes modifications au cours de la dernière décennie. La promulgation de nouvelles dispositions législatives ou réglementaires, de même que des changements dans l'interprétation et l'application des dispositions actuelles peuvent influencer les activités et la rentabilité des banques dans certains pays. Les banques peuvent être particulièrement sensibles à certains facteurs économiques, comme les fluctuations des taux d'intérêt ou une évolution négative du marché de l'immobilier. La politique fiscale et monétaire et les cycles économiques généraux peuvent influencer la disponibilité et le coût du financement, la demande de crédit et la qualité des actifs, et se répercuter ainsi sur les bénéfices et la situation financière des banques.

## Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en Euros et dans d'autres devises et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Euros et dans d'autres devises, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

## Obligations à taux flottant et variable

L'Euro Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

## Autres organismes de placement collectif

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. L'Euro Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politique et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux de l'Euro Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. L'Euro Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » d'après les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

## Techniques de gestion de portefeuille

L'Euro Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

## Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire.

Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus. Les risques d'investissement spécifiques liés à un investissement dans l'Euro Liquid Reserves Fund sont les suivants :

### **Risque de change lié à l'Euro**

La devise de fonctionnement de l'Euro Liquid Reserves Fund est l'Euro et il peut détenir des Euros et des titres obligataires et autres obligations libellés en Euro de manière directe ou à titre de garantie. L'Euro requiert la participation de nombreux Etats souverains de la Zone Euro et est par conséquent sensible à la situation économique générale, politique et en matière de crédit de chacun de ces Etats, notamment les engagements continus réels et envisagés par chaque Etat et/ou leur soutien envers les autres Etats souverains appartenant alors à l'Union Européenne, en particulier ceux qui se trouvent dans la Zone Euro. Les Etats membres de l'UE et les entreprises, établissements financiers et contreparties européens sont actuellement affectés, certains de manière négative, par des difficultés et des préoccupations politiques et économiques sévères, y compris en ce qui concerne le financement et la dette souverains et non-souverains. Des accords de financement d'urgence européens, avec le FMI et bilatéraux ont déjà été appliqués et/ou sont envisagés pour certains Etats membres de l'UE et établissements financiers basés en Europe. Ces développements ont eu un effet négatif sur les plans politique et économique. Les marchés financiers, la confiance des investisseurs et les notations de crédit des établissements et des Etats membres de l'UE ont d'ores et déjà été affectés de manière négative et cette situation risque de continuer. En outre, l'activité d'investissement a été affectée, de même que la propension des établissements financiers à accorder des crédits. La possibilité que des Etats membres de l'UE ayant adopté l'Euro abandonnent ou soient forcés de renoncer à l'Euro est toujours d'actualité. Il n'est pas possible de prévoir exactement la nature précise des conséquences d'un abandon de l'Euro par un Etat-membre de l'UE, dans la mesure où aucun cadre juridique n'a été mis en place pour le cas où un tel événement surviendrait. Ces facteurs peuvent avoir un impact négatif important sur la valeur des titres dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund a investi et, en particulier, peuvent entraîner une situation dans laquelle l'Euro Liquid Reserves Fund ne serait plus capable de maintenir son objectif affiché d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable.

## Achat d'Actions

### **Actions de Catégorie R**

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 € par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>		<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b>	13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b>	13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat		

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie R Capitalisation**

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>		<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b>	16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b>	16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat		

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie R Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Montant d'investissement minimum**

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions de l'Euro Liquid Reserves Fund s'élève à 10 000 € ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

**Distributions****Actions de Catégorie R**

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement de l'Euro Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution

se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 € souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur l'Euro Liquid Reserves Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net de l'Euro Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant d'une source autre que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie R reste stable à 1 € par Action.

### **Actions de Catégorie R et Actions de Catégorie R Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie R**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie R Capitalisation

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le Distributeur	Produit de rachat normalement
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie R Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le Distributeur	Produit de rachat normalement
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse

<b>après : 13 h 00, heure de Dublin*</b>	<b>viré le Jour de Bourse suivant</b>
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels de l'Euro Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,15 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant l'Euro Liquid Reserves Fund.

« **Jour de Bourse** » désigne :

- (i) les jours où le système TARGET fonctionne et permet les mouvements de l'Euro ; ou
- (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

« **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.

### 3 Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund - Catégorie R et, Catégorie R Capitalisation et Catégorie R Capitalisation (T)

#### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Sterling Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

#### Politique d'investissement

##### Politique d'investissement – synthèse

Le Sterling Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Sterling Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Sterling Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du Sterling Liquid Reserves Fund sont libellées en Livres sterling. S'agissant des Actions de la Catégorie R, l'objectif du Sterling Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Sterling Liquid Reserves Fund seront libellés en livres sterling, sous réserve toutefois que le Sterling Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, chercher à conserver une note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf attribuée par Moody's. Le Sterling Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle du Sterling Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres d'état

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement, ce qui inclut en particulier le gouvernement britannique, ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### **Obligations bancaires**

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques dont l'actif total est supérieur à l'équivalent en Livres sterling de 1 milliard USD à la date de leur achat. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, le Sterling Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, le Sterling Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en Livres sterling et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Livres sterling, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Sterling Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Sterling Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Sterling Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie R**

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. La Valeur liquidative par Action devrait en principe se situer à 1 GBP par Action, bien que cela ne puisse être garanti.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie R Capitalisation**

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie R Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Sterling Liquid Reserves Fund s'élève à 10 000 GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

## Distributions

### Actions de Catégorie R

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Liquid Reserves Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, Christchurch Court, 10-15 Newgate Street, Londres EC1A 7HD, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Sterling Liquid Reserves Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; et (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie R reste stable à 1 GBP par Action.

### Actions de Catégorie R Capitalisation et Actions de Catégorie R Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

## Rachat des Actions

### Actions de Catégorie R

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### **Actions de Catégorie R Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### **Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie R Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,15 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le

cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Liquid Reserves Fund.

- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.
- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.

## 4 Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund - Catégorie R, Catégorie R Capitalisation et Catégorie R Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Yen Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Yen Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement -

#### Politique d'investissement –synthèse

Le Yen Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Yen Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Yen Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Yen Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Yen Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Yen Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du Yen Liquid Reserves Fund sont libellées en yens japonais. S'agissant des Actions de la Catégorie R, l'objectif du Yen Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 10 000 ¥. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Yen Liquid Reserves Fund seront libellés en yens japonais, sous réserve toutefois que le Yen Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, chercher à conserver une note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf attribuée par Moody's. Le Yen Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle du Yen Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

#### Description des titres

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### Titres de haute qualité

Le Yen Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Yen Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### Titres d'état

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Yen Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### **Obligations bancaires**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques. Sous réserve de la possibilité pour le Yen Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, le Yen Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, le Yen Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en yens et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en yens, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Yen Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Yen Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Yen Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie R**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 10 000 ¥ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent/ Les Rendements Négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie R Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant (Montants de souscription)*	Trois Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### **Actions de Catégorie R Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de négociation donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Yen Liquid Reserves Fund s'élève à 1 million ¥ ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie R

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Yen Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du deuxième Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du deuxième Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 10 000 JPY souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 08 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Yen Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs International aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Yen Liquid Reserves Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Yen Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en

portefeuille ; et de (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie R reste stable à 10 000 JPY par Action.

### **Actions de Catégorie R Capitalisation et Actions de Catégorie R Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie R**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 13 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366.

#### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation	acquis le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie R Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 16 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie R Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 13 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels du Yen Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % par an de la Valeur liquidative (le « Taux fixe »), même s'il ne dépasse pas 0,15 % à l'heure actuelle. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Yen Liquid Reserves Fund.

- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres et au Japon; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.
- « **Jour de négociation** » désigne chaque Jour de Bourse à l'égard duquel les souscriptions, les rachats ou les échanges sont exécutés.
- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.

## 5 Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund - Catégorie R, Catégorie R Capitalisation et Catégorie R Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité en investissant dans des Obligations du Trésor américain et dans des contrats de mise en pension de titres adossés à des Obligations du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en Obligations du Trésor américain et en contrats de mise en pension de titres adossés à des Obligations du Trésor américain permettront au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le

US\$ Treasury Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie R, l'objectif du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf par Moody's. Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

#### Description des titres

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Conformément aux lignes directrices de l'AEMF, selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### **Obligations du Trésor américain**

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des Etats-Unis.

#### **« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable**

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Obligations du Trésor américain » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

#### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), investir dans des pensions livrées de Titres d'Etat américains et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

## Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement des instruments et des titres de créance et du marché monétaire à court terme peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie R

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie R Capitalisation

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie R Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse

<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund s'élève à 10 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

#### Distributions

##### Actions de Catégorie R

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie R est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet

Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie R reste stable à 1 USD par Action.

### **Actions de Catégorie R Capitalisation et Actions de Catégorie R Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

#### **Rachat des Actions**

##### **Actions de Catégorie R**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

##### **Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

##### **Actions de Catégorie R Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie R Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,15 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund.

- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.
- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.

## 6 Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund - Catégorie R, Catégorie R Capitalisation et Catégorie R Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de Titres d'Etat libellés en livres sterling. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund pourra, à des fins de gestion efficace du portefeuille, acheter des titres libellés en livres sterling émis ou garantis par des gouvernements d'Etats membres de l'OCDE par le biais de pensions livrées de titres garanties par les Titres d'Etat concernés. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en titres du marché monétaire permettront au Sterling Government Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'Etat libellés en livres sterling	oui
Titres non émis par des Agences gouvernementales ni garantis par des Gouvernements	Dans des conditions de marché exceptionnelles, le Sterling Government Liquid Reserves Fund pourra investir dans des dépôts à terme émis par des établissements financiers
« Titres d'Etat » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Government Liquid Reserves Fund détient un titre adossé à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Government Liquid Reserves Fund investit dans des titres, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et

dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund conservera une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Government Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Sterling Government Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions sont libellées en Livres sterling. S'agissant de la Catégorie R, l'objectif du Sterling Government Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Sterling Government Liquid Reserves Fund seront libellés en livres sterling, sous réserve toutefois que le Sterling Government Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou de Aaa/mf par Moody's. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle du Sterling Government Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

#### Description des titres

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, y compris, de façon non exhaustive, les titres suivants :

##### **Titres de haute qualité**

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Government Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Conformément aux lignes directrices de l'AEMF, selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

##### **Titres d'état**

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans des titres ou dans des titres de créance libellés en Livres sterling (à taux fixe et flottant) émis ou garantis par les Gouvernements d'Etats-membres de l'OCDE. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Government Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des titres négociables non cotés, tous ces titres seront cotés, négociés ou échangés sur un Marché reconnu.

##### **« Titres d'Etat » à taux flottant et variable**

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Titres d'Etat » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

Dans des circonstances de marché exceptionnelles, le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut également investir dans des dépôts à terme en Livres sterling dont l'échéance n'excédera pas une semaine, et qui seront émis par des établissements financiers bénéficiant d'une notation A1/P1 ou plus.

### Techniques de gestion de portefeuille

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Sterling Government Liquid Reserves Fund), acheter des titres libellés en Livres sterling émis ou garantis par les gouvernements d'Etats-membres de l'OCDE par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### Achat d'Actions

#### Actions de Catégorie R

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. La Valeur liquidative par Action devrait être de 1 GBP par Action, bien que cela ne puisse être garanti.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie R Capitalisation**

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie R Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse

<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Sterling Government Liquid Reserves Fund s'élève à 10 000 GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

#### Distributions

##### Actions de Catégorie R

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund imputable aux Actions est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Sterling Government Liquid Reserves Fund. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Sterling Government Liquid Reserves Fund. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Sterling Government Liquid Reserves Fund et que le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Sterling Government Liquid Reserves Fund se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP souhaitée par le Sterling Government Liquid Reserves Fund. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Government Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman Sachs International aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street,

Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Government Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Sterling Government Liquid Reserves Fund provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Sterling Government Liquid Reserves Fund, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie R reste stable à 1 GBP par Action.

### Actions de Catégorie R Capitalisation et Actions de Catégorie R Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### Rachat des Actions

#### Actions de Catégorie R

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie R Capitalisation**

Les Actions de Catégorie R Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie R Capitalisation (T)**

Les Actions de Catégorie R Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un

bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Government Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Plafond de dépenses ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,15 % (le « Taux de dépenses prévues »). Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Plafond de dépenses qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Plafond de dépenses par notification adressée à la Société, mais le Plafond de dépenses ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Plafond de dépenses couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Plafond de dépenses exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Government Liquid Reserves Fund.

- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.
- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.

## 7 Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund - Catégorie R, Catégorie R Capitalisation et Catégorie R Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille de titres de qualité supérieure du marché monétaire émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis ou des Titres du Trésor américain. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund pourra, à des fins de gestion efficace du portefeuille, acheter de tels titres par le biais de pensions livrées de titres garanties par des Titres émis par des Agences du gouvernement des Etats-Unis ou des Titres du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en titres du marché monétaire permettront au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis	oui
Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis	oui
Titres non émis par des Agences gouvernementales ni garantis par des Gouvernements	non
« Titres émis par des Agences gouvernementales » et « Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund détient un titre adossé à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund investit dans des titres, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund conservera une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars américains. S'agissant de la Catégorie R, l'objectif du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de l'US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf par Moody's. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle de l'US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir dans un éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité », tels que définis ci-dessous, ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, y compris, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis

Les Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis sont des titres émis par des agences du Gouvernement Fédéral et sont garantis soit : (a) par un engagement inconditionnel du Gouvernement des Etats-Unis (par exemple, Ginnie Mae), soit (b) selon le pouvoir discrétionnaire du Gouvernement des Etats-Unis d'acheter les obligations émises par les agences (par exemple, Fannie Mae et Freddie Mac). Il ne peut être garanti que le Gouvernement des Etats-Unis apportera un soutien financier aux agences.

**Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis**

Les titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis sur le plan du principal et des intérêts sont réputés comprendre (a) des titres pour lesquels le paiement du principal et des intérêts est garanti par une lettre de crédit irrévocable émise par le Gouvernement des Etats-Unis et (b) les participations à des prêts effectués ainsi garantis.

**« Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis » et « Titres du Trésor américain ou Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable**

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis » et « Titres du Trésor américain ou Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund), investir dans des pensions livrées de titres garanties par des Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis et des Titres du Trésor américain et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie R**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse

<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Actions de Catégorie R Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites

énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie R Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>	
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund s'élève à 10 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

## Distributions

### Actions de Catégorie R

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund imputable aux Actions est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et que le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit au 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis, ou à Goldman Sachs International au +44 20 7774 6366 ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie R reste stable à 1 USD par Action.

### Actions de Catégorie R Capitalisation et Actions de Catégorie R Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

**Rachat des Actions****Actions de Catégorie R**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie R Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York* (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York* (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie R Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Plafond de dépenses ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,15 % (le « Taux de dépenses prévues »). Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Plafond de dépenses qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Plafond de dépenses par notification adressée à la Société, mais le Plafond de dépenses ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Plafond de dépenses couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la

Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Plafond de dépenses exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund.

- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.
- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.

## 8 Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie R et Catégorie R Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au US\$ Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politiques d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres (Reverse Repurchase agreements)	oui
Titres de collectivités publiques imposables	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute

	qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
--	------------------------------------------------------------------

Si le US\$ Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restant jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund se conformera aux modifications apportées aux lignes directrices de l'AEMF. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en USD. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du US\$ Liquid Reserves Plus Fund.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

La totalité des investissements du US\$ Liquid Reserves Plus Fund est libellée en Dollars américains.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du US\$ Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

#### Description des titres

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### Titres de haute qualité

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une

autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

### **Reçus de dépôt**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut également acquérir des titres émis ou garantis pour le principal et les intérêts par le gouvernement, ses agences, autorités ou organismes sous la forme de reçus de dépôt qui attestent la propriété de futurs paiements d'intérêts, paiements de principal ou les deux sur certains billets ou obligations émis par le gouvernement, ses agences, autorités ou organismes.

### **Obligations bancaires**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce garantis par des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme émises ou garanties par des sociétés commerciales.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

### **Obligations d'Etats**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des obligations (limitées à des effets de commerce et autres billets) émises ou garanties par les gouvernements qui maintiennent une notation à court terme de la devise dans l'une des deux catégories supérieures de notations à court terme auprès du nombre requis d'ONSR.

### **Titres de collectivités publiques**

Les « Titres de collectivités publiques » sont des obligations émises par ou au nom d'États, de territoires et de possessions des États-Unis d'Amérique et de leurs divisions politiques, agences, autorités et organismes, ainsi que par ou au nom du District de Columbia. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des obligations à court terme émises ou garanties par des états et des administrations municipales lorsque les rendements de ces titres sont attrayants par rapport à d'autres investissements imposables.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du US\$ Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

## Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie R

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie R peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 14 h 00, heure de New York, (normalement 19 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York, (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent</b>
<b>avant</b> : 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie R Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie R Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>		<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b>	14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b>	14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Liquid Reserves Plus Fund s'élève à 10 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

#### Distributions

##### Actions de Catégorie R

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions de la Catégorie R est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds

peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Liquid Reserves Plus Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, États-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

#### Actions de Catégorie R Capitalisation

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

#### Rachat des Actions

##### Actions de Catégorie R

Les Actions de Catégorie R peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

#### Paiement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat généralement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 14 h 00, heure de New York* (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 14 h 00, heure de New York* (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le Jour de Bourse de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et

n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie R Capitalisation

Les Actions de Catégorie R Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le distributeur	Produit de rachat normalement
<b>avant</b> : 14 h 00, heure de New York * (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 14 h 00, heure de New York * (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,15 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non

exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.
- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.

## 9 Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie R et Catégorie R Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Euro Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Euro Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres (Reverse Repurchase agreements)	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Euro Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Euro Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restante jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes les techniques efficaces de gestion de portefeuille utilisées par le Euro Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le Euro Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire » standard selon la définition des orientations de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund se conformera aux modifications apportées aux lignes directrices de l'AEMF. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en euros. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du Euro Liquid Reserves Plus Fund.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

Les Actions du Euro Liquid Reserves Plus Fund sont libellées en euros.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du Euro Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

## Description des titres

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Euro Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

**Titres d'état**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Euro Liquid Reserves Plus Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

**Obligations bancaires**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme, émises ou garanties par des sociétés commerciales.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Euro Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus. Les risques d'investissement spécifiques liés à un investissement dans le Euro Liquid Reserves Plus Fund sont les suivants :

**Risque de change lié à l'Euro**

La devise de fonctionnement du Euro Liquid Reserves Plus Fund est l'Euro et il peut détenir des Euros et des titres obligataires et autres obligations libellés en Euro de manière directe ou à titre de garantie. L'Euro requiert la participation de nombreux Etats souverains de la Zone Euro et est par conséquent sensible à la situation

économique générale, politique et en matière de crédit de chacun de ces Etats, notamment les engagements continus réels et envisagés par chaque Etat et/ou leur soutien envers les autres Etats souverains appartenant alors à l'Union Européenne, en particulier ceux qui se trouvent dans le Zone Euro. Les Etats membres de l'UE et les entreprises, établissements financiers et contreparties européens sont actuellement affectés, certains de manière négative, par des difficultés et des préoccupations politiques et économiques sévères, y compris en ce qui concerne le financement et la dette souverains et non-souverains. Des accords de financement d'urgence européens, avec le FMI et bilatéraux ont déjà été appliqués et/ou sont envisagés pour certains Etats membres de l'UE et établissements financiers basés en Europe. Ces développements ont eu un effet négatif sur les plans politique et économique. Les marchés financiers, la confiance des investisseurs et les notations de crédit des établissements et des Etats membres de l'UE ont d'ores et déjà été affectés de manière négative et cette situation risque de continuer. En outre, l'activité d'investissement a été affectée, de même que la propension des établissements financiers à accorder des crédits. La possibilité que des Etats membres de l'UE ayant adopté l'Euro abandonnent ou soient forcés de renoncer à l'Euro est toujours d'actualité. Il n'est pas possible de prévoir exactement la nature précise des conséquences d'un abandon de l'Euro par un Etat-membre de l'UE, dans la mesure où aucun cadre juridique n'a été mis en place pour le cas où un tel événement surviendrait. Ces facteurs peuvent avoir un impact négatif important sur la valeur des titres dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund a investi.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie R

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie R peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent/ Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait

aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie R Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie R Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Euro Liquid Reserves Plus Fund s'élève à 10 000 € ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie R

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Euro Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 13 h 30, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le

réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 € souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Euro Liquid Reserves Plus Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Euro Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant d'une source autre que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

### Actions de Catégorie R Capitalisation

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### Rachat des Actions

#### Actions de Catégorie R

Les Actions de Catégorie R peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Paiement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie R Capitalisation

Les Actions de Catégorie R Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Euro Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,15 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution

du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Euro Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où le système TARGET fonctionne et permet les mouvements de l'Euro ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.
- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.

## 10 Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie R et Catégorie R Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Sterling Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales (hors effets de commerce bancaires)	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restant jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en livres sterling. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du Sterling Liquid Reserves Plus Fund.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

Les Actions du Sterling Liquid Reserves Plus Fund sont libellées en Livres sterling.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

#### Description des titres

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### Titres de haute qualité

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

#### Titres d'état

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement, ce qui inclut en particulier le gouvernement britannique, ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de

développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Plus Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### **Obligations bancaires**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme émises ou garanties par des sociétés commerciales.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie R**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie R peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin, le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit de souscription)*
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie R Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie R Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin, le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le

16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)* Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Sterling Liquid Reserves Plus Fund s'élève à 10 000 GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie R

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 13 h 30, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 GBP souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Liquid Reserves Plus Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, Christchurch Court, 10-15 Newgate Street, Londres EC1A 7HD, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; et (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

### Actions de Catégorie R Capitalisation

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

#### Rachat des Actions

### Actions de Catégorie R

Les Actions de Catégorie R peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

### Païement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie R Capitalisation

Les Actions de Catégorie R Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,15 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.
- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.

## 11 Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund - Catégorie R, Catégorie R Capitalisation et Catégorie R Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant uniquement dans des obligations du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en obligations du Trésor américain permettront au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. Le Fonds est un Fonds monétaire à court terme et son objectif d'investissement devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir dans les instruments suivants :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM

Si le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 365 jours à la date de l'achat. Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les

directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie R, l'objectif du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa-mf par Moody's. Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle de l'US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

#### Description des titres

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous.

#### **Titres de haute qualité**

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité de crédit et de liquidité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### **Obligations du Trésor américain**

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des Etats-Unis.

#### **« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable**

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Obligations du Trésor américain » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

#### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut être soumis aux restrictions d'investissement contenues dans le Prospectus, acheter des titres assimilés à des titres cotés ou à terme, comme défini plus en détail à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

#### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement des instruments et des titres de créance et du marché monétaire à court terme peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie R**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie R Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit  le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie R Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund s'élève à 10 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie R

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie R est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie R reste stable à 1 USD par Action.

### **Actions de Catégorie R Capitalisation et Actions de Catégorie R Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie R**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie R Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie R Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,35 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,15 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.

- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.
- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.

## Goldman Sachs Funds, plc

(Société d'investissement à capital variable constituée sous la forme d'un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments de droit irlandais et agréée par la Banque Centrale d'Irlande en vertu de la Réglementation des Communautés Européennes (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) de 2011 (dans sa version modifiée))



### Supplément au Prospectus

- Catégorie Sélection
- Catégorie Sélection Capitalisation
- Catégorie Sélection Capitalisation (T)

**13 avril  
2018**

## À propos du présent Supplément

Le présent Supplément contient des informations relatives aux Actions de la Catégorie Sélection, de la Catégorie Sélection Capitalisation et de la Catégorie Sélection Capitalisation (T) du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Government and Agency and Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund, et de la Catégorie Sélection et de la Catégorie Sélection Capitalisation du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund et du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund (les « Actions »). Sauf indication contraire, les termes et expressions définis dans le Prospectus ont la même signification dans le présent Supplément.

**Le présent Supplément fait partie intégrante du Prospectus et doit toujours être lu conjointement à celui-ci. Le Prospectus contient des informations détaillées sur les aspects suivants du Fonds : description des Catégories d'Actions ; les risques généraux associés à un investissement dans le Fonds ; informations sur la gestion et l'administration du Fonds, ainsi que sur les tiers qui fournissent des services au Fonds ; achat et rachat d'Actions et les privilèges d'échange liés à celles-ci ; détermination de la Valeur liquidative ; politique de distribution de dividendes ; frais et dépenses du Fonds ; informations sur le Fonds ; assemblées des Actionnaires et rapports aux Actionnaires ; et fiscalité.**

**Un investissement dans un Fonds n'est pas de même nature qu'un dépôt sur un compte bancaire et n'est couvert par aucun des systèmes de garantie mis en place par le gouvernement, un organisme public ou autre. Le capital investi, y compris dans les Fonds qui visent à maintenir la stabilité de leur Valeur liquidative par Action, peut fluctuer.**

Une partie des Actions a été admise à la Cote officielle et à la négociation sur le Global Exchange Market de l'Euronext Dublin. Les Administrateurs ne prévoient pas le développement d'un marché secondaire actif en ce qui concerne les Actions.

Aucune souscription d'Actions au sein d'un des Fonds ne sera acceptée si l'investisseur fonde sa décision d'investir uniquement sur les informations contenues dans le présent Supplément.

Le présent Supplément présente une synthèse des informations sur les Actions de chaque Fonds telles qu'elles sont disponibles au 13 avril 2018.

Table des matières

1 Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund - Catégorie Sélection, Catégorie Sélection Capitalisation et Catégorie Sélection Capitalisation (T) .....2

2 Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund - Catégorie Sélection, Catégorie Sélection Capitalisation et Catégorie Sélection Capitalisation (T) ..... 12

3 Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund - Catégorie Sélection et, Catégorie Sélection Capitalisation et Catégorie Sélection Capitalisation (T) .....22

4 Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund - Catégorie Sélection, Catégorie Sélection Capitalisation et Catégorie Sélection Capitalisation (T) .....31

5 Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund - Catégorie Sélection, Catégorie Sélection Capitalisation et Catégorie Sélection Capitalisation (T).....41

6 Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund - Catégorie Sélection, Catégorie Sélection Capitalisation et Catégorie Sélection Capitalisation (T).....50

7 Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund - Catégorie Sélection, Catégorie Sélection Capitalisation et Catégorie Sélection Capitalisation (T) .....58

8 Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Sélection et Catégorie Sélection Capitalisation .67

9 Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Sélection et Catégorie Sélection Capitalisation.75

10 Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Sélection et Catégorie Sélection Capitalisation .....83

11 Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund - Catégorie Sélection, Catégorie Sélection Capitalisation et Catégorie Sélection Capitalisation (T).....90

## Définitions

Dans le présent Supplément, sauf définition plus précise aux présentes ou dans le Prospectus, les termes et expressions avec une majuscule à l'initiale, qui viennent compléter les définitions contenues dans le Prospectus et doivent être lus conjointement à celles-ci, ont la signification suivante :

« <b>Actions</b> »	désigne les Actions de la Catégorie Sélection, de la Catégorie Sélection Capitalisation et de la Catégorie Sélection Capitalisation (T) du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund et du Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.
« <b>Euro Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund.
« <b>Euro Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>Sterling Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund.
« <b>Sterling Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>US\$ Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>Sterling Government Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.
« <b>US Treasury Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund.
« <b>Yen Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund.

# 1 Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund - Catégorie Sélection, Catégorie Sélection Capitalisation et Catégorie Sélection Capitalisation (T)

## Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au US\$ Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

## Politique d'investissement

### Politique d'investissement - synthèse

L'US\$ Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

L'US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
Titres d'Etat américain	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme de sociétés de capitaux et autres entités	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Obligations d'Etats non américains (libellées en USD)	oui
Titres de collectivités publiques imposables	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % du total de l'actif net dans d'autres organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie Sélection, l'objectif du US\$ Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs. Ce Fonds s'adresse aux investisseurs qui ne sont pas des ressortissants américains et qui souhaitent optimiser leurs revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité.

Tous les placements de l'US\$ Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que l'US\$ Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une *notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf par Moody's*. Le US\$ Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'US\$ Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### Description des titres

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### Titres de haute qualité

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Liquid Reserves Fund au moment de l'achat.

Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### Obligations du Trésor américain

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des États-Unis.

**Titres d'Etat américain**

Les « Titres d'Etat américain » sont des obligations émises ou garanties par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes. À la différence des Obligations du Trésor américain, les obligations émises ou garanties par une agence, une autorité ou un organisme du gouvernement des États-Unis bénéficient soit (a) de la pleine garantie du gouvernement des États-Unis (titres de la Government National Mortgage Association, par exemple), soit (b) du droit de l'émetteur d'emprunter auprès du Trésor, soit (c) du pouvoir discrétionnaire du gouvernement des États-Unis d'acheter les obligations de l'agence (titres de la Federal National Mortgage Association et de la Federal Home Loan Mortgage Corporation, par exemple), soit (d) du seul crédit de l'émetteur. Il ne peut nullement être garanti que le gouvernement des États-Unis procurera à l'avenir un soutien financier aux agences, autorités ou organismes du gouvernement américain. Les Titres d'Etat américain peuvent inclure des obligations à coupon zéro. Des obligations de ce type peuvent être achetées dès lors que le Gestionnaire de portefeuille juge leurs rendements attractifs.

**Reçus de dépôt**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut également acquérir des titres émis ou garantis pour le principal et les intérêts par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes sous la forme de reçus de dépôt qui attestent la propriété de futurs paiements d'intérêts, paiements de principal ou les deux sur certains billets ou obligations émis par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes.

**Obligations de banques américaines et non américaines**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations de banques américaines » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques américaines dont l'actif total est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat. Les obligations précitées peuvent également inclure des titres de créance émis par des filiales américaines de telles banques.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut également investir dans des « Obligations de banques non américaines » dans la limite des obligations libellées en Dollars émises ou garanties par des banques non américaines dont l'actif total est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat, des filiales américaines de telles banques non américaines (obligations Yankee), des filiales non américaines de telles banques non américaines et des filiales non américaines de banques américaines dont le montant total de l'actif est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat. Les obligations bancaires précitées peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires (américaines ou non américaines). En conséquence, le US\$ Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce garantis par des actifs) payables en Dollars et qui sont émis ou garantis par des sociétés constituées aux États-Unis, des banques commerciales constituées aux États-Unis, des sociétés non constituées aux États-Unis, des banques commerciales non constituées aux États-Unis ou d'autres entités. De plus, le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Dollars et émises ou garanties par des sociétés commerciales constituées aux États-Unis, des sociétés commerciales non constituées aux États-Unis ou d'autres entités.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Obligations d'Etats non américains**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des obligations libellées en Dollars (limitées à des effets de commerce et autres billets) émises ou garanties par le gouvernement d'un pays autre que les États-Unis ou par une entité située ou constituée dans un pays autre que les États-Unis, pour autant que la notation à court terme de la devise du pays en question se maintienne dans la catégorie supérieure de notations à court terme auprès du nombre requis d'ONSR.

### Titres de collectivités publiques

Les « Titres de collectivités publiques » sont des obligations émises par ou au nom d'États, de territoires et de possessions des États-Unis d'Amérique et de leurs divisions politiques, agences, autorités et organismes, ainsi que par ou au nom du District de Columbia. Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des obligations à court terme émises ou garanties par des états et des administrations municipales lorsque les rendements de ces titres sont attractifs par rapport à d'autres investissements imposables.

### Autres organismes de placement collectif

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le US\$ Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politique et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du US\$ Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le US\$ Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » d'après les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### Achat d'Actions

#### Actions de Catégorie Sélection

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00, heure de New York (normalement 14 h 00, heure de Dublin) le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de New York (normalement 9 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Sélection peuvent être achetées n'importe quel Jour de Bourse à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Sélection Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00, heure de New York (normalement 14 h 00, heure de Dublin) le 12 juillet 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Sélection Capitalisation peuvent être achetées n'importe quel Jour de Bourse à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Actions de Catégorie Sélection Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00, heure de New York (normalement 14 h 00, heure de Dublin) le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Sélection Capitalisation (T) pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	La capitalisation des revenus et des plus-values commence
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Montant d'investissement minimum**

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Liquid Reserves Fund s'élève à 50 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

**Distributions****Actions de Catégorie Sélection**

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie Sélection est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Sélection reste stable à 1 USD par Action.

**Actions de Catégorie Sélection Capitalisation et Actions de Catégorie Sélection Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

**Rachat des Actions****Actions de Catégorie Sélection**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	normalement viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Sélection Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Sélection Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,65 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,50 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,25 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés dans le cadre de l'activité habituelle par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, (c'est à dire des associations d'entités de gestion d'investissement notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »)). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 2 Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund - Catégorie Sélection, Catégorie Sélection Capitalisation et Catégorie Sélection Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement de l'Euro Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront à l'Euro Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

L'Euro Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si l'Euro Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, l'Euro Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. L'Euro Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par l'Euro Liquid Reserves Fund. En tant que tel, l'Euro Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions de l'Euro Liquid Reserves Fund sont libellées en euros. S'agissant des Actions de la Catégorie Sélection, l'objectif de l'Euro Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 EUR. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements de l'Euro Liquid Reserves Fund seront libellés en euros, sous réserve toutefois que l'Euro Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, une *note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf* attribuée par Moody's. L'Euro Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'Euro Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Euro Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Euro Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres d'état

Le Euro Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour l'Euro Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son

actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### **Obligations bancaires**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques dont l'actif total est supérieur à l'équivalent en Euros de 1 milliard USD à la date de leur achat. Sous réserve de la possibilité pour l'Euro Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, l'Euro Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, l'Euro Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant. Dans la plupart des pays, les activités des banques sont soumises à des réglementations détaillées qui, dans le cas des états-Unis, ont subi de profondes modifications au cours de la dernière décennie. La promulgation de nouvelles dispositions législatives ou réglementaires, de même que des changements dans l'interprétation et l'application des dispositions actuelles peuvent influencer les activités et la rentabilité des banques dans certains pays. Les banques peuvent être particulièrement sensibles à certains facteurs économiques, comme les fluctuations des taux d'intérêt ou une évolution négative du marché de l'immobilier. La politique fiscale et monétaire et les cycles économiques généraux peuvent influencer la disponibilité et le coût du financement, la demande de crédit et la qualité des actifs, et se répercuter ainsi sur les bénéfices et la situation financière des banques.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en Euros et dans d'autres devises et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Euros et dans d'autres devises, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

### **Obligations à taux flottant et variable**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. L'Euro Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politique et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux de l'Euro Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. L'Euro Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » d'après les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement

indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire.

Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus. Les risques d'investissement spécifiques liés à un investissement dans l'Euro Liquid Reserves Fund sont les suivants :

#### Risque de change lié à l'Euro

La devise de fonctionnement de l'Euro Liquid Reserves Fund est l'Euro et il peut détenir des Euros et des titres obligataires et autres obligations libellés en Euro de manière directe ou à titre de garantie. L'Euro requiert la participation de nombreux Etats souverains de la Zone Euro et est par conséquent sensible à la situation économique générale, politique et en matière de crédit de chacun de ces Etats, notamment les engagements continus réels et envisagés par chaque Etat et/ou leur soutien envers les autres Etats souverains appartenant alors à l'Union Européenne, en particulier ceux qui se trouvent dans la Zone Euro. Les Etats membres de l'UE et les entreprises, établissements financiers et contreparties européens sont actuellement affectés, certains de manière négative, par des difficultés et des préoccupations politiques et économiques sévères, y compris en ce qui concerne le financement et la dette souverains et non-souverains. Des accords de financement d'urgence européens, avec le FMI et bilatéraux ont déjà été appliqués et/ou sont envisagés pour certains Etats membres de l'UE et établissements financiers basés en Europe. Ces développements ont eu un effet négatif sur les plans politique et économique. Les marchés financiers, la confiance des investisseurs et les notations de crédit des établissements et des Etats membres de l'UE ont d'ores et déjà été affectés de manière négative et cette situation risque de continuer. En outre, l'activité d'investissement a été affectée, de même que la propension des établissements financiers à accorder des crédits. La possibilité que des Etats membres de l'UE ayant adopté l'Euro abandonnent ou soient forcés de renoncer à l'Euro est toujours d'actualité. Il n'est pas possible de prévoir exactement la nature précise des conséquences d'un abandon de l'Euro par un Etat-membre de l'UE, dans la mesure où aucun cadre juridique n'a été mis en place pour le cas où un tel événement surviendrait. Ces facteurs peuvent avoir un impact négatif important sur la valeur des titres dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund a investi et, en particulier, peuvent entraîner une situation dans laquelle l'Euro Liquid Reserves Fund ne serait plus capable de maintenir son objectif affiché d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable.

### Achat d'Actions

#### Actions de Catégorie Sélection

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 € par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Sélection Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne

peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Sélection Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	La capitalisation des revenus et des plus-values commence
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions de l'Euro Liquid Reserves Fund s'élève à 50 000 € ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Sélection

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement de l'Euro Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire

et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 € souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur l'Euro Liquid Reserves Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net de l'Euro Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant d'une source autre que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Sélection reste stable à 1 USD par Action.

### **Actions de Catégorie Sélection et Actions de Catégorie Sélection Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie Sélection**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Sélection Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Sélection Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels de l'Euro Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,65 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,50 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,30 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés dans le cadre de l'activité habituelle par l'un des prestataires de

services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, (c'est à dire des associations d'entités de gestion d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »)). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant l'Euro Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où le système TARGET fonctionne et permet les mouvements de l'Euro ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

### 3 Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund - Catégorie Sélection, Catégorie Sélection Capitalisation et Catégorie Sélection Capitalisation (T)

#### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Sterling Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

#### Politique d'investissement

##### Politique d'investissement – synthèse

Le Sterling Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Sterling Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Sterling Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du Sterling Liquid Reserves Fund sont libellées en Livres sterling. S'agissant des Actions de la Catégorie Sélection, l'objectif du Sterling Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Sterling Liquid Reserves Fund seront libellés en livres sterling, sous réserve toutefois que le Sterling Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, chercher à conserver une *note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf* attribuée par Moody's. Le Sterling Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle du Sterling Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres d'état

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement, ce qui inclut en particulier le gouvernement britannique, ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

## Obligations bancaires

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques dont l'actif total est supérieur à l'équivalent en Livres sterling de 1 milliard USD à la date de leur achat. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, le Sterling Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, le Sterling Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

## Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en Livres sterling et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Livres sterling, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

## Obligations à taux flottant et variable

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

## Autres organismes de placement collectif

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Sterling Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Sterling Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Sterling Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

## Techniques de gestion de portefeuille

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

## Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Sélection**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. La Valeur liquidative par Action devrait en principe se situer à 1 GBP par Action, bien que cela ne puisse être garanti.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Sélection Capitalisation**

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Sélection Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Sterling Liquid Reserves Fund s'élève à 50 000 GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

## Distributions

### Actions de Catégorie Sélection

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Liquid Reserves Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, Christchurch Court, 10-15 Newgate Street, Londres EC1A 7HD, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Sterling Liquid Reserves Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; et (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Sélection reste stable à 1 GBP par Action.

### Actions de Catégorie Sélection Capitalisation et Actions de Catégorie Sélection Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

## Rachat des Actions

### Actions de Catégorie Sélection

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### **Actions de Catégorie Sélection Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### **Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Sélection Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,65 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,50 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,30 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés dans le cadre de l'activité habituelle par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres

documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, (c'est à dire des associations d'entités de gestion d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »)). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 4 Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund - Catégorie Sélection, Catégorie Sélection Capitalisation et Catégorie Sélection Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Yen Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Yen Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement -

#### Politique d'investissement –synthèse

Le Yen Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Yen Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Yen Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Yen Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Yen Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Yen Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du Yen Liquid Reserves Fund sont libellées en yens japonais. S'agissant des Actions de la Catégorie Sélection, l'objectif du Yen Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 10 000 ¥. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Yen Liquid Reserves Fund seront libellés en yens japonais, sous réserve toutefois que le Yen Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, chercher à conserver une note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf attribuée par Moody's. Le Yen Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle du Yen Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### **Description des titres**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Yen Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### **Titres d'état**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Yen Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### **Obligations bancaires**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques. Sous réserve de la possibilité pour le Yen Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, le Yen Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, le Yen Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en yens et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en yens, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Yen Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Yen Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Yen Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Sélection**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 10 000 ¥ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent/ Les Rendements Négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Sélection Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant (Montants de souscription)*	Trois Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Sélection Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de négociation donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Yen Liquid Reserves Fund s'élève à 5 millions ¥ ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Sélection

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Yen Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du deuxième Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du deuxième Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 10 000 JPY souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 08 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Yen Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs International aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Yen Liquid Reserves Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Yen Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en

portefeuille ; et de (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Sélection reste stable à 10 000 JPY par Action.

### **Actions de Catégorie Sélection Capitalisation et Actions de Catégorie Sélection Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie Sélection**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 13 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366.

#### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation	acquis le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Sélection Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 16 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Sélection Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 13 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels du Yen Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,65 % par an de la Valeur liquidative (le « Taux fixe »), même s'il ne dépasse pas 0,50 % à l'heure actuelle. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessus. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,30 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés dans le cadre de l'activité habituelle par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés

d'investissement, (c'est à dire des associations d'entités de gestion d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »)). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Yen Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres et au Japon; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.
- « **Jour de négociation** » désigne chaque Jour de Bourse à l'égard duquel les souscriptions, les rachats ou les échanges sont exécutés.

## 5 Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund - Catégorie Sélection, Catégorie Sélection Capitalisation et Catégorie Sélection Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité en investissant dans des Obligations du Trésor américain et dans des contrats de mise en pension de titres adossés à des Obligations du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en Obligations du Trésor américain et en contrats de mise en pension de titres adossés à des Obligations du Trésor américain permettront au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est classé en tant

que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie Sélection, l'objectif du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir *une notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf par Moody's*. Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### Description des titres

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### Titres de haute qualité

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Conformément aux lignes directrices de l'AEMF, selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### Obligations du Trésor américain

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des Etats-Unis.

#### « Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Obligations du Trésor américain » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

#### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), investir dans des pensions livrées de Titres d'Etat américains et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement des instruments et des titres de créance et du marché monétaire à court terme peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Sélection**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Sélection Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et

communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### **Actions de Catégorie Sélection Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund s'élève à 50 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Sélection

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie Sélection est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values

réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Sélection reste stable à 1 USD par Action.

#### **Actions de Catégorie Sélection Capitalisation et Actions de Catégorie Sélection Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

#### **Rachat des Actions**

##### **Actions de Catégorie Sélection**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

##### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion,

aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Sélection Capitalisation

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Sélection Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,65 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,50 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,30 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés dans le cadre de l'activité habituelle par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, (c'est à dire des associations d'entités de gestion d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »)). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund.

« **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.

« **Jour de Bourse** » désigne :

- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
- (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 6 Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund - Catégorie Sélection, Catégorie Sélection Capitalisation et Catégorie Sélection Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de Titres d'Etat libellés en livres sterling. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund pourra, à des fins de gestion efficace du portefeuille, acheter des titres libellés en livres sterling émis ou garantis par des gouvernements d'Etats membres de l'OCDE par le biais de pensions livrées de titres garanties par les Titres d'Etat concernés. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en titres du marché monétaire permettront au Sterling Government Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'Etat libellés en livres sterling	oui
Titres non émis par des Agences gouvernementales ni garantis par des Gouvernements	Dans des conditions de marché exceptionnelles, le Sterling Government Liquid Reserves Fund pourra investir dans des dépôts à terme émis par des établissements financiers
« Titres d'Etat » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Government Liquid Reserves Fund détient un titre adossé à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Government Liquid Reserves Fund investit dans des titres, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund conservera une échéance moyenne pondérée qui ne

dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Government Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Sterling Government Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions sont libellées en Livres sterling. S'agissant de la Catégorie Sélection, l'objectif du Sterling Government Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Sterling Government Liquid Reserves Fund seront libellés en livres sterling, sous réserve toutefois que le Sterling Government Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une notation *Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou de Aaa/mf* par Moody's. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle du Sterling Government Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, y compris, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Government Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Conformément aux lignes directrices de l'AEMF, selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres d'état

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans des titres ou dans des titres de créance libellés en Livres sterling (à taux fixe et flottant) émis ou garantis par les Gouvernements d'Etats-membres de l'OCDE. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Government Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des titres négociables non cotés, tous ces titres seront cotés, négociés ou échangés sur un Marché reconnu.

### « Titres d'Etat » à taux flottant et variable

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Titres d'Etat » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

Dans des circonstances de marché exceptionnelles, le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut également investir dans des dépôts à terme en Livres sterling dont l'échéance n'excédera pas une semaine, et qui seront émis par des établissements financiers bénéficiant d'une notation A1/P1 ou plus.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Sterling Government Liquid Reserves Fund), acheter des titres libellés en Livres sterling émis ou garantis par les gouvernements d'Etats-membres de l'OCDE par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Sélection**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. La Valeur liquidative par Action devrait être de 1 GBP par Action, bien que cela ne puisse être garanti.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Sélection Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Sélection Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Sterling Government Liquid Reserves Fund s'élève à 50 000 GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

#### Distributions

##### Actions de Catégorie Sélection

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund imputable aux Actions est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Sterling Government Liquid Reserves Fund. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Sterling Government Liquid Reserves Fund. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Sterling Government Liquid Reserves Fund et que le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Sterling Government Liquid Reserves Fund se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP souhaitée par le Sterling Government Liquid Reserves Fund. Le revenu net quotidien par Action et les rendements

annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Government Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman Sachs International aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Government Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Sterling Government Liquid Reserves Fund provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Sterling Government Liquid Reserves Fund, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Sélection reste stable à 1 GBP par Action.

### **Actions de Catégorie Sélection Capitalisation et Actions de Catégorie Sélection Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie Sélection**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un

bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Sélection Capitalisation

Les Actions de Catégorie Sélection Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Sélection Capitalisation (T)

Les Actions de Catégorie Sélection Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un

bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Government Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,65 % de la Valeur liquidative (le « Plafond de dépenses ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,50 % (le « Taux de dépenses prévues »). Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Plafond de dépenses qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Plafond de dépenses par notification adressée à la Société, mais le Plafond de dépenses ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Plafond de dépenses et le Taux de dépenses prévues incluent une commission de service de 0,30 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Plafond de dépenses couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés dans le cadre de l'activité habituelle par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, (c'est à dire des associations d'entités de gestion d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »)). Le Plafond de dépenses exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Government Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 7 Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund - Catégorie Sélection, Catégorie Sélection Capitalisation et Catégorie Sélection Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille de titres de qualité supérieure du marché monétaire émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis ou des Titres du Trésor américain. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund pourra, à des fins de gestion efficace du portefeuille, acheter de tels titres par le biais de pensions livrées de titres garanties par des Titres émis par des Agences du gouvernement des Etats-Unis ou des Titres du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en titres du marché monétaire permettront au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis	oui
Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis	oui
Titres non émis par des Agences gouvernementales ni garantis par des Gouvernements	non
« Titres émis par des Agences gouvernementales » et « Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund détient un titre adossé à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund investit dans des titres, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund conservera une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars américains. S'agissant de la Catégorie Sélection, l'objectif du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de l'US\$ Government and Agency Reserves Fund en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une notation *Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf* par Moody's. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle de l'US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir dans un éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité », tels que définis ci-dessous, ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, y compris, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis

Les Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis sont des titres émis par des agences du Gouvernement Fédéral et sont garantis soit : (a) par un engagement inconditionnel du Gouvernement des Etats-Unis (par exemple, Ginnie Mae), soit (b) selon le pouvoir discrétionnaire du Gouvernement des Etats-Unis d'acheter les obligations émises par les agences (par exemple, Fannie Mae et Freddie Mac). Il ne peut être garanti que le Gouvernement des Etats-Unis apportera un soutien financier aux agences.

**Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis**

Les titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis sur le plan du principal et des intérêts sont réputés comprendre (a) des titres pour lesquels le paiement du principal et des intérêts est garanti par une lettre de crédit irrévocable émise par le Gouvernement des Etats-Unis et (b) les participations à des prêts effectués ainsi garantis.

**« Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis » et « Titres du Trésor américain ou Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable**

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis » et « Titres du Trésor américain ou Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund), investir dans des pensions livrées de titres garanties par des Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis et des Titres du Trésor américain et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Sélection**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse

<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Actions de Catégorie Sélection Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	La capitalisation des revenus et des plus-values commence
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites

énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Sélection Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>	
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund s'élève à 50 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

## Distributions

### Actions de Catégorie Sélection

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund imputable aux Actions est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et que le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit au 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis, ou à Goldman Sachs International au +44 20 7774 6366 ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Sélection reste stable à 1 USD par Action.

### Actions de Catégorie Sélection Capitalisation et Actions de Catégorie Sélection Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

**Rachat des Actions****Actions de Catégorie Sélection**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Sélection Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York* (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York* (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Sélection Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,65 % de la Valeur liquidative (le « Plafond de dépenses ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,50 % (le « Taux de dépenses prévues »). Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Plafond de dépenses qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Plafond de dépenses par notification adressée à la Société mais le Plafond de dépenses ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Plafond de dépenses et le Taux de dépenses prévues incluent une commission de service de 0,30 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base

permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Plafond de dépenses couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés dans le cadre d'activité habituelle par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, (c'est à dire des associations d'entités de gestion d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »)). Le Plafond de dépenses exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 8 Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Sélection et Catégorie Sélection Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au US\$ Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politiques d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres (Reverse Repurchase agreements)	oui
Titres de collectivités publiques imposables	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restant jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund se conformera aux modifications apportées aux lignes directrices de l'AEMF. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en USD. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du US\$ Liquid Reserves Plus Fund.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

La totalité des investissements du US\$ Liquid Reserves Plus Fund est libellée en Dollars américains.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du US\$ Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

### **Description des titres**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

### **Reçus de dépôt**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut également acquérir des titres émis ou garantis pour le principal et les intérêts par le gouvernement, ses agences, autorités ou organismes sous la forme de reçus de dépôt qui attestent la propriété de futurs paiements d'intérêts, paiements de principal ou les deux sur certains billets ou obligations émis par le gouvernement, ses agences, autorités ou organismes.

### **Obligations bancaires**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce garantis par des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme émises ou garanties par des sociétés commerciales.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

### **Obligations d'Etats**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des obligations (limitées à des effets de commerce et autres billets) émises ou garanties par les gouvernements qui maintiennent une notation à court terme de la devise dans l'une des deux catégories supérieures de notations à court terme auprès du nombre requis d'ONSR.

### **Titres de collectivités publiques**

Les « Titres de collectivités publiques » sont des obligations émises par ou au nom d'États, de territoires et de possessions des États-Unis d'Amérique et de leurs divisions politiques, agences, autorités et organismes, ainsi que par ou au nom du District de Columbia. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des obligations à court terme émises ou garanties par des états et des administrations municipales lorsque les rendements de ces titres sont attractifs par rapport à d'autres investissements imposables.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du US\$ Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Sélection**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Sélection peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 14 h 00, heure de New York, (normalement 19 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York, (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent</b>
<b>avant</b> : 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Sélection Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Sélection Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	La capitalisation des revenus et des plus-values commence
<b>avant :</b> 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Liquid Reserves Plus Fund s'élève à 50 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Sélection

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions de la Catégorie Sélection est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par

rapport au montant de 10 000 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Liquid Reserves Plus Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, États-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

### Actions de Catégorie Sélection Capitalisation

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### Rachat des Actions

#### Actions de Catégorie Sélection

Les Actions de Catégorie Sélection peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

#### Paiement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat généralement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 14 h 00, heure de New York* (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 14 h 00, heure de New York* (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le Jour de Bourse de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Sélection Capitalisation**

Les Actions de Catégorie Sélection Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 14 h 00, heure de New York * (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 14 h 00, heure de New York * (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,65 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si on ne prévoit pas qu'ils excèdent 0,45 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessus. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,30 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés dans le cadre de l'activité par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la

publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, (c'est à dire des associations d'entités de gestion d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »)). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 9 Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Sélection et Catégorie Sélection Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Euro Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Euro Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres (Reverse Repurchase agreements)	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Euro Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Euro Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restante jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes les techniques efficaces de gestion de portefeuille utilisées par le Euro Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le Euro Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire » standard selon la définition des orientations de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund se conformera aux modifications apportées aux lignes directrices de l'AEMF. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en euros. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du Euro Liquid Reserves Plus Fund.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

Les Actions du Euro Liquid Reserves Plus Fund sont libellées en euros.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du Euro Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

## **Description des titres**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### **Titres de haute qualité**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Euro Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

**Titres d'état**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Euro Liquid Reserves Plus Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

**Obligations bancaires**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme, émises ou garanties par des sociétés commerciales.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Euro Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus. Les risques d'investissement spécifiques liés à un investissement dans le Euro Liquid Reserves Plus Fund sont les suivants :

**Risque de change lié à l'Euro**

La devise de fonctionnement du Euro Liquid Reserves Plus Fund est l'Euro et il peut détenir des Euros et des titres obligataires et autres obligations libellés en Euro de manière directe ou à titre de garantie. L'Euro requiert la participation de nombreux Etats souverains de la Zone Euro et est par conséquent sensible à la situation

économique générale, politique et en matière de crédit de chacun de ces Etats, notamment les engagements continus réels et envisagés par chaque Etat et/ou leur soutien envers les autres Etats souverains appartenant alors à l'Union Européenne, en particulier ceux qui se trouvent dans le Zone Euro. Les Etats membres de l'UE et les entreprises, établissements financiers et contreparties européens sont actuellement affectés, certains de manière négative, par des difficultés et des préoccupations politiques et économiques sévères, y compris en ce qui concerne le financement et la dette souverains et non-souverains. Des accords de financement d'urgence européens, avec le FMI et bilatéraux ont déjà été appliqués et/ou sont envisagés pour certains Etats membres de l'UE et établissements financiers basés en Europe. Ces développements ont eu un effet négatif sur les plans politique et économique. Les marchés financiers, la confiance des investisseurs et les notations de crédit des établissements et des Etats membres de l'UE ont d'ores et déjà été affectés de manière négative et cette situation risque de continuer. En outre, l'activité d'investissement a été affectée, de même que la propension des établissements financiers à accorder des crédits. La possibilité que des Etats membres de l'UE ayant adopté l'Euro abandonnent ou soient forcés de renoncer à l'Euro est toujours d'actualité. Il n'est pas possible de prévoir exactement la nature précise des conséquences d'un abandon de l'Euro par un Etat-membre de l'UE, dans la mesure où aucun cadre juridique n'a été mis en place pour le cas où un tel événement surviendrait. Ces facteurs peuvent avoir un impact négatif important sur la valeur des titres dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund a investi.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie Sélection

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Sélection peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent/ Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait

aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Sélection Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Sélection Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Euro Liquid Reserves Plus Fund s'élève à 50 000 € ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Sélection

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Euro Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 13 h 30, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le

réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 € souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Euro Liquid Reserves Plus Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Euro Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant d'une source autre que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

### Actions de Catégorie Sélection Capitalisation

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### Rachat des Actions

#### Actions de Catégorie Sélection

Les Actions de Catégorie Sélection peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le Distributeur	Produit de rachat ordinaire	Dividendes
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Sélection Capitalisation

Les Actions de Catégorie Sélection Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Euro Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,65 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement on ne prévoit pas qu'ils excèdent 0,50 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,30 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent

l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés dans le cadre d'activité habituelle par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, (c'est à dire des associations d'entités de gestion d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »)). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Euro Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où le système TARGET fonctionne et permet les mouvements de l'Euro ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 10 Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Sélection et Catégorie Sélection Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Sterling Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales (hors effets de commerce bancaires)	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont

l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restant jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en livres sterling. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du Sterling Liquid Reserves Plus Fund.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

Les Actions du Sterling Liquid Reserves Plus Fund sont libellées en Livres sterling.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

### **Description des titres**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

#### **Titres d'état**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement, ce qui inclut en particulier le gouvernement britannique, ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la

Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Plus Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### **Obligations bancaires**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme émises ou garanties par des sociétés commerciales.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### **Achat d'Actions**

#### **Actions de Catégorie Sélection**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Sélection peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin, le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit de souscription)*
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Sélection Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Sélection Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin, le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus Fund et aux

Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Sterling Liquid Reserves Plus Fund s'élève à 50 000 GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Sélection

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 13 h 30, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 GBP souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Liquid Reserves Plus Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, Christchurch Court, 10-15 Newgate Street, Londres EC1A 7HD, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; et (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

#### Actions de Catégorie Sélection Capitalisation

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

**Rachat des Actions****Actions de Catégorie Sélection**

Les Actions de Catégorie Sélection peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

**Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Fonds peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Fonds et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Sélection Capitalisation**

Les Actions de Catégorie Sélection Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Fonds peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Fonds et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,65 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement on ne prévoit pas qu'ils excèdent 0,50 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,30 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés dans le cadre de l'activité habituelle par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, (c'est à dire des associations d'entités d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »)). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

# 11 Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund - Catégorie Sélection, Catégorie Sélection Capitalisation et Catégorie Sélection Capitalisation (T)

## Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant uniquement dans des obligations du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en obligations du Trésor américain permettront au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. Le Fonds est un Fonds monétaire à court terme et son objectif d'investissement devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

## Politique d'investissement

### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir dans les instruments suivants :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM

Si le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 365 jours à la date de l'achat. Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie Sélection, l'objectif du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une *notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa-mf* par Moody's. Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle de l'US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### Description des titres

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous.

#### Titres de haute qualité

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité de crédit et de liquidité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### Obligations du Trésor américain

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des Etats-Unis.

##### « Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Obligations du Trésor américain » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

#### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut être soumis aux restrictions d'investissement contenues dans le Prospectus, acheter des titres assimilés à des titres cotés ou à terme, comme défini plus en détail à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

#### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement des instruments et des titres de créance et du marché monétaire à court terme peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Sélection**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Sélection Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 11 janvier 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit  le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Sélection Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund s'élève à 50 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Sélection

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie Sélection est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Sélection reste stable à 1 USD par Action.

### **Actions de Catégorie Sélection Capitalisation et Actions de Catégorie Sélection Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie Sélection**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### **Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Sélection Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Sélection Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,65% de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,50 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,30 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés dans le cadre de l'activité habituelle par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, (c'est à dire des associations d'entités de gestion d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »)). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## Goldman Sachs Funds, plc

(Société d'investissement à capital variable constituée sous la forme d'un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments de droit irlandais et agréée par la Banque Centrale d'Irlande en vertu de la Réglementation des Communautés Européennes (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) de 2011 (dans sa version modifiée))



### Supplément au Prospectus

- Catégorie Super Administration
- Catégorie Super Administration Capitalisation
- Catégorie Super Administration Capitalisation (T)

# 13 avril 2018

## À propos du présent Supplément

Le présent Supplément contient des informations relatives aux Actions de la Catégorie Super Administration, de la Catégorie Super Administration Capitalisation et de la Catégorie Super Administration Capitalisation (T) du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Government and Agency and Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund, et de la Catégorie Super Administration et de la Catégorie Super Administration Capitalisation du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund et du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund (les « Actions »). Sauf indication contraire, les termes et expressions définis dans le Prospectus ont la même signification dans le présent Supplément.

**Le présent Supplément fait partie intégrante du Prospectus et doit toujours être lu conjointement à celui-ci. Le Prospectus contient des informations détaillées sur les aspects suivants du Fonds : description des Catégories d'Actions ; les risques généraux associés à un investissement dans le Fonds ; informations sur la gestion et l'administration du Fonds, ainsi que sur les tiers qui fournissent des services au Fonds ; achat et rachat d'Actions et les privilèges d'échange liés à celles-ci ; détermination de la Valeur liquidative ; politique de distribution de dividendes ; frais et dépenses du Fonds ; informations sur le Fonds ; assemblées des Actionnaires et rapports aux Actionnaires ; et fiscalité.**

**Un investissement dans un Fonds n'est pas de même nature qu'un dépôt sur un compte bancaire et n'est couvert par aucun des systèmes de garantie mis en place par le gouvernement, un organisme public ou autre. Le capital investi, y compris dans les Fonds qui visent à maintenir la stabilité de leur Valeur liquidative par Action, peut fluctuer.**

Une partie des Actions a été admise à la Cote officielle et à la négociation sur le Global Exchange Market de l'Euronext Dublin. Les Administrateurs ne prévoient pas le développement d'un marché secondaire actif en ce qui concerne les Actions.

Aucune souscription d'Actions au sein d'un des Fonds ne sera acceptée si l'investisseur fonde sa décision d'investir uniquement sur les informations contenues dans le présent Supplément.

Le présent Supplément présente une synthèse des informations sur les Actions de chaque Fonds telles qu'elles sont disponibles au 13 avril 2018.

## Table des matières

1	Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund - Catégorie Super Administration, Catégorie Super Administration Capitalisation et Catégorie Super Administration Capitalisation (T).....	2
2	Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund - Catégorie Super Administration, Catégorie Super Administration Capitalisation et Catégorie Super Administration Capitalisation (T).....	12
3	Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund - Catégorie Super Administration et, Catégorie Super Administration Capitalisation et Catégorie Super Administration Capitalisation (T).....	22
4	Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund - Catégorie Super Administration, Catégorie Super Administration Capitalisation et Catégorie Super Administration Capitalisation (T).....	31
5	Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund - Catégorie Super Administration, Catégorie Super Administration Capitalisation et Catégorie Super Administration Capitalisation (T).....	41
6	Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund - Catégorie Super Administration, Catégorie Super Administration Capitalisation et Catégorie Super Administration Capitalisation (T).....	49
7	Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund - Catégorie Super Administration, Catégorie Super Administration Capitalisation et Catégorie Super Administration Capitalisation (T) .....	57
8	Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Super Administration et Catégorie Super Administration Capitalisation .....	66
9	Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Super Administration et Catégorie Super Administration Capitalisation .....	74
10	Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Super Administration et Catégorie Super Administration Capitalisation .....	82
11	Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund - Catégorie Super Administration, Catégorie Super Administration Capitalisation et Catégorie Super Administration Capitalisation (T) .....	89

## Définitions

Dans le présent Supplément, sauf définition plus précise aux présentes ou dans le Prospectus, les termes et expressions avec une majuscule à l'initiale, qui viennent compléter les définitions contenues dans le Prospectus et doivent être lus conjointement à celles-ci, ont la signification suivante :

« <b>Actions</b> »	désigne les Actions de la Catégorie Super Administration, de la Catégorie Super Administration Capitalisation et de la Catégorie Super Administration Capitalisation (T) du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund et du Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.
« <b>Euro Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund.
« <b>Euro Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>Sterling Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund.
« <b>Sterling Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>US\$ Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>Sterling Government Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.
« <b>US Treasury Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund.
« <b>Yen Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund.

# 1 Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund - Catégorie Super Administration, Catégorie Super Administration Capitalisation et Catégorie Super Administration Capitalisation (T)

## Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au US\$ Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

## Politique d'investissement

### Politique d'investissement - synthèse

L'US\$ Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

L'US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
Titres d'Etat américain	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme de sociétés de capitaux et autres entités	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Obligations d'Etats non américains (libellées en USD)	oui
Titres de collectivités publiques imposables	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % du total de l'actif net dans d'autres organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de

	l'achat
--	---------

Si le US\$ Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie Super Administration, l'objectif du US\$ Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs. Ce Fonds s'adresse aux investisseurs qui ne sont pas des ressortissants américains et qui souhaitent optimiser leurs revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité.

Tous les placements de l'US\$ Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que l'US\$ Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une *notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf par Moody's*. Le US\$ Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'US\$ Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### Description des titres

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### Titres de haute qualité

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Liquid Reserves Fund au moment de l'achat.

Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### Obligations du Trésor américain

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des États-Unis.

**Titres d'Etat américain**

Les « Titres d'Etat américain » sont des obligations émises ou garanties par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes. À la différence des Obligations du Trésor américain, les obligations émises ou garanties par une agence, une autorité ou un organisme du gouvernement des États-Unis bénéficient soit (a) de la pleine garantie du gouvernement des États-Unis (titres de la Government National Mortgage Association, par exemple), soit (b) du droit de l'émetteur d'emprunter auprès du Trésor, soit (c) du pouvoir discrétionnaire du gouvernement des États-Unis d'acheter les obligations de l'agence (titres de la Federal National Mortgage Association et de la Federal Home Loan Mortgage Corporation, par exemple), soit (d) du seul crédit de l'émetteur. Il ne peut nullement être garanti que le gouvernement des États-Unis procurera à l'avenir un soutien financier aux agences, autorités ou organismes du gouvernement américain. Les Titres d'Etat américain peuvent inclure des obligations à coupon zéro. Des obligations de ce type peuvent être achetées dès lors que le Gestionnaire de portefeuille juge leurs rendements attractifs.

**Reçus de dépôt**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut également acquérir des titres émis ou garantis pour le principal et les intérêts par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes sous la forme de reçus de dépôt qui attestent la propriété de futurs paiements d'intérêts, paiements de principal ou les deux sur certains billets ou obligations émis par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes.

**Obligations de banques américaines et non américaines**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations de banques américaines » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques américaines dont l'actif total est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat. Les obligations précitées peuvent également inclure des titres de créance émis par des filiales américaines de telles banques.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut également investir dans des « Obligations de banques non américaines » dans la limite des obligations libellées en Dollars émises ou garanties par des banques non américaines dont l'actif total est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat, des filiales américaines de telles banques non américaines (obligations Yankee), des filiales non américaines de telles banques non américaines et des filiales non américaines de banques américaines dont le montant total de l'actif est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat. Les obligations bancaires précitées peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires (américaines ou non américaines). En conséquence, le US\$ Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce garantis par des actifs) payables en Dollars et qui sont émis ou garantis par des sociétés constituées aux États-Unis, des banques commerciales constituées aux États-Unis, des sociétés non constituées aux États-Unis, des banques commerciales non constituées aux États-Unis ou d'autres entités. De plus, le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Dollars et émises ou garanties par des sociétés commerciales constituées aux États-Unis, des sociétés commerciales non constituées aux États-Unis ou d'autres entités.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Obligations d'Etats non américains**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des obligations libellées en Dollars (limitées à des effets de commerce et autres billets) émises ou garanties par le gouvernement d'un pays autre que les États-Unis ou par une entité située ou constituée dans un pays autre que les États-Unis, pour autant que la notation à court terme de la devise du pays en question se maintienne dans la catégorie supérieure de notations à court terme auprès du nombre requis d'ONSR.

**Titres de collectivités publiques**

Les « Titres de collectivités publiques » sont des obligations émises par ou au nom d'États, de territoires et de possessions des États-Unis d'Amérique et de leurs divisions politiques, agences, autorités et organismes, ainsi

que par ou au nom du District de Columbia. Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des obligations à court terme émises ou garanties par des états et des administrations municipales lorsque les rendements de ces titres sont attrayants par rapport à d'autres investissements imposables.

### Autres organismes de placement collectif

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le US\$ Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politique et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du US\$ Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le US\$ Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » d'après les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### Achat d'Actions

#### Actions de Catégorie Super Administration

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00, heure de New York (normalement 14 h 00, heure de Dublin) le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Super Administration peuvent être achetées n'importe quel Jour de Bourse à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse

<b>après :</b>	16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
----------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00, heure de New York (normalement 14 h 00, heure de Dublin) le 12 juillet 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation peuvent être achetées n'importe quel Jour de Bourse à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

	<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b>	11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b>	11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus,

sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00, heure de New York (normalement 14 h 00, heure de Dublin) le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation (T) pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Liquid Reserves Fund s'élève à 10 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

## Distributions

### Actions de Catégorie Super Administration

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie Super Administration est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Super Administration reste stable à 1 USD par Action.

### Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation et Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

## Rachat des Actions

**Actions de Catégorie Super Administration**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement viré le même Jour de 21 h 00, heure de Dublin)	Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement viré le Jour de Bourse 21 h 00, heure de Dublin)	suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 1,15 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même s'ils ne devraient pas dépasser 0,70 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,80 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions

détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 2 Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund - Catégorie Super Administration, Catégorie Super Administration Capitalisation et Catégorie Super Administration Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement de l'Euro Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront à l'Euro Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

L'Euro Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si l'Euro Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, l'Euro Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. L'Euro Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par l'Euro Liquid Reserves Fund. En tant que tel, l'Euro Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions de l'Euro Liquid Reserves Fund sont libellées en euros. S'agissant des Actions de la Catégorie Super Administration, l'objectif de l'Euro Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 EUR. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements de l'Euro Liquid Reserves Fund seront libellés en euros, sous réserve toutefois que l'Euro Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, une *note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf* attribuée par Moody's. L'Euro Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'Euro Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Euro Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Euro Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres d'état

Le Euro Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour l'Euro Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

**Obligations bancaires**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques dont l'actif total est supérieur à l'équivalent en Euros de 1 milliard USD à la date de leur achat. Sous réserve de la possibilité pour l'Euro Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, l'Euro Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, l'Euro Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant. Dans la plupart des pays, les activités des banques sont soumises à des réglementations détaillées qui, dans le cas des états-Unis, ont subi de profondes modifications au cours de la dernière décennie. La promulgation de nouvelles dispositions législatives ou réglementaires, de même que des changements dans l'interprétation et l'application des dispositions actuelles peuvent influencer les activités et la rentabilité des banques dans certains pays. Les banques peuvent être particulièrement sensibles à certains facteurs économiques, comme les fluctuations des taux d'intérêt ou une évolution négative du marché de l'immobilier. La politique fiscale et monétaire et les cycles économiques généraux peuvent influencer la disponibilité et le coût du financement, la demande de crédit et la qualité des actifs, et se répercuter ainsi sur les bénéfices et la situation financière des banques.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en Euros et dans d'autres devises et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Euros et dans d'autres devises, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

**Obligations à taux flottant et variable**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

**Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. L'Euro Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politique et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux de l'Euro Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. L'Euro Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » d'après les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

**Techniques de gestion de portefeuille**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

## Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire.

Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus. Les risques d'investissement spécifiques liés à un investissement dans l'Euro Liquid Reserves Fund sont les suivants :

### **Risque de change lié à l'Euro**

La devise de fonctionnement de l'Euro Liquid Reserves Fund est l'Euro et il peut détenir des Euros et des titres obligataires et autres obligations libellés en Euro de manière directe ou à titre de garantie. L'Euro requiert la participation de nombreux Etats souverains de la Zone Euro et est par conséquent sensible à la situation économique générale, politique et en matière de crédit de chacun de ces Etats, notamment les engagements continus réels et envisagés par chaque Etat et/ou leur soutien envers les autres Etats souverains appartenant alors à l'Union Européenne, en particulier ceux qui se trouvent dans la Zone Euro. Les Etats membres de l'UE et les entreprises, établissements financiers et contreparties européens sont actuellement affectés, certains de manière négative, par des difficultés et des préoccupations politiques et économiques sévères, y compris en ce qui concerne le financement et la dette souverains et non-souverains. Des accords de financement d'urgence européens, avec le FMI et bilatéraux ont déjà été appliqués et/ou sont envisagés pour certains Etats membres de l'UE et établissements financiers basés en Europe. Ces développements ont eu un effet négatif sur les plans politique et économique. Les marchés financiers, la confiance des investisseurs et les notations de crédit des établissements et des Etats membres de l'UE ont d'ores et déjà été affectés de manière négative et cette situation risque de continuer. En outre, l'activité d'investissement a été affectée, de même que la propension des établissements financiers à accorder des crédits. La possibilité que des Etats membres de l'UE ayant adopté l'Euro abandonnent ou soient forcés de renoncer à l'Euro est toujours d'actualité. Il n'est pas possible de prévoir exactement la nature précise des conséquences d'un abandon de l'Euro par un Etat-membre de l'UE, dans la mesure où aucun cadre juridique n'a été mis en place pour le cas où un tel événement surviendrait. Ces facteurs peuvent avoir un impact négatif important sur la valeur des titres dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund a investi et, en particulier, peuvent entraîner une situation dans laquelle l'Euro Liquid Reserves Fund ne serait plus capable de maintenir son objectif affiché d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable.

## Achat d'Actions

### **Actions de Catégorie Super Administration**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 € par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus,

sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions de l'Euro Liquid Reserves Fund s'élève à 10 000 € ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Super Administration

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement de l'Euro Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le

réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 € souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur l'Euro Liquid Reserves Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net de l'Euro Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant d'une source autre que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Super Administration reste stable à 1 USD par Action.

### **Actions de Catégorie Super Administration et Actions de Catégorie Super Administration (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie Super Administration**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### **Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### **Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### **Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels de l'Euro Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 1,15 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même s'ils ne devraient pas excéder 0,70 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,80 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non

exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant l'Euro Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où le système TARGET fonctionne et permet les mouvements de l'Euro ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

### 3 Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund - Catégorie Super Administration et, Catégorie Super Administration Capitalisation et Catégorie Super Administration Capitalisation (T)

#### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Sterling Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

#### Politique d'investissement

##### Politique d'investissement – synthèse

Le Sterling Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Sterling Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Sterling Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du Sterling Liquid Reserves Fund sont libellées en Livres sterling. S'agissant des Actions de la Catégorie Super Administration, l'objectif du Sterling Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Sterling Liquid Reserves Fund seront libellés en livres sterling, sous réserve toutefois que le Sterling Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, chercher à conserver une *note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf* attribuée par Moody's. Le Sterling Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle du Sterling Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres d'état

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement, ce qui inclut en particulier le gouvernement britannique, ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling

Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### **Obligations bancaires**

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques dont l'actif total est supérieur à l'équivalent en Livres sterling de 1 milliard USD à la date de leur achat. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, le Sterling Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, le Sterling Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en Livres sterling et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Livres sterling, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Sterling Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Sterling Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Sterling Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

## Achat d'Actions

**Actions de Catégorie Super Administration**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. La Valeur liquidative par Action devrait en principe se situer à 1 GBP par Action, bien que cela ne puisse être garanti.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant

<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Sterling Liquid Reserves Fund s'élève à 10 000 GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

## Distributions

### Actions de Catégorie Super Administration

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Liquid Reserves Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, Christchurch Court, 10-15 Newgate Street, Londres EC1A 7HD, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Sterling Liquid Reserves Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; et (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Super Administration reste stable à 1 GBP par Action.

### Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation et Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

**Rachat des Actions****Actions de Catégorie Super Administration**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-

limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le Distributeur	Produit de rachat ordinaire
avant : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
après : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 1,15 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,70 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,80 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de

gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 4 Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund - Catégorie Super Administration, Catégorie Super Administration Capitalisation et Catégorie Super Administration Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Yen Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Yen Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement -

#### Politique d'investissement –synthèse

Le Yen Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Yen Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Yen Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Yen Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Yen Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Yen Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du Yen Liquid Reserves Fund sont libellées en yens japonais. S'agissant des Actions de la Catégorie Super Administration, l'objectif du Yen Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 10 000 ¥. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Yen Liquid Reserves Fund seront libellés en yens japonais, sous réserve toutefois que le Yen Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, chercher à conserver une note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf attribuée par Moody's. Le Yen Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle du Yen Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Yen Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Yen Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres d'état

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Yen Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son

actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### **Obligations bancaires**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques. Sous réserve de la possibilité pour le Yen Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, le Yen Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, le Yen Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en yens et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en yens, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Yen Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Yen Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Yen Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Super Administration**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 10 000 ¥ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent/ Les Rendements Négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant (Montants de souscription)*	Trois Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de négociation donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Yen Liquid Reserves Fund s'élève à 1 million ¥ ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Super Administration

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Yen Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du deuxième Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du deuxième Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 10 000 JPY souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 08 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Yen Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs International aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Yen Liquid Reserves Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Yen Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en

portefeuille ; et de (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Super Administration reste stable à 10 000 JPY par Action.

### **Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation et Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

#### **Rachat des Actions**

##### **Actions de Catégorie Super Administration**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 13 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366.

##### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation	acquis le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 16 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 13 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Yen Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 1,15 % par an de la Valeur liquidative (le « Taux fixe »), même s'il ne dépasse pas 0,70 % à l'heure actuelle. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,80 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit

annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Yen Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres et au Japon; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.
- « **Jour de négociation** » désigne chaque Jour de Bourse à l'égard duquel les souscriptions, les rachats ou les échanges sont exécutés.

## 5 Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund - Catégorie Super Administration, Catégorie Super Administration Capitalisation et Catégorie Super Administration Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité en investissant dans des Obligations du Trésor américain et dans des contrats de mise en pension de titres adossés à des Obligations du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en Obligations du Trésor américain et en contrats de mise en pension de titres adossés à des Obligations du Trésor américain permettront au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates

prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie Super Administration, l'objectif du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir *une notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf par Moody's*. Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

#### Description des titres

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Conformément aux lignes directrices de l'AEMF, selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### **Obligations du Trésor américain**

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des Etats-Unis.

#### **« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable**

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Obligations du Trésor américain » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

#### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), investir dans des pensions livrées de Titres d'Etat américains et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

## Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement des instruments et des titres de créance et du marché monétaire à court terme peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie Super Administration

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit  le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse

<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund s'élève à 10 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

#### Distributions

##### Actions de Catégorie Super Administration

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie Super Administration est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet

Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Super Administration reste stable à 1 USD par Action.

### **Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation et Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

#### **Rachat des Actions**

##### **Actions de Catégorie Super Administration**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

##### **Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

##### **Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,70 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,50 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 6 Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund - Catégorie Super Administration, Catégorie Super Administration Capitalisation et Catégorie Super Administration Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de Titres d'Etat libellés en livres sterling. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund pourra, à des fins de gestion efficace du portefeuille, acheter des titres libellés en livres sterling émis ou garantis par des gouvernements d'Etats membres de l'OCDE par le biais de pensions livrées de titres garanties par les Titres d'Etat concernés. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en titres du marché monétaire permettront au Sterling Government Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'Etat	oui
Titres non émis par des Agences gouvernementales ni garantis par des Gouvernements	Dans des conditions de marché exceptionnelles, le Sterling Government Liquid Reserves Fund pourra investir dans des dépôts à terme émis par des établissements financiers
« Titres d'Etat » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Government Liquid Reserves Fund détient un titre adossé à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Government Liquid Reserves Fund investit dans des titres, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund conservera une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Government Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Sterling Government Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions sont libellées en Livres sterling. S'agissant de la Catégorie Super Administration, l'objectif du Sterling Government Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Sterling Government Liquid Reserves Fund seront libellés en livres sterling, sous réserve toutefois que le Sterling Government Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une notation *Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou de Aaa/mf* par Moody's. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle du Sterling Government Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

#### Description des titres

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, y compris, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Government Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Conformément aux lignes directrices de l'AEMF, selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### **Titres d'état**

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans des titres ou dans des titres de créance libellés en Livres sterling (à taux fixe et flottant) émis ou garantis par les Gouvernements d'Etats-membres de l'OCDE. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Government Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des titres négociables non cotés, tous ces titres seront cotés, négociés ou échangés sur un Marché reconnu.

#### **« Titres d'Etat » à taux flottant et variable**

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Titres d'Etat » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

Dans des circonstances de marché exceptionnelles, le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut également investir dans des dépôts à terme en Livres sterling dont l'échéance n'excédera pas une semaine, et qui seront émis par des établissements financiers bénéficiant d'une notation A1/P1 ou plus.

### Techniques de gestion de portefeuille

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Sterling Government Liquid Reserves Fund), acheter des titres libellés en Livres sterling émis ou garantis par les gouvernements d'Etats-membres de l'OCDE par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### Achat d'Actions

#### Actions de Catégorie Super Administration

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. La Valeur liquidative par Action devrait être de 1 GBP par Action, bien que cela ne puisse être garanti.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une

telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Sterling Government Liquid Reserves Fund s'élève à 10 000 GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

#### Distributions

##### Actions de Catégorie Super Administration

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund imputable aux Actions est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Sterling Government Liquid Reserves Fund. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Sterling Government Liquid Reserves Fund. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Sterling Government Liquid Reserves Fund et que le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Sterling Government Liquid Reserves Fund se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP souhaitée par le Sterling Government Liquid Reserves Fund. Le revenu net quotidien par Action et les rendements

annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Government Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman Sachs International aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Government Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Sterling Government Liquid Reserves Fund provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Sterling Government Liquid Reserves Fund, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Super Administration reste stable à 1 GBP par Action.

#### Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation et Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

#### Rachat des Actions

##### Actions de Catégorie Super Administration

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

##### Païement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un

bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation

Les Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le distributeur	Produit de rachat normalement
avant : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
après : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation (T)

Les Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le distributeur	Produit de rachat normalement
avant : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
après : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un

bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Government Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 1,15 % de la Valeur liquidative (le « Plafond de dépenses ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,70 % (le « Taux de dépenses prévues »). Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Plafond de dépenses qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Plafond de dépenses par notification adressée à la Société, mais le Plafond de dépenses ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Plafond de dépenses et le Taux de dépenses prévues incluent une commission de service de 0,80 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Plafond de dépenses couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Plafond de dépenses exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Government Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 7 Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund - Catégorie Super Administration, Catégorie Super Administration Capitalisation et Catégorie Super Administration Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille de titres de qualité supérieure du marché monétaire émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis ou des Titres du Trésor américain. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund pourra, à des fins de gestion efficace du portefeuille, acheter de tels titres par le biais de pensions livrées de titres garanties par des Titres émis par des Agences du gouvernement des Etats-Unis ou des Titres du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en titres du marché monétaire permettront au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis	oui
Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis	oui
Titres non émis par des Agences gouvernementales ni garantis par des Gouvernements	non
« Titres émis par des Agences gouvernementales » et « Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund détient un titre adossé à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund investit dans des titres, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund conservera une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars américains. S'agissant de la Catégorie Super Administration, l'objectif du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de l'US\$ Government and Agency Reserves Fund en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une notation *Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf par Moody's*. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle de l'US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir dans un éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité », tels que définis ci-dessous, ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, y compris, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis

Les Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis sont des titres émis par des agences du Gouvernement Fédéral et sont garantis soit : (a) par un engagement inconditionnel du Gouvernement des Etats-Unis (par exemple, Ginnie Mae), soit (b) selon le pouvoir discrétionnaire du Gouvernement des Etats-Unis

d'acheter les obligations émises par les agences (par exemple, Fannie Mae et Freddie Mac). Il ne peut être garanti que le Gouvernement des Etats-Unis apportera un soutien financier aux agences.

### **Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis**

Les titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis sur le plan du principal et des intérêts sont réputés comprendre (a) des titres pour lesquels le paiement du principal et des intérêts est garanti par une lettre de crédit irrévocable émise par le Gouvernement des Etats-Unis et (b) les participations à des prêts effectués ainsi garantis.

### **« Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis » et « Titres du Trésor américain ou Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable**

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis » et « Titres du Trésor américain ou Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund), investir dans des pensions livrées de titres garanties par des Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis et des Titres du Trésor américain et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### **Achat d'Actions**

#### **Actions de Catégorie Super Administration**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00,	le même Jour de Bourse

heure de Dublin) (Montants de souscription)*	
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	La capitalisation des revenus et des plus-values commence
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les

ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>	
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund s'élève à 10 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

## Distributions

### Actions de Catégorie Super Administration

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund imputable aux Actions est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et que le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit au 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis, ou à Goldman Sachs International au +44 20 7774 6366 ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Super Administration reste stable à 1 USD par Action.

### Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation et Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

## Rachat des Actions

**Actions de Catégorie Super Administration**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York* (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York* (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 1,15 % de la Valeur liquidative (le « Plafond de dépenses ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,70 % (le « Taux de dépenses prévues »). Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Plafond de dépenses qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Plafond de dépenses par notification adressée à la Société, mais le Plafond de dépenses ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Plafond de dépenses et le Taux de dépenses prévues incluent une commission de service de 0,80 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base

permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Plafond de dépenses couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Plafond de dépenses exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 8 Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Super Administration et Catégorie Super Administration Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au US\$ Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politiques d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres (Reverse Repurchase agreements)	oui
Titres de collectivités publiques imposables	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute

	qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
--	------------------------------------------------------------------

Si le US\$ Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restant jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund se conformera aux modifications apportées aux lignes directrices de l'AEMF. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en USD. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du US\$ Liquid Reserves Plus Fund.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

La totalité des investissements du US\$ Liquid Reserves Plus Fund est libellée en Dollars américains.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du US\$ Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

#### Description des titres

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### Titres de haute qualité

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une

autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

### **Reçus de dépôt**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut également acquérir des titres émis ou garantis pour le principal et les intérêts par le gouvernement, ses agences, autorités ou organismes sous la forme de reçus de dépôt qui attestent la propriété de futurs paiements d'intérêts, paiements de principal ou les deux sur certains billets ou obligations émis par le gouvernement, ses agences, autorités ou organismes.

### **Obligations bancaires**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce garantis par des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme émises ou garanties par des sociétés commerciales.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

### **Obligations d'Etats**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des obligations (limitées à des effets de commerce et autres billets) émises ou garanties par les gouvernements qui maintiennent une notation à court terme de la devise dans l'une des deux catégories supérieures de notations à court terme auprès du nombre requis d'ONSR.

### **Titres de collectivités publiques**

Les « Titres de collectivités publiques » sont des obligations émises par ou au nom d'États, de territoires et de possessions des États-Unis d'Amérique et de leurs divisions politiques, agences, autorités et organismes, ainsi que par ou au nom du District de Columbia. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des obligations à court terme émises ou garanties par des états et des administrations municipales lorsque les rendements de ces titres sont attrayants par rapport à d'autres investissements imposables.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du US\$ Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie Super Administration

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Super Administration peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 14 h 00, heure de New York, (normalement 19 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York, (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent</b>
<b>avant</b> : 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>		<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b>	14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b>	14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Liquid Reserves Plus Fund s'élève à 10 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

#### Distributions

##### Actions de Catégorie Super Administration

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions de la Catégorie Super Administration est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds

peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Liquid Reserves Plus Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, États-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

#### **Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

#### **Rachat des Actions**

##### **Actions de Catégorie Super Administration**

Les Actions de Catégorie Super Administration peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

##### **Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat généralement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 14 h 00, heure de New York* (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 14 h 00, heure de New York* (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le Jour de Bourse de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et

n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation

Les Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 14 h 00, heure de New York * (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 14 h 00, heure de New York * (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 1,15 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même s'ils ne devraient pas excéder 0,70 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessus. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,80 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de

transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 9 Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Super Administration et Catégorie Super Administration Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Euro Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Euro Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres (Reverse Repurchase agreements)	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Euro Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Euro Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restante jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes les techniques efficaces de gestion de portefeuille utilisées par le Euro Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le Euro Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire » standard selon la définition des orientations de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund se conformera aux modifications apportées aux lignes directrices de l'AEMF. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en euros. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du Euro Liquid Reserves Plus Fund.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

Les Actions du Euro Liquid Reserves Plus Fund sont libellées en euros.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du Euro Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

## Description des titres

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Euro Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

**Titres d'état**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Euro Liquid Reserves Plus Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

**Obligations bancaires**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme, émises ou garanties par des sociétés commerciales.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Euro Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus. Les risques d'investissement spécifiques liés à un investissement dans le Euro Liquid Reserves Plus Fund sont les suivants :

**Risque de change lié à l'Euro**

La devise de fonctionnement du Euro Liquid Reserves Plus Fund est l'Euro et il peut détenir des Euros et des titres obligataires et autres obligations libellés en Euro de manière directe ou à titre de garantie. L'Euro requiert la participation de nombreux Etats souverains de la Zone Euro et est par conséquent sensible à la situation

économique générale, politique et en matière de crédit de chacun de ces Etats, notamment les engagements continus réels et envisagés par chaque Etat et/ou leur soutien envers les autres Etats souverains appartenant alors à l'Union Européenne, en particulier ceux qui se trouvent dans le Zone Euro. Les Etats membres de l'UE et les entreprises, établissements financiers et contreparties européens sont actuellement affectés, certains de manière négative, par des difficultés et des préoccupations politiques et économiques sévères, y compris en ce qui concerne le financement et la dette souverains et non-souverains. Des accords de financement d'urgence européens, avec le FMI et bilatéraux ont déjà été appliqués et/ou sont envisagés pour certains Etats membres de l'UE et établissements financiers basés en Europe. Ces développements ont eu un effet négatif sur les plans politique et économique. Les marchés financiers, la confiance des investisseurs et les notations de crédit des établissements et des Etats membres de l'UE ont d'ores et déjà été affectés de manière négative et cette situation risque de continuer. En outre, l'activité d'investissement a été affectée, de même que la propension des établissements financiers à accorder des crédits. La possibilité que des Etats membres de l'UE ayant adopté l'Euro abandonnent ou soient forcés de renoncer à l'Euro est toujours d'actualité. Il n'est pas possible de prévoir exactement la nature précise des conséquences d'un abandon de l'Euro par un Etat-membre de l'UE, dans la mesure où aucun cadre juridique n'a été mis en place pour le cas où un tel événement surviendrait. Ces facteurs peuvent avoir un impact négatif important sur la valeur des titres dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund a investi.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie Super Administration

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Super Administration peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent/ Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait

aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Euro Liquid Reserves Plus Fund s'élève à 10 000 € ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Super Administration

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Euro Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 13 h 30, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le

réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 E souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Euro Liquid Reserves Plus Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Euro Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant d'une source autre que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

### Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### Rachat des Actions

#### Actions de Catégorie Super Administration

Les Actions de Catégorie Super Administration peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Paiement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation

Les Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Euro Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 1,15 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même s'ils ne devraient pas exéder 0,70 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,80 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent

l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société. Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Euro Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où le système TARGET fonctionne et permet les mouvements de l'Euro ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 10 Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Super Administration et Catégorie Super Administration Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Sterling Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales (hors effets de commerce bancaires)	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restant jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en livres sterling. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du Sterling Liquid Reserves Plus Fund.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

Les Actions du Sterling Liquid Reserves Plus Fund sont libellées en Livres sterling.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

#### Description des titres

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

#### **Titres d'état**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement, ce qui inclut en particulier le gouvernement britannique, ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la

reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Plus Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### **Obligations bancaires**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme émises ou garanties par des sociétés commerciales.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### **Achat d'Actions**

#### **Actions de Catégorie Super Administration**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Super Administration peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin, le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit de souscription)*
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin, le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus Fund et aux

Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Sterling Liquid Reserves Plus Fund s'élève à 10 000 GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### **Actions de Catégorie Super Administration**

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 13 h 30, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 GBP souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Liquid Reserves Plus Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, Christchurch Court, 10-15 Newgate Street, Londres EC1A 7HD, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; et (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

#### **Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

**Rachat des Actions****Actions de Catégorie Super Administration**

Les Actions de Catégorie Super Administration peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

**Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Fonds peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Fonds et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation**

Les Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Fonds peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Fonds et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 1,15 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même s'ils ne devraient pas excéder 0,70 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,80 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 11 Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund - Catégorie Super Administration, Catégorie Super Administration Capitalisation et Catégorie Super Administration Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant uniquement dans des obligations du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en obligations du Trésor américain permettront au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. Le Fonds est un Fonds monétaire à court terme et son objectif d'investissement devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir dans les instruments suivants :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM

Si le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 365 jours à la date de l'achat. Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les

directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie Super Administration, l'objectif du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une *notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa-mf par Moody's*. Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle de l'US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

#### Description des titres

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous.

#### Titres de haute qualité

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité de crédit et de liquidité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### Obligations du Trésor américain

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des Etats-Unis.

#### « Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Obligations du Trésor américain » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

#### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut être soumis aux restrictions d'investissement contenues dans le Prospectus, acheter des titres assimilés à des titres cotés ou à terme, comme défini plus en détail à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

#### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement des instruments et des titres de créance et du marché monétaire à court terme peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Super Administration**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit  le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund s'élève à 10 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Super Administration

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie Super Administration est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Super Administration reste stable à 1 USD par Action.

### **Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation et Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

#### **Rachat des Actions**

##### **Actions de Catégorie Super Administration**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

##### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

##### **Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Super Administration Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,70 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,50 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## Goldman Sachs Funds, plc

(Société d'investissement à capital variable constituée sous la forme d'un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments de droit irlandais et agréée par la Banque Centrale d'Irlande en vertu de la Réglementation des Communautés Européennes (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) de 2011 (dans sa version modifiée))



### Supplément au Prospectus

- Catégorie Valeur
- Catégorie Valeur Capitalisation
- Catégorie Valeur Capitalisation (T)

**13 avril  
2018**

## À propos du présent Supplément

Le présent Supplément contient des informations relatives aux Actions de la Catégorie Valeur, de la Catégorie Valeur Capitalisation et de la Catégorie Valeur Capitalisation (T) du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Government and Agency and Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund, et de la Catégorie Valeur et de la Catégorie Valeur Capitalisation du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund et du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund (les « Actions »). Sauf indication contraire, les termes et expressions définis dans le Prospectus ont la même signification dans le présent Supplément.

**Le présent Supplément fait partie intégrante du Prospectus et doit toujours être lu conjointement à celui-ci. Le Prospectus contient des informations détaillées sur les aspects suivants du Fonds : description des Catégories d'Actions ; les risques généraux associés à un investissement dans le Fonds ; informations sur la gestion et l'administration du Fonds, ainsi que sur les tiers qui fournissent des services au Fonds ; achat et rachat d'Actions et les privilèges d'échange liés à celles-ci ; détermination de la Valeur liquidative ; politique de distribution de dividendes ; frais et dépenses du Fonds ; informations sur le Fonds ; assemblées des Actionnaires et rapports aux Actionnaires ; et fiscalité.**

**Un investissement dans un Fonds n'est pas de même nature qu'un dépôt sur un compte bancaire et n'est couvert par aucun des systèmes de garantie mis en place par le gouvernement, un organisme public ou autre. Le capital investi, y compris dans les Fonds qui visent à maintenir la stabilité de leur Valeur liquidative par Action, peut fluctuer.**

Une partie des Actions a été admise à la Cote officielle et à la négociation sur le Global Exchange Market de l'Euronext Dublin. Les Administrateurs ne prévoient pas le développement d'un marché secondaire actif en ce qui concerne les Actions.

Aucune souscription d'Actions au sein d'un des Fonds ne sera acceptée si l'investisseur fonde sa décision d'investir uniquement sur les informations contenues dans le présent Supplément.

Le présent Supplément présente une synthèse des informations sur les Actions de chaque Fonds telles qu'elles sont disponibles au 13 avril 2018.

## Table des matières

1	Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund - Catégorie Valeur, Catégorie Valeur Capitalisation et Catégorie Valeur Capitalisation (T).....	2
2	Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund - Catégorie Valeur, Catégorie Valeur Capitalisation et Catégorie Valeur Capitalisation (T).....	12
3	Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund - Catégorie Valeur et, Catégorie Valeur Capitalisation et Catégorie Valeur Capitalisation (T).....	21
4	Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund - Catégorie Valeur, Catégorie Valeur Capitalisation et Catégorie Valeur Capitalisation (T).....	30
5	Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund - Catégorie Valeur, Catégorie Valeur Capitalisation et Catégorie Valeur Capitalisation (T).....	40
6	Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund - Catégorie Valeur, Catégorie Valeur Capitalisation et Catégorie Valeur Capitalisation (T).....	49
7	Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund - Catégorie Valeur, Catégorie Valeur Capitalisation et Catégorie Valeur Capitalisation (T).....	57
8	Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Valeur et Catégorie Valeur Capitalisation.....	66
9	Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Valeur et Catégorie Valeur Capitalisation.....	74
10	Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Valeur et Catégorie Valeur Capitalisation.....	82
11	Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund - Catégorie Valeur, Catégorie Valeur Capitalisation et Catégorie Valeur Capitalisation (T).....	89

## Définitions

Dans le présent Supplément, sauf définition plus précise aux présentes ou dans le Prospectus, les termes et expressions avec une majuscule à l'initiale, qui viennent compléter les définitions contenues dans le Prospectus et doivent être lus conjointement à celles-ci, ont la signification suivante :

« <b>Actions</b> »	désigne les Actions de la Catégorie Valeur, de la Catégorie Valeur Capitalisation et de la Catégorie Valeur Capitalisation (T) du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund et du Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.
« <b>Euro Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund.
« <b>Euro Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>Sterling Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund.
« <b>Sterling Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>US\$ Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>Sterling Government Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.
« <b>US Treasury Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund.
« <b>Yen Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund.

# 1 Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund - Catégorie Valeur, Catégorie Valeur Capitalisation et Catégorie Valeur Capitalisation (T)

## Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au US\$ Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

## Politique d'investissement

### Politique d'investissement - synthèse

L'US\$ Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

L'US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
Titres d'Etat américain	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme de sociétés de capitaux et autres entités	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Obligations d'Etats non américains (libellées en USD)	oui
Titres de collectivités publiques imposables	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % du total de l'actif net dans d'autres organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie Valeur, l'objectif du US\$ Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs. Ce Fonds s'adresse aux investisseurs qui ne sont pas des ressortissants américains et qui souhaitent optimiser leurs revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité.

Tous les placements de l'US\$ Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que l'US\$ Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une *notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf par Moody's*. Le US\$ Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'US\$ Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### Description des titres

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### Titres de haute qualité

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Liquid Reserves Fund au moment de l'achat.

Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### Obligations du Trésor américain

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des États-Unis.

**Titres d'Etat américain**

Les « Titres d'Etat américain » sont des obligations émises ou garanties par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes. À la différence des Obligations du Trésor américain, les obligations émises ou garanties par une agence, une autorité ou un organisme du gouvernement des États-Unis bénéficient soit (a) de la pleine garantie du gouvernement des États-Unis (titres de la Government National Mortgage Association, par exemple), soit (b) du droit de l'émetteur d'emprunter auprès du Trésor, soit (c) du pouvoir discrétionnaire du gouvernement des États-Unis d'acheter les obligations de l'agence (titres de la Federal National Mortgage Association et de la Federal Home Loan Mortgage Corporation, par exemple), soit (d) du seul crédit de l'émetteur. Il ne peut nullement être garanti que le gouvernement des États-Unis procurera à l'avenir un soutien financier aux agences, autorités ou organismes du gouvernement américain. Les Titres d'Etat américain peuvent inclure des obligations à coupon zéro. Des obligations de ce type peuvent être achetées dès lors que le Gestionnaire de portefeuille juge leurs rendements attractifs.

**Reçus de dépôt**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut également acquérir des titres émis ou garantis pour le principal et les intérêts par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes sous la forme de reçus de dépôt qui attestent la propriété de futurs paiements d'intérêts, paiements de principal ou les deux sur certains billets ou obligations émis par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes.

**Obligations de banques américaines et non américaines**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations de banques américaines » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques américaines dont l'actif total est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat. Les obligations précitées peuvent également inclure des titres de créance émis par des filiales américaines de telles banques.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut également investir dans des « Obligations de banques non américaines » dans la limite des obligations libellées en Dollars émises ou garanties par des banques non américaines dont l'actif total est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat, des filiales américaines de telles banques non américaines (obligations Yankee), des filiales non américaines de telles banques non américaines et des filiales non américaines de banques américaines dont le montant total de l'actif est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat. Les obligations bancaires précitées peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires (américaines ou non américaines). En conséquence, le US\$ Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce garantis par des actifs) payables en Dollars et qui sont émis ou garantis par des sociétés constituées aux États-Unis, des banques commerciales constituées aux États-Unis, des sociétés non constituées aux États-Unis, des banques commerciales non constituées aux États-Unis ou d'autres entités. De plus, le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Dollars et émises ou garanties par des sociétés commerciales constituées aux États-Unis, des sociétés commerciales non constituées aux États-Unis ou d'autres entités.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Obligations d'Etats non américains**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des obligations libellées en Dollars (limitées à des effets de commerce et autres billets) émises ou garanties par le gouvernement d'un pays autre que les États-Unis ou par une entité située ou constituée dans un pays autre que les États-Unis, pour autant que la notation à court terme de la devise du pays en question se maintienne dans la catégorie supérieure de notations à court terme auprès du nombre requis d'ONSR.

**Titres de collectivités publiques**

Les « Titres de collectivités publiques » sont des obligations émises par ou au nom d'États, de territoires et de possessions des États-Unis d'Amérique et de leurs divisions politiques, agences, autorités et organismes, ainsi

que par ou au nom du District de Columbia. Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des obligations à court terme émises ou garanties par des états et des administrations municipales lorsque les rendements de ces titres sont attrayants par rapport à d'autres investissements imposables.

### Autres organismes de placement collectif

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le US\$ Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politique et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du US\$ Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le US\$ Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » d'après les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### Achat d'Actions

#### Actions de Catégorie Valeur

Les Actions de Catégorie Valeur peuvent être achetées n'importe quel Jour de Bourse à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Valeur Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00, heure de New York (normalement 14 h 00, heure de Dublin) le 12 juillet 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Valeur Capitalisation peuvent être achetées n'importe quel Jour de Bourse à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	La capitalisation des revenus et des plus-values commence
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Valeur Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00, heure de New York (normalement 14 h 00, heure de Dublin) le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Valeur Capitalisation (T) pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Montant d'investissement minimum**

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Liquid Reserves Fund s'élève à 750 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

**Distributions****Actions de Catégorie Valeur**

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie Valeur est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Valeur reste stable à 1 USD par Action.

### **Actions de Catégorie Valeur Capitalisation et Actions de Catégorie Valeur Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie Valeur**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement viré le même Jour de 21 h 00, heure de Dublin)	Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement viré le Jour de Bourse 21 h 00, heure de Dublin)	suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Valeur Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### **Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Valeur Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,40 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,25 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,05 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement

des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 2 Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund - Catégorie Valeur, Catégorie Valeur Capitalisation et Catégorie Valeur Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement de l'Euro Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront à l'Euro Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

L'Euro Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si l'Euro Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, l'Euro Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. L'Euro Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par l'Euro Liquid Reserves Fund. En tant que tel, l'Euro Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions de l'Euro Liquid Reserves Fund sont libellées en euros. S'agissant des Actions de la Catégorie Valeur, l'objectif de l'Euro Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 EUR. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements de l'Euro Liquid Reserves Fund seront libellés en euros, sous réserve toutefois que l'Euro Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, une *note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf* attribuée par Moody's. L'Euro Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'Euro Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Euro Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Euro Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres d'état

Le Euro Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour l'Euro Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### Obligations bancaires

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques dont l'actif total est supérieur à l'équivalent en Euros de 1 milliard USD à la date de leur

achat. Sous réserve de la possibilité pour l'Euro Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, l'Euro Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, l'Euro Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant. Dans la plupart des pays, les activités des banques sont soumises à des réglementations détaillées qui, dans le cas des états-Unis, ont subi de profondes modifications au cours de la dernière décennie. La promulgation de nouvelles dispositions législatives ou réglementaires, de même que des changements dans l'interprétation et l'application des dispositions actuelles peuvent influencer les activités et la rentabilité des banques dans certains pays. Les banques peuvent être particulièrement sensibles à certains facteurs économiques, comme les fluctuations des taux d'intérêt ou une évolution négative du marché de l'immobilier. La politique fiscale et monétaire et les cycles économiques généraux peuvent influencer la disponibilité et le coût du financement, la demande de crédit et la qualité des actifs, et se répercuter ainsi sur les bénéfices et la situation financière des banques.

#### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en Euros et dans d'autres devises et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Euros et dans d'autres devises, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

#### **Obligations à taux flottant et variable**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

#### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. L'Euro Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politique et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux de l'Euro Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. L'Euro Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » d'après les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

#### **Techniques de gestion de portefeuille**

L'Euro Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

#### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le

Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire.

Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus. Les risques d'investissement spécifiques liés à un investissement dans l'Euro Liquid Reserves Fund sont les suivants :

### Risque de change lié à l'Euro

La devise de fonctionnement de l'Euro Liquid Reserves Fund est l'Euro et il peut détenir des Euros et des titres obligataires et autres obligations libellés en Euro de manière directe ou à titre de garantie. L'Euro requiert la participation de nombreux Etats souverains de la Zone Euro et est par conséquent sensible à la situation économique générale, politique et en matière de crédit de chacun de ces Etats, notamment les engagements continus réels et envisagés par chaque Etat et/ou leur soutien envers les autres Etats souverains appartenant alors à l'Union Européenne, en particulier ceux qui se trouvent dans le Zone Euro. Les Etats membres de l'UE et les entreprises, établissements financiers et contreparties européens sont actuellement affectés, certains de manière négative, par des difficultés et des préoccupations politiques et économiques sévères, y compris en ce qui concerne le financement et la dette souverains et non-souverains. Des accords de financement d'urgence européens, avec le FMI et bilatéraux ont déjà été appliqués et/ou sont envisagés pour certains Etats membres de l'UE et établissements financiers basés en Europe. Ces développements ont eu un effet négatif sur les plans politique et économique. Les marchés financiers, la confiance des investisseurs et les notations de crédit des établissements et des Etats membres de l'UE ont d'ores et déjà été affectés de manière négative et cette situation risque de continuer. En outre, l'activité d'investissement a été affectée, de même que la propension des établissements financiers à accorder des crédits. La possibilité que des Etats membres de l'UE ayant adopté l'Euro abandonnent ou soient forcés de renoncer à l'Euro est toujours d'actualité. Il n'est pas possible de prévoir exactement la nature précise des conséquences d'un abandon de l'Euro par un Etat-membre de l'UE, dans la mesure où aucun cadre juridique n'a été mis en place pour le cas où un tel événement surviendrait. Ces facteurs peuvent avoir un impact négatif important sur la valeur des titres dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund a investi et, en particulier, peuvent entraîner une situation dans laquelle l'Euro Liquid Reserves Fund ne serait plus capable de maintenir son objectif affiché d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable.

### Achat d'Actions

#### Actions de Catégorie Valeur

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 € par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>		<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b>	13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b>	13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat		

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Valeur Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Valeur Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions de l'Euro Liquid Reserves Fund s'élève à 750 000 € ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Valeur

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement de l'Euro Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 € souhaitée par le Fonds. Le revenu net

quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur l'Euro Liquid Reserves Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net de l'Euro Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant d'une source autre que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Valeur reste stable à 1 € par Action.

### Actions de Catégorie Valeur et Actions de Catégorie Valeur (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### Rachat des Actions

#### Actions de Catégorie Valeur

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Paiement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le Distributeur	Produit de rachat ordinaire	Dividendes
avant : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
après : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Valeur Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Valeur Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait

aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels de l'Euro Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,40 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même s'ils ne devraient pas excéder 0,25 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,05 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant l'Euro Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où le système TARGET fonctionne et permet les mouvements de l'Euro ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

### 3 Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund - Catégorie Valeur et, Catégorie Valeur Capitalisation et Catégorie Valeur Capitalisation (T)

#### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Sterling Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

#### Politique d'investissement

##### Politique d'investissement – synthèse

Le Sterling Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Sterling Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Sterling Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du Sterling Liquid Reserves Fund sont libellées en Livres sterling. S'agissant des Actions de la Catégorie Valeur, l'objectif du Sterling Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Sterling Liquid Reserves Fund seront libellés en livres sterling, sous réserve toutefois que le Sterling Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, chercher à conserver une *note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf* attribuée par Moody's. Le Sterling Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle du Sterling Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres d'état

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement, ce qui inclut en particulier le gouvernement britannique, ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

## Obligations bancaires

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques dont l'actif total est supérieur à l'équivalent en Livres sterling de 1 milliard USD à la date de leur achat. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, le Sterling Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, le Sterling Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

## Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en Livres sterling et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Livres sterling, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

## Obligations à taux flottant et variable

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

## Autres organismes de placement collectif

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Sterling Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Sterling Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Sterling Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

## Techniques de gestion de portefeuille

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

## Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Valeur**

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. La Valeur liquidative par Action devrait en principe se situer à 1 GBP par Action, bien que cela ne puisse être garanti.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Valeur Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant

<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Valeur Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Montant d'investissement minimum**

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Sterling Liquid Reserves Fund s'élève à 750 000 GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

**Distributions****Actions de Catégorie Valeur**

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Liquid Reserves Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, Christchurch Court, 10-15 Newgate Street, Londres EC1A 7HD, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Sterling Liquid Reserves Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; et (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Valeur reste stable à 1 GBP par Action.

**Actions de Catégorie Valeur Capitalisation et Actions de Catégorie Valeur Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

**Rachat des Actions****Actions de Catégorie Valeur**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Valeur Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-

limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Valeur Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,40 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,25 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,05 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de

gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 4 Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund - Catégorie Valeur, Catégorie Valeur Capitalisation et Catégorie Valeur Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Yen Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Yen Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement -

#### Politique d'investissement –synthèse

Le Yen Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Yen Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Yen Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Yen Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Yen Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Yen Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du Yen Liquid Reserves Fund sont libellées en yens japonais. S'agissant des Actions de la Catégorie Valeur, l'objectif du Yen Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 10 000 ¥. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Yen Liquid Reserves Fund seront libellés en yens japonais, sous réserve toutefois que le Yen Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, chercher à conserver une note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf attribuée par Moody's. Le Yen Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle du Yen Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### **Description des titres**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Yen Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### **Titres d'état**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Yen Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### **Obligations bancaires**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques. Sous réserve de la possibilité pour le Yen Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, le Yen Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, le Yen Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en yens et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en yens, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Yen Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Yen Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Yen Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Valeur**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 10 000 ¥ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent/ Les Rendements Négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Valeur Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant (Montants de souscription)*	Trois Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Valeur Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de négociation donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Yen Liquid Reserves Fund s'élève à 75 millions ¥ ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Valeur

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Yen Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du deuxième Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du deuxième Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 10 000 JPY souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 08 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Yen Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs International aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Yen Liquid Reserves Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Yen Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en

portefeuille ; et de (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Valeur reste stable à 10 000 JPY par Action.

### **Actions de Catégorie Valeur Capitalisation et Actions de Catégorie Valeur Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie Valeur**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 13 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366.

#### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation	acquis le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Valeur Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 16 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Valeur Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 13 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366.

**Paie ment du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels du Yen Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,40 % par an de la Valeur liquidative (le « Taux fixe »), même si actuellement ils ne dépassent pas 0,25 % à l'heure actuelle. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,05 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non

exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Yen Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres et au Japon; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.
- « **Jour de négociation** » désigne chaque Jour de Bourse à l'égard duquel les souscriptions, les rachats ou les échanges sont exécutés.

## 5 Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund - Catégorie Valeur, Catégorie Valeur Capitalisation et Catégorie Valeur Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité en investissant dans des Obligations du Trésor américain et dans des contrats de mise en pension de titres adossés à des Obligations du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en Obligations du Trésor américain et en contrats de mise en pension de titres adossés à des Obligations du Trésor américain permettront au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est classé en tant

que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie Valeur, l'objectif du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir *une notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf par Moody's*. Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### Description des titres

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### Titres de haute qualité

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Conformément aux lignes directrices de l'AEMF, selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### Obligations du Trésor américain

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des Etats-Unis.

#### « Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Obligations du Trésor américain » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

#### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), investir dans des pensions livrées de Titres d'Etat américains et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

## Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement des instruments et des titres de créance et du marché monétaire à court terme peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie Valeur

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Valeur Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et

communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### **Actions de Catégorie Valeur Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund s'élève à 750 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Valeur

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie Valeur est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes.

Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Valeur reste stable à 1 USD par Action.

#### **Actions de Catégorie Valeur Capitalisation et Actions de Catégorie Valeur Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

#### **Rachat des Actions**

##### **Actions de Catégorie Valeur**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

##### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un

bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Valeur Capitalisation

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Valeur Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que

d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,40 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,25 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,05 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund.

« **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.

« Jour de Bourse »

désigne :

- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
- (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 6 Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund - Catégorie Valeur, Catégorie Valeur Capitalisation et Catégorie Valeur Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de Titres d'Etat libellés en livres sterling. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund pourra, à des fins de gestion efficace du portefeuille, acheter des titres libellés en livres sterling émis ou garantis par des gouvernements d'Etats membres de l'OCDE par le biais de pensions livrées de titres garanties par les Titres d'Etat concernés. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en titres du marché monétaire permettront au Sterling Government Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'Etat libellés en livres sterling	oui
Titres non émis par des Agences gouvernementales ni garantis par des Gouvernements	Dans des conditions de marché exceptionnelles, le Sterling Government Liquid Reserves Fund pourra investir dans des dépôts à terme émis par des établissements financiers
« Titres d'Etat » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Government Liquid Reserves Fund détient un titre adossé à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Government Liquid Reserves Fund investit dans des titres, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund conservera une échéance moyenne pondérée qui ne

dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Government Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Sterling Government Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions sont libellées en Livres sterling. S'agissant de la Catégorie Valeur, l'objectif du Sterling Government Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Sterling Government Liquid Reserves Fund seront libellés en livres sterling, sous réserve toutefois que le Sterling Government Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une notation *Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou de Aaa/mf* par Moody's. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle du Sterling Government Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, y compris, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Government Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Conformément aux lignes directrices de l'AEMF, selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres d'état

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans des titres ou dans des titres de créance libellés en Livres sterling (à taux fixe et flottant) émis ou garantis par les Gouvernements d'Etats-membres de l'OCDE. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Government Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des titres négociables non cotés, tous ces titres seront cotés, négociés ou échangés sur un Marché reconnu.

### « Titres d'Etat » à taux flottant et variable

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Titres d'Etat » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

Dans des circonstances de marché exceptionnelles, le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut également investir dans des dépôts à terme en Livres sterling dont l'échéance n'excédera pas une semaine, et qui seront émis par des établissements financiers bénéficiant d'une notation A1/P1 ou plus.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Sterling Government Liquid Reserves Fund), acheter des titres libellés en Livres sterling émis ou garantis par les gouvernements d'Etats-membres de l'OCDE par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Valeur**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. La Valeur liquidative par Action devrait être de 1 GBP par Action, bien que cela ne puisse être garanti.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Valeur Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Valeur Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	La capitalisation des revenus et des plus-values commence
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Sterling Government Liquid Reserves Fund s'élève à 750 000 GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Valeur

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund imputable aux Actions est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Sterling Government Liquid Reserves Fund. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Sterling Government Liquid Reserves Fund. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Sterling Government Liquid Reserves Fund et que le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Sterling Government Liquid Reserves Fund se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP souhaitée par le Sterling Government Liquid Reserves Fund. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman

Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Government Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman Sachs International aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Government Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Sterling Government Liquid Reserves Fund provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Sterling Government Liquid Reserves Fund, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Valeur reste stable à 1 GBP par Action.

#### **Actions de Catégorie Valeur Capitalisation et Actions de Catégorie Valeur Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

#### **Rachat des Actions**

##### **Actions de Catégorie Valeur**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

##### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Valeur Capitalisation**

Les Actions de Catégorie Valeur Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Valeur Capitalisation (T)**

Les Actions de Catégorie Valeur Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un

bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Government Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,40 % de la Valeur liquidative (le « Plafond de dépenses ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,25 % (le « Taux de dépenses prévues »). Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Plafond de dépenses qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Plafond de dépenses par notification adressée à la Société, mais le Plafond de dépenses ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Plafond de dépenses et le Taux de dépenses prévues incluent une commission de service de 0,05 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Plafond de dépenses couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Plafond de dépenses exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Government Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 7 Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund - Catégorie Valeur, Catégorie Valeur Capitalisation et Catégorie Valeur Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille de titres de qualité supérieure du marché monétaire émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis ou des Titres du Trésor américain. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund pourra, à des fins de gestion efficace du portefeuille, acheter de tels titres par le biais de pensions livrées de titres garanties par des Titres émis par des Agences du gouvernement des Etats-Unis ou des Titres du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en titres du marché monétaire permettront au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis	oui
Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis	oui
Titres non émis par des Agences gouvernementales ni garantis par des Gouvernements	non
« Titres émis par des Agences gouvernementales » et « Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund détient un titre adossé à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund investit dans des titres, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund conservera une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars américains. S'agissant de la Catégorie Valeur, l'objectif du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de l'US\$ Government and Agency Reserves Fund en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une notation *Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf* par Moody's. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle de l'US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir dans un éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité », tels que définis ci-dessous, ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, y compris, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis

Les Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis sont des titres émis par des agences du Gouvernement Fédéral et sont garantis soit : (a) par un engagement inconditionnel du Gouvernement des Etats-Unis (par exemple, Ginnie Mae), soit (b) selon le pouvoir discrétionnaire du Gouvernement des Etats-Unis d'acheter les obligations émises par les agences (par exemple, Fannie Mae et Freddie Mac). Il ne peut être garanti que le Gouvernement des Etats-Unis apportera un soutien financier aux agences.

### Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis

Les titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis sur le plan du principal et des intérêts sont réputés comprendre (a) des titres pour lesquels le paiement du principal et des intérêts est garanti par une lettre de crédit irrévocable émise par le Gouvernement des Etats-Unis et (b) les participations à des prêts effectués ainsi garantis.

#### « Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis » et « Titres du Trésor américain ou Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis » et « Titres du Trésor américain ou Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund), investir dans des pensions livrées de titres garanties par des Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis et des Titres du Trésor américain et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### Achat d'Actions

#### Actions de Catégorie Valeur

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse

<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Actions de Catégorie Valeur Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	La capitalisation des revenus et des plus-values commence
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites

énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Valeur Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>	
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund s'élève à 750 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

## Distributions

### Actions de Catégorie Valeur

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund imputable aux Actions est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et que le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit au 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis, ou à Goldman Sachs International au +44 20 7774 6366 ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Valeur reste stable à 1 USD par Action.

### Actions de Catégorie Valeur Capitalisation et Actions de Catégorie Valeur Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

**Rachat des Actions****Actions de Catégorie Valeur**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veuille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Valeur Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York* (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York* (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Valeur Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,40 % de la Valeur liquidative (le « Plafond de dépenses ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 00,25 % (le « Taux de dépenses prévues »). Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Plafond de dépenses qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Plafond de dépenses par notification adressée à la Société, mais le Plafond de dépenses ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Plafond de dépenses et le Taux de dépenses prévues incluent une commission de service de 0,05 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base

permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Plafond de dépenses couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Plafond de dépenses exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 8 Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Valeur et Catégorie Valeur Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au US\$ Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politiques d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres (Reverse Repurchase agreements)	oui
Titres de collectivités publiques imposables	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restant jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund se conformera aux modifications apportées aux lignes directrices de l'AEMF. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en USD. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du US\$ Liquid Reserves Plus Fund.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

La totalité des investissements du US\$ Liquid Reserves Plus Fund est libellée en Dollars américains.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du US\$ Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

### **Description des titres**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

### **Reçus de dépôt**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut également acquérir des titres émis ou garantis pour le principal et les intérêts par le gouvernement, ses agences, autorités ou organismes sous la forme de reçus de dépôt qui attestent la propriété de futurs paiements d'intérêts, paiements de principal ou les deux sur certains billets ou obligations émis par le gouvernement, ses agences, autorités ou organismes.

### **Obligations bancaires**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce garantis par des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme émises ou garanties par des sociétés commerciales.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

### **Obligations d'Etats**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des obligations (limitées à des effets de commerce et autres billets) émises ou garanties par les gouvernements qui maintiennent une notation à court terme de la devise dans l'une des deux catégories supérieures de notations à court terme auprès du nombre requis d'ONSR.

### **Titres de collectivités publiques**

Les « Titres de collectivités publiques » sont des obligations émises par ou au nom d'États, de territoires et de possessions des États-Unis d'Amérique et de leurs divisions politiques, agences, autorités et organismes, ainsi que par ou au nom du District de Columbia. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des obligations à court terme émises ou garanties par des états et des administrations municipales lorsque les rendements de ces titres sont attractifs par rapport à d'autres investissements imposables.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du US\$ Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Valeur**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Valeur peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 14 h 00, heure de New York, (normalement 19 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York, (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent</b>
<b>avant</b> : 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Valeur Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Valeur Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	La capitalisation des revenus et des plus-values commence
<b>avant :</b> 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Liquid Reserves Plus Fund s'élève à 750 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Valeur

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions de la Catégorie Valeur est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par

rapport au montant de 10 000 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Liquid Reserves Plus Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, États-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

### Actions de Catégorie Valeur Capitalisation

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### Rachat des Actions

#### Actions de Catégorie Valeur

Les Actions de Catégorie Valeur peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

#### Paiement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat généralement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 14 h 00, heure de New York* (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 14 h 00, heure de New York* (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le Jour de Bourse de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Valeur Capitalisation**

Les Actions de Catégorie Valeur Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 14 h 00, heure de New York * (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 14 h 00, heure de New York * (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,40 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,25 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,05 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution

du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 9 Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Valeur et Catégorie Valeur Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Euro Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Euro Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres (Reverse Repurchase agreements)	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Euro Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Euro Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restante jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes les techniques efficaces de gestion de portefeuille utilisées par le Euro Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le Euro Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire » standard selon la définition des orientations de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund se conformera aux modifications apportées aux lignes directrices de l'AEMF. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en euros. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du Euro Liquid Reserves Plus Fund.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

Les Actions du Euro Liquid Reserves Plus Fund sont libellées en euros.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du Euro Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

## Description des titres

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Euro Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

**Titres d'état**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Euro Liquid Reserves Plus Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

**Obligations bancaires**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme, émises ou garanties par des sociétés commerciales.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Euro Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus. Les risques d'investissement spécifiques liés à un investissement dans le Euro Liquid Reserves Plus Fund sont les suivants :

**Risque de change lié à l'Euro**

La devise de fonctionnement du Euro Liquid Reserves Plus Fund est l'Euro et il peut détenir des Euros et des titres obligataires et autres obligations libellés en Euro de manière directe ou à titre de garantie. L'Euro requiert la participation de nombreux Etats souverains de la Zone Euro et est par conséquent sensible à la situation

économique générale, politique et en matière de crédit de chacun de ces Etats, notamment les engagements continus réels et envisagés par chaque Etat et/ou leur soutien envers les autres Etats souverains appartenant alors à l'Union Européenne, en particulier ceux qui se trouvent dans le Zone Euro. Les Etats membres de l'UE et les entreprises, établissements financiers et contreparties européens sont actuellement affectés, certains de manière négative, par des difficultés et des préoccupations politiques et économiques sévères, y compris en ce qui concerne le financement et la dette souverains et non-souverains. Des accords de financement d'urgence européens, avec le FMI et bilatéraux ont déjà été appliqués et/ou sont envisagés pour certains Etats membres de l'UE et établissements financiers basés en Europe. Ces développements ont eu un effet négatif sur les plans politique et économique. Les marchés financiers, la confiance des investisseurs et les notations de crédit des établissements et des Etats membres de l'UE ont d'ores et déjà été affectés de manière négative et cette situation risque de continuer. En outre, l'activité d'investissement a été affectée, de même que la propension des établissements financiers à accorder des crédits. La possibilité que des Etats membres de l'UE ayant adopté l'Euro abandonnent ou soient forcés de renoncer à l'Euro est toujours d'actualité. Il n'est pas possible de prévoir exactement la nature précise des conséquences d'un abandon de l'Euro par un Etat-membre de l'UE, dans la mesure où aucun cadre juridique n'a été mis en place pour le cas où un tel événement surviendrait. Ces facteurs peuvent avoir un impact négatif important sur la valeur des titres dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund a investi.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie Valeur

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Valeur peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent/ Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait

aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Valeur Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Valeur Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Euro Liquid Reserves Plus Fund s'élève à 750 000 € ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Valeur

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Euro Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 13 h 30, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le

réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 Euro souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Euro Liquid Reserves Plus Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Euro Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant d'une source autre que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

### Actions de Catégorie Valeur Capitalisation

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### Rachat des Actions

#### Actions de Catégorie Valeur

Les Actions de Catégorie Valeur peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Paiement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie Valeur Capitalisation

Les Actions de Catégorie Valeur Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Euro Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,40 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,25 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,05 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent

l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Euro Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où le système TARGET fonctionne et permet les mouvements de l'Euro ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 10 Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie Valeur et Catégorie Valeur Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Sterling Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales (hors effets de commerce bancaires)	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont

l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restant jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en livres sterling. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du Sterling Liquid Reserves Plus Fund.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

Les Actions du Sterling Liquid Reserves Plus Fund sont libellées en Livres sterling.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

### **Description des titres**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

#### **Titres d'état**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement, ce qui inclut en particulier le gouvernement britannique, ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la

Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Plus Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### **Obligations bancaires**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme émises ou garanties par des sociétés commerciales.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### **Achat d'Actions**

#### **Actions de Catégorie Valeur**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Valeur peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin, le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit de souscription)*
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Actions de Catégorie Valeur Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie Valeur Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin, le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus Fund et aux

Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Sterling Liquid Reserves Plus Fund s'élève à 750 000 GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Valeur

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 13 h 30, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 GBP souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Liquid Reserves Plus Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, Christchurch Court, 10-15 Newgate Street, Londres EC1A 7HD, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; et (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

#### Actions de Catégorie Valeur Capitalisation

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

**Rachat des Actions****Actions de Catégorie Valeur**

Les Actions de Catégorie Valeur peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

**Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Valeur Capitalisation**

Les Actions de Catégorie Valeur Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,40 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,25 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,05 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 11 Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund - Catégorie Valeur, Catégorie Valeur Capitalisation et Catégorie Valeur Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant uniquement dans des obligations du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en obligations du Trésor américain permettront au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. Le Fonds est un Fonds monétaire à court terme et son objectif d'investissement devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir dans les instruments suivants :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM

Si le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 365 jours à la date de l'achat. Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie Valeur, l'objectif du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une *notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa-mf* par Moody's. Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle de l'US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### Description des titres

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous.

#### Titres de haute qualité

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité de crédit et de liquidité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### Obligations du Trésor américain

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des Etats-Unis.

##### « Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Obligations du Trésor américain » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

#### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut être soumis aux restrictions d'investissement contenues dans le Prospectus, acheter des titres assimilés à des titres cotés ou à terme, comme défini plus en détail à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

#### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement des instruments et des titres de créance et du marché monétaire à court terme peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie Valeur**

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Valeur Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit  le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Valeur Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de

deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund s'élève à 750 000 USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie Valeur

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie Valeur est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables)

sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie Valeur reste stable à 1 USD par Action.

### **Actions de Catégorie Valeur Capitalisation et Actions de Catégorie Valeur Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie Valeur**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie Valeur Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11H00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie Valeur Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Frais et dépenses

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,40 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,25 %. Ce montant inclut la commission de distribution mentionnée au paragraphe ci-dessous. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe inclut une commission de service de 0,05 % (sur une base annualisée) que la Société peut payer au Distributeur. La commission de distribution est basée sur la moyenne journalière de l'actif net des Actions détenues par le Distributeur et/ou tout tiers désigné par le Distributeur pour le compte de ses clients. Le Distributeur entend redistribuer cette commission aux tiers en guise de rémunération pour les services fournis par ces tiers à leurs clients relativement aux Actions, sur une base permanente ; les services en question incluent l'assistance en matière d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions, la fourniture d'informations concernant la Société et tout autre service d'assistance demandé par leurs clients. Cette commission de service sera payée sur les actifs de la Société imputables aux ou représentés par les Actions.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l'« ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## Goldman Sachs Funds, plc

(Société d'investissement à capital variable constituée sous la forme d'un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments de droit irlandais et agréée par la Banque Centrale d'Irlande et agréée par la Banque Centrale d'Irlande en vertu de la Réglementation des Communautés Européennes (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) de 2011 (dans sa version modifiée))



Supplément au Prospectus

- Catégorie X
- Catégorie X Capitalisation
- Catégorie X Capitalisation (T)

**13 avril  
2018**

## À propos du présent Supplément

Le présent Supplément contient des informations relatives aux Actions de la Catégorie X, de la Catégorie X Capitalisation et de la Catégorie X Capitalisation (T) du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Government and Agency and Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund, et de la Catégorie X et de la Catégorie X Capitalisation du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund et du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund (les « Actions »). Sauf indication contraire, les termes et expressions définis dans le Prospectus ont la même signification dans le présent Supplément.

**Le présent Supplément fait partie intégrante du Prospectus et doit toujours être lu conjointement à celui-ci. Le Prospectus contient des informations détaillées sur les aspects suivants du Fonds : description des Catégories d'Actions ; les risques généraux associés à un investissement dans le Fonds ; informations sur la gestion et l'administration du Fonds, ainsi que sur les tiers qui fournissent des services au Fonds ; achat et rachat d'Actions et les privilèges d'échange liés à celles-ci ; détermination de la Valeur liquidative ; politique de distribution de dividendes ; frais et dépenses du Fonds ; informations sur le Fonds ; assemblées des Actionnaires et rapports aux Actionnaires ; et fiscalité.**

**Un investissement dans un Fonds n'est pas de même nature qu'un dépôt sur un compte bancaire et n'est couvert par aucun des systèmes de garantie mis en place par le gouvernement, un organisme public ou autre. Le capital investi, y compris dans les Fonds qui visent à maintenir la stabilité de leur Valeur liquidative par Action, peut fluctuer.**

Une partie des Actions a été admise à la Cote officielle et à la négociation sur le Global Exchange Market de l'Euronext Dublin. Les Administrateurs ne prévoient pas le développement d'un marché secondaire actif en ce qui concerne les Actions.

Aucune souscription d'Actions au sein d'un des Fonds ne sera acceptée si l'investisseur fonde sa décision d'investir uniquement sur les informations contenues dans le présent Supplément.

Le présent Supplément présente une synthèse des informations sur les Actions de chaque Fonds telles qu'elles sont disponibles au 13 avril 2018.

## Table des matières

1	Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund - Catégorie X, Catégorie X Capitalisation et Catégorie X Capitalisation (T).....	2
2	Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund - Catégorie X, Catégorie X Capitalisation et Catégorie X Capitalisation (T).....	12
3	Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund - Catégorie X et, Catégorie X Capitalisation et Catégorie X Capitalisation (T).....	22
4	Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund - Catégorie X, Catégorie X Capitalisation et Catégorie X Capitalisation (T).....	31
5	Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund - Catégorie X, Catégorie X Capitalisation et Catégorie X Capitalisation (T).....	41
6	Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund - Catégorie X, Catégorie X Capitalisation et Catégorie X Capitalisation (T) .....	49
7	Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund - Catégorie X, Catégorie X Capitalisation et Catégorie X Capitalisation (T).....	58
8	Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie X et Catégorie X Capitalisation .....	67
9	Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie X et Catégorie X Capitalisation.....	75
10	Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie X et Catégorie X Capitalisation .....	83
11	Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund - Catégorie X, Catégorie X Capitalisation et Catégorie X Capitalisation (T) .....	90

## Définitions

Dans le présent Supplément, sauf définition plus précise aux présentes ou dans le Prospectus, les termes et expressions avec une majuscule à l'initiale, qui viennent compléter les définitions contenues dans le Prospectus et doivent être lus conjointement à celles-ci, ont la signification suivante :

« <b>Actions</b> »	désigne les Actions de la Catégorie X, de la Catégorie X Capitalisation et de la Catégorie X Capitalisation (T) du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund, du Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund, du Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund et du Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund.
« <b>Euro Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>Sterling Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund.
« <b>Yen Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Treasury Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund.
« <b>Sterling Government Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund.
« <b>US\$ Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>Euro Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>Sterling Liquid Reserves Plus Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund.
« <b>US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund</b> »	désigne le Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.

# 1 Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Fund - Catégorie X, Catégorie X Capitalisation et Catégorie X Capitalisation (T)

## Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au US\$ Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

## Politique d'investissement

### Politique d'investissement - synthèse

L'US\$ Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

L'US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
Titres d'Etat américain	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme de sociétés de capitaux et autres entités	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Obligations d'Etats non américains (libellées en USD)	oui
Titres de collectivités publiques imposables	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % du total de l'actif net dans d'autres organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de

	l'achat
--	---------

Si le US\$ Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie X, l'objectif du US\$ Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs. Ce Fonds s'adresse aux investisseurs qui ne sont pas des ressortissants américains et qui souhaitent optimiser leurs revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité.

Tous les placements de l'US\$ Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que l'US\$ Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf par Moody's. Le US\$ Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'US\$ Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Liquid Reserves Fund au moment de l'achat.

Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Obligations du Trésor américain

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des États-Unis.

**Titres d'Etat américain**

Les « Titres d'Etat américain » sont des obligations émises ou garanties par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes. À la différence des Obligations du Trésor américain, les obligations émises ou garanties par une agence, une autorité ou un organisme du gouvernement des États-Unis bénéficient soit (a) de la pleine garantie du gouvernement des États-Unis (titres de la Government National Mortgage Association, par exemple), soit (b) du droit de l'émetteur d'emprunter auprès du Trésor, soit (c) du pouvoir discrétionnaire du gouvernement des États-Unis d'acheter les obligations de l'agence (titres de la Federal National Mortgage Association et de la Federal Home Loan Mortgage Corporation, par exemple), soit (d) du seul crédit de l'émetteur. Il ne peut nullement être garanti que le gouvernement des États-Unis procurera à l'avenir un soutien financier aux agences, autorités ou organismes du gouvernement américain. Les Titres d'Etat américain peuvent inclure des obligations à coupon zéro. Des obligations de ce type peuvent être achetées dès lors que le Gestionnaire de portefeuille juge leurs rendements attractifs.

**Reçus de dépôt**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut également acquérir des titres émis ou garantis pour le principal et les intérêts par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes sous la forme de reçus de dépôt qui attestent la propriété de futurs paiements d'intérêts, paiements de principal ou les deux sur certains billets ou obligations émis par le gouvernement des États-Unis, ses agences, autorités ou organismes.

**Obligations de banques américaines et non américaines**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations de banques américaines » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques américaines dont l'actif total est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat. Les obligations précitées peuvent également inclure des titres de créance émis par des filiales américaines de telles banques.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut également investir dans des « Obligations de banques non américaines » dans la limite des obligations libellées en Dollars émises ou garanties par des banques non américaines dont l'actif total est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat, des filiales américaines de telles banques non américaines (obligations Yankee), des filiales non américaines de telles banques non américaines et des filiales non américaines de banques américaines dont le montant total de l'actif est supérieur à 1 milliard USD à la date de leur achat. Les obligations bancaires précitées peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires (américaines ou non américaines). En conséquence, le US\$ Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce garantis par des actifs) payables en Dollars et qui sont émis ou garantis par des sociétés constituées aux États-Unis, des banques commerciales constituées aux États-Unis, des sociétés non constituées aux États-Unis, des banques commerciales non constituées aux États-Unis ou d'autres entités. De plus, le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Dollars et émises ou garanties par des sociétés commerciales constituées aux États-Unis, des sociétés commerciales non constituées aux États-Unis ou d'autres entités.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Obligations d'Etats non américains**

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des obligations libellées en Dollars (limitées à des effets de commerce et autres billets) émises ou garanties par le gouvernement d'un pays autre que les États-Unis ou par une entité située ou constituée dans un pays autre que les États-Unis, pour autant que la notation à court terme de la devise du pays en question se maintienne dans la catégorie supérieure de notations à court terme auprès du nombre requis d'ONSR.

**Titres de collectivités publiques**

Les « Titres de collectivités publiques » sont des obligations émises par ou au nom d'États, de territoires et de possessions des États-Unis d'Amérique et de leurs divisions politiques, agences, autorités et organismes, ainsi

que par ou au nom du District de Columbia. Le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans des obligations à court terme émises ou garanties par des états et des administrations municipales lorsque les rendements de ces titres sont attrayants par rapport à d'autres investissements imposables.

### Autres organismes de placement collectif

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le US\$ Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politique et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du US\$ Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le US\$ Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » d'après les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### Achat d'Actions

#### Actions de Catégorie X

Les Actions de Catégorie X peuvent être achetées n'importe quel Jour de Bourse à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie X Capitalisation

Les Actions de Catégorie X Capitalisation peuvent être achetées n'importe quel Jour de Bourse à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie X Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00, heure de New York, (normalement 14 h 00, heure de Dublin) le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que

les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie X Capitalisation (T) pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Liquid Reserves Fund s'élève à 1 million USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

#### Distributions

##### Actions de Catégorie X

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie X est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil

suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie X reste stable à 1 USD par Action.

### **Actions de Catégorie X Capitalisation et Actions de Catégorie X Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie X**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande

\* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie X Capitalisation

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le distributeur	Produit de rachat normalement
<b>avant</b> : 11 h 00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11 h 00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie X Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Paie ment du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 16 h 00, heure de New York* (normalement 21 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Les souscriptions d'Actions de Catégorie X, d'Actions de Catégorie X Capitalisation et d'Actions de Catégorie X Capitalisation (T) seront limitées aux investisseurs possédant un compte d'investissement auprès des Gestionnaires d'investissement par le biais desquels certains services d'investissement sont fournis ou qui versent des commissions ou des frais (autres que ceux qui sont envisagés dans le présent Prospectus) à Goldman Sachs Asset Management pour des services d'investissement. Bien qu'aucune commission de gestion d'investissement ne doive être payée par un investisseur pour son investissement dans des Actions de Catégorie X, des Actions de Catégorie X Capitalisation ou des Actions de Catégorie X Capitalisation (T) aux termes du présent Prospectus, cet investisseur devra payer une commission ou des frais aux Gestionnaires d'investissement au titre de son compte d'investissement auprès des Gestionnaires d'investissement ou autres. Un investisseur peut décider de satisfaire le paiement de cette commission ou de ces frais en demandant le rachat d'Actions du US\$ Liquid Reserves Fund.

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,10 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même s'ils devraient ne pas excéder 0,05 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de

l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Liquid Reserves Fund.

- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.
- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de New York (normalement 21 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.

## 2 Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Fund - Catégorie X, Catégorie X Capitalisation et Catégorie X Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement de l'Euro Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront à l'Euro Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

L'Euro Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si l'Euro Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, l'Euro Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. L'Euro Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par l'Euro Liquid Reserves Fund. En tant que tel, l'Euro Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions de l'Euro Liquid Reserves Fund sont libellées en euros. S'agissant des Actions de la Catégorie X, l'objectif de l'Euro Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 EUR. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements de l'Euro Liquid Reserves Fund seront libellés en euros, sous réserve toutefois que l'Euro Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, une note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf attribuée par Moody's. L'Euro Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'Euro Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Euro Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Euro Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres d'état

Le Euro Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour l'Euro Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

## Obligations bancaires

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques dont l'actif total est supérieur à l'équivalent en Euros de 1 milliard USD à la date de leur achat. Sous réserve de la possibilité pour l'Euro Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, l'Euro Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, l'Euro Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant. Dans la plupart des pays, les activités des banques sont soumises à des réglementations détaillées qui, dans le cas des états-Unis, ont subi de profondes modifications au cours de la dernière décennie. La promulgation de nouvelles dispositions législatives ou réglementaires, de même que des changements dans l'interprétation et l'application des dispositions actuelles peuvent influencer les activités et la rentabilité des banques dans certains pays. Les banques peuvent être particulièrement sensibles à certains facteurs économiques, comme les fluctuations des taux d'intérêt ou une évolution négative du marché de l'immobilier. La politique fiscale et monétaire et les cycles économiques généraux peuvent influencer la disponibilité et le coût du financement, la demande de crédit et la qualité des actifs, et se répercuter ainsi sur les bénéfices et la situation financière des banques.

## Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme

L'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en Euros et dans d'autres devises et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Euros et dans d'autres devises, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

## Obligations à taux flottant et variable

L'Euro Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

## Autres organismes de placement collectif

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. L'Euro Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politique et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux de l'Euro Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. L'Euro Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » d'après les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

## Techniques de gestion de portefeuille

L'Euro Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

## Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire.

Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus. Les risques d'investissement spécifiques liés à un investissement dans l'Euro Liquid Reserves Fund sont les suivants :

### **Risque de change lié à l'Euro**

La devise de fonctionnement de l'Euro Liquid Reserves Fund est l'Euro et il peut détenir des Euros et des titres obligataires et autres obligations libellés en Euro de manière directe ou à titre de garantie. L'Euro requiert la participation de nombreux Etats souverains de la Zone Euro et est par conséquent sensible à la situation économique générale, politique et en matière de crédit de chacun de ces Etats, notamment les engagements continus réels et envisagés par chaque Etat et/ou leur soutien envers les autres Etats souverains appartenant alors à l'Union Européenne, en particulier ceux qui se trouvent dans la Zone Euro. Les Etats membres de l'UE et les entreprises, établissements financiers et contreparties européens sont actuellement affectés, certains de manière négative, par des difficultés et des préoccupations politiques et économiques sévères, y compris en ce qui concerne le financement et la dette souverains et non-souverains. Des accords de financement d'urgence européens, avec le FMI et bilatéraux ont déjà été appliqués et/ou sont envisagés pour certains Etats membres de l'UE et établissements financiers basés en Europe. Ces développements ont eu un effet négatif sur les plans politique et économique. Les marchés financiers, la confiance des investisseurs et les notations de crédit des établissements et des Etats membres de l'UE ont d'ores et déjà été affectés de manière négative et cette situation risque de continuer. En outre, l'activité d'investissement a été affectée, de même que la propension des établissements financiers à accorder des crédits. La possibilité que des Etats membres de l'UE ayant adopté l'Euro abandonnent ou soient forcés de renoncer à l'Euro est toujours d'actualité. Il n'est pas possible de prévoir exactement la nature précise des conséquences d'un abandon de l'Euro par un Etat-membre de l'UE, dans la mesure où aucun cadre juridique n'a été mis en place pour le cas où un tel événement surviendrait. Ces facteurs peuvent avoir un impact négatif important sur la valeur des titres dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund a investi et, en particulier, peuvent entraîner une situation dans laquelle l'Euro Liquid Reserves Fund ne serait plus capable de maintenir son objectif affiché d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable.

## Achat d'Actions

### **Actions de Catégorie X**

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 € par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie X Capitalisation**

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie X Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Montant d'investissement minimum**

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions de l'Euro Liquid Reserves Fund s'élève à 1 million d'Euro ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

**Distributions****Actions de Catégorie X**

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement de l'Euro Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution

se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 € souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur l'Euro Liquid Reserves Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net de l'Euro Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant d'une source autre que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie X reste stable à 1 € par Action.

### **Actions de Catégorie X et Actions de Catégorie X Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie X**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie X Capitalisation

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie X Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant

\*ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels l'Euro Liquid Reserves Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait à l'Euro Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Les souscriptions d'Actions de Catégorie X, d'Actions de Catégorie X Capitalisation et d'Actions de Catégorie X Capitalisation (T) seront limitées aux investisseurs possédant un compte d'investissement auprès des Gestionnaires d'investissement par le biais desquels certains services d'investissement sont fournis ou qui versent des commissions ou des frais (autres que ceux qui sont envisagés dans le présent Prospectus) à Goldman Sachs Asset Management pour des services d'investissement. Bien qu'aucune commission de gestion d'investissement ne doive être payée par un investisseur pour son investissement dans des Actions de Catégorie X, des Actions de Catégorie X Capitalisation ou des Actions de Catégorie X Capitalisation (T) aux termes du présent Prospectus, cet investisseur devra payer une commission ou des frais aux Gestionnaires d'investissement au titre de son compte d'investissement auprès des Gestionnaires d'investissement ou autres. Un investisseur peut décider de satisfaire le paiement de cette commission ou de ces frais en demandant le rachat d'Actions du Euro Liquid Reserves Fund.

Le total des frais et dépenses annuels de l'Euro Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,10 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même s'ils ne devraient pas excéder 0,05 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant l'Euro Liquid Reserves Fund.

- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où le système TARGET fonctionne et permet les mouvements de l'Euro ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.
- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.

### 3 Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Fund - Catégorie X et, Catégorie X Capitalisation et Catégorie X Capitalisation (T)

#### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Sterling Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

#### Politique d'investissement

##### Politique d'investissement – synthèse

Le Sterling Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Sterling Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Sterling Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du Sterling Liquid Reserves Fund sont libellées en Livres sterling. S'agissant des Actions de la Catégorie X, l'objectif du Sterling Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Sterling Liquid Reserves Fund seront libellés en livres sterling, sous réserve toutefois que le Sterling Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, chercher à conserver une note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf attribuée par Moody's. Le Sterling Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle du Sterling Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres d'état

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement, ce qui inclut en particulier le gouvernement britannique, ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### **Obligations bancaires**

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques dont l'actif total est supérieur à l'équivalent en Livres sterling de 1 milliard USD à la date de leur achat. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, le Sterling Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, le Sterling Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en Livres sterling et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en Livres sterling, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Sterling Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Sterling Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Sterling Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le Sterling Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

## Achat d'Actions

**Actions de Catégorie X**

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. La Valeur liquidative par Action devrait en principe se situer à 1 GBP par Action, bien que cela ne puisse être garanti.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie X Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 16 h 00 heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant

<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie X Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Sterling Liquid Reserves Fund s'élève à 1 million GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

## Distributions

### Actions de Catégorie X

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Liquid Reserves Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, Christchurch Court, 10-15 Newgate Street, Londres EC1A 7HD, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Sterling Liquid Reserves Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; et (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie X reste stable à 1 GBP par Action.

### Actions de Catégorie X Capitalisation et Actions de Catégorie X Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

**Rachat des Actions****Actions de Catégorie X**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie X Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-

limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie X Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le Distributeur	Produit de rachat ordinaire
avant : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
après : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Les souscriptions d'Actions de Catégorie X, d'Actions de Catégorie X Capitalisation et d'actions de Catégorie X Capitalisation (T) seront limitées aux investisseurs possédant un compte d'investissement auprès des Gestionnaires d'investissement par le biais desquels certains services d'investissement sont fournis ou qui versent des commissions ou des frais (autres que ceux qui sont envisagés dans le présent Prospectus) à Goldman Sachs Asset Management pour des services d'investissement. Bien qu'aucune commission de gestion d'investissement ne doive être payée par un investisseur pour son investissement dans des Actions de Catégorie X, des Actions de Catégorie X Capitalisation ou des Actions de Catégorie X Capitalisation (T) aux termes du présent Prospectus, cet investisseur devra payer une commission ou des frais aux Gestionnaires d'investissement au titre de son compte d'investissement auprès des Gestionnaires d'investissement ou autres. Un investisseur peut décider de satisfaire le paiement de cette commission ou de ces frais en demandant le rachat d'Actions du Sterling Liquid Reserves Fund.

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,10 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même s'ils ne devraient pas excéder 0,05 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Liquid Reserves Fund.

- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.
- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.

## 4 Goldman Sachs Yen Liquid Reserves Fund - Catégorie X, Catégorie X Capitalisation et Catégorie X Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Yen Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Yen Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement -

#### Politique d'investissement –synthèse

Le Yen Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'état	oui
Obligations bancaires (hors effets de commerce bancaires)	oui
Effets de commerce	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Yen Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Yen Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Yen Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Yen Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Yen Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du Yen Liquid Reserves Fund sont libellées en yens japonais. S'agissant des Actions de la Catégorie X, l'objectif du Yen Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 10 000 ¥. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Yen Liquid Reserves Fund seront libellés en yens japonais, sous réserve toutefois que le Yen Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut, mais n'a pas l'obligation de, chercher à conserver une note Triple A (AAAm) telle qu'accordée par Standard & Poor's et/ou une notation Aaa/mf attribuée par Moody's. Le Yen Liquid Reserves Fund n'aura pas l'obligation de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle du Yen Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

#### Description des titres

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Yen Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### **Titres d'état**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Yen Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

**Obligations bancaires**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » dans la limite des titres émis ou garantis par des banques. Sous réserve de la possibilité pour le Yen Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, le Yen Liquid Reserves Fund investira exclusivement dans des billets à ordre qui sont des valeurs mobilières cotées, échangées ou négociées sur un Marché reconnu.

Les obligations précitées peuvent être des titres de créances émis par des filiales de telles banques et peuvent être des obligations générales de la banque mère ou être limitées à la filiale émettrice selon les conditions desdites obligations ou selon la réglementation du gouvernement.

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir plus de 25 % de son actif net en obligations bancaires. En conséquence, le Yen Liquid Reserves Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) payables en yens et qui sont émis ou garantis par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités. De plus, le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres obligations à court terme payables en yens, émises ou garanties par des sociétés commerciales, des banques commerciales ou d'autres entités, comme des certificats de dépôt, billets et obligations à court terme, etc.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt. Les émetteurs ou intermédiaires financiers qui fournissent des garanties d'exigibilité (« demand features ») peuvent étayer leur capacité d'achat des obligations par l'obtention de crédits appuyés par des liquidités. Il peut s'agir de lignes de crédit, qui sont des engagements de prêt conditionnels, et de lettres de crédit, qui sont généralement irrévocables.

**Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Yen Liquid Reserves Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Yen Liquid Reserves Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Yen Liquid Reserves Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Yen Liquid Reserves Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le Yen Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie X**

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 10 000 ¥ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent/ Les Rendements Négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie X Capitalisation**

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le deuxième Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation suivant (Montants de souscription)*	Trois Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie X Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 ¥ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de négociation donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné, seront exécutés ce même Jour de négociation.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 13 h 45, heure de Tokyo le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en JPY.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin le Jour de négociation (Formulaire de souscription)* 13 h 45, heure de Tokyo, le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation (Montants de souscription)*	Deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Yen Liquid Reserves Fund s'élève à 100 millions ¥ ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie X

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Yen Liquid Reserves Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du deuxième Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du deuxième Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 10 000 JPY souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 08 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Yen Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs International aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Yen Liquid Reserves Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Yen Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; et de (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie X reste stable à 10 000 JPY par Action.

### Actions de Catégorie X Capitalisation et Actions de Catégorie X Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

#### Rachat des Actions

##### Actions de Catégorie X

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 13 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366.

##### Païement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le Distributeur	Produit de rachat ordinaire	Dividendes
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré le Jour de Bourse suivant le Jour de négociation	acquis le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

##### Actions de Catégorie X Capitalisation

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 %

de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 16 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré deux Jours de Bourse après le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie X Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de négociation, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de négociation donné seront exécutées ce même Jour de négociation. Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin et dépassant 10 % de la Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund le Jour de Bourse précédent (le « Seuil de rachat ») seront exécutées le Jour de négociation tombant cinq Jours de Bourse plus tard. Le Seuil de rachat ne s'applique que lorsque la Valeur liquidative totale du Yen Liquid Reserves Fund dépasse 30 milliards ¥. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, lever l'exigence d'un préavis de cinq Jours de Bourse à l'égard des demandes de rachat au-dessus du Seuil de rachat et exécuter ces demandes (reçues avant 13 h 00, heure de Dublin un Jour de négociation) ce même Jour de négociation.

La Valeur liquidative du Yen Liquid Reserves Fund du Jour de Bourse précédent est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/products/fund-finder/goldman-sachs-yen-liquid-reserves-fund.html> ou en contactant la Société de gestion au +44 207774 6366.

**Paielement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (i) le Jour de négociation ou (ii) le cinquième Jour de Bourse précédant le Jour de négociation si la demande de rachat dépasse le Seuil de rachat *	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de négociation
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après le Jour de négociation pertinent.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Yen Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Yen Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Les souscriptions d'Actions de Catégorie X, d'Actions de Catégorie X Capitalisation et d'actions de Catégorie X Capitalisation (T) seront limitées aux investisseurs possédant un compte d'investissement auprès des Gestionnaires d'investissement par le biais desquels certains services d'investissement sont fournis ou qui versent des commissions ou des frais (autres que ceux qui sont envisagés dans le présent Prospectus) à Goldman Sachs Asset Management pour des services d'investissement. Bien qu'aucune commission de gestion d'investissement ne doive être payée par un investisseur pour son investissement dans des Actions de Catégorie X, des Actions de Catégorie X Capitalisation ou des Actions de Catégorie X Capitalisation (T) aux termes du présent Prospectus, cet investisseur devra payer une commission ou des frais aux Gestionnaires d'investissement au titre de son compte d'investissement auprès des Gestionnaires d'investissement ou autres. Un investisseur peut décider de satisfaire le paiement de cette commission ou de ces frais en demandant le rachat d'Actions du Yen Liquid Reserves Fund.

Le total des frais et dépenses annuels du Yen Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,10 % par an de la Valeur liquidative (le « Taux fixe »). Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge par remboursement sur le compte des Actions l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non

exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Yen Liquid Reserves Fund.

- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres et au Japon; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.
- « **Jour de négociation** » désigne chaque Jour de Bourse à l'égard duquel les souscriptions, les rachats ou les échanges sont exécutés.
- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.

## 5 Goldman Sachs US\$ Treasury Liquid Reserves Fund - Catégorie X, Catégorie X Capitalisation et Catégorie X Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité en investissant dans des Obligations du Trésor américain et dans des contrats de mise en pension de titres adossés à des Obligations du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en Obligations du Trésor américain et en contrats de mise en pension de titres adossés à des Obligations du Trésor américain permettront au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le

US\$ Treasury Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie X, l'objectif du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires.

Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf par Moody's. Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Les détails de l'éventuelle notation actuelle de l'US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

#### Description des titres

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

##### **Titres de haute qualité**

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Conformément aux lignes directrices de l'AEMF, selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

##### **Obligations du Trésor américain**

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des Etats-Unis.

##### **« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable**

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Obligations du Trésor américain » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

#### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), investir dans des pensions livrées de Titres d'Etat américains et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

## Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement des instruments et des titres de créance et du marché monétaire à court terme peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie X

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur	Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie X Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### **Actions de Catégorie X Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse

<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund s'élève à 1 million USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

#### Distributions

##### Actions de Catégorie X

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie X est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet

Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie X reste stable à 1 USD par Action.

### Actions de Catégorie X Capitalisation et Actions de Catégorie X Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

#### Rachat des Actions

##### Actions de Catégorie X

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

##### Païement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

##### Actions de Catégorie X Capitalisation

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 11 h 00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11 h 00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie X Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Frais et dépenses

Les souscriptions d'Actions de Catégorie X, d'Actions de Catégorie X Capitalisation et d'Actions de Catégorie X Capitalisation (T) seront limitées aux investisseurs possédant un compte d'investissement auprès des Gestionnaires d'investissement par le biais desquels certains services d'investissement sont fournis ou qui versent des commissions ou des frais (autres que ceux qui sont envisagés dans le présent Prospectus) à Goldman Sachs Asset Management pour des services d'investissement. Bien qu'aucune commission de gestion d'investissement ne doive être payée par un investisseur pour son investissement dans des Actions de Catégorie X, des Actions de Catégorie X Capitalisation ou des Actions de Catégorie X Capitalisation (T) aux termes du présent Prospectus, cet investisseur devra payer une commission ou des frais aux Gestionnaires d'investissement au titre de son compte d'investissement auprès des Gestionnaires d'investissement ou autres. Un investisseur peut décider de satisfaire le paiement de cette commission ou de ces frais en demandant le rachat d'Actions du US\$ Liquid Reserves Fund.

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Treasury Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,10 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,05 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund.

- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.
- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.

## 6 Goldman Sachs Sterling Government Liquid Reserves Fund - Catégorie X, Catégorie X Capitalisation et Catégorie X Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille diversifié de Titres d'Etat libellés en livres sterling. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund pourra, à des fins de gestion efficace du portefeuille, acheter des titres libellés en livres sterling émis ou garantis par des gouvernements d'Etats membres de l'OCDE par le biais de pensions livrées de titres garanties par les Titres d'Etat concernés. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en titres du marché monétaire permettront au Sterling Government Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres d'Etat libellés en livres sterling	oui
Titres non émis par des Agences gouvernementales ni garantis par des Gouvernements	Dans des conditions de marché exceptionnelles, le Sterling Government Liquid Reserves Fund pourra investir dans des dépôts à terme émis par des établissements financiers
« Titres d'Etat » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Government Liquid Reserves Fund détient un titre adossé à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Government Liquid Reserves Fund investit dans des titres, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et

dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund conservera une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Government Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le Sterling Government Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions sont libellées en Livres sterling. S'agissant de la Catégorie X, l'objectif du Sterling Government Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du Sterling Government Liquid Reserves Fund seront libellés en livres sterling, sous réserve toutefois que le Sterling Government Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou de Aaa/mf par Moody's. Le Sterling Government Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle du Sterling Government Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, y compris, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Government Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Conformément aux lignes directrices de l'AEMF, selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres d'état

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir dans des titres ou dans des titres de créance libellés en Livres sterling (à taux fixe et flottant) émis ou garantis par les Gouvernements d'Etats-membres de l'OCDE. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Government Liquid Reserves Fund d'investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des titres négociables non cotés, tous ces titres seront cotés, négociés ou échangés sur un Marché reconnu.

### « Titres d'Etat » à taux flottant et variable

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Titres d'Etat » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

Dans des circonstances de marché exceptionnelles, le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut également investir dans des dépôts à terme en Livres sterling dont l'échéance n'excédera pas une semaine, et qui seront émis par des établissements financiers bénéficiant d'une notation A1/P1 ou plus.

### Techniques de gestion de portefeuille

Le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Sterling Government Liquid Reserves Fund), acheter des titres libellés en Livres sterling émis ou garantis par les gouvernements d'Etats-membres de l'OCDE par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### Achat d'Actions

#### Actions de Catégorie X

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. La Valeur liquidative par Action devrait être de 1 GBP par Action, bien que cela ne puisse être garanti.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie X Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 16 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 16 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie X Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 00, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 13 h 00, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Sterling Government Liquid Reserves Fund s'élève à 1 million GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

#### Distributions

##### Actions de Catégorie X

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Government Liquid Reserves Fund imputable aux Actions est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 16 h 00, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Sterling Government Liquid Reserves Fund. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Sterling Government Liquid Reserves Fund. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Sterling Government Liquid Reserves Fund et que le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Sterling Government Liquid Reserves Fund se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 GBP souhaitée par le Sterling Government Liquid Reserves Fund. Le revenu net quotidien par Action et les rendements

annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Government Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman Sachs International aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Government Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Sterling Government Liquid Reserves Fund provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Sterling Government Liquid Reserves Fund, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie X reste stable à 1 GBP par Action.

#### Actions de Catégorie X Capitalisation et Actions de Catégorie X Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

#### Rachat des Actions

##### Actions de Catégorie X

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

##### Païement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un

bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie X Capitalisation

Les Actions de Catégorie X Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 16 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le distributeur	Produit de rachat normalement
<b>avant</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 16 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie X Capitalisation (T)

Les Actions de Catégorie X Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 00, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Païement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le distributeur	Produit de rachat normalement
<b>avant</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 13 h 00, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Government Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les

demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Government Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Les souscriptions d'Actions de Catégorie X, d'Actions de Catégorie X Capitalisation et d'actions de Catégorie X Capitalisation (T) seront limitées aux investisseurs possédant un compte d'investissement auprès des Gestionnaires d'investissement par le biais desquels certains services d'investissement sont fournis ou qui versent des commissions ou des frais (autres que ceux qui sont envisagés dans le présent Prospectus) à Goldman Sachs Asset Management pour des services d'investissement. Bien qu'aucune commission de gestion d'investissement ne doive être payée par un investisseur pour son investissement dans des Actions de Catégorie X, des Actions de Catégorie X Capitalisation ou des Actions de Catégorie X Capitalisation (T) aux termes du présent Prospectus, cet investisseur devra payer une commission ou des frais aux Gestionnaires d'investissement au titre de son compte d'investissement auprès des Gestionnaires d'investissement ou autres. Un investisseur peut décider de satisfaire le paiement de cette commission ou de ces frais en demandant le rachat d'Actions du Sterling Liquid Reserves Fund.

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Government Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,10 % de la Valeur liquidative (le « Plafond de dépenses ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,05 % (le « Taux de dépenses prévues »). Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Plafond de dépenses qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Plafond de dépenses par notification adressée à la Société, mais le Plafond de dépenses ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Plafond de dépenses couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Plafond de dépenses exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Government Liquid Reserves Fund.

- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.
- « **Heure de valorisation** » désigne 16 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.

## 7 Goldman Sachs US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund - Catégorie X, Catégorie X Capitalisation et Catégorie X Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est d'optimiser les revenus courants dans une mesure compatible avec la préservation du capital et le maintien de la liquidité. À cette fin, il investit dans un portefeuille de titres de qualité supérieure du marché monétaire émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis ou des Titres du Trésor américain. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund pourra, à des fins de gestion efficace du portefeuille, acheter de tels titres par le biais de pensions livrées de titres garanties par des Titres émis par des Agences du gouvernement des Etats-Unis ou des Titres du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en titres du marché monétaire permettront au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis	oui
Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis	oui
Titres non émis par des Agences gouvernementales ni garantis par des Gouvernements	non
« Titres émis par des Agences gouvernementales » et « Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM
Titres sans notation	Jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund détient un titre adossé à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund investit dans des titres, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 397 jours à la date de l'achat. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund conservera une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars américains. S'agissant de la Catégorie X, l'objectif du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Tous les placements du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund seront libellés en dollars américains, sous réserve toutefois que le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund puisse recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de l'US\$ Government and Agency Reserves Fund en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa/mf par Moody's. Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle de l'US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

## Description des titres

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir dans un éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité », tels que définis ci-dessous, ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité comparable, y compris, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

### Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis

Les Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis sont des titres émis par des agences du Gouvernement Fédéral et sont garantis soit : (a) par un engagement inconditionnel du Gouvernement des Etats-Unis (par exemple, Ginnie Mae), soit (b) selon le pouvoir discrétionnaire du Gouvernement des Etats-Unis d'acheter les obligations émises par les agences (par exemple, Fannie Mae et Freddie Mac). Il ne peut être garanti que le Gouvernement des Etats-Unis apportera un soutien financier aux agences.

**Titres du Trésor américain et Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis**

Les titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis sur le plan du principal et des intérêts sont réputés comprendre (a) des titres pour lesquels le paiement du principal et des intérêts est garanti par une lettre de crédit irrévocable émise par le Gouvernement des Etats-Unis et (b) les participations à des prêts effectués ainsi garantis.

**« Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis » et « Titres du Trésor américain ou Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable**

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis » et « Titres du Trésor américain ou Titres garantis par le Gouvernement des Etats-Unis » à taux flottant et à taux variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund), investir dans des pensions livrées de titres garanties par des Titres émis par des Agences du Gouvernement des Etats-Unis et des Titres du Trésor américain et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie X**

Les souscriptions d'Actions au prix de 1 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse

<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Actions de Catégorie X Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites

énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie X Capitalisation (T)

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse. Le Distributeur peut décider que l'heure limite de réception des ordres d'achat coïncidera avec l'Heure de Valorisation ou se situera avant celle-ci.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>	
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund s'élève à 1 million USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

## Distributions

### Actions de Catégorie X

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund imputable aux Actions est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et que le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit au 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis, ou à Goldman Sachs International au +44 20 7774 6366 ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie X reste stable à 1 USD par Action.

### Actions de Catégorie X Capitalisation et Actions de Catégorie X Capitalisation (T)

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

**Rachat des Actions****Actions de Catégorie X**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie X Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York* (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York* (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie X Capitalisation (T)

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00 heure de Dublin), un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York* (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Les souscriptions d'Actions de Catégorie X, d'Actions de Catégorie X Capitalisation et d'actions de Catégorie X Capitalisation (T) seront limitées aux investisseurs possédant un compte d'investissement auprès des Gestionnaires d'investissement par le biais desquels certains services d'investissement sont fournis ou qui versent des commissions ou des frais (autres que ceux qui sont envisagés dans le présent Prospectus) à Goldman Sachs Asset Management pour des services d'investissement. Bien qu'aucune commission de gestion d'investissement ne doive être payée par un investisseur pour son investissement dans des Actions de Catégorie X, des Actions de Catégorie X Capitalisation ou des Actions de Catégorie X Capitalisation (T) aux termes du présent Prospectus, cet investisseur devra payer une commission ou des frais aux Gestionnaires d'investissement au titre de son compte d'investissement auprès des Gestionnaires d'investissement ou autres. Un investisseur peut décider de satisfaire le paiement de cette commission ou de ces frais en demandant le rachat d'Actions du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund.

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,10 % de la Valeur liquidative (le « Plafond de dépenses ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,05 % (le « Taux de dépenses prévues »). Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-

delà du Plafond de dépenses qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Plafond de dépenses par notification adressée à la Société, mais le Plafond de dépenses ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Plafond de dépenses couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication, la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Plafond de dépenses exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Government and Agency Liquid Reserves Fund.

- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.
- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.

## 8 Goldman Sachs US\$ Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie X et Catégorie X Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au US\$ Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politiques d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres (Reverse Repurchase agreements)	oui
Titres de collectivités publiques imposables	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute

	qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
--	------------------------------------------------------------------

Si le US\$ Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restant jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund se conformera aux modifications apportées aux lignes directrices de l'AEMF. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en USD. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du US\$ Liquid Reserves Plus Fund.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

La totalité des investissements du US\$ Liquid Reserves Plus Fund est libellée en Dollars américains.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du US\$ Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

## Description des titres

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

**Reçus de dépôt**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut également acquérir des titres émis ou garantis pour le principal et les intérêts par le gouvernement, ses agences, autorités ou organismes sous la forme de reçus de dépôt qui attestent la propriété de futurs paiements d'intérêts, paiements de principal ou les deux sur certains billets ou obligations émis par le gouvernement, ses agences, autorités ou organismes.

**Obligations bancaires**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce garantis par des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme émises ou garanties par des sociétés commerciales.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Obligations d'Etats**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des obligations (limitées à des effets de commerce et autres billets) émises ou garanties par les gouvernements qui maintiennent une notation à court terme de la devise dans l'une des deux catégories supérieures de notations à court terme auprès du nombre requis d'ONSR.

**Titres de collectivités publiques**

Les « Titres de collectivités publiques » sont des obligations émises par ou au nom d'États, de territoires et de possessions des États-Unis d'Amérique et de leurs divisions politiques, agences, autorités et organismes, ainsi que par ou au nom du District de Columbia. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des obligations à court terme émises ou garanties par des états et des administrations municipales lorsque les rendements de ces titres sont attractifs par rapport à d'autres investissements imposables.

**Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du US\$ Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement

généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie X

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie X peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 14 h 00, heure de New York, (normalement 19 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York, (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent</b>
<b>avant</b> : 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie X Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie X Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit  le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Liquid Reserves Plus Fund s'élève à 1 million USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

#### Distributions

##### Actions de Catégorie X

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions de la Catégorie X est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne

devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Liquid Reserves Plus Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, États-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

### Actions de Catégorie X Capitalisation

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### Rachat des Actions

#### Actions de Catégorie X

Les Actions de Catégorie X peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

#### Paiement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat généralement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 14 h 00, heure de New York* (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 14 h 00, heure de New York* (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le Jour de Bourse de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie X Capitalisation**

Les Actions de Catégorie X Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 14 h 00, heure de New York (normalement 19 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

**Paiement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 14 h 00, heure de New York * (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 14 h 00, heure de New York * (normalement 19 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le US\$ Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Frais et dépenses**

Les souscriptions d'Actions de Catégorie X, d'Actions de Catégorie X Capitalisation et d'actions de Catégorie X Capitalisation (T) seront limitées aux investisseurs possédant un compte d'investissement auprès des Gestionnaires d'investissement par le biais desquels certains services d'investissement sont fournis ou qui versent des commissions ou des frais (autres que ceux qui sont envisagés dans le présent Prospectus) à Goldman Sachs Asset Management pour des services d'investissement. Bien qu'aucune commission de gestion d'investissement ne doive être payée par un investisseur pour son investissement dans des Actions de Catégorie X, des Actions de Catégorie X Capitalisation ou des Actions de Catégorie X Capitalisation (T) aux termes du présent Prospectus, cet investisseur devra payer une commission ou des frais aux Gestionnaires d'investissement au titre de son compte d'investissement auprès des Gestionnaires d'investissement ou autres. Un investisseur peut décider de satisfaire le paiement de cette commission ou de ces frais en demandant le rachat d'Actions du US\$ Liquid Reserves Fund.

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,10 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,05 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société,

ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

### Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.
- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.

## 9 Goldman Sachs Euro Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie X et Catégorie X Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Euro Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Euro Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres (Reverse Repurchase agreements)	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Euro Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Euro Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restante jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes les techniques efficaces de gestion de portefeuille utilisées par le Euro Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le Euro Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire » standard selon la définition des orientations de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund se conformera aux modifications apportées aux lignes directrices de l'AEMF. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en euros. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du Euro Liquid Reserves Plus Fund.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

Les Actions du Euro Liquid Reserves Plus Fund sont libellées en euros.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du Euro Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

#### Description des titres

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

#### **Titres de haute qualité**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Euro Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

**Titres d'état**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs états membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Euro Liquid Reserves Plus Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

**Obligations bancaires**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

**Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme, émises ou garanties par des sociétés commerciales.

**Obligations à taux flottant et variable**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Euro Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Euro Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

**Techniques de gestion de portefeuille**

Le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

**Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus. Les risques d'investissement spécifiques liés à un investissement dans le Euro Liquid Reserves Plus Fund sont les suivants :

**Risque de change lié à l'Euro**

La devise de fonctionnement du Euro Liquid Reserves Plus Fund est l'Euro et il peut détenir des Euros et des titres obligataires et autres obligations libellés en Euro de manière directe ou à titre de garantie. L'Euro requiert la participation de nombreux Etats souverains de la Zone Euro et est par conséquent sensible à la situation

économique générale, politique et en matière de crédit de chacun de ces Etats, notamment les engagements continus réels et envisagés par chaque Etat et/ou leur soutien envers les autres Etats souverains appartenant alors à l'Union Européenne, en particulier ceux qui se trouvent dans le Zone Euro. Les Etats membres de l'UE et les entreprises, établissements financiers et contreparties européens sont actuellement affectés, certains de manière négative, par des difficultés et des préoccupations politiques et économiques sévères, y compris en ce qui concerne le financement et la dette souverains et non-souverains. Des accords de financement d'urgence européens, avec le FMI et bilatéraux ont déjà été appliqués et/ou sont envisagés pour certains Etats membres de l'UE et établissements financiers basés en Europe. Ces développements ont eu un effet négatif sur les plans politique et économique. Les marchés financiers, la confiance des investisseurs et les notations de crédit des établissements et des Etats membres de l'UE ont d'ores et déjà été affectés de manière négative et cette situation risque de continuer. En outre, l'activité d'investissement a été affectée, de même que la propension des établissements financiers à accorder des crédits. La possibilité que des Etats membres de l'UE ayant adopté l'Euro abandonnent ou soient forcés de renoncer à l'Euro est toujours d'actualité. Il n'est pas possible de prévoir exactement la nature précise des conséquences d'un abandon de l'Euro par un Etat-membre de l'UE, dans la mesure où aucun cadre juridique n'a été mis en place pour le cas où un tel événement surviendrait. Ces facteurs peuvent avoir un impact négatif important sur la valeur des titres dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund a investi.

## Achat d'Actions

### Actions de Catégorie X

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie X peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent/ Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait

aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie X Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 € par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie X Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 15 h 00, heure de Dublin ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en Euro.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 15 h 00, heure de Dublin (Montants de souscription) le Jour de Bourse suivant*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Euro Liquid Reserves Plus Fund s'élève à 1 million d'Euro ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie X

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Euro Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 13 h 30, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le

réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 € souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Euro Liquid Reserves Plus Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Euro Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant d'une source autre que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

### Actions de Catégorie X Capitalisation

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### Rachat des Actions

#### Actions de Catégorie X

Les Actions de Catégorie X peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### Paiement du produit de rachat et des dividendes

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

Demande de rachat reçue par le Distributeur	Produit de rachat ordinaire	Dividendes
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie X Capitalisation

Les Actions de Catégorie X Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

### Paiement du produit de rachat

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
*ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Euro Liquid Reserves Plus Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au Euro Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Frais et dépenses

Les souscriptions d'Actions de Catégorie X, d'Actions de Catégorie X Capitalisation et d'actions de Catégorie X Capitalisation (T) seront limitées aux investisseurs possédant un compte d'investissement auprès des Gestionnaires d'investissement par le biais desquels certains services d'investissement sont fournis ou qui versent des commissions ou des frais (autres que ceux qui sont envisagés dans le présent Prospectus) à Goldman Sachs Asset Management pour des services d'investissement. Bien qu'aucune commission de gestion d'investissement ne doive être payée par un investisseur pour son investissement dans des Actions de Catégorie X, des Actions de Catégorie X Capitalisation ou des Actions de Catégorie X Capitalisation (T) aux termes du présent Prospectus, cet investisseur devra payer une commission ou des frais aux Gestionnaires d'investissement au titre de son compte d'investissement auprès des Gestionnaires d'investissement ou autres. Un investisseur peut décider de satisfaire le paiement de cette commission ou de ces frais en demandant le rachat d'Actions du Euro Liquid Reserves Fund.

Le total des frais et dépenses annuels du Euro Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,10 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,05 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de

portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Euro Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où le système TARGET fonctionne et permet les mouvements de l'Euro ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.
- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.

## 10 Goldman Sachs Sterling Liquid Reserves Plus Fund - Catégorie X et Catégorie X Capitalisation

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Sterling Liquid Reserves Plus Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs de grande qualité du marché monétaire. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en valeurs du marché monétaire permettront au Sterling Liquid Reserves Plus Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. L'objectif d'investissement du Fonds devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire standard » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market funds).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans divers instruments, y compris, mais sans s'y limiter :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor/d'États	oui
Obligations supranationales (hors effets de commerce bancaires)	oui
Obligations quasi-gouvernementales	oui
Effets de commerce et obligations bancaires	oui
Obligations à court terme	oui
Obligations à taux flottant et variable	oui
Contrats de prise en pension de titres	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Règlementation OPCVM
Organismes de placement collectif	Jusqu'à 10 % au total de l'actif net dans des organismes de placement collectif
Titres sans notation	Jugés équivalents à des Titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat
Divers	Peut investir dans des titres émis par des organisations supranationales, jugés équivalents à des titres de haute qualité par le Gestionnaire de portefeuille au moment de l'achat

Si le Sterling Liquid Reserves Plus Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Conformément à son objectif d'investissement, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 2 ans à la date de l'achat, sous réserve que la durée restant jusqu'à la date de ré-ajustement des taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 6 mois et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 12 mois. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le Sterling Liquid Reserves Plus Fund. En tant que tel, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund est classé en tant que « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira au moins deux tiers de son portefeuille dans des titres libellés en livres sterling. L'investissement dans des titres libellés dans une autre devise que la Monnaie de Base sera couvert dans la Monnaie de Base du Sterling Liquid Reserves Plus Fund.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'options et des swaps à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

Les Actions du Sterling Liquid Reserves Plus Fund sont libellées en Livres sterling.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut, sans y être contraint, chercher à conserver une note de crédit. Le cas échéant, vous pouvez obtenir des détails sur la notation actuelle du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, auprès du Distributeur ou à l'adresse suivante : [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut recevoir des garanties au titre des contrats de prise en pension de titres libellés dans d'autres devises.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

## Description des titres

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous ou, dans le cas de titres sans notation, que le Gestionnaire de portefeuille juge de qualité équivalente, parmi lesquels, de façon non exhaustive, les titres suivants :

### Titres de haute qualité

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le Sterling Liquid Reserves Plus Fund au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut souscrire des titres émis par des États de qualité investment grade au moins. Les « titres émis par des États » désignent les instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

### Titres d'état

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir en titres de créance (à taux fixe ou flottant) émis ou garantis par un gouvernement, ce qui inclut en particulier le gouvernement britannique, ou ses autorités, agences ou organismes ou par l'un des organismes publics supranationaux ou internationaux suivants dont un ou plusieurs États membres de l'UE sont membres : la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, Euratom, la Communauté européenne, la Banque européenne pour la

reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société Financière Internationale et la Banque interaméricaine pour le développement. Sous réserve de la possibilité pour le Sterling Liquid Reserves Plus Fund d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières non cotées, tous ces titres seront cotés, échangés ou négociés sur un Marché reconnu.

### **Obligations bancaires**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Obligations bancaires » et en conséquence, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut être particulièrement sensible aux événements favorables ou préjudiciables du secteur bancaire ou le concernant.

### **Effets de commerce et autres obligations d'entreprises à court terme**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans des « Effets de commerce » (dont des effets de commerce adossés à des actifs) ou dans d'autres obligations à court terme émises ou garanties par des sociétés commerciales.

### **Obligations à taux flottant et variable**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut acquérir des obligations à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

### **Autres organismes de placement collectif**

Sous réserve des restrictions d'investissements énoncées à l'Annexe A du Prospectus, le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (chacun étant dénommé un « Fonds acquis ») qui investissent dans des titres, des instruments ou des obligations dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund est autorisé à investir en vertu des présentes, à la condition que le Gestionnaire de portefeuille estime qu'un investissement dans un Fonds acquis présente un risque de crédit minimum. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund investira dans un Fonds acquis uniquement si les objectifs, politiques et restrictions d'investissement de celui-ci sont sensiblement similaires à ceux du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, avec des risques sensiblement identiques. Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund n'investira dans aucun Fonds acquis sauf s'il s'agit d'un « Fonds monétaire à court terme » ou d'un « Fonds monétaire » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

### **Techniques de gestion de portefeuille**

Le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut, à des fins de gestion efficace du portefeuille (par exemple, réduction des risques, diminution des coûts et/ou génération de capital ou de revenus supplémentaires au bénéfice du Fonds), utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et acheter des Titres par le biais de pensions livrées de titres et peut, sous réserve des restrictions d'investissement indiquées dans le Prospectus, acheter des titres sur la base d'une vente avant émission ou d'un engagement à terme, conformément à ce qui est stipulé à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### **Évaluation des risques**

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement de tout investissement peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

### **Achat d'Actions**

#### **Actions de Catégorie X**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie X peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin, le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit de souscription)*
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Actions de Catégorie X Capitalisation

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 GBP par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 13 h 30, heure de Dublin, le 19 juin 2018 ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions de Catégorie X Capitalisation peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné, seront exécutés le Jour de Bourse même.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 16 h 00, heure de Dublin, le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en GBP.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 13 h 30, heure de Dublin (Formulaire de souscription)* 16 h 00, heure de Dublin le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés dans lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de

clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du Sterling Liquid Reserves Plus Fund s'élève à 1 million GBP ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie X

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du Sterling Liquid Reserves Plus Fund imputable aux Actions sera déclarée quotidiennement comme dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 13 h 30, heure de Dublin chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans la Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible de faire dévier significativement la Valeur liquidative par Action par rapport au montant de 10 000 GBP souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont en principe disponibles chaque jour à partir de 17 h 00, heure de Dublin, auprès de Goldman Sachs International au numéro de tél. +44 20 7774 6366 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613-0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le Sterling Liquid Reserves Plus Fund sont invités à contacter Goldman Sachs International par téléphone au numéro susmentionné ou par écrit à l'adresse Shareholder Services, Christchurch Court, 10-15 Newgate Street, Londres EC1A 7HD, Royaume-Uni, ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription du Sterling Liquid Reserves Plus Fund, un Jour de Bourse donné, produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du Sterling Liquid Reserves Plus Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou de la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; et (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

#### Actions de Catégorie X Capitalisation

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

**Rachat des Actions****Actions de Catégorie X**

Les Actions de Catégorie X peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

**Païement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande et le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie X Capitalisation**

Les Actions de Catégorie X Capitalisation peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 13 h 30, heure de Dublin, un Jour de Bourse donné seront exécutées le Jour de Bourse même.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le Distributeur</b>	<b>Produit de rachat ordinaire</b>
<b>avant</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 13 h 30, heure de Dublin*	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs ou la Société de gestion estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le Sterling Liquid Reserves Plus Fund peut investir lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs ou la Société de gestion peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve que les Administrateurs ou la Société de gestion aient établi qu'une telle pratique procurerait au Sterling Liquid Reserves Plus Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et que les Administrateurs et la Société de gestion veillent en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Frais et dépenses

Les souscriptions d'Actions de Catégorie X, d'Actions de Catégorie X Capitalisation et d'actions de Catégorie X Capitalisation (T) seront limitées aux investisseurs possédant un compte d'investissement auprès des Gestionnaires d'investissement par le biais desquels certains services d'investissement sont fournis ou qui versent des commissions ou des frais (autres que ceux qui sont envisagés dans le présent Prospectus) à Goldman Sachs Asset Management pour des services d'investissement. Bien qu'aucune commission de gestion d'investissement ne doive être payée par un investisseur pour son investissement dans des Actions de Catégorie X, des Actions de Catégorie X Capitalisation ou des Actions de Catégorie X Capitalisation (T) aux termes du présent Prospectus, cet investisseur devra payer une commission ou des frais aux Gestionnaires d'investissement au titre de son compte d'investissement auprès des Gestionnaires d'investissement ou autres. Un investisseur peut décider de satisfaire le paiement de cette commission ou de ces frais en demandant le rachat d'Actions du Sterling Liquid Reserves Fund.

Le total des frais et dépenses annuels du Sterling Liquid Reserves Plus Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,10 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,05 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le Sterling Liquid Reserves Plus Fund.

- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à Londres ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.
- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de Dublin, tout Jour de Bourse donné.

## 11 Goldman Sachs US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund - Catégorie X, Catégorie X Capitalisation et Catégorie X Capitalisation (T)

### Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est de conserver son capital et d'offrir un rendement en rapport avec les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire tout en mettant l'accent sur la liquidité en produisant, dans la mesure du possible, un revenu courant en investissant uniquement dans des obligations du Trésor américain. Le Gestionnaire de portefeuille estime que ses méthodes d'investissement et son approche rigoureuse de l'investissement en obligations du Trésor américain permettront au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund d'atteindre l'objectif annoncé, bien que ce résultat ne puisse être garanti. Le Fonds est un Fond monétaire à court terme et son objectif d'investissement devrait être conforme à la classification de « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens (Guidelines on a common definition of European money market fund).

### Politique d'investissement

#### Politique d'investissement - synthèse

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund investira dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, tels que déterminés par le Gestionnaire de portefeuille. Pour ce faire, le Gestionnaire de portefeuille tiendra compte de différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la note de crédit de l'instrument ;
- la nature de la catégorie d'actifs représentée par l'instrument ;
- le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction ; et
- le profil de liquidité.

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir dans les instruments suivants :

Valeur / Instrument	Eligibilité
Obligations du Trésor américain	oui
« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable	oui
Qualité de crédit	Haute qualité, telle que déterminée par le Gestionnaire de portefeuille et conforme aux critères applicables aux instruments du marché monétaire prévus dans la Réglementation OPCVM

Si le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund détient une valeur adossée à une garantie ou une garantie d'exigibilité (demand features), il peut se fonder sur la qualité de crédit de l'élément de garantie ou de la garantie d'exigibilité pour déterminer la qualité de crédit de l'investissement.

Le Gestionnaire de portefeuille passera en revue la notation des titres de manière continue, dans l'optique de prendre les mesures qui s'imposent si l'une d'entre elles passe en dessous des notations susvisées.

Conformément à son objectif d'investissement, le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund investit dans des valeurs, des instruments et des obligations qui sont principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus et dont l'échéance résiduelle (par exemple, une date d'échéance finale) est inférieure ou égale à 365 jours à la date de l'achat. Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund maintiendra une échéance moyenne pondérée qui ne dépasse pas 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée qui ne dépasse pas 120 jours. Le calcul de ces deux dates prendra en compte l'impact des dépôts et de toutes techniques de gestion efficace de portefeuille utilisées par le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund. En tant que tel, le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est classé en tant que « Fonds monétaire à court terme » selon les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers pour une définition commune des fonds monétaires européens.

Les Actions du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund sont libellées en Dollars. S'agissant de la Catégorie X, l'objectif du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund est de maintenir une Valeur liquidative par Action stable de 1 USD. Veuillez consulter la section 18.2 du Prospectus sous la partie « Stabilisation de la VL » pour obtenir des détails sur la manière dont cela peut être réalisé dans un contexte de rendements négatifs.

Toute modification des objectifs d'investissement ainsi que toute modification importante de la politique d'investissement seront soumises à l'approbation des Actionnaires étant entendu que, si la Réglementation OPCVM est modifiée en ce qui concerne les restrictions d'investissement applicables à la Société, les Administrateurs peuvent modifier les restrictions d'investissement de la Société en conséquence sans obtenir l'accord préalable des Actionnaires. Les Actionnaires seront informés au préalable de toute modification de cet ordre par la Société.

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut s'efforcer, sans y être tenu, de maintenir une notation Triple A (AAAm) par Standard & Poor's et/ou Aaa-mf par Moody's. Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund ne sera pas tenu de chercher à obtenir ou conserver une telle notation. Le cas échéant, les détails de la notation actuelle de l'US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peuvent être obtenus auprès du Distributeur ou à l'adresse [www.gsamfunds.com](http://www.gsamfunds.com).

### Description des titres

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir dans un large éventail de titres qui répondent aux critères de « Titres de haute qualité » tels que définis ci-dessous.

#### **Titres de haute qualité**

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut acheter les titres que le Gestionnaire de portefeuille considère de qualité de crédit et de liquidité supérieure et qui sont conformes aux exigences de tout ONSR notant le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves au moment de l'achat. Selon le Gestionnaire de portefeuille, un instrument du marché monétaire ne sera pas de haute qualité, à moins que chaque ONSR l'ayant évalué ne lui attribue l'une des deux plus hautes notes de crédit à court terme disponibles, ou en l'absence de notation, une notation interne de qualité équivalente telle que définie par le Gestionnaire de portefeuille. Le processus de notation interne comprend plusieurs couches indépendantes servant à filtrer les investissements potentiels, notamment le marché, la liquidité, le crédit et le risque politique, parallèlement au respect des exigences réglementaires pertinentes. Les titres d'État répondant à ces critères sont considérés comme des Titres de haute qualité.

#### **Obligations du Trésor américain**

Les « Obligations du Trésor américain » sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, dont le paiement du principal et des intérêts est pleinement garanti par le gouvernement des Etats-Unis.

#### **« Obligations du Trésor américain » à taux flottant et variable**

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut acquérir des « Obligations du Trésor américain » à taux flottant ou variable, dont la valeur est généralement plus stable que celle des obligations à taux fixe face aux fluctuations des taux d'intérêt.

### Techniques de gestion de portefeuille

Le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut être soumis aux restrictions d'investissement contenues dans le Prospectus, acheter des titres assimilés à des titres cotés ou à terme, comme défini plus en détail à la section « Techniques de gestion de portefeuille » du Prospectus.

### Évaluation des risques

Il convient de garder à l'esprit que la valeur et le rendement des instruments et des titres de créance et du marché monétaire à court terme peuvent varier et qu'en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la totalité de la somme investie. Cela sera le cas même si le Fonds est géré dans l'objectif d'atteindre une Valeur liquidative par Action stable et, afin d'éviter tout risque de confusion, le Gestionnaire de portefeuille n'établira aucune déclaration ou garantie selon laquelle il sera en mesure de le faire. Les risques d'investissement généraux pour un investisseur investissant dans la Société sont décrits en détail à la section « Risques » du Prospectus.

**Achat d'Actions****Actions de Catégorie X**

Les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus. Il est prévu que la Valeur liquidative soit établie à 1 \$ par action bien que cette valeur ne puisse être garantie.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>Les dividendes commencent / Les Rendements négatifs (le cas échéant) se cumulent</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie X Capitalisation**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions peuvent être acquises n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation de ce jour conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse suivant
<b>après :</b> 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) le Jour de Bourse suivant (Montants de souscription)	le Jour de Bourse qui suit  le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie X Capitalisation (T)**

Les souscriptions d'Actions au prix de 10 000 \$ par Action seront prises en compte au cours de la période allant de 9 h 00 le 12 juillet 2017 à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), le 19 juin 2018 ou toute autre heure antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer à leur entière discrétion et communiquer à la Banque Centrale. Par la suite, les Actions pourront être achetées lors d'un Jour de Bourse donné à la Valeur liquidative par Action applicable à l'Heure de valorisation au Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-après et dans le Prospectus.

Les ordres d'achat reçus au plus tard à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin), un Jour de Bourse donné, seront exécutés ce même Jour de Bourse.

Les montants de souscription doivent être transmis à la Société sous la forme de fonds disponibles avant 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) ou à toute autre heure plus tardive que le Distributeur peut déterminer.

Sauf accord préalable écrit avec le Distributeur, les montants de souscription doivent être payés en USD.

<b>Si l'ordre et les montants compensés sont reçus par le Distributeur</b>	<b>La capitalisation des revenus et des plus-values commence</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le même Jour de Bourse
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) (Formulaire de souscription)* 18 h 00, heure de New York (normalement 23 h 00, heure de Dublin) (Montants de souscription)*	le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur. Tous les Actionnaires devront être informés par avance de tout changement de l'heure limite de réception des ordres d'achat.	

Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative et il ne sera délivré aucun certificat d'Action. Des confirmations écrites de la propriété ou du rachat seront normalement envoyées aux Actionnaires dans un délai de deux Jours de Bourse. Des relevés mensuels seront normalement envoyés aux Actionnaires dans les cinq Jours de Bourse suivant la fin de chaque mois au cours duquel une demande d'achat ou de rachat aura été exécutée.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a un nombre suffisant de marchés dans lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir qui ont fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les ordres d'achat ne peuvent être acceptés qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucune inégalité de traitement pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

### Montant d'investissement minimum

Le montant minimum de souscription initiale pour les Actions du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund s'élève à 1 million USD ou tout montant inférieur déterminé par les Administrateurs ou par le Distributeur. Les souscriptions ultérieures ne sont soumises à aucune obligation de montant minimum.

### Distributions

#### Actions de Catégorie X

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net d'investissement du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund imputable aux Actions de la Catégorie X est déclarée quotidiennement en tant que dividende. Les dividendes sont en principe, mais pas toujours, déclarés à 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) chaque Jour de Bourse et distribués mensuellement.

Les Actionnaires peuvent demander le paiement de leurs dividendes en numéraire ou en Actions et fractions d'Actions supplémentaires du Fonds. Ce choix doit être indiqué dans l'Accord de souscription initial de l'Actionnaire et peut être modifié à tout moment moyennant notification adressée à la Société avant distribution. Si aucun choix n'est exprimé, toute distribution de dividendes est automatiquement réinvestie dans le Fonds. Si le réinvestissement des dividendes a été choisi, les dividendes sont réinvestis le premier Jour de Bourse du mois civil suivant, à la Valeur liquidative par Action du Jour de Bourse en question. Les distributions en numéraire sont en principe payées aux environs du premier Jour de Bourse du mois civil suivant. Il n'y a pas de droits d'entrée sur le réinvestissement de dividendes. Si l'Actionnaire a choisi un paiement en numéraire des dividendes, la distribution se fait par virement télégraphique sur le compte désigné par l'Actionnaire dans l'Accord de souscription initial et le paiement est exécuté aux environs du premier Jour de Bourse du mois suivant.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes pour toute Action sur la base du revenu net (y compris le revenu correspondant aux intérêts) et de l'excédent des plus-values latentes et réalisées par rapport aux pertes latentes et réalisées sur les investissements de la Société. Les Administrateurs ont arrêté qu'un Fonds peut distribuer, le cas échéant, des plus-values nettes réalisées à court terme dans le cadre des distributions quotidiennes du Fonds et que le Fonds peut distribuer, au moins une fois par an, le cas échéant, ses plus-values réalisées à long terme, après déduction dans chaque cas des pertes en capital disponibles, réalisées et latentes. Bien que les gains et les pertes réalisés sur les actifs du Fonds se reflètent dans sa Valeur liquidative, ils ne devraient pas atteindre un niveau susceptible d'affecter la Valeur liquidative par Action stable de 1 USD souhaitée par le Fonds. Le revenu net quotidien par Action et les rendements annualisés sont disponibles auprès de Goldman Sachs & Co. au numéro de tél. 312 655 4400 ou auprès de l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro de tél. +353 1 613 0400. Les Actionnaires qui souhaitent obtenir des renseignements sur le US\$ Treasury Liquid Reserves Fund sont invités à s'adresser à Goldman, Sachs & Co. aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou par écrit à l'adresse 71 South Wacker Drive, Suite 500, Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis ou à Goldman Sachs International au tél. +44 20 7774 6366 ou encore par écrit à l'adresse Shareholder Services, River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni ou encore à l'Agent de transfert et de tenue des registres au numéro indiqué ci-dessus ou par écrit, à l'adresse George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande.

Les Actions émises en vertu d'un ordre d'achat passé avant l'heure limite de souscription un Jour de Bourse donné produisent des dividendes à compter du Jour de Bourse en question jusqu'au jour qui précède immédiatement le Jour de Bourse auquel ces Actions sont rachetées.

Le revenu d'investissement net du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund comprend l'excédent de (i) l'intérêt couru ou la décote (ce qui inclut à la fois l'émission initiale et la décote du marché sur les titres imposables) sur les titres en portefeuille ; (ii) tout revenu du Fonds provenant de sources autres que les plus-values ; sur (iii) l'amortissement de la prime du marché sur tous les titres en portefeuille ; et (iv) les dépenses estimées du Fonds, y compris une fraction proportionnelle des dépenses générales de la Société.

Comme repris en détails à la section 18.2 du Prospectus sous le titre « Stabilisation de la VL », lorsque le revenu net d'investissement du Fonds est négatif pour un Jour de Bourse donné, le mécanisme de stabilisation de la Valeur liquidative décrit dans le Prospectus peut être mis en place de sorte que la Valeur liquidative par Action de Catégorie X reste stable à 1 USD par Action.

### **Actions de Catégorie X Capitalisation et Actions de Catégorie X Capitalisation (T)**

Même si les Statuts autorisent les Administrateurs à déclarer des dividendes intermédiaires annuels, ces derniers ont décidé de cumuler la totalité des revenus nets et des plus-values nettes réalisées imputables aux Actions.

### **Rachat des Actions**

#### **Actions de Catégorie X**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

#### **Paiement du produit de rachat et des dividendes**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>	<b>Dividendes</b>
<b>avant :</b> 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse	non acquis le jour de réception de la demande
<b>après :</b> 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant	acquis le jour de réception de la demande
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.		

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

#### **Actions de Catégorie X Capitalisation**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable ce même jour, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 11 h 00, heure de New York (normalement 16 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 11 h 00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
<b>après</b> : 11 h 00, heure de New York * (normalement 16 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse qui suit le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

**Actions de Catégorie X Capitalisation (T)**

Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel Jour de Bourse, à la Valeur liquidative par Action applicable le Jour de Bourse précédent, conformément aux procédures décrites ci-dessous et dans le Prospectus.

Les demandes de rachat reçues avant 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) un Jour de Bourse donné seront exécutées ce même Jour de Bourse.

**Païement du produit de rachat**

Conformément aux dispositions ci-après et au Prospectus, le produit de rachat est viré sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire qui demande le rachat, à ses risques et aux frais du Fonds.

<b>Demande de rachat reçue par le distributeur</b>	<b>Produit de rachat normalement</b>
<b>avant</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le même Jour de Bourse
<b>après</b> : 15 h 00, heure de New York * (normalement 20 h 00, heure de Dublin)	viré le Jour de Bourse suivant
* ou à tout autre moment établi par le Distributeur, ce moment correspondant à l'Heure de valorisation ou à un autre moment avant celle-ci. Tous les Actionnaires devront être informés de tout changement de l'heure limite de réception des demandes de rachat.	

Le produit de rachat est en principe transféré comme décrit ci-dessus, mais peut être payé jusqu'à trois Jours de Bourse après réception d'une demande de rachat valide.

Lorsque les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, estiment qu'il y a suffisamment de marchés sur lesquels le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund peut investir, lesquels auraient fermé plus tôt que d'habitude, les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, peuvent alors décider que les demandes de rachat ne peuvent être acceptées qu'avant une heure de clôture anticipée par rapport aux heures-limites énoncées ci-dessus, sous réserve (a) que les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, aient établi qu'une telle pratique procurerait au US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund et aux Actionnaires un bénéfice potentiel et n'entraînerait aucun désavantage injuste pour les Actionnaires et (b) que la Société veille en permanence à l'égalité de traitement des Actionnaires.

## Frais et dépenses

Les souscriptions d'Actions de Catégorie X, d'Actions de Catégorie X Capitalisation et d'actions de Catégorie X Capitalisation (T) seront limitées aux investisseurs possédant un compte d'investissement auprès des Gestionnaires d'investissement par le biais desquels certains services d'investissement sont fournis ou qui versent des commissions ou des frais (autres que ceux qui sont envisagés dans le présent Prospectus) à Goldman Sachs Asset Management pour des services d'investissement. Bien qu'aucune commission de gestion d'investissement ne doive être payée par un investisseur pour son investissement dans des Actions de Catégorie X, des Actions de Catégorie X Capitalisation ou des Actions de Catégorie X Capitalisation (T) aux termes du présent Prospectus, cet investisseur devra payer une commission ou des frais aux Gestionnaires d'investissement au titre de son compte d'investissement auprès des Gestionnaires d'investissement ou autres. Un investisseur peut décider de satisfaire le paiement de cette commission ou de ces frais en demandant le rachat d'Actions US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.

Le total des frais et dépenses annuels du US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund à supporter par les Actions est plafonné par le Gestionnaire de portefeuille à 0,10 % de la Valeur liquidative (le « Taux fixe ») par an, même si actuellement ils n'excèdent pas 0,05 %. Le Gestionnaire de portefeuille prend en charge (directement en renonçant à une fraction de ses commissions ou par remboursement sur le compte des Actions) l'ensemble des commissions, frais ou dépenses supplémentaires au-delà du Taux fixe qui peuvent être encourus relativement aux frais réels de constitution, de gestion et de fonctionnement de la Société, imputables aux Actions. Le Gestionnaire de portefeuille peut décider, à tout moment, de diminuer ou d'augmenter le Taux fixe par notification adressée à la Société, mais le Taux fixe ne peut être augmenté au-delà du montant plafonné indiqué précédemment sans l'accord des porteurs d'Actions. La souscription d'Actions ne donne pas lieu au paiement de droits d'entrée et le rachat d'Actions n'est pas assujéti à une commission de rachat.

Le Taux fixe couvre l'ensemble des autres frais, charges et dépenses liés à la constitution, à la gestion et au fonctionnement de la Société et imputables aux Actions ; cela inclut, de façon non exhaustive, les commissions de gestion, d'administration et d'enregistrement des investissements, les services aux actionnaires, d'agence de transfert, de conservation, de sous-conservation et de transfert, les frais de virement dans le cadre du paiement des produits de rachat, tous débours engagés par l'un des prestataires de services pour le compte de la Société, ainsi que les autres frais et dépenses liés à la rédaction, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous autres documents aux Actionnaires, les frais et dépenses afférents à l'obtention d'autorisations ou d'enregistrements de la Société ou des Actions auprès de toute autorité réglementaire dans tout pays, en ce compris les commissions versées aux agents payeurs et représentants locaux, les frais et dépenses afférents à l'admission et au maintien des Actions à la Cote officielle de l'Euronext Dublin et de toute autre bourse de valeurs, les honoraires et dépenses professionnels, les frais d'audit annuels, les jetons de présence des Administrateurs et les frais engagés par le Gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'appartenance à des organisations regroupant des sociétés d'investissement, notamment, à titre non exhaustif, l'Investment Company Institute (l' « ICI »). Le Taux fixe exclut les retenues à la source, les droits de timbre ou toute autre taxe sur les investissements de la Société, les commissions et droits de courtage encourus dans le cadre des investissements de la Société, les intérêts sur emprunts et les frais bancaires encourus dans le cadre de la négociation, l'exécution ou la modification des conditions de ces emprunts, toute commission appliquée par un intermédiaire dans le cadre d'un investissement en Actions, et les coûts et frais extraordinaires ou exceptionnels (le cas échéant), notamment ceux supportés par tout prestataire de services pour le compte de la Société qui peuvent survenir à l'occasion, notamment dans le cadre des actions en justice impliquant la Société.

Plus d'informations sur les frais et charges de la Société sont disponibles à la section « Frais et dépenses » du Prospectus.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent concernant le US\$ Treasury Instruments Liquid Reserves Fund.

- « **Jour de Bourse** » désigne :
- (i) les jours où les banques sont ouvertes à New York, à l'exception du Vendredi Saint ; ou
  - (ii) tout autre jour déterminé, à l'occasion, par les Administrateurs et dont les Actionnaires seront informés à l'avance.
- « **Heure de valorisation** » désigne 15 h 00, heure de New York (normalement 20 h 00, heure de Dublin) tout Jour de Bourse donné.